

281
207

SOURCES CHRÉTIENNES

Fondateurs : H. de Lubac, s.j. et † J. Daniélou, s.j.

Directeur : C. Mondésert, s.j.

N° 306

SOZOMÈNE

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

LIVRES I-II

TEXTE GREC DE L'ÉDITION J. BIDEZ

INTRODUCTION

PAR

Bernard GRILLET
Maître-Assistant
à l'Université Lyon II

et

Guy SABBAAH
Professeur
à l'Université de Saint-Étienne

TRADUCTION

PAR

† **André-Jean FESTUGIÈRE, o.p.**

ANNOTATION

PAR

Guy SABBAAH

*Ouvrage publié avec le concours
du Centre National des Lettres*

LES ÉDITIONS DU CERF, 29, BD DE LATOUR-MAUBOURG, PARIS-7^e

1983

*Cette publication a été préparée
avec le concours de l'Institut des Sources chrétiennes
(E.R.A. 645 du C.N.R.S.)*

AVANT-PROPOS

Depuis longtemps, les historiens de l'Antiquité tardive et beaucoup de ceux qui s'intéressent aux textes chrétiens des premiers siècles souhaitent la publication des anciennes histoires de l'Église, avec texte critique, traduction et même commentaire. De ces *Histoires*, notre Collection a déjà édité la première, celle d'Eusèbe de Césarée, qui offre, comme on le sait, un grand nombre de renseignements et même de textes, concernant les premières églises et communautés chrétiennes jusqu'en 324 : Gustave Bardy a traduit et largement annoté le texte établi par Ed. Schwartz (S.C. nos 31, 41, 55, 73). Aujourd'hui, nous présentons à nos lecteurs l'*Histoire ecclésiastique* de Sozomène.

C'est à l'initiative du Père A.-J. Festugière (décédé le 13 août 1982) que nous devons d'avoir entrepris cette édition : il en avait fait, il y a quelques années, la traduction et il avait bien voulu accepter que nous la publions avec une double introduction, littéraire et historique, rédigée par nos amis Bernard Grillet, maître-assistant à l'Université Lyon II, et Guy Sabbah, professeur à l'Université de Saint-Étienne. Sans prétendre vouloir faire un véritable commentaire de l'œuvre de Sozomène, Guy Sabbah a également rédigé pour le texte français une abondante annotation dans laquelle s'insèrent les quelques notes préparées par le Père Festugière et signalées ici par ses initiales. M. Jean Rougé, professeur honoraire de l'Université Lyon II, a relu tout le manuscrit de ce volume et, grâce à sa compétence d'historien, nous a suggéré maintes améliorations et précisions ; nous lui en sommes très reconnaissants.

Pour le texte grec, nous avons adopté — à quelques très rares variantes près — celui de Joseph Bidez († 1945), mis au point et complété par de précieux *Indices*, et publié en 1960

*Cette publication a été préparée
avec le concours de l'Institut des Sources chrétiennes
(E.R.A. 645 du C.N.R.S.)*

© Les Éditions du Cerf, 1983
ISBN 2-204-02135-0

AVANT-PROPOS

Depuis longtemps, les historiens de l'Antiquité tardive et beaucoup de ceux qui s'intéressent aux textes chrétiens des premiers siècles souhaitent la publication des anciennes histoires de l'Église, avec texte critique, traduction et même commentaire. De ces *Histoires*, notre Collection a déjà édité la première, celle d'Eusèbe de Césarée, qui offre, comme on le sait, un grand nombre de renseignements et même de textes, concernant les premières églises et communautés chrétiennes jusqu'en 324 : Gustave Bardy a traduit et largement annoté le texte établi par Ed. Schwartz (S.C. nos 31, 41, 55, 73). Aujourd'hui, nous présentons à nos lecteurs l'*Histoire ecclésiastique* de Sozomène.

C'est à l'initiative du Père A.-J. Festugière (décédé le 13 août 1982) que nous devons d'avoir entrepris cette édition : il en avait fait, il y a quelques années, la traduction et il avait bien voulu accepter que nous la publiions avec une double introduction, littéraire et historique, rédigée par nos amis Bernard Grillet, maître-assistant à l'Université Lyon II, et Guy Sabbah, professeur à l'Université de Saint-Étienne. Sans prétendre vouloir faire un véritable commentaire de l'œuvre de Sozomène, Guy Sabbah a également rédigé pour le texte français une abondante annotation dans laquelle s'insèrent les quelques notes préparées par le Père Festugière et signalées ici par ses initiales. M. Jean Rougé, professeur honoraire de l'Université Lyon II, a relu tout le manuscrit de ce volume et, grâce à sa compétence d'historien, nous a suggéré maintes améliorations et précisions ; nous lui en sommes très reconnaissants.

Pour le texte grec, nous avons adopté — à quelques très rares variantes près — celui de Joseph Bidez († 1945), mis au point et complété par de précieux *Indices*, et publié en 1960

par Günther Christian Hansen dans la série *Die Griechischen Christlichen Schriftsteller* de l'Académie des Sciences de Berlin. C'est en accord avec celle-ci que nous reproduisons un texte critique dont la préparation avait été programmée en 1902, en même temps que celui des *Histoires* de Théodoret de Cyr et de Philostorge : l'*Histoire* de Théodoret a été publiée en 1911 par L. Parmentier, rééditée et mise au point en 1954 par Felix Scheidweiler. Celle de Philostorge l'a été en 1913 par J. Bidez, pour être rééditée, avec des améliorations successives, en 1972, puis en 1981, par Friedhelm Winkelmann.

Quant à Sozomène, rappelons simplement que l'*editio princeps* a été procurée par Robert Estienne à Paris en 1544. Wolfgang Musculus et John Christopherson ont, l'un et l'autre, donné une traduction latine de l'*Histoire ecclésiastique*; parue, la première à Bâle en 1549, la seconde à Louvain en 1569, après la mort de Christopherson. Cette dernière a, par la suite, été complétée et souvent réimprimée en divers endroits. En 1668, une édition importante du texte est achevée à Paris par les soins d'Henri de Valois, puis, elle aussi, réimprimée en divers endroits. Il faut encore mentionner celle, posthume, de Robert Hussey, parue à Oxford en 1960. Mais les traductions de Sozomène en langues modernes demeurent peu nombreuses : elles sont dues, successivement, à Cousin (Paris 1676), Walford (Londres 1855) et Hartranft (New York 1890; rééd. 1979).

Il va de soi que, pour la description des manuscrits de l'œuvre de Sozomène dans la tradition directe ou indirecte, pour des informations détaillées concernant les utilisateurs de cette *Histoire*, ses éditions et ses traductions, pour l'étude des sources comme pour celle des variantes du texte, on devra se reporter à la dernière édition de Berlin, qui est actuellement épuisée, mais fait l'objet d'une souscription en vue d'une réédition. Nous ne prétendons, par ce volume et les suivants, que rendre aux lecteurs et aux usagers de la Collection S.C. au moins le service essentiel qu'ils attendent ordinairement de nos publications : une traduction sûre et lisible, accompagnée d'un minimum de notes explicatives, qui permettent un accès personnel à ces anciens textes.

15 septembre 1983. Claude MONDÉSERT

INTRODUCTION

CHAPITRE I

LA VIE ET L'ŒUVRE

Les renseignements que nous possédons sur Sozomène sont fournis par le texte même de l'*Histoire ecclésiastique*; ils laissent une place très large à l'interprétation. Seuls quelques faits ou quelques dates émergent au milieu d'hypothèses, de probabilités ou de vraisemblances.

Le nom de Sozomène

Le nom complet de Sozomène est, selon Photius, Salamanès Hermeias Sozomène¹; malgré de nombreuses variantes dans la place respective des trois noms et dans la forme même de ces noms, il semble bien que la leçon de Photius soit exacte². Il n'en reste pas moins que le dernier

1. PHOTIUS, *Bibliothèque*, cod. 30 : « Lue l'*Histoire ecclésiastique* de Salamanès Hermeias Sozomène le scholastique en 9 livres. »

2. Sur le problème du nom de Sozomène voir, en particulier H. DE VALOIS, *Annotationes* (reproduites en P.G. 67, c. 853) et BIDEZ « La tradition manuscrite de Sozomène », p. 23. Presque partout Sozomène est désigné par une série de trois noms placés diversement selon les mss; deux sont d'origine grecque, Hermeias et Sozomène, et on les trouve en Orient à l'époque du Bas-Empire (cf. P.L.R.E., II, p. 547 et 1023). Hermeias paraît être le nom de famille, car l'usage était assez

de ces noms est devenu l'appellation courante ; c'est ainsi que très tôt l'auteur de l'*Histoire ecclésiastique* a été nommé simplement Sozomène¹.

répandu dès le 1^{er} siècle en Orient de ces noms de famille formés sur un nom de divinité (Apollon, Hermès, Asclépios) : plusieurs Hermeias et Asclépiadès sont cités dans *P.L.R.E.*, I, p. 113 et 422 ; et MARTINDALE (*P.L.R.E.*, II, p. 114-118) énumère des Apollinaire, Apollodore, Apolloridès, Apollonios. Quant au surnom Sozomène (Σωζομενός, « sauvé »), il est peut-être dû à un épisode de la petite enfance. Pour le troisième nom, sa place et sa forme même sont sujettes à des variantes : Salamanès, Salamios, Salmanès, placés en tête de la série des trois noms, et Salaménios, Salaminius placés après les deux autres noms. NICÉPHORE CALLISTE (xiv^e s.) fait de Salaminius un ethnique (*H.E.* I, 1 [PG 145, c. 605 D]) : Ἑρμείας Σωζομενός ὁ καὶ Σαλαμίνιος λεγόμενος (Hermeias Sozomène appelé le Salaminiens) ; cette interprétation est peu vraisemblable car rien ne permet de rapprocher Sozomène ou sa famille de la ville de Salamine de Chypre : tous les renseignements que fournit Sozomène lui-même tendent à faire de la Palestine (région de Gaza) le berceau de ses ancêtres et aucun lien privilégié, d'autre part, ne paraît avoir existé entre Sozomène et Chypre, où il n'est même pas sûr qu'il se soit rendu pour y recueillir des témoignages sur les évêques et les églises de cette Ile. — La seule leçon plausible est Salamanès Hermeias Sozomène : c'est la leçon la plus ancienne, celle de Photius (ix^e s.) et, avec la variante Salmanès, celle du *Marcianus 917* (xiii^e s.). Il s'agit, pour Salamanès, de la transcription en grec du mot d'origine sémitique (d'où les variantes portant uniquement sur les voyelles) Shalam. Le nom de Salamanès apparaît dans les inscriptions de l'époque et chez Sozomène, où il est le nom d'un moine — selon VALOIS (PG 87, c. 854) ce nom a été donné à Sozomène parce qu'il aurait travaillé sous la direction de ce moine Salamanès dans sa jeunesse. L'adjonction au nom de famille d'un nom d'origine indigène grécisé est d'usage courant dès l'époque hellénistique en Orient.

1. THÉODORE LE LECTEUR (début vi^e s.), dans la Préface à son *Histoire tripartite*, qui est une compilation dans sa première partie de Socrate, Sozomène et Théodoret, cite conjointement Socrate et Sozomène, et parle ailleurs du « bienheureux Sozomène » (PG 86, c. 160) ; CASSIODORE (vi^e s.) parle de *duobus disertissimis viris, Sozomeno et Socrate* (Préface à son *Histoire ecclésiastique*, PL 69, c. 880) ; GRÉGOIRE LE GRAND (vi^e s.) parle de Sozomène (*Lettre XXXIV*). A noter qu'ISIDORE DE PÉLUSE adresse une lettre (I, 300) à un certain Sozomène qui pourrait être notre historien.

Naissance de Sozomène

Béthéléa, près de Gaza en Palestine est, selon toute vraisemblance, le lieu natal de Sozomène¹ ; du moins ses ancêtres en étaient-ils originaires. Cette bourgade populeuse contenait, nous dit-il, des « temples vénérables par leur antiquité et leur architecture », et en particulier, édifié sur une acropole artificielle, un « Panthéon », dont le nom de Béthel dans la langue du pays (maison des dieux) avait sans doute donné son nom à la localité. C'est à Béthéléa que naquit le grand-père de Sozomène ; il appartenait à une noble famille païenne et fut un des premiers habitants de Béthéléa à se convertir au christianisme avec toute sa famille. Cette conversion eut pour cause la guérison miraculeuse par le moine Hilarion d'un concitoyen et peut-être parent², Alaphion, possédé du démon. Hilarion qui avait d'abord vécu dans la solitude d'Égypte, était venu se fixer comme ermite à Maïouma, non loin de Gaza, au bord de la mer³ ; il y vivait depuis 307, mais sa célébrité date seulement de ses premiers miracles, en 329 ; comme Jérôme, dans sa *Vie d'Hilarion*, ne cite pas la guérison miraculeuse d'Alaphion au nombre des premiers miracles⁴, c'est donc que cet événement est relativement postérieur à 329. Le grand-père de Sozomène, qui était un homme instruit et cultivé, doué en mathématiques, se consacra alors à l'étude des saintes Écritures : « De là vint qu'il fut très aimé des chrétiens de Gaza et des lieux d'alentour pour qui il résolvait les difficultés des saintes Écritures. » Au moment de la persécution de Julien (362), il partit en

1. *Histoire ecclésiastique* V, 15, 14 et VI, 32, 5. Cf. BENZINGER, art. « Bethelia », *PW* III, 1 (1897), c. 363.

2. Cf. VALOIS, ap. *PG* 67, c. 1259, n. 11.

3. Sozomène parle longuement d'Hilarion en III, 14, 21-28. Né en 291, Hilarion mourut à Chypre en 371 ; son corps fut transporté à Maïouma (JÉRÔME, *Vie d'Hilarion*, 32-33 [C. MOHRMANN, *Vite dei Santi*, IV, p. 142]).

4. Il est vrai que cette « Vie » est fortement romancée.

exil avec toute sa famille, puis revint à Béthéléa quand cessèrent les tracasseries. Les descendants d'Alaphion s'attachèrent à Hilarion, devinrent ses disciples et fondèrent dans la région de Gaza des monastères et des églises¹. Sozomène déclare avoir fréquenté, « quand lui-même était tout jeune », certains hommes de mérite, alors assez âgés, de cette famille d'Alaphion²; avec vraisemblance on a conjecturé de la promesse qu'il fait de revenir plus tard sur ces « hommes de bien », qu'il s'agit des quatre frères Salamanès, Phouskon, Malachion et Crispion, dont il parle en effet à deux reprises de façon assez détaillée : ils menaient une vie d'ascèse dans les monastères près de Béthéléa sous le règne de Valens (364-378)³ et « brillaient de toute leur gloire » au temps où Épiphane vivait encore en Palestine, avant sa nomination (367) à Chypre⁴. Tous ces éléments sont insuffisants pour permettre d'établir sûrement la date de la naissance de Sozomène, mais on peut la conjecturer. Il aurait connu les frères moines alors qu'il avait 10-12 ans (ἡλικίας) et qu'il apprenait auprès d'eux les rudiments des lettres (si l'on admet que ces quatre moines, déjà âgés (ἡδὴ πρεσβυτάτοι) au moment où Sozomène les a fréquentés, étaient dans la plénitude de l'âge mûr (autour de quarante ans) quand « ils brillaient de tout leur éclat avant le départ d'Épiphane de la Palestine » (c'est-à-dire en 367); leur date de naissance se situerait entre les années 320 et 330. En rapprochant ces chiffres on arrive à la date, très approximative, de 380 pour la naissance de Sozomène⁵.

1. Sur Hilarion et ses successeurs à l'époque de Constant (337-350), voir SOZOMÈNE, III, 14, 28-30.

2. H.E. V, 15, 14-17.

3. H.E. VIII, 15, 2.

4. H.E. VI, 32, 5. Le plus jeune, Crispion, devait mourir peu avant 403 alors qu'il assumait les fonctions d'archidiacre auprès d'Épiphane, évêque de Salamine de Chypre (*ibid.* VI, 32, 6).

5. Voir H.E. V, 15, 17. Si Sozomène est né en 380, la date de la

Quelle fut l'éducation de Sozomène ? On suppose qu'il passa quelques années auprès des moines dans un monastère de la région de Gaza. Certains textes paraissent en effet dénoter une dette de reconnaissance à leur égard : il y a d'abord les nombreux éloges de la vie monastique au cours de son ouvrage¹, les lignes consacrées à Hilarion, qui s'installa près de Gaza, et à son disciple Hésychios, lignes qui révèlent une bonne connaissance des monastères de Palestine, des habitudes ascétiques des moines et des détails matériels de leur existence². Il y a surtout les confidences du début du livre I : « Il ne serait pas déplacé, dans une *Histoire ecclésiastique*, de raconter quels ont été en quelque sorte les pères et les instigateurs de ceux que l'on appelle moines et ceux qui après eux, successivement, ont joui d'un grand renom, dont nous avons connaissance de science certaine ou par oui-dire. Ainsi en effet nous ne paraîtrons ni ingrats à leur égard en livrant leur vertu à l'oubli, ni ignorants de l'information relative à ce point³. » Cette gratitude de Sozomène s'adresse-t-elle à « ceux sous l'autorité de qui il a vécu et dont il a reçu tant d'illustres exemples de vie, adolescent », comme n'hésite pas à l'écrire Valois⁴ ? Ne concerne-t-elle que la vie monastique en général et l'influence qu'elle a exercée sur le mouvement religieux du iv^e siècle ? Il est difficile de trancher, mais l'hypothèse d'une éducation monastique de Sozomène enfant est plausible.

Il n'existait pas alors en Orient — ni en Occident — d'écoles religieuses primaires et secondaires pour les

rencontre avec les moines, vers l'âge de 10 ans, se situerait vers 390 et les quatre moines, en 390, auraient eu entre 60 et 70 ans.

1. H.E. I, 12. Cf. *ibid.* III, 14 s.; VI, 28 s.

2. H.E. III, 14, 21-28. Sozomène cite en particulier le village de Tabatha, au sud de Gaza (III, 14, 21).

3. H.E. I, 1, 18-19.

4. PG 67, c. 23 C.

familles chrétiennes, et les enfants recevaient tous dans les écoles publiques un enseignement profane à base de textes de littérature grecque (Homère, les Tragiques) et de mythologie¹. Les chrétiens qui y professaient mêlés aux autres maîtres païens² utilisaient les méthodes pédagogiques en vigueur et étudiaient les auteurs du programme ; s'ils donnaient à leur enseignement une tonalité chrétienne, ils ne pouvaient pas se consacrer à la formation spirituelle de leurs élèves, qui était assurée essentiellement par les parents d'abord³, puis par les maîtres chargés de l'instruction des catéchumènes (*didascaloi*) jusqu'au baptême⁴.

Dès le début du monachisme en Orient certains monastères, semble-t-il⁵, ont organisé des écoles à l'intention des enfants de familles chrétiennes ; en tout cas Basile, qui, dans la région de Néo-Césarée, avait fondé des couvents vers

1. Cf. MARROU, p. 461, et A.-J. FESTUGIÈRE, *Antioche païenne et chrétienne*, Paris 1959, p. 187.

2. MARROU, p. 463 et 464, et réf. des notes. La loi scolaire de Julien (en 362) interdit l'enseignement aux chrétiens dans les écoles (cf. *Code Théodosien*, XIII, 3, 5), mais devant les réactions des chrétiens l'interdiction fut levée dès janvier 364 (cf. la *Lettre* 61 de JULIEN, avec l'introd. de J. BIDEZ à son éd., Paris 1960*, p. 44-47 ; MARROU, p. 463).

3. MARROU, p. 452-453. Cf. le traité de JEAN CHRYSOSTOME, *Sur la vaine gloire*, où l'auteur explique comment les parents doivent faire le commentaire de l'histoire sainte pour que l'enfant en comprenne facilement la portée et s'y intéresse (§§ 19, 45, 52, 59, 90). Toute l'éducation religieuse de Chrysostome a été faite pendant la durée de ses études primaires et secondaires par sa mère Anthousa.

4. Cf. MARROU, p. 453.

5. En particulier en Égypte dans les monastères pachômiens (*Reg. Pach.*, Pr. 5 ; 159 ; 166 ; 172 ; cf. MARROU, p. 472). Voir J. M. BESSE, *Les moines d'Orient antérieurs au concile de Chalcédoine*, Paris 1900, p. 121 ; P. COUSIN, *Précis d'histoire monastique*, Paris 1956, p. 62. BARDY doute de l'existence de ces écoles ; l'instruction donnée aux enfants dans les couvents égyptiens était selon lui purement religieuse : ils apprenaient à lire pour être capables de lire la Bible (« Les origines des écoles monastiques en Orient », p. 296 et 302).

357¹, spécifiait dans ses *Règles* que les monastères pouvaient accueillir des « enfants du siècle » (παιδιά βιωτικά)². Orphelins ou confiés par leurs parents, ces enfants ne prononçaient pas de vœux ; ils recevaient une instruction, logés et nourris à l'écart des frères, et quittaient le monastère s'ils n'y avaient pas pris le goût de la vie ascétique³. L'enseignement moral et religieux était primordial : l'enfant confié à un moine apprenait à lire, à écrire, mais les auteurs profanes étaient bannis et remplacés par la Bible ; l'instruction était complétée par l'étude des Pères, des livres de morale pratique et des vies de saints⁴.

Cette expérience pédagogique présentait un double inconvénient : fructueuse pour les jeunes se destinant à la vie monastique, elle s'avérait décevante pour ceux qui n'avaient pas la vocation, car l'instruction dispensée dans les couvents répondait mal aux exigences des réalités du monde ; d'autre part, elle risquait de perturber le recouvrement des moines : Basile lui-même, semble-t-il, désirait limiter le nombre de ces enfants et ne les accepter qu'en perspective d'une très probable vocation⁵. En Syrie, Jean Chrysostome, d'abord partisan de l'éducation monastique

1. *H.E.* VI, 17, 3.

2. *Regulae brevius tractatae*, 292 (*PG* 31, c. 1288 B ; *Les Règles monastiques*, trad. L. Lèbe, Maredsous 1969, p. 332) : « Faut-il dans une communauté de frères un précepteur pour les enfants du siècle ? » Cf. BRÉHIER, « L'enseignement à Byzance », p. 59.

3. BASILE, *Regulae fusius tractatae*, 15 (*PG* 31, c. 952 B ; 956 C ; Lèbe, *trad. cit.*, p. 80 ; 83). Selon BARDY (*art. cit.*, p. 302 s.), les enfants ne recevaient dans ces écoles qu'une formation religieuse.

4. BASILE, *ibid.* (c. 953 C ; p. 82). Cf. L. BRÉHIER, *Le monde byzantin*, III : *La civilisation byzantine*, Paris 1950, p. 500.

5. « Sans une telle intention et un tel espoir, je pense que cela n'est ni agréable à Dieu, ni pour nous utile et convenable » (*Regulae brevius tract.*, 292 [1288 B ; p. 332]). Cf. BARDY, *art. cit.*, p. 305 et MARROU, p. 437. Le concile de Chalcédoine (451) interdit aux monastères de devenir des « habitations mondaines », où serait enseignée une science mondaine, et les réserve aux vraies vocations : cf. HEFELE-LECLERCQ, t. II, 2, p. 810, Canon sur la sécularisation des monastères (c. 24).

dans les années 376-380¹, se montre plus réservé sur ce point dans son traité *Sur la vaine gloire*, composé sans doute en 393. Instruit par l'expérience, il conseille aux parents de ne pas faire pression sur leurs enfants : « en les envoyant dans la solitude » et de se charger eux-mêmes de leur éducation religieuse, laissant ainsi à l'enseignement laïc le soin de les former aux carrières publiques². Tout comme l'Égypte, la Syrie et la Cappadoce, la Palestine, elle aussi, avait ses monastères ; au temps de Valens (364-378) elle « abondait en écoles de moines »³, groupés en petites colonies dans le désert de Juda et sur la côte près de Gaza⁴, et, à l'époque de l'enfance de Sozomène (vers 390-395), elle était couverte de « monastères suscités par l'exemple d'Hilarion »⁵. Rien ne prouve que ces moines aient organisé, suivant l'exemple basilien, des écoles à l'intérieur de leurs communautés ; mais peut-être acceptaient-ils d'y accueillir des enfants à titre individuel. En ce cas, il n'est pas impossible que Sozomène dans son jeune âge ait bénéficié de cette faveur et soit entré dans le monastère où vivaient ces quatre frères descendants d'Alaphion dont nous avons cité les noms plus haut⁶. Les liens d'amitié, sinon de parenté, qui unissaient la famille de Sozomène et celle d'Alaphion peuvent en effet avoir incité le père de Sozomène à confier son fils à leur petite communauté. Il y apprit les rudiments de l'enseignement primaire : lecture,

écriture, calcul, mais surtout ce séjour, quelle qu'en fût la durée, a notablement marqué l'esprit et la conscience de l'enfant à l'âge où l'âme encore tendre reçoit l'empreinte des bons principes »¹. En particulier, l'orthodoxie de Sozomène face aux contestations et contradictions des diverses sectes a peut-être son origine dans la foi simple inculquée en son jeune âge par ces moines, plus soucieux d'adorer Dieu que de méditer sur l'*homoousia*. Plus d'une fois il avoue son mépris pour les arguties des sophistes et, quoiqu'il tolérât, il reste très attaché aux principes qu'on lui a appris dans sa jeunesse². Est-ce chez les moines qu'il reçut cet enseignement plus approfondi du *grammaticus*, comportant grammaire, littérature, explication d'auteurs, qui correspondait à peu près à notre enseignement secondaire entre 12 et 16 ans³ et qui permettait à l'enfant de se perfectionner dans l'art du style, de la parole, par la pratique des grands auteurs classiques profanes ? Cet enseignement était parfois dispensé dans les écoles des moines comme dans les écoles publiques, mais il s'adressait essentiellement aux adultes, aux futurs moines qui ne l'avaient pas encore reçu au moment de leur entrée au monastère⁴. Aussi est-il peu probable que Sozomène en ait bénéficié ; il a sans doute effectué ce cursus secondaire dans une école publique, à Gaza ou ailleurs. Sa culture classique, autant qu'elle peut apparaître dans une histoire de l'Église, n'est pas négligeable⁵ ; or, si l'édu-

1. *Adversus oppugnatores* (P.G. 47, c. 319-346).

2. *Sur la vaine gloire*, 19. L'ouvrage est daté de 393-394 par A.-M. MALINGREY dans l'Introduction à son édition (SC 188, Paris 1972, p. 41-47).

3. H.E. VI, 32, 1. Voir LABRIOLLE, p. 346 (« Les débuts du monachisme »).

4. Sur Gaza, voir H. LECLERGO, art. « Gaza », DACL. VI (1924), c. 695 s. ; M. MEYER, *History of the city of Gaza*, New York, 1907 ; DOWNY, *Gaza*, op. cit. (18).

5. JÉRÔME, *Vie d'Hilarion*, 4.

6. Voir *supra*, p. 12. — L'hypothèse a été émise par VALOIS (P.G. 67, c. 23 B).

1. CHRYSOSTOME, *Sur la vaine gloire*, 20. Cf. BASILE, *Regulae fustius tractatae*, 15 (P.G. 31, c. 956 A ; Lèbe, trad. cit., p. 82).

2. L'idéal de l'enseignement secondaire était toujours l'*enkuklios paidéia*, comportant les *artes liberales* (grammaire, littérature) et des disciplines scientifiques (mathématiques, géométrie, musique). Cf. MARROU, p. 410 ; et DOWNY, *Gaza*, p. 102.

3. Cf. BRÉHIER, « L'enseignement à Byzance », p. 65.

4. Sozomène met une certaine coquetterie même à en faire part à ses lecteurs appartenant, semble-t-il, à un milieu assez cultivé. Il mentionne les Argonautes (I, 6), le mythe d'Apollon et de Daphné (V, 19), Pan et les Muses de l'Hélicon (II, 5, 4), Pausanias et les

cation monastique, à ce niveau des études, était peu ouverte sur le classicisme, les écoles profanes, à Gaza en particulier, continuaient dans ce domaine la tradition païenne¹.

Au terme de ses études secondaires et avant d'entreprendre des études supérieures juridiques, Sozomène a peut-être suivi les cours de l'école de rhétorique de Gaza, qui devait acquérir aux v^e et vi^e siècles une certaine célébrité²; elle était déjà réputée et fréquentée à son époque : Libanios en parle, ainsi que Grégoire de Nazianze³. Le fait que Sozomène ait entrepris plus tard des études de droit plaide en faveur de son passage dans cette école dont les étudiants se destinaient en assez grand nombre à la carrière juridique⁴.

Après son séjour chez les moines et à Gaza, Sozomène fit des études de droit : la profession de *scholasticos* qu'il exerça à Constantinople ne laisse aucun doute à ce sujet. Quelle université fréquenta-t-il ? Béryte (Beyrouth) probablement, car son choix était limité : il n'y avait pas encore d'université à Constantinople, Rome était bien loin et même si l'on admet que Sozomène y séjourna, à une époque indéterminée, rien ne permet de penser que sa formation

guerres médiques (II, 5, 4), Platon (II, 24, 2), Aristote (III, 15 et VII, 17), Homère, Ménandre, Euripide, Pindare (V, 18), etc.

1. Sur ce point, voir DOWNEY, « Christian schools », p. 299-300, 302, 303 et 308.

2. Elle fut illustrée par des rhéteurs de grand renom : Timothée, Procope de Gaza, Procope de Césarée (cf. DOWNEY, *Gaza*, p. 106).

3. LIBANIOS, *or.* LV, 3 ; GRÉGOIRE DE NAZIANZE, *or.* IV, 86. Cf. DOWNEY, « Christian schools », p. 308. Sur l'école de Gaza voir aussi F.-M. ABEL, *Histoire de la Palestine, depuis la conquête d'Alexandrie jusqu'à l'invasion arabe*, Paris 1952, t. II, p. 362.

4. Cf. COLLINET, qui cite les noms de plusieurs étudiants de l'université de Béryte originaires de Gaza et de Maïouma (p. 95-97, 115). K. SEITZ (*Die Schul von Gaza*, Dissert., Heidelberg 1941, p. 3 et 5) prétend que les élèves de l'école de Gaza se destinaient pour la plupart à la carrière juridique.

juridique ait été effectuée dans cette ville. Béryte au contraire était proche de Gaza¹, les jeunes gens de la région s'inscrivaient en grand nombre à cette université²; elle était la seule grande école juridique de l'Orient romain et elle jouissait même d'un prestige, au dire de Libanios, qui en faisait la rivale de Rome³. Les études à Béryte duraient alors quatre ans et les étudiants étaient généralement âgés d'une vingtaine d'années quand ils quittaient l'université⁴. Le programme des études comportait à cette époque les *Institutiones* de Gaius, les *Libri ad Sabinum* et le *Liber ad Edictum* d'Ulpien, les *Responsa* de Papinien et de Julius Paulus⁵. Les *Codices* en vigueur étaient le *Gregorianus* et l'*Hermogenianus*, qui contenaient les constitutions impériales avant la promulgation du *Code Théodosien* (438). L'enseignement avait lieu en latin⁶, semble-t-il, et Sozo-

1. Sozomène cite cette université à l'occasion des études qu'y fit l'évêque de Ledrai, Triphyllos (I, 11, 18). VALOIS (*PG* 67, c. 23 B) déclare que Sozomène aurait fréquenté l'école de Béryte ; cette opinion a été contestée par J. HASE (ap. *Nova librorum rariorum collectio*, Halle 1716, t. V, p. 104) ; l'hypothèse de Valois a été reprise par H. LAMMENS, « La vie universitaire à Beyrouth sous les Romains et le Bas-Empire », *Revue du Monde Égyptien*, t. I, n° 10 (sept. 1921), p. 643-666. P. ALLARD (*Julien l'Apostat*, Paris 1903, t. III, p. 393) avance même que Sozomène professa dans cette université, mais il ne s'appuie sur aucun texte (cf. COLLINET, p. 32).

2. COLLINET, p. 115. Pour plus de renseignements sur l'école de Beyrouth, voir la bibliographie donnée par COLLINET, p. 7-9.

3. LIBANIOS, *or.* XLVIII, 11 : « Les enfants des sénateurs et des anciens sénateurs (d'Antioche) naviguent les uns vers Beyrouth, les autres vers Rome » (Ἰπρὸς τὴν βουλὴν). Sur la spécialisation des universités dans l'Antiquité (Gaza, Constantinople, Alexandrie, Athènes, Rome), cf. DOWNEY, *Gaza*, p. 106, et J. W. H. WALDEN, *The Universities of ancient Greece*, New York 1909.

4. COLLINET, p. 112.

5. COLLINET, p. 220-223, et MARROU, p. 421.

6. C'est dans les disciplines littéraires qu'en Orient le latin recule devant le grec ; à l'université l'enseignement en grec a plus de titulaires que l'enseignement en latin (sur ce point, voir l'argumentation de COLLINET, p. 213-218, concernant la substitution du grec au latin

mène put se familiariser avec cette langue dont la connaissance lui était indispensable pour l'étude du droit romain et des institutions impériales¹. A une époque difficile à déterminer, mais proche des années 395-400, Sozomène se rendait souvent à Maïouma où il voyait de ses yeux Zénon, évêque de Maïouma, alors âgé de cent ans, venir aux offices du matin et du soir à moins qu'il ne fût malade²; la phrase semble indiquer une certaine connaissance des habitudes de Zénon en même temps qu'une fréquentation de son église. Sozomène cite Zénon au nombre de ces évêques « qui se distinguèrent vers la fin du règne de Théodose » (mort en 395), mais nous ne possédons aucun document susceptible de nous préciser la date de la mort de l'évêque.

Ses études achevées (vers 400-402), que fit Sozomène ? Nous ne disposons plus d'aucune indication biographique jusqu'à l'année 443. Certains supposent qu'il se rendit à Rome; un texte semble prouver en effet sa présence dans la capitale de la chrétienté, mais rien n'indique l'époque où il

à Beyrouth aux environs de 381, et OSTROGORSKY, p. 83-84). DOWNEY précise (*Gaza*, p. 107) qu'à Constantinople, université fondée en 425 par Théodose II à partir de l'école supérieure fondée par Constantin, il y avait 10 professeurs de grammaire et philologie latines, 8 professeurs de littérature et rhétorique latines, 10 professeurs de grammaire et philologie grecques, 5 professeurs de littérature et rhétorique grecques. Cette évolution en faveur du grec ne concerne pas le droit, qui, à cette époque, reste latin.

1. Si Sozomène connaissait bien la langue latine, il n'a jamais pris la responsabilité d'une traduction personnelle d'un document latin: « J'ai trouvé cette lettre traduite du latin et je la présente telle que je l'ai trouvée » (lettre de Constantin [III], 2). « J'ai trouvé ces deux lettres traduites du latin et je les reproduis ici » (deux lettres d'Innocent [VIII], 26). Au sujet du concile de Rimini, Sozomène dit simplement: « Voici la lettre traduite du latin » (IV, 18).

2. H.E. VI, 28, 4.

aurait effectué ce voyage, et l'on peut tout aussi bien le situer beaucoup plus tard, au moment de la conception de l'*Histoire ecclésiastique*¹. En 443, il se trouvait à Constantinople où il travaillait « dans les tribunaux » en qualité de *scholasticos* avec son collègue Aquilinus². Depuis quand était-il à Constantinople ? Il ne s'y trouvait pas en 403-404: dans son long récit des manifestations qui ont accompagné les exils de Jean Chrysostome, à aucun moment il ne fait allusion à sa présence dans la ville et il ne mentionne aucun souvenir personnel de ces événements auxquels fut mêlé un homme qu'il admire; or il n'hésite pas à se mettre en scène lui-même quand il a un témoignage vécu à verser au dossier³. Peut-être même ne vint-il à Constantinople qu'après 426, puisqu'il dit indirectement n'avoir pas connu l'évêque Atticus mort en 426⁴.

En quoi consistaient les fonctions de *scholasticos*? Le terme équivaut à *dicologos* (latin: *causidicus*) ou bien il désigne un homme chargé de plaider une cause, ou bien il peut être synonyme de *rhêtôr* et il désigne alors un avocat, ou bien enfin il est synonyme de *nomicos* ou de *pragmaticos*, termes qui s'appliquent à un juriconsulte, un conseiller

1. Il cite, de façon précise, certaines coutumes propres à l'Église de Rome qu'il a sans doute apprises sur place: par exemple sur les diaques (VII, 19, 3), sur l'alleluia chanté une seule fois au premier jour de la fête de Pâques (VII, 19, 4), sur la coutume locale qui veut que l'évêque ne prêche pas à l'église (VII, 19, 5), sur la date de l'assemblée du culte (VII, 19, 8), sur l'emplacement réservé aux pénitents pendant la messe (VII, 16, 5): c'est le seul document parlant de cette coutume. Sur l'hypothèse du voyage à Rome, voir BARRY, art. « Sozomène », c. 2469.

2. H.E. II, 3, 10. Le terme *scholasticos* apparaît dans le titre du livre VII et chez Photius (cf. *supra*, p. 9, n. 1).

3. H.E. I, 1, 13. « Je mentionnerai les événements auxquels j'ai assisté »; par exemple il se cite lui-même à propos du transfert des reliques des quarante martyrs dans l'église Saint-Thyrse (IX, 2, 19).

4. H.E. VIII, 27, 7: « Tel fut le personnage, au dire de ceux qui l'ont connu. »

juridique, un homme de loi¹. Qu'était au juste Sozomène ? On ne sait. Sa connaissance des lois l'a-t-elle désigné pour participer à l'élaboration du *Code Théodosien* ? Son nom, du moins, ne figure pas sur la liste des compilateurs. Quant à ses relations avec la Cour, on ne les connaît pas, mais le ton de la dédicace personnelle à Théodose semble suggérer une certaine familiarité avec l'empereur ; en outre l'éloge de Pulchérie laisse supposer une dette de gratitude de Sozomène à l'égard de l'*Augusta*, à l'époque où fut rédigé le livre IX.

Il rapporte deux anecdotes qui ont trait à sa vie à Constantinople, mais elles se situent à des dates inconnues. Il dit avoir eu recours à l'intercession de S. Michel « de qui il a été l'objet de grands bienfaits », sans autre précision, faveur qui lui fut octroyée dans le Michaélion, c'est-à-dire l'église Saint-Michel de l'Anaplous, sur la côte européenne du Bosphore². D'autre part, sous l'épiscopat de Proclos (434-447) il a assisté, dit-il, aux cérémonies du transfert dans l'église Saint-Thyrse des cendres des 40 soldats martyrisés sous Licinius à Sébaste d'Arménie³.

Résidant à Constantinople, Sozomène connaît bien sa ville et il relate avec soin les péripéties de sa fondation⁴ ; au hasard des événements historiques qui s'y sont déroulés, il cite les monuments publics, les édifices, les églises, les *martyria*, les oratoires édifiés par Constantin ou ses successeurs.

Les voyages

Très certainement il voyagea. Sozomène fait un éloge des voyages en pays lointain que « les philosophes grecs, parmi les

1. Cf. F. PREISIGKE, art. « Scholasticos 1. », *PW* II A1 (1923), c. 624. Le terme peut avoir aussi un sens plus général, celui d'homme de lettres, d'homme d'études (joint à *philosophos* dans JULIEN, *Lettre* 26, 414 C).

2. *H.E.* II, 3, 9. Voir JANIN, *Géographie*, p. 351.

3. *H.E.* IX, 2, 17.

4. *H.E.* II, 3.

anciens et les récents, ont accomplis en vue d'enquêter sur les villes et les régions inconnues¹ ». Se range-t-il parmi ces sages ? S'il fait rarement mention expresse de ses propres voyages, il est vraisemblable qu'il en accomplit plusieurs, ne serait-ce que pour amasser les matériaux de son ouvrage historique, les archives de Constantinople n'ayant pu lui fournir toutes les anecdotes, les traditions locales, les coutumes qu'il cite abondamment. Un voyage est certain, celui qu'il fit en Bithynie, où il put voir au pied du mont Olympe un grand nombre de soldats scires faits prisonniers après la défaite du chef hun Uldis (en 408) : « Dispersés çà et là, ils cultivaient les plaines et les collines au pied de la montagne². » Un voyage en Cilicie est très vraisemblable également, car c'est à Tarse, sans doute, qu'il a consulté « un Cilicien, prêtre de l'Église de Tarse, homme très âgé, aux cheveux blancs », sur la découverte de l'Apocalypse de Paul³. Outre sa région natale de Gaza qui lui est familière — aussi bien le désert de Gaza⁴ que Béthéléa, Gaza, Maïouma⁵ —, il a parcouru la Palestine, visité peut-être Hébron, ville à environ 250 stades de Jérusalem, près de laquelle se trouve le chêne dit de Mambré : « Ce lieu, qu'on nomme aujourd'hui Térébinthe a, dans son voisinage, au midi, à une distance de 15 stades, la ville d'Hébron⁶. » Sans doute se rendit-il à Jérusalem où il semble avoir recueilli des témoignages directs sur l'élection de Maxime au siège de la ville⁷ ; sans doute aussi à Césarée de Philippe, « qu'on appelle en Phénicie Panéas »⁸, où sa curiosité de touriste et d'historien a pu l'inciter à voir « les morceaux

1. *H.E.* II, 24, 2 et 4.

2. *H.E.* IX, 5, 7.

3. *H.E.* VII, 19, 11.

4. *H.E.* III, 14, 21 ; V, 3, 6 ; etc.

5. *H.E.* II, 5, 8 ; V, 3, 6 ; V, 15 ; VI, 32 ; VII, 28, 4 ; etc.

6. *H.E.* II, 4, 1.

7. *H.E.* II, 20, 2 ; cf. II, 1, 3.

8. *H.E.* V, 21, 1-2.

de la célèbre statue du Christ, abattue par Julien... déposés dans l'église même où on les conserve encore aujourd'hui». Les voyages plus lointains qu'on lui a prêtés sont plus hypothétiques; peut-on, de la relation d'une coutume locale, d'une remarque concernant tel ou tel détail d'architecture, tirer une conclusion sur une connaissance *de visu* de la ville, de la région ou du monument? Quand Sozomène écrit: «C'est parfois jusque dans les villages que des évêques exercent le culte, comme chez les Arabes et à Chypre, ainsi que je l'ai appris¹», est-ce à dire qu'il tient cette information d'une enquête personnelle en Arabie ou à Chypre? Mais il est vraisemblable qu'il s'est rendu à Rome², qu'il a parcouru l'Égypte, au moins visité Alexandrie, où il a vu une coutume qui l'a surpris³, qu'il s'est rendu à Antioche, dont il décrit avec force détails le célèbre faubourg de Daphné⁴, qu'il a vu les cratères de Sicile⁵.

On ignore la date de sa mort; il vivait encore au moment de l'épiscopat de Proclus (mort en 446); dans le livre IX, en effet, Sozomène déclare avoir assisté au transfert des reliques des 40 martyrs, «qui eut lieu à l'époque où Proclus gouvernait l'Église de Constantinople» (de 434 à 446); il y eut, nous dit-il, beaucoup de spectateurs à la cérémonie, «dont presque tous vivent encore»⁶. La formulation de la phrase laissée supposer qu'à l'époque où Sozomène écrit son livre IX Proclus était déjà mort et que l'événement relaté

1. H.E. VII, 19, 2.

2. Cf. *supra*, p. 21, n. 1.

3. H.E. VII, 19, 6 : «L'évêque ne se lève pas durant la lecture de l'Évangile; je n'ai vu cela ni ne l'ai entendu dire nulle part ailleurs.»

4. H.E. V, 19, 5.

5. H.E. II, 24, 2 : «Aujourd'hui encore on peut voir beaucoup de champs brûlés qui n'admettent ni ensemencement ni plantation d'arbres.»

6. H.E. IX, 2. Voir à ce sujet JANIN, *Géographie*, p. 247 et 482.

était déjà ancien. Ce livre IX a été rédigé, nous le verrons plus loin, avant 448. Il est inachevé, et on peut émettre l'hypothèse que c'est la mort qui en est la cause, mort qui se situerait donc avant 448; mais on peut tout aussi bien imaginer que la maladie ou toute autre circonstance ont empêché Sozomène de terminer son ouvrage et que sa mort n'est intervenue que plus tard.

Composition de l'ouvrage

L'*Histoire ecclésiastique* en 9 livres ne nous est pas parvenue dans sa forme originelle. Le projet initial¹ comportait un ouvrage très vaste, qui embrassait l'histoire de l'Église depuis l'Ascension du Christ jusqu'à l'avènement de Constantin. Sozomène y a renoncé: la raison invoquée est que l'ouvrage existait déjà, et il cite les œuvres de Clément d'Alexandrie, auteur des *Hypotyposes*², d'Hégésippe le Palestinien (II^e s.), auteur de *Mémoires* (Ἰστορίαι) dans lesquelles on a vu la première histoire ecclésiastique qui ait été composée³, de Julius Africanus (III^e s.), palestinien lui aussi, auteur d'une *Chronographie*, sorte d'histoire universelle depuis le début du monde jusqu'en 221 de notre ère, d'Eusèbe de Césarée, palestinien du IV^e siècle, dont l'*Histoire ecclésiastique* s'achève sur la victoire de Constantin en 333. Abandonnant donc ce projet trop grandiose, il a voulu cependant faire précéder son histoire d'une large synthèse embrassant les premiers siècles du christianisme jusqu'à Constantin. Ce *compendium*, préluède au grand ouvrage, comprenait deux livres; il ne nous en est rien resté.

L'*Histoire ecclésiastique* comporte une dédicace à Théo-

1. H.E. I, 1, 12.

2. Il ne reste que des fragments de ces notes sur des passages de l'Ancien et du Nouveau Testament. Eusèbe cite souvent Clément dans son *Histoire ecclésiastique*.

3. Le jugement est de JÉRÔME (*vir. ill.* 2). Cf. aussi p. 282 et

dose, puis neuf livres, les huit premiers groupés par paires, et le livre IX détaché :

- I-II : Constantin (324-337)
 III-IV : les fils de Constantin (337-361)
 V-VI : Julien (361-363), Jovien (363-364), Valentinien (364-375), Valens (364-378)
 VII-VIII : Gratien (367-383) et Valentinien II (375-392), Théodose I (379-395), Arcadius (395-408)

Le livre IX est consacré à l'empereur régnant Théodose II, depuis son avènement (408) jusqu'à son dix-septième consulat (439).

Seule la date de la dédicace paraît à peu près sûre ; pour celle de la composition et de la publication des neuf livres, on est réduit à des hypothèses.

La date de la dédicace est facile à déterminer. Théodose est présenté comme l'empereur dont l'autorité et le prestige sont incontestés : il protège les poètes et les artistes¹, il se distingue entre les empereurs par sa piété, son courage, sa philanthropie, sa modération, sa justice, sa libéralité et sa grandeur d'âme² ; son goût et son jugement en matière littéraire sont sûrs³, etc. Tout en faisant la part de l'éloge courtisan, on peut admettre que ces qualités sont celles de la maturité d'un homme et d'un règne. Théodose étant né en 401 et mort en 450, c'est la dernière partie de son règne qui a inspiré ce portrait flatteur. D'autre part, les dernières lignes de la dédicace souhaitent que « soit transmis le pieux règne de Théodose aux fils de ses fils ». Or Théodose n'avait eu qu'une fille, Eudoxie, née en 423 de l'impératrice Eudocie⁴ ; l'impératrice, écartée de la cour à partir de 441, se trouvait dans sa retraite définitive de Jérusalem

en 443¹. Ce n'est donc qu'après 443 seulement qu'on pouvait envisager le remariage de Théodose, âgé de 42 ans, et une postérité mâle pour l'empereur. Enfin et surtout, une anecdote curieuse rappelle un récent (πρώην) voyage que l'empereur entreprit en Bithynie aux ruines d'Héraclée du Pont, afin de « chercher à la restaurer alors qu'elle était ruinée par l'âge² ». Ce voyage a eu lieu au cours de l'été 443³. On peut donc tenir pour à peu près certain que la dédicace à Théodose a été rédigée fin 443 ou début 444.

Dans la réalisation de l'œuvre, à quel moment se situe la dédicace ? L'*Histoire ecclésiastique* a-t-elle été rédigée tout entière avant 443 ou après ? et Sozomène a-t-il offert à Théodose, en même temps que la dédicace, l'ouvrage en sa totalité ou seulement en partie ?

Le dessein d'écrire une histoire de l'Église est évidemment très antérieur à 443, et il y a toutes chances pour que la dédicace ait été rédigée une fois terminés les travaux de documentation, ainsi que les démarches, recherches aux archives, interrogations de témoins, voyages divers : une introduction-préface ne peut être écrite que lorsque l'architecture de l'œuvre a été dessinée et que la problématique en a été définie. Peut-être même l'ouvrage était-il déjà composé en grande partie dès 443. Il n'était pas achevé toutefois à cette date, puisque le livre IX tel que nous l'avons ne correspond pas au plan annoncé dans la dédicace⁴. Le livre IX devait, selon les termes de Sozomène,

1. Cf. STEIN-PALANQUE, p. 293.

2. H.E., Dédicace, 13.

3. Cf. A. LIPPOLD, art. « Théodosius II », PW Suppl. XIII (1973), c. 993.

4. Sozomène déclare dans cette dédicace qu'« il est en train d'écrire une histoire de l'Église (participe présent συγγράφοντι) », qu'« il va raconter (μέλλων ἀφηγεῖσθαι) la vertu de beaucoup d'hommes remplis de Dieu ». Une phrase même laisse entendre qu'il propose à Théodose d'être son réviseur : « Reçois de moi cet écrit, examine-le et, y ajoutant les additions et retranchements que t'inspire ton esprit exact, purifie-le par tes soins. » C'est là peut-être clause de style, mais il est possible

1. Dédicace, 3 et 7.

2. Dédicace, 15.

3. Dédicace, 4.

4. Deux enfants étaient morts en bas âge : cf. STEIN-PALANQUE, p. 281 et note 148 (p. 564).

recouvrir les 31 années du règne de Théodose II, depuis la mort de son père (408) jusqu'à son dix-septième consulat (439). Or ce livre, le plus court de l'ouvrage, ne traite guère que les toutes premières années du règne personnel de Théodose II, qui gouverna d'abord sous la tutelle du préfet du prétoire Anthémios jusqu'en 414; puis sous celle de sa sœur Pulchérie, proclamée *Augusta* quoiqu'agée seulement de quinze ans et à peine l'aînée de son frère. Le seul événement mentionné du règne est la campagne, en 408-409¹, contre Uldis, chef des Huns, alors que Théodose âgé de sept ans gouvernait depuis un an la *pars orientalis*. Le reste du livre est consacré, après un long éloge de Pulchérie (chap. 1-3), à la *pars occidentalis*, secouée par les démêlés d'Honorius avec les Goths d'Alaric (chap. 6-10), par les tentatives des usurpateurs, dont Constantin III, en Gaule et en Italie (chap. 11-16). Au chapitre 16, Sozomène revient à la *pars orientalis*, mais, après avoir annoncé qu'il va parler des deux découvertes des corps du prophète Zacharie et du diacre Étienne², il relate les circonstances qui ont entouré la découverte de Zacharie, puis le récit s'interrompt et le lecteur est laissé sur sa faim. De la même façon, une phrase du chapitre 1 à propos de l'action de Pulchérie dans la politique religieuse de la Cour promettait des développements ultérieurs : il n'en est pas fait mention par la suite³. Ce livre IX, donc, a été composé dans sa première partie avec la même rigueur que les précédents pour les événements antérieurs à 414, mais il s'arrête à cette date, sans que Sozomène ait laissé prévoir cette brusque fin,

également que Sozomène en 443 offre à Théodose les pages qu'il a déjà écrites comme une lecture de révision préalable à la publication.⁴ — 1. *H.E.* IX, 5. 2. *H.E.* IX, 16, 4. 3. *H.E.* IX, 1, 13. 4. « Que de nouvelles hérésies ne l'aient pas emporté de notre temps, nous trouverons que c'est à elle surtout qu'on le doit, comme on le verra plus loin » (IX, 1, 9).

sans qu'il ait même achevé un récit commencé, à plus forte raison sans qu'il ait esquissé une conclusion à son ouvrage. On peut avancer trois hypothèses : a) ou bien la fin du livre IX n'a pas été conservée (mais tous les manuscrits donnent le même texte et certains précisent même ici s'achève l'*Histoire ecclésiastique* de Sozomène) — b) ou bien le livre IX a été victime de la censure impériale, dont l'arbitrage était invoqué dans la dédicace et qui aurait fait disparaître tous les textes relatifs aux événements contemporains, en particulier ceux consacrés à la période où l'influence d'Eudocie a été grande sur l'empereur. Retirée à Jérusalem en 443, Eudocie laissait la Cour aux mains de l'affranchi Chrysaphius, et il est possible que pour se venger d'elle Théodose ait fait supprimer dans l'ouvrage de Sozomène tout ce qui rappelait l'influence de son ancienne épouse⁵. Mais cette hypothèse a contre elle qu'on voit mal pourquoi la censure aurait amputé toute la fin du livre en bloc, sans discrimination, et non pas seulement les passages concernant Eudocie. Après tout, jusqu'en 439, l'activité de Théodose II — même inspirée par Eudocie — n'a rien que de très positif, et l'histoire de l'Église en cette période comporte des événements qui ne nuisent pas à la mémoire de l'empereur : crise nestorienne, dès 428, résolué par le concile d'Éphèse (431), élection de Proclus au siège de Constantinople (janvier 438), sans parler des réalisations de Théodose comme la création de l'université de Constantinople (425) et la promulgation du Code Théodosien (438). D'autre part, il est douteux que l'historien ait couru le risque de s'exposer à la censure en dressant un éloge d'Eudocie : si au cours du livre IX le nom d'Eudocie n'est jamais cité alors que Pulchérie est l'objet de sa sollicitude, est-ce le fait de la censure ou plutôt d'une élémentaire précaution de Sozomène ? Les pages de Socrate

1. Cf. BARDY, art. « Sozomène », c. 2469-2470.
2. Le nom d'Eudocie n'apparaît pas chez Sozomène.

consacrées à cette période sont allusives et prudentes, on ne voit pas pourquoi Sozomène aurait agi autrement. Enfin, en fixant à 439 le terme de son *Histoire*, Sozomène obéissait à des raisons d'opportunité, qui n'ont pas échappé non plus à Socrate, et se mettait ainsi à l'abri d'une censure éventuelle : après 438, la politique extérieure de Théodose est peu flatteuse pour sa mémoire et la politique intérieure voit le prince passer sous l'influence de Chrysaphius, dont l'assiduité auprès de Théodose avait contribué à la chute du remarquable préfet du prétoire d'Orient Cyrus de Panopolis (441) et à celle d'Eudocie (443) — c) reste la troisième hypothèse, la plus simple et la plus vraisemblable, c'est que le livre IX, s'interrompant de façon aussi abrupte, n'a pas pu être achevé par Sozomène : l'auteur, pendant la rédaction de ce livre, a été saisi soit par la maladie, soit par la mort.

A quelle époque remonte ce début de rédaction du livre IX ? Il est impossible de le dire : le *terminus a quo* est 443¹, date de la dédicace, le *terminus ad quem* est 448. Sozomène fait allusion, au 1^{er} chapitre (§ 9) du livre IX, à la lutte de Pulchérie contre « les dogmes bâtards », c'est-à-dire à la querelle avec Nestorius, achevée par le concile d'Éphèse (431). Selon Sozomène, c'est « la dernière manifestation hérétique qu'il ait connue » ; il a donc rédigé ces lignes avant la crise eutychéenne² à laquelle la Cour fut mêlée

1. Si l'on admet que le livre IX a été l'objet de la censure impériale, rien ne s'oppose à ce qu'il ait été publié en même temps que les huit premiers.

2. Eutychès, moine antinestorien, soutenu par l'affranchi Chrysaphius, fut accusé devant l'empereur par le nestorien Domnus, évêque d'Antioche, de professer l'hérésie apollinariste (cf. la lettre de Domnus à Flavien en septembre 448 : STEIN-PALANQUE, p. 308 et note 109 [p. 572]). Ce fut le début d'une affaire qui eut un assez grand retentis-

intimement à partir de 448. Il est vain de vouloir préciser davantage¹.

sement à la Cour. Condamné par le synode de Constantinople le 22 novembre 448, Eutychès devait être, grâce aux efforts de Chrysaphius, réhabilité par le concile d'Éphèse d'août 449, réuni par les soins de Théodose. Après la mort de l'empereur et l'avènement de Marcien et de Pulchérie (450) et après l'exécution de Chrysaphius, le concile œcuménique de Chalcedoine (20 octobre 451) définissait un nouveau symbole de foi, mettant un terme à la crise eutychéenne.

1. Deux autres passages du livre IX appellent des remarques : a) le récit de la découverte des reliques des 40 martyrs (IX, 2). Le transfert des corps près de Saint-Thyrse eut lieu, dit Sozomène, sous l'épiscopat de Proclo, donc entre 434 et 446 : « J'y ai assisté moi-même, ajoute-t-il ; ceux qui ont assisté à la fête peuvent témoigner qu'il en fut ainsi..., presque tous vivent encore. » La date du transfert est inconnue, mais on peut penser qu'il eut lieu avant 439 puisqu'il est relaté (mais pas à sa vraie date) dans ce livre IX qui s'achève théoriquement en 439. Le *Chronicon paschale* et Nicéphore Calliste situent l'événement plus tard, en 451, mais la contradiction n'est qu'apparente, car Sozomène parle du transfert à Saint-Thyrse, alors que le *Chronicon* évoque explicitement la construction par Césarius, préfet du prétoire, d'une église des 40 martyrs, bâtie pour recevoir les corps (ap. *M.G.H. a.a.*, t. XI, p. 83-84 ; NICÉPHORE CALLISTE, *H.E.* XIV, 10 [PG 146, c. 1085 D] ; cf. JANIN, *Géographie*, p. 146, 247 et 482). Si Sozomène ne parle pas de cet édifice, c'est que l'église n'était pas construite au moment où il écrivait, et même qu'on ne parlait pas encore de la construire — b) d'autre part, Sozomène loue longuement la virginité de Pulchérie et son vœu solennel devant Dieu, prêtres et sujets, confirmé par l'offre de la table sainte à l'Église de Constantinople (IX, 1, 4) ; ce vœu, l'*Augusta* « le poursuit » (IX, 3, 2) ; de toute évidence, la page est écrite avant le mariage de Pulchérie (450). — On ne peut guère tirer de conclusion du texte du chapitre 3, dans lequel Sozomène fait l'éloge des sœurs de Pulchérie en employant successivement le présent, l'imparfait, l'aoriste. On sait qu'Arcadia (née en 400) est morte en 444 (O. SEECK, art. « Arkadia 5. », *PW* II, 1 [1896], c. 1137) ; on ignore la date de la mort de Marina (cf. O. SEECK, art. « Marina 4. », *PW* XIV, 2 [1930], c. 1757). Sozomène mêle apparemment dans le même éloge le présent et le passé.

CHAPITRE II

L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

Sozomène définit sa méthode et ses objectifs dans quelques paragraphes de la dédicace et surtout au cours du 1^{er} chapitre du livre I.

Modestement il ne se reconnaît pas les capacités suffisantes pour mener à bien son *Histoire de l'Église* et il invoque l'aide de l'Esprit Saint : « Pour un sujet qui n'est pas l'œuvre des hommes, il n'est pas difficile à Dieu de me faire paraître, contrairement à l'attente, un historien ! » Et c'est bien en historien qu'il entend œuvrer : « Je me propose de décrire la vertu de beaucoup d'hommes remplis de Dieu et les événements relatifs à l'Église universelle¹. » Cela dans un souci d'information du lecteur qui a droit à la vérité (« Tout doit pour l'historien passer après la vérité² »), et à l'objectivité (« La tâche de l'historien est de raconter seulement les faits sans y introduire aucun élément personnel³ »). Les sources auxquelles il puise sont les souvenirs personnels, les témoignages oraux directs ou indirects, les lettres, les archives : « Je mentionnerai les événements auxquels j'ai assisté ou que j'ai appris des gens au courant

et témoins des choses, dans ma génération et celle qui l'a précédée. Quant aux événements plus reculés, j'en ai poursuivi l'enquête d'après les lois qui ont été édictées pour notre religion, d'après les conciles de temps en temps réunis, d'après les innovations apportées au dogme et les lettres des empereurs et des pontifes, dont les unes sont conservées jusqu'à ce jour dans les palais impériaux et les églises, et dont les autres se rencontrent çà et là chez les amis des lettres¹. » Ces sources ne sont pas citées dans le texte, l'auteur leur emprunte seulement le renseignement désiré, sauf à l'occasion de points délicats sur lesquels les témoignages divergent : « J'ai souvent eu en pensée d'introduire le texte même de ces documents dans mon ouvrage, mais j'ai jugé meilleur, pour ne pas alourdir l'exposé, d'en rapporter brièvement le sens, à moins que nous n'y trouvions des points disputés sur lesquels les opinions de la plupart divergent ; en ces cas-là, si je mets la main sur quelque écrit, je le présenterai pour manifester la vérité². » Eusèbe aimait à donner de larges extraits des documents auxquels il avait recours ; en prenant ses distances avec ses sources Sozomène adopte une méthode, nouvelle chez les historiens de l'Église, qui rappelle celle des grands historiens grecs classiques, tels que Thucydide ou Xénophon³.

Après ces déclarations d'intention — vérité, objectivité —, Sozomène précise la finalité qu'il entend donner à l'ouvrage : « J'ai voulu montrer comment, en butte à tant d'ennemis, l'Église universelle a fini par aborder à ton port⁴. » La vérité, pour Sozomène, est donc celle de l'ortho-

1. *H.E.* I, 1, 13. A l'occasion Sozomène rappelle cette fidélité aux sources : « J'ai écrit... ce que j'ai appris de gens exactement au courant » (II, 21, 8).

2. *H.E.* I, 1, 14.

3. Sozomène connaissait sans doute l'œuvre de Thucydide et plus certainement celle de Xénophon, auquel il paraît emprunter les premiers mots de la *Cyropédie* (cf. *infra*, p. 83 et p. 108, n. 1).

4. *H.E.*, Dédicace, 17.

doxie, et son objectivité consiste à dénoncer les erreurs des sectes qui ont défigurés la vraie doctrine et à réfuter ainsi certains historiens qu'il estime partisans ou mal informés, dont les manœuvres ont souvent abusé les chrétiens : « Afin que nul, par ignorance de la réalité, ne convainque de mensonge mon traité, pour avoir lu peut-être des écrits contraires, il faut savoir que, à l'occasion des doctrines d'Arius et des hérésies nées plus tard, les chefs des diverses Églises, en dispute les uns avec les autres, écrivaient des lettres à ceux de leur parti sur les points qui leur tenaient à cœur ; se rassemblant en conciles, ils émettaient les votes de leur choix, et souvent ils condamnaient par défaut les tenants des opinions contraires ; entourant de prévenances les empereurs du moment et les puissants de leur suite, ils cherchaient à les persuader de leur mieux et à se les concilier, et pour démontrer leur orthodoxie, prenant parti les uns pour ceux-ci, les autres pour ceux-là, ils ont formé des collections des lettres en circulation pour la défense de leur propre secte et ont passé sous silence les lettres contraires ; ce qui rend tout à fait tortueuse pour nous la découverte de ce qui s'est vraiment passé touchant ces faits¹. » C'est donc une mise au point qu'il entend faire sur cette période traversée par la crise arienne, la réfutation des erreurs doctrinales successives permettant de rendre plus éclatant le triomphe final de la vérité orthodoxe : « La doctrine de l'Église universelle apparaîtra dans la plus grande pureté possible, puisqu'elle aura été plusieurs fois mise à l'épreuve par les machinations de ses adversaires et que, Dieu lui accordant la victoire, elle est revenue à sa puissance première et a attiré à sa vérité première toutes les Églises et toutes les masses². »

L'*Histoire ecclésiastique* est ainsi une version orthodoxe de l'histoire de l'Église au iv^e siècle depuis Constantin ;

1. H.E. I, 1, 15-16.

2. H.E. I, 1, 17.

le *compendium* résumant les événements depuis l'Ascension du Christ illustre le cheminement de cette vérité à travers les siècles. Est-ce à dire que Sozomène se situe dans la lignée des apologistes des II^e et III^e siècles et des premiers historiographes chrétiens, tels Clément d'Alexandrie, Julius Africanus ou Hippolyte¹ ? Peut-on voir en lui le continuateur d'Eusèbe ? En aucune façon : Sozomène est un laïc et il observe l'histoire de l'Église de l'extérieur, en profane ; l'économie interne de l'ouvrage en est déjà une preuve, car la chronologie des évêques n'y joue plus qu'un rôle secondaire et les chapitres sont ordonnés en fonction des règnes des empereurs et non plus par référence à la succession des évêques sur les sièges apostoliques. Mais surtout la perspective dans laquelle Sozomène aborde les problèmes est différente ; il ne cherche à démontrer ni la permanente présence de Dieu parmi les hommes, ni la continuité de la parole évangélique dans son impact sur le monde, ainsi que le fait Eusèbe ; il conçoit son histoire de l'Église comme un historien l'histoire d'un État, se consacrant aux hommes et aux événements, relatant les péripéties des combats qu'ont livrés contre des hérésiarques des hommes défenseurs de la bonne cause, combats où s'affrontaient des doctrines, mais aussi des caractères et des passions. Les évêques ne sont plus seulement des hommes d'Église, mais aussi des hommes qui font l'histoire, avec leurs faiblesses et leurs grandeurs. La période qui occupe l'historien, d'ailleurs, est différente de celle d'Eusèbe : avec le triomphe de l'Église, celle-ci et l'État tendent à se confondre et l'*Histoire ecclésiastique* reflète cette situation ambiguë. Le regard critique de Sozomène s'exerce sur le jeu cruel de la comédie humaine auquel se livrent ces personnages en quête d'une place honorifique,

1. Cf. *supra*, p. 25. — Et voir SCAVONE, p. 64 ; MOMIGLIANO, « Pagan and christian historiography in the fourth century », *Paganism and Christianity*, Essay IV, p. 79.

d'une fonction, d'un siège épiscopal¹, sur la confusion qui règne dans ce monde encore en gestation, où dominent les intérêts, les ambitions, les cupidités, les haines, et d'où souvent est absent le souffle de l'Esprit Saint.

Une histoire de l'Église ainsi désacralisée devient plus accessible au profane, qu'en tout état de cause il s'agit moins de convertir que d'informer ; elle n'est pas, à proprement parler, une œuvre d'apologie du christianisme², mais plutôt un document intéressant sur l'idée qu'un historien chrétien se fait de sa religion et des querelles religieuses de son temps.

**Valeur
apologétique
de l'ouvrage**

La portée apologétique de l'ouvrage est donc assez faible, d'abord parce que le manque de formation théologique de son auteur ne lui permet pas une étude sur le fond : « Je n'ai pas l'expérience de ces sortes de disputes », écrit-il au sujet des discussions soulevées par les sectes sur certains points du dogme³ ; ensuite parce que Sozomène se propose seulement de soutenir le point de vue de l'orthodoxie sans prétendre en démontrer la vérité. Tout ce qui touche au contenu de la doctrine est soigneusement occulté : l'exposé que, sur sa demande, les prêtres firent à Constantin après l'apparition

1. Entre autres nombreux exemples, les lignes critiques concernant la comédie cynique jouée par les mélétiens et les ariens (« bien que chaque camp désavouât dans le privé ce qui venait de l'autre, ils acceptaient de se jouer la comédie contrairement à leur opinion propre et de s'accorder dans la communion de leur haine, chaque camp espérant bien qu'il se rendrait aisément maître de ce qu'il désirait » (II, 21, 5)) ; de même les innombrables machinations fomentées contre Athanase sont présentées dans une lumière assez crue (II, 23).

2. Le ton n'a pas cette raideur dogmatique que possèdent parfois les ouvrages apologétiques écrits par des clercs. Sozomène ne manque pas, même, d'un certain humour quand il prend les sectes en flagrant délit de contradiction (II, 21, 5 ou III, 5, 8 : « à moins que quelque sens obscur ne se cache en secret dans les formules... »), ou quand il s'amuse des mots d'esprit de Sisinnius (VIII, 1, 11).

3. *H.E.* VII, 17, 8.

du signe de la Croix n'est rapporté qu'en quelques mots¹ ; le texte du Credo de Nicée, fondement de l'orthodoxie cependant, n'est pas cité, à plus forte raison commenté : « Pour que, explique Sozomène, le symbole de la foi qui fut alors admise en commun soit à l'avenir fermement assuré et manifeste aux générations futures, j'avais d'abord jugé nécessaire, pour démontrer la vérité, d'en mettre sous les yeux le texte même. Mais sur le conseil d'amis pieux et compétents en ces matières, attendu que les seuls initiés et initiateurs ont le droit de dire et d'entendre ces choses, j'ai suivi leur avis... et j'ai caché le plus possible ce qu'il faut taire des mystères secrets². »

De la sorte, la vérité du christianisme est pour Sozomène un postulat qu'éclairent trois affirmations sommaires, mais suffisantes à ses yeux : — a) affirmation de l'essence divine du Christ, dont Sozomène s'étonne comme d'un scandale qu'elle n'ait été reconnue qu'avec tant de réticence par le peuple juif³ — b) affirmation de l'essence divine du chris-

1. *H.E.* I, 3, 4-6.

2. *H.E.* I, 20, 3. Toutefois les formules capitales sont assez fidèlement rapportées : « Il faut savoir que les Pères déclarèrent que le Fils est consubstantiel au Père ; quant à ceux qui disent : ' Il fut un temps où il n'était pas ' et : ' Il n'a pas existé avant d'avoir été engendré ' et : ' Il a été tiré du néant ' ou qui le disent d'une autre substance ou essence, ou susceptible de mutation ou de changement, ils les excommunièrent » (I, 21, 1). Sozomène souligne à dessein l'unanimité de la décision : « A la fin tous les évêques tombèrent d'accord et ils votèrent que le Fils est consubstantiel au Père. On dit qu'au début il n'y eut que dix-sept évêques pour louer la thèse d'Arius, mais que, sur le champ, la plupart de ces Pères se rangèrent à l'opinion commune » (I, 20, 1). Pour tous les conciles, on retrouve chez l'historien ce souci de ne pas citer intégralement les textes faisant l'objet de contestation, comme s'il craignait de donner à ses lecteurs de mauvaises idées ; simplement, les conclusions sont formulées en phrases concises. En toute occasion cependant il rappelle l' inanité de ces discussions dont l'importance sur le plan théologique semble lui échapper.

3. *H.E.* I, 1, 1. Seul Josèphe « pourrait bien être un témoin sûr de la vérité sur le Christ... C'est tout juste s'il ne s'écrie pas, en se référant à ses actes, que le Christ est Dieu » (I, 1, 5-6).

tianisme, authentifiée selon lui par les apparitions du signe de la Croix aux moments décisifs de l'histoire : ce signe apparaît à Constantin à la veille de la bataille¹ ; il apparaît plus tard aussi sous Constance², et cette apparition, interprétée « comme le symbole de la victoire du Christ sur l'Hadès³ », dessille les yeux d'un grand nombre de païens⁴ ; authentifiée aussi par la vie exemplaire et le martyre des premiers chrétiens dont les actes « forçaient sans contestation, dans les maisons et les villes, à croire ce qu'on n'avait pas entendu auparavant⁵ » — c) affirmation de la vérité de la religion prouvée par les miracles, signes de la volonté divine « de faire progresser la religion » en lui donnant le sceau de la vérité⁶.

Les nombreux miracles relatés par Sozomène se présentent essentiellement sous trois formes : a) *le lieu miraculeux* : ainsi la statue du Christ à Panéas⁷, la fontaine miraculeuse de Nicopolis, source « guérisseuse où les hommes en se lavant se débarrassent de leurs maux⁸ », l'arbre guérisseur d'Hermoupolis⁹ ; tous ces lieux sont « le signe de la présence de Dieu et de sa victoire sur le démon¹⁰ » — b) *la puissance miraculeuse* concédée par Dieu « aux hommes qui lui sont chers¹¹ » ; ce pouvoir apparaît d'ailleurs à Sozo-

1. H.E. I, 3, 2. 2. H.E. IV, 5, 1. 3. H.E. I, 3, 4.

4. Cf. H.E. IV, 5, 5. De même, à l'occasion de la découverte de la Croix à Jérusalem, la désignation par miracles et songes de ce lieu où était la Croix « montre que les choses divines n'ont besoin d'aucune indication de la part des hommes, toutes les fois que Dieu lui-même a décidé de les manifester » (II, 1, 4).

5. H.E. I, 1, 10.

6. Par exemple, c'est un témoignage pour la propagation du christianisme que la conversion du village natal de Sozomène (Béthéléa) à la suite de la guérison miraculeuse d'Alaphion, possédé du démon, par le moine Hilarion (V, 15, 5).

7. H.E. V, 21, 1. 8. H.E. V, 21, 6.

9. H.E. V, 21, 10.

10. H.E. V, 21, 10.

11. H.E. III, 14, 19.26 ; IV, 10, 1 ; 16, 12 ; etc.

mène comme « la suite naturelle d'une vie vertueuse¹ » et il est l'apanage surtout des moines du désert et des évêques : don de prophétie, don de chasser les démons, don de guérison. Ainsi, « faisaient beaucoup de miracles » Apellès, Apollos, Donat, Épiphané, Zénon et Ajax, Héliès². Le « don divin de prévoir » est attribué à Antoine, Macaire, Pachôme, Arsace, Jean, Théonas et Bènos, ainsi qu'aux évêques Athanase, Chrysostome et Épiphané³. Pulchérie elle-même est l'objet de la bienveillance divine⁴. Ce don de prophétie, Sozomène l'oppose évidemment aux pratiques de magie des « philosophes » païens irrités des progrès du christianisme et cherchant à conserver leurs prérogatives en ce domaine⁵. Quant au don miraculeux de guérir ou de chasser les démons, il est le privilège de presque tous les hommes saints ; c'est le miracle qui frappe le plus l'imagination des foules et se révèle le moyen le plus efficace pour convertir les païens. Il concerne soit la guérison de maladies ou d'incommodités physiques : Eutychianos, Apollonios, Hilarion, Jean, Or, Copred, Moïse, l'évêque Donat⁶, soit la guérison de maladies mentales et de possessions : Paphnuce, Hilarion, Arsace, Or, Apellès, Macaire,

1. H.E. VI, 18, 5.

2. Apellès : VI, 28, 7 ; Apollos : VI, 29, 2 ; Donat : VII, 26, 1 et 5 ; Épiphané : VII, 28, 1 ; Zénon et Ajax : VII, 28, 8 ; Héliès : VI, 28, 5.

3. Antoine : I, 13, 7 et VI, 5, 6 ; Macaire : III, 14, 2 ; Pachôme : III, 14, 16 ; Arsace : IV, 16, 12 ; Jean : VI, 28, 1 et VII, 22, 7 ; Théonas et Bènos : VI, 28, 3 ; Athanase : IV, 10, 1 ; Chrysostome et Épiphané : VIII, 15.

4. H.E. IX, 3, 1.

5. Ainsi la prédiction de ces philosophes au sujet de la succession de Valens formulée à l'aide de toutes sortes d'instruments oraculaires tourna-t-elle à leur confusion (VI, 35, 3). Symptomatique aussi du triomphe chrétien aux yeux de Sozomène est le silence de l'Apollon de Daphné rendu muet par la présence de la châsse du martyr Babylas transférée dans un oratoire proche du temple oraculaire (VI, 19, 13).

6. Eutychianos : I, 14, 19 ; Apollonios : III, 14, 19 ; Hilarion : III, 14, 26 ; Jean : VI, 28, 1 et 29, 8 ; Or : VI, 28, 2 ; Copred : VI, 28, 4 ; Moïse : VI, 29, 25 ; Donat : VII, 26, 1.

Moyse¹ ; Macaire, dit-on, alla même jusqu'à ressusciter un mort² — c) enfin, Dieu se manifeste de façon plus directe encore par sa *Providence* ; elle agit sur les âmes, animant l'intelligence et la volonté des hommes, sous la forme d'anges qui les assistent³, de visions envoyées en songes⁴ qui sont comme le reflet du débat intérieur où la volonté humaine est éclairée miraculeusement par l'Esprit Saint.

Cette longue énumération de faits miraculeux dénote-t-elle chez l'historien que prétend être Sozomène un manque de sens critique ? Le procédé est traditionnel chez les apologistes pour qui le miracle est la preuve irréfutable de la volonté de Dieu, et on ne peut faire grief à Sozomène de sacrifier volontiers à ce rite. Il y apporte d'ailleurs une touche assez personnelle. Ainsi, le geste de Julien qui, sur le point de mourir, lance vers le ciel un peu de sang puisé à sa blessure comme s'il avait les yeux fixés sur l'apparition miraculeuse du Christ, suscite-t-il ce commentaire prudent : « Que Julien, sur le point de mourir, ait vu le Christ, comme il arrive à l'âme, quand désormais elle va se séparer du corps, d'être capable de voir des choses plus divines que ne le peut l'homme, cela, je ne puis le dire, mais je n'ose pas non plus le repousser comme un songe...⁵ » La réserve

1. Paphnuce : I, 10, 1 ; Hilarion : III, 14, 26 ; Arsace : IV, 16, 12 ; Or : VI, 28, 2 ; Apellès : VI, 28, 7 ; Macaire : VI, 29, 12 ; Moyse : VI, 29, 19.

2. *H.E.* III, 14, 2.

3. « La Divinité assistait l'empereur en son zèle et lui confirmait, par des épiphanies, que ces maisons de prières dans la ville étaient saintes » (II, 3, 8). Voir : l'ange de Piammon (VI, 29, 11), celui de Théodose (V, 20, 4), de Pachôme (II, 3, 19), de Marc (VI, 29, 11), etc.

4. Vision envoyée à Constantin (I, 3, 1) ; apparition de saint Thyrsè à Pulchérie (IV, 2, 7), du prophète Zacharie à Caterneros (IX, 7, 2) ; vision envoyée à Constantin pour fonder la ville de Constantinople (II, 3, 3), à Julien au moment de sa mort (VI, 2, 12), au philosophe Didyme (VI, 2, 6), etc.

5. *H.E.* VI, 2, 12. — Pour la comparaison des merveilleux chrétien et païen, voir par ex. M. MESLIN, « Le merveilleux comme langage politique chez Ammien Marcellin », *Mélanges Seston*, Paris 1974, p. 353-363.

ainsi formulée est preuve de lucidité, comme si l'écrivain émettait un doute sur le caractère extra-humain du fait rapporté, songe, vision, apparition, qu'on peut tout aussi bien expliquer par des causes toutes naturelles. D'autre part, Sozomène semble établir une distinction entre le miracle — auquel il croit comme à un signe divin — et les circonstances dont il est entouré : l'historien les relate parfois avec une complaisance qui fait penser au bon Hérodote contant des histoires merveilleuses ; événement miraculeux ou édifiant sollicite chez Sozomène non seulement sa foi de chrétien, mais aussi ses qualités de conteur ; il affectionne l'anecdote curieuse, insolite, qui satisfait un public dont la sensibilité religieuse s'accompagne souvent du besoin de rêve et d'irrationnel. C'est le cas pour les « portraits » des ermites, sortes de contes moraux, et plus encore pour les récits relatifs à la découverte des reliques des martyrs, conçus comme des drames à épisodes¹. En particulier, quand il raconte la découverte des restes des quarante martyrs — longue digression hors sujet dont il prie le lecteur de bien vouloir l'excuser —, il sacrifie à la fois à la mode de son temps pour les reliques et à une certaine vanité d'auteur en contant un fait dont il a été le témoin.

Regards sur le christianisme au IV^e siècle

Peu rompu aux discussions théologiques, Sozomène est pourtant très attentif à la vie du christianisme, c'est-à-dire aux diverses manifestations de la foi. Ses réflexions, qui témoignent certes de plus de curiosité que de profondeur, concernent quatre domaines.

1. Cf. la découverte des fragments de la Croix (II, 1), le transfert des restes de Paul et Mélèce (VII, 10), la découverte de la tête de Jean-Baptiste (VII, 21), des restes de Habacuc et Michée (VII, 29), des prophètes Zacharie et Étienne (IX, 17), des quarante martyrs (IX, 2).

1) L'intérêt porté à la liturgie et aux innovations cultuelles est dû sans doute à l'importance des débats qu'elles ont suscités au cours de ce siècle où tant de conciles ont essayé de fixer les rites autant que la doctrine. De son enquête Sozomène a surtout retenu la diversité des cérémonies du culte, soumises aux traditions locales, diversité qu'il ne considère pas comme une faiblesse, mais plutôt comme une preuve de vitalité ; il a observé ces coutumes à Rome, à Alexandrie, à Constantinople, en Libye, en Phénicie et « dans bien des villes et des villages »¹, et elles sont relatives aux diacres², aux chants, prières, ouvrages de piété utilisés par les fidèles et le clergé³, aux différentes façons dont se fait la lecture de l'Évangile, à la longueur du Carême, au jour de l'assemblée du culte (ici le samedi, ailleurs le dimanche)⁴, à l'emplacement réservé aux pénitents pendant l'office⁵, au baptême⁶, à la fête de Pâques diversement célébrée chez les novatiens, les sabbatiens, les montanistes, et à laquelle il consacre tout un chapitre⁷. « Ces coutumes, conclut-il, les gens qui en ont été nourris ne jugent ni pieux ni tolérable de les enfreindre, par respect pour ceux qui les ont établies⁸ » ; il approuve donc implicitement la latitude laissée à chaque peuple pour exprimer sa foi dès lors que celle-ci n'est pas mise en cause. L'idée qu'une unification de tous ces usages serait peut-être pro-

1. *H.E.* VII, 19, 12. Si certaines de ces traditions sont également citées par SOCRATE (VII, 19, 7 et 8), qui semble témoigner de la même compréhension que Sozomène — tous deux sont des laïcs et des juristes —, la plupart relèvent de l'observation personnelle de Sozomène.

2. *H.E.* VII, 19, 3.

3. *H.E.* VII, 19, 9. Telle l'Apocalypse de Paul, ouvrage très lu par les moines de son temps, qui fut découvert sous le règne de Théodose I dans des circonstances qu'il relate lui-même (VII, 19, 11).

4. *H.E.* VII, 19, 6-8.

5. *H.E.* VII, 16, 5.

6. *H.E.* VI, 26.

7. *H.E.* VII, 18.

8. *H.E.* VII, 19, 12.

fitable à l'expression d'une foi « catholique » ne semble pas effleurer son esprit.

2) Le monachisme apparaît à Sozomène comme le fait spirituel le plus marquant du IV^e siècle ; après s'être justifié d'en introduire l'étude dans une histoire de l'Église¹, il analyse remarquablement les origines du mouvement : le besoin de recueillement, de méditation, de vie secrète loin des hommes², le renoncement aux appétits sensuels en réaction contre le laxisme contemporain³, l'appel mystique et l'« adoration par la pureté de l'âme »⁴. Au cours de trois longs développements, aux livres I, III et VI, il décrit l'existence de ces moines et le rayonnement qu'ils exercèrent sur les populations de tout le pourtour méditerranéen oriental⁵. La sagesse de ces ermites, leur « philosophie » (ce terme désigne la vie d'ascèse), est présentée comme l'idéal le plus élevé que peut réaliser un chrétien : mettre sa vie en conformité avec ses convictions en pratiquant les vertus monacales qui tirent l'homme vers le haut, abstinence, tempérance, oubli de soi, mépris du corps, bonté, charité, amour mystique de Dieu⁶. Dans la confusion du siècle, les intrigues et les compromissions, ces hommes de prière sont le symbole de la foi vivante⁷.

3) Cette prédilection pour le havre de sérénité qu'offre la vie érémitique justifie les réflexions critiques de l'historien sur les persécutions et l'intolérance. Quand il parle des

1. *H.E.* I, 1, 18.

2. *H.E.* I, 12, 10.

3. *H.E.* I, 11, 7-8.

4. *H.E.* I, 12, 4.

5. Moines de Palestine, Libye, Syrie, Arabie, (I, 13, 1), d'Égypte (III, 14), d'Édesse (VI, 34), de Perse (VI, 33), de Cœlésyrie (VI, 34).

6. Cf. *H.E.* I, 12, 1-8, l'éloge de la vie monastique et surtout de la haute valeur spirituelle et morale de cette « ' philosophie ' descendue de Dieu chez les hommes ».

7. Ils sont le levain du christianisme, les moines étant les plus sûrs propagateurs de la foi par la seule vertu de leur exemple (cf. VI, 27, 10).

circonstances qui ont entouré la christianisation du monde païen, Sozomène approuve les méthodes pacifiques ; il loue Constantin de n'avoir pas fait appel à la force pour imposer le christianisme aux païens¹ et il blâme l'évêque d'Apamée, Marcellus, qui, « persuadé qu'il n'y avait pas d'autre moyen de convertir les gens de leur première religion, renversa les temples de la ville et des villages et, avec une bande de gladiateurs, entreprit de détruire le temple d'Aulôn² ». Il critique sévèrement l'évêque d'Alexandrie, Georges, qui persécutait païens et chrétiens orthodoxes³, et condamne Eudoxius, responsable d'une persécution « presque pareille à celles qu'on avait vues auparavant sous les empereurs païens » et d'autant plus honteuse que « persécuteurs et persécutés étaient issus de l'Église »⁴. Cette violence, au iv^e siècle, est moins une atteinte à la personne physique qu'au droit des gens et à la dignité de l'homme, elle n'en est aux yeux de Sozomène que plus répréhensible⁵. En revanche — et tout n'est qu'une question de nuance —, il approuve les procédés qui relèvent de la persuasion : par exemple la politique de Constantin qui consiste à « faire perdre aux païens le goût des pratiques religieuses » par un mélange de crainte et de promesses, et à les amener d'eux-mêmes à se ranger à la religion du prince au fur et à mesure que leurs temples tombent en désaffection⁶ ; ou encore la politique de Théodose qui, « pour détruire l'habitude acquise qui entraînait les sujets aux cérémonies traditionnelles et aux lieux de culte », interdit l'accès aux temples et les démolit⁷.

1. H.E. II, 5, 2 : « L'empereur ne fit pas appel à la troupe. »

2. H.E. VII, 15, 3. L'assassinat de ce personnage par les païens suscite la réprobation de Sozomène, non pas son indignation.

3. H.E. IV, 30.

4. H.E. IV, 26, 4.

5. H.E. IV, 26, 4.

6. H.E. II, 5.

7. H.E. VII, 20, 2.

4) Enfin et surtout, Sozomène est un des premiers historiens de l'Église à nous donner un large aperçu sur la diffusion de la religion chrétienne chez les Barbares¹ et sur le mouvement d'évangélisation qui se dessine dans la première moitié du iv^e siècle, en concordance avec la naissance du monachisme : « Il serait bon de rapporter, écrit Sozomène, autant que je pourrai y atteindre, les faits relatifs à notre religion chez les Perses et les Barbares². » Le panorama qu'il brosse de la propagation du christianisme dans le monde barbare a nécessité une documentation étendue qui dénote une curiosité d'esprit toujours en éveil et la volonté de donner au terme *catholon* son sens d'universalité. Ces pays barbares forment la ceinture de l'Empire romain : l'historien part du sud de l'Égypte, de l'« Inde », où Frumentius porte la bonne nouvelle³, il traverse l'Arabie « à gauche de l'Égypte quand on remonte le Nil⁴ », habitée par les Sarrazins dont il évoque les origines et les coutumes, puis il passe chez les Arméniens⁵, les Ibères « qui habitent à l'intérieur de l'Arménie vers le nord⁶ », c'est-à-dire dans la Géorgie actuelle, puis les Perses⁷, les Goths⁸ dans la région de l'Ukraine au bord de la mer Noire, les Scythes enfin, dont la métropole Tomi est « une grande ville prospère sise au bord de la mer, ayant à sa gauche ce qu'on nomme le Pont-Euxin⁹ ». Pour terminer ce tour des frontières une

1. « Un des premiers », avec Socrate, mais à la suite de Rufin.

2. H.E. I, 1, 18.

3. Et plus précisément d'une région située dans l'intérieur par rapport à l'Inde citérieure (τοὺς ἔνδον τῶν καθ' ἡμᾶς Ἰνδῶν, II, 24, 1), probablement le royaume d'Axoum. Voir note complémentaire 2, p. 387.

4. H.E. VI, 38.

5. H.E. II, 8.

6. H.E. II, 7.

7. H.E. II, 8.

8. H.E. II, 6 et VI, 37. — Les Goths : convertis par Ulfilas, passés à l'arianisme en 340, attaqués par les Huns en 375, vainqueurs de Valens en 378.

9. H.E. VI, 21, 3.

rapide incursion en Occident conduit chez les Celtes et les « Gaulois près de l'Océan », qui participaient depuis longtemps déjà à la foi chrétienne¹.

Comment s'est effectuée cette diffusion du christianisme chez les Barbares ? Il serait anachronique de parler de mission d'évangélisation, car les textes de Sozomène ne suggèrent pas un plan concerté de la hiérarchie pour implanter moines, prêtres et clercs dans ces pays, et l'on ne peut accorder à ces témoins du Christ le titre de « missionnaires » au sens moderne du terme, car leur action ne paraît pas avoir été réellement organisée. Un passage d'Eusèbe de Césarée pourrait laisser croire à l'existence d'un esprit missionnaire dès le II^e siècle : « En ce temps-là beaucoup de chrétiens quittant leur patrie allaient remplir la mission d'évangélistes, avec l'ambition de prêcher à ceux qui n'en avaient encore rien entendu la parole de la foi... Ils se contentaient de poser les fondements de la foi dans quelques pays étrangers, puis ils établissaient d'autres pasteurs et leurs confiaient le soin de cultiver ceux qu'ils venaient d'amener à croire². » En fait, ces lignes sont une interprétation idéalisée de la prédication évangélique dans le temps de la première succession des apôtres qui ne correspond pas à la réalité du IV^e siècle. Sozomène, avec raison, attache beaucoup plus d'importance aux circonstances politiques et économiques qui ont placé les chrétiens en contact avec les Barbares, et aux effets communicatifs des exemples de vie d'ascèse. Le cas de Frumentius, cependant, est original : parti visiter l'« Inde », fait prisonnier par les indigènes, il évangélisa le pays, puis, relâché, rendit compte à Athanase qui fit de lui un évêque « afin d'accroître la

1. H.E. II, 6, 1. Sur ce sujet, voir : E. A. THOMPSON, « Christianity and the Northern Barbarians », ap. MOMIGLIANO, *Paganism and Christianity*, Essay III, p. 56-78.

2. Cf. EUSÈBE, H.E. III, 37, 2-4 et note de G. BARDY *ad loc.* (SC 31, Paris 1952, p. 151).

religion dans ce pays »¹ ; ainsi la conversion des « Indiens » s'est-elle faite en deux étapes : d'abord une initiative individuelle due aux circonstances, puis, à cette occasion, une sorte de mission d'évangélisation.

Les causes qui ont permis la diffusion du christianisme chez les Barbares sont les guerres successives, sur le pourtour de l'Empire, entre les Romains et les différentes peuplades en mouvement de migration ; la religion a pénétré dans ces régions par les captifs chrétiens : « Comme ils guérissaient les malades de chez les Barbares et purifiaient les possédés par le seul nom du Christ et l'invocation du Fils de Dieu, qu'en outre ils menaient avec sagesse une vie irréprochable et s'élevaient par leurs vertus au-dessus du blâme, les Barbares, ayant admiré ces hommes pour leur vie et leurs actions miraculeuses, comprirent qu'ils seraient avisés et qu'ils se rendraient Dieu propice, s'ils imitaient ces hommes qui leur avaient paru meilleurs et s'ils adoraient la Divinité comme eux. Ils se donnaient donc des prêtres comme guides de la conduite à tenir, ils étaient ainsi instruits et baptisés et suivaient les services religieux en conséquence². » C'est ainsi que la conversion des Perses est due, entre autres raisons, aux échanges de relations entre l'Osroène et les Romains, qui permirent aux Perses païens de prendre contact avec les saints hommes qui étaient chez les Arméniens et de « faire l'expérience de leur vertu »³. De même les Sarracènes (Sarrazins) d'Arabie septentrionale, « peu avant le règne de Valens, participaient à la foi chrétienne par le contact avec les prêtres et les moines proches d'eux qui menaient la vie d'ascèse dans les déserts voisins et qui brillaient par leurs vertus et leurs

1. H.E. II, 24.

2. H.E. II, 6, 3.

3. H.E. II, 8-14. Cf. VI, 34, 7 : « Dieu leur a donné très longue vie pour faire progresser la religion, car ils attiraient en général les Syriens et un très grand nombre de Perses et de Sarrazins à leur religion et leur faisaient quitter le paganisme. »

miracles¹ ». La tribu de la reine Mavia, en particulier, fut convertie par le moine Moïse qui jouissait d'un grand prestige chez les Barbares au point que la reine ne consentit à la conversion de sa tribu, vers 374, qu'à la condition qu'on le nommât évêque des Saracènes². C'est grâce au rôle de moines ariens aussi que l'hérésie a pu se développer dans certaines peuplades, qui, « admirant l'excellence de leur conduite, croyaient que leur foi était correcte³ ». L'évangélisation des Goths, toutefois, a des origines plus politiques : d'abord orthodoxes, ils sont passés à l'arianisme, et Sozomène attribue la responsabilité de cette défection à l'évêque Ulfila et au militaire Fritigern, payant une dette de reconnaissance à l'empereur Valens⁴. Les circonstances de la diffusion du christianisme en pays barbare sont donc perçues avec assez d'objectivité, somme toute, par Sozomène ; de son enquête il ressort que le ralliement des tribus païennes à la religion s'est effectué soit par calcul, soit par mimétisme, soit aussi par conviction et, le plus souvent peut-être, dans des sentiments complexes où se mêlaient ces divers mobiles.

Sozomène et les hérésies

La position la plus originale de Sozomène concerne les hérésies et en particulier l'arianisme. Il n'aborde pas le problème en théologien et éprouve de la difficulté à saisir toutes les nuances qu'apportent les sectes à l'interprétation du dogme : « Quant à moi, il ne m'est pas facile de comprendre ni de paraphraser de telles théories⁵. »

1. *H.E.* VI, 38, 14.

2. *H.E.* VI, 38, 9. Sur Mavia, cf. F. THELAMON, p. 130-136 (« Mavia, reine des Saracènes »).

3. *H.E.* VI, 27, 10.

4. *H.E.* VI, 37, 6-10. Voir R. GRYSO, *Introd. à l'édition des Scolies ariennes sur le concile d'Aquilée*, SC 267, Paris 1980, p. 165 s.

5. « Ce qu'opinent sur Dieu Apollinaire et Eunome, que l'observent d'après ce qui a été dit ceux que cela intéresse. Et si l'on a décidé de se donner de la peine pour une connaissance exacte de ces matières,

C'est en historien des événements qu'il relate les conflits qui ont secoué l'Église, avec le double souci de rétablir la vérité orthodoxe malmenée dans les récits des historiens et des théologiens qui l'ont précédé¹, mais aussi de s'en tenir aux faits, sans incursion dans les problèmes de fond² ; ce qui explique peut-être l'absence de passion dont il fait preuve à l'égard des déviations dogmatiques. Certes cette objectivité est relative ; ses sympathies et ses antipathies sont évidentes, et souvent des événements favorables aux antiniciens sont passés sous silence alors que leurs échecs sont complaisamment soulignés³. Sozomène a tendance aussi, pour expliquer quelques insuffisances humaines, à invoquer l'intervention de la Providence ; ainsi le triomphe de Constantin est-il attribué à un « secours divin » grâce auquel il parvint à « défaire l'ennemi sur terre et sur mer »⁴ ; c'est le « secours de Dieu » qui fit accéder au pontificat suprême Athanase, « élu par surprise contrairement à l'avis commun »⁵ ; c'est Dieu qui permit la mort de Félix, mettant un terme à une situation absurde créée par la sottise des hommes⁶ ; l'élection de Nectaire, toute illégale qu'elle ait

qu'on en fasse principalement la recherche d'après ce qui a été écrit ou par eux-mêmes ou par d'autres sur eux, car, quant à moi... » (VI, 27, 7). Et : « Voilà ce que j'ai écrit d'après ce que j'ai appris, pour qu'on sache en bref les causes des divisions entre les eunoméens. Parcourir en détail toutes les discussions soulevées pour ce motif serait trop longue tâche et pour moi difficile, car je n'ai pas l'expérience en ces sortes de disputes » (VII, 17, 8).

1. Cf. *H.E.* I, 1, 17.

2. « Ce n'est pas mon propos et cela ne convient pas à l'histoire dont la tâche est de raconter seulement les faits » (III, 15, 10).

3. Favorable aux empereurs qui « pensent bien » (Constantin, Théodose) ou aux évêques orthodoxes (Athanase, Chrysostome), il est souvent perfide à l'égard des ariens : l'empereur Valens et les évêques Mélèce (I, 24), Marcel d'Ancyre (II, 33), Macédonius (III, 3), Photin (IV, 6), Aèce (IV, 12), etc.

4. *H.E.* I, 7, 4-5.

5. *H.E.* II, 17, 4-5.

6. *H.E.* IV, 15.

été, se voit justifiée par la volonté divine¹ ; la pluie de grêlons qui suivit l'exil de Chrysostome et la mort de l'impératrice sont des signes évidents de la colère de Dieu² ; les tremblements de terre sont présentés comme des manifestations de l'ire de Dieu quand ils ne sont pas pris au sérieux par Valens, persécuteur des orthodoxes³, mais comme de simples phénomènes naturels quand ils se produisent sous Constance, considéré comme un empereur orthodoxe⁴ ; les persécutions dont sont victimes les païens sont admises comme des pressions exercées légitimement en vue d'amener à la vraie foi⁵, elles deviennent intolérables quand un évêque arien en est l'auteur sur des orthodoxes⁶.

Mais ces faiblesses ne doivent pas faire oublier la prudence qui caractérise les prises de position de Sozomène ; il ne manifeste aucune hostilité à l'égard des hérésies contemporaines, que, très souvent, il se contente de citer sans commentaire : sont ainsi seulement mentionnées, entre autres, les hérésies des novatiens⁷, des valentiniens⁸, des marcionites⁹, des encratites¹⁰, des manichéens¹¹, des sabbatiens¹², des lucifériens¹³, des montanistes dont il évoque les usages particuliers¹⁴. Est-ce objectivité ou crainte de s'aventurer sur un terrain qu'il connaît mal ? En tout cas, jamais il ne se laisse aller à des outrances, et il dénonce

1. *H.E.* VII, 8.

2. *H.E.* VIII, 27.

3. *H.E.* VI, 10.

4. *H.E.* IV, 16.

5. *H.E.* VII, 20, 2.

6. *H.E.* IV, 30.

7. *H.E.* I, 14, 9 ; II, 32, 11 ; VII, 18, 1 ; VIII, 24, 2.

8. *H.E.* II, 32, 1.

9. *H.E.* II, 32, 1.

10. *H.E.* V, 11, 4.

11. *H.E.* VII, 1, 1 ; VIII, 24, 2.

12. *H.E.* VII, 18, 1.

13. *H.E.* III, 15, 6.

14. *H.E.* VII, 18, 12 et 19, 3.

les hérésiarques comme des adversaires dont l'esprit a été égaré par l'ambition, l'intérêt ou la sottise, non comme des êtres diaboliques, ainsi qu'Eusèbe les représente souvent¹. Un mot d'éloge même vient parfois se glisser sous sa plume, au hasard d'un portrait brièvement esquissé ; il s'adresse à l'homme, non à l'hérésie qu'il professe, mais Sozomène a conscience du caractère insolite de son attitude puisqu'il va jusqu'à s'en excuser auprès de ses lecteurs : « Qu'on ne prenne pas à mal que j'aie loué certains hommes qui furent ou fondateurs ou partisans des hérésies susdites. Je m'accorde à dire qu'ils furent dignes d'admiration pour leur facilité de parole et leur habileté dans les discours². » Julien l'apostat lui-même, qui pourtant fut l'objet de tant d'invectives de la part des chrétiens et qui avait été la cause de grands malheurs pour les ancêtres de Sozomène, est attaqué vigoureusement, mais sans haine ; ce n'est pas un tyran, mais un empereur païen qui, en bon politique, s'en est pris pour combattre le christianisme moins aux personnes dans leur corps qu'aux institutions et aux idées³.

L'arianisme

L'étude de la crise arienne qui a été la motivation principale de l'*Histoire ecclésiastique* est conduite avec beaucoup de sérieux, et sur certains points Sozomène est la seule source

1. Par exemple à propos de Valentin : « Sa méchanceté sournoise pareille à celle d'un serpent qui se tapit dans un trou » (EUSÈBE, *H.E.* IV, 11, 3) ; ou encore : « De Ménandre sortit, semblable à un serpent à deux têtes et à deux queues, une puissance qui produisit les chefs des deux hérésies, Saturnin et Basilide » (*ibid.* IV, 7, 3) ; etc.

2. *H.E.* III, 15, 10.

3. Sozomène le déplore pour le christianisme qui en a pâti, mais il ne s'indigne pas ; il montre comment Julien a cherché à amener « les sujets à changer volontairement de religion » par la ruse, la persuasion, non par la force ; il évite de les contraindre ouvertement « de peur de paraître agir en tyran » (V, 17, 1). — Cf. THELAMON, p. 281 s.

dont nous disposons¹ ; en particulier, pour la période qui s'étend du premier concile de Sirmium (351) jusqu'au concile de Constantinople (382), il interprète avec habileté les documents dont il dispose — ceux sans doute de Sabinos² —, et livre de nombreux textes originaux, comme la lettre de Georges de Laodicée aux évêques d'Orient sur les difficultés de l'Église d'Antioche devant les tentatives d'Eunome, la lettre de Constance aux Antiochiens, la lettre aux Romains concernant la codirection de la chrétienté romaine assurée par Félix et Libère³. Pour le concile de Séleucie il cite ses sources, les Actes de ce concile rédigés par les notaires⁴. Nous lui devons aussi les lettres des deux synodes favorables à Arius, celui de Nicomédie et celui de Césarée de Palestine⁵ ; c'est Sozomène aussi qui semble le mieux informé sur les origines d'Arius⁶.

Le portrait d'Arius est brossé à larges traits, sans agressivité ni indulgence ; l'hérésiarque est décrit surtout comme un ambitieux de médiocre envergure, dialecticien habile à l'esprit faux : simple prêtre d'Alexandrie, il s'était fait remarquer par son intérêt pour les problèmes de doctrine ; d'abord partisan de Mélétius, il l'avait abandonné et avait été ordonné diacre par Pierre, évêque d'Alexandrie. Mais, au dire de Sozomène, cette renonciation n'avait été qu'une feinte pour accéder au diaconat, car, sitôt devenu diacre, il s'opposait à son évêque et attaquait « les mesures de ce dernier contre Mélétius ». A la mort de Pierre, Arius, se séparant à nouveau de Mélétius, obtenait la prêtrise

1. Cf. BARDY, p. 70, « Les origines de l'arianisme et le concile de Nicée » : « Sozomène est peut-être pour cette période l'historien le mieux renseigné et le plus exact. »

2. Cf. P. BATTIFOL, « Sozomène et Sabinos », *Byzantinische Zeitschrift* 7 (1898), p. 265-284 ; SCHOO, p. 95-134.

3. *H.E.* IV, 13-15.

4. *H.E.* IV, 22, 28.

5. *H.E.* I, 15, 10 et 12.

6. Cf. BARDY, p. 71, n. 4 (« Les origines de l'arianisme et le concile de Nicée »).

et l' « estime même d'Alexandre, successeur de Pierre à Alexandrie ». Cette autorité lui permettait alors de déployer efficacement ses talents de dialecticien pour développer ses idées subversives¹. Tel est l'homme, et le rappel par Sozomène de ces revirements successifs fait apparaître chez Arius un théologien inconsistant et un arriviste ; toutefois l'historien ne l'accable pas et n'en fait pas un homme de combat fanatique, réservant ce reproche à ses sectateurs qui défendent ses idées avec plus de hargne que lui². De même, la profession de foi de rétractation réclamée par Constantin à Arius pour permettre son retour d'exil est assortie d'un bref commentaire prudent, et il n'est pas affirmé, mais seulement suggéré, que la rédaction en est peut-être « artificieuse »³. Quant à la mort d'Arius, survenue au dire de ses adversaires dans des circonstances assez sordides, le récit en est relativement objectif : Sozomène se contente de reprendre la relation d'Athanase, mentionnant simplement quelques-unes des interprétations données à cette fin soudaine, qu'il avait recueillies sans doute par tradition orale⁴.

La doctrine, exposée dans ses données essentielles, est jugée avec sévérité⁵ : « Il allait jusqu'à oser déclarer à l'église une chose que personne encore n'avait jamais dite, que le Fils de Dieu avait été tiré du néant, qu'il y avait un temps où il n'était pas, que par son libre arbitre il était capable de mal comme de bien, qu'il était une créature et un ouvrage créé, et bien d'autres choses qu'il est normal

1. *H.E.* I, 15, 1-3.

2. *H.E.* II, 16 s.

3. *H.E.* II, 27, 11.

4. *H.E.* II, 30, 6. Le récit d'Athanase est vraisemblable, malgré les doutes exprimés par STEIN-PALANQUE (p. 469, note 72) ; les récits de plus en plus circonstanciés qui parurent par la suite sont dus sans doute à l'imagination de propagandistes orthodoxes. Cf. à ce sujet A. LEROY-MOLINGHEN, « La mort d'Arius », *Byzantion* 38 (1968), p. 105-111. Voir aussi F. THELAMON, p. 446-452.

5. *H.E.* I, 15, 3.

de dire quand on se fonde sur ces principes et qu'on se laisse aller à des discussions et à tout scruter point par point. » Si Sozomène condamne ces « propos étranges », il en dénonce surtout le caractère provocant et tourne en dérision l'obstination de leur auteur à s'enfoncer dans l'erreur par une manie de la controverse érigée en système ; ce jeu de l'esprit, à l'en croire, n'a aucun fondement théologique sérieux et n'est que la manifestation d'un « goût excessif pour la discussion ».

Mais le jugement le plus intéressant que porte Sozomène concerne la crise arienne elle-même et ses développements. On peut mettre à son crédit d'avoir tenté de dépassionner le débat et d'avoir laissé entendre que le point de départ de l'hérésie d'Arius était la réflexion d'un esprit curieux¹, l'interrogation d'un intellectuel plutôt que le doute d'un théologien. Sozomène est le seul historien à rapporter la joute contradictoire organisée par Alexandre, l'évêque d'Arius, au cours de laquelle Arius et ses adversaires purent exposer leurs idées sous l'arbitrage de leur évêque. Cette explication en champ clos semble prouver qu'aux yeux d'Alexandre le différend pouvait être résolu « plutôt par la persuasion que par la force »² et que, par conséquent, il n'aurait pas dû déborder le cadre d'une chapelle. D'ailleurs Alexandre balança longtemps dans l'espoir d'une solution acceptable pour tous, avant de prendre parti contre Arius ; c'est dire que sur le plan théologique la vérité n'était pas évidente. La dramatisation de la crise est portée par Sozomène au compte de jalousies, de rivalités de personnes, de maladresses de la part d'adversaires d'Arius, comme Alexandre, qui indisposa Eusèbe et en fit un défenseur de l'hérésie³, et aussi au compte de l'habileté

1. H.E. I, 15, 1 : « ... enquête sur des problèmes qu'on n'avait pas auparavant soumis à l'examen ».

2. H.E. I, 15, 4 s.

3. H.E. I, 15, 10 : « Eusèbe s'irritait, se jugeant outragé, et n'en devint que plus ardent à soutenir la doctrine d'Arius. »

des partisans d'Arius sachant exploiter des amitiés ou des inimitiés¹ et se posant en victimes de l'arbitraire². Le refus d'obéissance d'Arius³, d'une part, l'exploitation, d'autre part, que certains firent d'une doctrine où ils croyaient découvrir des résonances connues, transformèrent cette querelle philosophique en hérésie, obligeant Alexandre à excommunier Arius⁴. Le « prêtre d'Alexandrie » semble avoir agi comme un apprenti sorcier, déclenchant une bataille dont la stratégie lui échappait⁵ ; ainsi présentée, l'affaire apparaît parfois comme une machination des uns pour se glisser à la place des autres⁶.

Ce point de vue, qu'inspire une observation sans indulgence de la nature humaine, n'est pas absolument inexact ; il est loin, évidemment, de refléter la complexité et la réalité du problème. On ne peut nier que le contexte religieux de la crise et les raisons profondes de la rapide diffusion de l'arianisme en Orient aient été mal perçus par Sozomène. Ravaillant la question du « consubstantiel » à une querelle de mots, donnant des idées d'Arius un résumé un

1. H.E. I, 15, 8 : « Les partisans d'Arius se dirent qu'il était nécessaire de gagner à l'avance la faveur des évêques de chaque ville et ils leur envoient des messagers... Cette entreprise ne leur fut pas d'un mince profit. »

2. H.E. I, 15, 7 : « Ils les prenaient en pitié comme victimes d'une injustice et chassés de l'Église à la légère. »

3. H.E. I, 15, 6. Sozomène n'accable pas Arius, il dit simplement : Alexandre « ne le persuada pas ».

4. Sozomène insiste sur l'hésitation d'Alexandre (I, 15, 5-6), sur la pression exercée sur l'évêque par les adversaires d'Arius (I, 15, 4), sur la décision autoritaire d'Alexandre dictée par l'effroi devant la propagation rapide des erreurs d'Arius (I, 15, 6).

5. H.E. I, 15, 9-10 : « Le zèle s'enflamma plus encore d'un côté et de l'autre, et la querelle, comme il arrive, reprit plus forte. »

6. Cf. H.E. I, 17, 7 : « Beaucoup des évêques alors rassemblés (à Nicée) et des clercs de leur suite, habiles dans les disputes dialectiques et bien formés dans ces sortes de méthode de discussion, se distinguèrent et se firent ainsi connaître de l'empereur et de sa cour. » Cf. aussi II, 23.

peu caricatural, il n'a pas cherché à comprendre la pensée qui sous-tend la thèse arienne et dont on peut faire remonter l'origine aux subordinationnistes, à certains apologistes du II^e siècle et à Lucien d'Antioche. Les mobiles humains — qu'on ne peut nier — ne doivent faire oublier ni le débat idéologique ni la qualité de certains partisans d'Arius ; la doctrine arienne trouvait un accueil favorable chez tous les évêques influencés par les idées de Lucien d'Antioche¹ ; eux aussi s'étaient posé les mêmes questions, avaient éprouvé les mêmes doutes qu'Arius, et leur ralliement à l'arianisme naissant n'avait pas eu pour unique cause leur intérêt temporel. Cela, Sozomène ne le dit pas ; il n'a pas lu l'ouvrage doctrinal d'Arius, la *Thalie*², il ne cite pas la lettre d'Eusèbe de Césarée reprochant à Alexandre d'avoir dénaturé la pensée d'Arius et accordant à ce dernier le bénéfice de la sincérité dans une recherche un peu minutieuse sur le dogme³. La crise arienne est donc, à l'en croire, un épiphénomène douloureux dont l'Église aurait peut-être pu faire l'économie sans les intrigues de quelques ambitieux ou de quelques fanatiques ; l'historien a retenu de ce drame les péripéties et les conflits d'hommes, mais il en a dissimulé les motivations. En procédant de la sorte, a-t-il agi volontairement, c'est-à-dire avec l'intention de minimiser l'impact spirituel de l'innovation arienne sur le peuple fidèle ? ou involontairement, c'est-à-dire par ignorance ou par incapacité à la comprendre ? Il est bien difficile de le dire ; toutefois le récit de Sozomène suggère au lecteur deux

1. Une lettre d'Arius citée par ÉPIPHANE (*haer.* 69, 6) et THÉODORET (*H.E.* I, 5) donne les noms des 7 évêques favorables à sa doctrine, ceux de Nicomédie, Césarée, Lydda, Béryte, Laodicée, Anazarbe, et tous les « orientaux ». Cf. BARDY, p. 73 (« Les origines de l'arianisme et le concile de Nicée »).

2. Du moins le prétend-il ; cf. *H.E.* I, 21, 3 : « J'ai entendu dire — car je ne l'ai pas lu — que le style de ce livre est relâché. »

3. Citée dans les Actes du second concile de Nicée en 787 (éd. Mansi, XIII, c. 317 ; cf. BARDY, p. 74, n. 3).

conclusions qui découvrent peut-être sa conviction sur le rôle et la responsabilité d'Arius dans la crise religieuse du IV^e siècle : — d'abord la faute d'Arius a été moins d'avoir conçu des idées « étranges »¹ que d'avoir refusé de les abandonner quand son évêque le lui a demandé ; c'est péché d'orgueil plus qu'erreur de doctrine. Sozomène admet en effet qu'il y a ambiguïté sur les termes en litige et ne condamne pas sur le fond la position d'Arius ; il prend même soin d'évoquer à plusieurs reprises les hésitations des évêques à se prononcer en sa faveur ou contre lui² ; — en second lieu, les conséquences de la querelle, considérables, sont hors de proportion avec son origine : il faut en imputer la responsabilité moins à l'initiateur lui-même qu'aux protagonistes des deux bords qui ont envenimé le débat et fait dégénérer en conflit religieux une « jonglerie de mots »³. Aussi n'est-ce pas par hasard que Sozomène choisit de citer par deux fois des lettres de Constantin où l'empereur fait preuve d'une grande pondération. Dans sa lettre à Alexandre et Arius, Constantin conseillait aux deux adversaires de conclure la paix : « Il y a des problèmes qu'il ne faut pas scruter ni se mettre en tête ou, si on les a conçus, qu'il faut livrer au silence puisqu'il est possible de ne pas se séparer, même si l'on est en désaccord sur un détail du dogme⁴. » Sozomène donne plus de force encore à cette réflexion de Constantin en citant un autre texte de même inspiration qu'il emprunte à la lettre de l'empereur à Hosius de Cordoue : « Touchant la divine Providence, il est nécessaire de n'avoir qu'une seule et même foi ; quant aux précisions rigoureuses sur ces sortes de questions, même si l'on n'aboutit pas au même avis, il convient de les

1. *H.E.* I, 15, 3.

2. *H.E.* I, 15, 6.

3. Cf. *H.E.* III, 13, 2 : « esprit de querelle, jonglerie de mots », dit-il, auxquels il félicite l'Église d'Occident d'avoir échappé.

4. *H.E.* I, 16, 2 ; cf. I, 15, 3, où Sozomène condamne sans réserve ceux qui se laissent aller à tout scruter point par point ».

garder secrètement en son esprit¹. » Apparemment, c'est là le fond de sa pensée : bienheureuse ambiguïté, semble-t-il dire, qui laisse à chaque chrétien sa liberté de conscience dans la foi.

S'il relate assez fidèlement, en historien de l'Église et avec une perspective de plus d'un siècle, les remous causés par les théories d'Arius dans la chrétienté, Sozomène ne dissimule guère sa réprobation d'observateur laïc — quelles que soient ses convictions religieuses — pour les déplorables conflits humains que suscitent les idéologies. Son attitude, mélange de conservatisme qui se retranche derrière l'autorité des conciles, et de libéralisme tolérant, préfigure assez bien la prudence orientale dans l'ensemble du débat qui par la suite opposera l'Église d'Orient à celle d'Occident.

Bernard GRILLET.

CHAPITRE III

SOZOMÈNE ET SOCRATE

On ne saurait terminer une présentation d'ensemble de l'historien Sozomène sans poser le problème de ses rapports avec son prédécesseur Socrate. On ne trouve pas, sauf erreur, dans la littérature antique deux œuvres presque contemporaines qui présentent des similitudes aussi nombreuses, aussi étroites et même des coïncidences aussi littérales. Il est établi et unanimement admis que c'est Sozomène qui a utilisé l'œuvre de Socrate¹. Or il l'a fait sans jamais nommer son prédécesseur, sans reconnaître au moins une part de ce qu'il lui devait. Pour porter un jugement sur la valeur de son ouvrage, à la limite pour reconnaître en lui un travail personnel, original, donc respectable, il est indispensable de le comparer avec celui de Socrate. Si un parallèle complet entre ces deux œuvres de vastes dimensions n'est pas possible ici, il semble en revanche opportun d'ébaucher au moins cette comparaison à propos des deux premiers livres de Sozomène et du premier livre de Socrate, ne serait-ce que pour compléter et préciser les réponses déjà proposées par les critiques qui ont abordé ce problème. Car on ne peut pas restreindre, comme ils l'ont fait, la question complexe de la relation historiographique entre Sozomène et Socrate à un simple

1. Cf. VALOIS, ap. *PG* 67, c. 24-25 ; SCHOO, p. 18-26 ; ELTESTER, c. 1240-1248 ; J. BIDEZ, dans l'introduction de son éd. du *GCS*, p. XLV ; CHESNUT, p. 197.

1. *H.E.* I, 16, 3. Au sujet de cette lettre, rapportée par EUSÈBE (*Vita Constantini*, 2, 69), voir le jugement de BARDY, p. 78, et la note 1.

problème de « sources ». C'est la construction de l'histoire, l'ensemble de la méthode, la destination ou, plus concrètement, le public de chacun des deux ouvrages qu'il nous faut maintenant considérer.

La construction de l'histoire

« J'ai jugé bon de diviser l'ouvrage en neuf parties. Le premier et le second tomes contiendront les événements relatifs aux Églises sous Constantin...¹ » Cette déclaration du Prologue suscite déjà une question : pourquoi, si la matière embrassée par les deux premiers livres est une, Sozomène l'a-t-il présentée en deux livres, à la différence de Socrate qui l'avait rassemblée toute entière dans son premier livre ? Ce n'est pas seulement parce que Sozomène a enrichi la matière² ou parce qu'il lui a donné un traitement plus détaillé³, si bien qu'elle ne pouvait plus tenir dans les limites d'un seul livre. Une raison de sens et une raison littéraire ont joué un rôle plus déterminant.

Pour toute histoire ecclésiastique prenant comme point de départ la fondation de l'Empire chrétien, la mort du fondateur, Constantin, était la première coupure. Normale et même obligatoire, cette coupure n'avait donc aucune signification particulière. Socrate s'en était contenté. Mais Sozomène a ménagé une autre coupure qui, elle, est significative : le livre I se conclut par la fin du concile de Nicée⁴.

1. Dédicace, 19.

2. Sozomène a ajouté les lois de Constantin en faveur du christianisme (I, 8 et 9), les chapitres sur le monachisme (I, 10-14) et sur la persécution des chrétiens en Perse (II, 8-15). En revanche, on ne trouve pas chez lui l'équivalent du chapitre 22 du livre I de SOCRATE sur Manès et les origines de l'hérésie manichéenne.

3. Voyez I, 13 (la vie du moine Antoine) ; II, 4 (la purification du lieu-dit du chêne de Mambré) ; II, 17, 6-10 (l'épisode du « jeu de l'évêque »).

4. La transition est bien marquée en II, 1, 1 : « Le concile de Nicée se termina donc de la sorte, et chacun des évêques rentra chez lui. L'empereur de son côté... ».

Il se présente ainsi comme le récit du progrès de l'Église, dû à l'action de Constantin, mais aussi des confesseurs de la foi et des « pères et instigateurs » du monachisme¹, progrès consolidé définitivement, pouvait-on croire, par l'affirmation unanime, sous l'inspiration divine, de l'orthodoxie. A ce mouvement général du premier livre, mouvement uniformément ascendant, s'oppose celui du second. Il a beau se terminer par les funérailles glorieuses du fondateur de l'Empire chrétien, il n'en est pas moins celui de la remise en cause de la foi de Nicée. Il rapporte comment l'unité de l'Église s'est trouvée compromise pour longtemps, comment l'empereur a peu à peu glissé du côté de l'hérésie arienne. Ascension régulière jusqu'au concile de Nicée, déclin ensuite, tant pour l'Église que pour celui qui se voulait son serviteur et son soutien, telle est la représentation, différente de celle de Socrate, que Sozomène s'est faite de l'histoire de l'Église sous Constantin et qu'il a manifestée, en conservant la discrétion requise, par la division de son récit en deux livres.

A l'intérieur de chacun de ces deux livres, il a choisi une composition par « blocs » ou « séquences » de chapitres, affectés du signe positif ou négatif selon l'influence que les événements avaient exercée d'après lui sur le développement et sur l'unité de l'Église. Le premier livre est d'une construction très simple. La séquence initiale, positive, regroupe tous les actes, politiques et législatifs, de Constantin en faveur de l'Église, que couronnent également ses martyrs et ses moines (chap. 1-14). Une rupture brutale, les débuts de l'arianisme, risque d'amorcer une évolution négative (chap. 15-16). Mais la piété de l'empereur et l'unanimité des Pères de Nicée conjurent immédiatement le danger (chap. 17-24). Moins simple et plus recherchée est la construction du second livre. En son début pourtant, elle reproduit celle du premier livre : elle célèbre l'accrois-

1. H.E. I, 1, 18.

sement de l'Église grâce à l'action de Constantin et de sa mère Héléne, accroissement qui ne tarde pas à faire franchir au christianisme les limites de l'Empire romain (chap. 1-15). Mais la contestation du symbole et des décisions de Nicée par Eusèbe de Nicomédie et ses alliés provoque la division de l'Église, désormais tirillée entre les orthodoxes et les ariens (chap. 16-23). Amené par là au pôle négatif, le récit ne peut retrouver le pôle positif que par l'insertion, à cette place, d'un chapitre unique qui fait l'historique de l'expansion chrétienne en « Inde » (chap. 24). Une raison « structurelle » a pris le pas sur la logique normale du récit : pour pouvoir jouer le rôle de pivot dans la composition, ce chapitre a été détaché de l'ensemble plus vaste — expansion du christianisme au-delà de l'Empire — dont il faisait naturellement partie. Cet artifice de composition permet la poursuite régulière des oppositions de sens entre les séquences. Les chapitres suivants (25-33) rapportent en effet les conflits de plus en plus graves qui ont ébranlé l'Église aux conciles d'Antioche, de Césarée, de Tyr, de Jérusalem et de Constantinople, sans que la mort même d'Arius puisse y mettre un terme. Bien que l'hérésie continue, le livre s'achève, comme il se doit, par une conclusion en apparence optimiste (chap. 34), où le fondateur de l'Empire chrétien apparaît à nouveau comme l'adversaire des hérésies et le champion du christianisme, rôle dans lequel il était représenté dans la première séquence du livre I. On voit que, sans exclure la construction « circulaire » de l'ensemble des deux livres, la structure à cinq termes, plus complexe et plus artistique, du second livre se distingue fortement de la structure simple, à trois termes, du premier. Les séquences positives et négatives y alternent régulièrement. Autour de la troisième, véritable axe de symétrie, se répondent la première séquence (mérites de Constantin et d'Héléne) et la cinquième (mérites de Constantin), la seconde (remise en cause des décisions de Nicée) et la quatrième (multiplication des conciles dominés

par les ariens jusqu'au premier exil d'Athanase). Mais cette construction « en dents de scie » n'est pas gratuite. Elle correspond à une vision du progrès de l'Église, inéluctable parce que voulu par Dieu, mais retardé, sinon contrarié, par les divisions et les faiblesses des hommes.

En se distinguant ainsi de l'ordre auquel Socrate s'en était tenu, Sozomène a obéi à des raisons littéraires qui coïncident avec les impératifs d'une persuasion efficace. Socrate avait suivi un ordre approximativement chronologique dans lequel l'insertion systématique des « pièces » (lettres de l'empereur, des évêques, des conciles, des tenants de l'hérésie) introduit une discontinuité préjudiciable à la persuasion. De telles ruptures, trop fréquentes et trop longues, ne lui permettent pas d'entraîner progressivement le lecteur vers l'interprétation choisie. Au moins dans son premier livre, Socrate ne réussit qu'imparfaitement à combiner deux ordres assez différents : celui de la chronologie, propre à l'histoire, et celui de la persuasion qui tient plutôt de la controverse et du genre judiciaire. Chez lui, la citation textuelle et *in extenso* du document, souvent même de deux ou de plusieurs documents accumulés¹, prend le pas sur le récit historique, qui peut, en comparaison, paraître insuffisamment étoffé et explicite. Au lieu d'étayer la thèse, le recours massif aux documents risque de la rendre plus difficile à percevoir et à suivre pour les lecteurs.

Très précieux assurément par sa richesse « documentaire », plus précieux même, sous ce rapport, que le récit de Sozomène pour les historiens modernes, le récit de Socrate n'est pas au même degré que celui de son successeur un discours historique personnel et maîtrisé, exprimant

1. SOCRATE, *H.E.* I, 9 : lettres de Constantin à l'Église d'Alexandrie (PG 67, 84-88) ; aux évêques et aux provinciaux (88-89) ; aux Églises (89-93) ; à Eusèbe (93-96) ; à Eusèbe encore (96) ; à Macaire (96-97). Cette accumulation de documents était probablement destinée à donner une idée du zèle religieux de Constantin et de son désir d'assurer la paix à l'Église. Mais cela n'est pas dit et n'apparaît pas nettement.

fermement une thèse par le choix d'une construction appropriée. C'est ce que Sozomène lui-même laisse entendre dans sa déclaration liminaire d'où toute polémique n'est pas absente : « J'ai souvent eu en pensée d'introduire le texte même de ces documents dans mon ouvrage [entendez : comme l'ont fait mes prédécesseurs et plus particulièrement Socrate], mais j'ai jugé meilleur, pour ne pas alourdir l'exposé, d'en rapporter brièvement le sens... » (I, 1, 14). S'il a résumé les documents¹, si même, ce qu'il ne dit pas, il en a éliminé plusieurs², c'est moins par souci de ne pas accabler le lecteur que par une juste conscience de la place et du rôle du document dans le véritable récit historique. Cette place et ce rôle doivent rester subordonnés dans un ouvrage qui veut pouvoir se réclamer de la « grande histoire ». Le point de vue est ici celui d'un *écrivain* qui tient à rester maître de son ouvrage et à ne pas laisser les documents « parler à sa place »³. En les ramenant à leur fonction, qui est d'appuyer une thèse d'ensemble ou une argumentation particulière, Sozomène se réserve la possibilité d'imposer à son histoire une construction personnelle qui ne se confonde pas avec un enchaînement sans art de « pièces », et qui exprime, avec discrétion mais fermeté, son interprétation de l'histoire de l'Église sous Constantin. Ce caractère personnel et volontaire de la construction, cette

1. G. DOWNEY (« Perspective », p. 65) fait justement remarquer que Sozomène *résume* les documents fournis par Socrate et cite *in extenso* les documents que Socrate ne donne pas. Double façon de se distinguer de son prédécesseur !

2. Sozomène élimine la longue lettre d'Alexandre aux évêques d'Égypte (SOCRATE, I, 6) parce qu'il s'y trouve une réfutation en règle, avec preuves scripturaires à l'appui, des propositions téméraires d'Arius ; et la lettre d'Eusèbe aux fidèles de Césarée auxquels il explique la formule de foi (SOCRATE, I, 8, PG 67, c. 69-77).

3. Un siècle et demi plus tard, Évagre ira encore beaucoup plus loin dans ce sens en réunissant les documents dans un volume séparé (qui est perdu) ; trop loin, car le récit, privé de ces pièces, est trop rapide et paraît superficiel (cf. DOWNEY, « Perspective », p. 66-67).

forme souveraine imprimée par l'esprit — et la thèse — de l'historien aux documents bruts, marquent sans aucun doute un retour à une historiographie classique, inspirée à dix siècles de distance par le modèle thucydéen¹, et simultanément un pas en retrait, volontaire, par rapport aux innovations hardies de l'historiographie chrétienne de modèle eusébien². Ce pas en retrait dénote déjà que l'ouvrage de Sozomène répondait à la demande d'un public qui n'était pas exactement celui de Socrate.

La méthode historique

Reconnaissable à la construction
d'ensemble de l'histoire, ce retour
à la tradition classique se traduit

aussi par plusieurs traits plus particuliers de la méthode de Sozomène, telle du moins qu'elle nous apparaît dans ses deux premiers livres. Et d'abord par un dédain affiché pour la chronologie exacte, qui était pourtant l'un des principaux soucis de la première historiographie chrétienne jusqu'à Eusèbe. Sozomène a systématiquement effacé les dates données par Socrate, y compris les plus importantes

1. Cf. non seulement l'exposé méthodologique de I, 1, 11-17, mais, en II, 19, 1, la distinction entre la vraie cause ($\tau\omicron\ \mu\acute{\epsilon}\nu\ \acute{\epsilon}\lambda\eta\theta\acute{\epsilon}\varsigma$) et le prétexte invoqué ($\pi\rho\acute{o}\phi\alpha\sigma\iota\nu\ \delta\acute{\epsilon}$). Mais Sozomène, à la différence de Thucydide, n'introduit pas de discours recomposés. Son retour à la tradition classique ne franchit pas certaines limites. Sur ce point, il reste fidèle à Eusèbe. Noter que le modèle thucydéen est encore présent chez ÉVAGRE qui rapporte, en IV, 29, une peste selon la fameuse description de la peste d'Athènes (cf. DOWNEY, « Perspective », p. 67).

2. Cf. ELTESTER, c. 1243 : « Il est clair que Sozomène s'efforce sérieusement de se dégager du genre de l' 'histoire ecclésiastique' au sens d'un pur rassemblement de la matière, comme Eusèbe l'avait établie, et d'écrire une Histoire d'après les modèles des auteurs classiques » ; et dans le même sens J. BIDEZ, dans l'introd. de son éd., p. LXIV : « Sozomène a obtenu un résultat qui n'est pas méprisable en introduisant les règles de la théorie historiographique dans le genre de l' 'histoire ecclésiastique', sans pourtant renoncer tout à fait à la forme 'frappée' par Eusèbe. »

comme celle de l'ouverture du concile de Nicée¹. Il compose par « blocs » qui excèdent largement les limites chronologiques du règne de Constantin : la persécution des chrétiens de Perse venait de commencer à la mort de Constantin ; cela n'empêche pas Sozomène de la rapporter, pour lui donner tout son sens et toute sa portée dans l'histoire de l'Église, jusqu'à son terme, au-delà de 378 ! Non seulement il ne parvient pas à voir plus clair que Socrate dans la chronologie effectivement compliquée des successions épiscopales à Antioche à partir de la déposition d'Eustathe², mais il brouille d'autres dates plus faciles à établir et il va même jusqu'à confondre par deux fois le pape Silvestre et son successeur Jules³.

Ce dédain des « minuties chronologiques » est d'autant plus frappant que Sozomène était à même de faire usage des dates précises fournies par les documents, lettres, lois et édits qu'il utilise. S'il ne l'a pas fait, c'est parce qu'il revalorise les deux sources classiques de la vérité historique que sont l'« autopsie » et les témoignages oraux⁴, au détriment

1. SOCRATE donne des dates au chapitre 2 (mort de Constance I ; victoire de Constantin sur Maxence), au chapitre 13 (jour de la réunion du concile de Nicée), au chapitre 28 (date du concile de Tyr), au chapitre 37 (trentième anniversaire du règne de Constantin), au chapitre 38 (date de nomination des trois Césars), au chapitre 40 (date de la mort de Constantin et durée de son règne).

2. H.E. II, 19 ; voir notre note au § 6, fondée sur CAVALLERA, p. 41, 47 et 328.

3. H.E. I, 2, 1 (erreur sur Romanos) ; II, 15 (la lettre de Constantin est présentée comme postérieure à la persécution des chrétiens) ; II, 21, 8 (voir la note *ad loc.*) ; II, 25, 2 (date du concile de Césarée). Les papes Silvestre et Jules sont confondus en I, 17, 2 et II, 20, 1.

4. Outre la déclaration de principe en I, 1, 13, voir la référence à des sources orales en I, 14, 4 (traditions des moines d'Égypte), en II, 1, 11 (à propos de l'invention de la Croix), en II, 3, 9-12 (miracles du Michaélion certifiés par l'*autopatheia* de Sozomène et les témoignages d'Aquilinus et de Probianus), en II, 21, 8 (à propos de l'exil d'Eusèbe et de Théognos). Sur les problèmes de la documentation dans l'historiographie antique, consulter l'article très synthétique de

ment des sources écrites dont l'utilisation massive avait été l'une des grandes innovations eusébiennes. Dans le même sens d'une réaction laïque va le refus aristocratique du détail et de la narration circonstanciée¹. Ce refus conduit l'historien à renvoyer les lecteurs intéressés à des ouvrages plus spécialisés pour de plus amples informations. Il n'est pas sans intérêt de constater que ces ouvrages traités ainsi avec une certaine désinvolture ne sont autres que les Vies des moines et les recueils des canons conciliaires² ! C'est bien le signe d'une sécularisation de l'histoire ecclésiastique, l'indice d'un retour à l'esprit élitiste qui affecte de préférer le général au particulier et au technique, qui, en l'occurrence, n'est autre que le clérical.

Si Sozomène manifeste de tels choix, c'est assurément pour se distinguer de son prédécesseur, chronologiste assez précis, utilisateur généreux et même intempérant de documents écrits et par là auteur d'une histoire moins laïque, plus cléricale que la sienne. Mais la méthode de Sozomène n'est pas la somme de choix particuliers et opportunistes qui prendraient systématiquement à rebours ceux de Socrate. Il n'est de méthode cohérente que globale. Celle de Sozomène correspond aux tendances réelles de son esprit et aux intentions générales de son œuvre. La moindre de ces intentions n'était pas de conquérir l'audience d'un public favorable ou déjà gagné à une conception de l'histoire plus classique que celle que venait d'illustrer Socrate. La certitude de pouvoir compter sur l'accord de

A. D. MOMIGLIANO, *Studies in Historiography*, Londres 1966, p. 211-220 (« Historiography on written tradition and historiography on oral tradition »), notamment p. 217.

1. H.E. II, 5, 9 (« Il n'est pas facile de tout raconter en détail ») ; II, 14, 4-5 (« Autant qu'il est possible de le dire en résumé »).

2. H.E. I, 14, 11 (« Si l'on veut avoir une connaissance plus détaillée à leur sujet, qu'on cherche et l'on découvrira leurs vies, qui, pour la plupart, ont été mises par écrit ») ; I, 23, 5 (« Mais ces canons circulent en beaucoup d'ouvrages et il est aisé de les lire si l'on en a envie »).

ce public, d'être compris et approuvé par lui contribue à expliquer le comportement de Sozomène face à l'œuvre de son prédécesseur. Comportement que certains modernes jugent surprenant, d'autres mêmes scandaleux en faisant valoir que Sozomène a « pillé » Socrate sans le nommer, mais que les contemporains de notre historien *ne pouvaient pas* juger comme tel : sans quoi Sozomène ne s'y serait pas risqué ou du moins son œuvre, considérée par le public comme injustifiée, eût encouru la sanction de l'oubli.

Il ne suffit pas en l'occurrence, pour « excuser » Sozomène, de dissoudre son cas particulier dans un constat beaucoup plus général : il ne se serait pas comporté autrement que « beaucoup de Grecs qui plagient sans honte et sans fin »¹. Il est plus juste de noter que dans la conception classique de l'historiographie que Sozomène a faite sienne et que son public approuvait au moins partiellement, l'originalité de la documentation compte beaucoup moins qu'aux yeux des modernes. La portée didactique ou exemplaire et surtout la valeur littéraire de l'histoire sont au moins aussi importantes². Tite-Live, l'un des historiographes les plus représentatifs de cette tradition classique, le laisse clairement entendre dans sa Préface. Pour qu'un historien s'autorise — et soit autorisé par le public — à reprendre un sujet déjà traité par un ou plusieurs prédécesseurs immédiats et contemporains, il suffit qu'il s'estime en mesure « d'apporter dans le domaine des faits une documentation plus sûre ou de surpasser par le talent littéraire la maladresse des anciens »³. Ainsi, aux yeux des adeptes de cette tradition,

1. Cf. CHESNUT, p. 197, rappelant l'extrait de Porphyre utilisé par EUSÈBE, *P.E.* X, 3.

2. ELTESTER, c. 1244 : « A la façon de l'ancienne historiographie rhétorique, Sozomène a entrepris non pas proprement de surpasser, par le contenu, la matière objective de son prédécesseur, mais de la couler dans une forme nouvelle, plus élégante. L'idée moderne de la propriété intellectuelle n'existait pas pour lui. »

3. TITE-LIVE, *Praef.*, 2.

l'une ou l'autre de ces convictions était censée, à elle seule, justifier la *retractatio*.

Sozomène était pleinement convaincu de pouvoir remplacer l'ouvrage de Socrate par la forme nouvelle qu'il donnerait à la matière. Et il devait d'autant moins s'interdire de puiser dans la documentation de son prédécesseur qu'elle n'était pas, au sens strict, la propriété personnelle de ce dernier. Socrate l'avait puisée, à de rares exceptions près, qu'il souligne, dans le domaine public de l'information constitué par les œuvres d'Eusèbe, de Rufin, de Palladius, d'Athanase et par des documents (lois et lettres impériales, collections orthodoxes et ariennes), qui, appartenant à tous, n'étaient la propriété de personne. En utilisant sans timidité et même, selon les modernes, sans scrupule la documentation réunie par Socrate, Sozomène faisait comme Tite-Live face aux annalistes et à Polybe, comme Tacite face à Pline l'Ancien. Socrate lui aussi avait très largement utilisé les œuvres de ses prédécesseurs immédiats, Eusèbe, Rufin, Gélase¹. Cependant, tout en faisant valoir à l'occasion la supériorité de son information², il avait reconnu ce qu'il leur devait en les citant assez régulièrement en référence³. Sozomène ne l'a pas fait parce que se servir de ses devanciers sans le dire faisait partie de la tradition classique qu'il s'efforce de retrouver, tandis que Socrate, à la suite d'Eusèbe, en était resté éloigné.

Au demeurant, Sozomène est revenu personnellement pour les contrôler aux sources utilisées par son prédéces-

1. J. BIDEZ, dans l'introd. de son éd., p. XLVI.

2. SOCRATE, *H.E.* I, 1 (supériorité sur Eusèbe) ; II, 1 (supériorité sur Rufin).

3. SOCRATE cite nommément Eusèbe en I, 7 (« la lettre complète se trouve dans l'ouvrage d'Eusèbe sur la vie de Constantin »), en I, 8 (« voilà ce qu'écrivit Eusèbe sur ceux qui se réunirent là »), en I, 8 encore (« voilà ce que nous a transmis sur ce sujet Eusèbe en propres termes »)... Il renvoie à Rufin en I, 12 (« j'ai trouvé cela dans l'ouvrage d'un prêtre nommé Rufin »), en I, 15 (« Rufin rapporte que »), en I, 19 (« Tout cela, Rufin dit le tenir d'Édésius »), etc.

seur¹. Il a modifié des données, rectifié des erreurs de Socrate². Quand ce dernier lui offrait l'occasion d'ajouter un complément de son cru, il l'a saisie³. Surtout, il s'est montré capable de recourir lui-même de façon indépendante à des sources de première main dans des chapitres qui comptent parmi les mieux documentés des deux premiers livres : le récit de la persécution exercée pendant plus d'un demi-siècle contre les chrétiens sur toute l'étendue de l'Empire perse (II, 8-15). Comme il l'indique avec une insistance qui dénote la fierté, il a directement puisé dans les Actes syriens, perses et osrhoéniens des martyrs⁴. De fait,

1. Sur ce point, l'accord est total : cf. ELTESTER, c. 1247 (« Sozomène n'a pas donné une copie commode de l'ouvrage de son prédécesseur. Son travail repose sur le matériel documentaire considérable qu'il utilise indépendamment de Socrate ») ; BIDEZ, introd., p. XLVII (« Sozomène s'est fait un principe de remonter au-delà de Socrate à la plupart des garants connus de ce dernier, pour exécuter en quelque sorte une seconde fois le travail... ») ; DOWNEY, « Perspective », p. 64 (« il fait un effort pour vérifier l'information de Socrate et pour corriger et compléter le récit de son prédécesseur quand c'est nécessaire ») ; CHESNUT, p. 197.

2. Cf. J. BIDEZ, dans son introd., p. LVI, qui fait remarquer que Sozomène en I, 21, 2 rectifie une erreur commise par Socrate en I, 8 (en fait, les cinq évêques ont signé le symbole de Nicée) et qu'il utilise un document, sans doute le recueil de Sabinos, d'une manière personnelle, puisqu'il remplace, avec raison, dans la liste des cinq évêques, le nom de Théonas, donné par Socrate, par celui de Patrophilus.

3. Sozomène est seul à citer un fragment d'Apollinaire de Laodicée en II, 17, 2-4, en faveur d'Athanase. Il précise que ce fut la belle-mère de Constantin qui dénonça à ce dernier le « scandale » de la panégyrie du chêne de Mambré (II, 4, 6). Il complète l'énumération des œuvres d'art que Constantin fit transporter à Constantinople (II, 5, 4 ; opposer SOCRATE, I, 16). Alors que SOCRATE s'était contenté de renvoyer pour la vie d'Antoine à l'ouvrage d'Athanase (I, 21), Sozomène donne en I, 13 un résumé assez détaillé de cet ouvrage. ELTESTER a fait remarquer que dans le cas d'emprunts communs à l'*Histoire ecclésiastique* de Rufin, Sozomène donne volontiers des extraits plus complets que ceux de Socrate (par ex. RUFIN, X, 15 ; SOCRATE, I, 15 ; SOZOMÈNE, II, 17, 6-10) : voir c. 1245.

4. H.E. II, 14, 3 et 5. Pour le détail de l'utilisation que Sozomène

il n'était pas facile de réunir et d'organiser en un récit historique les données tirées d'un grand nombre de Passions dédiées chacune à un martyr, Siméon bar Sabbâ'é, l'évêque de Séleucie Ctésiphon (II, 9-10) ou l'évêque d'Adiabène Akepsimas (II, 13), ou à plusieurs prêtres, diacres, vierges consacrées ou dignitaires perses. Fort lucidement, Sozomène reconnaît les lacunes et les incertitudes numériques de telles sources, souvent populaires ou portées à l'exagération édifiante. Même s'il n'a pas pu les traiter avec l'esprit critique et le doigté qui sont de règle aujourd'hui pour utiliser les sources hagiographiques, il a eu le mérite de les rechercher, de retenir les meilleures — les modernes reconnaissent la valeur historique de ces documents, dont des versions grecques et syriaques nous sont parvenues¹ — et d'être, en les organisant, le seul historien grec du v^e siècle à fournir le récit d'événements aussi importants pour l'histoire de l'Église que pour celle des rapports politiques entre Rome et la Perse.

Naturellement, ces chapitres fondés sur une documentation personnelle offrent la meilleure occasion de saisir aussi le caractère original des interprétations de Sozomène. En effet, c'est *au terme* seulement du récit de l'interminable série des martyres qui se prolongea au-delà de 378 (II, 15), qu'il cite la lettre adressée par Constantin à Sapor en faveur des chrétiens de Perse. Or cette lettre, par sa maladresse — elle faisait voir dans les chrétiens de Perse des protégés de Rome et les désignait à l'autorité soupçonneuse du monarque sassanide comme des traîtres en puissance —, fut en fait à l'origine de la grande persécution². Cet ordre apologétique, bien différent de l'ordre chronologique et

a faite des Actes des martyrs, voir SCHOO, p. 77-80, et P. DEVOS, « Sozomène et les Actes syriaques de S. Syméon bar Sabbâ'é », *Anal. Boll.* 84 (1966), p. 443-456.

1. Pour les textes, voir DELEHAYE, p. 478-557. Sur leur valeur historique, cf. LABOURT, p. 55.

2. Voir PALANQUE, p. 492-493.

dont le bénéficiaire est Constantin, fait partie d'une démonstration d'ensemble visant à disculper l'empereur de certaines imputations portées contre lui par les païens¹. Dans cette apologie, l'omission, le demi-silence, l'expression vague permettent de faire l'économie des précisions qui seraient gênantes. Sozomène se garde de souligner que c'est Constantin lui-même qui, manquant doublement à sa *foi*, fit assassiner Licinius dans la retraite qu'il lui avait garantie, qu'il n'épargna pas non plus Martinianus, le maître des offices que Licinius avait, juste avant sa défaite, élevé à l'augustat, ni même le jeune Licinius, fils du « tyran », mais aussi de Constantia, la sœur bien-aimée de l'empereur (I, 7, 5) ! Il présente d'une manière anodine et optimiste la confiscation des biens des temples (II, 5, 2). Enfin, il omet de spécifier, en II, 34, 1, que Constantin avait, au moins primitivement, l'intention de léguer son pouvoir à ses trois fils *et* à ses deux neveux : il peut ainsi passer complètement sous silence le « massacre des princes » qui ensanglanta la succession du premier empereur chrétien. Rien, dans les lignes ultimes du livre II, ne laisse entrevoir que, contrairement aux dispositions testamentaires de Constantin qui avait voulu se présenter, après sa mort, comme le treizième Apôtre, le *larnax* du fondateur de l'Empire chrétien dut être transporté par les soins de son fils et successeur dans un mausolée situé *en dehors* de l'Église des Apôtres².

Plus nette encore est la volonté apologétique quand la pureté de la conversion de Constantin au christianisme est en cause. Car la question est, au sens propre, capitale.

1. DOWNEY, « Perspective », p. 65, remarque d'une manière générale que Sozomène porte plus d'intérêt que Socrate à la réfutation des attaques et des prétentions païennes. Au milieu du v^e siècle, cette polémique n'a rien d'anachronique : un siècle et demi plus tard, ÉVAGRE ferraille encore contre les historiens païens en I, 11 et nommément contre Zosime en III, 40.

2. H.E. II, 34, 5 et notre note (*infra*, p. 384, n. 1) fondée sur G. DARRON, p. 401-409.

Sozomène prend la peine de reproduire, pour mieux la réfuter, la version hostile diffusée par les païens, en particulier par Eunape dont est tributaire le récit de Zosime (II, 29) : Constantin aurait d'abord tenté de se faire absoudre de l'exécution de son fils Crispus et de son épouse Fausta en recourant à des prêtres païens et au philosophe néo-platonicien Sopatros¹. Rebuté par ces derniers, il se serait, en désespoir de cause, retourné vers des prêtres chrétiens dont la religion, fort laxiste, lui garantissait la rémission de tels crimes. Sozomène réfute cette calomnie par une argumentation d'une fermeté tout à fait remarquable (I, 5, 2-5), qui est naturellement absente du récit de Socrate, puisque ce dernier ne fait pas même mention de la version païenne de la conversion de Constantin. Fait exceptionnel chez notre historien, cette argumentation part d'une base chronologique : la mort de Crispus (en 326) est bien postérieure aux lois de Constantin — et de Crispus — en faveur du christianisme. A cette raison d'antériorité déjà contraignante, Sozomène enchaîne un argument de vraisemblance : à la date véritable de la conversion de Constantin, date antérieure à la bataille du pont Milvius (312), Sopatros qui résidait en *Orient* ne pouvait pas, vu la situation de guerre qui interdisait tout voyage, être consulté directement par Constantin, que les hostilités déchaînées par Maxence retenait en *Occident*. Et comme si cette argumentation « spatio-temporelle » n'était pas encore suffisante à ses yeux — elle laisse la possibilité d'une consultation par lettre —, il la conclut par une « concession » qu'il retourne élégamment contre les païens, vaincus sur leur propre terrain, celui de la religion et de la mythologie². On le voit à l'importance extraordinaire qu'il donne à la défense de Constantin : Sozomène va plus loin

1. Cf. H.E. I, 5, 1 et notes *ad loc.*

2. Un demi-siècle plus tard, Zosime s'efforcera à son tour de contredire Sozomène sur l'oracle annonçant la grandeur de Byzance : opposer Sozomène II, 3 et ZOSIME, II, 36-37. Cf. SCAVONE, p. 62.

que Socrate dans le rôle déterminant qu'il prête aux empereurs orthodoxes dans l'avancement de l'Église. Cela est encore un élément de la « laïcisation » de l'histoire ecclésiastique que nous avons déjà relevée chez lui¹.

Il vaut la peine de le souligner : cette dialectique serrée, illustration de la « méthode apodictique » propre à la grande histoire, prend appui sur ces documents entre tous dignes de confiance que sont les textes de lois. De la vérité que Sozomène veut établir, « témoignent aujourd'hui encore les dates annexées à ces lois et les noms des législateurs » (I, 5, 2). Or, pour être particulièrement net, ce cas n'est pas isolé. Systématiquement et avec une insistance que l'on peut même trouver monotone, la faveur et la protection que Constantin a accordées au christianisme et à l'Église sont *prouvées* par la référence à ses lois et à ses édits. C'est surtout vrai dans les chapitres 8 et 9 du livre I, où l'on peut relever une dizaine de références à des lois précises qui nous sont également connues par le *Code Théodosien*². Le livre II lui aussi s'achève sur les lois portées par Constantin contre les hérétiques dans les dernières années de son règne³. Même si, dans ce dernier cas, Sozomène a trouvé le texte de ces lois chez Eusèbe (*Vie de Constantin*, 3, 65-66), il n'en reste pas moins qu'il a cherché et réussi à donner une couleur — et une valeur — juridique à sa documenta-

1. Opposer à l'attitude de Sozomène la déclaration de SOCRATE en I, 18 : « Je n'ai pas l'intention d'énumérer les actions de l'empereur... Les hauts faits de l'empereur constituant un autre sujet, je l'abandonne à d'autres... » Pour la comparaison des deux historiens sur ce point, voir DOWNEY, « Perspective », p. 65.

2. Voir I, 8, 1 (emprunt à la *Vita Constantini*) ; 8, 6 (= *Code Théodosien*, XV, 12, 1) ; 8, 10 (= *Code Théodosien*, II, 8, 1) ; 8, 14 (= *Code Théodosien*, IX, 24, 1 ; IX, 8, 1 ; IX, 9, 1) ; 9, 3 (= *Code Théodosien*, VIII, 16, 1) ; 9, 5 (= *Code Théodosien*, XVI, 2, 2) ; *ibidem* (= *Const. Sirmond.* 1) ; 9, 6 (= *Code Théodosien*, IV, 7, 1). Le chapitre 5 comporte également une référence à des lois du *Code Théodosien* : rapprocher Sozomène, I, 52, et *Code Théodosien*, XVI, 2, 2 ; XVI, 2, 4 ; XVI, 2, 5.

3. H.E. II, 32, 2.

tion. Cette coloration juridique équilibre la coloration cléricale des lettres épiscopales et synodales également présentes chez lui.

A-t-il voulu ainsi, une fois de plus, se distinguer de Socrate qui, dans son premier livre au moins, n'utilise guère ce genre de documents « laïques »¹ ? Sans doute, mais des raisons plus positives ont joué. Sozomène considère, à juste titre, les textes de lois, officiels et datés, comme plus objectifs, plus probants que d'autres documents, en particulier les lettres, subjectives et partisans. De plus, étant avocat et juriste, il possède en ce domaine une compétence professionnelle sur laquelle il peut s'appuyer pour convaincre ses lecteurs : il est familier du droit romain classique, comme le montre l'allusion aux dispositions et à la finalité de la *lex Iulia de maritandis ordinibus*², et même du droit archaïque, puisqu'il peut invoquer, comme un précédent de la faveur témoignée par Constantin aux vierges et aux continents, le privilège juridique des Vestales autorisées à tester sans la moindre réserve dès l'âge de six ans³ ; il se prévaut aussi d'une fréquentation habituelle des « dépôts d'archives des affranchissements » (I, 9, 7). Mais la principale raison est à chercher dans la forte empreinte marquée par le droit et par l'esprit juridique sur l'époque où il a composé son œuvre. Ne parlons pas de

1. Dans son premier livre, SOCRATE ne fait référence qu'à deux lois, l'une de Licinius (chap. 3), l'autre de Constantin (chap. 18) contre la prostitution sacrée pratiquée à Hiérapolis.

2. H.E. I, 9, 1-2 : « Il y avait chez les Romains une ancienne loi qui empêchait les non mariés, à partir de vingt-cinq ans, de jouir des mêmes droits que les mariés ; entre autres choses, elle empêchait que jouissent d'aucun héritage ceux qui n'étaient pas les plus proches et elle infligeait comme amende aux proches sans enfants la moitié des biens légués. Les anciens Romains avaient institué cette loi dans la pensée que... » (loi d'Auguste en 18 avant J.C.).

3. H.E. I, 9, 4 : « C'est à cause de cela que les anciens Romains avaient fixé par loi que les vierges Vestales, même âgées de seulement six ans, auraient libre droit de tester. » Cf. *infra*, p. 152, n. 1.

la vogue universelle des études juridiques, déjà victorieuses des études littéraires au iv^e siècle, dont témoignent Socrate, Sozomène, tous deux *scholastici* et historiens, Zosime lui aussi, « avocat du fisc », Évagre encore à la fin du vi^e siècle. Il suffit de rappeler l'intense activité juridique qui mobilisa pendant dix ans non seulement les neuf « commissaires » officiellement nommés par Théodose, mais aussi tous les hommes compétents auxquels l'empereur leur commanda de faire appel¹. Activité qui aboutit à la publication du *Code Théodosien* en 438 et à son entrée en vigueur officielle, le 1^{er} janvier 439, cinq ans seulement avant la composition du Prologue de Sozomène ! De cette grande œuvre, de ce monument du droit romain chrétien, l'empereur Théodose II, qui en avait pris l'initiative, pouvait être justement fier. Non seulement la publication toute récente du *Code* imprégnait encore les esprits, les rendait réceptifs à toute preuve qui en était tirée et s'en réclamait ; mais cette compilation fournissait à un historien une mine de documents aussi riche que commode à exploiter grâce à son classement systématique par matières². Enfin l'utilisation du *Code Théodosien* par un historien n'était pas pour déplaire à l'empereur : le pieux Théodose pouvait y voir une sorte de justification supérieure, d'ordre intellectuel et religieux, d'une entreprise commandée à l'origine par des considérations d'ordre pratique. L'usage régulier et systématique du matériel documentaire mis par Théodose à la disposition des historiens et notamment des historiens de l'Église était pour Sozomène un moyen indirect et subtil de faire sa cour à l'empereur, de prolonger ingénieusement dans le corps de l'ouvrage l'éloge qu'il lui avait adressé dans la Dédicace³.

1. STEIN-PALANQUE, p. 285-287.

2. Ce qui concerne la religion est, pour l'essentiel, regroupé dans le livre XVI.

3. Dans la Dédicace, Sozomène exalte surtout la piété de Théodose

Ainsi, la situation de Socrate et de Sozomène en face de l'œuvre majeure de leur époque qu'est le *Code Théodosien* est toute différente, en dépit du très bref espace de temps qui sépare la rédaction — ou la publication — de leurs œuvres respectives¹. Promulgué après la publication de l'une, celle de Socrate, mais avant la publication de l'autre, celle de Sozomène, le *Code Théodosien* établit entre ces deux *Histoires ecclésiastiques*, écrites pourtant toutes deux par des juristes faisant partie du même milieu constantinopolitain et à quelques années de distance, un clivage important. Par sa richesse en documents, l'œuvre de Socrate a pu apporter une aide aux responsables de la compilation officielle². Celle de Sozomène, au contraire, n'a pas manqué de trouver cette aide précisément dans le *Code* une fois publié. Une justification nouvelle du projet de Sozomène apparaît. Non seulement, pour reprendre les formules liviennes, il se faisait fort de « surpasser par son talent littéraire la maladresse » de son prédécesseur, mais il pouvait aussi faire état d'un enrichissement — d'un renouvellement même — considérable de la documentation. Grâce à la publication du *Code Théodosien*, il pouvait aussi se dire en mesure « d'apporter dans le domaine des faits une documentation plus sûre ». Il y a sans doute plus de fierté que de

(§§ 3, 15, 18). Mais il est important de noter qu'au § 3, il reconnaît à Théodose la possession de la vertu chrétienne d'*eusébeia*, mais aussi d'une vertu qui peut être philosophique, païenne ou laïque, celle de *philanthrôpia*, si vantée au siècle précédent par l'orateur Thémistios !

1. Le Prologue de Sozomène est postérieur à 443, date du voyage de Théodose à Héraclée du Pont mentionné au § 13. L'ouvrage de Socrate n'a pas pu être publié avant 439 puisqu'il se termine par le récit des événements qui ont marqué le dix-septième consulat de Théodose.

2. C'est l'intéressante, mais peut-être hasardeuse, hypothèse de CHESNUT, p. 168-169, qui se fonde sur le fait que l'un des neuf « commissaires » se nommait Théodore : ce personnage se confondrait avec le dédicataire de l'ouvrage de SOCRATE (*H.E.* II, 1 ; VI, pr. ; VII, 48).

timidité dans sa déclaration de principe en I, 8, 14 : « Il est nécessaire de parcourir... les lois établies en vue d'honorer et d'organiser notre religion, *car c'est là une partie de l'histoire ecclésiastique.* » Entendez bien : « une partie que n'a pas traitée mon prédécesseur » !

Sozomène et son public

A plusieurs reprises déjà, nous avons éprouvé la nécessité de caractériser le public de Sozomène. En effet, les destinataires d'un ouvrage ne jouent pas, dans la construction de cet ouvrage, un rôle moins important que l'auteur lui-même. Ce dernier modèle son œuvre en fonction de son auditoire tel qu'il se le représente. Mais comme il ne saurait non plus écrire pour un public foncièrement différent et complètement séparé de lui-même, en tentant de cerner le public de Sozomène, c'est en même temps le portrait de l'historien que nous aborderons.

Il est frappant de constater la contradiction des critiques entre eux sur le problème du « public » de Sozomène et, plus précisément, sur le niveau social et culturel qu'il faut lui supposer. Pour les uns, Sozomène aurait écrit pour un public populaire, peu cultivé, sinon dénué de toute instruction. Pour les autres, qui voient plus juste à notre avis, son public est d'un niveau social et culturel assez élevé¹. Les arguments des uns et des autres restant bien souvent — hélas ! — implicites, il est bon de se demander ici quels sont ceux que peuvent invoquer les partisans de la première hypothèse. Seraient-ils tirés du style de l'ouvrage ? de son contenu ? des déclarations de l'historien ? Dans la

1. Opposer F. PASCHOUD, *Cinq études sur Zosime*, Paris 1975, p. 212 : « Le public populaire de Zosime est aussi celui de Socrate et de Sozomène », et ELTESTER, c. 1243 : « Sozomène, qui dédie son livre à l'empereur régnant, cherche son public dans les cercles les plus élevés, moins parmi le clergé que parmi les laïcs, qui, comme l'auteur, aiment mieux laisser les questions dogmatiques aux professionnels. »

très importante déclaration méthodologique de I, 1, 11-20, Sozomène s'exprime bien avec une certaine modestie en mettant en parallèle ses capacités personnelles d'historien avec l'immensité et la majesté du sujet de son ouvrage : « Il serait absurde que... je ne forçasse pas mon talent pour écrire une histoire de l'Église. Je suis persuadé en effet que, pour un sujet qui n'est pas l'œuvre des hommes, il n'est pas difficile à Dieu de me faire paraître, contrairement à l'attente, un historien » (I, 1, 11-12). Mais de telles déclarations sont convenues et traditionnelles¹. Ce qui frappe même, au contraire, c'est la confiance assez extraordinaire de Sozomène en la réussite *deo iuvante*. Rien chez lui qui ressemble aux protestations répétées de Socrate. Ce dernier assure « ne pas se soucier de la noblesse de l'expression », se contenter « d'un style humble et terre à terre » et, surtout, s'adresser à des lecteurs dépourvus en majorité de culture². Du reste, le signe irréfutable de l'ambition de Sozomène en la matière n'est-il pas la dédicace de son ouvrage à l'empereur lui-même ? Ce dernier est présenté, par modestie obligée ou par politique, comme le censeur de l'œuvre. Mais, en fait, il est considéré comme son premier lecteur, un lecteur qui saura récompenser l'auteur par l'hommage de son attention et aussi par l'octroi de récompenses plus concrètes³ !

Le contenu de l'ouvrage suppose-t-il davantage que Sozomène s'adresse à un public qui serait populaire, au

1. Sur ce *locus humilitatis propriae*, voir E. R. CURTIUS, *La littérature européenne et le Moyen Âge latin*, éd. franç., Paris 1956 (trad. J. Bréjoux), notamment les pages 103-106, *excusatio propter infirmitatem*, et la page 111, « topique de la conclusion ».

2. SOCRATE, *H.E.* I, 1 (PG 67, c. 33) ; III, 1 (c. 368) ; VI, pr. (c. 657). Voyez également VII, 28 (c. 800-801) : condamnation du style fleuri de Philippe de Sidé.

3. CHESNUT, p. 194, insiste sur les motivations — recherche de l'honneur, du prestige, des profits matériels — qui ont pu inspirer Sozomène et sur l'existence à Constantinople d'une société disposée à conférer ces avantages à un ouvrage comme le sien.

moins par la crédulité dont l'historien lui demande de faire preuve ? En effet, en voyant dans l'éloge des moines une composante importante de l'histoire ecclésiastique, Sozomène a donné libre accès au merveilleux dans le récit historique¹. Dans l'introduction de l'élément irrationnel, il s'est même montré plus généreux que Socrate chez lequel on chercherait en vain le rapport détaillé des exploits ascétiques et des actes miraculeux de Paul le Simple ou de l'égyptien Amoun, que Sozomène est allé puiser dans *l'Histoire Lausiaque* et *l'Histoire des moines d'Égypte*. Pourtant, il lui arrive aussi de rester en retrait par rapport au merveilleux admis par Socrate². Sur ce point, il semble bien que l'admiration reconnaissante que Sozomène vouait personnellement aux moines est entrée en conflit avec son rationalisme d'homme cultivé ou plutôt avec la crainte que le récit des « miracles » des moines ne se heurte au scepticisme, à l'ironie de certains — qui n'étaient pas la majorité — de ses lecteurs. Quoi qu'il en soit, la croyance au miracle sous ses différentes formes — songes prémonitoires, visions, apparitions, prophéties, guérisons « paradoxales » — et, plus généralement encore, le goût pour le merveilleux étaient, au IV^e et au V^e siècles, trop bien partagés, y compris dans les cercles les plus cultivés, même païens, pour qu'on puisse tirer argument dans le sens négatif de cette « crédulité » du public³.

1. La conséquence directe de la déclaration de I, 1, 18-19 est le merveilleux qui emplit les chapitres 11-14 du livre I, consacrés aux moines.

2. Ainsi en I, 11, 4-5, Sozomène, rapportant l'histoire d'Irène, fille de Spyridon, reste en retrait par rapport à SOCRATE, I, 12 (PG 67, c. 105) : ce dernier dit qu'elle ressuscita, Sozomène dit, suivant RUFIN, *H.E.* I (X), 5, qu'elle répondit du tombeau à la question de son père.

3. En I, 18, 7, Sozomène affirme la supériorité des miracles chrétiens sur ceux dont se prévalent les païens, en l'occurrence ceux de Julien le Chaldéen. A. MOMIGLIANO, « L'età del trapasso fra storiografia antica e storiografia medievale (350-550 d.C.) », *Rivista storica italiana* 81 (1969), p. 286-303, écrit à la page 296 : « C'est la notion même

Quant au style de Sozomène, est-il « humble et terre à terre » comme celui dont Socrate prétend au moins se contenter pour rester au niveau de ses lecteurs ? Relève-t-il aussi du *genus humile*, quand la grande histoire se réclame du style moyen, sinon même du style sublime ? Malheureusement, nous ne disposons pas, à l'heure actuelle, d'une étude précise et complète du style de Sozomène, pas plus du reste que du style de Socrate¹. En tout cas, le niveau du style de Sozomène doit s'apprécier par rapport à celui de son prédécesseur. Et, de ce point de vue, le jugement du patriarche Photius — dont les lectures étaient immenses et la sensibilité aux « degrés » du style formée par les canons de la littérature byzantine auxquels obéissait précisément Sozomène — reste important en faveur de ce dernier². Il nous paraît confirmé, pour les deux premiers livres, par la présence de plusieurs longs morceaux de style très soigné. La Dédicace se distingue par la surabondance des beautés et des ornements (citations, proverbes, allusions tant à la Bible qu'aux œuvres païennes, usage très étendu et varié des procédés de la *sunkrasis*), qui sont de règle dans le panégyrique. L'éloge des vertus des moines se déploie sur un rythme binaire, soutenu par les antithèses et les parallélismes, selon le modèle classique de l'arétologie³. L'im-

de véracité qui est bouleversée par la flatterie des puissants, mais surtout par l'intrusion du merveilleux, non seulement dans les Vies des saints, mais même dans les œuvres païennes : Ammien accueille la divination et la magie à pleines mains... » A l'exemple d'Ammien ajoutons celui de Zosime : SCAVONE, p. 58 ('Zosimus' miracle mentality).

1. Étude de détail sur les clausules par G. Ch. HANSEN, « Prosa-rhythmus bei den Kirchenhistorikern Sozomenos und Sokrates », *Byzantinoslavica* (Prague) 26 (1965), p. 82-93. Nous regrettons de n'avoir pas pu accéder à la Dissertation dactylographiée de G. Ch. HANSEN, *Studien zu dem Kirchenhistoriker Sozomenus*, Berlin 1960.

2. PHOTIUS, *Bibliothèque*, cod. 30.

3. *H.E.* I, 12, 6 : ...οὔτε... οὔτε... ἀεὶ... ; 12, 2-4 : Μόνη... μύνα... ; etc.

tation de l'*ekphrasis* hellénistique perce dans la description détaillée, pittoresque... et superflue de la foire du Térébinthe qui se tenait aux alentours du fameux chêne de Mambré¹. Émule de Rufin, Sozomène est un conteur d'anecdotes, dans la veine d'Hérodote, plus doué et plus habile que Socrate². Cependant, plus que le niveau général du style et même que la qualité de certains morceaux d'apparat, c'est le souci et l'art de la composition, tels que nous les avons vus se marquer dans la construction de chaque livre, qui nous paraissent attester que l'historien, formé lui-même aux finesses de la rhétorique, destinait son œuvre à un public capable de percevoir sa recherche et de l'apprécier à sa valeur³.

Les lecteurs de Sozomène possédaient aussi une culture historique qui les mettait à même d'approuver le retour de l'historien à la tradition inaugurée par Thucydide. C'est en pensant à des lecteurs de goût et de culture aristocratiques que Sozomène profère un jugement dédaigneux sur le style « relâché » de la *Thalie*, l'œuvre la plus populaire d'Arius, et qu'inversement, il multiplie les références au fonds de la culture la plus classique, notamment à la mythologie, à l'histoire, aux anecdotes, à la littérature païennes⁴. De telles références n'ont pas normalement leur

1. H.E. II, 4. Natif de Palestine, Sozomène a connu cette « panégyrie » par l'« autopsie ».

2. Comparer les récits du « jeu de l'évêque » chez SOCRATE, I, 15 et chez Sozomène, II, 17 (cf. RUFIN, H.E. I [X], 15), du combat entre le « confesseur » et le philosophe païen chez SOCRATE, I, 8 et Sozomène, I, 18 (RUFIN, H.E. I [X], 3).

3. Bien que Sozomène soit, comme Socrate, juriste de profession, il semble que sa première formation, sans doute acquise dans la célèbre école de Gaza, ait été différente, littéraire et rhétorique : cf. DOWNEY, « Perspective », p. 64, renvoyant à son article, « Christian schools ». — Voir *supra*, p. 18 s.

4. Sur la *Thalie*, voir H.E. I, 21, 3 : « J'ai entendu dire — car je ne l'ai pas lu — que le style de ce livre est relâché, et qu'il ressemble à l'allure libre des chants de Sotadès. » Pour les références à la culture profane, voir la Dédicace, §§ 5-6 (Homère et les Crétois, les Aleuades

place dans une histoire ecclésiastique et l'on n'en trouve pas trace dans le premier livre de Socrate ! Chez Sozomène au contraire, les citations bibliques sont loin d'avoir entièrement chassé les citations homériques¹. Il y a plus : le livre I commence par la citation silencieuse du début de la *Cyropédie*. Même si l'on peut hésiter sur le sens exact à donner à l'invocation d'un patronage aussi classique que celui de Xénophon à l'initiale d'une histoire ecclésiastique, il ne peut s'agir d'une simple rencontre : à Cyrus, type païen du *basileus* idéal, Sozomène veut-il comparer victorieusement les modèles des empereurs chrétiens, Constantin, Théodose le Grand et son digne descendant Théodose II ? Veut-il annoncer que son ouvrage sera, par l'importance donnée à l'action et aux vertus *exemplaires* des empereurs orthodoxes, une sorte de *Cyropédie* chrétienne ? Ainsi, la culture que Sozomène déploie comme un instrument de communication et même de communion avec son public nous apparaît sinon comme plus profonde, du moins comme plus large, plus accueillante, plus mêlée aussi que celle de Socrate qui se veut purement et exclusivement chrétienne.

L'une des raisons en est que le public qu'il cherche à toucher est à la fois plus large aussi et plus cultivé que celui de Socrate. Il n'est pas exclusivement constitué de clercs, ni même de chrétiens. Il comporte aussi une forte proportion de laïcs et parmi eux d'*hellènes*, pour lesquels, en dépit d'un vernis chrétien, la culture reste la véritable religion. Sozomène laisse entendre plusieurs fois l'existence d'un tel public. Assurément, c'est à des hellènes, férus de sujets

et Simonide, Denys de Sicile et Platon, Philippe de Macédoine et Théopompe, Septime Sévère et Oppien) et § 14 (Alexandre), I, 5, 4 (purification d'Héraclès), I, 6, 4-5 (retour des Argonautes et fondation d'Émona), II, 5, 4 (la statue de Pan consacrée par Pausanias), II, 24, 2 (voyages de Platon, d'Empédocle, de Démocrite).

1. Voir dans la Dédicace, au § 10, la citation du *Livre de la Sagesse*, 7, 20, et aux §§ 12 et 15 les citations d'*Odyssee*, 7, 116 et d'*Iliade*, 1, 160. Ajouter en I, 8, 3 la citation d'*Iliade*, 8, 102.

et d'érudition mythologiques, que s'adressent, avec le succès dont il est lui-même en quête, les auteurs contemporains qu'il vise en I, 1, 11 : « ... le sanglier de Calydon, le taureau de Marathon et autres faits du même genre, par les campagnes ou dans les villes, réels ou inventés, ont joui d'une faveur telle qu'un grand nombre d'auteurs les plus réputés chez les Grecs ont travaillé sur ces sujets. » Ce sont eux, en tout cas une partie d'entre eux, qu'il espère sinon convertir, du moins intéresser par une histoire ecclésiastique de conception nouvelle, plus ouverte sur le « siècle ». S'il ne reproduit pas *in extenso* le symbole de Nicée, document pourtant indispensable dans une histoire chrétienne, c'est, dit-il, que « des amis pieux et compétents » lui ont fait valoir « que les seuls initiés et initiateurs ont le droit de dire et d'entendre ces choses » ; et avec une modestie apparente il ajoute : « Il n'est pas invraisemblable en effet que ce livre soit lu aussi de certains des non initiés. » Sous la litote οὐ γὰρ ἀπεικός se lit la certitude que son ouvrage touchera aussi des païens, des hésitants ou des indifférents qu'englobent les mots τῶν ἀμυήτων¹. Une polémique aussi argumentée que celle que Sozomène a dirigée contre l'interprétation calomnieuse de la conversion de Constantin (I, 5) ne se comprend que si elle vise à désarmer chez les non chrétiens englobés dans le public des préventions contre le christianisme. C'est aussi à des sceptiques, qui font partie du public potentiel, qu'il veut prouver l'origine divine de la religion chrétienne « par le caractère paradoxal de ce qui arriva en ' Inde ' » (II, 24, 1).

Un épisode particulier, celui précisément des aventures de Frumentius, l'évangéliste de l'« Inde », rapporté à la fois par Socrate (I, 19) et par Sozomène (II, 24), permettra de mesurer la différence que creusent entre les deux historiens non pas leurs cultures respectives qui devaient être assez comparables, mais la culture différente que chacun

1. H.E. I, 20, 3.

d'eux prête au public qu'il s'est choisi. Cet épisode, tous deux l'ont emprunté à l'*Histoire ecclésiastique* de Rufin. Mais Socrate, en chrétien ne s'intéressant qu'à l'évangélisation de ce lointain pays, se limite aux informations strictement nécessaires pour comprendre le début des pérégrinations du philosophe Mérope et de ses compagnons Édésius et Frumentius : il note seulement que Mérope suivit l'exemple récent de Métrodore. Patronage impur, trop impur aux yeux de Sozomène pour être à l'origine d'une si noble entreprise¹ ! Aussi notre historien choisit-il une autre voie, que lui recommandent à la fois son zèle d'apologiste et sa culture : soucieux de la gloire du christianisme, mais aussi de faire briller ses propres connaissances, même si elles sont empruntées à des recueils comme celui de Diogène Laërce et témoignent de quelque approximation, il enchaîne à la mention du philosophe Mérope une digression érudite et tournée à la gloire de l'hellénisme. Elle exalte le goût de l'enquête scientifique et géographique, qui a, depuis toujours, caractérisé les philosophes grecs, qu'ils s'appellent Platon, Empédocle ou Démocrite, au lieu de vilipender leur « curiosité », comme ne manqueraient pas de le faire des moines ou des chrétiens austères. Sensible lui-même à ce que cette digression a de profane et de « séculier », Sozomène « christianise » la description des ravages produits par l'éruption des volcans de Sicile par une référence biblique à la destruction de Sodome (II, 24, 2). Référence tardive et bien sèche, si on la compare à la description précédente, fort détaillée et inspirée par la même curiosité qui guidait les philosophes d'autrefois !

Un tel passage contribue à nous révéler une personnalité complexe. Fervent admirateur de la simplicité des moines,

1. Sur Métrodore, prétendu philosophe et authentique charlatan, qui est souvent présenté comme le responsable, par ses prétentions et par ses mensonges, du déclenchement des hostilités entre Constantin et les Perses, voir aussi AMMIEN MARCELLIN, 25, 4, 23, RUFIN, H.E. I, 9 et CÉDRÉNIUS, t. I, p. 516-517 (éd. Bekker, Bonn 1838).

de cette ignorance volontaire qu'il déclare être la suprême sagesse, Sozomène reste pourtant attaché à la « polymathie » que condamnent ses propres maîtres (I, 12, 1). Mais ce chapitre nous renvoie également l'image d'un public complexe lui aussi, chrétien par la foi, hellène par la culture, et même composite, englobant des chrétiens convaincus ou tièdes et des païens, militants ou sceptiques. Public mondain en tout cas et, à une époque où la ville se modelait étroitement sur la Cour, public de cour au sens large, prenant exemple à la fois sur la piété dévote et ascétique de Théodose et sur la culture plus souriante et plus séduisante de l'impératrice Athénaïs-Eudocie, néophyte convaincue certes, mais fille de rhéteur aussi, athénienne de naissance, auteur de poésies sacrées et profanes, et qui osa citer Homère au cours d'un pèlerinage aux Lieux saints¹. Un tel public était propre à assurer le succès d'une œuvre d'inspiration chrétienne et orthodoxe², mais ouverte, tolérante, exempte de tout fanatisme³, politiquement sage et bien propre à illustrer ce « nouvel âge d'or théodosien⁴ » qu'aspiraient à fonder, dans les années 440, l'empereur, son inspiratrice Eudocie et leur tout-puissant préfet, l'hellène — et futur évêque ! — Cyrus de Panopolis⁵. Dans

1. Sur l'impératrice Eudocie, voir OSTROGORSKY, p. 82, et STEIN-PALANQUE, p. 281-282.

2. Toutefois, il ne nous semble pas vraisemblable que Sozomène ait pu chercher — et trouver — une justification suffisante de son entreprise dans le fait que Socrate était peut-être déjà considéré comme un novatien (cf. la remarque de J. BIDEZ dans l'introd. à son éd., p. LV, portant sur Sozomène, VII, 18, 8).

3. Une telle attitude devait être très appréciée par l'autorité impériale, qui venait de se trouver mêlée, bien contre son gré, à la querelle entre le patriarche de Constantinople Nestorius et le redoutable Cyrille d'Alexandrie (concile d'Éphèse en 431) et qui commençait à être confrontée à un conflit plus redoutable encore, par les progrès de l'hérésie monophysite (concile d'Éphèse en 449).

4. Selon l'expression de CHESNUT, p. 195.

5. Sur Cyrus de Panopolis, voir STEIN-PALANQUE, p. 293 et 295-296 : Grec d'Égypte, poète comme son compatriote Nonnos, pénétré

son domaine et pour son compte, l'*Histoire ecclésiastique* de Sozomène réalisait la coexistence du présent chrétien et de la tradition hellénique d'une manière plus harmonieuse et plus complète que ne l'avait fait l'œuvre de Socrate, ressentie, après seulement quelques années, comme irrémédiablement *anachronique*¹.

GUY SABBAH.

de l'idéal de culture rhétorique, il fut préfet de Constantinople depuis 435, puis il cumula cette charge avec celle de préfet du prétoire d'Orient en 439. Les années de sa plus grande faveur vont de 439 à 441. En 441, il fut relevé de ses fonctions sous l'inculpation de paganisme, devint évêque avant de se voir aussi dépouillé de cette charge. Malheureusement pour Sozomène, son œuvre, rédigée au moment de la plus grande faveur d'Eudocie et de Cyrus de Panopolis, ne fut achevée et complètement publiée qu'après 443, au moment de la réaction dévote à la tête de laquelle se trouvaient la « vierge » Pulchérie, sœur de l'empereur, et l'eunuque Chrysaphius. La tentative de Sozomène pour préserver son œuvre en la plaçant sous le patronage du seul Théodose, auquel il prête les vertus de piété qui étaient effectivement les siennes et la culture et la philanthropie qui étaient plutôt celles de l'impératrice disgraciée, ne réussit que partiellement : la censure qu'il n'avait demandée que pour mieux l'éviter n'épargna pas son dernier livre !

1. Globalement judicieuse, la remarque de É. PATLAGEAN, dans *Pauvreté économique et pauvreté sociale à Byzance (4^e-7^e siècles)*, Paris-La Haye, 1977, p. 23 : « Après le 4^e siècle, la distinction entre tradition antique et tradition chrétienne perd de sa force, en ce sens que les auteurs qui se veulent fidèles, culturellement et politiquement, aux antiques valeurs de la cité, sont dans le fait chrétiens... Cette complexité intellectuelle est particulièrement marquée dans le domaine de l'historiographie... », s'applique toutefois beaucoup mieux à Sozomène qu'à Socrate.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Cette liste comprend essentiellement les titres d'ouvrages et d'articles qui sont cités plusieurs fois et d'une manière abrégée.

- ASSEMANI = ASSEMANI (E.), *Acta sanctorum martyrum orientali-um et occidentali-um* (texte syriaque et version latine), t. I, Rome 1748.
- BARDY (G.), art. « Sozomène », *DTC* 14, 2 (1941), c. 2469-2471.
- BARDY voir FLICHE-MARTIN.
- BARDY (G.), « Les origines des écoles monastiques en Orient », *Mélanges J. de Ghellinck*, Gembloux 1951, t. I, p. 293-309.
- BIDEZ (J.), « La tradition manuscrite de Sozomène », *TU* 32, 2b (Leipzig 1908), p. 1-35 et 81-92.
- BRÉHIER, « L'enseignement à Byzance » = BRÉHIER (L.), « L'enseignement classique et l'enseignement religieux à Byzance », *Revue d'histoire et de philosophie reli-gieuses* 21 (1941), p. 34-69.
- CAVALLERA = CAVALLERA (F.), *Le schisme d'Antioche (IV^e-V^e siècle)*, Paris 1905.
- CHESTNUT = CHESTNUT (G.), *The first christian Histories. Eusebius, Socrates, Sozomen, Theodoret and Evagrius*, Paris 1966.
- COLLINET = COLLINET (P.), *Histoire de l'École de droit de Beyrouth*, Paris 1925.
- DAGRON = DAGRON (G.), *Naissance d'une capitale. Constan-tinople et ses institutions de 330 à 451*, Paris 1974.
- DANIÉLOU-MARROU = DANIÉLOU (J.) - MARROU (H.-I.), *Nou-velle histoire de l'Église. I. Des origines à saint Grégoire le Grand*, Paris 1963.
- DELEHAYE = DELEHAYE (H.), *Les versions grecques des Actes des martyrs persans sous Sapor II*, *Patrol. Orient.*, t. II, fasc. 4, n° 9, 1905, réimpr. Turnhout 1971.
- DOWNEY, « Christian schools » = DOWNEY (G.), « The christian schools of Palestine, a chapter in literary history », *Harvard Library Bull.* 12 (1958), p. 297-319.

- DOWNNEY, *Gaza* = DOWNEY (G.), *Gaza in the early sixth century*, Norman 1963.
- DOWNEY, « Perspective » = DOWNEY (G.), « The perspective of the early Church Historians », *Greek, Roman and Byz. Studies* 6 (1965), p. 57-70.
- ELTESTER = ELTESTER (W.), art. « Sozomenos 2. », *PW* III A1 (1927), c. 1240-1248.
- FLICHE (A.) - MARTIN (V.), *Histoire générale de l'Église depuis les origines jusqu'à nos jours* : t. 2 *De la fin du II^e siècle à la paix constantinienne*, par J. LEBRETON et J. ZEILLER, Paris 1935 ; t. 3 *De la paix constantinienne à la mort de Théodose*, par J.-R. PALANQUE, G. BARDY et P. DE LABRIOLLE, Paris 1950.
- GAUDEMET = GAUDEMET (J.), *L'Église dans l'Empire romain (IV^e-V^e siècles)*, Paris 1958.
- GRIMAL = GRIMAL (P.), *Dictionnaire de la mythologie grecque et romaine*, Paris 1951.
- HEFELE-LECLERCQ = HEFELE (C. J. H.) - LECLERCQ (H.-L.), *Histoire des conciles*, Paris, t. I : 1907 ; t. II : 1908.
- JANIN, *Géographie* = JANIN (R.), *La géographie ecclésiastique de l'Empire byzantin*, t. III (*Les églises et les monastères*), Paris 1969.
- JONES = JONES (A. H. M.), *The later Roman Empire, 284-602. A social economic and administrative survey*, 3 vol., Oxford 1964.
- JONES (A. H. M.), MARTINDALE (J. R.), MORRIS (J.), *The Prosopography of the Later Roman Empire*, I : a.d. 260-395, Cambridge 1971.
- LABOURT = LABOURT (J.), *Le christianisme dans l'Empire perse sous la dynastie sassanide (224-632)*, Paris 1904.
- LABRIOLLE voir FLICHE-MARTIN.
- Lexikon f. Theol.* = *Lexikon für Theologie und Kirche*, 11 vol., Fribourg 1957-1967.
- MARROU = MARROU (H.-I.), *Histoire de l'éducation dans l'Antiquité*, Paris 1965^a.
- MARTINDALE (J. R.), *The Prosopography of the Later Roman Empire*, II : a.d. 395-527, Cambridge 1980.
- MOHRMANN (C.), *Vite dei Santi dal III al VI secolo*, 4 vol., Milan 1974-1975 : I *Vita di Antonio*, texte cr. et comm. de G. J. M. Bartelink, trad. de P. Citati et S. Lilla ; II *Palladio*, *La Storia Lausiaca*, texte cr. et comm. de G. J. M. Bartelink, trad. de M. Barchiesi ; IV *Vita di Ilarione*, intr. de C. Mohrmann, texte cr. et comm. de

- A. A. R. Bastiaensen et J. W. Smit, trad. de L. Carali et C. Moreschini.
- MOMIGLIANO, *Paganism and Christianity* = MOMIGLIANO (A.) et alii, *The conflict between Paganism and Christianity in the fourth century*, Oxford 1963.
- OPITZ = OPITZ (H. G.), *Athanasius Werke*, III, 1 : *Urkunden zur Geschichte des arianischen Streites 318-328*, Berlin-Leipzig 1935.
- OSTROGORSKY = OSTROGORSKY (G.), *Histoire de l'État byzantin* ; éd. française par J. GOUILLARD, Paris 1956.
- PALANQUE voir FLICHE-MARTIN.
- PIETRI (C.), *Roma Christiana. Recherches sur l'Église de Rome, son organisation, sa politique, son idéologie de Miltiade à Sixte III (311-440)*, 2 vol., Paris 1976.
- PIGANIOL = PIGANIOL (A.), *L'Empire chrétien (325-395)*, 2^e éd. mise à jour par A. CHASTAGNOL, Paris 1972.
- P.L.R.E.*, I voir JONES-MARTINDALE-MORRIS.
- P.L.R.E.*, II voir MARTINDALE.
- ROSCHER = ROSCHER (W. H.), *Ausführliches Lexikon der griechischen und römischen Mythologie*, 10 vol., Leipzig 1884-1924.
- SCAVONE = SCAVONE (D. C.), « Zosimus and his historical Models », *Greek, Roman and Byz. Studies* 11 (1970), p. 57-67.
- SCHOO = SCHOO (G.), *Die Quellen des Kirchenhistorikers Sozomenos*, Berlin 1911, réimpr. 1973.
- SCHWARTZ, *Gesamm. Schriften* : SCHWARTZ (E.), *Gesammelte Schriften*, III : *Zur Geschichte des Athanasius*, Berlin 1959.
- SEECK, *Regesten* = SEECK (O.), *Regesten der Kaiser und Päpste (311-476 p.C.)*, Stuttgart 1919.
- STEIN-PALANQUE = STEIN (E.), *Histoire du Bas-Empire*, t. I, *De l'État romain à l'État byzantin (284-476)* ; éd. française par J.-R. PALANQUE, 2 vol., Paris 1959.
- THELAMON = THELAMON (F.), *Paiens et chrétiens au IV^e siècle. L'apport de l'« Histoire ecclésiastique » de Rufin d'Aquilée*, Paris 1981*.
- ZEILLER voir FLICHE-MARTIN.

* Notre manuscrit était terminé à la publication de cet ouvrage : nous regrettons de n'avoir pas pu toujours l'utiliser pleinement ; nous y renvoyons le lecteur soucieux d'une information complémentaire.

ΣΑΛΑΜΑΝΟΥ ΕΡΜΕΙΟΥ ΣΩΖΟΜΕΝΟΥ
ΣΧΟΛΑΣΤΙΚΟΥ ΛΟΓΟΣ ΠΡΟΣ ΤΟΝ
ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΑ ΘΕΟΔΟΣΙΟΝ ΚΑΙ ΥΠΟΘΕΣΙΣ
ΤΗΣ ΕΚΚΛΗΣΙΑΣΤΙΚΗΣ ΙΣΤΟΡΙΑΣ

DE SALAMINIUS HERMIAS SOZOMÈNE
LE SCHOLASTIQUE
DÉDICACE A L'EMPEREUR THÉODOSE
ET SUJET DE L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

PG 67
col. 844
Bidez
p. 1

845 1 Φασί τῶν πάλαι αὐτοκρατόρων ἐπιμελές τι χρῆμα
γενέσθαι τοῖς μὲν φιλοκόσμοις ἀλουργίδα καὶ στέφανον καὶ
τὰ τούτοις παραπλήσια, τοῖς δ' αὖ τὰ περὶ λόγους σπουδά-
σασι μυθῶδη τινὰ ποιήσιν ἢ σύγγραμμα θέλγειν δυνάμενον,
τοῖς δὲ τὰ περὶ πόλεμον ἀσκοῦσι βέλος εὐστόχως ἀφεῖναι
καὶ θῆρα βαλεῖν ἢ δόρυ ἀκοντίζειν ἢ εἰς ἵππον ἄλλεσθαι.
2 προσήγγελλον δὲ ἑαυτοὺς τοῖς βασιλείοις ἕκαστος ἐπιτη-
δεύων ὃ τῷ κρατοῦντι φίλον ἐτύγχανεν, ὃ μὲν δυσπόριστον
ψηφίδα προσφέρων, ἕτερος δὲ λαμπροτέραν βαφὴν ἀλουρ-
γίδος ὑποτιθέμενος, ὃ δὲ ποίημα ἢ σύγγραμμα προσφωνῶν,
ἄλλος δὲ εὐζωνον καὶ ξένον περὶ τὰ ὄπλα τρόπον εἰσηγούμενος·
μέγιστον δὲ καὶ βασιλικὸν ἐνομίζετο ταυτησί τῆς δημῶδους
ἀρετῆς μόριον ἐν κεκτῆσθαι τὸν πάντων ἡγούμενον, εὐσεβείας
δέ, τοῦ ἀληθοῦς κόσμου τῆς βασιλείας, οὐδενὶ τοσοῦτος
λόγος ἐγένετο. 3 Σὺ δέ, ὦ κράτιστε βασιλεῦ Θεοδόσιε,
συλλήβδην εἰπεῖν πᾶσαν ἐπήσκησας ἀρετὴν διὰ θεοῦ, ἀλουρ-
γίδα δὲ καὶ στέφανον πρὸς τοὺς θεωμένους σύμβολον τῆς
ἀξίας περικείμενος, ἔνδοθεν ἀεὶ τὸν ἀληθῆ κόσμον τῆς
βασιλείας ἡμφίεσαι, τὴν εὐσέβειαν καὶ τὴν φιλανθρωπίαν.

1. Sur la personnalité, en fait assez faible et influençable, et le long règne (408-450) de l'empereur Théodose II, défenseur de l'orthodoxie contre les hérésies nestorienne (concile d'Éphèse en 431) et monophysite (concile d'Éphèse en 449), fondateur de l'université de Constantinople et responsable de la publication du *Code Théodosien* en 438,

1 On dit que, parmi les empereurs d'antan, chacun avait un objet préféré : pour les amis de la parure c'était la robe de pourpre, la couronne et autres ornements pareils, pour les amis des lettres c'était quelque poème mythologique ou un écrit d'histoire capable de charmer, et pour ceux qui pratiquaient l'art de la guerre c'était de lancer adroitement le trait, de frapper la proie, de darder la javeline, ou de sauter à cheval. 2 Quiconque pratiquait l'art qui se trouvait plaire au prince se faisait annoncer au palais, l'un apportant une pierre précieuse rare, un autre offrant une robe de pourpre d'une teinture plus brillante, un autre récitant un poème ou un écrit, un autre proposant un stratagème militaire bien combiné et nouveau. Il était tenu pour capital et royal que le chef suprême possédât une partie au moins de cette vertu commune, mais de la piété, qui est le véritable ornement de la royauté, nul ne tenait si grand compte. 3 Toi en revanche, très puissant empereur Théodose¹, pour le dire d'un mot, tu possèdes grâce à Dieu toute vertu. Portant une robe de pourpre et une couronne comme symbole de ta dignité pour ceux qui te voient, tu es continuellement revêtu au-dedans de la vraie parure de la royauté, la piété et la philanthropie. De là vient qu'à tout coup, poètes, histo-

voir notamment OSTROGORSKY, p. 82-84 et STEIN-PALANQUE, p. 281-286 ; 294-298.

2 "Οθεν ἐκάστοτε | ποιηται και συγγραφεις και τῶν σῶν ὑπάρχων οἱ πλείους και τῶν λοιπῶν ὑπάρχον περι σε και τὰς σὰς πράξεις ποιοῦσιν. 4 Ἀγωνοθέτης δὲ και λόγων κριτῆς προκαθήμενος, οὐ κομπῆ τινι φωνῇ και σχήματι κλέπτῃ τὴν ἀκρίβειαν, ἀλλ' εἰλικρινῶς βραβεύεις, λέξιν οἰκείαν σκοπῶν τῇ προθέσει τοῦ πράγματος και σχῆμα λόγου και μέρη και τάξιν και ἀρμονίαν και φράσιν και συνθήκην και ἐπιχειρήματα και νοῦν και ἱστορίαν. 5 ἀμειβῆ δὲ τοὺς λέγοντας τῇ τε κρίσει τῇ σῆ και τοῖς κρότοις και χρυσαῖς εἰκόσιν <και> ἀναθέσει ἀνδριάντων και δώροις και τιμαῖς παντοδαπαῖς. Οἶον δὲ σαυτὸν περι τοὺς λέγοντας παρέχεις, οὐ τοιοῦτοι Κρητῶν οἱ πάλαι ἐγένοντο περι τὸν ἀοίδιμον ἐκεῖνον Ὅμηρον, ἢ Ἀλευάδαι περι Σιμωνίδην, 848 ἢ Διονύσιος ὁ Σικελίας τύραννος περι Πλάτωνα τὸν Σικωράτους ἐταῖρον, ἢ Φίλιππος ὁ Μακεδῶν περι Θεόπομπον τὸν συγγραφέα, ἢ Σεῦῆρος ὁ Καῖσαρ περι Ὀππιανόν, τὸν ἐν τοῖς μέτροις τῶν ἰχθύων τὰ γένη και τὴν φύσιν και τὴν θήραν ἀφηγησάμενον. 6 Κρητες μὲν γὰρ ἐν χιλίοις νομισμασιν Ὅμηρον ἀμειψάμενοι τῆς εὐπειρίας, ὡς ἀνυπέρβλητον φιλοτιμίαν αὐχοῦντες, ἐν στήλῃ δημοσίᾳ τὴν δωρεὰν ἀνεγράψαντο. Ἀλευάδαι δὲ και Διονύσιος και Φίλιππος οὐκ ἂν στεγανώτεροι Κρητῶν ἐγένοντο, τῶν ἐπὶ πολιτεία ἀτύφω και φιλοσόφω

1. Les Aleuades, rois de Thessalie, qui étaient les trois fils d'Aleua, appelèrent Xerxès en Grèce (HÉROD. 7, 6 ; 7, 172 ; 9, 58) : cf. l'article « Aleuadai », PW I, 1 (1893), c. 1372-1374 (TOEFFFER). Simonide de Céos (vers 556-467) fut accueilli par eux à Larissa : cf. art. « Simonides 2. », PW III A1 (1927), c. 186-197 (J. GEFFCKEN). L'un des Aleuades, Thorax, fut également l'hôte et l'ami de PINDARE (*Pyth.* X, 5).

2. Il peut s'agir ici aussi bien de Denys l'Ancien, tyran de Syracuse de 405 à 367, que de son fils et successeur Denys le Jeune, tyran de 367 à 344, puisque Platon fit au moins trois séjours en Sicile, l'un sous Denys l'Ancien, à l'appel de Dion et avant la fondation de l'Académie, les deux autres, en 367 et 361, sous Denys le Jeune.

3. Théopompe (378-323), disciple d'Isocrate et, avec Éphore, principal représentant de « l'histoire éloquente », avait fait, dans ses *Histoires philippiques*, un panégyrique outrancier et intéressé de Philippe, au jugement sévère de POLYBE (8, 9-11 ; 12, 25 f ; 16, 12).

riens, et la plupart de tes lieutenants et de tes sujets se donnent de la peine pour te glorifier, toi et tes actes. 4 Occupant le premier rang comme arbitre et juge des discours, tu ne laisses pas surprendre ta perspicacité par quelque élégance de la langue et de la forme, mais tu juges lucidement, examinant l'accord du style avec le sujet de l'ouvrage, la forme du discours, les parties, l'ordre, la cohérence, l'expression, la composition, les arguments, le sens et l'enquête. 5 D'autre part tu récompenses les auteurs par ton jugement et tes applaudissements et par des images d'or et l'offrande de statues, et par des présents et honneurs de toute sorte. Tu ne te conduis pas non plus à l'égard des auteurs comme l'ont fait les Crétois d'autrefois à l'égard de l'illustre Homère, ou les Aleuades à l'égard de Simonide¹, ou Denys le tyran de Sicile² à l'égard de Platon le disciple de Socrate, ou Philippe de Macédoine à l'égard de l'historien Théopompe³, ou l'empereur Sévère à l'égard d'Oppien⁴ qui décrivit en vers les espèces de poissons, leur nature et leur pêche. Les Crétois, après avoir gratifié Homère de mille pièces de monnaie pour son éloquence, tout fiers d'une libéralité insurpassable, firent graver ce don sur une stèle publique. 6 Quant aux Aleuades, à Denys et à Philippe, ils n'auraient pas été plus discrets que les Crétois, ce peuple qui se vante de son comportement modeste et philosophique, mais eussent vite imité leur

Voir les fragments conservés de son œuvre et les *testimonia* dans F. Jacoby (*Fr. Gr. Hist.* II, B, 1, p. 526-617) et l'art. « Theopompos 9. », PW V A2 (1934), c. 2176-2223 (R. LAQUEUR), notamment c. 2205-2219 pour les *Philippica*.

4. Sur ce poète grec, auteur d'*Halieutica* en cinq livres, contemporain de Septime Sévère, empereur de 193 à 211, voir l'art. « Oppianos 1. », PW XVIII, 1 (1939), c. 698-703 (R. KEYDELL), où sont émises des réserves sur la véracité de l'anecdote rapportée par Sozomène, et W. von CHRIST, *Geschichte der griechischen Literatur*, 6^e éd. revue par W. SCHMID-STÄHLIN, t. II, Munich 1924, p. 679-681 : ce serait Caracalla, le successeur de Septime Sévère, qui aurait honoré chacun des vers d'Oppien d'une pièce d'or.

σεμνουμένων, ἀλλὰ τάχος ἀν τὴν ἐκείνων στήλην ἐμιμήσαντο, εἰ μὴ κατόπιν ἦσαν τῇ δωρεᾷ. Σευῆρος δὲ μετρίως ποιήσεως χρυσοῦν κατὰ στίχον Ὀππιανῶ δωρησάμενος, οὕτω τῇ φιλοτιμίᾳ κατέπληξεν, ὡς χρυσᾷ ἔπη τὰ Ὀππιανοῦ εισέτι νῦν παρὰ τοῖς πολλοῖς ὀνομάζεσθαι. 7 Ταῦτα τῶν πάλαι φιλομαθῶν καὶ φιλολόγων τὰ δῶρα. Σὺ δέ, ὦ βασιλεῦ, οὐδενὶ τῶν πώποτε ὑπερβολὴν κατέλιπες ἐν ταῖς περὶ τοὺς λόγους φιλοτιμίαις· καὶ μοι δοκεῖς οὐκ ἀπεικότως τοῦτο ποιεῖν. Πάντας γὰρ νικῆσαι ταῖς ἀρεταῖς σπουδάζων, εἰς ἐπίδοσιν ἄγεις τὰ σὰ καθότι τῶν πάλαι κατωρθωμένων Ἑλλησὶ τε καὶ Ῥωμαίοις τὴν ἱστορίαν ἠκρίβωσας. 8 Φασι δέ σε μεθ' ἡμέραν μὲν τὰ περὶ τὰ ὄπλα καὶ τὸ σῶμα ἀσκεῖν καὶ τὰ τῶν ἀρχομένων διατάττειν πράγματα, δικάζοντά τε καὶ ἄ χρη γράφοντα, ἰδίᾳ τε καὶ κοινῇ τὰ πρακτέα διασκοποῦντα· νύκτωρ δὲ τὰς βίβλους περιβέπειν. Διακονεῖν δέ σοι λόγος πρὸς τὴν τούτων εἶδησιν λύχνον ἐκ μηχανῆς τινος αὐτομάτως τῇ θρυαλλίδι ἐπιχέοντα τὸ ἔλαιον, ὡς ἀν μηδὲ εἷς τῶν περὶ τὰ βασίλεια ἐν τοῖς σοῖς πόνοις τάλαιπωρεῖν ἀναγκάζεται καὶ τὴν φύσιν βιάζεται πρὸς τὸν ὕπνον μαχόμενος. 9 οὕτω τις φιλάνθρωπος καὶ πρᾶος καὶ πρὸς τοὺς πέλας καὶ πρὸς πάντας ὑπάρχεις, τὸν οὐράνιον βασιλέα τὸν σὸν προστάτην μιμούμενος, ᾧ φίλον ἐστὶν ἐπὶ δικαίους καὶ ἀδίκους ὕειν καὶ τὸν ἥλιον ἀνατέλλειν καὶ τᾶλλα ἀφθόνως παρέχειν. 10 Ὑπὸ γοῦν πολυμαθείας, ὡς εἰκόσ, ἀκούω σε καὶ λίθων εἶδέναι φύσεις καὶ δυνάμεις ῥιζῶν καὶ ἐνεργείας ἰαμάτων, οὐχ ἤττον ἢ Σολομῶν ὁ Δαβιδ ὁ σοφώτατος. Μᾶλλον δὲ κἀκείνου πλεονεκτεῖς ταῖς ἀρεταῖς. 11 ὁ μὲν γὰρ δοῦλος γενόμενος τῶν ἡδονῶν οὐ μέχρι τέλους τὴν εὐσέβειαν διεφύλαξε τὴν αἰτίαν τῶν ἀγαθῶν καὶ τῆς σοφίας αὐτῷ γενομένην· σὺ δέ, ὦ κράτιστε, τὸν ἐγκρατῆ λογισμὸν ἀντιτάξας τῇ ῥαστώνῃ, εἰκότως νομίζῃ μὴ μόνον ἀνθρώπων

1. Citation du *Livre de la Sagesse*, 7, 20 : « c'est Lui qui m'a donné une science infaillible... pour me faire connaître la nature des animaux et les instincts des fauves..., les différentes espèces des plantes et les vertus des racines » (trad. A. Tricot).

stèle, s'ils n'avaient pas été en arrière en fait de gratification. Sévère de son côté, qui avait accordé à Oppien une pièce d'or par vers de son poème médiocre, frappa tant les esprits par sa générosité qu'aujourd'hui encore les vers d'Oppien sont dits chez la plupart « vers d'or ». 7 Tels ont été les présents des anciens amis des disciplines libérales et des lettres. Mais toi, prince, tu ne t'es laissé dépasser par aucun de ceux qui furent jamais, quant aux libéralités à l'égard des lettres. Et il me semble que tu agis ainsi non sans bonne raison. Car dans ton zèle à vaincre tous en vertus, tu fais croire tes qualités en homme qui a pris une connaissance exacte des hauts faits accomplis par les Grecs et les Romains. 8 On dit en effet que si, le jour, tu t'exerces aux armes et à la culture physique et que tu administres les affaires de tes sujets, rendant la justice, édictant les décrets nécessaires, examinant les mesures à prendre, relatives aux particuliers et à l'État, la nuit en revanche, tu portes ton attention aux livres. On dit qu'une lampe te sert pour leur lecture, qui, par un certain mécanisme, imbibé automatiquement la mèche d'huile, en sorte que, durant tes fatigues, nul des serviteurs du palais ne soit obligé de veiller et de forcer la nature en luttant contre le sommeil. 9 Telles sont ton humanité et ta douceur à l'égard et des gens à ton service et de tous ; en cela tu imites ton patron le Roi de l'univers, qui se plaît à faire pleuvoir et à faire luire le soleil sur les justes et les injustes et à fournir abondamment tout le reste. 10 Quoi qu'il en soit, j'entends dire qu'en vertu de ton amour du savoir, tu connais même — il fallait s'y attendre — les natures des pierres et les vertus des plantes et les effets des remèdes, non moins que Salomon, le très sage fils de David¹. Ou plutôt tu l'emportes sur lui en talents. 11 Car il devint l'esclave de ses passions et ainsi ne garda pas jusqu'à la fin la piété qui avait été pour lui la cause de ses qualités et de sa sagesse. Tandis que toi, souverain prince, comme tu as opposé à la mollesse le principe de la tempérance, tu es à bon droit

αὐτοκράτωρ εἶναι, ἀλλὰ καὶ τῶν παθῶν τῆς ψυχῆς καὶ τοῦ σώματος.

12 Εἰ δὲ δεῖ καὶ ταῦτα λέγειν, πυνθάνομαι σε καὶ παντὸς ὄψου καὶ ποτοῦ τὴν ἐπιθυμίαν νικᾶν, καὶ μῆτε σῦκα γλυκερά, ποιητικῶς εἰπεῖν, μῆτ' ἄλλο τι τῶν ὠραίων ἐλεῖν σε δύνασθαι, πλὴν ὅσον ἐπιψαῦσαι καὶ μόνον ἀπογεύσασθαι, πρότερον εὐλογήσαντα τὸν πάντων δημιουργόν. Δίψους δὲ καὶ πνίγους καὶ ῥίγους κρατεῖν ἐθισθεὶς ἐν ταῖς καθ' ἡμέραν ἀσκήσεσι, φύσιν ἔχειν νομίζῃ τὴν ἐγκράτειαν. **13** Πρώην γέ τοι τὴν ἐν Πόντῳ πόλιν Ἑρακλέος ἐπάνυμον σπεύδων ἰδεῖν καὶ ἐγεῖραι τῷ χρόνῳ κάμνουσαν, ὥρα θέρους τὴν διὰ Βιθυνῶν ἦεις ὀδόν. Τοῦ δὲ ἡλίου σφόδρα φλέγοντος περὶ μέσην ἡμέραν ἰδὼν σέ τις τῶν δορυφόρων ἰδρῶτι πολλῷ καὶ κοινορτῷ πεφυρμένον, ὡς δὴ χαριούμενος φθάσας προσεκόμισέ σοι φιάλην εὖ μάλα λαμπρῶς πρὸς τὰς ἀκτῖνας ἀντιστίλβουσαν, ἥδὴν αὐτῇ τινα πότον ἐμβαλὼν καὶ ψυχρὸν ὕδωρ ἐπιχέας. Σὺ δέ, ὦ κράτιστε, προσδεξάμενος ἐπήνεσας μὲν τῆς προθυμίας τὸν ἄνδρα καὶ δῆλος ἦσθα μετ' οὐ πολὺ τοῦτον φιλοτιμίᾳ ⁴ βασιλικῇ καλῶς ποιήσων, πάντων δὲ τῶν στρατιωτῶν | πρὸς τὴν φιάλην κεχηγόντων καὶ μακαριούντων ὃς πίνεται, πάλιν αὐτῷ, ὦ γενναῖε, τὸ ποτὸν ἀπέδωκας καὶ ὅπῃ φίλον αὐτῷ κεχρησθαι ἐκέλευσας. **14** Ὡστε μοι δοκεῖ εἰκότως ταῖς σαῖς ἀρεταῖς νενικῆσθαι καὶ Ἀλέξανδρον τὸν Φιλίππου· ὃ λέγεται παρὰ τῶν τὰ ἐκείνου θαυμαζόντων δι' ἀνύδρου τόπου βαδίζοντι μετὰ τῶν Μακεδόνων ἐπιμελῆ στρατιώτην ὕδωρ εὐρόντα ἀρύσασθαι καὶ προσκομίσαι· τὸν δὲ μὴ πιεῖν, ἀλλ' ἐκχέαι τὸ πόμα.

15 Συνελόντα οὖν εἰπεῖν, τῶν πρὸ σοῦ βασιλέων βασιλεύ-

1. Citation tirée de la description de la demeure et du jardin d'Alki-noos chez HOMÈRE, *Odyssée*, 7, 116.

2. Sur Heracleia Pontica (de nos jours Ereğli), en Bithynie, colonie de Mégare et des Béotiens, fondée au VI^e s., détruite pendant la troisième guerre contre Mithridate, port très actif pour la pêche au thon (ÆLIAN. *hist.an.*, 15, 5), voir l'art. « Heracleia 19. », *PW VIII*, 1 (1912), c. 433-434 (K. RUGE).

3. L'anecdote est rapportée par ARRIEN, *Anab.* 6, 26, 2-3 : « Quand ils

réputé comme le maître absolu non seulement des hommes, mais encore des passions de l'âme et du corps.

12 S'il faut même parler de ces détails, j'apprends que tu surmontes le désir de toute friandise et de toute boisson, et que ni, pour parler en poète, les figues ne te sont douces¹, ni tu ne consens à prendre aucun autre des fruits de saison, sauf pour y toucher du bout des doigts et les goûter seulement, non sans avoir béni d'abord le Créateur universel. Accoutumé à supporter la soif, la chaleur étouffante et le froid en tes exercices quotidiens, tu passes pour t'être fait de la tempérance une seconde nature. **13** Récemment en tout cas, comme tu allais voir Héraclée du Pont² pour chercher à la restaurer alors qu'elle était ruinée par l'âge, en la saison d'été tu traversais la Bithynie. Le soleil brûlait excessivement et, vers le milieu du jour, un de tes gardes du corps te vit trempé de sueur et souillé de poussière. Pour te faire plaisir, il se hâta de t'apporter un gobelet qui scintillait avec éclat aux rayons du soleil, dans lequel il avait versé un liquide sucré en y mêlant de l'eau froide. Alors toi, souverain prince, tu pris la coupe, tu louas sans doute l'homme pour son zèle et l'on vit bien que tu le récompenserais sans tarder par un don royal, mais, comme tous les soldats béaient d'admiration devant cette coupe et félicitaient celui qui allait y boire, tu lui rendis, noble prince, la boisson et l'invitas à en user comme il lui plairait. **14** Aussi, ai-je raison de penser que tu as vaincu par tes vertus Alexandre même, fils de Philippe. Ceux qui admirent ses exploits racontent que, comme il marchait avec les Macédoniens par un désert tout sec, un soldat attentionné, ayant découvert de l'eau, la puisa et la lui apporta : lui cependant ne la but pas, mais répandit la boisson³.

15 Pour le dire d'un mot, on peut t'appeler proprement,

furent tout près, ils versèrent l'eau dans un casque et la présentèrent au roi ; celui-ci la prit, remercia ceux qui l'avaient apportée et, l'ayant prise, à la vue de tous il la répandit. »

τερὸν σε κυρίως καλεῖν ἔστι κατὰ τὸν Ὅμηρον· τοὺς μὲν γὰρ οὐδὲν οἶον ἀγασθαι κεκτημένους παρειλήφραμεν, τοὺς δὲ ἐπὶ ἐνὶ μόλις ἢ δύο τὴν βασιλείαν σεμνύναντας· σὺ δέ, ὦ κράτιστε, πάσας ἑμοῦ συλλαβῶν τὰς ἀρετὰς, πάντας ὑπερεβόλου εὐσεβείᾳ καὶ φιλοθροπιά καὶ ἀνδρείᾳ καὶ σωφροσύνῃ καὶ δικαιοσύνῃ καὶ φιλοτιμίᾳ καὶ μεγαλοψυχίᾳ βασιλικῇ πρεπούσῃ ἀξίᾳ.

16 Ἀναίμακτον δὲ καὶ καθαρὰν φόνου πάντων τῶν πώποτε γενομένων μόνῃ τὴν σὴν ἡγεμονίαν ὁ πᾶς αἰὼν ἀυχεῖ. Ἦδονῆ δὲ τὰ σπουδαῖα τοὺς ὑπηκόους κελεύεις παιδεύεσθαι, εὐνοίᾳ τε καὶ αἰδοῦ τὴν περὶ σὲ σπουδὴν καὶ τὰ κοινὰ ἐνδείκνυσθαι.

17 Ὡστε μοι πάντων ἕνεκεν ἀναγκαῖον καταφαίνεται ἐκκλησιαστικὴν ἱστορίαν συγγράφοντι, σοὶ προσφωνῆσαι. Τίτι γὰρ μᾶλλον οἰκειότερον τοῦτο ποιήσω, πολλῶν καὶ θεσπεσίων ἀνδρῶν ἀρετὴν ἀφηγεῖσθαι μέλλων καὶ τὰ συμβάντα περὶ τὴν καθόλου ἐκκλησίαν, ὅσοις τε ἔχθροῖς ὑπαντήσασα εἰς τοὺς σοὺς καὶ τῶν σῶν πατέρων λιμένας κατῆρην.

18 Ἄγε οὖν, ὦ πάντα εἰδὼς καὶ πᾶσαν ἀρετὴν ἔχων καὶ μάλιστα τὴν εὐσέβειαν, ἣν ἀρχὴν εἶναι σοφίας θεὸς ἔστι λόγος, δέχου παρ' ἑμοῦ ταύτην τὴν γραφὴν καὶ ἐξέτασον, καὶ τὰς τῆς σῆς ἀκριβείας προσθέσεις τε καὶ ἀφαιρέσεις προσαγαγῶν τοῖς σοῖς πόνοις κάθαρρον· πάντως γὰρ ὅπη ἂν σοὶ φίλον δοκῆ, ταύτη καὶ τοῖς ἐντυγχάνουσι χρήσιμον καὶ λαμπρὸν φανεῖται οὐδ' ἐπιθήσει τις δάκτυλον τῆ δοκιμασίᾳ τῆ σῆ.

19 Πρὸεσι δέ μοι ἡ γραφὴ ἀπὸ τῆς Κρίστου καὶ Κωνσταντίνου τῶν Καισάρων τρίτης ὑπατείας μέχρι τῆς ἑπτακαιδεκάτης τῆς σῆς. Ἔδοξε δέ μοι | καλῶς ἔχειν εἰς ἑνέα μέρη τὴν πᾶσαν πραγματείαν διελεῖν. Περιέξει δὲ ὁ πρῶτος καὶ δευτέρος τόμος τὰ ἐπὶ Κωνσταντίνου συμβάντα ταῖς ἐκκλησιαστικαῖς· ὁ δὲ τρίτος καὶ τέταρτος τὰ ἐπὶ τῶν αὐτοῦ παίδων·

avec Homère, plus royal que les rois qui t'ont précédé¹. Nous avons appris en effet que les uns n'ont rien possédé qui fût tel qu'on l'admire et que les autres n'ont honoré la royauté que moyennant une vertu à peine ou deux. Mais toi, souverain prince, tu as rassemblé à la fois toutes les vertus, tu les as surpassés tous par la piété, la philanthropie, le courage, la modération, la justice, la libéralité et la grandeur d'âme qui convient à ton rang royal. **16** Tout l'univers chante que, de tous les règnes qui furent jamais, le tien seul est pur de sang et de meurtre. C'est par le plaisir que tu veux que tes sujets soient éduqués dans les bonnes actions, c'est par la bienveillance et le respect que tu les invites à manifester leur zèle pour toi et pour l'État.

17 Aussi, en raison de tout cela, me paraît-il nécessaire, à moi qui écris une histoire ecclésiastique, de te la dédier. A qui donc serait-il plus convenable que je le fisse, puisque je vais décrire la vertu de beaucoup d'hommes remplis de Dieu et les événements relatifs à l'Église universelle, et montrer comment, en butte à tant d'ennemis, elle a fini par aborder à ton port et à celui de tes pères ? **18** Eh bien donc, toi qui es instruit en toutes choses, qui possèdes toute vertu et principalement la piété, que l'oracle divin nomme le commencement de la sagesse (*Ps. 110, 10*), reçois de moi cet écrit, examine-le et, y ajoutant les additions et retranchements que t'inspire ton esprit exact, purifie-le par tes soins. De toute manière, c'est par où il t'aura plu qu'il paraîtra aussi utile et valable aux yeux des lecteurs, et nul n'ajoutera la largeur d'un doigt au jugement que tu auras porté.

19 Mon écrit progresse depuis le troisième consulat des Césars Crispus et Constantin (324) jusqu'à ton dix-septième consulat (439). J'ai jugé bon de diviser tout l'ouvrage en neuf parties. Le premier et le second tomes contiendront les événements relatifs aux Églises sous Constantin (324 - 22 mai 337). Le troisième et le quatrième les événements sous ses fils (337-361). Le cinquième et

1. La parole est mise dans la bouche d'Agamemnon, dans *Iliade*, 1, 160.

ὁ δὲ πέμπτος καὶ ἕκτος τὰ ἐπὶ Ἰουλιανοῦ τοῦ ἀνεψιοῦ τῶν παίδων τοῦ μεγάλου Κωνσταντίνου, καὶ Ἰοβιανοῦ, καὶ προσέτι Οὐαλεντινιανοῦ καὶ Οὐάλεντος. 20 Ὁ δὲ ἑβδομος καὶ ὄγδοος ἡμῖν δηλώσει τόμος τὰ ἐπὶ Γρατιανοῦ καὶ Οὐαλεντινιανοῦ τῶν ἀδελφῶν, μέχρι τῆς ἀναρρήσεως Θεοδοσίου τοῦ θεσπεσίου σου πάππου, ἐσὸτε δὴ ὁ ὑμέτερος, κράτιστε βασιλεῦ, ἀοίδιμος πατήρ Ἀρκάδιος τὴν πατρίαν ἡγεμονίαν διαδεξάμενος ἅμα τῷ εὐσεβεστάτῳ σου θείῳ Ὀνωρίῳ τὴν Ῥωμαίων οἰκουμένην ἰθύνειν ἔλαχε. 21 Τὸ δὲ ἕνατον βιβλίον ἀνατέθεικα τῇ φιλοχρίστῳ καὶ εὐαγεστάτῳ ὑμῶν κορυφῇ, ἣν εἰσαεὶ φυλάττοι θεὸς ἐν ἀκλονήτοις εὐθυμίαις, κατευμεγεθοῦσαν ἐχθρῶν καὶ πάντας ἔχουσαν ὑπὸ πόδας καὶ εἰς παῖδας παίδων παραπέμπουσιν τὴν εὐσεβῆ βασιλείαν, κατανεύοντος τοῦ Χριστοῦ· δι' οὗ καὶ μεθ' οὗ τῷ θεῷ καὶ πατρὶ ἢ δόξᾳ σὺν τῷ ἁγίῳ πνεύματι εἰς τοὺς αἰῶνας, ἀμήν.

le sixième les événements sous Julien, le cousin germain des fils du grand Constantin (361-363), sous Jovien (27 juin 363 - 16 févr. 364), et encore sous Valentinien (364-375) et Valens (364-378). 20 Les tomes septième et huitième nous montreront les faits sous les frères Gratien (375-383) et Valentinien jusqu'à la proclamation de l'admirable Théodose ton aïeul (19 janv. 379), jusqu'à ce que, souverain prince, votre illustre père Arcadius, ayant reçu en héritage le pouvoir paternel (17 janv. 395), eût obtenu de régir l'Empire romain en même temps que ton pieux oncle Honorius. 21 J'ai consacré enfin le neuvième livre à votre très sainte Sublimité amie du Christ (depuis 408), que Dieu veuille conserver pour toujours dans un contentement sans trouble, l'emportant sur les ennemis et les tenant tous sous vos pieds, et transmettant votre pieux règne aux fils de vos fils¹, avec l'agrément du Christ. Par lequel et avec lequel gloire soit à Dieu le Père avec le Saint Esprit pour les siècles. Amen.

1. En fait, Théodose ne laissa pas d'enfant mâle à sa mort, le 28 juillet 450, et sa sœur Pulchérie, la seule descendante de Théodose le Grand, choisit comme Auguste et comme époux un officier énergique, Marcien, qui fut proclamé empereur le 25 août 450 : cf. STEIN-PALANQUE, p. 311.

VOICI CE QUE CONTIENT
LE LIVRE I DE L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE¹

- A'. Τὸ προοίμιον τῆς βίβλου, ἐν ᾧ διαπορεῖ περὶ τοῦ Ἰουδαϊκοῦ ἔθνους, καὶ μνεῖα τῶν πρώτως ἀρξαμένων ἀρχῆθεν τῆς τοιαύτης πραγματείας, καὶ ὅπως καὶ ἐκ ποίων τὴν Ἱστορίαν ἠρανίσαστο· καὶ ὡς τῆς ἀληθείας φροντίσει, καὶ ἄλλα τινὰ ἣ Ἱστορία περιέξει.
- B'. Τίνες ἦσαν ἐπίσκοποι τῶν μεγάλων πόλεων, τοῦ μεγάλου Κωνσταντίνου βασιλεύσαντος, καὶ ὅπως ἡ μὲν ἄχρι Λιβύης διὰ Λικίνιον περιεσκεμμένως ἐχριστιανίζεν· ἡ δὲ ἐσπέρα διὰ τὸν Κωνσταντῖνον μετ' ἐλευθερίας τὸν Χριστιανισμὸν ἐπαρρησιάζετο.
- Γ'. Ὅτι τοῦ σταυροῦ ὄψει, καὶ τῇ τοῦ Χριστοῦ ἐμφανείᾳ, εἰς τὸ χριστιανίζειν ἐλήλυθεν ὁ Κωνσταντῖνος, διδασχθεὶς καὶ παρὰ τῶν ἡμετέρων τὸ εὖσεβές.
- Δ'. Ὅτι τὸ τοῦ σταυροῦ σημεῖον ἀφηγεῖσθαι τοῦ πολέμου ἐθέσπισε· καὶ διήγησις παράδοξος περὶ τῶν τὸ σημεῖον φερόντων τὸ σταυρικόν.
- Ε'. Ἀντίρρησις πρὸς τοὺς λέγοντας χριστιανίσαι τὸν Κωνσταντῖνον διὰ τὸν φόνον τοῦ υἱοῦ αὐτοῦ Κρίσπου.
- ς'. Ὅτι καὶ ὁ τοῦ Κωνσταντίνου πατὴρ παρεχώρει τὸ τοῦ Χριστοῦ πλατύνεσθαι ὄνομα· ὁ δὲ μέγας Κωνσταντῖνος πανταχοῦ διαδραμεῖν παρεσχέασε.
- Z'. Περὶ τῆς διαφορᾶς μεταξὺ Κωνσταντίνου καὶ Λικινίου τοῦ γαμβροῦ αὐτοῦ, διὰ τοὺς χριστιανούς, καὶ ὡς κατὰ κράτος νικηθεὶς Λικίνιος διεφθάρη.
- H'. Κατάλογος τῶν χρηστῶν ὅσα Κωνσταντῖνος διεπράξατο, ἐν τε ἐλευθερίᾳ Χριστιανῶν καὶ ναῶν οἰκοδομαῖς καὶ ἄλλων κοινωφελῶν πραγμάτων.

- I. Prélude de l'ouvrage où il est question du peuple juif ; rappel de ceux qui, avant Sozomène, ont entrepris de traiter un tel sujet depuis les origines ; méthode et sources utilisées pour composer l'Histoire ; son souci de la vérité ; autres faits qu'embrassera l'Histoire.
- II. Les évêques des grandes cités sous le règne de Constantin le Grand ; l'Orient jusqu'à la Libye célèbre le culte chrétien avec prudence à cause de Licinius ; mais l'Occident, grâce à Constantin, professe en toute liberté la foi chrétienne.
- III. Par la vision de la Croix et l'apparition du Christ Constantin est amené à la religion chrétienne, après s'être fait enseigner par nos prêtres la vraie foi.
- IV. Constantin fait porter au-devant du combat le signe de la Croix ; récit miraculeux concernant ceux qui portent le signe de la Croix.
- V. Réfutation de ceux qui prétendent que Constantin a embrassé la religion chrétienne à cause du meurtre de son fils Crispus.
- VI. Le père de Constantin permettait que le nom du Christ fût propagé ; Constantin le Grand, lui, fait en sorte qu'il soit répandu par toute la terre.
- VII. Le différend entre Constantin et Licinius, son beau-frère, à cause des chrétiens ; complète défaite et meurtre de Licinius.
- VIII. Liste des heureuses réalisations de Constantin concernant la liberté des chrétiens et la construction des églises ; autres mesures prises dans l'intérêt général.

1. L'édition de Valois (xviii^e s.), reprise par Migne dans sa *Patrologie* (PG 67), fait précéder chaque chapitre de titres grecs. Selon lui, l'auteur en est anonyme (PG 67, p. 15-16). Quelle que soit leur

origine, nous avons jugé bon de les reproduire — sans uniformiser l'orthographe des noms propres —, car ils donnent au lecteur d'utiles points de repère pour suivre ce récit.

- Θ'. "Οτι και νόμον ἔθετο ὁ Κωνσταντῖνος συντελεῖν τοῖς παρθεναῖς ἀσχοῦσι καὶ κληρικοῖς.
- Ι'. Περὶ τῶν ἔτι τῷ βίῳ περιόντων μεγάλων ὁμολογητῶν.
- ΙΑ'. Διήγησις περὶ τοῦ ἁγίου Σπυριδῶνος καὶ περὶ τῆς αὐτοῦ μετριοφροσύνης καὶ καταστάσεως.
- ΙΒ'. Περὶ τῆς τῶν μοναχῶν πολιτείας· ὅθεν ἤρξατο καὶ τίνες ἔσχον ἀρχηγούς.
- ΙΓ'. Περὶ τοῦ μεγάλου Ἀντωνίου καὶ τοῦ ἁγίου Παύλου τοῦ Ἀπλοῦ.
- ΙΔ'. Περὶ τοῦ ἁγίου Ἀμοῦν καὶ Εὐτυχιανοῦ τοῦ ἐν τῷ Ὀλύμπῳ.
- ΙΕ'. Περὶ τῆς Ἀρείου αἰρέσεως καὶ ὅθεν ἤρξατο καὶ τίνες διέλαβον· καὶ περὶ τῆς μεταξὺ τῶν ἐπισκόπων δι' αὐτὸν ἀναφθείσεως ἔριδος.
- Ιϛ'. Ὡς ἀκούσας ὁ Κωνσταντῖνος περὶ τῆς διαμάχης τῶν ἐπισκόπων καὶ τῆς τοῦ Πάσχα ἀνωμάλου ἑορτῆς μεγάλως ἐδυσχέρανε καὶ πέμπει Ὅσιον τὸν Ἰσπάνον Κουδρουβῆς ἐπίσκοπον εἰς Ἀλεξάνδρειαν διαλύσαι τὴν στάσιν τοῖς ἐπισκόποις καὶ τὸ ζήτημα καταστήσαι τοῦ Πάσχα.
- ΙΖ'. Περὶ τῆς ἐν Νικαίᾳ ἀθροισθείσης συνόδου δι' Ἀρείου.
- ΙΗ'. Περὶ τῶν πιστευσάντων δύο φιλοσόφων ἐξ ἀπλότητος τῶν διαλεχθέντων τούτοις δύο γερόντων.
- ΙΘ'. "Οτι τῆς συνόδου ἀθροισθείσης πρὸς αὐτοὺς ὁ βασιλεὺς δημηγορίαν ἐξεῖπεν.
- Κ'. Ὅπως ἀκροασάμενος τῶν μερῶν ἀμφοτέρων ὁ βασιλεὺς τοὺς περὶ Ἀρείου καταδικάσας ἐξωστράκισε.
- ΚΑ'. Περὶ τῶν ἐκίρωσεν ἡ Ἀρείου σύνοδος καὶ ὡς κατεδίκασε τοὺς περὶ Ἀρείου καὶ τὰ συγγράματα αὐτοῦ κατέκαυσε· καὶ περὶ τῶν μὴ θελησάντων συμφωνῆσαι τῇ συνόδῳ ἀρχιερέων καὶ περὶ τῆς καταστάσεως τοῦ Πάσχα.
- ΚΒ'. "Οτι καὶ Ἀκέσιον τὸν τῶν Νουατιανῶν ἐπίσκοπον εἰς τὴν πρώτην σύνοδον ὁ βασιλεὺς μετεκαλέσατο.
- ΚΓ'. Περὶ τῶν κανόνων οὓς ἡ σύνοδος ἔθετο· καὶ ὡς Παφνούτιός τις ὁμολογητῆς διεκάλυσε τὴν σύνοδον, βουλομένην θεῖνα κανόνα παρθεναῖαν ἀσκειῖν πάντας τοὺς ἱερωσύνῃ τιμᾶσθαι μέλλοντας.
- ΚΔ'. Περὶ τῶν κατὰ Μελλίτιον ὅπως ἀρίστως τὰ κατ' αὐτὸν ἡ ἁγία διέφυγε σύνοδος.
- ΚΕ'. "Οτι δημοτελῆ τράπεζαν ὁ βασιλεὺς τῇ συνόδῳ ἐποίησε συγκαλέσας τούτους εἰς Κωνσταντινούπολιν καὶ δάροις τιμήσας· καὶ ὅπως πάντας ὁμοσεῖν παρεκάλεσε καὶ πρὸς Ἀλεξάνδρειαν καὶ ἀπανταχοῦ τὰ δεδογμένα τῇ θεῇ συνόδῳ ἐξέπεμψε.

- IX. Loi promulguée par Constantin en faveur de ceux qui pratiquent la virginité et en faveur des clercs.
- X. Les grands confesseurs de la foi qui étaient encore en vie à l'époque.
- XI. Récit concernant Spyridon, sa modération et sa sérénité.
- XII. La manière de vivre des moines ; son origine, ses instigateurs.
- XIII. Le grand Antoine et saint Paul le Simple.
- XIV. Saint Amoun et Eutychianos de l'Olympe.
- XV. L'hérésie d'Arius, son origine, sa propagation ; querelle allumée entre les évêques à cause d'Arius.
- XVI. Grande irritation de Constantin en apprenant le différend entre les évêques et la date irrégulière de la fête de Pâques ; il envoie Hosius, évêque de Cordoue en Espagne, à Alexandrie, pour mettre un terme au désordre entre les évêques et trancher le problème de la fête pascale.
- XVII. Convocation du concile de Nicée à cause d'Arius.
- XVIII. Deux philosophes convertis à la foi grâce à la simplicité de deux vieillards qui disputaient avec eux.
- XIX. Réunion du concile ; discours tenu par Constantin aux évêques.
- XX. Après avoir entendu les deux parties, l'empereur condamne et exile les partisans d'Arius.
- XXI. Les décrets du concile d'Arius ; la condamnation d'Arius et de ses partisans et la destruction par le feu de ses livres ; les sanctions prises contre les évêques qui ne veulent pas se soumettre au concile ; fixation de la fête de Pâques.
- XXII. Constantin invite aussi Acésius, évêque des novatiens, au premier concile de Nicée.
- XXIII. Les canons établis par le concile : Paphnuce le confesseur s'oppose au concile, qui proposait un canon tendant à imposer la virginité à tous ceux qui se vouaient au sacerdoce.
- XIV. Les affaires de Méletios ; excellentes mesures prises par le saint concile le concernant.
- XXV. L'empereur invite à un banquet, aux frais de l'État, à Constantinople, les Pères du concile et les couvre de cadeaux ; il les exhorte à vivre dans la concorde et fait savoir par lettre à Alexandrie et dans le monde entier les décisions du concile.

*Prélude de l'ouvrage, où il est question du peuple juif ;
rappel de ceux qui, avant Sozomène, ont entrepris
de traiter un tel sujet depuis les origines ;
méthode et sources utilisées pour composer l'Histoire ;
son souci de la vérité ; autres faits qu'embrassera l'Histoire.*

1 Il m'est arrivé un jour de me demander pourquoi¹, quand les autres hommes ont été prompts à croire au Verbe Dieu, seuls les Juifs sont restés incrédules, bien qu'ils eussent reçu en tradition de révéler dès le principe les choses divines et qu'ils eussent appris par les prophètes, avant l'événement, ce qu'il en serait de la venue du Christ. 2 Abraham, qui fut pour eux la cause première de leur race et de la circoncision, fut jugé digne de voir de ses yeux et d'accueillir le fils de Dieu. Isaac son fils a reçu l'honneur d'imiter le sacrifice de la croix, puisqu'il fut conduit lié à l'autel par son père, en la façon dont se fit aussi la passion du Christ, comme le rapportent ceux qui connaissent bien les saintes Écritures. 3 Jacob a prédit l'attente, aujourd'hui accomplie, des nations à l'égard du Christ et le moment où il vint, « lorsque, dit-il, les chefs des Hébreux disparaîtront de la race de Juda, le chef de tribu » (*Gen. 49, 10*) ; il faisait allusion au règne d'Hérode qui, Iduméen par son père, Arabe par sa mère, reçut en charge le peuple juif de la part du Sénat romain et d'Au-

PG 67
col. 853
Bidez
p. 6
856 1 Ἐννοια μοί ποτε ἐγένετο, τί δὴ ἄρα τοῖς μὲν ἄλλοις ἀνθρώποις ἐτοιμοτέρα συνέβη ἢ περὶ τὸν θεὸν λόγον πίστις, Ἐβραίοις δὲ δύσπιστος καίτοι τὰ θεῖα πρεσβεῦειν ἐξ ἀρχῆς παρειληφόσι καὶ τὰ περὶ τῆς παρουσίας τοῦ Χριστοῦ, ὅπως ἔσται, πρὶν γένηται μαθοῦσι διὰ τῶν προφητῶν. 2 Ἀβραὰμ μὲν γὰρ αὐτοῖς ἀρχηγὸς τοῦ γένους καὶ τῆς περιτομῆς γενόμενος αὐτόπτης καὶ ἐστιάτωρ ἤξιώται εἶναι τοῦ υἱοῦ τοῦ θεοῦ. Ἰσαὰκ δὲ ὁ τούτου παῖς τῇ μιμήσει τετίμηται τῆς ἐπὶ τοῦ σταυροῦ θυσίας, δέσμιος παρὰ τοῦ πατρὸς τῷ βωμῷ προσαχθεὶς, ἣ συνέβη καὶ τὸ τοῦ Χριστοῦ γενέσθαι πάθος, ὡς φασιν οἱ τὰς ἱερὰς ἀκριβοῦντες γραφάς. 3 Ἰακώβ δὲ τὴν ἐπ' αὐτῷ νῦν οὖσαν προσδοκίαν τῶν ἐθνῶν καὶ τὸν καιρὸν καθ' ὃν ἦλθε προεμήνυσεν, ἡνίκα, φησὶν, ἐκλείψουσιν οἱ ἡγούμενοι τῶν Ἐβραίων ἐκ τοῦ γένους Ἰούδα τοῦ φυλάρχου ὑπεδήλου δὲ τὴν ἡγεμονίαν Ἡρώδου, ὃς Ἰδουμαῖος ὢν ἐκ πατρὸς τὸ γένος, Ἀράβιος δὲ κατὰ μητέρα, ἐπετράπη τὸ τῶν Ἰουδαίων ἔθνος ὑπὸ τῆς συγκλήτου Ῥωμαίων καὶ

1. Citation de XÉNOPHON, *Cyropédie*, 1, 1, 1 : Ἐννοιά ποθ' ἡμῖν ἐγένετο.

Αυγούστου Καίσαρος. 4 Καὶ τῶν ἄλλων δὲ προφητῶν οἱ μὲν τὴν Χριστοῦ γέννησιν προεκήρυξαν καὶ τὴν ἄφραστον ἐκείνην κύησιν καὶ μητέρα μετὰ τοκετὸν παρθένον μείνασαν καὶ γένος καὶ πατρίδα, οἱ δὲ τὰς θείας αὐτοῦ καὶ παραδόξους 7 πράξεις, ἄλλοι | δὲ τὸ πάθος καὶ τὴν ἐκ νεκρῶν ἀνάστασιν καὶ τὴν εἰς οὐρανοὺς ἀνοδὸν καὶ τὸ ἐπὶ ἐκάστῳ συμβάν προσήμαναν. Ἄλλὰ ταῦτα μὲν εἴ τῳ ἠγνόηται, οὐ χαλεπὸν εἶδέναι ταῖς ἱεραῖς ἐντυγχάνοντι βίβλοις. 5 Καὶ Ἰώσηπος δὲ ὁ Ματθίου ὁ ἱερεὺς, ἀνὴρ παρὰ τε Ἰουδαίους ἐπιδοξότατος γενόμενος, εἶτι δὲ καὶ παρὰ Ῥωμαίους, ἀξιόχρεως ἂν εἴη μάρτυς τῆς περὶ τοῦ Χριστοῦ ἀληθείας. Ἄνδρα μὲν γὰρ αὐτὸν ἀποκαλεῖν ὀκνεῖ ὡς παραδόξων ἔργων ποιητὴν καὶ διδάσκαλον λόγων ἀληθῶν, Χριστὸν δὲ περιφανῶς ὀνομάζει· καὶ τῷ σταυρῷ καταδικασθῆναι καὶ τριτάτον ζῶντα φανῆναι καὶ ἄλλα μυρία θαυμάσια περὶ αὐτοῦ προειρηθῆναι τοῖς θείοις προφήταις οὐκ ἄγνοεῖ. Πολλοὺς δὲ ὄντας οὖς ἐπηγγάγετο Ἕλληνας τε καὶ Ἰουδαίους ἐπιμεῖναι ἀγαπῶντας αὐτὸν μαρτυρεῖ, καὶ τὸ ἀπ' αὐτοῦ ὀνομασμένον μὴ ἐπιλείψαι φύλον. 6 Καὶ μοι δοκεῖ ταῦτα ἱστορῶν μονονουχί βοᾶν ἀναλόγως τοῖς ἔργοις θεοῦ εἶναι τὸν Χριστὸν· ὑπὸ δὲ τοῦ παραδόξου πράγματος καταπλαγεῖς ὠδίπως μέσος παρέδραμε, μηδὲν τοῖς εἰς αὐτὸν πιστεύουσιν ἐπισκήψας, μᾶλλον δὲ καὶ συνθέμενος. Ταῦτά μοι λογιζομένῳ θαυμαστὸν εἰκότως καταφαίνετο μὴ τοὺς Ἑβραίους φθάσαι καὶ πρὸ τῶν ἄλλων ἀνθρώπων εἰς Χριστιανισμὸν μεταβαλεῖν. 7 Εἰ γὰρ καὶ Σίβυλλα καὶ

1. Hérode I le Grand, roi des Juifs de 40 avant J.C. à 4 après. En fait, c'est le triumvir Antoine qui le fit reconnaître par le Sénat comme roi des Juifs, allié et ami du peuple romain. Après Actium (31), Hérode se rallia à Octave qui lui confirma son pouvoir.

2. Cette rapide caractérisation de Flavius Josèphe (37-100 après J.-C.), pharisien, organisateur de la guerre juive en 66, puis rallié à l'Empire, historien (*La guerre juive, Les Antiquités judaïques*, etc.), paraît empruntée à EUSÈBE DE CÉSARÉE, *H.E.* III, 9, 1. Dans la phrase suivante, Sozomène utilise aussi de fort près EUSÈBE, *H.E.* I, 11, 7, qui se montre très affirmatif sur la valeur du témoignage de Josèphe, le fameux *testimonium Flavianum*; cf. A. PELLETIER,

guste¹. 4 Et parmi les autres prophètes, les uns ont prédit la naissance du Christ, cette conception ineffable, la mère restée vierge après l'enfantement, et la race et la patrie du Christ, d'autres ont prédit ses actes divins et miraculeux, d'autres ont indiqué à l'avance la passion, la résurrection des morts, la montée au ciel et tout ce qui a accompagné chacun de ces faits. Mais tout cela, si on l'ignore, il est facile d'apprendre à le connaître en lisant les saints Livres. 5 Au surplus Josèphe le prêtre², fils de Matthieu, un homme qui acquit grande réputation chez les Juifs et aussi chez les Romains, pourrait bien être un témoin sûr de la vérité sur le Christ. Il hésite à l'appeler un simple homme à cause du caractère miraculeux de ses actes et de la vérité de ses doctrines, et il le nomme ouvertement Christ; il n'ignore pas qu'il fut condamné à la croix, qu'il apparut vivant le troisième jour et qu'une foule d'autres traits merveilleux furent prédits à son sujet par les saints prophètes. Il témoigne qu'un grand nombre de païens et de Juifs que le Christ s'était acquis, ont persévéré dans son amour, et que la race nommée d'après son nom n'avait pas disparu. 6 Or il me semble qu'en racontant cette histoire, c'est tout juste s'il ne s'écrie pas, en se référant à ses actes, que le Christ est Dieu. Cependant, frappé de stupeur par le merveilleux événement, il l'a effleuré en passant sans prendre parti, sans d'ailleurs nulle accusation contre ceux qui ont cru dans le Christ, plutôt même en étant d'accord avec eux. Tandis que je me faisais ces réflexions, il me paraissait³ à bon droit étrange que les Juifs n'eussent pas précédé même les autres hommes, dans la conversion au christianisme. 7 Car, bien que et la Sibylle

¹ « L'originalité du témoignage de Flavius Josèphe sur Jésus », *Rech.Sc.Rel.* 52, 2 (1964), p. 177-203.

³ Il y a l'imparfait καταφαίνετο parce que l'auteur se situe au moment où il se livrait à ces réflexions; cf. Ἐννοία μοί ποτε ἐγένετο, au début du chapitre (A.-J. F).

χρησμοί τινες τῶν ἐπὶ τῷ Χριστῷ συμβεβηκότων τὸ μέλλον προεμήνυσαν, οὐ παρὰ τοῦτο δήπου πᾶσιν Ἑλλήσιν δυσπιστίαν ἐγκαλεῖν ἔστιν. Ὀλίγοι γάρ, οἱ παιδεῖα διαφέρειν ἐδόκουν, τὰς τοιαύτας ἤδεσαν προφητείας, ἐμμέτρους τε ὡς 857 ἐπὶ τὸ πολὺ οὐσας καὶ σεμνοτέραις <ἧ> πρὸς δῆμον λέξεσι πεφρασμένας. 8 Ἦν δὲ ἄρα, ὡς ἐμοὶ δοκεῖ, τῆς ἀνωθεν προμηθείας ἐπὶ συμφωνίᾳ τῶν ἐσομένων μὴ μόνον ἰδίους προφήταις ἐνηχῆσαι τὸ μέλλον, ἀλλὰ καὶ ὀθνεῖοις ἐκ μέρους, ὡσπερ εἴ τις μελοποιὸς διὰ χρεῖαν παραξένου μέλους τὰς περιττὰς τῶν χορδῶν ἐπιδράμοι τῷ πλήκτρῳ ἢ ταῖς οὐσαῖς ἐτέρας προσθεῖη.

Ὡς μὲν οὖν Ἑβραῖοι πλείοσι καὶ σαφεστέραις προφητεῖαις 8 χρησάμενοι περὶ τῆς παρουσίας Χριστοῦ κατοπιν Ἑλλήνων ἐγένοντο περὶ τὴν εἰς αὐτὸν | πίστιν, ἀπόχρη τοσοῦτον εἰπεῖν. 9 Οὐ μὴν οὐδ' οὕτω παράλογον δόξειε διὰ τῶν ἄλλων ἐθνῶν εἰς τὰ μάλιστα τὴν ἐκκλησίαν ἐπιδοῦναι, πρῶτον μὲν καθότι φιλεῖ ὁ θεὸς τὰς ἐκ παραδόξου μεταβάσεις βραβεύειν ἐπὶ τοῖς θεῖοις καὶ μεγίστοις πράγμασιν· ἔπειτα δὲ οὐ ταῖς τυχοῦσαις ἀρεταῖς τῶν ἐξ ἀρχῆς προστάντων αὐτῆς οἰκονομηθεῖσαν ἔστιν εὐρεῖν τὴν θρησκείαν. 10 Εἰ γὰρ καὶ γλώσσαν πρὸς φράσιν ἢ κάλλος λέξεως ἠκονημένην οὐκ εἶχον οὐδὲ

1. Cette expression vise d'abord les *Oracula Sibyllina* (éd. J. Geffcken, GCS 8, 1902, réimpr. 1967), compilation constituée à la fin de l'époque romaine, mais présentant aussi des morceaux prophétiques ou diatribiques plus anciens (II^e-III^e siècles). Sur leur utilisation par Lactance, qui assimile Sibylles judéo-chrétiennes et Sibylles classiques, mais aussi par Eusèbe et Constantin lui-même, voir M.-L. GUILLAUMIN, « L'exploitation des *Oracula Sibyllina* par Lactance et par le *Discours à l'Assemblée des Saints* », dans *Lactance et son temps*, Paris 1978, p. 185-200. Par les mots « certains oracles », Sozomène pourrait désigner plus particulièrement la 4^e Églogue ; d'après LACTANCE, Virgile y a transmis l'enseignement de la Sibylle de Cumès (*inst.* 7, 24, 12) : cf. M.-L. GUILLAUMIN, *art. cit.*, p. 191.

2. Le μελοποιός est le poète lyrique, à la fois compositeur (du texte et de la musique) et interprète. Sur les « cordes supplémentaires » (περιττάι), M. Daniel FAQUETTE, Directeur du Département d'Éduca-

et certains oracles¹ aient prédit l'avenir quant aux événements de la vie du Christ, il ne faut pas pour cela, je suppose, accuser d'incrédulité tous les païens. Ce n'est en effet qu'un petit nombre, ceux qui semblaient l'emporter en instruction, qui ont connu ces sortes de prophéties, lesquelles sont le plus souvent en vers et exprimées dans un langage trop élevé pour le peuple. 8 Il appartenait, me semble-t-il, à la Providence divine, pour le bon accord des générations futures, de ne pas proclamer seulement l'avenir par ses prophètes propres, mais aussi en partie par des prophètes étrangers, tout comme un poète lyrique qui, pour exécuter un chant extraordinaire, parcourrait avec le plectre les cordes supplémentaires ou ajouterait d'autres cordes à celles qui existent².

Sur le fait donc que les Juifs, bien qu'ayant joui de beaucoup de prophéties très claires sur la venue du Christ, sont restés en arrière des païens touchant la foi au Christ, en voilà assez dit. 9 Cependant il pourrait ne pas paraître en vérité si extraordinaire que l'Église se soit accrue surtout parmi les autres peuples, tout d'abord parce qu'il plaît à Dieu, dans le cas des choses divines et des choses les plus importantes, de décider les changements contrairement à l'attente générale ; ensuite, il est facile de le voir, ce n'est pas de vertus communes qu'ont été doués ceux qui dès le début ont présidé à ce nouveau culte et l'ont organisé. 10 En effet, quoiqu'ils n'eussent pas eu une langue bien aiguisée pour l'expression et les beautés du style et qu'ils

tion musicale et Musicologie de l'Université Lyon 2, me communique aimablement la précision suivante : dans le système d'attache des cordes de la cithare il semble qu'il y ait eu place pour des cordes supplémentaires, comme le prouve, entre autres documents, un cratère du IV^e siècle (Musée de Varsovie, n° 138485), sur lequel on peut compter 8 cordes seulement, alors qu'on distingue assez nettement 10 ou 12 fléchettes d'attache. Ces cordes permettaient à l'artiste de moduler, c'est-à-dire de changer de mode, quand il désirait donner à son chant plus de vigueur (B. GRILLET).

λέξεσιν ἢ γραμμικαῖς ἀποδείξεσι τοὺς ἐντυγχάνοντας ἔπειθον, οὐ παρὰ τοῦτο χεῖρον αὐτοῖς ἐπράχθη τὸ σπουδαζόμενον· ἀλλ' ἀποδυόμενοι τὰς οὐσίας καὶ τῶν οἰκείων ἀμελοῦντες, ἀνασκολοπιζόμενοι τε καὶ ὡς ἐν ἀλλοτρίοις σώμασι τὰς πολλὰς καὶ χαλεπὰς βασάνους δεχόμενοι καὶ μῆτε τῶν κατὰ πόλιν δῆμων καὶ ἀρχόντων ταῖς κολακείαις ὑπαγόμενοι μῆτε ταῖς ἀπειλαῖς ἐκπληττόμενοι δῆλον πᾶσιν ἐποίησαν ὡς ὑπὲρ μεγίστων ἄθλων τὸν ἀγῶνα τοῦτον ὑπομένουσιν· ὥστε οὐδὲ πειθοῦς ἔδει λόγων, ἀκονιτὶ τῶν πραγμάτων κατ' οἴκους καὶ πόλεις πιστεῦειν βιάζομένων ἢ μὴ πρότερον ἀκηκόασιν.

11 Τοσαύτης οὖν θείας καὶ παραδόξου μεταβολῆς τῆ οἰκουμένη συμβάσης, ὡς καὶ τῆς προτέρας θρησκείας καὶ τῶν πατρίων νόμων ἀμελήσαι, ἢ δεινὸν ἂν εἶη τὸν μὲν ἐν Καλυδῶνι κάπρον καὶ τὸν ἐν Μαραθῶνι ταῦρον καὶ ἄλλα τοιαῦτα κατὰ χώρας ἢ πόλεις γενόμενα ἢ μυθευόμενα τοσαύτης ἀξιωθῆναι σπουδῆς, ὡς πολλοὺς τῶν παρ' Ἑλλήσιν εὐδοκίμωνάτων συγγραφέων περὶ ταῦτα πονῆσαι, φύσεως εὖ ἔχοντας γράφειν, ἐμὲ δὲ μὴ τὴν φύσιν βιάσασθαι καὶ ἐκκλησιαστικὴν ἱστορίαν συγγράφαι. 12 Πέπεισμαι γάρ, ὡς ὑποθέσεως οὐκ ἔξ ἀνθρώπων δημιουργηθείσης παραδόξως ἀναφανῆναί με συγγραφέα οὐκ ἄπορον τῷ θεῷ. Ὁρμήθην δὲ τὰ μὲν πρῶτα ἀπ' ἀρχῆς ταύτην συγγράφαι τὴν πραγματείαν. Λογισάμενος δὲ ὡς καὶ ἄλλοι ταύτης ἐπειράθησαν μέχρι τῶν κατ' αὐτοὺς χρόνων, Κλήμης τε καὶ Ἡγήσιππος, 860 ἄνδρες σοφώτατοι, τῆ τῶν ἀποστόλων διαδοχῇ παρακολούθησαντες, καὶ Ἀφρικανὸς ὁ συγγραφεὺς καὶ Εὐσέβιος ὁ ἐπίκλην Παμφίλου, ἀνὴρ τῶν θείων γραφῶν καὶ τῶν παρ' Ἑλλήσι ποιητῶν καὶ συγγραφέων πολυμαθέστατος ἴστωρ,

1. Sozomène réunit deux fables, souvent présentes chez les poètes classiques mais qui, à l'en croire, n'avaient pas encore perdu toute faveur en plein v^e siècle chrétien. Calydon, ville d'Étolie proche de Corinthe, était connue pour son temple d'Artémis : c'est cette déesse qui, irritée contre le roi de la cité, lança contre elle un sanglier qui fut abattu par Méléagre. Quant au taureau qui dévastait la plaine de Marathon, il fut capturé par Thésée sur l'injonction de Médée :

n'eussent pas persuadé les lecteurs par des fleurs de style ou des démonstrations géométriques, ce n'est pas une raison pour qu'ils aient moins bien réussi dans leur tâche : c'est en se dépouillant de leurs biens, en se montrant insoucians de leur famille, en se laissant empaler et en subissant comme en des corps étrangers nombre de terribles supplices, en ne se laissant ni séduire par les flatteries des populations urbaines et des magistrats ni effrayer par leurs menaces qu'ils ont rendu évident pour tous qu'ils soutenaient leur combat pour des récompenses suprêmes. En sorte qu'ils n'avaient même pas besoin de persuader par la parole, les faits mêmes contraignant sans contestation, dans les maisons et les villes, à croire ce qu'on n'avait pas entendu auparavant.

11 Puisqu'un si grand changement divin et extraordinaire s'est produit pour le monde, au point qu'on ne se soucie plus et de l'ancien culte et des coutumes traditionnelles, il serait certes absurde, quand le sanglier de Calydon, le taureau de Marathon¹ et autres faits du même genre, par les campagnes ou dans les villes, réels ou inventés, ont joui d'une faveur telle qu'un grand nombre d'auteurs les plus réputés chez les Grecs ont travaillé sur ces sujets, avec tout leur talent pour écrire, il serait absurde que moi, en revanche, je ne forçasse pas mon talent pour rédiger une histoire de l'Église. 12 Je suis persuadé en effet que, pour un sujet qui n'est pas l'œuvre des hommes, il n'est pas difficile à Dieu de me faire paraître, contrairement à l'attente, un historien. J'avais entrepris tout d'abord d'écrire cette histoire depuis les origines. Mais ayant réfléchi que d'autres s'y sont essayés jusqu'à leur époque — Clément et Hégésippe, hommes très sages, qui ont été témoins de la succession des Apôtres, et l'historien Julius Africanus, et Eusèbe dit « de Pamphile », homme tout à fait au courant des saintes Écritures et des poètes et

cf. H. STEUDING, art. « Theseus. Der marathonische Stier », ap. ROSCHER, V, c. 686-690, et GRIMAL, p. 452.

9 ὅσα μὲν τῶν εἰς ἡμᾶς ἐλθόντων ταῖς ἐκκλησίαις συνέβη μετὰ τὴν εἰς οὐρανοὺς ἀνοδὸν τοῦ Χριστοῦ μέχρι τῆς Λικινίου καθαιρέσεως, ἐπιτεμβόμενος ἐπραγματευσάμην ἐν βιβλίῳ δύο, 13 νῦν δέ, σὺν θεῷ φάναι, τὰ μετὰ ταῦτα διεξελθεῖν | πειράσομαι. Μεμνήσομαι δὲ πραγμάτων οἷς παρέτυχον καὶ παρὰ τῶν εἰδόντων ἢ θεασαμένων ἀκήρῳα, κατὰ τὴν ἡμετέραν καὶ πρὸ ἡμῶν γενεάν. Τῶν δὲ περαιτέρω τὴν κατάληψιν ἐθήρασα ἀπὸ τῶν τεθέντων νόμων διὰ τὴν θρησκείαν καὶ τῶν κατὰ καιροὺς συνόδων καὶ νεωτερισμῶν καὶ βασιλικῶν καὶ ἱερατικῶν ἐπιστολῶν, ὧν αἱ μὲν εἰσέτι νῦν ἐν τοῖς βασιλείοις καὶ ταῖς ἐκκλησίαις σφύζονται, αἱ δὲ σποράδην παρὰ τοῖς φιλολόγοις φέρονται. 14 Τούτων δὲ τὰ ῥητὰ περιλαβεῖν τῇ γραφῇ πολλάκις ἐννοηθεὶς ἀμεινον ἐδοκίμασα διὰ τὸν ὕγκον τῆς πραγματείας τὴν ἐν αὐτοῖς διάνοιαν συντόμως ἀπαγγεῖλαι, πλὴν εἰ μὴ τι τῶν ἀμφιλόγων εὐρήσομεν, ἐφ' ὧν διάφορός ἐστι τοῖς πολλοῖς δόξα· τῆνικαῦτα γὰρ εἰ εὐπορήσω τινὸς γραφῆς, παραθήσομαι ταύτην εἰς ἀπόδειξιν τῆς ἀληθείας.

15 Ἴνα δὲ μὴ τις ἀγνοίῃ τῶν ὄντων καταψηφίσηται ψεῦδος τῆς πραγματείας, ἐναντίας ἴσως ἐντυχῶν γραφαῖς, ἰστέον, ὡς προφάσει τῶν Ἀρείου δογματῶν καὶ τῶν ὕστερον

1. Sozomène cite ses grands prédécesseurs dans l'ordre chronologique. Clément de Rome, dont on conserve la « Lettre à la communauté chrétienne de Corinthe » (vers 96), est bien l'un des authentiques « Pères apostoliques » ; mais il est fort possible que Sozomène fasse ici allusion aux « Pseudo-clémentines » (voir les références données par B. ALTANER, *Patrologie*, Fribourg-Bâle-Vienne 1978², p. 134-135). Il est moins sûr qu'Hégésippe (vers 115-185) ait été, lui aussi, « témoin de la succession des Apôtres » : ses *Mémoires*, œuvre de controverse antignostique, contenaient néanmoins de nombreux renseignements sur l'histoire de l'Église (voir les références d'ALTANER, *op. cit.*, p. 109-110). Julius Africanus, mort après 240, est l'auteur de la première chronique universelle chrétienne. Eusèbe est l'auteur de la *Chronique* et surtout de l'*Histoire ecclésiastique*, dont Sozomène, après Socrate, prend précisément la suite. En se faisant appeler « de Pamphile », Eusèbe voulait témoigner sa reconnaissance à son maître Pamphile, prêtre de Césarée, décapité en 310, lors de la grande persécution (cf. A. ΡΥΕΣΗ, *Histoire de la littérature grecque chrétienne*, Paris 1930, t. 3, p. 169-170, et plus récemment T. D. BARNES, *Eusebius and Constantine*, Harvard 1982, p. 94 s).

historiens grecs¹ —, après avoir résumé en deux livres tout ce qui, à notre connaissance, est arrivé aux Églises depuis l'ascension du Christ jusqu'au renversement de Licinius (18 sept. 324)², 13 à présent, avec l'aide de Dieu, je m'efforcerai de rapporter ce qui a suivi. Je mentionnerai les événements auxquels j'ai assisté ou que j'ai appris des gens au courant et témoins des choses, dans ma génération³ et celle qui l'a précédée. Quant aux événements plus reculés, j'en ai poursuivi l'enquête d'après les lois qui ont été édictées pour notre religion, d'après les conciles de temps en temps réunis, d'après les innovations apportées au dogme et les lettres des empereurs et des pontifes, dont les unes sont conservées jusqu'à ce jour dans les palais impériaux et les églises, et dont les autres se rencontrent çà et là chez les amis des lettres. 14 J'ai souvent eu en pensée d'introduire le texte même de ces documents dans mon ouvrage, mais j'ai jugé meilleur, pour ne pas alourdir l'exposé, d'en rapporter brièvement le sens, à moins que nous n'y trouvions des points disputés, sur lesquels les opinions de la plupart divergent : en ces cas-là, si je mets la main sur quelque écrit, je le présenterai pour manifester la vérité.

15 Afin que nul, par ignorance de la réalité, ne convainque de mensonge mon traité, pour avoir lu peut-être des écrits contraires, il faut savoir que, à l'occasion des doctrines d'Arius⁴ et des hérésies nées plus tard, les chefs des

2. Allusion à un premier ouvrage (perdu) qui devait être un *compendium* de l'histoire de l'Église entre les dates indiquées (A.-J. F.).

3. Sozomène écrit après 439 et avant 450 (A.-J. F.).

4. Première mention de l'hérésiarque, né à Alexandrie vers 280, excommunié au concile de Nicée en 325, mort à Constantinople en 336, dont la doctrine, en niant la divinité du Verbe, provoqua une crise très grave, dogmatique et religieuse, mais aussi sociale et politique, qui se prolongea de 323 à 381 : voir *Histoire de l'Église* (FLICHE et MARTIN), t. 3, notamment, pour la période couverte par les livres I et II de Sozomène, les p. 69-129 ; pour une vue plus synthétique,

ἀναφύεντων διαφερόμενοι πρὸς ἀλλήλους οἱ τῶν ἐκκλησιῶν ἄρχοντες ἕκαστοι περὶ ὧν ἐσπούδαζον πρὸς τοὺς ὁμοδόξους ἔγραφον, καὶ καθ' ἑαυτοὺς συνιστάμενοι κατὰ συνόδους ἐψηφίζοντο ἅπερ ἠβούλοντο, καὶ τῶν τάναντία δοξαζόντων πολλακίς ἐρήμην κατεδίκαζον, καὶ τοὺς κατὰ καιρὸν βασιλέας καὶ τοὺς ἄμφ' αὐτοὺς δυναμένους περιέποντες ὡς εἶχον δυνάμειος ἐπειθον καὶ ὁμόφρονας αὐτοῖς κατεσκευάζον, εἰς ἀπόδειξιν τε τοῦ δόξαι σέβειν ὀρθῶς οἱ μὲν τοῖς, οἱ δὲ ἐκείνοις προστιθέμενοι συναγωγὴν ἐποίησαντο τῶν ὑπὲρ τῆς οἰκειᾶς αἱρέσεως φερομένων ἐπιστολῶν καὶ τὰς ἐναντίας παρέλιπον.

16 Ὁ δὲ σχολιᾶν ἡμῶν λίαν κατεσκευάσε τὴν εὐρεσιν τῶν περὶ ταῦτα συμβάντων. Ἐπεὶ δὲ μάλιστα τῆς ἀληθείας ἐπιμελεῖσθαι χρεῶν διὰ τὸ τῆς ἱστορίας ἀκίβδηλον, ἀναγκαῖον ἐφάνη μοι, ὡς οἶόν τε ἦν, πολυπραγμονῆσαι καὶ τὰς τοιαύτας γραφάς.

Εἰ τοίνυν καὶ στάσεις ἐκκλησιαστικῶν πρὸς ἑαυτοὺς περὶ προεδρίας ἢ προτιμήσεως τῆς οἰκειᾶς αἱρέσεως διεξέλθω, μὴ τῷ φορτικῶν ἢ ἐθελοκᾶκου προαιρέσεως εἶναι δόξη τοιαυτά με ἱστορεῖν. **17** Πρῶτον μὲν γάρ, ὡς εἴρηται, πάντα δεύτερα ποιεῖσθαι τῆς ἀληθείας τὸν συγγραφέα προσῆκεν. | ἔπειτα δὲ τὸ δόγμα τῆς καθόλου ἐκκλησίας γνησιώτατον ὅτι μάλιστα φανεῖται πολλακίς μὲν ταῖς ἐπιβουλαῖς τῶν ἐναντία δοξαζόντων δοκιμασθέν, οἷα δὲ θεῖοθεν τὸ κρατεῖν λαχὸν αὐθις εἰς τὴν οἰκειᾶν ἐπανελθὸν δύναμιν καὶ πάσας τὰς ἐκκλησίας καὶ τὰ πλήθη πρὸς τὴν οἰκειᾶν ἀλήθειαν ἐπισπασάμενον.

18 Βουλευομένω δέ μοι, εἰ ὧν ἔγνω μόνω προσῆκεν ἀναγράψαι τὰ γενόμενα περὶ τὴν ἐκκλησίαν ἀνά τὴν Ῥωμαίων ἀρχὴν, ἔδοξεν εὖ ἔχειν, ἐφ' ὅσον ἐφικέσθαι δυηήσομαι, καὶ τὰ παρὰ Πέρσαις καὶ βαρβάροις συμβάντα ἐπὶ τῇ θρησκείᾳ

DANIÉLOU-MARROU, p. 290-308 (« Arius et le concile de Nicée. Les péripéties de la crise arienne »).

1. Parmi les « collections de lettres » dont parle Sozomène, il faut sans doute compter le recueil de tendance arienne dû à Sabinos, dit συναγωγή, et un recueil orthodoxe qui a de grandes chances d'être

diverses Églises, en dispute les uns avec les autres, écrivaient des lettres à ceux de leur parti sur les points qui leur tenaient à cœur ; se rassemblant en conciles, ils émettaient les votes de leur choix, et souvent ils condamnaient par défaut les tenants des opinions contraires ; entourant de prévenances les empereurs du moment et les puissants de leur suite, ils cherchaient à les persuader de leur mieux et à se les concilier, et pour démontrer leur orthodoxie, prenant parti les uns pour ceux-ci et les autres pour ceux-là, ils ont formé des collections des lettres en circulation pour la défense de leur propre secte et ont passé sous silence les lettres contraires ; **16** ce qui a rendu pour nous tout à fait tortueuse la découverte de ce qui s'est vraiment passé touchant ces faits. Mais puisqu'il faut se soucier principalement de la vérité pour que soit honnête l'histoire, il m'a paru nécessaire, autant que je le pouvais, de m'occuper aussi avec soin de ces sortes de documents¹.

Si donc je rapporte aussi des querelles d'hommes d'Église entre eux sur la primauté ou sur la prérogative qu'ils réclamaient pour leur propre secte, qu'on ne croie pas que je le fasse pour être importun ou par désir de nuire. **17** Tout d'abord, comme j'ai dit, tout doit, pour l'historien, passer après la vérité. Ensuite, la doctrine de l'Église universelle apparaîtra dans la plus grande pureté possible, puisqu'elle aura été plusieurs fois mise à l'épreuve par les machinations de ses adversaires et que, Dieu lui accordant la victoire, elle est revenue à sa puissance première et a attiré à sa vérité première toutes les Églises et toutes les masses.

18 Alors que je délibérais s'il convenait de décrire seulement les événements connus de moi, touchant l'Église, dans l'Empire romain, il m'est apparu qu'il serait bon de rapporter aussi, autant que je pourrais y atteindre, les faits relatifs à notre religion chez les Perses et les Barbares, et qu'il ne serait pas déplacé, dans une histoire ecclésiastique

le *Synodikon* d'Athanase : cf. ELTESTER, art. « Sozomenos », c. 1245 (« sources perdues »).

ιστορησαι, ουκ ανοικειον δε ειναι τῆς εκκλησιαστικῆς ιστοριας εν τῆδε τῇ πραγματειᾳ διεξελθειν και τινες ποτε ἦσαν οι ὡσπερ πατερες και εισηγηται γενόμενοι τῶν καλουμένων μοναχῶν και οι μετ' αὐτους κατα διαδοχὰς ὧν ἴσμεν ἢ ἀκηκόαμεν εὐδοκιμήσαντες. 19 Οὐτε γὰρ ἀχάριστοι δόξομεν εἶναι πρὸς αὐτους ἀμνηστία παραδεδωκότες τὴν αὐτῶν ἀρετὴν, οὔτε ἀπείρωσ ἔχειν τῆς κατὰ τοῦτο ιστοριας, μετὰ τοῦ και τοῖς προηρημένοις ὧδε φιλοσοφεῖν ὑπόδειγμα καταλιπεῖν ἀγωγῆς, ἢ χρώμενοι μακαριωτάτου και εὐδαίμονος μεθέξουσι τέλους. 20 Ἀλλὰ ταῦτα μὲν προῖάν ὁ λόγος ὡς οἶόν τε παραφυλάξει. Τρέπομαι δὲ ἤδη ἐπὶ τὴν ἀφήγησιν τῶν πραγμάτων, συνεργὸν και ἴλεων τὸν θεὸν ἐπικαλεσάμενος. Ἐξεῖ δὲ τὴν ἀρχὴν ἢ παροῦσα γραφῆ ἐνθένδε.

2

864 1 Κρίστου και Κωνσταντίνου τῶν Καισάρων ὑπατευόντων ἤγειτο μὲν τῆς Ῥωμαίων εκκλησίας Σίλβεστρος, τῆς δὲ Ἀλεξανδρέων Ἀλέξανδρος και Μακάριος τῆς Ἱεροσολύμων. Τῆς δὲ Ἀντιοχέων τῶν πρὸς τῷ Ὁρόντῃ μετὰ

1. Disons une fois pour toutes que les termes φιλοσοφεῖν, φιλοσοφία, qui reviennent constamment chez Sozomène, désignent, chez lui comme chez beaucoup d'autres, la vie d'ascèse dans l'état monastique (A.-J. F.). — Voir A.-M. MALINGREY, « *Philosophia* », Paris 1961, p. 284 en particulier.

2. Le fils aîné de Constantin, Crispus, né en 305, César en 317 (P.L.R.E., I, p. 233), déjà consul en 318 et 321, et son second fils et homonyme, Constantin II, né en 316, César en 317 (P.L.R.E., I, p. 223), consul en 320 et 321. Cf. P. M. BRUN (ouvrage cité *infra*, p. 135, n. 6), p. 39-42.

3. Sur cet évêque qui succéda à Miltiade, voir la notice « *Silvester* » de H. U. INSTINSKY, dans le *Lexikon f. Theol.* 9 (1964), c. 757-758. Si, soumis à l'autorité de Constantin, il joua un rôle politique assez effacé (d'après PIETRI, *Roma Christiana* I, p. 168 s.), il contribua néanmoins à la transformation de la Rome païenne en une Rome chrétienne par la construction de grandes basiliques (cf. DANIELOU-MARROU, p. 293).

tique, de raconter aussi dans cet ouvrage, quels ont été en quelque sorte les pères et les instigateurs de ceux que l'on appelle moines, et ceux qui après eux, successivement, ont joui d'un grand renom, dont nous avons connaissance de science certaine ou par ouï-dire. 19 Ainsi en effet, nous ne paraîtrons ni ingrats à leur égard en livrant leur vertu à l'oubli, ni ignorants de l'information relative à ce point ; en outre, nous laisserons aussi à ceux qui ont choisi ce genre de vie philosophique¹ un modèle de conduite, par laquelle, s'ils en usent, ils participeront à la fin la plus pleine de félicité et de bonheur. 20 Mais tout cela, le discours en son progrès veillera à le noter, autant qu'il est possible. Désormais je me tourne vers le récit des faits, ayant invoqué Dieu pour qu'il m'aide et me soit propice. A partir d'ici donc commence ma narration.

Chapitre 2

*Les évêques des grandes cités
sous le règne de Constantin le Grand ;
l'Orient jusqu'à la Libye célèbre le culte chrétien
avec prudence à cause de Licinius ;
mais l'Occident, grâce à Constantin, professe en toute liberté
la foi chrétienne.*

1 Les Césars Crispus et Constantin étant consuls (324)², le chef de l'Église de Rome était Silvestre (314-335)³, celui de l'Église d'Alexandrie Alexandre⁴, celui de l'Église de Jérusalem Macaire⁵. De l'Église d'Antioche sur l'Oronte,

4. Sur le successeur de l'évêque Pierre, martyr en 311, mort lui-même en 328 et remplacé par Athanase, le grand adversaire de l'arianisme, voir P.-Th. CAMELOT, « *Alexandros* », *Lexikon f. Theol.* 1 (1957), c. 313.

5. Il fut évêque de Jérusalem de 313 à 334. C'est au cours de son épiscopat qu'eut lieu l'invention de la Croix et que furent dressés les plans de la basilique du Saint-Sépulcre : cf. *Lexikon f. Theol.* 6 (1961), c. 1311 (G. GARITTE).

Ῥωμανὸν οὐπω τις ἐπετέτραπτο, τῶν διωγμῶν, ὡς εἰκός, μὴ συγχωρούντων γενέσθαι τὴν χειροτονίαν. **2** Οὐκ εἰς μακρὰν δὲ οἱ εἰς Νίκαιαν συνεληλυθότες, θαυμάσαντες τοῦ βίου καὶ τῶν λόγων Εὐστάθιον, ἄξιον ἐδοκίμασαν τοῦ ἀποστολικοῦ θρόνου ἡγεῖσθαι, καὶ ἐπίσκοπον ὄντα τῆς γείτονος Βεροίας εἰς Ἀντιόχειαν μετέστησαν. Τῶν δὲ Χριστιανῶν οἱ μὲν πρὸς ἑω μέχρι τῶν ὁμόρων Αἰγυπτίοις Λιβύων οὐκ **11** ἐθάρρουν τότε εἰς τὸ φανερὸν ἐκκλησιάζειν | μεταβαλομένου Λικινίου τῆς πρὸς αὐτοὺς εὐνοίας· οἱ δὲ ἀνὰ τὴν δύσιν Ἑλληνέστε καὶ Μακεδόνες καὶ Ἰλλυριοὶ ἀδεῶς ἐθρήσκεον διὰ Κωνσταντίνου, ὃς ἡγεῖτο τῶν τῆδε Ῥωμαίων.

3

385 **1** Τούτῳ γὰρ πολλὰ μὲν καὶ ἄλλα συγκυρῆσαι παρελήφαμεν, οἷς ἐπέισθη τὸ τῶν Χριστιανῶν δόγμα πρεσβεύειν, μάλιστα δὲ τὴν φανεῖσαν αὐτῷ θεοσημείαν. Ἦνίκα γὰρ ἐπιστρατεῦσαι Μαξεντίῳ ἐβεβούλευτο, οἷά γε εἰκός ἤπῳρει καθ' ἑαυτὸν, ὅπως ἄρα τὰ τῆς μάχης ἀποβήσεται καὶ τίς αὐτῷ βοηθὸς ἔσται. Ἐν τοιαύταις δὲ φροντίσι γενόμενος ὄναρ εἶδε τὸ τοῦ σταυροῦ σημεῖον ἐν τῷ οὐρανῷ σελαγίζων. Τεθηπότι δὲ αὐτῷ πρὸς τὴν ὄψιν παραστάντες θεῶι ἀγγελοὶ· « Ὡ Κωνσταντίνε, ἔφησαν, ἐν τούτῳ νίκα. » **2** Λέγεται

1. Sur ce point, comme l'a déjà constaté VALOIS dans ses *annotations* (PG 67, c. 863, n. 19), Sozomène se trompe, en considérant comme un évêque le diacre Romanos qui fut un célèbre martyr d'Antioche, d'après Eusèbe. En réalité, Eustathe succéda à Philogone qui eut à montrer sa fermeté lors de la persécution de Licinius de 321 à 323.

2. Sur cet anti-origéniste déclaré, appelé au siège d'Antioche au cours du concile de Nicée ou quelques mois auparavant, défenseur acharné du « consubstantiel » nicéen, déposé par le concile d'Antioche en 330, voir *Levikon f. Theol.* 3 (1959), c. 1202-1203 (A. van ROEY).

3. En fait, Constantin n'avait autorité que sur les Illyriens, depuis la fin de la première guerre contre Licinius, en 314.

nul encore, après Romanos, n'avait reçu la charge¹, les persécutions, semble-t-il, ne permettant pas qu'il y eût eu élection. **2** Peu de temps après, les Pères rassemblés à Nicée, en admiration devant la vie et la doctrine d'Eustathe², le jugèrent digne de diriger le siège apostolique et, alors qu'il était évêque de la voisine Bérée (*Alep*), ils le firent passer à Antioche. Parmi les chrétiens, ceux d'Orient jusqu'aux Libyens limitrophes à l'Égypte n'osaient pas alors célébrer ouvertement le culte, Licinius s'étant détourné de sa première faveur à leur égard. Mais ceux de l'Occident, Grecs, Macédoniens et Illyriens³ célébraient sans crainte, grâce à Constantin qui gouvernait les Romains de ce côté-là.

Chapitre 3

*Par la vision de la Croix et l'apparition du Christ
Constantin est amené à la religion chrétienne,
après s'être fait enseigner par nos prêtres la vraie foi.*

1 Selon la tradition il lui arriva bien des choses qui le persuadèrent de favoriser la doctrine des chrétiens, mais ce fut surtout le signe divin qui lui apparut. En effet après avoir pris la décision de combattre contre Maxence⁴, il doutait en lui-même, comme il est naturel, de l'issue de la bataille et se demandait qui lui viendrait en aide. En ces soucis il vit en songe le signe de la croix qui brillait au ciel. Comme il était saisi de stupeur à cette vue, de saints anges, s'étant tenus près de lui, lui dirent : « Constantin, sois victorieux par ce signe. » **2** On dit même que le Christ

4. Le combat décisif eut lieu le 28 octobre 312 aux *Sava Rubra* (on l'appelle également bataille du Pont Milvius), sur la rive droite du Tibre, en amont de Rome (cf. STEIN-PALANQUE, p. 90). Au cours de ce combat, les soldats de Constantin portaient déjà le monogramme du Christ peint sur leurs boucliers (*ibid.*, p. 96).

δὲ καὶ αὐτὸν τὸν Χριστὸν ἐπιφανέντα αὐτῷ δεῖξαι τοῦ σταυροῦ τὸ σύμβολον καὶ παρακελεύσασθαι ἑοικὸς τούτῳ ποιῆσαι καὶ ἐν τοῖς πολέμοις ἔχειν ἐπίκουρον καὶ νίκης ποριστικόν. Εὐσέβιος γε μὴν ὁ Παμφίλου αὐτοῦ φήσαντος ἐνωμότως τοῦ βασιλέως ἀκηκοέναι ἰσχυρίζεται, ὡς ἀμφὶ μεσημβρίαν ἤδη τοῦ ἡλίου ἀποκλίναντος σταυροῦ τρόπαιον ἐκ φωτὸς συνεστῶς καὶ γραφὴν συνημμένην αὐτῷ « τούτῳ νίκα » λέγουσαν ἐν τῷ οὐρανῷ ἐθεάσατο αὐτός τε καὶ οἱ σὺν αὐτῷ στρατιῶται.

3 Πορευομένῳ γάρ πη σὺν τῷ στρατεύματι κατὰ τὴν ὁδοιπορίαν τότε τὸ θαῦμα ἐπεγένετο, λογιζομένῳ δὲ αὐτῷ ὅ τι εἴη νῦν ἐπῆλθε. Καθεύδοντί τε τὸν Χριστὸν ὀφθῆναι σὺν τῷ φανέντι ἐν οὐρανῷ σημείῳ καὶ παρακελεύσασθαι μίμημα ποιήσασθαι τούτου καὶ ἀλεξήματι κεχρῆσθαι ἐν ταῖς πρὸς τοὺς πολεμίους μάχαις. 4 Ἐπεὶ δὲ λοιπὸν ἐρμηνεύς οὐδὲν ἔδει, ἀλλὰ περιφανῶς ἐδείχθη τῷ βασιλεῖ, ἧ χρὴ περὶ θεοῦ νομίζειν, ἅμα ἡμέρα συγκαλέσας τοὺς ἱερέας τοῦ Χριστοῦ περὶ τοῦ δόγματος ἐπυνθάνετο. Οἱ δὲ τὰς ἱεράς βίβλους προϊσχύμενοι τὰ περὶ τοῦ Χριστοῦ ἐξηγοῦντο· καὶ πρὶν γενέσθαι, σαφῆ τὴν ἐπὶ τούτοις πρόρρησιν ἐκ τῶν προφητῶν ἀπέδειξαν. Τὸ δὲ φανὲν αὐτῷ σημεῖον σύμβολον εἶναι ἔλεγον τῆς κατὰ τοῦ ἄδου νίκης, ἣν εἰς ἀνθρώπους ἐλθὼν κατάρθωσε τῷ σταυρωθῆναι καὶ ἀποθανεῖν καὶ τριταῖος ἀναβιῶναι.

12 5 Κατὰ τοῦτο γὰρ ἔφασαν | ἐλπίζειν μετὰ τὴν ἀπαλλαγὴν τῆς ἐνταῦθα βιοτῆς πρὸς τῷ τέλει τοῦ παρόντος αἰῶνος ἀνίστασθαι πάντας ἀνθρώπους καὶ ἀθανάτους ἔσεσθαι, τοὺς μὲν ἐπὶ ἀμοιβαῖς ὧν εὖ ἐβίωσαν ἐν τούτοις τοῖς πράγμασιν, τοὺς δὲ ἐπὶ τιμωρίαις ὧν κακῶς ἔδρασαν· εἶναι μέντοι καὶ τοῖς ἐνταῦθα πλημμελήσασιν ἀφορμὴν σωτηρίας καὶ καθαρῶν ἀμαρτημάτων, ἀμυήτοις μὲν μύησιν κατὰ τὸν νόμον τῆς

1. A propos de l'apparition miraculeuse du *signum* de la Croix à Constantin, Sozomène suit la traduction d'EUSÈBE par RUFIN (*H.E.* IX, 9, 1-3). Mais c'est le récit de la *Vita Constantini* d'EUSÈBE (I, 27-29) que Rufin a introduit dans l'*Histoire ecclésiastique*. Toutefois le texte essentiel est celui de LACTANCE, *mort. pers.* 44, 5 (voir le commentaire de J. MOREAU dans son éd., *SC* 39, Paris 1954, t. II, p. 433-436, mais aussi la réfutation d'H.-I. MARROU, « Autour du monogramme constantinien », *Mélanges Gilson*, Toronto-Paris 1959, p. 403-410).

en personne lui apparut, lui montra le symbole de la Croix, et lui recommanda d'en faire une imitation et de l'avoir dans les guerres comme un secours qui amènerait la victoire. Eusèbe « de Pamphile » en tout cas affirme avoir entendu l'empereur lui-même dire sous la foi du serment que, dans l'après-midi, le soleil déjà déclinant, il avait vu dans le ciel, lui et les soldats avec lui, le trophée de la Croix, composé de lumière, et une inscription attachée à la Croix avec ces mots : « Sois victorieux par ceci. » 3 Alors en effet qu'il s'avancait quelque part avec son armée, ce prodige eut lieu durant la marche, et, tandis qu'il se demandait ce que c'était, la nuit survint. Durant son sommeil le Christ lui apparut avec le symbole qui s'était montré au ciel et lui recommanda d'en faire une imitation et d'en user comme d'un secours dans les batailles contre les ennemis¹. 4 Comme désormais il n'avait plus besoin d'interprète, mais qu'il avait été clairement montré à l'empereur ce qu'il fallait croire au sujet de Dieu, le jour venu il fit venir des prêtres du Christ et se mit à les interroger sur leur doctrine. Ils lui présentèrent les livres Saints, lui expliquèrent tout ce qui concerne le Christ et lui démontrèrent qu'avant que ces événements se fussent accomplis, claire avait été la prédiction à leur sujet de la part des prophètes. Quant au signe qui lui était apparu, c'était, disaient-ils, le symbole de la victoire sur l'Hadès, victoire que le Christ avait remportée une fois venu chez les hommes par sa crucifixion, sa mort et sa résurrection le troisième jour. 5 De fait, disaient-ils, grâce à cela, ils avaient espoir qu'après le départ de cette vie mortelle, à la fin du siècle présent, tous les hommes ressusciteraient et deviendraient immortels, les uns pour être récompensés de leur bonne conduite en cette vie-ci, les autres pour être châtiés de leurs mauvaises actions ; il y avait néanmoins, même pour les fautes d'icibas, une occasion de salut et une purification des péchés : pour les non initiés l'initiation selon la règle de l'Église,

ἐκκλησίας, τοῖς δὲ μεμνημένοις τὸ μὴ πάλιν ἀμαρτεῖν. 6 Ἐπεὶ δὲ τοῦτο παντελῶς ὀλίγων καὶ θείων ἀνδρῶν ἔστι κατορθῶσαι, ἐδίδασκον δεύτερον καθαρὸν τετάχθαι ἐκ μετανοίας. Φιλάνθρωπον γὰρ ὄντα τὸν θεὸν συγγνώμην νέμειν
868 τοῖς ἑπτακόσιν, εἰ μεταμεληθῶσι καὶ ἔργοις ἀγαθοῖς τὴν μεταμέλειαν βεβαιώσωσι.

4

1 Τοιαῦτα τῶν ἱερέων ὑφηγουμένων θαυμάσας τὰς περὶ τοῦ Χριστοῦ προφητείας ὁ βασιλεὺς ἐκέλευσεν ἀνδρας ἐπιστήμονας χρυσῷ καὶ λίθοις τιμίσι εἰς σταυροῦ σύμβολον μετασκευάσαι τὸ παρὰ Ῥωμαίοις καλούμενον λάβωρον. Σημεῖον δὲ τοῦτο πολεμικὸν τῶν ἄλλων τιμιώτερον, καθότι αἰεὶ τοῦ βασιλέως ἠγεῖσθαι καὶ προσκυνεῖσθαι νενόμιστο παρὰ τῶν στρατιωτῶν. 2 Ἡ μάλιστα οἶμαι Κωνσταντῖνον τὸ ἐπισημότατον σύμβολον τῆς Ῥωμαίων ἀρχῆς εἰς Χριστοῦ σημεῖον μεταβαλεῖν, ὥστε τῇ συνεχεῖ θεᾷ καὶ θεραπείᾳ ἀπεθισθῆναι τῶν πατρίων τοὺς ἀρχομένους, μόνον δὲ τοῦτον ἠγεῖσθαι θεόν, ὃν καὶ βασιλεὺς σέβει καὶ ἡγεμόνι καὶ συμμάχῳ χρῆται κατὰ τῶν πολεμίων. Ἄει γὰρ τοῦτο τὸ σημεῖον προὔβαλλετο τῶν οὐραίων ταγμάτων. 3 καὶ ταῖς καμνούσαις φάλαγγιν ἐν ταῖς μάχαις παρεῖναι ἐκέλευε, φανεροὺς τάξας τῶν δορυφόρων περὶ τοῦτο πονεῖν, οἷς ἔργον ἦν ἕκαστον ἀμοιβαίως ἐπὶ τῶν ὤμων φέρειν τὸ σημεῖον καὶ περιμένα τὰς τάξεις. Λέγεται γοῦν ποτε τὸν τοῦτο φέροντα ἀθρόον

1. Manifestement, comme le montrent les phrases suivantes, Sozomène entend ici par labarum non ce qui fut proprement le labarum de Constantin après sa conversion, mais, d'une façon générale, l'étendard qu'on portait en avant de l'empereur avant sa conversion (A.-J. F.). Le *Thesaurus Linguae Latinae* (VII, 2, c. 761, FLEURY) distingue, pour ce mot, un sens originel (le *uexillum* de Constantin après la vision de la Croix) et un sens dérivé plus général (*transfertur ad alia uexilla*) et, tout en constatant que l'origine du mot est douteuse, suggère une origine gauloise.

pour les initiés le fait de ne plus pécher. 6 Et comme il n'est possible qu'à un tout petit nombre d'hommes saints de réussir sur ce point, ils enseignaient qu'il a été établi une seconde purification par le repentir. Car Dieu aime les hommes et il accorde le pardon aux pécheurs, à la condition qu'ils se repentent et confirment leur repentance par de bonnes œuvres.

Chapitre 4

*Constantin fait porter au devant du combat le signe de la Croix ;
récit miraculeux concernant ceux qui portent
le signe de la Croix.*

1 Après cette instruction des prêtres, dans l'admiration des prophéties relatives au Christ, l'empereur ordonna à des artisans habiles de changer en une image de la Croix ornée d'or et de pierres précieuses l'étendard que les Romains nomment labarum¹. C'est un étendard de guerre plus honoré que tous autres, parce que, selon la coutume, il précédait toujours l'empereur et qu'il était adoré par les soldats. 2 C'est principalement pour cela, je pense, que Constantin changea ce symbole le plus en vue du pouvoir de Rome dans le signe du Christ, en sorte que, par la vue continuelle de cette image et les honneurs qu'on lui rendait, les sujets se désaccoutumassent des traditions ancestrales et reconnussent comme seul Dieu celui que l'empereur révérait et qu'il prenait comme chef et allié contre les ennemis. 3 De fait cet étendard était toujours porté en avant de la garde personnelle du prince. Et il avait ordonné que, dans les batailles, il fût montré aux phalanges qui étaient en difficulté : il avait chargé certains de ses gardes, bien visibles, de veiller à la chose, leur tâche étant de porter cet étendard, chacun à son tour, sur les épaules et de parcourir les rangs. On raconte en tout cas qu'un

13 ἐπιδραμόντων τῶν πολεμίων δεισαντα ἑτέρῳ παραδοῦναι | καὶ ἑαυτὸν τῆς μάχης ὑπεξαγαγεῖν, ἤδη δὲ τῶν βελῶν ἕξω γενόμενον ἐξαπίνης πεσεῖν βληθέντα καιρίαν· τὸν δὲ παραλαβόντα τὸ θεῖον σύμβολον ἄτρωτον διαμεῖναι πολλῶν ἐπ' αὐτῷ τοξευόντων. 4 Παραδόξως γὰρ πῶς ὡς ὑπὸ θείας δυνάμεως ἰθυνόμενα τὰ βέλη τῶν πολεμίων τῷ σημείῳ προσεπήγγυντο, τοῦ δὲ φέροντος καὶ μέσου τῶν κινδύνων ὄντος ἀφίπταντο. Λέγεται δὲ μήτε ἄλλον πώποτε τούτῳ τῷ σημείῳ διακονούμενον, οἷά γε εἰκὸς ἐν πολέμῳ στρατιώτην, σκαιᾶ περιπεσεῖν συμφορᾶ καὶ τραυματίαν ἢ αἰχμάλωτον γενέσθαι.

5

870 1 Οὐκ ἀγνωῶ δέ, ὡς Ἕλληνας λέγουσι Κωνσταντῖνον ἀνελόντα τινὰς τῶν ἐγγυτάτω γένους καὶ τῷ θανάτῳ Κρίσπου τοῦ ἑαυτοῦ παιδὸς συμπράξαντα μεταμεληθῆναι καὶ περὶ καθαρμοῦ κοινώσασθαι Σωπάτρῳ τῷ φιλοσόφῳ κατ' ἐκεῖνο καιροῦ προσεστώτι τῆς Πλωτίνου διαδοχῆς· τὸν δὲ ἀποφύνασθαι μηδὲνα καθαρὸν εἶναι τῶν τοιούτων ἀμαρτημάτων· ἀδημονοῦντα δὲ τὸν βασιλέα ἐπὶ τῇ ἀπαγορεύσει περιτυχεῖν ἐπισκόποις, οἳ μετανοία καὶ βαπτίσματι ὑπέσχοντο πάσης

1. Cette « version païenne » de la conversion de Constantin est représentée par ZOSIME, II, 29. Plus précisément sur le double « drame dynastique » de l'exécution de Crispus (août-septembre 326 à Pola en Istrie) et de Fausta (septembre-octobre 326 à Rome), voir P. GUTHRIE, « The execution of Crispus », *Phoenix* 20 (1966), p. 325-331 ; F. PASCHOU, « Zosime 2, 29 et la version païenne de la conversion de Constantin », *Cinq études sur Zosime*, Paris 1975, p. 24-62 (notamment p. 25 pour la bibliographie et p. 29-32 pour la comparaison des textes de Sozomène et de Zosime) ; J. ROUGÉ, « Fausta, femme de Constantin : criminelle ou victime », *Cahiers d'Histoire* 25, 1 (1980) p. 3-17.

2. Sopatros d'Apamée fut l'élève et le successeur de Jamblique. Il présida à la dédicace solennelle de Constantinople, le 11 mai 330 (cf. FIGANIOL, p. 54). Sa faveur avait fait des jaloux. Il fut accusé

jour, l'ennemi ayant fait une attaque soudaine, le porteur, pris de crainte, avait passé l'étendard à un autre et s'était retiré du combat, mais qu'à peine il s'était mis hors de la portée des traits, il avait été frappé d'un coup mortel ; en revanche, le nouveau porteur du divin symbole était resté sans blessure bien que nombreux fussent les archers qui le visaient. 4 D'une façon miraculeuse en effet, comme lancées tout droit par une force divine, les flèches ennemies se fixaient sur l'étendard, tandis qu'elles se détournaient du porteur qui pourtant était au beau milieu des périls. On dit en outre que jamais aucun autre servant de cet étendard n'a succombé à un sort funeste, ou n'a été blessé ou fait prisonnier, toutes choses auxquelles le soldat est naturellement exposé à la guerre.

Chapitre 5

*Réfutation de ceux qui prétendent
que Constantin a embrassé la religion chrétienne
à cause du meurtre de son fils Crispus.*

1 Je n'ignore pas ce que racontent les païens¹. Après avoir tué certains de ses plus proches et contribué à la mort de son fils Crispus (326), Constantin se serait repenti et serait entré en communication, pour une purification, avec le philosophe Sopatros qui présidait alors à l'école de Plotin². Celui-ci lui aurait dit qu'il n'y avait aucune purification pour de tels crimes. L'âme inquiète de ce refus, l'empereur aurait rencontré alors par hasard des évêques, qui lui auraient promis de le purifier de toute faute par le repentir et le baptême : l'empereur, enchanté de ce qu'ils

d'avoir enchaîné les vents par des artifices magiques et d'avoir empêché ainsi le ravitaillement de Constantinople. Il fut décapité et sa chute fut suivie de la persécution des néo-platoniciens (*ibid.*, p. 57).

αὐτὸν ἀμαρτίας καθαιρεῖν, ἡσθῆναι τε τούτοις κατὰ σκοπὸν εἰρηκόσι καὶ θαυμάσαι τὸ δόγμα καὶ Χριστιανὸν γενέσθαι καὶ τοὺς ἀρχομένους ἐπὶ τοῦτο ἀγαγεῖν. **2** Ἐμοὶ δὲ δοκεῖ ταῦτα πεπλάσθαι τοῖς σπουδάζουσι τὴν Χριστιανῶν θρησκείαν κακηγορεῖν. Κρίσπος μὲν γάρ, δι' ὃν φασὶ Κωνσταντῖνον καθαρῶς δεηθῆναι, τῷ εἰκοστῷ ἔτει ἐτελεύτησε τῆς τοῦ πατρὸς ἡγεμονίας, ἔτι περιῶν πολλοὺς σὺν αὐτῷ θέμενος νόμους ὑπὲρ Χριστιανῶν, ἅτε δὴ κατὰ τὸ δεύτερον σχῆμα τῆς βασιλείας τιμημένος καὶ Καῖσαρ ὢν, ὡς εἰσέτι νῦν μαρτυροῦσιν οἱ τοῖς νόμοις ὑποτεταγμένοι χρόνοι καὶ τῶν νομοθετῶν αἱ προσηγορίαι. Σῶπατρον δὲ πρῶτον μὲν οὐκ εἰκος ἦν εἰς ὀμίλιαν ἐλθεῖν Κωνσταντῖνον μόνης τῆς πρὸς τῷ ὠκεανῷ καὶ τῷ Ῥήνῳ μοίρας ἡγουμένῳ. **3** Διὰ γὰρ τὴν πρὸς Μαξέντιον διαφορὰν ἐπὶ τῆς Ἰταλίας διάγοντα ἐστασίαζε τὰ Ῥωμαίων καὶ οὐκ εὐπετὲς ἦν τότε ἐπιδημεῖν Γαλάταις καὶ Βρεττανοῖς καὶ τοῖς τῆδε κατοικοῦσι, παρ' οἷς συνωμολόγηται τῆς τῶν Χριστιανῶν θρησκείας μετασχεῖν Κωνσταντῖνον, πρὶν ἐπὶ Μαξέντιον στρατεῦσαι | καὶ παρελθεῖν ἐπὶ Ῥώμην καὶ Ἰταλούς. Καὶ μάρτυρες τούτου πάλιν οἱ χρόνοι καὶ οἱ νόμοι οὗς ὑπὲρ τῆς θρησκείας ἔθετο. **4** Εἰ δὲ καὶ βραδίως ὠδίπως συγχωρήσομεν ἐντυχεῖν Σωπάτρῳ τὸν βασιλέα ἢ δι' ἐπιστολῆς αὐτοῦ πυθέσθαι περὶ ὧν ἠβούλετο, οὐ δῆπου πιθανὸν ἦν τὸν φιλόσοφον ἀγνοεῖν, ὡς Ἡρακλῆς ὁ Ἀλκιμήνης Ἀθήνησιν ἐκαθάρθη μετὰ τὴν τεκνοκτονίαν τοῖς Δήμητρος μυστηρίοις καὶ μετὰ τὸν Ἰφίτου φόνον, ὃν ξένον τε ὄντα καὶ φίλον ἀδίκως ἀνείλεν. **5** Ὡς μὲν οὖν οἱ Ἕλληνες τῶν τοιούτων

1. *Code Théodosien*, XVI, 2, 4 (3 juillet 321) : « Que chacun ait licence de laisser en mourant au très saint et vénérable concile de l'Église catholique ce qu'il voudra de ses biens. Que leurs volontés ne soient pas vaines. Il n'y a rien que l'on doive plus aux hommes que la liberté du stylet de leur suprême volonté, après laquelle ils ne pourront plus désormais rien vouloir d'autre, et le pouvoir de décider ce sur quoi ils ne pourront plus revenir » (trad. J. Rougé). Voir aussi XVI, 2, 2 (21 octobre 319) ; XVI, 2, 5 (25 mai 323). [La date du 25 mai pour la dernière loi pose problème par suite de la présence de l'empereur à Sirmium ; ΣΕΕΣΚ, *Regesten*, a proposé de la transférer au

eussent parlé conformément à son but, aurait admiré leur doctrine, serait devenu chrétien et aurait amené ses sujets à ce culte. **2** Il me semble à moi que tout cela a été inventé par ceux qui cherchent à diffamer la religion chrétienne. Crispus en effet, à cause duquel, disent-ils, Constantin avait besoin d'une purification, mourut la vingtième année du règne de son père, après avoir, étant encore en vie, édicté avec son père bien des lois en faveur des chrétiens¹, en tant qu'il était honoré du second rang dans l'Empire et qu'il était César, comme en témoignent aujourd'hui encore les dates annexées à ces lois et les noms des législateurs. Quant à Sopatros, tout d'abord il n'y a pas apparence qu'il se soit entretenu avec Constantin quand celui-ci ne régentait que la partie proche de l'Océan et du Rhin. **3** Car, du fait de la dispute avec Maxence, qui occupait l'Italie, Rome était alors en révolution. Et il n'était pas facile de se rendre à ce moment en Gaule et en Bretagne et chez les habitants de ces pays : or c'est là, tous en conviennent, que Constantin a participé d'abord à la religion chrétienne, avant de partir en guerre contre Maxence et d'arriver à Rome et en Italie. De cela aussi témoignent les dates et les lois qu'il a édictées en faveur de notre religion. **4** Et même si nous accordons aisément, de quelque façon, que l'empereur ait rencontré Sopatros ou l'ait interrogé par lettre sur ses intentions, il n'est pas croyable, je suppose, que ce philosophe ait ignoré qu'Héraclès, fils d'Alcmène, fut purifié à Athènes aux mystères de Déméter après le massacre de ses enfants et le meurtre d'Iphitos, qu'il tua criminellement alors qu'Iphitos était son hôte et son ami². **5** Donc, que les païens promettaient des puri-

25 décembre de la même année et d'y voir une mesure destinée à annuler les mesures antichrétiennes de Licinius ; mais alors, pourquoi est-elle adressée au vicaire de la ville de Rome ? J. R.]

2. Il existe plusieurs versions du meurtre d'Iphitos : ou bien Héraclès aurait tué à la fois Eurytos, roi d'Œchalie, et ses quatre fils, dont Iphitos ; ou bien Héraclès aurait refusé de rendre à Iphitos des bœufs

872 πλημμελημάτων καθαρμούς ἐπηγγέλλοντο, ἀπόχρη τὰ εἰρη-
μένα καὶ ψεῦδος κατηγορεῖ τῶν ἐναντία ἀποφήνασθαι Σώπα-
τρον πλασαμένων. Οὐ γὰρ ἂν εἴποιμι ταῦτα ἡγνοηκέναι τὸν
ἐπισημότατον τότε παρ' Ἑλλήσιν ἐπὶ παιδεύσει γεγενημένον.

6

1 Αἱ δὲ κατὰ τὴν ἀρχομένην ὑπὸ Κωνσταντίνου ἐκκλησίαι
καταθυμῶς ἐπραττον καὶ ὁσημέραι ἐπεδίδουν εὐνοῦ καὶ
ὀμόφρονος βασιλέως εὐεργεσιῶν ἀξιούμεναι· ταῦτας δὲ καὶ
ἄλλως πρὸ τούτου διωγμῶν καὶ ταραχῆς ἀπειράτους τὸ
θεῖον ἐφύλαξε. Διωκομένων γὰρ τῶν ἀνὰ τὴν ἄλλην οἰκου-
μένην ἐκκλησιῶν μόνος Κωνσταντῖος ὁ Κωνσταντίνου πατὴρ
ἀδεῶς θρησκευεῖν συνεχώρησε τοῖς Χριστιανοῖς. Ἀμέλει
τοιόνδε τι θαυμαστὸν καὶ συγγραφῆς ἀξίον ἔγνω εἰργάσθαι
αὐτῷ. 2 Δοκιμάσαι θέλων τίνες τῶν ἐν τοῖς βασιλείοις
Χριστιανῶν ἄνδρες εἰσὶ καλοὶ καὶ ἀγαθοί, συγκαλέσας πάντας
προηγόρευεν, εἰ μὲν ἔλοιτο θύειν καὶ θρησκευεῖν ὁμοίως,
ἀμφ' αὐτὸν εἶναι καὶ ἐπὶ τῆς αὐτῆς μένειν ἀξίας· εἰ δὲ παραι-
τήσαιντο, ἐξίεναι τῶν βασιλείων χάριν ἔχοντας ὅτι μὴ καὶ
τιμωρίας προσώφλησαν. 3 Ἐπεὶ δὲ εἰς ἑκάτερον διεκρίθησαν,
οἱ μὲν τὴν θρησκείαν προδόντες, οἱ δὲ τῶν παρόντων τὰ θεῖα
προτιμήσαντες, ἔγνω φίλοις καὶ συμβούλοις χρῆσθαι τοῖς
περὶ τὸ κρεῖττον πιστοῖς διαμείνασι· τοὺς δὲ ὡς ἀνάνδρους

ou des juments volés et l'aurait tué ; ou bien encore Héraclès, devenu fou, aurait précipité Iphitos du haut des murs de Tirynthe : cf. GRIMAL, p. 37 et L. WENIGER, ap. ROSCHER, II, 1, c. 311.

1. Constance I, gendre et César de Maximien, qui lui confia la Gaule et la Bretagne, fut un adepte de la religion solaire, donc partisan du monothéisme. Il se montra modéré dans l'application de l'édit de persécution de 303, peut-être sous l'influence de sa femme Héélène : cf. LACT., *mort. pers.*, 8, 7 (avec le commentaire de J. MOREAU dans son éd., SC 39, t. II, p. 254) et 15, 7. Il fut Auguste de 305 à sa mort en 306. Voir STEIN, p. 68 et 78 s., ainsi que P.L.R.E., I, p. 227.

fications pour de telles fautes, ce que je viens de dire suffit à le prouver et convaincre de mensonge ceux qui ont inventé que Sopatros déclara le contraire. Car je me refuse à dire que l'homme le plus illustre alors chez les païens pour sa culture ait ignoré ces faits.

Chapitre 6

*Le père de Constantin permettait
que le nom du Christ fût propagé ;
Constantin le Grand, lui, fait en sorte
qu'il soit répandu par toute la terre.*

1 Dans la partie de l'Empire régentée par Constantin les Églises étaient dans une situation favorable et s'accroissaient chaque jour, bénéficiant de la libéralité d'un prince bienveillant et en accord de sentiment avec elles. La Divinité, d'ailleurs, les avait, dès avant ce temps, préservées de persécutions et de trouble. Car, alors qu'étaient persécutées les Églises dans le reste de l'Empire, seul Constance, père de Constantin, avait permis aux chrétiens de célébrer sans crainte leur culte¹. Voici par exemple, une chose admirable et digne d'être narrée que je sais qu'il accomplit. 2 Voulant savoir par une mise à l'épreuve lesquels, parmi les chrétiens au palais, étaient gens de vrai mérite, il les manda tous et leur dit que, s'ils choisissaient de sacrifier et de suivre ses propres rites, ils demeureraient auprès de lui et garderaient leur rang, mais que s'ils refusaient, ils sortiraient du palais, et devraient être reconnaissants de n'avoir pas en outre subi encore un châtement. 3 Quand on eut accompli la division en deux groupes, d'un côté les traîtres à leur religion, de l'autre ceux qui préféraient le soin de Dieu à leur fortune présente, Constance décida de prendre pour amis et conseillers ceux qui étaient restés fidèles à la Divi-

καὶ κοβάλους ἀπεστράφη καὶ τῆς πρὸς ἑαυτὸν ὀμίλιας ἀπέωσατο, λογιζάμενος μήποτε ἔσσεσθαι περὶ βασιλέα εὐνοῦς τοὺς ὧδε ἐτοιμοὺς θεοῦ προδότας γεγενημένους. Ἐντεῦθεν εἰκότως ἔτι Κωνσταντίου περιόντος οὐκ ἐδόκει παράνομον χριστιανίζειν τοῖς Ἰταλῶν ἐπέκεινα Γαλάταις τε καὶ Βρετανοῖς καὶ ὅσοι περὶ τὸ Πυρρηναῖον ὄρος | οἰκοῦσι μέχρι τοῦ πρὸς ἑσπέραν ὠκεανοῦ. 4 Ἐπεὶ δὲ καὶ Κωνσταντῖνος τὴν αὐτὴν ἀρχὴν διεδέξατο, μᾶλλον διεφάνη τὰ τῆς ἐκκλησίας πράγματα. Μαξεντίου τε γὰρ τοῦ Ἑρκουλίου παιδὸς ἀναίρεθέντος καὶ τῆς αὐτοῦ μοίρας εἰς Κωνσταντῖνον μεταπεσούσης λοιπὸν ἀδεῶς ἐθήρσκουν ὅσοι τε περὶ τὸν Θύβριν ποταμὸν ἔσκουν καὶ τὸν Ἡριδανόν, ὃν Πάδον οἱ ἐπιχώριοι καλοῦσι, καὶ τὸν Ἀκυλιν· εἰς δὲ λόγος καθελκυσθῆναι τὴν Ἀργῶ καὶ πρὸς τὸ Τυρρηναῖον διασωθῆναι πέλαγος. 5 Οἱ γὰρ Ἀργοναῦται τὸν Αἰήτην φεύγοντες οὐ τὸν αὐτὸν πλοῦν ἐν τῇ ἐπανόδῳ ἐποίησαντο. Περαιωθέντες δὲ τὴν ὑπὲρ Σκύθας θάλασσαν διὰ τῶν τῆδε ποταμῶν ἀφίκοντο εἰς Ἰταλῶν ὄρια, καὶ χειμάσαντες ἐνταῦθα πόλιν ἐκτίσαν Ἡμόνα προσαγορευομένην. Τοῦ δὲ θέρους ἐπικαταλαβόντος, συμπραξάντων αὐτοῖς τῶν ἐπιχωρίων, ἀμφὶ τοὺς τετρακοσίους σταδίους ὑπὸ μηχανῆς ἔλκοντες τὴν Ἀργῶ διὰ γῆς ἐπὶ τὸν Ἀκυλιν ποταμὸν ἤγαγον, ὃς τῷ Ἡριδανῶ συμβάλλει· Ἡριδανὸς δὲ εἰς τὴν κατὰ Ἰταλοῦς θάλασσαν τὰς ἐκβολὰς ἔχει.

6 Μετὰ δὲ τὴν περὶ Κιβάλας μάχην Δαρδάνιοι τε καὶ

15
873

nité ; les autres, il les éloigna comme lâches et gens de rien, et les chassa de sa présence ; il estimait que ne seraient jamais dans de bonnes dispositions à l'égard du prince ceux qui avaient si promptement trahi leur Dieu. De ce jour, à bon droit, tant que Constance fut en vie, célébrer le culte chrétien ne sembla plus illégal aux populations d'au-delà de l'Italie, Gaulois, Bretons et tous ceux qui habitent des Pyrénées jusqu'à l'Océan occidental¹. 4 Quand Constantin à son tour eut reçu en succession le même pouvoir, les affaires de l'Église brillèrent davantage. Car, une fois tué Maxence fils d'Herculus², sa portion de l'Empire étant tombée entre les mains de Constantin, désormais célébraient le culte sans crainte les riverains du Tibre, de l'Éridan, que les indigènes nomment Pò, et de la rivière Aquilis : c'est à cette rivière que, dit-on, fut tiré le navire Argo et qu'il échappa ainsi aux dangers de la mer Tyrrhénienne³. 5 Car les Argonautes, quand ils furent Aéétès⁴, ne suivirent pas la même route au retour. Après avoir traversé la mer d'au-delà de la Scythie, ils prirent les fleuves de ce pays et arrivèrent jusqu'aux frontières des Italiques. Ayant passé là l'hiver, ils y fondèrent la ville nommée Émona⁵. L'été venu, avec l'aide des indigènes, ils tirèrent par une machine l'Argo à travers la terre, sur une distance d'environ quatre cents stades, et l'amènèrent jusqu'à la rivière Aquilis, qui est un affluent de l'Éridan ; l'Éridan, lui, a son embouchure sur la mer Italienne.

6 Après la bataille de Cibalae⁶, les Dardaniens⁷, les

assiégée par Maxime et délivrée par Théodose en 388. Alaric y établit son camp en 408 : cf. *PW V*, 2 (1905), c. 2504-2506 (PATSCHE).

6. Défaite de Licinius le 8 octobre 316. Cf. P. M. BRUUN, *Constantine and Licinius, A.D. 313-337*, ap. C. H. V. SUTHERLAND et R. A. G. CARSON, *The Roman Imperial Coinage*, VII, Londres 1966, p. 66 et 483.

7. La Dardanie, située au nord de la Macédoine, est une province créée par Dioclétien (capitale Naïssus, aujourd'hui Niš).

1. En fait, l'Espagne avait été attribuée à Maximien : voir LACT., *mort. pers.*, 8, 3 confirmé par les témoignages numismatiques (cf. le commentaire de J. MOREAU, *ed. cit.*, p. 251-252).

2. Sozomène désigne ainsi, par son surnom religieux, l'empereur Maximien (Auguste de 286 à 305, puis de 306 à 310), collègue de Dioclétien qui était lui-même Jovius. Le fils de Maximien et d'Eutropia, Maxence, fut empereur de 306 à 312.

3. Sur cette tradition relative au retour des Argonautes, cf. p. ex. ENGELMANN, ap. ROSCHER, I, 1, c. 536-537. Également, sur la fondation d'Émona en Pannonie, *ibid.*, c. 524 (A.-J. F.).

4. Aéétès est le père de Médée : cf. GRIMAL, p. 48.

5. Laybach (Ljubljana) en Yougoslavie (A.-J. F.). — Émona fut

Μακεδόνες καὶ ὅσοι περὶ τὸν Ἰστρον οἰκοῦσιν, ἧ τε καλουμένην Ἑλλάδα καὶ πᾶν τὸ Ἰλλυριῶν ἔθνος ὑπὸ Κωνσταντίνου ἐγένοντο.

7

1 Λικίνιος δὲ μετὰ τὴν ἐνθάδε τροπήν, πρότερον τὰ Χριστιανῶν πρεσβεύων, μετεβάλετο τὴν γνώμην καὶ πολλοὺς τότε τῶν ἐπὶ τῇ ἰδίᾳ ἀρχῇ ἱερέων ἐκάκωσε, πολλοὺς δὲ καὶ τῶν ἄλλων καὶ μάλιστα τοῦ στρατιωτικοῦ πλήθους. Σφόδρα γὰρ ἀπηχθάνετο πρὸς τοὺς Χριστιανούς διὰ τὴν πρὸς Κωνσταντίνου διαφορὰν, οἰόμενος αὐτὸν λυπήσειν ταῖς δυσπραγίαις τῆς θρησκείας, ἀμα δὲ καὶ τὰς ἐκκλησίας ὑπολαμβάνων εὐχεσθαι καὶ σπουδάζειν ὑπ' αὐτοῦ μόνου βασιλεύεσθαι.

2 Πρὸς τούτοις δέ, οἷα φιλεῖ γίνεσθαι, πάλιν εἰς μάχην καθίστασθαι μέλλον Κωνσταντίνω, τοῦ προσδοκωμένου πολέμου πρόνοιαν ἐποιεῖτο διὰ τε σφαγίων καὶ μαντιῶν, καὶ ὑπαχθεῖς τισιν ὑπισχνουμένοις αὐτῷ κρατήσιν εἰς Ἑλληνισμὸν ἐτρέπη. 3 Ἀμέλει τοι καὶ Ἑλληνές φασι | αὐτὸν τότε ἀποπειραθῆναι τοῦ ἐν Μιλήτῳ μαντείου τοῦ Διδυμαίου Ἀπόλλωνος· ἐρομένῳ δὲ αὐτῷ περὶ τοῦ πολέμου χρῆσαι τὸ δαιμόνιον τουτουσί τοὺς Ὀμηρικοὺς στίχους:

Ἦ γέρον, ἧ μάλα δὴ σε νέοι τείρουσι μαχηταί,
Σὴ τε βίη λένυται, χαλεπὸν δὲ σε γῆρας ἰκάνει.

1. Licinius s'associa à « l'édit de Milan », qui est plutôt un *mandatum* circulaire, en 313 (cf. STEIN-PALANQUE, p. 92). Quelques années plus tard (avant 320 ?), s'apercevant des dangers que présentait l'union de l'Église et de l'État, il interdit les synodes et les immixtions du clergé dans les affaires de l'Empire ; les chrétiens furent écartés de la Cour, puis de l'armée et de l'administration (*ibid.*, p. 103). M. Jean Roussé nous apporte la précision suivante : « En général, on considère qu'il y eut des mesures restrictives au libre exercice du christianisme, mais

Macédoniens, les riverains de l'Istros (*Danube*), ce qu'on nomme la Grèce et tout le peuple des Illyriens, tombèrent sous la coupe de Constantin.

Chapitre 7

*Le différend entre Constantin et Licinius,
son beau-frère, à cause des chrétiens ;
complète défaite et meurtre de Licinius.*

1 Après le revers en Occident, Licinius, favorable d'abord aux chrétiens, changea ensuite de dispositions¹ et mit à mal beaucoup des évêques qui étaient alors dans son gouvernement propre, et beaucoup aussi des laïcs et surtout de l'armée. Car il était en grande haine contre les chrétiens à cause de son différend avec Constantin ; il estimait qu'il le chagrinerait en traitant mal notre religion, et en même temps il soupçonnait que les Églises priaient et faisaient des vœux pour n'être gouvernées que par Constantin. 2 Outre cela, ainsi qu'il arrive d'ordinaire, comme il était sur le point de reprendre la lutte contre Constantin, il cherchait à prévoir l'issue de la guerre future par des sacrifices et des consultations d'oracles et, poussé par certains qui lui promettaient la victoire, il se tourna vers le paganisme. 3 Les païens en tout cas disent qu'à ce moment il consulta l'oracle d'Apollon Didyméen à Milet. Comme il interrogeait sur la guerre, le dieu avait rendu son oracle par ce vers d'Homère (*Il.*, 8, 102 s.)² :

Ah ! vieillard, les jeunes combattants te donnent bien du mal.
Ta vigueur est brisée, la fâcheuse vieillesse t'accompagne.

que les actes de persécution sont des actes locaux à imputer aux autorités faisant du zèle. »

2. Traduction P. Mazon (A.-J. F.).

4 Ἐκ πολλῶν μὲν οὖν καὶ ἄλλων ἔδοξέ μοι τὸ δόγμα τῶν Χριστιανῶν θεοῦ προνοία συνίστασθαι καὶ εἰς τοσαύτην παρελθεῖν ἐπίδοσιν, οὐχ ἥμισθα δὲ ἐκ τῶν τότε γενομένων. Μέλλοντι γὰρ ἤδη Λικινίῳ διώκειν πάσας τὰς ὑπ' αὐτὸν ἐκκλησίας συνίσταται ὁ ἐν Βιθυνία πόλεμος, ὃν τελευταῖον ἐπολέμησαν πρὸς ἀλλήλους αὐτὸς τε καὶ Κωνσταντῖνος. 5 Τοσαύτη δὲ θεία ῥοπή ἔχρησατο Κωνσταντῖνος, ὡς κατὰ γῆν καὶ κατὰ θάλασσαν κρατῆσαι τῶν ἐναντίων, ἀποβαλόντα δὲ Λικίνιον τὸ πεζὸν καὶ τὸ ναυτικὸν ἑαυτὸν ἐν Νικομηδείᾳ προδοῦναι καὶ ἰδιώτην ἐπὶ τινα χρόνον διαγαγεῖν ἐν Θεσσαλονικῇ κάκεισε ἀναιρεθῆναι, ἄνδρα τὰ πρῶτα τῆς ἡγεμονίας ἐν πολέμοις καὶ τοῖς ἄλλοις εὐδοκιμώτατον γενόμενον καὶ τῷ γάμῳ τῆς ἀδελφῆς Κωνσταντῖνου τετιμημένον, εἰς τοῦτο δὲ καταστάντα τέλους.

8

1 Κωνσταντῖνος δέ, εἰς μόνον αὐτὸν πάσης τῆς Ῥωμαίων ἀρχῆς περιστάσης, γράμματι δημοσίῳ προηγόρευσε τοῖς ἀνὰ τὴν ἔω ὑπηκόοις τὴν Χριστιανῶν σέβειν θρησκείαν καὶ τὸ

1. Bataille du 18 septembre 324 près de Chrysopolis (Skutari) en Bithynie : cf. STEIN, *op. cit.*, p. 105 (A.-J. F.). Cf. ZOSIME, II, 28, et les notes détaillées de F. PASCHOUD à son éd., *Coll. des Univ. de France*, Paris 1971, p. 215-219.

2. En 325, à une date incertaine (A.-J. F.), avec Martinianus, son *magister officiorum*, qu'il avait nommé Auguste, et, ce que Sozomène se garde bien de préciser, sur l'ordre de Constantin qui leur avait pourtant promis la vie sauve (cf. STEIN, *op. cit.*, p. 105). Cf. ZOSIME, II, 28, et la note de F. PASCHOUD *ad. loc.*, *ed. cit.*, p. 101.

3. Constantia, que Licinius épousa à Milan en 313. Tout en condamnant la politique religieuse de Licinius, Sozomène ne cache pas entièrement les qualités de l'homme et de l'empereur (cf. STEIN-PALANQUE, p. 96).

4. Pour le texte de cet édit, voir EUSÈBE, *Vita Constantini*, 2, 24-42, chez lequel Sozomène l'a sans doute puisé. D'après J.-R. PALANQUE,

4 C'est pour bien des raisons, me semble-t-il, que la religion chrétienne, par la Providence de Dieu, s'est organisée et est parvenue à un si grand accroissement, mais principalement à cause des événements survenus alors. Licinius était sur le point désormais de persécuter toutes les Églises qui dépendaient de lui quand eut lieu la rencontre en Bithynie, qui est la dernière où luttèrent ensemble Licinius et Constantin¹. 5 Constantin jouit d'un secours divin si considérable qu'il défit l'ennemi sur terre et sur mer ; ayant perdu son infanterie et sa flotte, Licinius se livra à son adversaire à Nicomédie et, après avoir vécu quelque temps en homme privé à Thessalonique, il y fut assassiné². Il avait été un homme qui, aux premiers temps de son règne, s'était illustré dans la guerre et les autres activités, qui avait été honoré du mariage de la sœur de Constantin³, avant d'aboutir à cette triste fin.

Chapitre 8

*Liste des heureuses réalisations de Constantin
concernant la liberté des chrétiens et la construction des églises ;
autres mesures prises dans l'intérêt général.*

1 Constantin, quand tout l'Empire romain eut passé entre ses seules mains, fit proclamer par un édit public⁴ aux sujets de l'Orient de suivre les pratiques de la religion chrétienne, de rendre attentivement culte à la Divinité

p. 58, il ne s'agit pas seulement d'un « édit de liquidation », mais « l'empereur y ordonne... qu'on délivre les fidèles condamnés aux charges curiales, à la relégation, aux travaux publics, à la servitude, qu'on remette l'héritage des martyrs à leurs parents..., qu'on rende aux communautés chrétiennes leurs biens confisqués ». L'édit fut affiché à Césarée « pour les provinciaux de Palestine ».

θεῖον ἐπιμελῶς θεραπεύειν, θεῖον δὲ νοεῖν μόνον ὃ καὶ ὄντως ἐστὶ καὶ διαρκῆ κατὰ παντός τοῦ χρόνου τὴν δύναμιν ἔχει. Τάδε μὲν γὰρ σπουδάζουσιν ἀφθονα πάντα τὰ ἀγαθὰ φιλεῖν προσγίνεσθαι, καὶ ἅπερ ἂν ἐγχειρῶσιν, μετὰ χρηστῶν ἐλπίδων ἀπαντᾶν τοῖς δὲ περὶ τὸ κρεῖττον ἀμαρτάνουσιν κοινῇ καὶ ἰδίᾳ ἐν πολέμοις τε καὶ εἰρήνῃ πάντα δυσχερῆ συμβαίνειν.

2 Χάριν τε ὁμολογῶν, οὐ κομπάζων λέγειν ἰσχυρίζετο, ὡς
 17 ἐπιτήδειον ὑπῆρέτην ἀξιῶσας αὐτὸν εἶναι ὁ θεὸς τῆς | αὐτοῦ βουλῆσεως ἀπὸ τῆς πρὸς Βρεττανοὺς θαλάσσης μέχρι τῶν ἐφῶν χωρίων προήγαγεν, ὅπως ἡ Χριστιανῶν ἀδῆθητή θρησκεία καὶ οἱ θεραπειᾶς θεοῦ ἔνεκεν καρτερικοὶ διαμειναντες ἐν ὁμολογίαις ἢ μαρτυρίαις ἐπιφανέστεροι ταῖς τιμαῖς ἀναδειχθῶσι. 3 Τοιαῦτα ἀναγορεύσας καὶ ἄλλα μυρία διεξελθῶν, δι' ὧν ἦτο τὸ ὑπήκοον πρὸς τὴν θρησκείαν ἐπάγεσθαι, ἄκυρα εἶναι ἐψηφίσαστο τὰ κατὰ τῆς θρησκείας δόξαντα ἢ πεπραγμένα ἐπὶ τῶν διωζάντων τὴν ἐκκλησίαν· ἀφεσὶν τε πάντας ἔχειν ἐνομοθέτησεν, ὅσοι διὰ τὴν εἰς Χριστὸν ὁμολογίαν κατεδικάσθησαν μετοικεῖν ἢ ἐν νήσοις ἢ ἀλλαχόσε
 877 παρὰ γνώμην διατρίβειν ἢ μετὰλλοις ἐμπονεῖν ἢ δημοσίοις ἔργοις ἢ γυναικείοις ἢ λιλυφίοις ὑπηρετεῖν ἢ βουλευτηρίοις συναριθμεῖσθαι μὴ βουλευταὶ ὄντες πρότερον· ἀτίμοις δὲ γενομένοις τὴν ἀτιμίαν ἔλυσε· 4 τοῖς δὲ στρατείας τινὸς ἀφαιρεθεῖσιν ἐν γνώμῃ εἶασεν ἢ ἐφ' οὐπὲρ ἦσαν σχήματος εἶναι, ἢ μετὰ ἀφέσεως ἐντίμου ἐλευθερίαν ἀγειν σχολῆν. Ἐπεὶ δὲ πάντας εἰς τὴν προτέραν ἐλευθερίαν καὶ τὰς συνήθεις τιμὰς ἀνεκαλέσαστο, καὶ τὰς οὐσίας αὐτοῖς ἀπέδωκεν. Εἰ δὲ τινες θάνατον καταδικασθέντες τῶν ὄντων ἀφῆρέθησαν, προσέταξε τοῖς ἐγγυτέρω γένους διαφέρειν τοὺς

1. Sur les nombreuses raisons qu'avaient les curiales, ou décurions, de fuir les charges écrasantes que leur imposait le gouvernement impérial (perception des impôts, entretien de la poste, liturgies municipales...) et de chercher un abri dans le Sénat, le fonctionnariat, plus rarement l'armée ou l'Église, voir JONES, t. 2, p. 748-749 (analyse fondée sur LIBANIOS, *or.* XXV, 43 et les Codes).

2. Constantin accorde à ces hommes qui ont reçu une *ignominiosa missio* d'être réintégrés dans les droits que leur aurait donnés une *honestia missio*.

et de ne tenir pour vraie Divinité que celle qui l'est réellement et qui détient constamment la puissance pour toute la durée du temps. Quand on met son zèle à cela, disait-il, tous les biens viennent d'ordinaire en surabondance et, quoi qu'on entreprenne, on a bon espoir de le réaliser ; mais pour ceux qui prêchent contre la Divinité, tout ce qu'ils font, dans leur vie publique ou privée, dans la guerre ou dans la paix, tourne mal. 2 Professant de la reconnaissance et non par forfanterie, il déclarait avec assurance que Dieu l'avait jugé digne d'être un serviteur approprié de son vouloir et qu'il l'avait à cause de cela poussé en avant de la mer de Bretagne aux pays d'Orient, pour que la religion chrétienne s'accrût et que ceux qui à cause du service de Dieu étaient demeurés constants dans les confessions ou les martyres fussent illustrés par les honneurs qu'on leur rendait. 3 Après avoir fait cette proclamation et passé en revue une foule d'autres mesures par lesquelles il pensait amener les sujets à notre religion, il décréta qu'étaient sans valeur les décisions ou les actes portés contre notre religion du temps des persécuteurs de l'Église. Il proclama par loi une absolution générale pour tous ceux qui, à cause de leur confession dans le Christ, avaient été condamnés à s'exiler, ou à vivre malgré eux dans des fies ou ailleurs, ou à peiner dans les mines ou à d'autres travaux publics, ou à servir dans les ateliers de femmes ou les fabriques de toile de lin, ou à être mis au nombre des curiales¹, alors qu'ils ne l'étaient pas auparavant ; en outre, pour tous ceux qui avaient été notés d'infamie, il supprima ce déshonneur. 4 A ceux qui avaient été privés de leur rang militaire il laissa à leur choix ou de reprendre le rang qu'ils avaient ou, moyennant un licenciement honorable², de vivre librement dans le loisir. Quand il les eut ramenés tous à leur liberté première et à leurs honneurs accoutumés, il leur rendit aussi leurs biens. Si certains, condamnés à mort, avaient eu leurs biens confisqués, il ordonna que ces héritages appartiendraient aux plus proches parents, que

κλήρους, μηδενός δὲ τούτων ὄντος τὴν καθέκαστον ἐπιχώριον ἐκκλησίαν κληρονομεῖν, εἴτε δὲ ἰδιώτης εἴτε τὸ δημόσιον ἐκ τοιαύτης οὐσίας ἔχοι τι, ἀποδιδόναι. Τῶν δὲ παρὰ τοῦ ταμείου πριαμένων ἢ δωρεὰν λαβόντων εἰς τὸν δυνατὸν καὶ πρέποντα τρόπον προνοεῖν ὑπέσχετο.

5 Τάδε μὲν, ὡς εἴρηται, τῷ βασιλεῖ ἔδοξε καὶ νόμῳ ἐκυρώθη, ἀμελλητί τε τοῦ προσήκοντος τέλους ἐτύγχανε. Χριστιανοὶ δὲ ὡς ἐπίπαν τὰς Ῥωμαίων ἀρχὰς ἐπετρόπευον καὶ τοῦ λοιποῦ θύειν ἀπειρήτο πᾶσιν ἢ μαντεῖαις καὶ τελεταῖς κεχρηῆσθαι ἢ ξόανα ἀνατιθέναι ἢ Ἑλληνικὰς ἀγειν ἑορτάς. Πολλὰ δὲ καὶ τῶν κατὰ πόλεις ἐθῶν ἡμίμβροτο τῆς
18 ἀρχαιότητος ἀμέλει τοι παρὰ | μὲν Αἰγυπτίοις οὐκέτι εἰς τοὺς εἰωθότας Ἑλληνικοὺς ναοὺς, εἰς δὲ τὰς ἐκκλησίας ἐξ ἐκείνου προσφέρεται ὁ πῆχυς, ᾧ σημαίνεται τῶν τοῦ Νείλου ὑδάτων ἢ ἐπίδοσις. 6 παρὰ δὲ Ῥωμαίοις τότε πρῶτον ἢ τῶν μονομάχων ἐκωλύθη θέα· παρὰ δὲ Φοίνιξιν, οἱ τὸν Λίβανον καὶ τὴν Ἡλιοπόλιν οἰκοῦσιν, οὐκέτι θέμις ἦν ἐκπορευέσθαι

1. Sur ce point Sozomène outrepassa la vérité, car une autre lettre « aux Orientaux », citée par EUSÈBE, *Vita Constantini*, 2, 48-60, garantit la liberté de conscience et de culte également aux païens (cf. PALANQUE, p. 59).

2. Interrogé sur ce point, M. Jean LECLANT, professeur à la Sorbonne, a bien voulu m'écrire (17/12/73) que les coudées votives étaient effectivement utilisées dans les temples. Sur le transport dans les églises, cf. RUFIN, *H.E.* II (XI), 30 [« Mais pour que Dieu montrât que ce n'était pas Sérapis qui est bien postérieur au Nil, mais lui qui... l'inondation fut, à la suite de cela, si importante que, de mémoire d'homme, on ne se souvenait pas qu'elle eût jamais été pareille auparavant. Pour cette raison, il fut établi que la coudée, c'est-à-dire l'instrument qui sert à mesurer l'eau, qu'ils appellent πῆχυς, serait désormais déposée dans l'église du Seigneur des eaux » — trad. F. Thélamon]. Pour Rufin, cela se serait produit sous Théodose, après la prise du Sérapéum par les chrétiens (A.-J. F.). — A. SCHLOTT-SCHWAB, *Die Ausmasse Ägyptens nach Altägyptischen Texten (Ägypten und Altes Testament, Bd. 3)*, Wiesbaden 1981, p. 59, fait mention de coudée votive à propos des temples de Karnak, de Touna el Gebel (étudiés respectivement par A.-P. Zivie et S. Gabra), d'Héliopolis et de Sais : voir la bibliographie en avant-propos de l'ouvrage. Voir aussi

s'il n'y avait pas de proche, c'est chaque Église locale qui hériterait, et de rendre tout ce qu'un homme privé ou le fisc pouvait posséder de telle sorte de propriété. Et il permit de pourvoir en la manière possible et convenable à ceux qui avaient acheté au Trésor un bien confisqué ou l'avaient reçu en don.

5 Telles sont les mesures qui, comme j'ai dit, furent décidées par l'empereur et sanctionnées par la loi, et elles furent mises sans retard à exécution. Des chrétiens occupaient en majorité les magistratures des Romains ; il était désormais interdit à tous d'offrir des sacrifices, de recourir ou aux oracles ou aux initiations ou de consacrer des statues aux dieux ou de célébrer les fêtes païennes¹. Beaucoup aussi des coutumes dans les villes perdaient leur caractère ancestral. Par exemple en Égypte, depuis ce moment, ce n'est plus dans les temples païens habituels, mais dans les églises, qu'on apporte la coudée par laquelle est indiquée la croissance des eaux du Nil² ; 6 chez les Romains, c'est alors pour la première fois que fut interdit le spectacle des gladiateurs³ ; chez les Phéniciens qui habitent le Liban et Héliopolis (*Baalbek*), il ne fut plus permis de faire se prostituer les vierges⁴ avant leur union

W. HELCK, « Masse und Gewichte », *Lexikon der Ägyptologie*, III, 8 (Wiesbaden 1980), c. 1200 s.

3. Cf. *Code Théodosien*, XV, 12, 1 (loi du 1^{er} octobre 325, adressée au préfet du prétoire Maxime, affichée à Beyrouth) : « Les spectacles sanglants sont malséants dans la paix civile et la tranquillité intérieure. C'est pourquoi nous interdisons formellement les gladiateurs... ». Au reste, les combats de gladiateurs continuèrent au-delà même de la fin du iv^e siècle : cf. G. VILLE, « Les jeux de gladiateurs dans l'Empire chrétien », *Mélanges de l'École française de Rome*, t. LXXII (1960), p. 273-335.

4. Après les « prostituées sacrées » du temple d'Ashtart à Babylone, « c'est dans les grands sanctuaires de Phénicie, de Syrie, d'Asie Mineure, à Hiérapolis, à Aphaca, dans les deux Comana que les hiérodules des deux sexes prennent une énorme importance et sont une conséquence forcée de l'organisation du sacerdoce » (cf. *Dictionnaire des Antiquités* de DAREMBERG et SAGLIO, art. « Hieroduli », III, 1,

τάς παρθένους πρὶν τοῖς ἀνδράσι συνελθεῖν, οἷς νόμῳ γάμου συνοικεῖν εἰώθασι μετὰ τὴν πρώτην πεῖραν τῆς ἀθεμίτου μίξεως. 7 Τῶν δὲ εὐκτηρίων οἴκων οἱ μὲν ἀρκούντως μεγέθους ἔχοντες ἐπανωρθοῦντο, οἱ δὲ εἰς ἐπίδοσιν ὕψους καὶ πλάτους λαμπρῶς ἐπεσκευάζοντο, ἐτέρωθι δὲ τὴν ἀρχὴν μὴ ὄντες ἐκ θεμελίων ἐδημιουργοῦντο. Τὰ δὲ χρήματα ἐκ τῶν βασιλικῶν θησαυρῶν ἐχορήγει ὁ βασιλεὺς γράφας τοῖς κατὰ πόλιν ἐπισκόποις καὶ τοῖς ἡγουμένοις τῶν ἐθνῶν, τοῖς μὲν ἐπιτάττειν ὅ τι βούλονται, τοὺς δὲ πειθαρχεῖν καὶ σπουδαίως ὑπηρετεῖσθαι τοῖς ἱερεῦσιν. 8 Εὐήμεροῦσης δὲ αὐτῷ τῆς ἀρχῆς συνεπεδίδου ἡ θρησκεία. Ἐπὶ τοσοῦτον δὲ καὶ μετὰ τὸν πρὸς Λικίνιον πόλεμον ἐπιτευκτικῶς ἐγένετο ἐν ταῖς κατὰ τῶν ἀλλοφύλων μάχαις, ὡς καὶ Σαυροματῶν κρατῆσαι καὶ τῶν καλουμένων Γότθων καὶ τὸ τελευταῖον ἐν μέρει χάριτος σπείσασθαι πρὸς αὐτούς. 9 Τοῦτο δὲ τὸ ἔθνος ὧκει μὲν τότε πέραν τοῦ Ἰστρου ποταμοῦ, μαχιμώτατον δὲ τυγχάνον καὶ πλήθει καὶ μεγέθει σωμάτων ἐν ὅπλοις αἰεὶ παρεσκευασμένον τῶν μὲν ἄλλων βαρβάρων ἐκράτει, μόνους δὲ Ῥωμαίους ἀνταγωνιστάς εἶχεν. Οὐχ ἥμισυ δὲ λέγεται καὶ τοῦτον τὸν πόλεμον ἐπιδειῖξαι Κωνσταντίνῳ διὰ σημείων καὶ ὄνειράτων ὅσης θεῖοθεν ἠξίωτο προνοίας. Κρατήσας δὲ πάντων τῶν ἐπ' αὐτοῦ συμβάντων πολέμων καθάπερ ἀντιφιλοτιμούμενος τὸν Χριστὸν ἡμίβητο τῇ περὶ τὴν θρησκείαν σπουδῇ, ταύτην μόνην πρεσβεύειν καὶ σωτήριον ἡγεῖσθαι τοὺς ἀρχομένους

p. 171, notamment p. 173 ; et l'art. « Hieroduloi » dans *PW VIII*, 2 (1913), c. 1459-1468 [H. HERFDING]. L'existence de ces vierges-prostituées dont Sozomène se scandalise s'explique par la nécessité de célébrer l'union sacrée du dieu et de la déesse, pour renouveler la vie humaine, animale et végétale.

1. EUSÈBE nous a conservé l'une de ces lettres, celle que Constantin lui adressa personnellement, dans la *Vita Constantini*, 2, 46. Ces lettres furent complétées, dès l'année qui suivit la victoire sur Licinius, par « l'institution d'un véritable budget du culte chrétien » (PALANQUE, p. 59) : cf. SOZOMÈNE, *H.E.* V, 5, 2-4.

2. Cf. STEIN-PALANQUE, p. 129 : « Les troupes impériales... battirent les Goths si complètement que ceux-ci se soumirent à l'empereur. On conclut avec eux un *foedus*, en vertu duquel ils reçurent des Romains

avec les hommes dont elles partagent alors la demeure en mariage légitime après l'expérience antécédente d'une union illégale. 7 Parmi les lieux de prières, ceux qui étaient de grandeur suffisante furent restaurés, d'autres furent magnifiquement agrandis quant à la hauteur et à la largeur, et ailleurs, où dès le principe il n'y en avait pas, on en bâtit depuis les fondements. L'empereur, sur le trésor impérial, fournissait de l'argent, après avoir écrit aux évêques de chaque ville¹ et aux gouverneurs de provinces, à ceux-là d'ordonner leurs dépenses à leur gré, à ceux-ci d'obéir aux évêques et de se mettre avec zèle à leur service. 8 Comme l'Empire était en prospérité pour Constantin, notre religion faisait aussi des progrès. Au surplus, après la guerre contre Licinius, tout avait si bien réussi dans les batailles contre les Barbares que l'empereur s'était rendu maître des Sarmates et de ceux qu'on nomme Goths et qu'enfin, comme leur accordant une faveur, il avait conclu un *foedus* avec ces derniers². 9 Cette peuplade habitait alors au-delà du Danube et, comme elle était très propre à la guerre et par le nombre et par la taille de ses hommes, toujours prête sous les armes, elle l'emportait sur les autres Barbares et n'avait de rivaux que les Romains. C'est principalement, dit-on, cette guerre qui montra à Constantin par des prodiges et des songes de quel soin providentiel il jouissait de la part de Dieu. Vainqueur dans toutes les guerres qui eurent lieu sous son règne, comme pour ne pas être en reste avec le Christ, il le remerciait par son zèle pour notre religion, exhortant ses sujets à ne la pra-

chaque année des vivres et aussi de l'argent, en échange de quoi ils s'engageaient à monter la garde à la frontière du Danube et à fournir des troupes auxiliaires pour les guerres de l'empereur (332). Peu après, des hostilités ouvertes contre l'Empire par la principale tribu des Sarmates, les Argaragantes, purent être étouffées dans l'œuf » (A.-J. F.). Sozomène peut également englober dans cet éloge les succès remportés sur les Sarmates et les Goths en 322 et 323, au moment même de la guerre contre Licinius (cf. STEIN-PALANQUE, p. 104).

προτρέπων. **10** Ἐκ δὲ τῆς οὐσης ὑποφόρου γῆς καθ' ἑκάστην πόλιν ἐξελών τοῦ δημοσίου ῥητὸν τέλος ταῖς κατὰ τόπον ἐκκλησίαις καὶ κλήροις ἀπένευμε καὶ τὴν δωρεὰν κυρίαν εἰς τὸν ἅπαντα χρόνον εἶναι ἐνομοθέτησε. Προσεθίζων δὲ τοὺς στρατιώτας | ὁμοίως αὐτῶ τὸν θεὸν σέβειν, τὰ τούτων ὄπλα τῷ συμβόλῳ τοῦ σταυροῦ κατεσήμευε καὶ ἐν τοῖς βασιλείοις εὐκτήριον οἶκον κατεσκεύασε καὶ σκηνὴν εἰς ἐκκλησίαν εἰκασμένην περιέφερον, ἥνικα πολεμοῖς ἐπεστράτευεν, ὥστε μηδὲ ἐν ἐρημίᾳ διάγοντα αὐτὸν ἢ τὴν στρατιάν ἱεροῦ οἴκου ἀμοιρεῖν, ἐν ᾧ δεοὶ τὸν θεὸν ὑμνεῖν καὶ προσεῦχεσθαι καὶ μυστηρίων μετέχειν. **11** Συνείποντο γὰρ καὶ ἱερεῖς καὶ διάκονοι τῇ σκηνῇ προσεδρεύοντες, οἱ κατὰ τὸν νόμον τῆς ἐκκλησίας τὴν περὶ ταῦτα τάξιν ἐπλήρου. Ἐξ ἐκείνου δὲ καὶ τὰ Ῥωμαίων τάγματα, ἃ νῦν ἀριθμοὺς καλοῦσιν, ἕκαστον ἰδίαν σκηνὴν κατεσκευάσατο καὶ ἱερέας καὶ διακόνους ἀπονεμευμένους εἶχε. Τὴν δὲ κυριακὴν καλουμένην ἡμέραν, ἣν Ἐβραῖοι πρώτην ὀνομάζουσιν, Ἕλληνας δὲ ἡλίῳ ἀνατιθέασιν, καὶ τὴν πρὸ τῆς ἐβδόμης ἐνομοθέτησε δικαστηρίων καὶ τῶν ἄλλων πραγμάτων σχολὴν ἄγειν πάντας καὶ εὐχαῖς καὶ λιταῖς τὸ θεῖον θεραπεύειν. **12** Ἐτίμα δὲ τὴν κυριακὴν ὡς ἐν ταύτῃ τοῦ Χριστοῦ ἀναστάντος ἐκ νεκρῶν, τὴν δὲ ἐτέραν ὡς ἐν αὐτῇ σταυρωθέντος· πάνυ γὰρ πολὺ σέβας εἶχε τοῦ θεοῦ σταυροῦ ἐκ τε τῶν ὑπαρξάντων αὐτῷ τῇ ἐνθένδε ῥοπῇ ἐν ταῖς κατὰ τῶν ἐναντίων μάχαις καὶ ἐκ τῆς συμβάσης αὐτῷ περὶ τούτου θεοσημείας. **13** Ἀμέλει τοι πρότερον νονομισμένην Ῥωμαίοις τὴν τοῦ σταυροῦ τιμωρίαν νόμῳ

1. Ce terme, équivalent de « troupes », est déjà employé au IV^e siècle, pour désigner des corps de troupes d'importance variée : cf. AMM., 14, 7, 19 ; 29, 3, 7. Au VI^e siècle, il désigne des troupes d'élite : cf. JONES, t. 2, p. 610.

2. Cf. Code Théodosien, II, 8, 1 (8 juillet 321) : « De même qu'il apparaissait tout à fait inconvenant que le jour du Soleil, consacré par sa vénération, soit occupé par des procès et des disputes coupables qui opposent les parties les unes aux autres ; de même... » (trad. J. Rougé).

3. En 314 encore, donc après sa « conversion » provoquée par l'apparition de la Croix avant la bataille du Pont Milvius, Constantin ordonnait de mettre en croix (*affigere patibulo*) les esclaves ou les affranchis

tiquer qu'elle seule et à la tenir pour salutaire. **10** De la terre imposable en chaque ville il retira au fisc une certaine somme fixe qu'il distribua aux Églises et clergés locaux et il établit par loi que ce don était valable pour toute la durée du temps. Accoutumant les soldats à révéler Dieu en sa manière, il fit mettre le symbole de la Croix sur leurs étendards, fit bâtir un oratoire au palais et, quand il partait en expédition de guerre, il promenait partout une tente disposée en forme d'église, en sorte que, même en des lieux perdus, ni lui ni l'armée ne fussent en manque d'une maison sacrée, dans laquelle on dût chanter des hymnes à Dieu et prier et participer aux mystères. **11** Des prêtres en effet et des diacres l'accompagnaient qui étaient de service en cette tente et y accomplissaient les offices selon la règle de l'Église. De ce moment aussi les corps de troupes des Romains, qu'on nomme aujourd'hui *numeri*¹, se bâtirent chacun une tente propre, avec des prêtres et des diacres qui leur étaient assignés. Quant au jour appelé jour du Seigneur, que les Juifs nomment le premier de la semaine et que les païens consacrent au soleil, et au septième jour, il fixa par loi qu'il y aurait alors universellement vacance de tribunaux et autres affaires², et qu'on y rendrait culte à la Divinité par des prières et des supplications. **12** Il honorait le jour du Seigneur comme étant le jour où le Christ était ressuscité des morts, le septième jour comme le jour où il avait été crucifié ; de fait, il avait une singulière vénération pour la sainte Croix, en vertu de ce qui lui était arrivé par l'appui de la Croix dans ses combats contre ses adversaires et de la vision divine qu'il avait eue de la Croix. **13** C'est ainsi qu'il supprima par une loi, de l'usage des tribunaux, le supplice de la croix³ jusqu'alors

qui dénonçaient leur maître. AURÉLIUS VICTOR (*Caes.*, 41), confirme qu'à une date ultérieure, il abolit ce supplice qui ne fut plus pratiqué que très exceptionnellement (cf. *Dictionnaire des Antiquités* de DAREMBERG et SAGLIO, I, 2, p. 1574, art. « crux »).

ἀνείλε τῆς χρήσεως τῶν δικαστηρίων· πλαττομένῳ τε ἐν νομίσμασι καὶ ἐν εἰκόσι γραφομένῳ ἐκέλευσεν ἀεὶ συγγράφασθαι καὶ συντυποῦσθαι τοῦτο τὸ θεῖον σύμβολον. Καὶ μαρτυροῦσιν εἰσέτι νῦν εἰκόνες αὐτοῦ ἐπὶ τούτου οὖσαι τοῦ σχήματος.

Καὶ ἐν ἅπασι μὲν, νομοθετῶν δὲ μάλιστα, ἐσπούδαζε θεραπεύειν τὸ θεῖον. 14 Φαίνεται γοῦν τὰς ἀκολάστους καὶ κατεβλακευμένας μίξεις, πρὸ τούτου μὴ κωλυόμενας, ἐπανορθώσας, ὡς ἐξ αὐτῶν συνιδεῖν ἔστι τῶν περὶ τούτων κειμένων νόμων, εἴ τῃ τοῦτο ἐπιμελὲς τυγχάνει. Νυνὶ γὰρ περὶ τὸ τέλειον* τοῦτο πονεῖν οὐκ εὐκαιρον εἶναι μοι δοκεῖ. Τὰ δὲ ἐπὶ τιμῇ καὶ συστάσει τῆς θρησκείας νενομοθετημένα πρὸς τοῖς εἰρημένοις διεξελθεῖν ἀναγκαῖον μέρος ὄντα τῆς ἐκκλησιαστικῆς ἱστορίας. Ἄρξομαι δὲ ἐντεῦθεν.

*τέλειον Rougé : τέλος Bidez.

1. Il doit s'agir des lois punissant les auteurs d'un rapt et même leur victime, si elle est consentante (*Code Théodosien*, IX, 24, 1 : 1^{er} avril 320 [corrigé en 326 par SEECK, *Regesten*, p. 61]), la fornication du tuteur et de sa pupille (*ibid.*, IX, 8, 1 : 4 avril 326), l'adultère d'une femme avec son esclave (*ibid.*, IX, 9, 1 : 29 mai 329), le concubinage (*Code Justinien*, V, 26, 1 : 14 juin 326) : voir PALANQUE, p. 62.

2. A.-J. Festugière admet le texte de Bidez *περὶ τὸ τέλος τοῦτο* (T : τέλειον b, *sc.* l'accord de B et C) en acceptant la suggestion du même (avec point d'interrogation) qu'il s'agirait du chrysargyre : « cet impôt ne frappait pas seulement les commerçants, mais aussi les filles de joie et les jeunes prostituées : cf. O. SEECK, art. « *Collatio lustralis* », *PW* IV, 1 (1900), c. 370-376, en particulier 370, 30-35 » [A.-J. F.]. Il est difficile d'admettre cette leçon, car la mention de l'impôt du chrysargyre serait sans rapport avec le contexte. Sozomène parlant des décisions de Constantin concernant les prostituées invite le lecteur intéressé par la question à se reporter aux lois édictées à ce sujet, et qu'il ne juge pas souhaitable d'étudier pour l'instant. Selon l'avis de

habituel chez les Romains ; et à son effigie qu'on représentait sur les monnaies et qu'on gravait sur les médailles il ordonna que fussent toujours adjointes la gravure et l'empreinte de ce divin symbole. En témoignent aujourd'hui encore les médailles de Constantin, qui portent cette figure.

C'est en toutes choses, mais surtout par sa législation que l'empereur était zélé à révéler la Divinité. 14 Il apparaît en tout cas comme ayant corrigé les unions impudiques et dissolues, auparavant non interdites, ainsi qu'on peut le voir d'après les lois mêmes qu'il institua sur ce point¹, s'il est quelqu'un que cela intéresse. Pour l'instant en effet il ne me paraît pas opportun de traiter à fond de ce sujet². En revanche il est nécessaire de parcourir, outre ce qui a été dit, les lois établies en vue d'honorer et d'organiser notre religion, car c'est là une partie de l'histoire ecclésiastique. Je commencerai donc par là.

Jean Rougé : « Bidez a abusivement corrigé τέλειον en τέλος sous prétexte qu'il lui a semblé anormal que Sozomène n'évoque pas la politique financière de Constantin, et, se fondant sur le célèbre passage de ZOSIME (II, 38) attribuant la paternité du chrysargyre à Constantin, il en a déduit que ce τέλος était le chrysargyre. Mais même en acceptant τέλος, il faudrait comprendre « politique fiscale » plutôt qu'un impôt déterminé, d'autant qu'il n'est nullement sûr que les accusations de Zosime soient fondées (j'ai même essayé de montrer qu'elles ne l'étaient pas). » Il semble donc préférable de conserver τέλειον, bien que la construction πονεῖν τοῦτο (« traiter ce sujet ») soit peu correcte, et que l'interprétation πονεῖν περὶ τὸ τέλειον τοῦτο : « traiter à fond ce sujet » soit hardie. VALOIS adopte le texte περὶ τὸ τέλειον τοῦτο ποιεῖν (« traiter cela à fond »), qui est grammaticalement plus correct ; mais il n'en est pas satisfait, car il propose de lire : ἐπὶ τὸ τέλειον περὶ τοῦτο πονεῖν (PG 67, c. 882 B, n. 37) (B. GRILLET).

9

20 | 1 Νόμος ἦν Ῥωμαίοις παλαιὸς ἀπὸ εἴκοσι καὶ πέντε ἐτῶν
884 τῶν ἴσων ἀξιοῦσθαι κωλύων τοὺς ἀγάμους τοῖς μὴ τοιοῦτοις,
περὶ ἄλλα τε πολλὰ καὶ τὸ μηδὲν κερδαίνειν ἐκ διαθήκης τοὺς
μὴ γένει ἐγγυτάτω προσήκοντας, τοὺς δὲ ἄπαιδας ζημιῶν τὸ
ἥμισυ τῶν καταλελειμμένων. 2 Ἔθεντο δὲ τοῦτον οἱ πάλαι
Ῥωμαῖοι, πολυάνθρωπον ἔσεσθαι τὴν Ῥώμην καὶ τὴν
ὑπήκοον οἰόμενοι, καθότι οὐ πρὸ πολλοῦ τοῦ νόμου ἔτυχον
ἀποβαλόντες τὰ σώματα ἐν ἐμφυλίοις πολέμοις. 3 Ὅρῶν
οὖν ὁ βασιλεὺς παρὰ τοῦτο χειρὸν πρᾶττοντας τοὺς παρθενίαν
καὶ ἀπαιδίαν διὰ θεὸν ἀσκοῦντας εὐήθεις ἐνόμισεν ἐξ ἐπιμε-
λείας καὶ σπουδῆς ἀνθρώπων δύνασθαι τὸ τούτων γένος
αὔξειν, τῆς φύσεως αἰεὶ κατὰ τὴν ἀνωθεν ἐπιμέτρησιν φθορὰν
καὶ αὔξεσιν δεχομένης. Καὶ νόμον τῷ δήμῳ προσεφώνησεν,
ὥστε ἐπίσης πάντων τῶν ὁμοίων ἀπολαύειν τοὺς ἀγάμους
καὶ ἀπαιδας· οὐ μὴν ἀλλὰ καὶ πλέον ἔχειν ἐνομοθέτησε τοὺς
<ἐν> ἐγκρατεῖα καὶ παρθενία βιοῦντας, ἄδειαν αὐτοῖς δοῦς
ἄρρεσὶ τε καὶ θηλείαις καὶ ἀνήβοις οἷσι διατίθεσθαι παρὰ τὸ
κοινῇ κρατοῦν ἐν τῇ Ῥωμαίων πολιτείᾳ. 4 Περὶ πάντων

1. La loi d'Auguste (*Lex Iulia de maritandis ordinibus*) de l'année 18 avant J.-C., frappant d'incapacité légale les célibataires.

2. *Code Théodosien*, VIII, 16, 1 (éditée à Sardique le 31 janv. 320, affichée à Rome le 1^{er} avril 320), *De infirmis poenis caelibatus et orbitalis lex unica* : « Que ceux qui, en vertu de l'ancien droit, étaient astreints en tant que célibataires soient libérés des terreurs suspendues sur leur tête et qu'ils vivent de la même manière que si, par une convention matrimoniale, ils étaient comptés au nombre des gens mariés ; que tous aient la même capacité d'acquiescer ce que chacun veut acquiescer... » (trad. J. Rougé). [La traduction du mot *orbitalis* pose un problème : s'agit-il des personnes « sans enfant » ou des « veufs » ? Il est à remarquer que GAUDEMET, utilisant cette loi, traduit à la p. 198 par « veuvage » et à la p. 517 par « homme sans

Chapitre 9

*Loi promulguée par Constantin
en faveur de ceux qui pratiquent
la virginité et en faveur des clercs.*

1 Il y avait chez les Romains une ancienne loi¹ qui empêchait les non mariés, à partir de vingt-cinq ans, de jouir des mêmes droits que les mariés ; entre autres choses, elle empêchait que jouissent d'aucun héritage ceux qui n'étaient pas les plus proches et elle infligeait comme amende aux proches sans enfants la moitié des biens légués. 2 Les anciens Romains avaient institué cette loi dans la pensée que Rome et ses sujets s'accroitraient en hommes, vu que, peu de temps avant cette loi, ils avaient perdu beaucoup de peuple dans les guerres civiles. 3 L'empereur, donc, voyant que cela était préjudiciable aux personnes qui pratiquaient la virginité et restaient sans enfants à cause de Dieu, jugea qu'il était absurde de penser que le genre humain pût s'accroître par la sollicitude et le zèle des hommes, alors que la Nature reçoit sans cesse perte et augmentation selon la mesure fixée par le Ciel. Dès lors il fit connaître au peuple par une loi² que les gens non mariés et sans enfants jouiraient à égalité de tous les mêmes droits que les autres. Il établit même comme loi que seraient avantagés ceux qui vivent dans la continence et la virginité, leur donnant, hommes et femmes, même encore impubères, libre droit de tester, contrairement à la coutume généralement régnante dans l'État romain. 4 Il estima en effet que devaient avoir bon juge-

enfant » ! Les lois d'Auguste portant aussi bien contre les célibataires que contre les veufs et les gens sans enfants, il est difficile d'opter, même si la *Vita Constantini* traduit par *apaidia*. J.R.J.

γάρ εὖ βουλευέσθαι ᾤθη, οἷς ἔργον αἰετὸ θεῖον θεραπεύειν καὶ φιλοσοφίαν ἀσκεῖν· ἐπεὶ τούτου χάριν καὶ οἱ πάλαι Ῥωμαῖοι ἀδεῶς διατίθεσθαι τὰς Ἑστιάδας παρθένας καὶ ἐξαετέϊς οὖσας ἐνομοθέτησαν.

Τεκμήριον δὲ κάκεινο μέγιστον τῆς τοῦ βασιλέως περὶ τὴν θρησκείαν αἰδοῦς. 5 Τοὺς μὲν γὰρ πανταχῆ κληρικούς θέσει νόμου ἀτελεῖς ἀνῆκε, τῶν δὲ ἐπισκόπων ἐπικαλεῖσθαι τὴν κρίσιν ἐπέτρεψε τοῖς δικαζομένοις, ἣν βούλωνται τοὺς πολιτικούς ἀρχοντας παραιτεῖσθαι· κυρίαν δὲ εἶναι τὴν αὐτῶν ψῆφον καὶ κρείττω τῆς τῶν ἄλλων δικαστῶν ὡσανεὶ παρὰ τοῦ βασιλέως ἐξενεχθεῖσαν, εἰς ἔργον δὲ τὰ κρινόμενα ἀγεῖν τοὺς ἀρχοντας καὶ τοὺς διακονομένους αὐτοῖς στρατιώτας· ἀμετατρέπτους τε εἶναι τῶν συνόδων τοὺς ὄρους.

21 | 6 Εἰς τοῦτο δέ με προελθόντα γραφῆς ἄξιον μὴ παραλιπεῖν τὰ νενομοθετημένα ἐπ' ὠφελείᾳ τῶν ἐν ταῖς ἐκκλησίαις ἐλευθερουμένων. Ὑπὸ γὰρ ἀκριβείας νόμων καὶ ἀκόντων

1. Pour entrer dans le collège des Vestales, l'âge minimum était de 6 ans, l'âge maximum de 10 ans. En contrepartie de leurs rigoureuses obligations, les vestales jouissaient du même statut juridique que les pontifes et les flamines : elles n'étaient pas soumises à la puissance paternelle, étaient admises à témoigner en justice sans prêter serment ; elles disposaient de leur fortune et pouvaient tester sans restriction d'aucune sorte (Cf. *Dictionnaire des Antiquités* de DAREMBERG et SAGLIO, V, p. 752-760, notamment p. 758).

2. *Code Théodosien*, XVI, 2, 2 (21 octobre 313) et Eusèbe, *H.E.* X, 7, 2. Consulter GAUDEMET, aux pages 176-179, notamment p. 176 : « La première mesure (de Constantin), et la plus libérale, résulte d'une constitution du 21 octobre 313 dispensant les clercs de tous les *munera* afin qu'ils puissent se consacrer pleinement à leurs obligations ecclésiastiques. Mais il est probable que Constantin avait déjà accordé cette immunité auparavant, peut-être dès la fin de 312. Une constitution du 31 octobre 313 montre que l'immunité était déjà relativement ancienne puisqu'elle dénonce les hérétiques qui soumettent les clercs à des charges publiques contrairement aux privilèges qui leur avaient été accordés » (*Code Théodosien*, XVI, 2, 1, référence donnée dans la note 1 de la page 177).

3. *Code Théodosien*, I, 27, 1 (23 juin 318) et *Const. Sirmond.* 1 (5 mai 333). Sur *Pudentia episcopalis*, voir GAUDEMET, p. 231-232, avec bibliographie.

ment sur toutes choses des hommes dont la tâche continue était de servir Dieu et de pratiquer la vie philosophique ; aussi bien c'est à cause de cela que les anciens Romains avaient fixé par loi que les vierges vestales, même âgées de seulement six ans, auraient libre droit de tester¹.

Voici encore une très grande preuve de la révérence de l'empereur à l'égard de notre religion. 5 Il établit par une loi que les clercs en tout lieu seraient libres d'impôt², et il permit à ceux qui étaient en procès d'invoquer le jugement des évêques³ dans le cas où ils voudraient refuser celui des magistrats civils : la décision des évêques aurait autorité et l'emporterait sur celle des autres juges, comme si elle avait été portée par l'empereur, et les magistrats, ainsi que les soldats à leur service, devraient mettre à exécution les choses jugées ; en outre les décisions des conciles seraient irrévocables.

6 Parvenu à ce point de mon ouvrage, il me paraît bon de ne pas omettre ce qui fut légiféré dans l'intérêt des esclaves affranchis dans les églises⁴. Vu la rigueur des lois,

4. *Code Théodosien*, IV, 7, 1 (*De manumissionibus in ecclesia*), du 18 avril 321 : « Ceux qui, dans une intention pieuse, ont accordé dans le sein de l'Église à leurs esclaves chéris une liberté méritée, doivent être considérés comme ayant donné cette liberté avec une force légale identique à celle en vertu de laquelle, une fois les formalités accomplies, on avait coutume d'accorder la citoyenneté romaine ; mais il nous a paru bon de n'accorder cette faveur qu'à ceux qui ont affranchi en présence des évêques ». Cf. GAUDEMET, p. 566-567 : « Il serait difficile de refuser à l'influence (de l'Église) l'introduction dans le droit du Bas-Empire de l'affranchissement *in ecclesia*. On en a discuté l'origine. Sous la forme qu'il revêt au Bas-Empire, il implique une participation des clercs et une cérémonie à l'église. Peut-être n'est-ce qu'une forme chrétienne de l'affranchissement *inter amicos*. Mais celui-ci ne conféra pendant longtemps qu'une situation inférieure, dite latinité junienne. L'affranchissement *in ecclesia* au contraire donne, depuis sa reconnaissance officielle par Constantin, une liberté aussi complète que les anciennes formes solennelles du vieux droit quiritaire. »

τῶν κεκτημένων πολλῆς δυσχερείας οὐσης περὶ τὴν κτῆσιν τῆς ἀμείνων ἐλευθερίας, ἣν πολιτείαν Ῥωμαίων καλοῦσι, τρεῖς ἔθετο νόμους ψηφισάμενος πάντας τοὺς ἐν ταῖς ἐκκλησίαις ἐλευθερουμένους ὑπὸ μάρτυσι τοῖς ἱερεῦσι πολιτείας Ῥωμαϊκῆς ἀξιῶσθαι. 7 Ταύτης τῆς εὐσεβοῦς ἐφευρέσεως εἰσέτι νῦν ὁ χρόνος φέρει τὸν ἔλεγχον, ἔθους κρατοῦντος τοὺς περὶ τοῦτου νόμους προγράφεσθαι ἐν τοῖς γραμματείοις τῶν ἐλευθεριῶν.

Ὁ μὲν δὴ Κωνσταντῖνος τοιαῦτα ἐνομοθέτει καὶ διὰ πάντων ἐσπούδαζε τὴν θρησκείαν γεραίρειν· ἦν δὲ καὶ καθ' ἑαυτὴν εὐκλεῆς διὰ τὴν ἀρετὴν τῶν τότε μετιόντων αὐτῆν.

10

1 Ἄλλοι τε γὰρ πολλοὶ καὶ ἀγαθοὶ Χριστιανῶν ἦσαν τότε, ἐναγχός τε τῶν διωγμῶν πεπαυμένων εἰσέτι πλείστοι τῶν ὁμολογητῶν τῷ βίῳ περιόντες τὰς ἐκκλησίας ἐσέμνουν, ὡς ὁ Ὅσιος ὁ Κουρδούβης ἐπίσκοπος καὶ Ἀμφίων ὁ Ἐπιφανείας τῆς Κιλικίων καὶ Μάξιμος ὁ μετὰ Μακάριον τὴν Ἱεροσολύμων ἐκκλησίαν ἐπιτραπεῖς καὶ Παφνούτιος ὁ ἐξ Αἰγύπτου,

1. Hosius (ou Ossius ou encore Osius), né vers 257, mort en 358. Évêque de Cordoue depuis 295, il participa au concile d'Elvire (300) et fut martyr lors de la persécution de 303. A partir de 313, il fut le « conseiller ecclésiastique » de Constantin, présida, avec les délégués romains, le concile de Nicée (325), contribuant fortement à y faire adopter la formule de l'*homoousios*. Il résista longtemps aux pressions de Constance II en faveur de l'arianisme, encourut l'exil en 356 et, centenaire, finit par prêter son autorité à un synode arien, celui de Sirmium en 357, dominé par les évêques Ursace et Valens (STEIN-PALANQUE, p. 106, 135 et 153 ; cf. V. C. DE CLERCQ, art. « Ossius », *Lexikon f. Theol.* 7 [1962], c. 1269-1270).

2. Prit part aux conciles d'Ancyre (314), Néocésarée (314) et Nicée (325). Adversaire d'Arius, il est recommandé par ATHANASE pour l'orthodoxie de ses écrits (*Ep. ad episc. Aegypti et Libyae*, PG 25, c. 557 A). Malgré les témoignages des auteurs anciens, il n'est pas sûr qu'il doive être identifié au successeur d'Eusèbe de Nicomédie

en effet, et malgré le vœu des maîtres, il était très difficile de faire acquérir aux affranchis la liberté complète, qu'on appelle droit de citoyen romain. L'empereur donc établit trois lois, décidant que tous ceux qui auraient été affranchis dans les églises avec pour témoins les prêtres jouiraient du droit de citoyen romain. 7 De cette pieuse mesure le temps porte aujourd'hui encore la preuve, puisque l'habitude subsiste d'afficher les lois relatives à ce point dans les dépôts d'archives des affranchissements.

Telles étaient donc les mesures législatives de Constantin et c'est par tous moyens qu'il s'empressait d'honorer la religion. Mais celle-ci était par elle-même en renom à cause de la vertu de ceux qui alors la pratiquaient.

Chapitre 10

*Les grands confesseurs de la foi
qui étaient encore en vie à l'époque.*

1 De fait il y avait alors beaucoup de gens vertueux parmi les chrétiens, et en particulier, les persécutions venant à peine de s'achever, un très grand nombre de confesseurs de la foi, encore en vie, mettaient en honneur les Églises ; ainsi Hosius évêque de Cordoue¹, Amphion évêque d'Épiphaniéa en Cilicie², Maxime, qui, après Macaire, avait reçu en charge l'Église de Jérusalem³, et

(cf. *infra*, H.E. I, 21, 5 et la note *ad loc.*). Voir la notice « Amphion », dans *Lexikon f. Theol.* 1 (1957), c. 449 (J. P. KIRSCH).

3. Durant la persécution de Maximin Daïa (empereur de 310 à 313), il avait été mutilé et condamné aux travaux forcés dans les mines. Ayant succédé à Macaire sur le siège de Jérusalem peu avant 335, il participa au concile de Tyr, mais refusa d'y souscrire à la condamnation d'Athanase (335). Il refusa aussi de participer au concile arien d'Antioche en 341. Il accueillit Athanase en 349, à son retour d'exil : cf. G. GARITTE, art. « Maximos », dans *Lexikon f. Theol.* 7 (1962), c. 210.

δι' οὐ φασὶ πλείστα θαυματουργῆσαι τὸ θεῖον, δαιμόνων τε κρατεῖν καὶ ποικίλων παθημάτων ἰάσεις αὐτῶ χάρισάμενον. 2 Ἐγένοντο δὲ Παφνούτιος οὗτος καὶ Μάξιμος ὁ δηλωθεὶς ἐξ ἐκείνων τῶν ὁμολογητῶν, οὗς Μαξιμίνοσ ἐν τοῖς μεταλλοῖς ἐργάζεσθαι κατεδίκασε, τοὺς δεξιούς αὐτῶν ἐκκόψας ὀφθαλμούς καὶ τὰς ἀριστερὰς ἀγκύλας ἀποτεμών.

II

1 Κατὰ τούτους δὲ γενέσθαι παρελήφμεν καὶ Σπυρίδωνα τὸν Τριμυθοῦντος τῆς Κύπρου ἐπίσκοπον, οὗ τὴν ἀρετὴν ἐπιδειξάμενος τὴν ἐτι κρατοῦσαν περὶ αὐτοῦ φήμην ἀρκεῖν ἠγοῦμαι. Τῶν δὲ δι' αὐτοῦ σὺν θείᾳ ῥοπῇ γενομένων τὰ μὲν πλείω, ὡς γε εἰκόσ, οἱ ἐπιχώριοι ἴσασιν, ἐγὼ δὲ τὰ 22 εἰς ἡμᾶς ἐλθόντα | οὐκ ἀποκρύβομαι. Ἐγένετο γάρ οὗτος ἄγροικος, γαμετὴν καὶ παιδάσ ἔχων, ἀλλ' οὐ παρὰ τοῦτο τὰ θεῖα χείρων. 2 Φασὶ δὲ ποτε νύκτωρ ἐλθεῖν κακούργουσ ἀνδρασ ἐπὶ τὴν αὐλήν τῶν αὐτοῦ προβάτων καὶ κλέψαι ἐπιχειρήσαντας ἐξαπίνης γενέσθαι δεσμίουσ μηδενόσ δήσαντοσ· ἀμα δὲ ἡμέρα παραγενόμενον αὐτὸν πεπεδημένουσ εὐρεῖν 388 οὗτοσ καὶ λῦσαι μὲν τῶν ἀοράτων δεσμῶν, μέμψασθαι δὲ ὅτι ἐξὸν πείσαι καὶ λαβεῖν, ἃ γε ἐπεθύμουσ, κλέψαι μᾶλλον

1. Condamné aux travaux des mines pendant les persécutions de Maximin Daïa (308), il fut libéré vers 311 et se retira dans la vie monastique sous la discipline d'Antoine. Il participa au concile de Nicée (325), y faisant prévaloir son opinion grâce à son prestige de confesseur (cf. *infra*, chap. 23). En 335, il participa au « conciliabule de Tyr ». Évêque de Thèbaïde en Égypte, sa patrie, il mourut vers 360 : cf. O. VOLK, in *Lexikon f. Theol.* 8 (1963), c. 34, suivant RUFIN (*H.E.* I [X], 4).

2. Maximin II Daïa, fils d'un berger thrace, officier brutal, nommé César en 305 par son oncle Galère. Il se fit proclamer Auguste en 310 par ses troupes (STEIN-PALANQUE, p. 86). Il fut un ennemi acharné des chrétiens, recommençant la persécution 6 mois à peine après l'édit de tolérance de Galère, la prolongeant même lorsque ses collègues, Constantin et Licinius, eurent adopté une attitude favorable aux chrétiens. « Sa politique religieuse préfigure celle de Julien » (STEIN-

Paphnuce d'Égypte¹, par lequel, dit-on, la Divinité fit beaucoup de miracles, lui ayant accordé la grâce de maîtriser les démons et de guérir diverses maladies. 2 Ce Paphnuce et le susdit Maxime avaient été du nombre des confesseurs que Maximin² avait condamnés au travail des mines, après leur avoir arraché l'œil droit et coupé le jarret gauche.

Chapitre II

Récit concernant Spyridon, sa modération et sa sérénité.

1 C'est dans le même temps que, comme nous l'avons appris, vécut Spyridon, l'évêque de Trimythonte à Chypre³ : sa réputation, qui règne encore, suffit, je pense, à démontrer sa vertu. Parmi les miracles qu'avec l'aide de Dieu il accomplit, la plupart sont connus, comme il est naturel, des gens du pays, mais je ne veux pas cacher ceux qui sont venus à ma connaissance. C'était un paysan, qui avait femme et enfants, mais n'en était pas moins méritant quant au service de Dieu. 2 Voici ce qu'on raconte. Une nuit des malfaiteurs vinrent à sa bergerie et, comme ils essayaient de le voler, ils furent soudain liés sans que nul ne leur eût mis des liens. Le jour venu, il survint, les trouva liés, les délivra de ces liens invisibles et leur fit reproche d'autre part de ce que, alors qu'ils pouvaient le persuader et recevoir ce qu'ils désiraient, ils avaient préféré le voler et

PALANQUE, p. 88-89). Jugement plus balancé et sans doute plus équitable dans H. CASTRITIUS, *Studien zu Maximinus Daïa*, Kallmünz 1969.

3. Sur ce personnage, qui se signala par son ardeur combattive au concile de Nicée, le témoignage de Sozomène dérive de celui de RUFIN (*H.E.* I [X], 5), de SOCRATE (*H.E.* I, 12, 2-7) et de THÉODORE (*Vita Spyridonis*), avec peut-être des informations orales : voir l'ouvrage de P. VAN DEN VEN, *La légende de saint Spyridon*, Louvain 1953, et l'article de B. KOTTER, in *Lexikon f. Theol.* 9 (1964), c. 991.

εἶλοντο καὶ ἐν νυκτὶ τοσοῦτον τάλαιπωρῆσαι. **3** Ὅμως δ' οὖν αὐτοὺς ἐλέησας, μᾶλλον δὲ πρὸς τὸν ἀμείνω βίον μεταθεῖσθαι παιδεύων « ἅπιτε, ἔφη, τοῦτον τὸν κριὸν λαβόντες· κεκμηκάτε γὰρ ἀγρυπνοῦντες, καὶ δεῖ ὑμᾶς μὴ μεμφομένους τοὺς πόνους ἐκ τῆς ἐμῆς αὐλῆς ἀπαλλάττεσθαι. »

4 Τοῦτο θαυμάσειε μὲν ἂν τις εἰκότως, οὐχ ἦττον δὲ κακεῖνο. Θυγατρὶ αὐτοῦ παρθένῳ Εἰρήνῃ τοῦνομα παρέθετό τι τῶν γνωρίμων τις. Ἡ δὲ λαβοῦσα κατάρυξεν οἴκοι, ὅπως ἐπιμελῶς φυλάττοιο. Συμβάν δὲ τὴν κόρην τελευτῆσαι μηδὲν εἰποῦσαν, ἦκεν ὁ ἄνθρωπος τὴν παρακαταθήκην ἀπαιτῶν. Ἀγνοοῦντος δὲ Σπυρίδωνος ὃ τι λέγοι, ἀναζητήσαντος δὲ ὁμως κατὰ τὴν οἰκίαν καὶ μὴ εὐρόντος ἔκλαιε καὶ τὰς τρίχας ἔτιλλε καὶ θανατιῶν δῆλος ἦν. **5** Κινηθεὶς δὲ πρὸς ἔλεον ὁ Σπυρίδων ἦλθεν ἐπὶ τὸν τάφον καὶ ὀνομαστὶ τὴν παιδα ἐκάλεσε. Τῆς δὲ ἀποκριναμένης ἤρετο περὶ τῆς παρακαταθήκης, καὶ μαθὼν ἀνέστρεφε καὶ εὐρών, ἧ ἐσήμανεν, ἀπέδωκε τῷ ἀνθρώπῳ.

Ἐπεὶ δὲ εἰς τοῦτο προήχθη λόγου, οὐκ ἄποπον καὶ τοῦτο προσθεῖναι. **6** Ἔθος ἦν τούτῳ τῷ Σπυρίδωνι τῶν γινομένων αὐτῷ καρπῶν τοὺς μὲν πτωχοῖς διανέμειν, τοὺς δὲ προῖκα δανείζειν τοῖς ἐθέλουσιν. Οὔτε δὲ διδοὺς οὔτε ἀπολαμβάνων δι' ἑαυτοῦ παρεῖχεν ἢ ὑπεδέχετο, μόνον δὲ τὸ ταμιεῖον **23** ἐπιδεικνύς | ἐπέτρεπε τοῖς προσιούσιν, ὅσου δέονται, κομίζεσθαι καὶ πάλιν ἀποδιδόναι, ὅσον ἤδεσαν κομισάμενοι. Δανεισάμενος οὖν τις τοῦτον τὸν τρόπον ἦκεν ὡς ἀποδώσων. Ἐπιτραπείς δὲ κατὰ τὸ ἔθος αὐτὸς καθ' ἑαυτὸν ἀποδοῦναι τῷ ταμιεῖῳ τὰ δεδανεισμένα, πρὸς ἀδικίαν εἶδε· καὶ νομίσας λανθάνειν οὐκ ἀπέδωκε τὸ χρέος, ἀλλ' ὑφελόμενος τοῦ ὀφλήματος τὴν ἀπόδοσιν, ὡς ἀποτίσας ἀπῆλθε. **7** Τὸ δὲ ἄρα οὐκ ἤμελλεν ἐπὶ πολὺ λήσειν. Μετὰ γὰρ τινα χρόνον ὁ μὲν πάλιν ἐδεῖτο δανείζεσθαι, ὁ δὲ πρὸς τὸ ταμιεῖον ἀπέπεμπεν

subir tant de misères la nuit. **3** Quoi qu'il en soit, ayant eu pitié d'eux, ou plutôt pour les amener à une vie meilleure, il leur dit : « Allez, emportez ce bélier. Vous vous êtes fatigués à veiller, et il ne convient pas que vous quittiez ma bergerie en vous faisant des reproches pour votre peine. »

4 On pourrait bien admirer à bon droit ce trait, mais non moins aussi celui-ci. L'une de ses connaissances avait remis un objet en dépôt à sa fille nommée Irène. Elle le prit et l'enterra à la maison pour qu'il fût bien gardé. Or, voilà que la jeune fille meurt sans avoir rien dit ; arrive l'homme, réclamant son dépôt. Spyridon ne savait ce qu'il voulait dire, pourtant il chercha dans toute la maison et ne trouva rien. L'homme pleurait, s'arrachait les cheveux ; visiblement il avait envie de mourir. **5** Ému de pitié, Spyridon alla à la tombe et appela sa fille par son nom. Elle répondit, et il l'interrogea sur le dépôt. Elle l'instruisit, il revint, trouva l'objet au lieu qu'elle avait indiqué et le rendit à l'homme.

Puisque j'en suis venu là, il n'est pas mauvais que j'ajoute encore ceci. **6** Ce Spyridon avait l'habitude de distribuer aux pauvres une partie des fruits de sa terre et de prêter gratuitement une autre partie à qui le voulait. Ce n'est pas en personne que, pour donner ou reprendre, il fournissait ou recevait ; il se bornait à montrer le grenier et recommandait aux survenants d'emporter ce dont ils avaient besoin, puis de rendre la quantité qu'ils savaient avoir prise. Un homme qui avait emprunté dans ces conditions vint donc un jour pour rendre ce qu'il avait pris. Il reçut permission comme de coutume de remettre par lui-même au grenier ce qu'il avait emprunté, mais il eut l'idée d'une fraude. Pensant que la chose passerait inaperçue, il ne rendit pas son dû, mais omit la restitution de la dette et s'en alla comme s'il s'était acquitté. **7** Cela pourtant ne devait pas rester longtemps caché. Car, après quelque temps, l'homme demanda de nouveau à emprunter et Spyridon l'envoya au grenier, lui donnant liberté de

ἐξουσίαν δοῦς αὐτὸν ἑαυτῷ παραμετρεῖν ὅσον βούλεται. Κενὸν δὲ τὸν οἶκον ἰδὼν ἐμήνυσε τῷ Σπυρίδωνι. Ὁ δὲ πρὸς αὐτόν· « Θαυμαστόν, ὦ ἄνθρωπε, ἔφη, πῶς σοὶ μόνῳ ἔδοξε τὸ ταμιεῖον ἐπιλείπειν τὰ ἐπιτήδεια. Σκόπει οὖν κατὰ σαυτὸν μὴ χρησάμενος ἄλλοτε τὰ πρῶτα οὐκ ἀπέδωκας· εἰ γὰρ μὴ τοῦτό ἐστι, πάντως οὐκ ἀποτεύξῃ ὧν δέη, καὶ πάλιν ἴθι θαρρῶν ὡς εὐρήσων. » Καὶ ὁ μὲν οὕτω φωραθεὶς κατεμήνυσε τὴν ἀμαρτίαν.

8 Ἄξιον δὲ τούτου τοῦ θεοῦ ἀνδρὸς θαυμάσαι τὸ ἐμβριθὲς καὶ τὴν ἀκρίβειαν τῆς ἐκκλησιαστικῆς τάξεως. Λέγεται γοῦν χρόνῳ ὕστερον κατὰ τινα χρείαν εἰς ταῦτόν συνελθεῖν τοὺς ἐπισκόπους τῆς Κύπρου, εἶναι δὲ ἐν αὐτοῖς Σπυρίδωνα 889 τοῦτον καὶ Τριφύλλιον τὸν Λεδρῶν ἐπίσκοπον, ἄνδρα ἄλλως τε ἐλλόγιμον καὶ διὰ νόμων ἄσκησιν πολὺν χρόνον ἐν τῇ Βηρυτιῶν πόλει διατρίψαντα. 9 Συνάξεως δὲ ἐπιτελουμένης ἐπιτραπείς Τριφύλλιος διδάξει τὸ πλῆθος, ἐπεὶ τὸ ῥητόν ἐκεῖνο παράγειν εἰς μέσον ἐδέησε τό· « Ἄρῶν σου τὸν κράββατον καὶ περιπάτει », σκίμποδα ἀντὶ τοῦ κραββάτου μεταβαλὼν τὸ ὄνομα εἶπε. Καὶ ὁ Σπυρίδων ἀγανακτήσας· « Οὐ σύ γε, ἔφη, ἀμείνων τοῦ κράββατον εἰρηκότος, ὅτι ταῖς αὐτοῦ λέξεσιν ἐπαισχύνῃ κεχρηῆσθαι; » καὶ τοῦτο εἰπὼν ἀπεπήδησε 24 τοῦ ἱερατικοῦ θρόνου τοῦ δήμου ὄρωντος, ταύτῃ γε μετριάζειν παιδεύων τὸν τοῖς λόγοις ὠφρωμένον. Ἰκανὸς γὰρ ἦν ἐντρέπειν, | αἰδέσιμός τε ὧν καὶ ἐκ τῶν ἔργων ἐνδοξότατος, ἅμα δὲ καὶ πρεσβύτερος τῇ ἡλικίᾳ τε καὶ ἱερωσύνη τυγχάνων.

10 Ὅπως δὲ διέκειτο περὶ τὰς δεξιώσεις τῶν ξένων, ἐντεῦθεν ἰστέον. Ἦδη τῆς τεσσαρακοστῆς ἐνστάσης ἤκέτις

1. Sur Lédrai, ville très ancienne, attestée au début du VII^e siècle, voir l'art. *ad loc.*, PW XII, 1 (1924), c. 1125-1127 (E. OBERHUMMER). L'évêque Triphyllios est également nommé par JÉRÔME, *vir. ill.* 92 (*Triphyllius Cypri Ledrensis sive Leucotheon episcopus*).

2. Le mot synaxe peut désigner l'assemblée des fidèles ou la sainte communion (= la conjonction avec Dieu). Il semble que Sozomène emploie ici ce mot, comme le fait SOCRATE (*H.E.* V, 22), pour désigner tout l'ensemble de l'office divin.

mesurer lui-même ce qu'il voulait. L'homme vit la pièce vide et vint avertir Spyridon. Celui-ci lui dit : « Il est étrange, mon ami, que le grenier ait paru manquer du nécessaire pour toi seul. Examine donc en toi-même si, ayant emprunté une autre fois, tu n'as pas rendu ta première dette. S'il en est autrement, à coup sûr tu ne manqueras pas d'obtenir ce qu'il te faut. Eh bien, retourne avec confiance et tu trouveras. » Et l'homme ainsi démasqué avoua sa faute.

8 Il est juste d'admirer aussi, dans ce saint homme, le sérieux et le respect scrupuleux des règles ecclésiastiques. Voici, en tout cas ce qu'on raconte : quelque temps plus tard, pour un certain motif, les évêques de Chypre se réunirent, et il y avait parmi eux ce Spyridon et Triphyllios, évêque de Lédrai¹, un homme réputé, entre autres raisons, parce qu'il s'était longtemps exercé à Beyrouth à la pratique des lois. 9 Au cours de la synaxe², Triphyllios fut chargé de prêcher au peuple. Or, alors que le texte scripturaire qu'il devait produire était « Prends ton grabat et marche » (*Jn 5, 8*), il changea le mot et, au lieu de « grabat », dit « litière » ! Alors Spyridon en colère : « Te crois-tu donc, dit-il, meilleur que celui qui a dit ' grabat ', de ce que tu rougis d'employer les mêmes expressions que lui ? » Sur ce, il bondit de son siège épiscopal à la vue du peuple, apprenant ainsi la modestie à cet homme qui faisait l'arrogant par les mots qu'il employait. Il avait en effet autorité pour faire des reproches³, car c'était un homme respecté et très renommé pour ses actes, et en même temps il était plus âgé et plus ancien que Triphyllios dans l'épiscopat.

10 Comment d'autre part il se comportait quant à l'accueil de ses hôtes, il faut l'apprendre par ceci. Le Carême ayant déjà commencé, arriva chez lui un individu après une longue marche, en ces jours durant lesquels il

3. Ma traduction se fonde sur le sens très habituel de ἐντροπή « reproche » dans le grec tardif. Bidez (*Index*, s.v.) entend : « remplir de confusion » (« beschämen ») (A.-J. F.).

πρὸς αὐτὸν ἐξ ὁδοιπορίας, ἐν αἷς εἰώθει μετὰ τῶν οἰκείων ἐπισυνάπτειν τὴν νηστείαν καὶ εἰς ῥητὴν ἡμέραν γεύεσθαι ἄσιτος τὰς ἐν μέσῳ διαμένων· ἰδὼν δὲ τὸν ξένον μάλα κεκμηκότα· « Ἄγε δὴ, πρὸς τὴν θυγατέρα ἔφη, ὅπως τοῦ ἀνδρὸς τοὺς πόδας νίψῃς καὶ φαγεῖν αὐτῷ παραθῆς. » Εἰπούσης δὲ τῆς παρθένου μήτε ἄρτον εἶναι μήτε ἄλφιτα (περιττὴ γὰρ ἦν ἡ τούτων παρασκευὴ διὰ τὴν νηστείαν), εὐξάμενος πρότερον καὶ συγγνώμην αἰτήσας ἐκέλευσε τῇ θυγατρὶ κρέα ὕεια, ἅπερ ἔτυχεν ἐν τῇ οἰκίᾳ τεταριχευμένα, ἐψεῖν. **11** Ἐπεὶ δὲ ἤψητο, καθίσας ἕμα αὐτῷ τὸν ξένον, παρατεθέντων τῶν κρεῶν ἤσθιε καὶ τὸν ἄνδρα παρεκάλει αὐτὸν μιμεῖσθαι. Παραιτούμενον δὲ καὶ Χριστιανὸν λέγοντα ἑαυτὸν· « Ταύτη μᾶλλον, ἔφη, οὐ παραιτητέον. Πάντα γὰρ καθαρὰ τοῖς καθαροῖς ὁ θεὸς ἀπεφῆνατο λόγος. » Τὰδε μὲν περὶ Σπυριδῶνος.

12

892 **1** Οὐχ ἥμισθα δὲ ἐπισημοτάτην τὴν ἐκκλησίαν ἔδειξαν καὶ τὸ δόγμα ἀνέσχον ταῖς ἀρεταῖς τοῦ βίου οἱ τότε μετιόντες τὴν μοναστικὴν πολιτείαν. Ὀφελιμώτατον γὰρ τι χρῆμα εἰς ἀνθρώπους ἐλθοῦσα παρὰ θεοῦ ἡ τοιαύτη φιλοσοφία μαθημάτων μὲν πολλῶν καὶ διαλεκτικῆς τεχνολογίας ἀμελεῖ ὡς περιέργου καὶ τὴν ἐν τοῖς ἀμείνοσι σχολὴν ἀφαιρουμένης καὶ πρὸς τὸ βιοῦν ὀρθῶς οὐδὲν συλλαμβανομένης. **2** Μόνη δὲ φυσικῇ καὶ ἀπεριέργῳ φρονήσει παιδεύει τὰ παντελῶς κακίαν ἀναιροῦντα ἢ μείονα ἐργαζόμενα. Ἐν οὐδεμιᾷ δὲ τάξει ἀγαθῶν τίθεται τὰ μεταξὺ κακίας καὶ ἀρετῆς ὄντα, μόνοις δὲ τοῖς καλοῖς χαίρει. Καὶ τὸν ἀπεχόμενον τοῦ κακοῦ, μὴ δρῶντα δὲ τὸ ἀγαθὸν φαῦλον νομίζει· οὐ γὰρ ἐπιδεικνυται ἀρετὴν, ἀλλ' ἄσκει παρ' οὐδὲν ποιουμένη τὴν πρὸς ἀνθρώπους δόξαν.

1. Par opposition aux sciences acquises tenues pour superflues (A.-J. F.).

prolongeait d'habitude le jeûne avec les siens et ne mangeait qu'à un jour fixe, demeurant à jeun entre-temps. Voyant cet étranger très fatigué, il dit à sa fille : « Allons, lave les pieds de l'homme et sers-lui à manger. » La jeune fille lui dit qu'il n'y avait ni pain ni farine ; il était superflu en effet d'en préparer à cause du jeûne. Il pria alors, demanda pardon à Dieu et commanda à sa fille de cuire de la viande de porc, qui se trouvait être à la maison en salaison. **11** Quand ce fut cuit, il fit asseoir auprès de lui son hôte et, les viandes étant servies, il mangea et invita l'homme à l'imiter. Comme celui-ci refusait, disant qu'il était chrétien : « Raison de plus, dit-il, pour ne pas refuser. La sainte Écriture dit en effet : ' Tout est pur aux purs ' (Tite 1, 15). » Voilà ce qui concerne Spyridon.

Chapitre 12

La manière de vivre des moines ; son origine, ses instigateurs.

1 Les hommes qui surtout illustrèrent l'Église et soutinrent le dogme par les vertus de leur vie furent ceux qui alors pratiquaient la manière de vivre des moines. Descendu de Dieu chez les hommes comme une chose tout à fait utile, ce genre de vie philosophique se désintéresse de la poly-mathie et de l'art dialectique considérés comme superflus, enlevant le loisir qu'on peut consacrer à des occupations meilleures et ne contribuant en rien à la rectitude de la conduite. **2** C'est seulement par ce que dicte la nature en sa simplicité¹ que cette philosophie enseigne ce qui supprime entièrement le vice ou le modère. Elle ne tient nullement comme bien ce qui est entre le vice et la vertu, elle ne se satisfait que de ce qui est bon. Celui qui s'abstient du mal, mais ne fait pas le bien, elle le regarde comme défectueux ; car la vertu n'est pas pour elle une façade, c'est réellement qu'elle la pratique, tenant pour rien l'opi-

3 Ἀνδρείως δὲ μάλα ἀνθισταμένη τοῖς πάθεσι τῆς ψυχῆς οὔτε ταῖς ἀνάγκαις τῆς φύσεως ὑπέκει οὔτε ταῖς τοῦ σώματος ὑποκατακλίνεται ἀσθενεῖαις. Θεοῦ δὲ νοῦ δύναμιν κεκτημένη
 25 πρὸς τὸν δη|μιουργὸν τῶν ὄλων ἀποβλέπει ἀεὶ καὶ νύκτωρ καὶ μεθ' ἡμέραν αὐτὸν σέβει καὶ εὐχαῖς καὶ λιταῖς ἐξιλοῦται.
 4 Καθαρότητι δὲ ψυχῆς καὶ πολιτεία πράξεων ἀγαθῶν εἰς τὸ θρησκεύειν εὐαγῶς ἐρχομένη καθαρμῶν καὶ περιρραντηρίων καὶ τῶν τοιούτων ὑπερορᾷ· μόνα γὰρ μιάσματα ἡγεῖται τὰ ἀμαρτήματα. 5 Κρείττων δὲ οὕσα τῶν ἔξωθεν συμπιπτόντων καί, ὡς εἰπεῖν, ἀπάντων δεσπόζουσα οὔτε ὑπὸ τῆς κατεχούσης τὸν βίον ἀταξίας ἢ ἀνάγκης τῆς προαιρέσεως μεθίσταται οὔτε ὑβριζομένη ἀνιάται οὔτε κακῶς πάσχουσα ἀμύνεται οὔτε νόσῳ ἢ ἐνδείᾳ ἐπιτηδείων πιεζομένη καταπίπτει. Μᾶλλον δὲ ἐπὶ τούτοις σεμνύεται, τὸ καρτερικὸν καὶ πρᾶον καὶ τὸ ὀλίγων δεῖσθαι δι' ὄλου τοῦ βίου ἀσκοῦσα καί, ὡς οἶόν τε ἀνθρώπου φύσει, ἐγγυτάτω θεῷ γινομένη. 6 Ὡς ἐν παρόδῳ δὲ τῇ παρούσῃ βιοτῇ κεχρημένη οὔτε περὶ κτήσιν πραγμάτων ἀσχολουμένη ἀγχεταί οὔτε πέρα τῆς κατεπειγουσῆς χρείας τῶν παρόντων προνοεῖ, ἀεὶ δὲ τὸ λιτὸν καὶ εὐζωνον τῆς ἐνταῦθα κατασκευῆς ἐπαινοῦσα караδοκεῖ τὴν ἐκεῖθεν μακαριότητα καὶ συντέταται ἀεὶ πρὸς τὴν εὐδαίμονα λῆξιν.
 7 Ἀναπνεύουσα δὲ διὰ παντὸς τὴν εἰς τὸ θεῖον εὐλάβειαν αἰσχρορρημοσύνης ἀηδῖαν ἀποστρέφεται, μηδὲ μέχρι φωνῆς ἀνεχομένη τούτων, ὧν τὰς πράξεις τῆς οικείας ἀγωγῆς ἀφώρισεν. Ἐπὶ βραχὺ τε συστέλλουσα τὴν χρεῖαν τῆς φύσεως καὶ τὸ σῶμα συναναγκάζουσα τῶν μετρίων δεῖσθαι, σωφροσύνη μὲν τῆς ἀκολασίας κρατεῖ, δικαιοσύνη δὲ τὴν ἀδικίαν κολάζει καὶ ἀληθεία τὸ ψεῦδος, καὶ εὐταξία τῶν ἐπὶ πᾶσι μέτρων μεταλαχάνει. 8 Ἐν ὁμοιοῖα τε καὶ κοινωνία τῇ πρὸς

nion des hommes. 3 S'opposant résolument aux passions de l'âme, ni elle ne cède aux nécessités de la nature ni elle ne se laisse abattre par les maladies corporelles. En possession de la force de l'Esprit divin, elle regarde sans cesse vers le Créateur de l'univers, nuit et jour elle l'adore et elle se le rend propice par des prières et des supplications. 4 Se portant saintement à l'adoration par la pureté de l'âme et la pratique des bonnes actions, elle méprise les purifications matérielles, les aspersiones d'eau lustrale et autres rites pareils ; car elle ne regarde comme souillures que les péchés. 5 Supérieure aux accidents extérieurs et pour ainsi dire maîtresse de tout, ni le désordre des choses humaines ni la nécessité ne la font renoncer à son dessein, ni, violentée, elle ne se chagrine, ni, si on l'attaque, elle ne se défend, ni, sous l'étreinte de la maladie ou du manque des choses nécessaires, elle ne succombe. Plutôt, elle se glorifie de ces malheurs, s'exerçant tout le long de la vie à la force, à la douceur, à la modération des désirs et, autant qu'il est possible à la nature humaine, se tenant tout près de Dieu. 6 Elle ne traite la vie présente que comme un passage, et dès lors ni ne se laisse étrangler par le souci du gain ni ne pourvoit au présent au-delà de la nécessité urgente ; toujours contente de ce qui, dans les conditions de vie d'ici-bas, est simple et sans embarras, elle n'a les yeux fixés que sur la félicité de l'autre vie et elle est toujours tendue vers la destinée bienheureuse. 7 Comme elle respire tout le temps la crainte révérentielle de Dieu, elle se détourne avec horreur de l'ignominie des propos indécents et elle ne souffre même pas l'approche, ne fût-ce que de la voix, de ceux dont elle a banni la conduite de sa propre manière de vivre. Réduisant à peu de chose les besoins de la nature et contraignant le corps à ne réclamer que la juste mesure, elle maîtrise par la chasteté l'incontinence, elle réprime par l'esprit de justice l'injustice et par la vérité le mensonge, et elle participe par le bon ordre à la modération en toutes choses. 8 Elle fonde sa conduite

τοὺς πέλας τὴν πολιτείαν καθίστησι· προνοητικὴ φίλων καὶ ξένων ἐστὶ καὶ τὰ οἰκεία κοινὰ ποιεῖται τῶν δεομένων καὶ τὰ πρόσφορα ἐκάστῳ συλλαμβάνεται, μῆτε χαίροντας ἐνοχλοῦσα καὶ λυπούμενους παραμυθουμένη, καθόλου δὲ σπουδάζουσα καὶ πρὸς τὸ ὄντως ἀγαθὸν τὴν ἐπιμέλειαν τείνουσα

893 λόγοις σώφροσι καὶ σοφοῖς ἐννοήμασι καλλωπισμοῦ καὶ κακῆγορίας ἀμοίροις παιδεύει καὶ ὡσπερ φαρμάκοις τισὶν ἴαται τοὺς ἀκούοντας, μετὰ τιμῆς καὶ αἰδοῦς τὰς διαλέξεις ποιουμένη, καὶ ἔριδος καὶ τωθασμοῦ καὶ ὀργῆς ἐλευθέρα.

26 Λογικὴ γὰρ οὐσα παραιτεῖται | πᾶσαν ἀλόγιστον κίνησιν καὶ καθάπαξ κρατεῖ τῶν παθῶν τοῦ σώματος καὶ τῆς ψυχῆς.

9 Ταύτης δὲ τῆς ἀρίστης φιλοσοφίας ἤρξατο μὲν, ὡς τινες λέγουσιν, Ἡλίας ὁ προφήτης καὶ Ἰωάννης ὁ βαπτιστής. Φίλων δὲ ὁ Πυθαγόριος ἐν τοῖς κατ' αὐτὸν χρόνοις ἱστορεῖ τοὺς πανταχόθεν Ἑβραίων ἀρίστους εἶς τι χωρίον ὑπὲρ τὴν Μαρίαν λίμνην ἐπὶ γεωλόφου κείμενον φιλοσοφεῖν. Οἴκησιν δὲ αὐτῶν καὶ δίαιταν καὶ ἀγωγὴν τοιαύτην παρίστησιν, ὅταν καὶ ἡμεῖς νῦν παρὰ τοῖς Αἰγυπτίων μοναχοῖς πολιτευομένην ὀρώμεν. 10 Γράφει γὰρ ἀρχομένους αὐτοὺς τοῦ φιλοσοφεῖν ἐξίστασθαι τῶν ὄντων τοῖς προσήκουσι καὶ πράγμασι καὶ ἐπιμιξίαις ἀπαγορεύοντας ἔξω τειχῶν ἐν μοναγρίοις καὶ κήποις διατρίβειν, οἰκήματα δὲ αὐτοῖς εἶναι ἱερά, ἃ καλεῖται

1. Cette tradition est rapportée par Jérôme dans les premières lignes de la *Vie de saint Paul ermite* : « Bien des gens se sont souvent demandés lequel des moines avait été le premier à habiter le désert. Certains, remontant assez loin, en attribuent l'initiative au bienheureux Élie et à Jean... » Jérôme rejette cette tradition et, se fondant sur le témoignage de deux disciples d'Antoine, il fait de Paul de Thèbes, contemporain de la grande persécution de Dèce et de Valérien (250-258), l'initiateur de la vie érémitique.

2. Cf. EUSEBE, *H.E.* II, 4, 3, en conclusion du portrait de Philon : « On assure qu'il avait étudié la doctrine de Platon et de Pythagore avec assez de zèle pour surpasser tous ses contemporains » (trad. Bardy).

3. Sozomène se réfère ici, soit avec la médiation d'EUSEBE, *H.E.* II, 17, soit directement, à la description de la vie et du couvent des Thérapeutes que donne PHILON dans son *De vita contemplativa* (§ 22) :

sur le bon accord et la communion avec le prochain, elle prend soin des amis et des hôtes, elle communique ses biens propres aux indigents et elle procure à chacun le nécessaire ; elle ne trouble pas la joie de ceux qui sont heureux, elle console les affligés et, d'une façon générale, pleine de zèle et tendant sa sollicitude vers le vrai bien, elle éduque par de sages discours et des jugements prudents, sans ornements recherchés ni médisance, et guérit les auditeurs comme par des remèdes, formulant ses entretiens avec honneur et révérence, libre d'esprit de querelle, de moquerie et de colère. Car, comme elle est spirituelle, elle repousse tout mouvement déraisonnable et domine absolument sur les passions du corps et de l'âme.

9 Cette excellente philosophie a eu son commencement, disent certains, avec le prophète Élie et Jean Baptiste¹. De son côté Philon le pythagoricien² rapporte que, de son temps, les meilleurs des Juifs venus de toute part menaient la vie philosophique en un domaine sis sur une colline au delà du lac Maréotide³. Il décrit leur logement, leur régime et leur genre de vie, semblables à celui que nous voyons aujourd'hui chez les moines d'Égypte. 10 Il écrit en effet que lorsqu'ils entreprenaient de mener la vie philosophique, ils abandonnaient leurs biens à leurs proches, qu'ils renonçaient aux affaires et au commerce des hommes et passaient leur temps hors des villes dans des solitudes et des jardins, qu'ils avaient des maisons sacrées, nommées monastères,

« Dans chaque groupe, les meilleurs sont envoyés en colonie, pour y trouver comme leur patrie, dans un endroit très propice, qui se trouve sur une colline de moyenne altitude au-dessus du lac Maréotite » (trad. Miquel). Voir dans l'introduction de F. DAUMAS à son éd., *Œuvres de Philon* 29, Paris 1964, les p. 22-66 consacrées aux Thérapeutes et, particulièrement, aux p. 55-58, le parallèle entre Thérapeutes, contemplantifs localisés près du lac Mariout, et Esséniens, actifs, beaucoup mieux connus, établis principalement au bord de la mer Morte (Khirbet Qumran) : « Les deux mouvements sont issus peut-être d'un même besoin intérieur de Juifs pieux... Mais ils sont distincts et assez profondément divergents. »

μοναστήρια, ἐν τούτοις δὲ μεμονωμένους σεμνὰ μυστήρια ἐπιτελεῖν, ἐπιμελῶς δὲ ψαλμοῖς καὶ ὕμνοις τὸ θεῖον θεραπεύειν· καὶ πρὸ ἡλίου δύσεως μὴ ἀπογεύεσθαι τροφῆς, τοὺς δὲ διὰ τριῶν ἡμερῶν καὶ πλειόνων· καὶ λοιπὸν ῥηταῖς ἡμέραις χαμευεῖν, καὶ οἴνου πάμπαν καὶ ἐναίμων ἀπέχεσθαι, ὕψον δὲ αὐτοῖς εἶναι ἄρτον καὶ ἄλας καὶ ὕσσωπον καὶ ποτὸν ὕδωρ· γυναῖκας δὲ αὐτοῖς συνεῖναι γηραλέας παρθένους δι' ἔρωτα φιλοσοφίας ἐκουσίῳ γνώμῃ τὴν ἀγαμίαν ἀσκούσας.

11 Καὶ ὁ μὲν Φίλων ὧδέ πη ἱστορῶν ἔουκεν ὑποφαίνειν τοὺς κατ' αὐτὸν ἐξ Ἑβραίων χριστιανίσαντας ἔτι Ἰουδαϊκώτερον βιοῦντας καὶ τὰ ἐκείνων ἔθη φυλάττοντας. Παρ' ἄλλοις γὰρ οὐκ ἔστιν εὐρεῖν ταύτην τοῦ βίου τὴν διαγωγὴν. Ὅθεν

896 συμβάλλω ἐξ ἐκείνου παρ' Αἰγυπτίοις ἀκμάσαι ταυτηνὴ τὴν φιλοσοφίαν. Ἄλλοι δὲ φασιν αἰτίαν ταύτη παρασχεῖν τοὺς κατὰ καιρὸν τῇ θρησκείᾳ συμβάντας διωγμούς. Ἐπεὶ γὰρ φεύγοντες ἐν ὕρεσι καὶ νάπαις καὶ ἐρημίαις τὰς διατριβάς ἐποιοῦντο, ἐθάδες τοῦ βίου τούτου ἐγένοντο.

13

27 | 1 Ἄλλ' εἴτε Αἰγύπτιοι εἴτε ἄλλοι τινὲς ταύτης προῦστησαν ἐξ ἀρχῆς τῆς φιλοσοφίας, ἐκεῖνο γοῦν παρὰ πᾶσι συνωμολόγηται, ὡς εἰς ἄκρον ἀκριβείας καὶ τελειότητος ἦθεσι καὶ γυμνασίοις τοῖς πρέπουσιν ἐξήσκησε ταυτηνὴ τοῦ βίου τὴν διαγωγὴν Ἄντωνιος ὁ μέγας μοναχός· ὃν τηνικαῦτα διατρέποντα ἐν ταῖς κατ' Αἴγυπτον ἐρημίαις κατὰ κλέος

1. La mention de cette plante aromatique remonte également à PHILON, *De vita contemplativa*, 81 : « La nourriture très sainte : du pain levé avec pour condiment du sel mêlé d'hysope. »

2. Né vers 250, Antoine distribua ses biens avant de s'enterrer pendant vingt ans dans une tombe égyptienne près d'Aphroditopolis. Quand il fut sorti de cette tombe, il fut entouré de disciples (vers 305). Au moment de la persécution de Maximin Daïa (vers 311), il revint à Alexandrie pour porter secours aux chrétiens. Puis il gagna un désert encore plus lointain. En 335, à la demande de l'évêque d'Alexandrie, Athanase, il revint dans la métropole de l'Égypte pour y combattre les ariens. Il regagna enfin sa retraite de la mer Rouge où il vécut

qu'isolés dans ces maisons ils célébraient de saints mystères et qu'ils honoraient avec soin la Divinité par des chants de psaumes et des hymnes. Ils ne prenaient pas de nourriture avant le coucher du soleil, certains ne mangeant que tous les trois jours ou à de plus longs intervalles. Au reste à certains jours fixes ils couchaient à terre et ils s'abstenaient entièrement de vin et de viandes, leur nourriture étant du pain, du sel, de l'hysope¹ et de l'eau froide. Des femmes étaient avec eux, des vieilles qui étaient restées vierges et qui, par amour de la philosophie, par une décision volontaire pratiquaient le célibat. 11 Il semble bien que par cette sorte de récit Philon fasse entrevoir les Juifs qui de son temps étaient devenus chrétiens, mais qui continuaient à vivre à la manière judaïque et conservaient les habitudes de leur race. Car on ne peut trouver ailleurs ce comportement de vie. D'où je conclus que c'est depuis ce moment que cette philosophie a fleuri en Égypte. Selon d'autres pourtant, ce sont les persécutions successives dont a été frappée notre religion, qui ont été la cause de ce genre de vie. Comme en effet, fuyant ces persécutions, les gens passaient leur temps dans les montagnes, les vallons et les déserts, ils s'accoutumèrent à cette façon de vivre.

Chapitre 13

Le grand Antoine et saint Paul le Simple.

1 Mais, que ce soient les Égyptiens ou d'autres qui aient été les maîtres, dès le principe, de cette philosophie, une chose en tout cas est sûre : partout on convient que c'est le grand moine Antoine² qui, par ses mœurs et les exercices appropriés, a poussé cette manière de vivre jusqu'au plus

encore vingt années : cf. la version antique anonyme de la *Vie d'Antoine* d'Athanase, dans le vol. 1 des *Vite dei Santi*, procurées par Chr. Mohrmann ; et la notice de A. KLAUS in *Lexikon f. Theol.* 1 (1957), c. 667-668.

τῆς τοῦ ἀνδρὸς ἀρετῆς φίλον ἐποίησατο Κωνσταντῖνος ὁ βασιλεὺς καὶ γράμμασιν ἐτίμα καὶ περὶ ὧν ἐδεῖτο γράφειν προὔτρέπετο. 2 Ἐγένετο δὲ οὗτος Αἰγύπτιος τῷ γένει τῶν εὐπατριδῶν ἀπὸ Κομᾶ· κώμη δὲ αὕτη νομοῦ Ἡρακλείας τῆς παρ' Αἰγυπτίους Ἀρκάσι. Βούπαις δὲ καταλειφθεὶς ὄρφανὸς τοὺς μὲν πατρώους ἀγροὺς ἐδώρῃσατο τοῖς κωμήταις, τὴν δὲ ἄλλην οὐσίαν διαθείς τὸ τίμημα τοῖς πενομένοις διένειμε. Σπουδαῖου γὰρ εἶναι φιλοσόφου κατεῖδεν μὴ μόνον ἑαυτὸν γυμῶσαι χρημάτων, ἀλλὰ καὶ εἰς δέον ταῦτα ἀναλωσαι. 3 Συγγενόμενος δὲ τοῖς κατ' αὐτὸν σπουδαίοις τὰς πάντων ἐζήλωσεν ἀρετὰς· δοκιμάσας δὲ τὸν ἀγαθὸν βίον ἠδὺν ἔσσεσθαι τῇ συνθηεῖα καὶ χαλεπὸν ὄντα τὰ πρῶτα, τρόπους περινοῶν συντονωτέρας ἀσκήσεως, καθ' ἡμέραν ἐπεδίδου τῇ ἐγκρατεῖα, καὶ ὡς ἀεὶ ἀρχόμενος ἀνεέου τὴν προθυμίαν, ταῖς μὲν ταλαιπωρίαις τοῦ σώματος τὰς ἡδονὰς κολάζων, θεοσόφῳ δὲ προαιρέσει τοῖς πάθεσι τῆς ψυχῆς ἀντιταττόμενος. 4 Ἦν δὲ αὐτῷ τροφή μόνος ἄρτος καὶ ἄλας, ὕδωρ δὲ ποτόν, καὶ ἀρίστου καιρὸς δυόμενος ἥλιος. Πολλάκις δὲ δύο καὶ πλείους ἡμέρας διέμενεν ἄστος. Ἠγρύπνει δὲ ἀεὶ μὲν, ὡς εἰπεῖν, ὀλοκλήρους νύκτας, καὶ εὐχόμενος τῆς ἡμέρας ἐφήπτετο· εἰ δ' ἄρα καὶ ὕπνου ἐγεύσατο, ἐπὶ ῥιπὸς ἀκαριαῖον ἐκάθευδε. Τὰ πολλὰ δὲ καὶ χαμαὶ κείμενος αὐτὴν μόνην τὴν γῆν στρωμνὴν ἐποιεῖτο. 5 Ἐλαίου τε τὴν ἀλοιφήν καὶ λουτρῶν καὶ τῶν παραπλησίων τὴν χρῆσιν παρητεῖτο, ὡς ὑγρότητι τὸ σύντονον τοῦ σώματος | εἰς τὸ χαῦνον μεταβάλλουσιν. Φασὶ δὲ μῆδὲ

1. C'est le sens, je suppose, de περὶ ὧν ἐδεῖτο γράφειν προὔτρέπετο. Du reste Athanase et Rufin disent que Constantin sollicitait les prières d'Antoine. ATHANASE, *V. Ant.* 81 (PG 26, 956 B) : ἔγραφον (C. et ses fils) αὐτῷ ὡς πατρί, καὶ ἠύχοντο λαμβάνειν ἀντίγραφα ; *ibid.* (957 A) : Κάκεινοι (les mêmes) δεχόμενοι (les lettres d'Antoine) ἔχατρον. RUFIN, *H.E.* I (X), 8 : *Ad Antonium quoque primum heremi habitatorem uelut ad unum ex profetis litteras suppliciter mittit, uti pro se ac liberis suis domino supplicaret* (A.-J. F.).

2. Sozomène parle, par anachronisme, comme on parlait de son temps. La province d'Arcadia est l'ancienne province d'Ægyptus Herculia ou Heptanomia, renommée Arcadia d'après l'empereur Arcadius (395-408), donc longtemps après la naissance d'Antoine.

haut point de la rigueur et de la perfection. Alors qu'il brillait à cette époque dans les déserts d'Égypte, l'empereur Constantin, en raison de l'illustration de son mérite, fit de lui son ami, l'honora de lettres et l'exhorta à lui écrire sur les demandes qu'il lui faisait¹. 2 Cet Antoine fut un Égyptien d'une bonne famille de Komâ : c'est un village du nome d'Héraclée dans la province d'Arcadia en Égypte². Jeune garçon, laissé orphelin, il donna les champs paternels aux gens de son village et, ayant vendu le reste de ses biens, il en distribua le prix aux pauvres ; il avait compris en effet qu'il est d'un vrai philosophe non seulement de se dépouiller de sa fortune, mais encore de la dépenser comme il se doit. 3 S'étant joint aux ascètes de son temps, il chercha à égaler leurs vertus à tous. Puis, ayant jugé que la vie parfaite, même si elle est pénible au début, devient douce par l'habitude, il imagina des méthodes d'ascèse plus rigoureuses, et chaque jour progressait dans la continence et renouvelait son ardeur comme s'il était toujours un débutant, châtiant par les peines volontaires les plaisirs du corps, s'opposant aux passions de l'âme par une volonté pleine de sagesse divine. 4 Sa nourriture n'était que pain et sel, sa boisson de l'eau, et il ne s'alimentait qu'au soleil couchant. Souvent il restait à jeun deux jours et même plus. Il restait toujours en veille pour ainsi dire les nuits entières, et c'est en prière qu'il atteignait le jour ; et s'il lui arrivait parfois de goûter un peu de sommeil, il dormait sur une natte très petite. Mais le plus souvent c'est à même la terre, sur le sol nu, qu'il faisait sa couche. 5 Il refusait de s'oindre d'huile et d'user des bains et autres agréments semblables, estimant que cet usage, par l'humidité, change la tension du corps en flaccidité ; on dit qu'on ne le vit même jamais nu. Il ne

Cf. U. WILCKEN, *Grundzüge und Chrestomathie der Papyrskunde* (L. MITTEIS - U. WILCKEN), Leipzig-Berlin 1912, I (Hist. Teil), 1 (Grundzüge), p. 74 ; PIETSCHMANN, art. « Arkadia 3. », *PW* II, 1 (1895), c. 1137 (A.-J. F.).

γυμνὸν αὐτὸν θεαθῆναι ποτε. Γράμματα δὲ οὐδὲ ἠπίστατο οὐδὲ ἐθαύμαζεν, ἀλλὰ νοῦν ἀγαθὸν ὡς πρεσβύτερον τῶν γραμμάτων καὶ αὐτὸν τούτων εὐρετὴν ἐπῆνει. 6 Ἐγένετο δὲ πρῶτος τὰ μάλιστα καὶ φιλανθρωπότετος καὶ ἐχέφρων καὶ ἀνδρείος, χαρίεις τε τοῖς ἐντυγχάνουσι καὶ ἄλυπος οἷς διελέγετο, εἰ καὶ ἐριστικῶς τὰς διαλέξεις ἐποιοῦντο. Σοφῶς γὰρ πῶς τῷ οἰκείῳ ἤθει καὶ ἐπιστήμῃ τινὶ φιλονικίαν αὐξομένην κατέπαυε καὶ πρὸς τὸ μέτρον μετετίθει καὶ τῶν ὀμιλοῦντων αὐτῷ τὸν τόνον ἐκίρνα καὶ τοὺς τρόπους ἐρρῦθμιζε.

7 Διὰ τοσούτων δὲ ἀρετῶν ἐμπλεως θείας προγνώσεως γεγωνὸς οὐχ ἤγειτο ἀρετὴν προσιδέναι τὸ μέλλον, καὶ κατὰ τοῦτο μὴ πονεῖν εἰκῆ περὶ τοῦτο συνεβούλευεν, οὔτε τὸν ἀγνοοῦντα τὰ ἐσόμενα εὐθύνας ὑπέξειν οὔτε τὸν εἰδὸτα παρὰ τοῦτο ζηλωτὸν ἔσεσθαι ἀποφαινόμενος· τὸ γὰρ ἀληθῶς μακάριον ὑπάρχειν ἐν τῷ σέβειν τὸν θεὸν εἶναι καὶ τοὺς νόμους αὐτοῦ φυλάττειν. Εἰ δὲ καὶ τούτου, φησί, μέλει τῷ, καθαρῶς τὴν ψυχὴν· τουτὶ γὰρ δύνασθαι διορατικὴν αὐτὴν ποιεῖν καὶ τῶν ἐσομένων ἐπιστήμονα τοῦ θεοῦ τὸ μέλλον προαναφαίνοντος. 8 Ἀργεῖν δὲ οὔτε αὐτὸς ἠνείχετο καὶ τὸν μέλλοντα καλῶς βιοῦν ἐργάζεσθαι παρεκελεύετο καὶ καθ' ἑαυτὸν ἀνακρίνειν καὶ λόγον τιθέναι ὧν ἐποίησε νύκτωρ καὶ μεθ' ἡμέραν. Εἰ δέ τι μὴ δέον πέπραχεν, ἀναγράφεσθαι τοῦτο, ἵνα τοῦ λοιποῦ φείδοιτο τῶν ἀμαρτημάτων, ἑαυτὸν αἰδούμενος εἰ πολλὰ εὔροι ἐγγεγραμμένα, ἅμα τε δεδιώς, μὴ φωραθείσης αὐτῷ τῆς γραφῆς κατάδηλος ἄλλοις γένηται μοχθηρὸς ὢν. 9 Οὐ μὴν ἀλλὰ καὶ περὶ τὰς προστασίας τῶν ἀδικουμένων, εἰ καὶ τις ἄλλος, ὑπερφυῶς σπουδαϊότατος ἐγένετο· καὶ τούτων ἕνεκα πολλάκις εἰς τὰς πόλεις ἐφοίτα. Παροδυσρόμενοι γὰρ αὐτῷ πολλοὶ ἐβιάζοντο πρεσβεῦειν ὑπὲρ αὐτῶν πρὸς τοὺς ἀρχοντας καὶ τοὺς ἐν τέλει· πολλοῦ γὰρ ἂν ἕκαστος ἐτιμήσατο ἰδεῖν αὐτὸν καὶ λαλοῦντος ἀκοῦσαι καὶ

savait même pas ses lettres et en faisait peu de cas, mais il louait le bon sens qui était, disait-il, plus ancien que les lettres et en avait été l'inventeur. 6 Il fut extrêmement doux, tout plein d'humanité, prudent et brave, gracieux quand on l'abordait, et sans se fâcher jamais contre les interlocuteurs, même s'ils conduisaient l'entretien dans un esprit de dispute. Avec une sorte de sagesse en effet, par son caractère naturel et une certaine science acquise, s'il voyait croître la contestation, il l'apaisait, la ramenait à la mesure, tempérant l'ardeur des disputants et réglait leur façon d'être.

7 Bien qu'il fût rempli, grâce à de si grandes vertus, du don divin de prévoir l'avenir, il tenait que ce n'était pas une vertu de savoir à l'avance l'avenir et, pour cette cause, il conseillait de ne pas se donner de la peine inutilement à ce sujet, déclarant que ni celui qui ignorait les choses futures ne subirait de châtement ni celui qui les connaissait ne serait enviable pour cela : la véritable félicité consistait dans l'adoration de Dieu et l'observance de ses lois. « Que si quelqu'un, disait-il, se soucie aussi de connaître l'avenir, qu'il purifie son âme : c'est cela qui peut le gratifier du don de prophétie et lui faire savoir ce qui arrivera, Dieu lui révélant à l'avance le futur. » 8 Il ne supportait pas lui-même l'oisiveté et il recommandait, si l'on veut vivre vertueusement, de travailler, et de s'examiner soi-même, et de tenir compte de ce qu'on fait nuit et jour. Si l'on avait mal agi, on devait l'inscrire sur une feuille, pour éviter désormais les fautes ; on aurait ainsi honte de soi-même si l'on trouvait beaucoup de fautes inscrites, et en même temps l'on craindrait, si cette feuille était volée, que d'autres ne sussent combien l'on était mauvais. 9 Au surplus il était extrêmement zélé, plus que tout autre, à prendre la défense des personnes injustement accusées, et à cause de cela il se rendait souvent dans les villes. Car, dans leur chagrin, beaucoup de malheureux le pressaient d'intercéder pour eux auprès des magistrats et des gens en place :

κελεύοντι πειθαρχῆσαι, ἐπεὶ καὶ τηλικούτος ὢν ἐσπουδάζεν ἀγνοεῖσθαι καὶ ἐν ταῖς ἐρημίαις λανθάνειν. **10** Εἰ δὲ καὶ 29 βιασθεὶς ποτε εἰς πόλιν ἦλθεν | ἐπικουρῆσαι δεομένοις, δια-
θεις ὅτου χάριν παρεγένετο αὐτίκα ἐπὶ τὴν ἔρημον ἐπανῆει. Τοὺς μὲν γὰρ ἰχθύας ἔλεγε τὴν ὑγρὰν οὐσίαν τρέφειν, μονα-
χοῖς δὲ κόσμον φέρειν τὴν ἔρημον, ἐπίσης τε τοὺς μὲν ξηρᾶς
900 ἀπτομένους τὸ ζῆν ἀπολιμπάνειν, τοὺς δὲ τὴν μοναστικὴν
σεμνότητα ἀπολλύειν τοῖς ἄστεσι προσιόντας. Πειθήνιον δὲ
καὶ κεχαρισμένον τοῖς ὀρώσιν ἑαυτὸν παρέχων ἐπεμελεῖτο
μήτε φύσιν ὑπερορώσαν ἔχειν μήτε δοκεῖν εἶναι τοῦτο.

11 Ἄλλὰ ταῦτα μὲν μικρὰ ἄττα τῶν Ἀντωνίου πολι-
τευμάτων εἰπεῖν προήχθη, ἵν' ὑποδειγμασι χρώμενοι τοῖς
εἰρημένοις ἀναλογισώμεθα τοῦ ἀνδρός τὴν φιλοσοφίαν. Πλεί-
στους δὲ καὶ εὐδοκιμωτάτους μαθητὰς ἔσχεν, ὧν οἱ μὲν ἐν
Αἰγύπτῳ καὶ Λιβύῃ, οἱ δὲ ἐν Παλαιστίνῃ καὶ Συρίᾳ καὶ
Ἀραβίᾳ διέπρεψαν. Καὶ ἕκαστος οὐχ ἤττον ἢ ὁ διδάσκαλος,
παρ' οἷς διέτριβε, διεβίω τε καὶ ἐπολιτεύσατο καὶ πολλοὺς
ἐπαίδευσε καὶ εἰς τὴν ὁμοίαν ἀρετὴν καὶ φιλοσοφίαν ἤγαγεν,
12 ὥστε ἔργον εἶναι κατὰ πόλεις καὶ χώρας περιούντα ἐπι-
μελῶς ζητεῖν τοὺς Ἀντωνίου ἐταίρους ἢ τοὺς τούτων δια-
δόχους. Πῶς γὰρ καὶ ῥαδίᾳ γένοιτο τούτων ἢ εὗρεσις, οἷς
ἐν τῷ βίῳ λανθάνειν ἐσπουδάζετο ἐπιμελέστερον ἢ πολλοὶ
τῶν νῦν ἀνθρώπων ὑπὸ φιλοτιμίας τυφοῦμενοι πομπέουσιν
ἑαυτοὺς καὶ καταδήλους ποιοῦσιν.

13 Ἐγένοντό γε μὴν εὐδοκιμώτατοι ὧν παρειλήφαμεν
Ἀντωνίου μαθητῶν ἄλλοι τε πολλοί, οὓς κατὰ τὸν οἰκεῖον
καιρὸν ἀναγράφομαι, καὶ Παῦλος ὁ ἐπίκλην ἀπλοῦς. Ὁν

1. Sur ce personnage, le témoignage de Sozomène coïncide avec l'*Histoire Lausiaque*, attribuée à PALLADIOS, évêque d'Héliopolis (né vers 363), et dédiée en 419/420 à Lausus, chambellan de Théodose II : voir le chap. 22 (C. MOHRMANN, *Vite dei Santi*, II, p. 118-127) ; il coïncide aussi avec l'*Historia monachorum*, 24 (ap. A.-J. FESTUGIÈRE, *Les moines d'Orient*, IV, 1 : *Enquête sur les moines d'Égypte*, Paris 1964, p. 125). Voir aussi la notice de H. ENGBERDING, in *Levikon f. Theol.* 8 (1963), c. 214. — Sur la morale chrétienne en matière matrimoniale et la sanction de l'adultère, identique pour les deux époux, cf. GAUDEMET, p. 553. Par sa générosité, la conduite de Paul

chacun en effet eût estimé très haut de le voir, de l'entendre parler et d'obéir à ses ordres, puisque, illustre comme il l'était, il ne cherchait qu'à être ignoré et à se tenir caché aux déserts. **10** Mais s'il était contraint un jour de se rendre à la ville pour aider des gens qui le demandaient, ayant réglé l'affaire pour laquelle il était venu, aussitôt il repartait pour le désert. Il disait en effet que si l'élément humide nourrit les poissons, c'est le désert qui fait l'ornement des moines ; et que, comme les poissons, s'ils touchent terre, quittent la vie, les moines, s'ils s'approchent des villes, perdent la gravité monastique. Néanmoins, quand on le voyait, il se montrait persuasif et plein de grâce et il se gardait avec soin de tout mépris et dans la réalité et dans l'apparence.

11 Voilà les quelques petits exercices d'ascèse d'Antoine que je me suis laissé entraîner à citer, pour que, par les exemples ainsi narrés, nous prenions idée de la philosophie de cet homme ; il eut un très grand nombre de disciples très renommés, dont les uns vécurent en Égypte et en Libye, les autres en Palestine, en Syrie et en Arabie. Chacun d'eux, non moins que le maître, dans le pays où il séjournait, mena tout le long de sa vie ses exercices d'ascèse, forma beaucoup de disciples et les conduisit à la même sorte de vertu et de philosophie. **12** Dès lors il est bien difficile, parcourant villes et campagnes, de rechercher avec soin les disciples d'Antoine ou leurs successeurs. Comment en effet serait-il aisé de les découvrir, puisqu'en toute leur vie ils se sont efforcés plus soigneusement de se cacher que beaucoup des gens d'aujourd'hui, gonflés d'orgueil, cherchent à faire étalage d'eux-mêmes et à se mettre en évidence ?

13 Disons toutefois qu'entre autres nombreux disciples très renommés d'Antoine dont j'ai eu connaissance et dont je raconterai la vie au moment venu, il y eut en particulier Paul surnommé le Simple¹. C'était, dit-on, un paysan, et à l'égard de sa femme adultère n'est pas tout à fait conforme aux règles canoniques !

φασιν ἄγροικον ὄντα καλῆ τὸ εἶδος γυναικί συνοικῆσαι· ἐπ' αὐτοφώρῳ δὲ αὐτὴν καταλαβόντα μοιχευομένην ἡρέμα ἐπιγελάσαι καὶ ὄρκον προσθεῖναι ὡς οὐκέτι αὐτῇ συνοικήσει. « Ἐχε δὲ αὐτὴν » πρὸς τὸν μοιχὸν εἰπὼν εὐθύς ἐπὶ τῇ ἐρημίᾳ ἀνῆλθε πρὸς Ἀντώνιον. 14 Πραότατον δὲ καὶ καρτερικὸν εἰσάγαν λέγεται τόνδε γενέσθαι τὸν ἄνδρα· ἀμέλει τοι καὶ γηραλέῳ ὄντι καὶ μοναστικῆς τληπαθείας ἀήθει (ἔτι γὰρ νέηλος ἦν) παντοδαπαῖς πείραις προσβαλὼν Ἀντώνιος ἐν οὐδενὶ ἀγεννῆ ἐφώρασε· τελείαν δὲ αὐτῷ φιλοσοφίαν ἐπιμαρτυρήσας καθ' ἑαυτὸν διάγειν ἐπέτρεπεν ὡς μηδὲν διδασκάλου | δεόμενον. Ἐπεφηφίζετο δὲ καὶ ὁ θεὸς τῇ Ἀντωνίου μαρτυρίᾳ, καὶ τοῖς ἔργοις ἐπεδείκνυ τὸν ἄνδρα ἐνδοξότατον, κρείττονα δὲ καὶ αὐτοῦ τοῦ διδασκάλου εἰς τὸ κακοῦν καὶ ἀπελαύνειν τοὺς δαίμονας.

14

1 Περὶ δὲ τοῦτον τὸν χρόνον καὶ Ἀμοῦν ὁ Αἰγύπτιος ἐφιλοσόφει. Ὅν δὴ λόγος βιασαμένων τῶν οἰκείων γυναικῶν ἀγαγέσθαι, μὴ πειραθῆναι δὲ αὐτῆς ἢ θέμις ἀνδράσιν. Ὡς γὰρ ἀρχὴν εἶχεν αὐτοῖς ὁ γάμος καὶ νόμφην οὖσαν οἷα νυμφίος εἰς τὸν θάλαμον λαβὼν ἐμονώθη· « Ὁ μὲν δὴ γάμος ἡμῶν οὗτος, ἔφη, ὦ γύναι, μέχρι τούτων τετέλεστα »· ἡλικίον δὲ ἀγαθὸν ἐστὶ δυνηθῆναι παρθένον διαμεῖναι, ἐκ τῶν ἱερῶν γραφῶν ὑφηγεῖτο, καὶ ἐπειρᾶτο καθ' ἑαυτὸν οἰκεῖν. 901 2 Ἄλλ' ἐπειδὴ τοὺς περὶ παρθενίας λόγους ἐπῆνει ἡ γυνή, χωρισθῆναι δὲ αὐτοῦ χαλεπῶς ἔφερον, ἰδίᾳ καθευδὼν ἐπὶ δέκα καὶ ὀκτώ ἔτεσι συνῆν αὐτῇ μηδὲ οὕτω μοναχικῆς ἀσκήσεως ἀμελῶν. Ἐν τοσοῦτῳ δὲ χρόνῳ ζηλώσασα τὴν τοῦ

1. Sur ce pionnier du monachisme dans le désert de Nitrie, entre 320 et 330, comparer au témoignage détaillé de Sozomène ceux de l'*Histoire Lausiaque*, 8, de l'*Historia monachorum*, 22, et de SOCRATE, qui ne fait intervenir ce personnage qu'au livre IV (23, 3-11). Du reste, sur le détail des relations d'Amoun avec son épouse, la version de Sozomène coïncide avec celle de l'*Histoire Lausiaque* et de l'*Historia monachorum*, et non avec celle de Socrate. Cf. B. KÖTTING, art. « Ammun », in *Lexikon f. Theol.* 1 (1957), c. 443.

il avait une femme qui était belle. L'ayant surprise un jour en flagrant délit d'adultère, il rit doucement et jura qu'il n'habiterait plus avec elle. « Prends-la », dit-il à l'adultère, et sur ce il partit aussitôt au désert chez Antoine. 14 On dit que cet homme fut extrêmement doux et endurant. En tout cas alors qu'il était vieux déjà et inhabitué aux fatigues de l'ascèse monastique — il était de fait encore nouveau venu —, bien qu'Antoine lui eût infligé toutes sortes d'épreuves, il ne le trouva jamais sans courage. Alors, lui ayant porté témoignage qu'il était parfait philosophe, Antoine lui permit de vivre seul comme n'ayant en rien besoin d'un maître. Et Dieu confirma ce témoignage d'Antoine, il rendit Paul tout à fait illustre en miracles, et supérieur même à son maître quant au fait de tourmenter et de chasser les démons.

Chapitre 14

Saint Amoun et Eutychianos de l'Olympe.

1 Vers le même temps, l'Égyptien Amoun¹ aussi menait la vie philosophique. Voici ce qu'on raconte. Ses proches l'avaient forcé à prendre femme, mais il ne s'unit pas à elle comme il est permis à des époux. En effet, au début même de leur mariage, alors que, jeune mari, il avait amené la jeune épouse dans la chambre nuptiale et qu'il avait été laissé seul avec elle, il lui dit : « C'est ici que s'achèvent nos noces, ma femme. » Il lui expliqua ensuite d'après les saintes Écritures combien il était beau de pouvoir rester vierge, et il tenta de vivre seul à part. 2 Mais comme sa femme, tout en approuvant ce qu'il disait de la virginité, avait peine à être séparée de lui, il demeura auprès d'elle dix-huit ans en faisant lit à part et, même dans cette situation, il ne négligea pas l'ascèse monastique. Au bout de ce long temps, sa femme voulut rivaliser avec la vertu de son mari,

ἀνδρὸς ἀρετὴν ἢ γυνὴ ἐλογίσατο μὴ δίκαιον εἶναι τηλικούτων ὄντα οἴκοι κρύπτεσθαι δι' αὐτήν, καὶ χρῆναι ἐκάτερον κεχωρισμένως οἰκοῦντα φιλοσοφεῖν. **3** Καὶ περὶ τούτου ἐδέθη τοῦ ἀνδρός. Ὁ δὲ χάριν ὁμολογήσας τῷ θεῷ ὑπὲρ τῶν βεβουλευμένων τῇ γυναικί· « Σὺ μὲν δὴ, ἔφη, τοῦτον τὸν οἶκον ἔχε· ἐγὼ δὲ ἕτερον ἐμαυτῷ ποιήσω. » Καὶ πρὸς μεσημβρίαν τῆς Μαρίας λίμνης καταλαβὼν ἔρημον τόπον ἀμφὶ τὴν Σικῆτιν καὶ τὸ καλούμενον τῆς Νιτρίας ὄρος δύο καὶ εἴκοσι ἔτη ἐνθάδε ἐφιλοσόφησε, δις ἐκάστου ἔτους τὴν γυναικα θεώμενος.

4 Τούτῳ δὲ τῷ θεσπεσίῳ ἀρχηγῷ γενομένῳ τῶν τῆδε μοναστηρίων πολλοὶ καὶ ἀξιόλογοι ἐγένοντο μαθηταί, ὡς αἱ διαδοχαὶ ἐπιδείξουσι. Πολλὰ δὲ καὶ θεσπέσια ἐπ' αὐτῷ συμβέβηκεν, ἀ μάλιστα τοῖς κατ' Αἴγυπτον μοναχοῖς ἠκρίβωται, περὶ πολλοῦ ποιουμένοις διαδοχῇ παραδόσεως ἀγράφου ἐπιμελῶς ἀπομνημονεύειν τὰς τῶν παλαιότερων ἀσκητῶν ἀρετάς. Ἐμοὶ δὲ τῶν εἰς ἡμᾶς ἐλθόντων ἐκεῖνα ῥητέον. **5** Ἐδέησεν αὐτῷ καὶ Θεοδώρῳ τῷ αὐτοῦ μαθητῇ ἀπιοῦσί που διαβῆναι διώρυγα, ἣν Λύκον καλοῦσιν. Ἴνα δὲ μὴ γυμνοὺς ἀλλήλους θεάσωνται, ἐκέλευσεν Ἀμοῦν ὑπαναχωρήσαι **31** Θεόδωρον. Ὡς δὲ καὶ ἑαυτὸν ἠσχύνετο γυμνὸν ἰδεῖν, ἐξαπίνης ὑπὸ θείας δυνάμεως μετάρσιος ἀρθεὶς ἐπὶ τὴν ἀντικρὺ δόχτην μετετέθη. Διαβάς δὲ τὸ ὕδωρ Θεόδωρος καὶ θεασάμενος αὐτοῦ τὴν ἐσθῆτα καὶ τοὺς πόδας ἀβρόχους ἐλιπάρει τὸν πρεσβύτερον φράζων αὐτῷ τὴν αἰτίαν. Ἐπεὶ δὲ ὁ μὲν παρηγεῖτο λέγειν, ὁ δὲ μὴ ἄλλως ἀνήσειν ἰσχυρίζετο,

1. Hauts lieux du « semi-cénobitisme » fondé par le moine Pachôme (environ 290-346). D'après l'*Histoire Lausaque*, 8, et l'*Historia monachorum*, 21-22, « il y avait en ces lieux cinq mille solitaires vivant suivant des observances diverses, chacun à son gré et selon la mesure de ses forces ». Sur le monachisme oriental en général, du IV^e au VI^e siècle, voir D. J. CHITTY, *The desert a city. An introduction to the study of Egyptian and Palestinian monasticism under the Christian Empire*, Oxford 1966. Sur le monachisme égyptien, voir les articles d'A. GUILLAUMONT, notamment « Histoire des moines aux Kellia », *Or. Lov. Per.*, 1977, p. 187-203, et « La conception du désert chez les moines d'Égypte », *R.H.E.*, 1975, p. 3-21.

elle se dit qu'il n'était pas juste que, devenu si grandement vertueux, il fût caché à la maison à cause d'elle, et qu'il valait mieux que l'un et l'autre menassent séparément la vie philosophique. **3** Elle en fit la demande à son mari. Lui alors, rendant grâces à Dieu pour les résolutions de sa femme, lui dit : « Prends cette maison. Moi, je m'en ferai une autre pour moi. » Et ayant gagné, au sud du lac Maréotide, un lieu désert près de Scété et de ce qu'on nomme mont de Nitrie¹, il y philosopha vingt-deux ans, ne voyant sa femme que deux fois l'an.

4 Ce saint homme, qui était devenu le fondateur des monastères de là-bas, eut beaucoup de disciples dignes de mémoire, comme le montreront les successions de maîtres à disciples. Et beaucoup d'événements miraculeux se sont produits à cause de lui. Ce sont surtout les moines d'Égypte qui les ont notés avec soin, jugeant très important de rappeler scrupuleusement, par la transmission d'une tradition orale, les vertus des ascètes les plus anciens. Quant à moi, des faits parvenus à ma connaissance, il me faut dire ceux-ci². **5** Amoun et Théodore son disciple, étant en voyage, eurent à traverser quelque part un canal, qu'on nomme Lycos. Pour ne pas se voir l'un l'autre nus, Amoun ordonna à Théodore de se retirer. Et comme il avait honte de se voir lui-même nu, il fut soudain, par une force divine, transporté en l'air jusqu'à la rive opposée. Théodore, qui avait traversé le canal, et qui voyait que le vêtement et les pieds d'Amoun n'étaient pas mouillés, supplia le vieillard de lui en dire la cause. Comme celui-ci se refusait de parler et que l'autre affirmait qu'il ne le lâcherait pas qu'il n'eût appris la chose, sur la promesse de Théodore de

2. Sur l'aventure d'Amoun et de son disciple Théodore, le récit de Sozomène remonte directement à la *Vita Antonii*, 60, d'ATHANASE. En effet, il contient des développements qui sont abrégés dans l'*Histoire Lausaque*, 8, et dans le récit de Socrate, *H.E.* IV, 23. — Le Lycos est un canal branché sur le Nil, probablement à la hauteur de Lycopolis en Haute-Égypte.

εἰ μὴ μάθοι, συνθεμένου Θεοδώρου ζῶντος αὐτοῦ μηδενὶ λέξειν, ὡμολόγησε τὸ συμβάν. 6 Παραπλήσιον δὲ τῷ εἰρημένῳ εἰς θαῦμα καὶ τοῦτο. Ἄδικοι πατέρες ὑπὸ κυνὸς λυσσῶντος ἴδιον παιῖδα δηχθέντα καὶ ὅσον οὐπω ἀπολεῖσθαι προσδοκῶμενον ἤγαγον ὡς αὐτόν, καὶ ὀλοφυρόμενοι ἐδέοντο αὐτοῦ θεραπεῦσαι τὸν υἱόν. Ὁ δὲ πρὸς αὐτούς· « Ἄλλ' οὐδέν, ἔφη, δεῖται τῆς παρ' ἐμοῦ θεραπείας· ὑμεῖς δὲ εἰ βούλεσθε τὸν βοῦν ἐν κεκλόφατε ἀποδοῦναι τοῖς δεσπότης, αὐτίκα ἰαθήσεται. » Ὁ καὶ συνέβη· ἅμα γὰρ ὁ βοῦς ἀπεδόθη καὶ τὸ πάθος τὸν παιῖδα ἀπέλιπεν. Ἦνίκα δὲ ὁ Ἄμοῦς οὗτος ἐτελεύτα, λέγεται τὸν Ἀντώνιον θεάσασθαι τὴν ψυχὴν αὐτοῦ ἐπὶ τὸν οὐρανὸν ἀναγομένην θείων δυνάμεων σὺν ψαλμωδίας ἡγουμένων. Πυρθανομένοις δὲ τοῖς περὶ αὐτὸν τοῦ θαύματος τὴν αἰτίαν οὐκ ἀπεκρύψατο· δῆλος γὰρ ἦν σπουδαίως τὸν ἀέρα κατανοῶν καὶ ἐκπεπληγμένος πρὸς τὴν ὕψιν τοῦ παραδόξου θεάματος. 8 Ὡς δὲ μετὰ ταῦτα παραγενόμενοι τινες ἀπὸ τῆς Σκήτεως ἀνήγγειλαν τὴν ὥραν τῆς Ἄμοῦς τελευτῆς, τάληθες ἐδείχθη τῆς Ἀντωνίου προρρήσεως. Καὶ ἀμφοτέρους ἐμακάριζον, τὸν μὲν ἐπὶ ὁμολογουμένοις ἀγαθοῖς μεταστάντα τῆς ἐνταῦθα βιοτῆς, τὸν δὲ τοσαύτης ἀξιοθέντα θεός, ἣν ὁ θεὸς αὐτῷ ἀπὸ τοσοῦτου ἐδήλωσε. Πολλῶν γὰρ ἡμερῶν ὁδὸς ἐστὶ τὸ μέσον τῶν τόπων ἐν οἷς ἐκάτερος διέτριβε.

904 Καὶ τάδε μὲν ὧδε ἰστόρηται παρὰ τῶν Ἀντωνίῳ καὶ Ἀμοῦν συγγενομένων.

9 Ἐπὶ ταύτης δὲ τῆς ἡγεμονίας εὐδοκίμως ἐπυθόμην φιλοσοφῆσαι καὶ Εὐτυχιανόν, ὃς ἐν Βιθυνίᾳ περὶ τὸν Ὀλυμπον τὰς διατριβάς εἶχεν, αἴρσιν δὲ τὴν Ναυατιανῶν πρεσβεύων

32 θείας χάριτος μετεῖχε θεραπείας παθῶν | καὶ παραδόξοις

1. Ce second événement miraculeux est rapporté par l'*Historia monachorum*, 22, 5. — On admet aujourd'hui, rappelons-le, que l'ouvrage de Rufin (*PL* 21, c. 387-462) est le remaniement avec des additions personnelles d'un ouvrage grec, attribué par certains à Timothée, archidiacre d'Alexandrie vers 412. Sozomène dépend-il ici de la version latine de Rufin ou bien est-il remonté directement à l'ouvrage attribué à Timothée ?

2. Sozomène cite ainsi anonymement la *Vita Antonii*, 60, d'ATHANASE.

ne le dire à personne tant qu'il serait lui-même en vie, il avoua ce qui était arrivé. 6 Voici encore une chose faite pour étonner, analogue à la précédente¹. Des parents, coupables d'un méfait, amenèrent un jour à Amoun leur fils qui avait été mordu par un chien enragé et dont on s'attendait à ce qu'il dût mourir bientôt, et ils le suppliaient en larmes de guérir l'enfant. « Mais il n'a nul besoin de mes soins, leur dit-il. Si vous consentez, vous autres, à rendre à son maître le bœuf que vous avez volé, aussitôt l'enfant sera guéri. » C'est ce qui arriva. A peine le bœuf rendu, le mal quitta l'enfant. 7 A l'heure où cet Amoun mourait, on dit² qu'Antoine vit son âme transportée au ciel sous la conduite de Puissances divines qui chantaient des psaumes. Comme les compagnons d'Antoine l'interrogeaient sur la cause de son émerveillement, il ne la cacha pas ; car on voyait bien qu'il examinait avec soin le ciel et qu'il était frappé de stupeur à la vue de cet étrange spectacle. 8 Quand, après cela, des gens vinrent de Scété et indiquèrent l'heure où la mort d'Amoun, la vérité de la prédiction d'Antoine fut rendue manifeste. Et on les félicitait l'un et l'autre, l'un de ce qu'il eût quitté la vie d'ici-bas après de belles actions reconnues de tous, l'autre de ce qu'il eût été jugé digne d'un si merveilleux spectacle, que Dieu lui avait fait voir d'une si grande distance ; car c'est d'un voyage de beaucoup de jours que sont distants les lieux où chacun des deux séjournait. Tels sont donc les récits que font ceux qui ont été les compagnons d'Antoine et d'Amoun.

9 Sous le règne de Constantin a brillamment philosophé aussi, à ma connaissance, Eutychianos, qui menait ses exercices en Bithynie, près de l'Olympe. Sectateur des novatiens³, il jouit des charismes divins pour la guérison

3. La secte des novatiens remonte au milieu du III^e siècle : son fondateur, Novatien, se sépara de l'Église au moment de l'élection du pape Corneille (251), auquel il reprochait une indulgence excessive à l'égard des *lapsi*, les chrétiens qui avaient faibli au cours de la persécution de Dèce. La nouvelle église rigoriste de Novatien s'implanta

πράξεις, ὡς καὶ αὐτῷ Κωνσταντίνῳ διὰ τὴν ἀρετὴν τοῦ βίου συνήθη καὶ φίλον εἶναι. **10** Κατ' ἐκεῖνο γοῦν καιροῦ δεσμώτου ἦντος τοῦ τῶν δορυφόρων (ὑποπτευθεὶς γὰρ τυραννικὰ φρονεῖν ἔφυγε καὶ περὶ τὸν Ὀλυμπον ἀναζητηθεὶς συνελήφθη), δεθέντων δὲ τῶν ἐπιτηδείων Εὐτυχιανοῦ πρῶτον βεβεῖν ὑπὲρ αὐτοῦ πρὸς τὸν βασιλέα, πρότερον δὲ προνοεῖν, ὥστε τῶν δεσμῶν ἀφεθῆναι τὸν ἄνθρωπον, μὴ χαλεπῶς δεδεμένος φθάσῃ ἀπολόμενος, λέγεται, ὡς τοὺς δεσμοφύλακας πέμψας ἐδέηθη τῶν δεσμῶν αὐτὸν ἀνεῖναι οἱ δὲ οὐκ ἐπίθοντο, εἰς τὸ δεσμοτήριον ἐλθεῖν· αὐτομάτως δὲ κεκλεισμένας ἀναπετασθῆναι τὰς θύρας καὶ τοῦ δεσμώτου τὰ δεσμὰ διαρρηῆναι. **11** μετὰ δὲ ταῦτα καὶ πρὸς βασιλέα παραγενέσθαι ἐν Βυζαντίῳ τότε διατρίβοντα, ἐτοίμως τε τὴν χάριν λαβεῖν. Οὐ γὰρ εἰώθει Κωνσταντῖνος δυσχεραίνειν ἐπὶ ταῖς αὐτοῦ αἰτήσεις· σφόδρα γὰρ ἐν πλείστη τιμῇ τὸν ἄνδρα ἤγε.

Τάδε μὲν ἡμῖν ὡς ἐν βραχεῖ δεδηλώσθω περὶ τῶν τότε λαμπρῶς ἐν μοναχοῖς φιλοσοφῶντων· ᾧ δὲ ἀκριβεῖας τῆς περὶ τούτων μέλει, ζητῶν ἂν εὑροὶ τῶν πλειόνων τοὺς βίους ἀναγράφτους.

15

1 Ἀλλὰ γὰρ καίπερ ὧδε καὶ διὰ πάντων τῶν ἄλλων τῆς θρησκείας εὐδοκίμουσης, ἐριστικαὶ τινες διαλέξεις ἐτάραττον τὰς ἐκκλησίας, ἐπὶ προφάσει δῆθεν εὐσεβείας καὶ τῆς

non seulement à Rome, mais en Gaule, en Espagne, en Égypte et à Constantinople (cf. DANIELOU-MARROU, p. 233-234). L'histoire d'Eutychianos est reproduite de SOCRATE, *H.E.* I, 13, qui déclare la tenir d'un certain Auxanon, de la secte des novatiens, qui vécut longtemps auprès d'Eutychianos et qui, ayant assisté au concile de Nicée (325), ne mourut que sous le règne de Théodose II (408-450).

1. Un grand nombre de ces vies, non seulement celle d'Antoine, mais celles de Pachôme, d'Hypatios, de Daniel le Stylite, de Cyrille de Scythopolis, d'Euthyme, de Sabas, de Macrine... nous sont parvenues. La plupart ont été rassemblées, traduites et commentées par A.-J. FESTUGIÈRE, *Les moines d'Orient*, Paris 1960-1965, 7 vol.

des maladies et autres miracles, au point que par la sainteté de sa vie il devint familier et ami de Constantin lui-même. **10** Voici en tout cas ce qui arriva en ce temps : un des gardes du corps avait été fait prisonnier ; soupçonné de vouloir usurper le trône il avait fui et, recherché sur l'Olympe, avait été capturé. Or, comme ses proches avaient supplié Eutychianos d'intercéder pour lui près de l'empereur et de se préoccuper d'abord de le faire délivrer de ses liens, de peur que, lié de lourdes chaînes, il ne mourût entre-temps, on dit qu'ayant envoyé un message aux geôliers, il leur demanda que l'homme fût délié. Sur leur refus, il entra à la prison ; aussitôt, d'elles-mêmes, les portes s'ouvrirent et les chaînes du prisonnier tombèrent. **11** Après cela, il se rendit auprès de l'empereur, qui se trouvait alors à Byzance, et il obtint promptement la grâce du prisonnier : de fait, Constantin ne se fâchait pas en général de ses demandes, car il l'avait en très grande estime.

Voilà ce que je voulais dire très brièvement sur ceux qui ont brillamment pratiqué l'ascèse parmi les moines. Si l'on veut avoir une connaissance plus détaillée à leur sujet, qu'on cherche et l'on découvrira leurs vies, qui, pour la plupart, ont été mises par écrit¹.

Chapitre 15

L'hérésie d'Arius, son origine, sa propagation ; querelle allumée entre les évêques à cause d'Arius.

1 Quoi qu'il en soit², bien que de cette façon et par bien d'autres raisons la religion fût en honneur, certaines discussions, animées d'un esprit de querelle, troublaient les

2. Ἀλλὰ γὰρ répond au μὲν de τάδε μὲν, et cette opposition est comme d'un sujet principal, maintenant indiqué, à ce qui a été comme un sujet secondaire (ὡς ἐν βράχει δεδηλώσθω). Cf. J. D. DENNISTON, *The Greek Particles*, Oxford 1954, p. 101-102 (A.-J. F.).

τοῦ θεοῦ τελείας εὐρέσεως εἰς ζήτησιν ἀγούσαι τὰ πρότερον ἀνεξέταστα. Ἦρξε δὲ τούτων τῶν λόγων Ἄρειος πρεσβύτερος τῆς κατ' Αἴγυπτον Ἀλεξανδρείας. 2 Ὁς ἐξ ἀρχῆς σπουδαῖος εἶναι περὶ τὸ δόγμα δόξας νεωτερίζοντι Μελιτίῳ συνέπραττε· καταλιπὼν δὲ τοῦτον ἐχειροτονήθη διάκονος παρὰ Πέτρου τοῦ Ἀλεξανδρέων ἐπισκόπου· καὶ πάλιν αὐτὸς παρ' αὐτοῦ τῆς ἐκκλησίας ἐξεβλήθη, καθότι Πέτρου τοῦ Μελιτίου σπουδαστὰς ἀποκηρύξαντος καὶ τὸ αὐτῶν βάπτισμα μὴ προσιεμένου τοῖς γινομένοις ἐπέσκηπτε καὶ ἤρεμειν οὐκ ἠνείχετο. Ἐπεὶ δὲ Πέτρος ἐμαρτύρησε, | συγγνώμην αἰτήσας Ἀχιλλᾶν ἐπετρόπη διακονεῖν καὶ πρεσβυτερίου ἤξιώθη. Μετὰ δὲ ταῦτα καὶ Ἀλέξανδρος ἐν τιμῇ εἶχεν αὐτόν. 3 Διαλεκτικώτατος δὲ γενόμενος (ἐλέγετο γὰρ μηδὲ τῶν τοιούτων ἀμοιρεῖν μαθημάτων) εἰς ἀτόπους ἐξεκυλίσθη λόγους, ὡς τοῦτο πρότερον παρ' ἐτέρου μὴ εἰρημένον τολμήσαι ἐν ἐκκλησίᾳ ἀποφήνασθαι, τὸν υἱὸν τοῦ θεοῦ ἐξ οὐκ ὄντων γεγενῆσθαι, καὶ εἶναι ποτε ὅτε οὐκ ἦν, καὶ αὐτεξουσιότητι κακίας καὶ ἀρετῆς δεκτικὸν ὑπάρχειν καὶ κτίσμα καὶ ποίημα καὶ ἄλλα πολλά, ἃ λέγειν εἰκὸς τὸν τοῦτοις συνιστάμενον εἰς διαλέξεις προϊόντα καὶ τὰς κατὰ μέρος ζητήσεις. 4 Λαβόμενοι δὲ τινες τῶν εἰρημένων, ἐμέμφοντο Ἀλέξανδρον ὡς οὐ δέον ἀνεχόμενον τῶν κατὰ τοῦ δόγματος

1. Cf. *supra*, p. 117, n. 4.

2. Mélétiος, évêque de Lycopolis en Thébaidé d'Égypte, mort vers 325/326, fut l'auteur d'un schisme qui commença en 306 et se poursuivit jusqu'au début du vi^e siècle. En 305/306, lors de la persécution de Dioclétien, l'évêque Pierre d'Alexandrie s'était caché. Mélétiος se considéra alors comme le chef de l'Église d'Égypte. Quand la persécution se fut ralentie, Pierre régla le cas des *lapsi* avec une indulgence que Mélétiος ne manqua pas de condamner. Pierre le fit déposer par un synode : Mélétiος organisa parallèlement « l'Église des martyrs ». Lors de la reprise de la persécution (308/309), Mélétiος fut déporté *ad metalla*, en Palestine, d'où il revint avec l'aurole du martyr. Pierre déclara nul le baptême des mélétiens, avant de mourir lui-même martyr en 311. Sous les successeurs de Pierre, Mélétiος persista dans son attitude schismatique et se donna un successeur, Jean dit Arkaph, avant de mourir. Voir la notice de K. BAUS, *Lexikon f. Theol.* 7 (1962), c. 257.

Églises ; sous un prétexte apparemment de piété et d'une connaissance parfaite de Dieu, elles conduisaient à enquêter sur des problèmes qu'on n'avait pas auparavant soumis à l'examen. Le fauteur de ces discussions fut un prêtre d'Alexandrie d'Égypte, Arius¹. 2 Réputé, à l'origine, pour son zèle à l'égard du dogme, il s'était associé aux innovations de Mélétiος² ; puis, il avait abandonné Mélétiος et avait été ordonné diacre par Pierre, évêque d'Alexandrie³ ; puis, de nouveau, il avait été chassé de l'Église par Pierre, attendu que, comme Pierre avait excommunié les tenants de Mélétiος et rejeté leur baptême, il avait attaqué ces mesures et refusait de se tenir tranquille. Quand Pierre eut subi le martyre, Arius, ayant demandé pardon à Achillas⁴, se vit confier la charge d'une diaconie et fut ordonné prêtre. Après cela, Alexandre⁵ aussi le tint en estime. 3 Comme il était devenu très fort en dialectique — il passait en effet pour avoir l'expérience aussi de ces sortes de disciplines —, il se précipita dans des propos étranges, au point d'oser déclarer à l'église ceci, chose que personne encore n'avait jamais dite, que le Fils de Dieu avait été tiré du néant, qu'il y avait eu un temps où il n'était pas, que par son libre arbitre il était capable de mal comme de bien, qu'il était une créature et un ouvrage créé, et bien d'autres choses qu'il est normal de dire quand on se fonde sur ces principes et qu'on se laisse aller à des discussions et à tout scruter point par point. 4 Ayant appris ces dires, quelques-uns reprochaient à Alexandre de supporter, comme il ne

3. Pierre fut évêque d'Alexandrie de 300 à sa mort, en 311 : voir la notice de P. CAMELOT, *Lexikon f. Theol.* 8 (1963), c. 331-332. Sur ses démêlés avec Mélétiος de Lycopolis, voir la note précédente.

4. Achillas, successeur de Pierre, fut évêque d'Alexandrie entre le mois de novembre 311 et le mois de juin 312.

5. Alexandre fut évêque d'Alexandrie de 312 à 328. C'est vers 320 qu'il réunit en concile une centaine d'évêques d'Égypte et de Libye qui condamnèrent Arius et ses partisans : voir la notice de L. UEDING, *Lexikon f. Theol.* 1 (1957), c. 314.

νεωτερισμῶν. Ὁ δὲ ὑπολαβὼν ἄμεινον εἶναι περὶ τῶν ἀμφι-
βόλων ἑκατέρῳ μέρει προθεῖναι λόγον, ὥστε μὴ δόξαι
ἀνάγκη ἀλλὰ πειθοῖ τῆς ἔριδος αὐτοῦς παύειν, κριτῆς καθίσας
σὺν τοῖς ἀπὸ τοῦ κλήρου εἰς ἀμίλλαν ἀμφοτέρους ἤγαγεν.
5 Ὡς δὲ συμβαίνειν φιλεῖ περὶ τὰς ἔριδας τῶν λόγων, ἑκά-
τερος ἐπειράτο νικᾶν. Συνίστατο δὲ Ἄρειος μὲν τοῖς παρ'
αὐτοῦ εἰρημένοις, οἱ δὲ ὡς ὁμοούσιος καὶ συναϊδιός ἐστιν ὁ
υἱὸς τῷ πατρὶ. Συνεδρίου δὲ πάλιν γενομένου τσσαύτας δια-
λέξεις ἀνακινήσαντες οὐ συνέβησαν ἀλλήλοις. Ἀμφηρίστου
δὲ τῆς ζητήσεως ἔτι δοκούσης εἶναι πέπονθέ τι καὶ Ἀλέξ-
ανδρος τὰ πρῶτα πῆ μὲν τούτους πῆ δὲ ἐκείνους ἐπαινῶν.
6 Τελευτῶν δὲ τοῖς ὁμοούσιον καὶ συναϊδιον εἶναι τὸν υἱὸν
ἀποφαινομένοις ἔθετο· καὶ τὸν Ἄρειον ὁμοίως φρονεῖν ἐκέ-
λευσε τῶν ἐναντίων λόγων ἀφέμενον. Ἐπει δὲ οὐκ ἐπεισεν,
ἤδη δὲ πολλοὶ τῶν ἀμφ' αὐτὸν τῶν ἐπισκόπων καὶ τοῦ κλήρου
λέγειν ὀρθῶς τὸν Ἄρειον ἐνόμιζον, ἀπεκέρυξε τῆς ἐκκλησίας
αὐτὸν τε καὶ τοὺς συμπράττοντας αὐτῷ περὶ τὸ δόγμα κλη-
ρικούς. 7 Συνέπραττον δὲ αὐτῷ τῆς Ἀλεξανδρείαν παροικίας
πρεσβύτεροι μὲν Ἀειθαλῆς καὶ Ἀχιλλεύς, Καρπῶνης τε καὶ
Σαρμάτης καὶ Ἄρειος, διάκονοι δὲ Εὐζώιος καὶ Μακάριος,
Ἰούλιος καὶ Μηνᾶς καὶ Ἑλλάδιος. Ἐντεῦθεν δὲ καὶ τοῦ λαοῦ
34 οὐκ ὀλίγη μοῖρα μετέθεντο πρὸς αὐτούς, οἱ μὲν ὁμοίως
908 χρῆναι περὶ θεοῦ νομίζειν ἡγούμενοι, οἱ δὲ — τοῦτο δὴ τὸ
τοῖς πολλοῖς συμβαῖνον — ὡς ἡδικημένους ἐλεοῦντες καὶ
τῆς ἐκκλησίας ἀκρίτως ἐκβεβλημένους. 8 Ἐπει δὲ <τὰ> κατὰ
Ἀλεξάνδρειαν ὧδε εἶχεν, λογισάμενοι οἱ ἀμφὶ τὸν Ἄρειον
ἀναγκαῖον εἶναι τὴν εὐνοίαν προφθάσαι τῶν κατὰ πόλιν
ἐπισκόπων πρεσβεύονται πρὸς αὐτούς. Καὶ γράψαντες, ὡς
ἐπίστευον, ἐζήτησαν, εἰ μὲν ὀρθῶς ἔχει τάδε νομίζειν περὶ
θεοῦ, δηλώσαι Ἀλεξάνδρῳ μὴ χαλεπαίνειν αὐτοῖς· εἰ δὲ μὴ,

1. Sozomène emprunte à SOCRATE, *H.E.* I, 6, cette liste des sec-
tateurs d'Arius que son prédécesseur présente à l'intérieur d'un
document, la lettre encyclique d'Alexandre d'Alexandrie condamnant
Arius et ses partisans (cf. OPITZ, document 4b, 6, p. 7).

fallait pas, ces innovations contre le dogme. Mais Alexandre jugeait préférable de laisser la parole à chacun des deux partis sur des questions ambiguës, de manière à ne pas sembler leur faire cesser leur querelle par la contrainte, mais par la persuasion ; et, ayant donc siégé comme juge avec les membres de son clergé, il invita les deux partis à une dispute. 5 Comme il arrive en pareil cas dans les querelles oratoires, chacun des deux partis s'efforçait de vaincre. Arius adhérait fermement à ce qu'il avait dit, les autres soutenaient que le Fils est consubstantiel et coéternel au Père. Il y eut une nouvelle réunion, on souleva le même nombre de thèses opposées, et ils ne s'accordèrent point. Comme la question paraissait encore disputée des deux côtés, Alexandre aussi fut d'abord dans l'embarras : il louait tantôt ceux-ci, tantôt ceux-là. 6 Finalement il se rangea au parti de ceux qui déclaraient le Fils consubstantiel et coéternel, et il ordonna à Arius de penser de même et de lâcher la thèse opposée. Comme il ne le persuada pas, et que cependant beaucoup déjà des évêques de son entourage et de son clergé estimaient qu'Arius disait juste, il l'excommunia de l'Église, lui et les clercs qui s'associaient à lui sur le dogme. 7 Il avait pour associés dans le diocèse d'Alexandrie, comme prêtres Aeithalès, Achille, Karpônès, Sarmatès et Aréios, comme diacres Euzoïos, Macaire, Jules, Ménas et Helladios¹. De ce moment aussi une grande partie des laïcs passa dans leur camp, les uns parce qu'ils estimaient qu'il fallait penser sur Dieu comme eux, les autres — c'est ce qui arrive généralement — parce qu'ils les prenaient en pitié comme victimes d'une injustice et chassés de l'Église à la légère. 8 Telle étant la situation à Alexandrie, les partisans d'Arius se dirent qu'il était nécessaire de gagner à l'avance la faveur des évêques de chaque ville et ils leur envoient des messages. Ils leur écrivirent leur manière de croire, et ils demandaient, s'il était orthodoxe de penser ainsi sur Dieu, d'avertir Alexandre de ne pas leur être hostile ; si ce n'était pas

διδάσκεισθαι ὃν χρὴ τρόπον δοξάζειν. Οὐ μετρίως δὲ ὦνησεν αὐτοὺς τοῦτο τὸ σπουδαζόμενον. Διασπαρέντος γὰρ σχεδὸν εἰς πάντας τοῦ τοιοῦτου δόγματος, κοινῇ τοῖς πανταχῆ ἐπισκόποις ἢ αὐτῇ γέγονε ζήτησις. **9** Καὶ οἱ μὲν ἔγραφον Ἄλεξανδρῳ μὴ προσέεισθαι τοὺς περὶ Ἄρειον, εἰ μὴ τὴν ἑαυτῶν πίστιν ἀποκηρύξουσιν· οἱ δὲ μὴ τοῦτο ποιεῖν ἐδέοντο. Ἰδὼν οὖν Ἄλεξανδρος πλείστους ἀγαθοῦ βίου προσχῆματι σεμνοῦς καὶ πιθανότητι λόγου δεινοῦς συλλαμβανομένους τοῖς ἀμφὶ τὸν Ἄρειον, καὶ μάλιστα Εὐσέβιον τὸν τότε προεστῶτα τῆς Νικομηδέων ἐκκλησίας, ἄνδρα ἐλλόγιμον καὶ ἐν τοῖς βασιλείοις τετιμημένον, ἔγραψε τοῖς πανταχῆ ἐπισκόποις μὴ κοινωνεῖν αὐτοῖς. **10** Ἐκ τούτου δὲ ἔτι μᾶλλον ἐπὶ ἑκάτερα ἐξεκαίετο ἡ σπουδὴ καὶ μείζων, οἷα φιλεῖ, ἀνεκινήθη ἔρις. Ἐπεὶ γὰρ πολλάκις δεηθέντες Ἄλεξανδρου οἱ ἀμφὶ τὸν Εὐσέβιον οὐκ ἔπεισαν, ὡς ὑβρισμένοι ἐχαλέπαινον καὶ προθυμότεροι ἐγένοντο κρατῦναι τὸ Ἄρειου δόγμα. Καὶ σύνοδον ἐν Βιθυνίᾳ συγκροτήσαντες γράφουσι τοῖς ἀπανταχῆ ἐπισκόποις ὡς ὀρθῶς δοξάζουσι κοινωνῆσαι τοῖς ἀμφὶ τὸν Ἄρειον, παρασκευάσαι δὲ καὶ Ἄλεξανδρον κοινωνεῖν αὐτοῖς. **11** Ὡς δὲ οὐδὲν ἤττον παρὰ γνώμην αὐτοῖς ἐχώρει ἡ σπουδὴ Ἄλεξανδρου μὴ εἰκόντος, πρεσβεύεται ὁ Ἄρειος πρὸς Παυλῆνον τὸν Τύρου ἐπίσκοπον καὶ Εὐσέβιον τὸν Παμφίλου, ἐπιτροπέοντα τὴν ἐκκλησίαν τῆς ἐν Παλαιστίνῃ Καισαρείας, καὶ Πατρόφιλον τὸν Σκυθοπόλεως, καὶ ἐξαίτεϊ ἅμα τοῖς ἀμφὶ **35** αὐτὸν ἐπιτραπῆναι ἐκκλησιάζειν τὸν μετ' αὐτοῦ λαόν, ὡς πρότερον τὴν τῶν πρεσβυτέρων τάξιν ἐπέχοντας. **12** εἶναι γὰρ ἔθος ἐν Ἀλεξανδρείᾳ (καθάπερ καὶ νῦν) ἐνὸς ὄντος τοῦ κατὰ πάντων ἐπισκόπου τοὺς πρεσβυτέρους ἰδίᾳ τὰς ἐκκλη-

1. Sur ce « prince de l'intrigue », évêque de Beyrouth, puis, à partir de 318, de Nicomédie, qui exerça une grande influence d'abord sur Licinius et son épouse Constantia, puis sur Constantin et sur son fils Constance II, qui fut l'artisan de l'éloignement d'Eustathe d'Antioche (330), d'Athanase d'Alexandrie (335) et de Marcel d'Ancyre (336) avant de mourir en 341/342, voir la notice de A. BIGELMAIR, *Lexikon f. Theol.* 3 (1959), c. 1198.

2. Naturellement, ce concile réuni à l'initiative d'Eusèbe de Nico-

orthodoxe, de leur enseigner comment penser. Cette entreprise ne leur fut pas d'un mince profit. Car, comme leur doctrine s'était répandue à peu près chez tous, c'est généralement que les évêques de partout s'appliquèrent à la même recherche. **9** Les uns écrivaient à Alexandre de ne pas admettre les tenants d'Arius, à moins qu'ils ne répudiasent leur manière de croire ; les autres lui demandaient de ne pas agir ainsi. Voyant donc que beaucoup d'évêques vénérables par leur attitude de vie et réputés pour leur éloquence persuasive adhéraient au parti d'Arius, et surtout Eusèbe, alors chef de l'Église de Nicomédie¹, homme en renom et honoré au palais, Alexandre écrivit aux évêques de partout de ne pas être en communion avec eux. **10** De ce moment le zèle s'enflamma plus encore d'un côté et de l'autre, et la querelle, comme il arrive, reprit plus forte. Comme en effet Eusèbe et ses partisans, malgré de nombreuses demandes à Alexandre, ne le persuadèrent pas, ils s'irritaient, se jugeant outragés, et n'en devinrent que plus ardents à soutenir la doctrine d'Arius. Ils réunirent un concile en Bithynie² et écrivirent aux évêques de partout d'être en communion avec le parti d'Arius comme étant orthodoxe et de faire en sorte qu'Alexandre aussi fût en communion avec ce parti. **11** Comme leur zèle néanmoins n'aboutissait pas à leur gré, car Alexandre ne cédait pas, Arius envoya des messagers à Paulin, évêque de Tyr, à Eusèbe de Pamphile, chef de l'Église de Césarée en Palestine, et à Patrophile de Scythopolis, et il demanda, pour lui et pour ceux de son parti, la permission de prêcher au peuple fidèle qui le suivait, puisqu'ils détenaient dès auparavant le rang de prêtres. **12** Il est d'usage en effet à Alexandrie, comme aujourd'hui encore, que bien qu'il n'y ait qu'un seul évêque pour tous, les prêtres détiennent pri-
vément leurs églises et y rassemblent le peuple appartenant

médie, dut se tenir dans la ville épiscopale de ce dernier : cf. BARDY, p. 75.

σίας κατέχειν καὶ τὸν ἐν αὐταῖς λαὸν συνάγειν. Οἱ δὲ ἅμα καὶ ἄλλοις ἐπισκόποις ἐν Παλαιστίνῃ συνελθόντες ἐπεψηφίσαντο τῇ Ἀρειοῦ αἰτήσει, παρακαλευσάμενοι συνάγειν μὲν αὐτοὺς ὡς πρότερον, ὑποτετάχθαι δὲ Ἀλεξάνδρῳ καὶ ἀντιβολεῖν αἰεὶ τῆς πρὸς αὐτὸν εἰρήνης καὶ κοινωνίας μετέχειν.

16

909

1 Ἐπεὶ δὲ καὶ ἐν Αἰγύπτῳ συνόδων περὶ τούτου πολλῶν γενομένων ἤμαζεν ἡ ἔρις, ὡς μέχρι τῶν βασιλείων ἐλθεῖν, οὐ μετρίως ἐδυσφόρει Κωνσταντῖνος ὁ βασιλεὺς, καθότι προσφάτως τῆς θρησκείας αὐξέειν ἀρχομένης πολλοὺς χριστιανίζειν ἀπέτρεπεν ἡ διαφωνία τῶν δογμάτων. 2 Καὶ τούτου χάριν δῆλος ἦν ἐν αἰτίᾳ ποιούμενος Ἀρειὸν τε καὶ Ἀλέξανδρον. Καὶ γράψας αὐτοῖς ἐνεκάλει, ὡς δυναμένην λαθεῖν εἰς τὸ φανερὸν ἐξήγαγον ταύτην τὴν ζήτησιν καὶ τῇ ἄγαν πρὸς τὸ ἐναντίον σπουδῇ φιλονίκως ἀνεκίνησαν, ἀ μῆτε ζητεῖν τὴν ἀρχὴν ἔδει μῆτε ἐνθυμεῖσθαι καὶ ἐνθυμηθέντας σιωπῇ παραδοῦναι, ἐξὸν ἀλλήλων μὴ χωρίζεσθαι, εἰ καὶ περὶ τι μέρος τοῦ δόγματος διαφέρονται. 3 Περὶ μὲν γὰρ τῆς θείας προνοίας μίαν καὶ τὴν αὐτὴν πίστιν ἔχειν ἀναγκαῖον· τὰς δὲ περὶ τῶν τοιοῦτων ζητήσεων ἀκριβολογίας, καὶ μὴ πρὸς

1. Le synode assemblé à Césarée de Palestine prit sur lui, alors qu'il n'avait aucun mandat, d'autoriser Arius et ses partisans à reprendre leurs fonctions (cf. BARDY, p. 77). Paulin de Tyr participa dans la suite (cf. *infra*, II, 19, 1) au concile anti-nicéen d'Antioche (330), qui déposa Eustathe. Patrophile, évêque de Scythopolis en Palestine (cf. H. BEER, art. « Scythopolis », *PW* II A 1 [1921], c. 947-948), souscrivit à contre-cœur au Credo de Nicée (*infra*, chap. 21, 2), mais soutint Arius au concile d'Antioche en 330 (*infra*, II, 19, 1).

à ces églises. Ces évêques donc, ayant formé un synode¹ avec d'autres évêques de Palestine, votèrent en faveur de la demande d'Arius ; ils recommandèrent qu'Arius et ses partisans pussent réunir le peuple comme auparavant, tout en restant soumis à Alexandre et en allant au-devant de toute occasion de faire la paix avec lui et de participer à sa communion.

Chapitre 16

Grande irritation de Constantin en apprenant le différend entre les évêques et la date irrégulière de la fête de Pâques ; il envoie Hosius, évêque de Cordoue en Espagne, à Alexandrie, pour mettre un terme au désordre entre les évêques et trancher le problème de la fête pascale.

1 Comme, en Égypte aussi, bien des synodes s'étaient réunis à ce sujet, et que la dispute avait force au point de parvenir jusqu'au palais, l'empereur Constantin n'en fut pas médiocrement fâché, attendu que, la religion commençant tout juste de progresser, ces différends dogmatiques détournaient un grand nombre de devenir chrétiens. 2 C'est pourquoi, il accusait ouvertement de ces différends aussi bien Arius qu'Alexandre. Et il leur fit par lettre le reproche d'avoir mis au grand jour cette question disputée alors qu'elle pouvait demeurer cachée, d'avoir, par un zèle exagéré dans la contestation, soulevé des problèmes qu'il ne fallait dès le principe ni scruter ni se mettre en tête, ou qu'on devait, si on les avait conçus, livrer au silence, puisqu'il était possible de ne pas se séparer, même si l'on était en désaccord sur un détail du dogme. 3 Touchant la divine Providence, il était nécessaire de n'avoir qu'une seule et même foi. Quant aux précisions rigoureuses sur ces sortes de questions, même si l'on n'aboutissait pas

μίαν συμφέρονται γνώμην, προσήκειν ἐν ἀπορρήτῳ κατὰ διάνοιαν ἔχειν. Ἀφεμένους τε τῆς περὶ ταῦτα λέσχης ἐκέλευσεν ὁμοιοεῖν· ἀχθεσθαι γὰρ οὐ μετρίως, καὶ διὰ τοῦτο σπουδάζοντα τὰς ἐπὶ τῆς ἕω πόλεις ἰδεῖν ἐπισχεῖν.

4 Ἀλεξάνδρῳ μὲν οὖν καὶ Ἀρείῳ πῆ μὲν μεμφόμενος
36 πῆ δὲ συμβουλευόντων | τοιάδε ἔγραψε. Χαλεπῶς δὲ ἔφερε
πυθιανόμενος τινὰς ἐναντίας πᾶσι τὴν τοῦ πάσχα ἄγειν
ἐορτήν. Τηνικαῦτα γὰρ ἐν ταῖς πρὸς ἕω πόλεσι διαφερόμενοί
τινες περὶ τοῦτο τῆς μὲν πρὸς ἀλλήλους οὐκ ἀπέιχοντο κοι-
νωνίας, Ἰουδαϊκώτερον δὲ τὴν ἐορτήν ἦγον, καὶ ὡς εἰκὸς τῇ
περὶ τούτου διχονοίᾳ τὴν λαμπρότητα τῆς πανηγύρεως ἔβλα-
πτον. 5 Κατ' ἀμφοτέρα τοίνυν ἀστασίαστον εἶναι τὴν ἐκκλη-
σίαν ἐσπούδαζε· νομίσας τε δύνασθαι προκαταλαβεῖν τὸ
κακόν, πρὶν εἰς πλείους χωρῆσαι, πέμπει ἄνδρα τῶν ἀμφ'
αὐτὸν πίστει καὶ βίῳ ἐπίσημον καὶ ταῖς ὑπὲρ τοῦ δόγματος
ὁμολογίας ἐν τοῖς ἔμπροσθεν χρόνοις εὐδοκιμηκότα, δια-
λάζοντα τοὺς ἐν Αἰγύπτῳ διὰ τὸ δόγμα στασιάζοντας καὶ
912 τοὺς πρὸς ἕω περὶ τὴν ἐορτήν διαφερομένους· ἦν δὲ οὗτος
"Οσιος ὁ Κουρδούβης ἐπίσκοπος.

17

1 Ἐπεὶ δὲ παρ' ἐλπίδας ἐχώρει τὸ πρᾶγμα καὶ κρείττων
ἦν διαλλαγῶν ἢ ἔρις, ἀπρακτός τε ἐπανάηι ὁ τὴν εἰρήνην
βραβεῦσαι ἀπεσταλμένος, συνεκάλεσε σύνοδον εἰς Νίκαιαν
τῆς Βιθυνίας καὶ πανταχῇ τοῖς προσετώσι τῶν ἐκκλησιῶν

1. Cette lettre, qui fut apportée à Alexandrie par Hosius de Cordoue (cf. *infra*, chap. 17, 1), a été intégralement conservée par EUSÈBE DE CÉSARÉE, dans la *Vita Constantini*, 2, 63-73. Elle révèle chez Constantin une totale méconnaissance de la gravité de la crise arienne, dans laquelle il ne voit que « vaines disputes sur des questions oiseuses » (cf. BARDY, p. 78).

au même avis, il convenait de les garder secrètement en son esprit. Il ordonna donc de laisser la discussion sur ces points et de se mettre d'accord. Il n'était pas médiocrement irrité et, à cause de cela, alors qu'il comptait visiter les villes d'Orient, il s'était retenu.

4 Voilà donc ce qu'il écrivit à Alexandre et à Arius, par manière, d'une part, de blâme, d'autre part, de conseil¹. D'un autre côté il était fâché d'apprendre que certains célébraient la fête de Pâques d'une façon contraire à l'usage général. Certains étaient alors en effet en désaccord à ce sujet dans les villes d'Orient : ils ne se séparaient pas sans doute de la communion les uns avec les autres, mais ils célébraient la Pâque d'une façon plus proche des Juifs, et, comme il est naturel, par ce dissentiment, ils nuisaient à l'éclat de la fête. 5 Sur ces deux points donc l'empereur s'appliquait à ce que l'Église fût en paix. Et dans la pensée qu'il pouvait prévenir par avance le mal avant qu'il ne touchât plus de gens, il envoya un homme de son entourage, distingué par sa foi et sa vie et qui s'était acquis grand renom par ses confessions pour la foi dans les temps précédents, pour réconcilier ceux qui étaient en dispute sur le dogme en Égypte et ceux qui différaient d'opinion sur la fête de Pâques avec les villes d'Orient : c'était Hosius, évêque de Cordoue.

Chapitre 17

Convocation du concile de Nicée à cause d'Arius.

1 Cependant, comme l'affaire ne répondait nullement aux espérances, que la querelle l'emportait sur les efforts de réconciliation, et qu'Hosius, envoyé pour assurer la paix, était rentré sans avoir abouti, l'empereur convoqua un concile à Nicée de Bithynie, et il écrivit aux chefs des

ἔγραψεν εἰς ῥητὴν ἡμέραν παρῆναι. 2 Ἐκοινωνοῦν δὲ τούτου τοῦ συλλόγου τῶν μὲν ἀποστολικῶν θρόνων Μακάριος ὁ Ἱεροσολύμων καὶ Εὐστάθιος ἤδη τὴν Ἀντιοχείας τῆς πρὸς τῷ Ὀρόντῃ ἐκκλησίαν ἐπιτραπεῖς καὶ Ἀλέξανδρος ὁ Ἀλεξανδρείας τῆς παρὰ τὴν Μαρίαν λίμνην. Ἰούλιος δὲ ὁ Ῥωμαίων ἐπίσκοπος διὰ γῆρας ἀπελιμπάνετο· παρῆσαν δὲ ἀντ' αὐτοῦ Βίτων καὶ Βικέντιος πρεσβύτεροι τῆς αὐτῆς ἐκκλησίας. 37 Ἐπὶ | τούτοις δὲ καὶ ἄλλοι πλεῖστοι καλοὶ καὶ ἀγαθοὶ ἐκ διαφόρων ἐθνῶν συνῆλθον, οἱ μὲν νοεῖν καὶ λέγειν ἱκανοὶ εἰδήσει τε τῶν ἱερῶν βιβλίων καὶ τῆς ἄλλης παιδείσεως ἐπίσημοι ἢ ἀρετῇ βίου διαπρέποντες, οἱ δὲ κατ' ἀμφοτέρων εὐδοκιμοῦντες. 3 Ἦσαν δὲ ἐπίσκοποι ὑπὲρ ἀμφὶ τριακόσιοι εἴκοσι· πρεσβυτέρων τε καὶ διακόνων ὡς εἰκὸς ἐπομένων οὐκ ἦν ὀλίγον πλήθος. Συμπαρῆσαν δὲ αὐτοῖς ἄνδρες διαλέξεως ἔμπειροι ἐκείνοις βοηθεῖν λόγοις σπουδάζοντες.

Οἱα δὲ φιλεῖ γίνεσθαι, πολλοὶ τῶν ἱερέων, ὡς ὑπὲρ ἰδίων πραγμάτων ἀγωνίσασθαι συνελθόντες, καιρὸν ἔχειν ἐνόμισαν τῆς τῶν λυπούντων διορθώσεως· καὶ περὶ ὧν ἕκαστος τὸν ἄλλον ἐμέμφετο, βιβλίον ἐπιδοῦς βασιλεῖ τὰ εἰς αὐτὸν ἡμαρτημένα προσήγγελλεν. 4 Ἐπεὶ δὲ ἐφ' ἐκάστης εὐχερῶς τοῦτο συνέβαινε, προσέταξεν ὁ βασιλεὺς εἰς ῥητὴν ἡμέραν ἕκαστον περὶ ὧν ἐνεκάλει δῆλον ποιεῖν. Ἀφικομένης δὲ τῆς προθεσμίας τὰ ἐπιδοθέντα βιβλία δεξάμενος· « Αὐταὶ μὲν, ἔφη, αἱ κατηγορίαι καιρὸν οἰκεῖον ἔχουσι τὴν ἡμέραν τῆς μεγάλης κρίσεως, δικαστὴν δὲ τὸν μέλλοντα πᾶσι τότε κρί-

1. Ce jour fut le 20 mai 325 d'après SOCRATE, *H.E.* I, 13, qui déclare avoir trouvé cette date dans les « annotations » des pièces conciliaires.

2. Sur ces deux évêques, voir *supra*, chap. 2, 1-2 et notes *ad loc.*

3. Jules ayant été évêque de Rome de 337 à sa mort en 352, il est évident que Sozomène le nomme ici par erreur à la place de Silvestre, pape de 314 à 335. Cette confusion s'explique peut-être par la personnalité et le rôle relativement effacés de Silvestre (cf. PIETRI, *Roma Christiana*, I, p. 168 s.).

4. Alors qu'ÉUSÈBE, *Vita Constantini*, 3, 8, compte plus de 250 présents, qu'Eustathe d'Antioche (ap. THÉODORE, *H.E.* I, 8, 1) en dénombre 270 et ATHANASE 300 (*Historia Arianorum ad monachos*, 66 ;

Églises de partout de s'y trouver à un jour fixé¹. 2 Participants à ce concile, parmi les chefs des sièges apostoliques, Macaire de Jérusalem, Eustathe qui désormais avait reçu la charge de l'Église d'Antioche sur l'Oronte², et Alexandre, l'évêque d'Alexandrie sur le lac Maréotide. Jules, évêque de Rome³, faisait défaut à cause de son grand âge : étaient présents à sa place Vitus et Vincent, prêtres de cette Église. Outre ceux-là s'étaient rassemblés, de diverses provinces, un très grand nombre d'évêques de mérite : les uns étaient doués des talents de l'intelligence et de la parole, remarquables par leur connaissance des Écritures et des autres disciplines, ou bien ils se distinguaient par l'excellence de leur vie ; les autres avaient renom sous ces deux aspects. 3 Les évêques dépassaient le nombre d'environ trois cent vingt⁴. Il y avait aussi, comme il est naturel, une grande foule de prêtres et diacres qui les accompagnaient. Étaient présents également avec eux des hommes experts en l'art dialectique, tout prêts à porter secours à ces discussions.

Comme il arrive d'habitude, beaucoup parmi les évêques, comme s'ils s'étaient réunis pour défendre leurs propres intérêts, jugèrent l'heure venue de corriger ceux qui les gênaient ; et chacun, ayant remis à l'empereur un libelle sur les reproches qu'il faisait à un autre, lui rapporta les fautes qu'on avait commises à son endroit. 4 Comme cela se faisait couramment chaque jour, l'empereur ordonna qu'à un certain jour fixé, chacun ferait connaître ses accusations. Le jour fixé d'avance étant venu, l'empereur prit en mains tous les libelles qu'on lui avait remis et dit : « Ces accusations ont pour temps opportun le jour du grand Jugement, elles ont pour juge celui qui doit alors décider pour tous. Quant à moi, je ne suis qu'un homme, et il ne

Apologia contra Arianos, 23 ; etc.), HILAIRE DE POITIERS (*Contra Constantium*, 27) donne le nombre de 318, qui s'imposera par la suite comme symbole des 318 serviteurs d'Abraham (*Gen.* 14, 14).

38 νειν· έμοι δέ ού θεμιτόν άνθρώπω θντι τοιαύτην εις έαυτόν έλκειν άκρόασιν, ίερέων κατηγορούτων και κατηγορουμένων, οδς ήμισα χρή τοιούτους έαυτούς παρέχειν, ώς παρ' έτέρου κρίνεσθαι. "Άγε ούν μιμησάμενοι την θείαν φιλανθρωπίαν έν τή προς άλλήλους συγγνώμη άπαλειφθέντων τών κατηγορουμένων σπεισώμεθα και τά περι τής πίστεως σπουδάσωμεν, ού ένεκεν δεϋρο συνεληλύθαμεν. » 5 Ταύτα ειπών ο βασιλεύς την έκάστου | γραφήν άργειν και τά βιβλία καυθῆναι προσέταξε· και ήμέραν ώρισε, καθ' ήν έχρηγν λϋσαι τά άμφισβητούμενα.

6 Πρό δέ τής προθεσμίας συνιόντες καθ' έαυτούς οι έπίσκοποι μετεκαλοϋντο τόν "Άρειον· και προτιθεμένων εις τó κοινόν ών έδόξαζον διελέγοντο. Οία δέ ειδικς εις διαφόρους ζητήσεις περισταμένης τής διασκέψεως, οι μέν μηδέν νεωτερίζειν περι την άρχήθεν παραδοθεισαν πίστιν συμβούλευον, και μάλιστα οίς τó τών τρόπων άπλοϋν άπεριέργως εισηγείτο προσίεσθαι την εις τó θεϊον πίστιν· οι δέ ισχυρίζοντο μη χρήναι άβασανίστως ταίς παλαιότεραις δόξαις έπεσθαι.

7 Πολλοι δέ τών τότε συνεληλυθότων έπισκόπων και τών έπομένων αύτοίς κληρικών, δεινοι διαλέγεσθαι και τάς τοιαύτας μεθόδους τών λόγων ήσκημένοι, διέπρεψαν και βασιλει γνώριμοι και τοίς άμφ' αύτόν έγέγοντο. Έξ εκείνου δέ και 'Αθανάσιος ό 'Αλεξανδρείας έτι τότε διάκονος 'Αλεξάνδρω τῷ έπισκόπῳ συνών πλείστον έδοξεν εΐναι μέρος τής περι ταύτα βουλής.

1. Né à Alexandrie en 295, Athanase, qui suivit pendant sa jeunesse les enseignements d'Antoine, devint diacre de l'évêque Alexandre en 323 avant de lui succéder en 328 et d'exercer son ministère jusqu'à sa mort en 373. Sur la carrière mouvementée de ce défenseur acharné

m'est pas permis de prêter l'oreille à de telles choses, quand ceux qui accusent et ceux qui sont accusés sont des évêques, eux qui, moins que personne, ne doivent s'exposer par leur conduite au jugement d'autrui. Eh bien donc, imitons la bienveillance divine ! Que, dans le pardon mutuel, soient effacées les accusations ; faisons la paix et travaillons au soin de la foi : c'est la raison pour laquelle nous nous sommes réunis ici. » 5 Sur ce, l'empereur ordonna que toute accusation fût suspendue et il fit brûler les libelles. Et il fixa un jour où l'on devrait résoudre les problèmes en discussion.

6 Avant ce jour fixé, les évêques se réunirent entre eux et firent venir Arius ; et les opinions diverses étant mises sur le tapis, on discuta. Comme il est naturel, l'examen aboutissait à des thèses opposées. Les uns conseillaient de ne rien innover touchant la foi transmise depuis les origines : c'étaient principalement ceux que leur simplicité de caractère conduisait à admettre sans recherche vaine la foi dans la Divinité. Les autres soutenaient avec force qu'il ne fallait pas s'en tenir aux doctrines plus anciennes sans les mettre à l'épreuve.

7 Beaucoup des évêques alors rassemblés et des clercs de leur suite, habiles dans les disputes dialectiques et bien formés dans ces sortes de méthodes de discussion, se distinguèrent et se firent ainsi connaître de l'empereur et de sa cour. C'est de ce moment aussi qu'Athanase d'Alexandrie, alors encore simple diacre¹ et qui accompagnait l'évêque Alexandre, parut jouer le rôle principal dans le débat sur ces problèmes.

de l'orthodoxie, voir P. CAMELOT, notice du *Lexikon f. Theol.* 1 (1957), c. 976-981 ; G. GENTZ, « Athanasios », RAC I (1950), c. 860-866 ; DANIELOU-MARROU, p. 305.

18

Chapitre 18

*Deux philosophes convertis à la foi
grâce à la simplicité de deux vieillards
qui disputaient avec eux.*

916 1 Οὐ μὴν ἀλλὰ καὶ τινες τῶν παρ' Ἑλλησι φιλοσόφων ἐπίτηδες τουτῶν τῶν διαλέξεων μετέσχον, οἱ μὲν ὅτι ποτέ ἐστι τὸ δόγμα μανθάνειν σπουδάζοντες· οἱ δὲ προσφάτως ἀπόλλυσθαι τῆς Ἑλληνικῆς θρησκείας ἀρχομένης ἀπεχθάνομενοι τοῖς Χριστιανοῖς τὴν περὶ τοῦ δόγματος ζήτησιν εἰς ἔριδας λόγων ἐνέβαλλον, ὥστε πρὸς ἑαυτὸ στασιάζειν καὶ ἐναντίον δοκεῖν. 2 Λέγεται οὖν, ὡς τινος αὐτῶν ὑπὸ φιλοτιμίας λόγων κομπάζοντος καὶ τοῖς ἱερεῦσιν ἐπιτωθάζοντος οὐκ ἤνεγκε τὸν τύφον γέρων ἀπλοῦς τις τῶν ἐν ὁμολογίαις εὐδοκιμησάντων· τοιούτων δὲ σκινδαλμῶν καὶ τερθρείας ἄμοιρος ὢν τὸν πρὸς αὐτὸν ἀνεδέξατο λόγον. Ἐπὶ τούτῳ δὲ 39 τοῖς μὲν προ|πετέσι τῶν εἰδῶτων τὸν ὁμολογητὴν γέλῳτα ἐκίνησε τὸ πρᾶγμα, τοῖς δὲ ἐπιεικέσι δέος, προορωμένοις μὴ παρὰ ἀνδρὶ τεχνίτῃ λόγων γελοῖος φανεῖη. 3 Ὅμως δ' οὖν συγχωρησάντων λέγειν ἂν βούλεται (ἀντιτείνειν γὰρ αὐτῷ τοιούτῳ ἔντι ἐπὶ πολὺ ἠδοῦντο), « Ἐν ὀνόματι, ἔφη, Ἰησοῦ Χριστοῦ, φιλόσοφε ἄκουσον. Εἷς ἐστι θεός, οὐρανοῦ καὶ γῆς καὶ πάντων τῶν ὄρωμένων καὶ ἀοράτων δημιουργός, ὁ πάντα ταῦτα τῇ δυνάμει τοῦ λόγου αὐτοῦ ποιήσας καὶ τῇ ἁγιωσύνῃ τοῦ πνεύματος αὐτοῦ στηρίζας. Οὐτός οὖν ὁ λόγος, φησὶν, ὃν ἡμεῖς οὐκ ἴδον θεοῦ προσαγορευόμενον, ἐλεήσας τοὺς ἀνθρώπους τῆς πλάνης καὶ τῆς θηριώδους πολιτείας εἴλετο ἐκ γυναικὸς τεχθῆναι καὶ τοῖς ἀνθρώποις συνομιλῆσαι καὶ

1. Par cette formule aussi vague que prudente, Sozomène introduit un développement à la gloire de la « vraie philosophie » qu'il a puisé chez RUFIN, *H.E.* I (X), 3, directement ou par l'intermédiaire de SOCRATE, *H.E.* I, 8 : cf. BARDY, p. 84, qui voit dans ce développement une « fable » et renvoie à l'article de M. Jugie sur « La dispute des philosophes païens avec les Pères de Nicée ». F. THELAMON, p. 430-435 (« La dialectique confondue par la simplicitas »), ne partage pas cette opinion.

1 D'autre part, quelques philosophes païens aussi participaient à ces discussions. Les uns cherchaient à apprendre ce que pouvait bien être le dogme. D'autres, comme la religion païenne commençait depuis peu à périr, en haine contre les chrétiens, poussaient l'enquête sur le dogme à des disputes verbales, en sorte que la doctrine parût en lutte avec elle-même et en contradiction. 2 Voici donc ce qu'on rapporte¹. Un des philosophes faisait le beau parleur, poussé par le désir de briller dans les discours, et se moquait des évêques. Or un vieillard très simple, de ceux qui s'étaient fait un renom dans les confessions de foi, ne put supporter son orgueil. Bien qu'il fût tout ignorant de ces sortes de subtilités et jongleries, il prit la parole contre lui. Sur ce, parmi ceux qui connaissaient le confesseur, chez les uns, trop spontanés, la chose provoqua le rire ; mais, chez les gens pondérés, elle provoqua de la crainte, car ils redoutaient à l'avance que l'homme ne parût ridicule auprès d'un professionnel de la discussion. 3 Quoi qu'il en soit, quand on lui eut permis de parler comme il voulait — on avait grande pudeur en effet à s'opposer à un homme de cette importance : « Au nom de Jésus-Christ, dit-il, philosophe, écoute-moi. Il n'y a qu'un seul Dieu, Créateur du ciel, de la terre, de toutes les choses visibles et invisibles, qui a créé tout cela par la puissance de son Verbe et qui l'a consolidé par la sainteté de son Esprit. Ce Verbe donc, dit-il, que nous nommons Fils de Dieu, ayant pris en pitié les hommes pour leur erreur et leur vie bestiale, a choisi de naître d'une femme, de vivre dans la société

ἀποθανεῖν ὑπὲρ αὐτῶν· ἤξει δὲ πάλιν κριτῆς τῶν ἐκάστω βεβιωμένων. Ταῦτα οὕτως ἔχειν ἀπεριέργως πιστεύομεν. Μὴ τοίνυν μάτην πόνει τῶν πίστει κατορθουμένων ἐλέγχους ἐπιζητῶν καὶ τρόπον, ᾧ γενέσθαι ταῦτα ἢ μὴ γενέσθαι ἐνεδέχето. Ἄλλ' εἰ πιστεύεις, ἐρομένω μοι ἀποκρίνου. » 4 Πρὸς ταῦτα καταπλαγεὶς ὁ φιλόσοφος· « Πιστεύω » φησί. Καὶ τῆς ἡττης χάριν ὁμολογήσας τὰ αὐτὰ τῷ πρεσβύτῃ ἐδόξαζε καὶ τοῖς πρότερον ὁμοίως διακειμένοις ὁμοφρονεῖν συμβούλευεν, οὐκ ἄθει μεταθεῖσθαι ἐπομνύμενος, ἀλλ' ἀφράστῳ τινὶ δυνάμει χριστιανίσει προτραπεῖς.

5 Λέγεται δὲ τῷ εἰρημένῳ παραπλήσιον γενέσθαι θαῦμα δι' Ἀλεξάνδρου τοῦ ἐπιτροπεύσαντος τὴν Κωνσταντινουπόλεως ἐκκλησίαν. Ἦνίκα γὰρ παρεγένετο Κωνσταντῖνος εἰς τὸ Βυζάντιον, προσελθόντες αὐτῷ φιλόσοφοί τινες ἐμέμφοντο ὡς οὐ δεόντως θρησκευοὶ καὶ περὶ τὰ θεῖα νεωτερίζοι καινὸν εἰσάγων σέβας τῇ πολιτείᾳ παρὰ τὰ νενομισμένα τοῖς αὐτοῦ προγόνοις καὶ παῶσιν, ὅσους Ἑλλήνων τε καὶ Ῥωμαίων ἡγεμόνας ὁ παρελθὼν αἰὼν ἤνεγκε· καὶ ἐζήτουν διαλεχθῆναι
 17 Ἀλεξάνδρῳ τῷ ἐπισκόπῳ περὶ τοῦ δόγματος. 6 Ὁ δὲ καίπερ ὢν τοιαύτης γυμνασίας λόγων ἀτριβῆς, ἴσως δὲ τῷ βίῳ
 40 πεποιθὼς | (ἐγένετο γὰρ καλὸς καὶ ἀγαθὸς) ὑπέστη τὸν ἀγῶνα τοῦ βασιλέως προστάξαντος. Συνελθόντων δὲ τῶν φιλοσόφων, ἐπειδὴ πάντες διαλέγεσθαι ἠβούλοντο, ἕνα αὐτοῦς αἰρεῖσθαι ὃν θέλουσιν ἡξίου, τοὺς δὲ ἄλλους παρόντας ἡσυχίαν ἄγειν. 7 Ἀναδεξαμένου δὲ ἐνὸς τὸν λόγον· « Ἐν ὀνόματι Ἰησοῦ Χριστοῦ, ἔφη πρὸς αὐτὸν Ἀλέξανδρος, ἐπιτάττω σοὶ μὴ καλεῖν. » Ἄμα δὲ τῷ λόγῳ καὶ ὁ ἄνθρωπος αὐτίκα τὸ στόμα πεδηθεὶς ἐσίωπα. Ἄρ' οὖν δίκαιον ἀναλογισασθαι πότερον μεῖζον ἐν παραδόξοις ἄνθρωπον, καὶ ταῦτα φιλό-

1. Sur ce premier évêque de Constantinople, voir *Lexikon f. Theol.* 1 (1957), c. 314 (L. UEDING) : consacré vers 325, il refusa, malgré les pressions de Constantin, d'agréer la réintégration d'Arius ; il mourut en 336/337, peu de temps après Arius.

des hommes et de mourir pour eux : et il reviendra comme juge des actions accomplies par chacun durant la vie. Voilà ce que nous croyons sans vaine recherche. Ne te fatigue donc pas inutilement à la quête de preuves de ce qui est établi par la foi et à te demander comment cela a pu ou non avoir lieu. Eh bien ! crois-tu ? réponds à ma question ! » 4 Frappé de stupeur, le philosophe dit : « Je crois. » Et lui rendant grâce pour sa défaite, il se rangea à l'opinion du vieillard, et il conseillait à ceux qui partageaient auparavant ses dispositions à penser comme lui, prenant le ciel à témoin qu'il ne s'était pas converti sans un secours divin, mais qu'il avait été amené au christianisme par une puissance ineffable.

5 On raconte encore un prodige analogue au précédent qui s'accomplit par le fait d'Alexandre, le chef de l'Église de Constantinople¹. Quand en effet Constantin arriva à Byzance, des philosophes l'abordèrent et ils lui reprochaient d'avoir une religion autre qu'il ne fallait, et d'innover relativement au divin en introduisant dans l'État un nouveau culte contrairement aux traditions reçues chez ses ancêtres et chez tous les chefs grecs et romains mentionnés par les siècles passés : ils demandaient donc qu'il y eût une discussion entre eux et l'évêque Alexandre sur ce qu'il fallait croire. 6 Alexandre n'avait pas l'expérience de ces exercices d'école ; mais, confiant peut-être en son genre de vie — c'était de fait un homme de mérite —, il accepta le combat : l'empereur d'ailleurs l'avait ordonné. Les philosophes s'étant réunis, comme ils voulaient tous disputer, Alexandre demanda qu'ils choisissent l'un d'eux à leur gré, et que les autres philosophes présents se tinsent en paix. 7 Or, alors que l'un d'eux avait pris la parole : « Au nom de Jésus-Christ, lui dit Alexandre, je t'ordonne de te taire. » Ce mot à peine dit, l'homme aussitôt, la langue liée, se tut. Eh bien donc, n'est-il pas juste de se demander quel est le plus grand de ces deux miracles : d'enlever si aisément la parole à un homme, et de plus philosophe, ou, par la force

σοφον, οὕτω ῥαδίως ἀφελέσθαι τοῦ λόγου ἢ λίθον βία λόγου τῇ χειρὶ διελεῖν, ὃ πρὸς τινων ἐπὶ Ἰουλιανῷ τῷ καλουμένῳ Χαλδαίῳ κεκομπολογῆσθαι ἀκήκοα; Καὶ τὰ μὲν ὧδε ἐπιυθόμην.

19

1 Οἱ δὲ ἐπίσκοποι συνεχῶς συνιόντες τὸν Ἄρειον εἰς μέσον παρήγγον καὶ ἀκριβῆ βάσανον ἐποιοῦντο τῶν αὐτοῦ προτάσεων, προπετῶς δὲ ἐπὶ θάτερα τὴν ψῆφον ἄγειν ἐφυλάττοντο. Ἐπεὶ δὲ ἡ κυρία παρῆν, καθ' ἣν ὄριστο τεμεῖν τὰ ἀμφίβολα, συνῆλθον εἰς τὰ βασίλεια, καθότι καὶ τῷ κρατοῦντι δέδοκτο κοινωνῆσαι αὐτοῖς τῆς βουλῆς. Ἐπεὶ δὲ εἰς ταῦτο παρεγένετο τοῖς ἱερεῦσι, διαβάς πρὸς τὴν ἀρχὴν τοῦ συλλόγου ἐπὶ θρόνου τινὰς ἐκάθισεν, ὅσπερ αὐτῷ κατεσκεύαστο· καὶ ἡ σύνοδος καθῆσθαι ἐκελεύσθη. 2 Παρεσκεύαστο γὰρ ἑκατέρωθεν βάθρα πολλὰ παρεκτεινόμενα τοῖς τοίχοις τοῦ βασιλείου οἴκου· μέγιστος δὲ ἦν οὗτος καὶ τοὺς ἄλλους ὑπερφέρων. Καθεζομένων δὲ αὐτῶν ἀναστάς Εὐσέβιος ὁ Παμφίλου λόγον τινὰ τῷ βασιλεῖ προσεφώνησε καὶ δι' αὐτὸν τῷ θεῷ χαριστήριον ὕμνον. 3 Πausαμένου δὲ αὐτοῦ καὶ σιγῆς γενομένης, « Πάντων μὲν ἔνεκεν, ἔφη ὁ βασιλεὺς, τῷ θεῷ τὴν χάριν ἔχω, οὐχ ἥκιστα δὲ τὸν ὑμέτερον σύλλογον ὄρων, ὃ φίλοι. Καὶ μοι κρεῖττον εὐχῆς ἀπέβη τοσοῦτους ἱερέας Χριστοῦ εἰς ταῦτὸν ἀγαγεῖν. Βουλοίμην δ' ἂν ὁμόφρονας ὑμᾶς θεάσασθαι καὶ συμφώνου γνώμης κοινωνοὺς, ἐπεὶ παντὸς κακοῦ χαλεπώτερον ἡγοῦμαι τὴν ἐκκλησίαν τοῦ

920

1. Peut-être un des deux (père et fils) Juliens « Chaldéens », auteurs présumés des *Oracles chaldaïques*; cf. KROLL, « Julianus 8. 9. », *PW X*, 1 (1918), c. 15-17 (A.-J. F.). D'après É. DES PLACES, l'ouvrage reviendrait plutôt au fils de Julien le Chaldéen, Julien le Théurge, contemporain de Marc-Aurèle, dont l'influence fut marquée sur Jamblique et sur un célèbre contemporain de Sozomène, le néoplatonicien Proclus (412-485), chef de l'École d'Athènes (Introd. à l'éd. des *Oracles chaldaïques*, Coll. des Univ. de France, Paris 1971, p. 7).

de la parole, de briser en deux de la main une pierre, comme je l'ai entendu rapporter avec grandiloquence à certains au sujet de Julien dit le Chaldéen¹ ? Voilà, quant à ces histoires, ce que j'ai appris.

Chapitre 19

Réunion du concile ;

discours tenu par Constantin aux évêques.

1 Cependant, les évêques, qui se réunissaient continuellement, faisaient comparaître Arius et examinaient scrupuleusement ses thèses, et ils se gardaient de donner précipitamment leur vote en un sens ou l'autre. Quand fut venu le jour marqué où il avait été décidé qu'on trancherait les doutes, les évêques se rassemblèrent au palais, attendu que l'empereur avait jugé bon de participer à leur débat. Lorsqu'il se fut joint aux évêques, ayant traversé la salle jusqu'à la tête du concile, il s'assit sur un trône qu'on lui avait préparé, et il ordonna aux Pères de s'asseoir. 2 On avait disposé de chaque côté un grand nombre de banquettes, qui s'étendaient tout le long des murs de la salle du palais : c'était une très grande salle, qui dépassait toutes les autres. Quand ils se furent assis, Eusèbe de Pamphile se leva, adressa un discours au prince et offrit à Dieu à cause de lui un hymne de reconnaissance. 3 Quand il eut fini et qu'on eut fait silence, l'empereur dit : « C'est pour tout que je rends grâce à Dieu, mes amis, mais en particulier quand je vois votre assemblée. La réussite a dépassé mes vœux, de réunir un si grand nombre d'évêques du Christ. Je voudrais vous voir tous d'accord et en communion d'opinion, car j'estime pire que tout mal le fait que l'Église de Dieu soit divisée. Aussi, lorsqu'il m'est revenu des choses que j'aurais aimé ne pas entendre, j'en ai eu

θεοῦ στασιάζειν. Ὅτε οὖν ἠγγέλθη ὧν οὐκ ὄφελον ἀκοῦσαι, σφόδρα τὴν ψυχὴν ἠνιάθην, διχονοεῖν ὑμᾶς πυθόμενος, οὗς
 41 ἤμιστα προσῆκε θεοῦ λειτουργοὺς | ὄντας καὶ βραβευτὰς εἰρήνης. Καὶ διὰ τοῦτο τὴν ἱερὰν ὑμῶν συνεκρότησα σύνοδον βασιλεὺς τε ὧν καὶ συνθεράπων ὑμέτερος χάριν αἰτῶ λαβεῖν ἀρεστὴν θεῷ τῷ κοινῷ δεσπότη ἑμοί τε λαβεῖν καὶ ὑμῖν δοῦναι πρέπουσαν. Ἡ δὲ ἐστὶ προσεγγεῖν εἰς μέσον τὰ αἴτια τῆς ἀμφισβητήσεως καὶ ὁμόφρον καὶ εἰρηναῖον αὐτοῖς ἐπιθεῖναι τέλος, ὥστε με σὺν ὑμῖν τοῦτο τὸ τρόπαιον ἀναστήσαι κατὰ τοῦ φθονεροῦ δαίμονος, ὃς τῶν ἀλλοφύλων καὶ τυράνων ἐκποδῶν γενομένων ταυτηνὴ τὴν ἐμφύλιον στάσιν ἤγειρε, νεμεσήσας τοῖς ἡμετέροις ἀγαθοῖς. » 4 Τοιαῦτα τῇ Ῥωμαίων φωνῇ τοῦ βασιλέως εἰπόντος παρεστῶς τις ἡρμήνευεν.

20

1 Ἐκ τούτου δὲ ἡ περὶ τοῦ δόγματος διάλεξις ἐκινήθη τοῖς ἱερεῦσι. Σχολῆ δὲ καὶ μάλα ἀνεξικακῶς ἤκροατο ὁ βασιλεὺς τῶν ἐκατέρωθεν λόγων· καὶ τοῖς μὲν εὖ λέγουσιν ἐτίθετο, τοὺς δὲ φιλονικοῦντας μετετίθει τῆς ἐριδος, πράως ἐκάστῳ διαλεγόμενος, ὡς ἀκούειν ἠπίστατο, καθότι οὐδὲ τῆς Ἑλλήνων γλώττης ἀπείρωσ εἶχε. Τὸ δὲ τελευταῖον συνέβησαν ἀλλήλοις πάντες οἱ ἱερεῖς καὶ ὁμοούσιον εἶναι τῷ πατρὶ τὸν υἱὸν ἐψηφίσαντο. Μόνοι δὲ τὰ μὲν πρῶτα δέκα καὶ

1. Sozomène suit d'assez près le texte de l'adresse aux Pères de Nicée qu'EUSEBE prête à Constantin dans la *Vita Constantini*, 3, 12 : dans les deux cas, l'empereur évoque la disparition des tyrans, la perversité des démons, le caractère redoutable à l'égal d'une guerre de toute sédition à l'intérieur de l'Église. Un peu plus loin (chap. 20), Sozomène suit également la *Vita Constantini*, 3, 13, en prêtant à l'empereur plusieurs interventions en faveur de la paix, ce qui est assez invraisemblable d'après BARDY, p. 84 et n. 2.

l'âme très chagrinée, apprenant que vous étiez en dissentiment, vous à qui cela convenait le moins, puisque vous êtes serviteurs de Dieu et arbitres de la paix. Et c'est pourquoi j'ai réuni ce saint concile où vous voici. Étant à la fois l'empereur et votre collègue dans le service de Dieu, je vous demande une faveur qui sera très agréable à Dieu notre commun Maître, une faveur qu'il convient que je reçoive et qu'il convient que vous accordiez. Cette faveur, c'est de produire au jour les causes de la querelle et d'y apporter un terme dans une union de pensée et en paix, en sorte que, moi avec vous, je puisse dresser ce trophée contre le démon envieux, qui, une fois chassés les Barbares et les tyrans (*Licinius*), a suscité cette discorde civile, dans la jalousie qu'il avait à l'égard de notre bonheur¹. » 4 Voilà ce que dit l'empereur en latin, et un interprète présent le traduit en grec.

Chapitre 20

*Après avoir entendu les deux parties,
l'empereur condamne et exile les partisans d'Arius.*

1 Après cela les évêques mirent en branle la discussion sur le dogme. L'empereur écoutait placidement et avec grande patience les thèses opposées. Parlait-on comme il faut, il approuvait ; si la discussion s'aigrissait, il mettait fin à la querelle, parlant à chacun avec douceur, en homme d'ailleurs capable de comprendre, puisqu'il n'ignorait pas non plus le grec. A la fin tous les évêques tombèrent d'accord et ils votèrent que le Fils est consubstantiel au Père. On dit qu'au début il n'y eut que dix-sept Pères² pour

2. Sozomène est d'accord sur ce nombre avec RUFIN, *H.E.* I (X), 5, alors que l'arien PHILOSTORGE prétend qu'Arius trouva vingt-deux partisans (*H.E.* I, 8).

ἐπτά λέγονται τὴν Ἀρείου δόξαν ἐπαινέσαι, παραχρῆμα δὲ καὶ τούτων οἱ πλείους πρὸς τὸ κοινῇ δόξαν μετέθεντο. **2** Ταύτη δὲ τῇ γνώμῃ καὶ ὁ βασιλεὺς ἐπεψηφίσατο συμβαλῶν θεϊθὲν αὐτὴν δεδοικίμασθαι τὴν συμφωνίαν τοῦ συλλόγου. Ὑπερορίω τε φυγῇ ζημιωθήσεσθαι προηγόρευσε τὸν ἐναντίον τῶν δεδογμένων ἐρχόμενον, ὡς διαφθείροντα τοὺς θείουσ βροῦς.

3 Ἴνα δὲ καὶ εἰς τὸν ἐξῆς χρόνον βέβαιον καὶ δῆλον τοῖς ἐσομένοις ὑπάρχη τὸ σύμβολον τῆς τότε συναρσεσάσης πίστεως, ἀναγκαῖον φήθην εἰς ἀπόδειξιν τῆς ἀληθείας αὐτὴν τὴν περὶ τούτων γραφὴν παραθέσθαι· εὐσεβῶν δὲ φίλων καὶ τὰ τοιαῦτα ἐπιστημόνων οἷα δὴ μύσταις καὶ μυσταγωγοῖς μόνοις δέον τάδε λέγειν καὶ ἀκούειν ὑφηγουμένων ἐπήνεσα τὴν βουλὴν (οὐ γὰρ ἀπεικός | καὶ τῶν ἀμυήτων τινὰς τῆδε τῇ βίβλῳ ἐντυχεῖν), ὡς ἐνὶ δὴ τῶν ἀπορρήτων ἀ χρῆ σιωπᾶν ἀποκρυψάμενος· ὡς <δὲ> μὴ πάμπαν ἀγνοεῖν τὰ δόξαντα τῇ συνόδῳ,

21

1 Ἰστέον [δὲ] ὅτι τὸν μὲν υἱὸν ὁμοούσιον εἶναι τῷ πατρὶ ἀπεφήναντο· τοὺς δὲ λέγοντας « Ἦν ποτε ὅτε οὐκ ἦν » καὶ « Πρὶν γεννηθῆναι οὐκ ἦν » καὶ ὅτι « ἐξ οὐκ ὄντων ἐγένετο » ἢ ἐξ ἐτέρας ὑποστάσεως ἢ οὐσίας, ἢ τρεπτὸν ἢ ἀλλοιωτόν, ἀπεκήρυξαν καὶ τῆς καθόλου ἐκκλησίας ἀλλοτρίους ἐψηφίσαντο. **2** Ταύτην δὲ τὴν γραφὴν ἐπήνεσαν Εὐσέβιος τε ὁ

1. Ἐναντίον est adverbe, le génitif dépend de cet adverbe, et ἐναντίον ἐρχεσθαι τινος ἐquivaut à la locution usuelle ἐναντίον ἰέναι τινός (A.-J. F.).

2. Le texte complet du symbole de Nicée figure chez Eusèbe, ap. ATHANASE, *De decretis Nicaenae synodi*, 33 ; THÉODORE, *H.E.* I, 12 ; SOCRATE, *H.E.* I, 8 ; GÉLASE, *H.E.* II, 25 ; en traduction latine chez HILAIRE DE POITIERS, *De synodis*, 84. Voir la traduction française donnée par BARDY, p. 86-87.

louer la thèse d'Arius, mais que, sur-le-champ, la plupart de ces Pères aussi se rangèrent à l'opinion commune. **2** L'empereur lui aussi joignit son vote à cette décision, ayant conjecturé que l'accord même du concile avait été approuvé d'en haut. Il ordonna que serait puni d'exil celui qui irait à l'encontre des décisions prises¹, comme altérant les décrets divins.

3 Pour que le symbole de la foi qui fut alors admise en commun soit à l'avenir fermement assuré et manifeste aux générations futures, j'avais jugé d'abord nécessaire, pour démontrer la vérité, d'en mettre sous les yeux le texte même. Mais sur le conseil d'amis pieux et compétents en ces matières, attendu que les seuls initiés et initiateurs ont le droit de dire et d'entendre ces choses, j'ai suivi leur avis — il n'est pas invraisemblable en effet que ce livre soit lu aussi de certains des non initiés —, et j'ai donc caché le plus possible ce qu'il faut taire des mystères secrets.

Chapitre 21

*Les décrets du concile d'Arius ;
la condamnation d'Arius et de ses partisans
et la destruction par le feu de ses livres ;
les sanctions prises contre les évêques
qui ne veulent pas se soumettre au concile ;
fixation de la fête de Pâques.*

Mais pour qu'on n'ignore pas absolument les décisions du concile, **1** il faut savoir que les Pères déclarèrent que le Fils est consubstantiel au Père ; quant à ceux qui disent : « Il fut un temps où il n'était pas » et : « Il n'a pas existé avant d'avoir été engendré » et : « Il a été tiré du néant » ou qui le disent d'une autre substance ou essence, ou susceptible de mutation ou de changement, ils les excommunièrent et les exclurent de l'Église universelle. **2** Ce texte²

Νικομηδείας καὶ Θεόγνιος ὁ Νικαίας, Μάρις τε ὁ Χαλκηδόνος καὶ Πατρόφιλος ὁ Σκυθόπολεως καὶ Σεκοῦνδος ὁ Πτολεμαῖδος τῆς Λιβύης. Εὐσέβιος δὲ ὁ Παμφίλου μικρὸν ἐπισχῶν ἐπεσκέψατο ταύτην καὶ ἐπήνεσεν. 3 Ἡ δὲ σύνοδος ἀπεκήρυξεν Ἄρειον καὶ τοὺς ὁμοίως αὐτῷ φρονοῦντας Ἀλεξανδρείας τε μὴ ἐπιβαίνειν αὐτὸν ἐψηφίσαντο. Οὐ μὴν ἀλλὰ καὶ τὰς λέξεις τῆς αὐτοῦ δόξης ἀπεκήρυξαν καὶ τὸ βιβλίον δὲ περὶ ταύτης συντάξας Θαλίαν ἐπέγραψε. Τούτου δὲ τοῦ συντάγματος, ὡς ἐπιθόμην (οὐ γὰρ ἐνέτυχον), διαλε-

924 λυμένος τις ἐστὶν ὁ χαρακτήρ, ὡς ἐμφορῆς εἶναι τῇ χανόντητι τοῖς Σωτάδου ἅσμασιν. Ἰστέον μέντοι ὡς τῇ Ἄρειου καθαρῶσει οὔτε ἔθεντο οὔτε ὑπέγραψαν Εὐσέβιος ὁ Νικομηδείας καὶ Θεόγνιος ὁ Νικαεύς, καίπερ τῇ γραφῇ τῆς πίστεως συναινέσαντες. 4 Ὁ δὲ βασιλεὺς Ἄρειον μὲν ὑπερορίῳ φυγῇ ἐξήμιωσε καὶ τοῖς πανταχῇ ἐπισκόποις καὶ λαοῖς νομοθετῶν ἔγραψεν ἀσεβεῖς ἡγεῖσθαι αὐτόν τε καὶ τοὺς αὐτοῦ ὁμόφρονας

43 καὶ πυρὶ παραδιδόναι, εἴ τι αὐτῶν εὐρίσκοιτο | σύγγραμμα, ὥστε μήτε αὐτοῦ μήτε τοῦ δόγματος, οὐ εἰσηγήσατο, ὑπόμνημα φέρεσθαι. Εἰ δὲ τις φωραθεῖη κρύπτων καὶ μὴ παρα-

1. Ces cinq évêques faisaient évidemment partie du groupe des dix-sept partisans d'Arius mentionnés au chapitre précédent. Sozomène les nomme parce qu'ils en étaient les personnalités les plus marquantes et, surtout, pour dénoncer le caractère hypocrite de leur ralliement à la majorité : ils ont agi par opportunisme et par tactique comme leur revirement ultérieur ne tardera pas à le montrer. Secundus de Ptolémaïs avait déjà été condamné, avec Théonas de Marmarique, par l'Église d'Égypte. Théognios, arien intransigeant, déposé et relégué en Gaule, puis rétabli trois ans plus tard sur le siège de Nicée, fut avec Eusèbe de Nicomédie, puis après lui, le chef de file des adversaires d'Athanase : voir la notice de A. VAN ROBY, *Lexikon f. Theol.* 10 (1965), c. 55. Également adversaire d'Athanase, Maris de Chalcédoine, participa au concile de Constantinople dirigé contre l'évêque d'Alexandrie en 336 et à l'intronisation de l'arien Macédonios sur le siège de Constantinople : cf. *PW XIV*, 2 (1930), c. 1807-1808 (W. ENSSLIN). Sur Eusèbe de Nicomédie et sur Patrophile de Scythopolis, voir respectivement chap. 15, § 9 et §§ 11-12, avec les notes.

2. Arius avait poussé jusqu'à ses ultimes conséquences l'enseignement de Lucien d'Antioche qu'il avait suivi, comme du reste Eusèbe

du symbole reçut l'approbation d'Eusèbe de Nicomédie, de Théognios de Nicée, de Maris de Chalcédoine, de Patrophile de Scythopolis et de Secundus de Ptolémaïs en Libye. Eusèbe de Pamphile, quelque temps en suspens, l'examina et finit par l'approuver¹. 3 Le concile excommunia Arius et ceux de son parti, et ils lui interdirent de mettre les pieds dans Alexandrie. D'autre part, ils condamnèrent les ouvrages où il avait exprimé sa doctrine et le livre qu'il avait composé sur elle et dénommé *Thalie*. J'ai entendu dire — car je ne l'ai pas lu — que le style de ce livre est relâché, et qu'il ressemble à l'allure libre des chants de Sotadès². Il faut savoir pourtant qu'Eusèbe de Nicomédie et Théognios de Nicée ni n'adhérèrent à l'excommunication d'Arius ni ne la soussignèrent, bien qu'ils eussent donné leur assentiment au symbole de la foi. 4 L'empereur punit Arius de bannissement³; et il écrivit, sous forme de loi, aux évêques et laïcs de partout de tenir pour impies et Arius et ses partisans, et de brûler tout écrit d'eux qu'on pourrait trouver, en sorte qu'il ne circulât plus aucun mémoire ni d'Arius lui-même ni de la doctrine qu'il avait fondée. Si quelqu'un était pris en flagrant délit de cacher un de ces mémoires et ne se hâtait pas de le dénoncer et

de Nicomédie. Des ouvrages où il finissait par nier la divinité du Verbe, il ne reste que les fragments de la *Thalie*, composée au cours de son séjour à Nicomédie : ces fragments se trouvent dans les œuvres de son pire ennemi, ATHANASE (*Oratio I contra Arianos*, 3-10 ; *De synodis*, 15 ; 26). La *Thalie* était composée partie en prose, partie en vers selon la métrique du poète égyptien Sotadès (sur ce dernier, voir H. NACHOD, *PW III A 1* [1927], c. 1207 : le vers « sotadique » est un tétramètre catalectique où les licences sont nombreuses). Elle était faite pour être apprise et récitée par les plus simples des croyants. Les fragments en ont été rassemblés par G. BARDY (« La *Thalie* d'Arius », *Revue de Philologie* 53 [1927], p. 211-233).

3. Arius, les prêtres qui lui restèrent fidèles et les évêques Secundus de Ptolémaïs et Théonas de Marmarique furent bannis en Illyricum (cf. BARDY, p. 87), ce qui contribue sans doute à expliquer l'essor ultérieur de l'arianisme dans cette région.

χρῆμα καταμηνύσας ἐμπρήση, θάνατον εἶναι τὴν ζημίαν καὶ τιμωρίαν εἰς κεφαλὴν. Καὶ ἄλλας δὲ κατὰ πόλιν ἐπιστολάς διεπέμψατο κατὰ Ἀρείου καὶ τῶν ὁμοδόξων αὐτοῦ. 5 Εὐσέβιον δὲ καὶ Θεόγνιον φεύγειν προσέταξεν ὡς ἐπεσκόπουον πόλεις· τῇ δὲ Νικομηδέων ἐκκλησίᾳ ἔγραψεν ἔχουσαι τῆς πίστεως ἣν ἡ σύνοδος παρέδωκεν, ὁρθοδόξους δὲ προβάλλεσθαι ἐπισκόπους καὶ τούτοις πείθεσθαι, τῶν δὲ λήθη παραδοῦναι τὴν μνήμην· τοὺς δὲ ἐπαινεῖν ἢ τὰ αὐτῶν φρονεῖν ἐπιχειροῦντας ἠπέλιψε τιμωρεῖσθαι. Ἐν τούτοις δὲ τοῖς γράμμασι καὶ ἄλλως ἀπεχθάνεσθαι πρὸς Εὐσέβιον ἐδήλου ὡς πρότερον ἤδη τὰ τοῦ τυράννου φρονήσαντα καὶ αὐτῶ ἐπιβουλεύσαντα. Κατὰ ταῦτα μὲν οὖν τὰ βασιλέως γράμματα ἀφηρέθησαν ὧν εἶχον ἐκκλησιῶν Εὐσέβιός τε καὶ Θεόγνιος. Παραλαμβάνει δὲ τὴν Νικομηδέων Ἀμφίων, Χρῆστος δὲ τὴν Νικαίας.

6 Παισαμένης δὲ τῆς ἐπὶ τῷ δόγματι ζητήσεως ἔδοξε τῇ συνόδῳ καὶ τὴν πασχαλίαν ἑορτὴν ἀπαντας κατὰ τὸν αὐτὸν ἐπιτελεῖν καιρόν.

22

1 Λέγεται δὲ τὸν βασιλέα τῆς πάντων Χριστιανῶν ὁμονοίας προνοοῦντα καὶ Ἀκέσιον, ὃς ἐπίσκοπος ἦν τῆς Ναυα-

1. Eusèbe de Nicomédie, Théognios de Nicée et, ce que le texte de Sozomène ne dit pas, Maris de Chalcedoine furent exilés en Gaule. Constantin écrivit à l'Église de Nicomédie et vraisemblablement aussi à celle de Nicée. Seule la lettre à l'Église de Nicomédie est conservée, en partie par THÉODORE, *H.E.* I, 20, et en entier par GÉLASE DE CYZIQUE, *H.E.* III, Append., ainsi que par les recueils athanasiens de documents. Sozomène a respecté le ton très dur de la lettre et conservé la principale accusation portée contre Eusèbe, celle de « s'être associé à la cruauté tyrannique de Licinius » (cf. BARDY, p. 95, n. 3).

2. Amphion, qui ne tarda pas à être chassé du siège de Nicomédie (cf. *infra*, II, 16, 2), n'est sans doute pas à identifier avec l'évêque d'Épiphanéia qui porte le même nom (*supra*, I, 10, 1) : voir J. P. KIRSCH, notice du *Lexikon f. Theol.* 1 (1957), c. 449, d'accord avec G. C. HANSEN, qui, dans le *Namenregister* de l'édition de Sozomène

de le brûler, il serait puni de mort et le paierait de sa tête. Il envoya aussi d'autres lettres à chaque ville contre Arius et les tenants de son opinion. 5 Il ordonna en outre qu'Eusèbe et Théognios seraient bannis de leurs évêchés¹ ; à l'Église de Nicomédie il écrivit d'adhérer à la formule de foi que le concile avait transmise, d'élire des évêques orthodoxes et de leur obéir, et de livrer à l'oubli la mémoire des précédents évêques : si on tentait de louer ceux-ci ou de partager leur manière de penser, il menaçait d'un châtiement. Dans ces lettres et autrement, il montrait qu'il avait de la haine à l'égard d'Eusèbe comme ayant été, auparavant déjà, du parti du tyran (*Licinius*) et ayant dressé des embûches contre lui, Constantin. En vertu donc de ces édits de l'empereur, Eusèbe et Théognios furent exclus des Églises qu'ils détenaient. C'est Amphion qui reçut l'Église de Nicomédie, Chrestos celle de Nicée².

6 Une fois finie la dispute sur le dogme, le concile décida aussi que tous célébreraient la fête de Pâques à la même date³.

Chapitre 22

Constantin invite aussi Acésius, évêque des novatiens, au premier concile de Nicée.

1 On dit que l'empereur, soucieux qu'il y eût concorde entre tous les chrétiens, invita aussi au concile Acésius,

(*GCS*, p. 435), distingue les deux personnages. Chrestos fut également très vite chassé du siège de Nicée (cf. *infra*, II, 16, 2).

3. C'étaient la Syrie et la Mésopotamie qui étaient en dissidence sur la question de la date de Pâques. Ces deux régions restaient fidèles au comput juif, en fixant la Pâque dans la semaine qui comptait le 14 du mois de Nizan. Le comput de l'Église d'Alexandrie, qui, sans tenir compte de la tradition juive, plaçait toujours la Pâque après l'équinoxe, triompha à Nicée : cf. H. LECLERCQ, « Pâques », *DACL* XIII, 2 (1938), c. 1521-1574 et notamment 1541-1553 ; et BARDY, p. 88-89.

τιανῶν ἐκκλησίας, ἐπὶ τὴν σύνοδον καλεῖσαι καὶ τὸν περὶ τῆς πίστεως καὶ τῆς ἑορτῆς ἐπιδειξάτω ὅρον ἤδη [δὲ] βεβαιωθέντα ταῖς τῶν ἐπισκόπων ὑπογραφαῖς, πυθέσθαι τε εἰ καὶ αὐτὸς τούτοις συναινεῖ· τὸν δὲ φάναι μηδὲν ὀρίσθαι καινόν, καὶ ἐπαινεῖσαι τὸ τῆ | συνόδῳ δόξαν· οὕτω γὰρ καὶ αὐτὸν ἐξ ἀρχῆς παρειληφέναι πιστεύειν τε καὶ ἑορτάζειν. **2** « Τί οὖν, ἔφη ὁ βασιλεὺς, ὁμοίως φρονῶν χωρίζῃ τῆς κοινωνίας; » Τοῦ δὲ προφέροντος τὴν ἐπὶ Δεκίου Ναυάτω καὶ Κορνηλίῳ συμβῆσαν διαφορὰν, καὶ ὡς μετὰ τὸ βάπτισμα κοινωνίας οὐκ ἀξιοὶ μυστηρίων τοὺς ἀμαρτίας ἐνόχους, ἦν πρὸς θάνατον καλοῦσιν αἱ θεῖαι γραφαὶ (θεοῦ γὰρ ἐξουσίας μόνου, οὐχ ἱερέων ἠρτῆσθαι τὴν ἄφεσιν) ὑπολαβὼν ὁ βασιλεὺς εἶπεν· « Ὡ Ἀκέσιε, κλίμακα θεὸς καὶ μόνος εἰς οὐρανοῦς ἀνάβηθι. » **3** Ταῦτα δὲ οἶμαι εἰπεῖν τὸν βασιλέα πρὸς Ἀκέσιον οὐκ ἐπαινοῦντα, ἀλλ' ὅτι ἄνθρωποι ὄντες ἀναμαρτήτους σφᾶς εἶναι νομίζουσιν.

23

1 Ἡ δὲ σύνοδος ἐπανορθῶσαι τὸν βίον σπουδάζουσα τῶν περὶ τὰς ἐκκλησίας διατριβόντων ἔθετο νόμους οὓς κανόνας ὀνομάζουσιν. **2** Ἐν δὲ τῷ περὶ τούτου βουλευέσθαι τοῖς μὲν ἄλλοις ἐδόκει νόμον ἐπεισάγειν ἐπισκόπους καὶ πρεσβυτέρους διακόνους τε καὶ ὑποδιακόνους μὴ συγκαθεύδειν ταῖς γαμεταῖς, ἅς πρὶν ἱεραῖσθαι ἠγάγοντο. **3** Ἀναστὰς δὲ ἐν

1. Acésius était le titulaire du siège de Constantinople (cf. *infra*, II, 32, 5). Les Pères de Nicée se montrèrent très conciliants à l'égard des novatiens, les admettant à la communion à condition qu'ils reconnaissent par écrit les dogmes de l'Église catholique et qu'ils acceptent de frayer avec les personnes mariées en secondes noces et avec les faillies des dernières persécutions (canon 8 de Nicée, cité par BARDY, p. 89). Mais Constantin, et avec lui Sozomène, ironise sur les prétentions de ceux qui se nommaient eux-mêmes « les Purs ».

évêque de l'Église des novatiens¹, qu'il lui montra la définition sur la foi et la fête (*de Pâques*) déjà sanctionnée par les signatures des Pères, et qu'il lui demanda si lui aussi était d'accord. Acésius dit qu'on n'avait rien défini de nouveau, et qu'il approuvait la décision du concile : c'est ainsi, dit-il, que depuis le début il avait appris à croire et à célébrer la fête. **2** « Pourquoi donc alors, dit l'empereur, si tu es de même opinion, te tiens-tu séparé de la communion de l'Église ? » Comme Acésius mettait en avant le différend survenu sous Dèce entre Novatien et (*le pape*) Corneille, et qu'il jugeait indignes de la communion aux mystères ceux qui, après le baptême, avaient commis une faute dont les saintes Écritures disent qu'« elle va à la mort » (*I Jn 5, 16 s.*) — car c'est de l'autorité de Dieu seul, et non des prêtres, que dépend la rémission des péchés —, l'empereur, l'ayant interrompu, lui dit : « Cher Acésius, dresse une échelle et sois seul à monter au ciel. » Cela, je pense, l'empereur le dit, non qu'il louât Acésius, mais parce que, bien qu'ils soient des hommes, les novatiens estiment qu'ils sont sans péché.

Chapitre 23

*Les canons établis par le concile :
Paphnuce le confesseur s'oppose au concile,
qui proposait un canon tendant à imposer la virginité
à tous ceux qui se vouaient au sacerdoce.*

1 Le concile, s'efforçant de redresser les mœurs de ceux qui servent dans les Églises, établit des lois, qu'on nomme canons. **2** Tandis qu'on délibérait sur ce point, l'opinion générale était d'introduire comme loi que les évêques, prêtres, diacres et sous-diacres ne fissent pas lit commun avec les épouses qu'ils avaient prises en mariage avant d'être ordonnés. **3** Mais se dressant au milieu d'eux, Paph-

μέσω Παφνούτιος ὁ ὁμολογητὴς ἀντεῖπε τίμιόν τε τὸν γάμον ἀποκαλῶν σωφροσύνην τε τὴν πρὸς τὰς ἰδίας γαμετὰς συνουσίαν· συνεβούλευσέν τε τῇ συνόδῳ μὴ τοιοῦτον θέσθαι νόμον· χαλεπὸν γὰρ εἶναι τὸ πρᾶγμα φέρειν· ἴσως δὲ καὶ αὐτοῖς καὶ ταῖς τούτων γαμεταῖς τοῦ μὴ σωφρονεῖν αἰτία γενήσεται· 4 κατὰ δὲ τὴν ἀρχαίαν τῆς ἐκκλησίας παράδοσιν τοὺς μὲν ἀγάμους τοῦ ἱερατικοῦ τάγματος κοινωνήσαντας μηκέτι γαμεῖν, τοὺς δὲ μετὰ γάμον ὧν ἔχουσι γαμετῶν μὴ χωρίζεσθαι. Καὶ ταῦτα μὲν ὁ Παφνούτιος, καίπερ ἄπειρος ὧν γάμου, εἰσηγήσατο. 5 Ἐπήνεσε δὲ καὶ ἡ σύνοδος τὴν βουλήν καὶ περὶ τούτου οὐδὲν ἐνομοθέτησεν, ἀλλὰ τῇ ἐκάστου γνώμῃ τὸ πρᾶγμα, οὐκ ἐν ἀνάγκῃ ἔθετο. | Περὶ δὲ τῶν ἄλλων, ἥπερ αὐτῇ καλῶς ἔχειν ἐδόκει, νόμους ἀνεγράψατο, καθ' οὗς πολιτεύεσθαι προσήκει τὰ τῆς ἐκκλησίας πράγματα. Ἄλλὰ τούτοις μὲν, εἴ τῳ φίλον, ῥάδιον ἐντυχεῖν παρὰ πολλοῖς φερομένοις.

24

928 1 Ἐξετασθέντων δὲ καὶ τῶν κατὰ Μελέτιον ἀνὰ τὴν Αἴγυπτον συμβάντων κατεδίκασεν αὐτὸν ἡ σύνοδος ἐν τῇ Λυκῶ διατρίβειν ψιλὸν ὄνομα ἐπισκοπῆς ἔχοντα, τοῦ δὲ λοιποῦ μήτε ἐν πόλει μήτε ἐν κώμῃ χειροτονεῖν· τοὺς δὲ ἤδη παρ' αὐτοῦ καταστάντας κοινωνεῖν καὶ λειτουργεῖν, δευτερεύειν δὲ ταῖς τιμαῖς τῶν ἐν ἐκάστη ἐκκλησίᾳ καὶ παροικίᾳ

1. Sur ce personnage, voir *supra*, chap. 10, 1-2 et n. *ad. loc.* Parmi les 22 canons de Nicée que RUFIN énumère (*H.E.* I [X], 6), le plus proche de la question tranchée par l'intervention de Paphnuce est le troisième.

2. Les canons disciplinaires de Nicée, qu'on s'accorde généralement à fixer au nombre de 20, reprirent et précisèrent les décisions du concile d'Arles (314). D'après HEFELLE-LECLERCQ, t. I, 1, p. 508, les collections grecques et latines de canons conciliaires étaient constituées dès le iv^e et le v^e siècles... ; des copies en furent faites en très grand

nuce le Confesseur¹ s'y opposa, déclarant le mariage chose honorable et tempérance le fait de s'unir à sa propre épouse. Il conseilla au concile de ne pas poser une telle loi : il serait difficile de supporter la chose, et ce pourrait même être et pour les maris et pour leurs épouses une cause d'intempérance ; 4 il fallait, selon l'antique tradition de l'Église, que les non mariés, une fois entrés dans la hiérarchie, ne se mariassent plus, mais que ceux qui y étaient entrés après le mariage ne se séparassent pas de leurs femmes. Voilà la proposition que fit Paphnuce, bien qu'il fût lui-même non marié. 5 Le concile approuva cet avis et ne fit pas de loi à ce propos, mais laissa la chose au jugement de chacun, sans qu'il y eût contrainte. Sur les autres points, conformément à ce qu'il jugeait être bien, le concile composa des lois qui dussent servir de règle pour le gouvernement de l'Église. Mais ces canons circulent en beaucoup d'ouvrages et il est aisé de les lire, si l'on en a envie².

Chapitre 24

*Les affaires de Mélétiος ;
excellentes mesures prises par le saint concile le concernant.*

1 Quand on eut examiné aussi les affaires de Mélétiος en Égypte, le concile le condamna à rester à Lycopolis avec seulement le titre d'évêque, mais sans pouvoir désormais ordonner quiconque ni dans une ville ni à la campagne ; ceux qui avaient été déjà ordonnés par lui resteraient en communion et continueraient leurs fonctions, mais ils seraient subordonnés, quant aux honneurs, aux membres du clergé en chaque Église et chaque siège épis-

nombre. La plus ancienne et la plus remarquable collection latine est la *Prisca*.

κληρικῶν. **2** Ἐπαναβαίνειν δὲ ταῖς τάξεσι τῶν προτελευ-
 τάντων, εἰ ψήφῳ τοῦ πλήθους ἄξιοι φανεῖεν, ἐπιχειροτονοῦν-
 τος τοῦ ἐπισκόπου τῆς Ἀλεξανδρέων ἐκκλησίας· μὴ ἐξεῖναι
 δὲ αὐτοῖς ἐπιλέγεσθαι κατὰ γνώμην ἰδίαν οὐδ' ἂν ἐθέλωσιν.
3 Ἐφάνη δὲ τοῦτο τῇ συνόδῳ δίκαιον, λογιζομένη τὸ προ-
 πετὲς καὶ ἔτοιμον εἰς χειροτονίαν Μελιτίου καὶ τῶν τὰ αὐτὰ
 φρονούντων, ὥστε καὶ Πέτρου τοῦ μαρτυρήσαντος, ἥνικα
 ἤγειτο τῆς Ἀλεξανδρέων ἐκκλησίας, φεύγοντος διὰ τὸν τότε
 διωγμὸν, τὰς διαφερούσας αὐτῷ χειροτονίας ὑψήρπασε.

25

1 Τούτων ὧδε δοξάντων τῇ συνόδῳ ξυνηχέθη κατὰ
 ταῦτὸν ἑορτὴν εἶναι εἰκοσαετηρίδα τῆς Κωνσταντίνου βασι-
 λείας. Ἔθος δὲ Ῥωμαίοις δημοτελῆ πανήγυριν ἄγειν καθ'
 ἑκάστην δεκαετίαν τῆς τοῦ κρατοῦντος ἀρχῆς. Εὐκαιρον
 οὖν εἶναι νομίσας ὁ βασιλεὺς προετρέψατο τότε τὴν σύνοδον
 εἰς ἐστίασιν καὶ τοῖς προσήκουσι δώροις ἐτίμησεν. **2** Ἐπεὶ
 46 δὲ οἴκαδε ἐπανιέναι παρεσκευάσαντο, συγκαλέσας ἀπαντας
 συνεβούλευσεν ὁμονοεῖν περὶ τὴν πίστιν καὶ τῆς σφᾶς
 αὐτοῦς εἰρήνης ἔχεσθαι, ὥς ἂν ἀστασίαστοι τοῦ λοιποῦ δια-
 μένοιεν. **3** Καὶ πολὺν περὶ τούτου λόγον διεξελθὼν τὸ τελευ-
 ταῖον ἐκέλευεν ὑπὲρ ἑαυτοῦ καὶ παιδῶν καὶ βασιλείας εὐχε-

1. Comme à l'égard des novatiens, les Pères de Nicée adoptèrent en face de Mélétiος et des 28 évêques de son parti une attitude bienveillante. La lettre qu'ils adressèrent à leur sujet aux évêques d'Égypte, de Libye et de la Pentapole nous a été conservée par SOCRATE, *H.E.* I, 9; THÉODORE, *H.E.* I, 8; GÉLASE DE CYZIQUE, *H.E.* II, 34 : cf. BARDY, p. 87.

2. La vingtième année du règne de Constantin commençait officiellement le 25 juillet 325 (cf. SEBCK, *Regesten*, p. 175, se fondant sur la *Chronique* de JÉRÔME et la *Vita Constantini*, 3, 15, d'EUSÈBE). Le concile ayant été ouvert le 20 mai, la date du 25 juillet pour sa clôture semble préférable à celle du 19 juin — couramment admise d'après la tradition ancienne (cf. BARDY, p. 91, n. 2) —, étant donné l'importance et le nombre des questions en délibération.

copal. **2** En cas de mort des évêques catholiques, les évêques méliciens pourraient prendre leur place, si le vote populaire les en jugeait dignes, mais à la condition que l'évêque d'Alexandrie les ordonnât à nouveau : il ne leur était pas permis de choisir qui ils voudraient selon leur vouloir propre¹. **3** Cette décision parut juste au concile, car il prenait en considération la précipitation et la hâte de Mélétiος et de ses partisans dans les ordinations, au point que, quand Pierre, chef de l'Église d'Alexandrie, qui fut martyr, était en fuite à cause de la persécution d'alors, Mélétiος usurpa les ordinations qui revenaient de droit à Pierre.

Chapitre 25

*L'empereur invite à un banquet,
 aux frais de l'État, à Constantinople,
 les Pères du concile et les couvres de cadeaux ;
 il les exhorte à vivre dans la concorde
 et fait savoir par lettre à Alexandrie
 et dans le monde entier les décisions du concile.*

1 Toutes ces résolutions ainsi prises par le concile, il se trouva qu'au même moment, on célébrait les *vicennalia* du règne de Constantin². C'est une coutume chez les Romains de célébrer aux frais de l'État une panégyrie à chaque décennie du règne du souverain. L'empereur, ayant donc jugé l'occasion bonne, invita alors le concile à un festin et il honora les Pères de dons appropriés. **2** Et au moment où ils se disposèrent à rentrer chez eux, les ayant tous convoqués, il leur conseilla de rester d'accord sur la foi et de garder entre eux la paix, en sorte qu'il n'y eût plus désormais de luttes intestines. **3** Il s'étendit longuement là-dessus et, pour finir, il les invita à prier et à sup-

σθαι σπουδαίως καὶ τὸν θεὸν βικετεύειν ἐκάστοτε. Καὶ πρὸς
 μὲν τοὺς τότε ἀφικομένους εἰς Νίκαιαν τοιαῦτα εἰπὼν συνε-
 τάξατο. 4 Δῆλα δὲ ποιῶν καὶ τοῖς μὴ παροῦσι τὰ ἐν τῇ
 929 ἐκκλησίαις, τῇ δὲ Ἀλεξανδρέων ἰδίᾳ ἕτερα παρὰ ταῦτα,
 προτρέπων πάσης ἀφεμένους διχονοίας ὁμονοῆσαι περὶ τὴν
 ἐκτεθεῖσαν παρὰ τῆς συνόδου πίστιν· μηδὲν γὰρ ἕτερον
 εἶναι ταύτην ἢ θεοῦ γνώμην ἐκ συμφωνίας τηλικούτων καὶ
 τοσοῦτων ἱερέων ἀγίῳ πνεύματι συστᾶσαν μετὰ <τε> ζήτησιν
 ἀκριβῆ καὶ βάσανον πάντων τῶν ἀμφιβόλων δοκιμασθεῖσαν.

1. D'après THÉODORE, *H.E.* I, 12, 2, Constantin recommanda aux évêques d'aimer la paix, de bannir la jalousie, de réprimer le faste et la domination, de travailler à la conversion des infidèles (cf. BARDY, p. 92).

plier Dieu ardemment, en toute occasion, pour lui, pour ses fils et pour son règne. C'est sur ces mots, qu'il dit adieu aux Pères qui étaient venus à Nicée¹. 4 Mais pour faire connaître aux absents aussi ce qui avait été décidé au concile, il écrivit aux Églises de chaque ville, et, outre cela, une lettre particulière à l'Église des Alexandrins², les engageant à renoncer à leur dissentiment et à vivre dans la concorde touchant la foi qui avait été formulée par le concile : car ce ne pouvait être là que la sentence même de Dieu, puisqu'elle avait été établie, sous l'influence du Saint Esprit, par le commun accord de si grands et si nombreux évêques et qu'elle avait été approuvée après une recherche scrupuleuse et la mise à l'épreuve de toutes les questions en doute.

2. Cette lettre est citée par SOCRATE, *H.E.* I, 9, GÉLASE DE CY-
 ZIQUE, *H.E.* II, 37 et la collection athanasienne de documents.

VOICI CE QUE CONTIENT
LE LIVRE II DE L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE¹

- A'. Περὶ τῆς εὐρέσεως τοῦ ζωηφόρου σταυροῦ καὶ ἁγίων ἡλων.
- B'. Περὶ Ἑλένης τῆς τοῦ βασιλέως μητρὸς καὶ ὡς εἰς Ἱεροσόλυμα παραγενομένη ναοὺς ἠκοδόμησε καὶ ἄλλα θεοφιλῆ διαπράξατο ἔργα· καὶ περὶ τῆς αὐτῆς τελευτῆς.
- Γ'. Περὶ τῶν ναῶν οὓς ὁ μέγας ἠκοδόμησε Κωνσταντῖνος καὶ περὶ τῆς αὐτοῦ ἐπωνύμου πόλεως ὅπως ἐκτίσθη καὶ περὶ τῶν ἔσω αὐτῆς κτισμάτων· ἔτι καὶ περὶ τοῦ εἰς Σωσθένιον ναοῦ τοῦ ἀρχιστρατήγου Μιχαήλου καὶ περὶ τῶν ἐκεῖσε θαυμάτων.
- Δ'. Οἷα ὁ μέγας Κωνσταντῖνος περὶ τὴν Μαμβρῆ δρῦν διαπράξατο καὶ ὡς ναὸν ἠκοδόμησεν.
- Ε'. Ὅπως τὰ τῶν εἰδώλων τεμένη κατέστρεψε καὶ τοὺς λαοὺς ἐντεύθεν μᾶλλον χριστιανίζειν ἀνέπειθεν.
- ς'. Ἐκ ποίας προφάσεως, ἐπὶ Κωνσταντίνου, τὸ τοῦ Χριστοῦ ὄνομα εἰς ὅλην τὴν οἰκουμένην διέδραμεν.
- Z'. Ὅπως Ἰβηρες τὴν εἰς Χριστὸν πίστιν ἐδέξαντο.
- H'. Ὅπως καὶ οἱ Ἀρμένιοι καὶ Πέρσαι τὸν χριστιανισμόν ἤσπασαντο.
- Θ'. Περὶ Σαβάρου τοῦ βασιλέως Περσῶν ὅπως κατὰ Χριστιανῶν ἐκινήθη καὶ περὶ Συμεῶν τοῦ ἐπισκόπου Περσίδος καὶ περὶ Οὐσθαζάνου εὐνούχου ὅπως τὸν τοῦ μαρτυρίου ἀγῶνα διήνυσε.
- I'. Περὶ τῶν ὑπὸ Σαβάρου ἀναιρεθέντων Χριστιανῶν ἐν Περσίδι.
- ΙΑ'. Περὶ Πουσίκη τοῦ πρώτου ἐν τοῖς τεχνίταις Σαβάρου.
- ΙΒ'. Περὶ Ταρβούλας τῆς ἀδελφῆς Συμεῶν καὶ τῆς μαρτυρίας αὐτῆς.
- ΙΓ'. Περὶ τοῦ μαρτυρίου τοῦ ἁγίου Ἀκεψιμᾶ καὶ τῶν σὺν αὐτῷ.
- ΙΔ'. Περὶ τοῦ μαρτυρίου τοῦ ἐπισκόπου Μίλλου καὶ τῆς πολιτείας αὐτοῦ· καὶ ὅτι Σαβῶριος μυρίους ἑξακισχιλίους ἐπισήμους ἐν Περσίδι ἐμαρτύρισεν ἀνεὺ τῶν ἀσέμων ἀνθρώπων.

- I. Découverte de la Croix de vie et des saints clous.
- II. Hélène, mère de l'empereur ; elle se rend à Jérusalem, construit des églises et réalise d'autres œuvres pieuses ; sa mort.
- III. Les églises construites par Constantin le Grand ; fondation de la ville qui porte son nom ; monuments qu'il fonda dans la ville ; l'église de saint Michel archevêque en Sosthèmon ; les miracles qui eurent lieu en cette église.
- IV. Réalisations de Constantin le Grand concernant le chêne de Mambré ; édification d'une église.
- V. Constantin fait détruire les temples des idoles et encourage ainsi davantage les populations à être chrétiennes.
- VI. Pour quels motifs, sous le règne de Constantin, le nom du Christ se répand dans le monde entier.
- VII. Les Ibères reçoivent la foi dans le Christ.
- VIII. Conversion au christianisme des Arméniens et des Perses.
- IX. Sapor, roi de Perse, est excité contre les chrétiens ; l'évêque perse Syméon ; martyre d'Ouasthazadès, eunuque du palais.
- X. Exécution de chrétiens par Sapor en Perse.
- XI. Pousikès, chef des artisans de Sapor.
- XII. Tarboula, sœur de Syméon, son martyre.
- XIII. Martyre de saint Akepsimas et de ses compagnons.
- XIV. Martyre de l'évêque Milès, son genre de vie ; Sapor fait subir le martyre en Perse à seize mille nobles, sans parler des gens d'obscur origine.

1. Cf. *supra*, p. 104, n. 1.

- IE'. "Ὅπως ὁ Κωνσταντῖνος γράφει Σαβῶρη παῦσαι κολάζειν Χριστιανούς.
- IZ'. "Ὅτι οἱ περὶ Ἄρειον βιβλίον δόντες συμφρονεῖν τῇ ἐν Νικαίᾳ συνόδῳ τοὺς οἰκείους θρόνους ἀπέλαβον, Εὐσέβιος τε καὶ Θεόγνιος.
- IZ'. "Ὅτι τοῦ Ἀλεξανδρείας τελευτήσαντος Ἀλεξάνδρου Ἀθανάσιος ἐκ προτροπῆς ἐκείνου λαμβάνει τὸν θρόνον· καὶ διήγησις περὶ τῆς ἐκ νέου ἡλικίας αὐτοῦ ὅτι αὐτοδίδακτος ἦν ἱερεὺς καὶ φιλοῦμενος τῷ μεγάλῳ Ἀντωνίῳ.
- IIH'. "Ὅτι Ἀρειανοὶ καὶ Μελετιανοὶ περιφανῆ ἐποίησαν Ἀθανάσιον. Καὶ περὶ Εὐσεβίου καὶ ὅπως ἀπεπειρῶτο Ἀθανάσιος δέξασθαι Ἄρειον· καὶ περὶ τῆς λέξεως « τοῦ ἁμοουσίου » ὅπως μάλιστα τῶν ἄλλων ὁ Παμφίλου Εὐσέβιος καὶ Εὐστάθιος ὁ Ἀντιοχείας ἐστασίαζον.
- IO'. Περὶ τῆς Ἀντιοχείας συνόδου καὶ ὅτι ἀδικίως καθήρεθη Εὐστάθιος καὶ Εὐφρόνιος τὸν θρόνον λαμβάνει. Καὶ οἷα ὁ μέγας Κωνσταντῖνος ἔγραψε τῇ συνόδῳ καὶ Εὐσεβίῳ τῷ Παμφίλου παραιτησαμένῳ τῇ Ἀντιοχείᾳ.
- K'. Περὶ Μαξίμου τοῦ μετὰ Μακάριον τὸν Ἱεροσολύμων θρόνον λαβόντος.
- KA'. Περὶ τῶν Μελετιανῶν καὶ Ἀρειανῶν ὅπως ἠνώθησαν· καὶ περὶ Εὐσηβίου καὶ Θεογνίου ὅπως πάλιν τὴν Ἀρείου νόσον ἀνάπτειν ἐπεχείρουν.
- KB'. Οἷα κατὰ τοῦ ἁγίου Ἀθανασίου οἱ Ἀρειανοὶ καὶ οἱ Μελετιανοὶ συσκευάσαντες οὐδὲν ἤνυσαν.
- KΓ'. Περὶ τῆς συκοφαντίας τοῦ ἁγίου Ἀθανασίου διὰ τὴν τοῦ Ἀρσενίου χεῖρα.
- KΔ'. "Ὅτι καὶ τὰ ἐν ἐνδοτέρῳ τῶν Ἰνδῶν ἔθνη, τότε τὸν χριστιανισμὸν ἐδέξαντο, διὰ Φρουμεντίου καὶ Αἰδεσίου τῶν ἀλχημαλιτῶν.
- KE'. Περὶ τῆς ἐν Τύρῳ συνόδου, καὶ περὶ τῆς παραλόγου καθαιρέσεως τοῦ ἁγίου Ἀθανασίου.
- Kς'. Περὶ τοῦ ἐν Ἱεροσολύμοις νεῶ, ὃν ὁ μέγας ἔκτισε Κωνσταντῖνος ἐν Γόλγοθᾶ· καὶ περὶ τῶν ἐγκαινίων αὐτοῦ.
- KZ'. Περὶ τοῦ πρεσβυτέρου τοῦ πεισαντος Κωνσταντῖνον καταγαγεῖν ἐκ τῆς ὑπερορίας Ἄρειον καὶ Εὐζώνιον· καὶ περὶ τῆς αὐτοῦ τάχα εὐσεβοῦς πίστεως λίβελλος· καὶ ὅπως ὑπὸ τῆς ἐν Ἱεροσολύμοις ἀθροισθείσης συνόδου καὶ πάλιν Ἄρειος προσεδέχθη.
- KH'. Ἐπιστολὴ βασιλέως Κωνσταντῖνου πρὸς τὴν ἐν Τύρῳ σύνοδον· καὶ ἐξορὰ τοῦ ἁγίου Ἀθανασίου ἀπὸ τῆς ἐπιθέσεως τῶν Ἀρειανῶν.

- XV. Lettre de Constantin à Sapor pour mettre un terme à la persécution des chrétiens.
- XVI. Les ariens Eusèbe (de Nicomédie) et Théognios (de Nicée), après avoir remis un libelle de soumission aux décisions du concile de Nicée, retrouvent leurs sièges épiscopaux.
- XVII. A la mort d'Alexandre d'Alexandrie, Athanase, désigné par lui, lui succède ; récit concernant l'enfance d'Athanase, comment il devint prêtre sans avoir été instruit ; affection que lui voue le grand Antoine.
- XVIII. Les ariens et les mélécians rendent Athanase célèbre. Eusèbe ; comment Athanase est sollicité de recevoir Arius ; le terme « *homousios* » ; un différend extrêmement vif oppose Eusèbe de Pamphile et Eustathe d'Antioche.
- XIX. Synode d'Antioche ; Eustathe est injustement déposé et Euphronios lui succède comme évêque. Lettre de Constantin le Grand au synode et à Eusèbe de Pamphile qui avait refusé le siège d'Antioche.
- XX. Maxime obtient, après Macaire, le siège de Jérusalem.
- XXI. Les mélécians et les ariens s'unissent ; Eusèbe et Théognios entreprennent de rallumer l'hérésie arienne.
- XXII. Machinations contre saint Athanase organisée par les ariens et les mélécians, sans résultat.
- XXIII. Calomnie concernant saint Athanase par l'entremise d'Arsène.
- XXIV. Les Indiens de l'intérieur aussi reçoivent à ce moment la foi chrétienne, grâce aux prisonniers Frumentius et Édésius.
- XXV. Concile de Tyr ; déposition inattendue de saint Athanase.
- XXVI. L'église de Jérusalem fondée par Constantin le Grand sur le Golgotha ; sa consécration.
- XXVII. Le prêtre qui persuada Constantin de rappeler d'exil Arius et Euzoïos ; libelle concernant la profession de foi d'Arius ; Arius est de nouveau accueilli par le concile rassemblé à Jérusalem.
- XXVIII. Lettre de l'empereur Constantin au concile de Tyr ; exil d'Athanase par suite de l'intrigue des ariens.

- ΚΘ'. Περὶ Ἀλεξάνδρου τοῦ ἐπισκόπου Κωνσταντινοπόλεως, ὅπως ἀνεδύετο εἰς κοινωνίαν Ἀρειοῦ δέξασθαι· καὶ ὡς διερράγη Ἀρειος, νυξάσης αὐτὸν τῆς γαστρὸς εἰς ἀπόπατον.
- Λ'. Οἷα γράφει ὁ μέγας Ἀθανάσιος περὶ τῆς Ἀρείου ῥήξεως.
- ΛΑ'. Περὶ τῶν μετὰ τελευτῆν Ἀρείου συμβάντων ἐν Ἀλεξανδρείᾳ· καὶ οἷα τοῖς ἐκείσε ὁ μέγας ἔγραψε Κωνσταντῖνος.
- ΛΒ'. Ὅτι κατὰ πασῶν αἵρέσεων νόμον ὁ Κωνσταντῖνος ἔθετο, μὴ ἀλλαχοῦ ἐκκλησιάζειν ἢ τῇ καθολικῇ Ἐκκλησίᾳ· δι' οὗ καὶ αἱ πλεῖστοι τῶν αἵρέσεων ἠφανίσθησαν. Οἱ δὲ περὶ τὸν Νικομηδείας Εὐσέβιον Ἀρειανοὶ τὸ ὁμοούσιον τεχνηέντως περιελεῖν ἐπεχείρησαν.
- ΛΓ'. Περὶ Μαρκελλοῦ τοῦ Ἀγκύρας καὶ τῆς αἵρέσεως αὐτοῦ καὶ καθαιρέσεως.
- ΛΔ'. Περὶ τῆς τελευτῆς τοῦ μεγάλου Κωνσταντίνου, καὶ ὡς ὕστερον βαπτισθεὶς ἐτελεύτησε, ταφεὶς ἐν τῷ νεῷ τῶν ἁγίων ἀποστόλων.

- XXIX. Alexandre, évêque de Constantinople, refuse d'accueillir en communion Arius ; Arius « éclate », pris de colique dans un lieu d'aisance.
- XXX. Ce qu'écrit le grand Athanase sur l'« éclatement » d'Arius.
- XXXI. Événements arrivés à Alexandrie après la mort d'Arius ; ce qu'écrit Constantin aux habitants d'Alexandrie.
- XXXII. Constantin édicte une loi contre toutes les sectes ordonnant que le culte ne soit célébré que dans l'Église catholique ; il en résulte la disparition de la plupart des sectes : les ariens, autour d'Eusèbe de Nicomédie, s'efforcent par un subterfuge de supprimer le terme « consubstantiel ».
- XXXIII. Marcel d'Ancyre, son hérésie, sa déposition.
- XXXIV. Mort de Constantin le Grand ; baptisé sur le tard, il meurt et est enterré dans l'église des saints Apôtres.

ΤΟΥ ΑΥΤΟΥ
ΕΚΚΛΗΣΙΑΣΤΙΚΗΣ ΙΣΤΟΡΙΑΣ

ΤΟΜΟΣ ΔΕΥΤΕΡΟΣ

1

47 1 Τὰ μὲν δὴ κατὰ Νίκαιαν μέχρι τούτου τέλος ἔσχε, καὶ τῶν ἱερέων ἕκαστος οἴκαδε ἐπανῆλθον. Ὁ δὲ βασιλεὺς ὑπερφυῶς ἔχαιρε συμφωνοῦσαν ὄρων περὶ τὸ δόγμα τὴν καθόλου ἐκκλησίαν· χαριστήριά τε ἀνατιθεὶς τῷ θεῷ ὑπὲρ τῆς ὁμονοίας τῶν ἐπισκόπων, ὑπὲρ τε αὐτοῦ καὶ παιδων καὶ τῆς βασιλείας, ᾤθη δεῖν οἶκον εὐκτῆριον τῷ θεῷ κατασκευάσαι ἐν Ἱεροσολύμοις ἀμφὶ τὸν καλούμενον Κρανίου τόπον. 2 Περὶ δὲ τὸν αὐτὸν χρόνον καὶ Ἑλένη ἡ αὐτοῦ μήτηρ ἦκεν εἰς Ἱεροσόλυμα εὐξασθαί τε καὶ τοὺς ἐνθάδε ἱεροὺς ἱστορῆσαι τόπους. Εὐλαβῶς δὲ περὶ τὸ δόγμα τῶν Χριστιανῶν διακειμένη περὶ πολλοῦ ἐποιεῖτο τοῦ σεβασμίου σταυροῦ τὸ ξύλον ἐξευρεῖν. 3 Ἦν δὲ οὔτε τούτου οὔτε τοῦ θεσπεσίου τάφου ἡ εὕρεσις

1. L'évangile de Matthieu, 4, 27, donne au Calvaire le nom de Τὸ Κρανίον (= le crâne). L'araméen *Gulgolla*, l'hébreu *Gulgolet*, ont le même sens que le mot grec et en même temps celui de « sommet, citadelle ». Le jeu de mots tête/cime, citadelle, est donc très ancien et antérieur au christianisme ; ce dernier s'est borné « à adopter comme représentation du Calvaire le crâne qui est un véritable idéogramme, désignant sans aucune interprétation le lieu même qu'il est chargé de nous rappeler » : H. LECLERCQ, « Calvaire », *DACL* II, 2 (1910), c. 1755.

DU MÊME
HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

LIVRE II

Chapitre 1

Découverte de la Croix de vie et des saints clous.

1 Le concile de Nicée se termina donc de la sorte, et chacun des évêques rentra chez lui. L'empereur de son côté se réjouissait extrêmement de voir l'Église universelle parvenue à la concorde sur le dogme. Et, sous forme d'hommage de reconnaissance à Dieu pour le bon accord des évêques, en imploration aussi pour lui, ses fils et son règne, il pensa qu'il fallait bâtir une église à Dieu à Jérusalem au lieu dit du Calvaire¹. 2 Vers ce même temps, Hélène aussi², sa mère, vint à Jérusalem pour prier et visiter les Lieux saints. Comme elle avait en grande révérence la religion chrétienne, elle tenait beaucoup à découvrir le bois de la sainte Croix. 3 Ni ce bois ni le saint tom-

2. Hélène (vers 255-328/330) est alors à l'apogée de sa gloire et de son influence : elle a reçu en 325 le titre d'*Augusta*. Mais quel rôle a-t-elle joué dans la mise à mort de Fausta, sa bru, en 326 ? Pour PIGANJOL, p. 39, le pèlerinage d'Hélène aux Lieux saints « ressemble à une expiation ». Parmi les historiens anciens, EUSÈBE, *Vita Constantinii*, 3, 42, se montre plus précis que Sozomène, en indiquant qu'Hélène avait reçu mission d'inspecter les églises d'Orient. Plus généralement, voir les notices consacrées à ce personnage très discuté et énigmatique par O. SEECK, *PW* VII, 2, (1912), c. 2820 ; *P.L.R.E.*, I, p. 410.

ῥαδία. Οἱ γὰρ πάλαι τὴν ἐκκλησίαν διώξαντες Ἕλληνες ἔτι φύεσθαι ἀρχομένην τὴν θρησκείαν πάσῃ μηχανῇ σπουδάσαντες ἐκτεμεῖν ὑπὸ πολλῶ χῶματι τὸν τῆδε τόπον κατέκρυψαν καὶ εἰς ὕψος ἡγειραν βαθύτερον ὑπάρχοντα, ὡς καὶ νῦν φαίνεται. Περιλαβόντες δὲ περίξ πάντα τὸν τῆς ἀναστάσεως χῶρον καὶ τοῦ Κρανίου, διεκόσμησαν καὶ λίθῳ τὴν ἐπιφάνειαν κατέστρωσαν καὶ Ἀφροδίτης ναὸν κατεσκευάσαν καὶ ζῶδιον ἰδρύσαντο, ὥστε τοὺς αὐτόθι τὸν Χριστὸν προσκυνούντας δόξαι τὴν Ἀφροδίτην σέβειν, καὶ τῷ χρόνῳ εἰς λήθην | ἐλθεῖν τὴν ἀληθῆ αἰτίαν τοῦ περὶ τὸν τόπον σεβάσματος, ἅτε μήτε τῶν Χριστιανῶν ἀδεῶς εἰς τοῦτον φοιτᾶν ἢ ἑτέροις καταμνηθεῖν τολμώντων καὶ τούναντίον πιστουμένου τοῦ Ἑλληνικοῦ ναοῦ καὶ τοῦ ἀγάλματος.

4 Ἐγένετό γε μὴν δῆλος ὁ τόπος καὶ ἐφωράθη ἡ σπουδασθεῖσα περὶ αὐτὸν πλάνη, ὡς μὲν τινες λέγουσιν, ἀνδρὸς Ἑβραίου τῶν ἀνὰ τὴν ἐφῶν οἰκούντων ἐκ πατρώας γραφῆς καταμνηύσαντος, ὡς δὲ ἀληθέστερον ἐννοεῖν ἔστι, τοῦ θεοῦ ἐπιδείξαντος διὰ σημείων καὶ ὄνειράτων. Οὐ γὰρ οἴμαι τὰ θεῖα δεῖσθαι τῆς παρ' ἀνθρώπων μνηύσεως, ἡνίκα ἂν δῆλα αὐτὰ τῷ θεῷ δοκῆ γενέσθαι. 5 Τηνικαῦτα γοῦν κατὰ πρόσταξιν τοῦ βασιλέως τοῦ τῆδε χώρου καθαρθέντος εἰς βάθος, ἐν μέρει τὸ τῆς ἀναστάσεως ἀνεφάνη ἄντρον, ἐτέρωθι δὲ περὶ τὸν αὐτὸν τόπον τρεῖς ἠδρέθησαν σταυροί, καὶ χωρὶς ἄλλο ξύλον ἐν τάξει λευκώματος ῥήμασι καὶ γράμμασιν Ἑβραϊκοῖς Ἑλληνικοῖς τε καὶ Ῥωμαϊκοῖς τάδε δηλοῦν Ἰησοῦς ὁ Ναζωραῖος ὁ βασιλεὺς τῶν Ἰουδαίων. Καὶ ταῦτα μὲν, ὡς ἡ ἱερὰ βίβλος τῶν εὐαγγελίων ἱστορεῖ, οὕτω συνέβη προγραφῆναι ὑπὲρ κεφαλῆς τοῦ Χριστοῦ, Πιλάτου τοῦτο προστάξαντος τοῦ τὴν Ἰουδαίαν ἐπιτροπεύοντος. 6 Ἐργώδης

1. Ce Juif n'apparaît ni chez Ambroise, ni chez Rufin, ni chez Socrate.

2. RUFIN, *H.E.* I (X), 7-8, et THÉODORET, *H.E.* I, 17, ainsi que CYRILLE DE JÉRUSALEM (*Lettre à Constance*, 4) sont d'accord pour placer, comme Sozomène, au temps de Constantin la découverte du bois de la Croix. Toutefois, ce n'est qu'à l'extrême fin du IV^e siècle, dans l'oraison funèbre de Théodose par saint AMBROISE (*ob. Theod.*,

beau n'étaient aisés à découvrir. Car les païens qui avaient anciennement persécuté l'Église s'étaient efforcés par tout moyen de couper à la racine la religion quand elle commençait encore à naître, ils avaient comblé sous une masse de terre le lieu de la tombe et ils l'avaient surélevé alors qu'il était assez bas : c'est ainsi qu'il se voit encore aujourd'hui. Outre cela, ils avaient entouré d'une enceinte tout l'emplacement de la Résurrection et du Calvaire, ils l'avaient arrangé et en avaient pavé toute la surface ; et ils avaient bâti un temple d'Aphrodite et fait dresser une statue de cette déesse, en sorte que ceux qui adoraient là le Christ parussent honorer Aphrodite, et qu'avec le temps tomberait dans l'oubli la vraie cause de la vénération du lieu, puisque les chrétiens n'oseraient pas le fréquenter sans crainte ou le révéler à d'autres, et qu'en revanche ce qui serait cru comme véritable, c'était le temple païen et la statue.

4 Le lieu se fit pourtant connaître et fut dévoilée la fraude qu'on s'était efforcé de créer à son sujet. Selon certains, c'est parce qu'un Juif des régions orientales révéla le lieu d'après un écrit qu'il tenait de ses pères¹, mais, comme il est permis de le penser plus justement, c'est parce que Dieu le montra par des miracles et des songes. Car, à mon avis, les choses divines n'ont besoin d'aucune indication de la part des hommes, toutes les fois que Dieu lui-même a décidé de les manifester. 5 Quoi qu'il en soit, à ce moment, sur l'ordre de l'empereur, on nettoya cet emplacement jusqu'au fond ; et à cet endroit apparut la grotte de la Résurrection ; ailleurs près du même lieu on découvrit trois croix² et, à part, une autre pièce de bois en guise d'écriteau rédigé en hébreu, en grec et en latin avec ces mots : « Jésus de Nazareth le roi des Juifs » (*Jn 19, 19-20*). Ces mots, de fait, comme le rapportent les évangiles, avaient été ainsi affichés au-dessus de la tête du Christ, sur l'ordre de Pilate, alors procurateur de Judée. 6 Malgré cette découverte, il était bien difficile de reconnaître quelle était la

δὲ ἔτι ἐτύγγανεν ἡ τοῦ θεοῦ σταυροῦ διάκρισις, εἰ καὶ εὐρέθη, διερρηκτός αὐτοῦ τοῦ γράμματος καὶ διερριμμένου, ἅμα δὲ καὶ τῶν τριῶν σταυρῶν χύδην διεσπαρμένον, ὡς γε εἰκὸς ἐν τῇ καθαιρέσει τῶν σταυρωθέντων σωμάτων συγχυθείσης τῆς τάξεως. Ἐπεὶ γὰρ οἱ στρατιῶται νεκρὸν ἐν τῷ ξύλῳ εὐρήκασιν, καθελόντες αὐτὸν πρῶτον ἀπέδοντο εἰς ταφὴν κατὰ τὴν ἱστορίαν· μετὰ δὲ ταῦτα τῶν ἐκατέρωθεν ληστῶν ταχύναντες τὸν θάνατον, τὰ σκέλη κατέαξαν καὶ τὰ ξύλα ὅπη ἐπέτυχεν ἄλλο ἄλλῃ διέρριψαν. Τί γὰρ καὶ ἐπιμελὲς ἦν αὐτοῖς ἐν τῇ προτέρᾳ τάξει ταῦτα ἔαν, ἐκάστου φθάσαι
 49 τὴν ἐσπέραν σπουδάζοντος | καὶ ἀνδρῶν βία τετελευτηκῶτων περὶ σταυροῦς ἐνδιατρίβειν οὐκ ἀγαθὸν ἡγουμένου. 7 Ταύτη οὖν ἀδήλου ἔτι τυγχάνοντος τοῦ θεσπεσίου ξύλου καὶ θειοτέρας ἢ κατὰ ἄνθρωπον δεομένου μηνύσεως, τοιούδε τι συνέβη. Γυνὴ τις ἦν τῶν ἐν Ἱεροσολύμοις ἐπισήμων, χαλεπωτάτῃ καὶ ἀνιάτῳ νόσῳ κάμνουσα. Πρὸς ταύτην κειμένην ἦλθε Μακάριος ὁ τῆς αὐτόθι ἐκκλησίας ἐπίσκοπος, παραλαβὼν τὴν τοῦ βασιλέως μητέρα καὶ τοὺς ἀμφ' αὐτόν. Εὐξάμενός τε πρότερον καὶ σύμβολον τάξας τοῖς ὄρωσιν ἐκείνον εἶναι τὸν θεῖον σταυρόν, ὃς ἐπιτεθεὶς ἀπαλλάξει τῆς νόσου τὴν γυναικᾶ, φέρων ἕκαστον αὐτῇ τῶν ξύλων προσήγαγεν. Ἄλλὰ
 933 τῶν μὲν δύο ἐπιτεθέντων οὐδὲν ὅτι μὴ λῆρος καὶ γέλως ἔδοξεν εἶναι τὸ γινόμενον, θανάτου ἐν θύραις ὄντος τοῦ γυναιου. Ἐπεὶ δὲ τὸ τρίτον ξύλον ὁμοίως προσήνεγκεν, ἐξαπίνης ἀνέβλεψε καὶ τὰς δυνάμεις ἀθροίσασα παραχρῆμα τῆς στρωμνῆς ὑγιὲς ἀπεπήδησε. 8 Λέγεται δὲ καὶ νεκρὸν τῷ ἴσῳ τρόπῳ ἀναβιδῶναι. Τοῦ δὲ εὐρεθέντος θεσπεσίου ξύλου τὸ μὲν πλεῖστον ἐν ἀργυρᾷ θήκῃ μένον ἔτι καὶ νῦν ἐν Ἱεροσολύμοις φυλάττεται, 9 μέρος δὲ ἡ βασιλὶς πρὸς Κωνσταντῖνον τὸν παῖδα διεκόμισεν, οὐ μὴν ἀλλὰ καὶ τοὺς ἄλλους οἷς τὸ σῶμα τοῦ Χριστοῦ διαπεπερόνητο. Ἐκ τούτων δὲ ἱστοροῦσι τὸν

43-51), qu'est apparu le récit détaillé dans lequel Hélène joue le principal rôle, récit dont dépend pour une part Rufin et, sans doute par son intermédiaire, Socrate (*H.E.* I, 17) et Sozomène.

1. Ni Ambroise, ni Rufin, ni Socrate ne mentionnent ce miracle.

divine Croix, car les morceaux de l'écriteau s'étaient répandus et éparpillés de côté et d'autre, et en outre les trois croix avaient été dispersées en confusion, leur ordre ayant été bouleversé, comme il est naturel, quand on avait enlevé les corps crucifiés. En effet, après que les soldats eurent trouvé sur la croix le Christ mort, ses disciples, selon le récit de l'Évangile, l'enlevèrent d'abord et le déposèrent en un tombeau. Puis, pour hâter la mort des brigands de chaque côté, les soldats leur brisèrent les membres, et ils jetèrent les bois de côté et d'autre au hasard. Quel souci auraient-ils eu en effet de laisser les croix dans leur ordre premier ? Chacun d'eux avait hâte de finir avant le soir, et il ne jugeait pas utile de se préoccuper des croix de gens qui avaient subi mort violente. 7 Comme on était donc ainsi encore dans l'incertitude sur la sainte Croix et qu'il était besoin d'une indication plus divine que n'en peut donner l'homme, voici ce qui arriva. Il y avait, parmi les gens distingués de Jérusalem, une dame, qui souffrait d'une maladie pénible et incurable. Macaire, alors évêque de l'Église locale, se rendit à son lit ; il avait avec lui la mère de l'empereur et les membres de son clergé. Il pria d'abord, puis fixa comme signe de reconnaissance pour les spectateurs que celle-là était la sainte Croix, qui, appliquée au corps de la femme malade, la débarrasserait de sa maladie : alors, portant chacun des bois, il les approcha de la malade. Eh bien, les deux premiers bois appliqués, la chose ne parut être rien plus que bagatelle et objet de risée, et déjà la femme était aux portes de la mort. Mais quand il eut approché pareillement le troisième bois, soudain elle leva les yeux, et, recouvrant ses forces, bondit aussitôt hors du lit, guérie. 8 On dit aussi qu'un mort reprit vie de la même manière¹. La sainte Croix une fois découverte, la plus grande partie, subsistant dans un coffret d'argent, en est gardée aujourd'hui encore à Jérusalem. 9 L'impératrice en apporta une partie à son fils Constantin, ainsi que les clous qui avaient transpercé le corps du Christ. Avec ces

βασιλέα περικεφαλαίαν κατασκευάσαι καὶ χαλινὸν ἵππειον κατὰ τὴν Ζαχαρίου προφητείαν, ἧ δὴ προεῖρητο, ὡς ἐπὶ τοῦ παρόντος καιροῦ « Ἔσται τὸ ἐπὶ τὸν χαλινὸν τοῦ ἵππου ἅγιον τῷ κυρίῳ παντοκράτορι. » Ὡδε γὰρ αὐταῖς λέξεσιν ὁ προφήτης φησί. **10** Ταῦτα πάλαι μὲν ἔγνωστο καὶ προεῖρητο τοῖς ἱεροῖς προφήταις, εἰς ὕστερον δὲ διὰ θαυμασίων ἐβεβαιοῦτο τῶν ἔργων, ὅτε ἐν καιρῷ δοκοῦν εἶναι τῷ θεῷ κατα-
50 φαίνεται. | Καὶ θαυμαστὸν οὕτω τοσοῦτον, ὅπου γε καὶ πρὸς αὐτῶν τῶν Ἑλλήνων συνωμολόγηται Σιβύλλης εἶναι τοῦτο·

Ὡ ξύλον μακαριστὸν ἐφ' οὗ θεὸς ἐξετανύσθη.

Τοῦτο γὰρ καὶ σπουδάζων τις ἐναντίος εἶναι οὐκ ἂν ἀρνηθεῖη. Προδύσημαινεν οὖν τὸ τοῦ σταυροῦ ξύλον καὶ τὸ περὶ αὐτοῦ σέβας.

11 Τάδε μὲν ἡμῖν, ὡς παρειλήφαμεν, ἱστόρηται ἀνδρῶν τε ἀκριβῶς ἐπισταμένων ἀκούσασιν, εἰς οὗς ἐκ διαδοχῆς πατέρων εἰς παῖδας τὸ μανθάνειν παρεγένετο, καὶ ὅσοι γε αὐτὰ δὴ ταῦτα συγγράψαντες, ὡς δυνάμεως εἶχον, τοῖς ἔπειτα καταλελοίπασιν.

2

1 Ἀμφὶ δὲ τοῦτον τὸν χρόνον προθέμενος ὁ βασιλεὺς ναδὸν ἐγεῖραι τῷ θεῷ προσέταξε τοῖς τῆδε ἄρχουσι προνοεῖν ὡς ἂν μάλιστα μεγαλοφυῆς καὶ πολυτελὲς ἀποδειχθεῖη τὸ ἔργον. Ἐν μέρει δὲ καὶ Ἑλένη ἡ αὐτοῦ μήτηρ δύο ναοὺς ὑποκόδομησε,

1. Sozomène semble jouer ici de l'équivoque possible entre les livres sibyllins, livres officiels dont l'autorité était reconnue par les païens, et les *Oracles sibyllins*, compilation de textes judéo-chrétiens, violemment anti-romains, que les païens ne pouvaient que récuser.

2. Sur les édifices constantiniens du Golgotha, voir PIGANIOL, p. 41-42 : le Saint-Sépulcre fut abrité dans un édifice circulaire ; le Kranion fut entouré d'une vaste place ornée de portiques ; la magnifique basilique promise à l'évêque Macaire ne fut achevée et dédiée qu'en 335. D'une manière générale, sur les églises de Jérusalem, voir l'ouvrage

clous, à ce qu'on raconte, l'empereur fit faire un casque et un frein de cheval, selon la prophétie de Zacharie, qui a annoncé à l'avance, comme s'il s'agissait d'aujourd'hui : « Ce qui est sur le frein du cheval sera consacré au Dieu tout-puissant » (*Zach. 14, 20*) : ainsi parle, en propres termes, le prophète. **10** Tout cela, de fait, était connu de longtemps et prédit par les saints prophètes ; mais ce n'est que plus tard que Dieu le confirmait par des prodiges, à l'heure où il lui apparaissait que le temps en semblait être venu. Et il n'y a rien là encore de si étonnant, puisque les païens eux-mêmes conviennent que ce mot-ci est de la Sibylle (*Orac. Sibyll. VI, 26*)¹ :

O bois bienheureux, sur lequel un dieu a été étendu !

Cela, même quelqu'un qui chercherait à nous être contraire, ne saurait le nier. La Sibylle donc a prédit le bois de la Croix et la vénération qu'on aurait pour lui.

11 Tout cela, nous l'avons raconté, comme nous l'avons reçu en transmission, pour l'avoir appris, d'une part d'hommes tout à fait au courant, à qui il était advenu de le savoir par une tradition passée de père en fils, d'autre part de tous ceux qui ont écrit ces choses mêmes, le mieux qu'ils pouvaient, et l'ont laissé pour les générations à venir.

Chapitre 2

Hélène, mère de l'empereur ; elle se rend à Jérusalem, construit des églises et réalise d'autres œuvres pieuses ; sa mort.

1 C'est sur cet emplacement donc que l'empereur résolut d'élever un temple à Dieu, et il ordonna aux gouverneurs locaux de veiller à ce que l'ouvrage fût rendu le plus splendide et riche possible². De son côté Hélène aussi, sa mère,

classique de H. VINCENT et F. M. ABEL, *Jérusalem. Recherches de topographie, d'archéologie et d'histoire*, Paris 1914-1926, 2 vol.

τὸν μὲν ἐν Βηθλεὲμ ἀμφὶ τὸ τῆς γεννήσεως τοῦ Χριστοῦ σπήλαιον, τὸν δὲ πρὸς ταῖς ἀκρωρείαις τοῦ ἔρους τῶν Ἑλαιῶν, ὅθεν ἐπὶ τὸν οὐρανὸν ἀνελήφθη.

2 Ταύτης δὲ πολλὰ μὲν καὶ ἄλλα δείκνυσι τὴν εὐσέβειαν καὶ εὐλάβειαν, οὐχ ἥμισυ δὲ καὶ τόδε. Λέγεται γὰρ αὐτὴν τότε ἐν Ἱεροσολύμοις διατρίβουσαν συγκαλέσαι πρὸς ἐστίασιν τὰς ἱεράς παρθένους καὶ ὑπηρέτιν γενέσθαι περὶ τὸ δεῖπνον, παρατιθεῖσαν τὰ ὄψα καὶ ὕδωρ ταῖς χερσὶν ἐπιχέουσαν καὶ 936 τἄλλα ποιούσαν, ἃ θέμις διακονεῖσθαι τοὺς τῶν δαιτυμόνων θεράποντας. 3 Τηνικαῦτα δὲ τὰς πόλεις τῆς ἕω περιουῶσα τὰς μὲν κατὰ πόλιν ἐκκλησίας ἀναθήμασι τοῖς προσήκουσιν ἐτίμησε, πολλοὺς δὲ οὐσιῶν ἐκπεπτωκότας πλουσίους ἐποίησε, πενομένοις δὲ τὰ ἐπιτήδεια ἀφθόνως διένειμε, τοὺς δὲ χρονίων δεσμῶν καὶ ὑπερορίας φυγῆς καὶ μετἄλλων ἡλευ- 51 θέρωσε. Καὶ μοι δοκεῖ τοῦ|των ἀξίας ἀπειληφέναι τὰς ἀμοιβάς· 4 τὴν μὲν γὰρ ἐνταῦθα βιοτήν, ὡς οὐ πλέον ἐνεδέχτο, λαμπρῶς καὶ λίαν ἐπισήμως διήνυσε· Σεβαστὴ τε ἀνεκρηρύχθη, καὶ εἰκόνι ἰδίᾳ χρυσοῦν νόμισμα κατεσήμενε, καὶ βασιλικῶν θησαυρῶν ἐξουσίαν παρὰ τοῦ παιδὸς λαβοῦσα κατὰ γνώμην ἐχρῆτο. Ἐπεὶ δὲ ἔδει τὸν τῆδε καταλιπεῖν βίον, εὐκλεῶς ἐτελεύτησεν, ἔτη μὲν ἀμφὶ τὰ ὀγδοήκοντα γεγονυῖα, τὸν δὲ παῖδα καταλιποῦσα ἅμα Καίσαρσιν αὐτῆς ἐκγόνοις πάσης τῆς Ῥωμαίων οἰκουμένης ἡγοῦμενον. 5 Εἰ δὲ τίς ἐστι καὶ τούτων ὄνησις, οὐδὲ τελευτήσασαν ἢ λήθη ἐκάλυψεν· ἔχει δὲ αὐτῆς διηγεκοῦς μνήμης ἐνέχυρον ὁ μέλλων

1. A Bethléem, Hélène fit ajouter une basilique à l'édifice octogonal élevé, dès le III^e siècle, près de la grotte de la Nativité. Sur le mont des Oliviers fut élevée la basilique de l'Éléona (PIGANIOL, p. 43). Sur les nombreuses églises de Jérusalem après le règne de Constantin, voir ΕΑΞΗΙΕ, *Journal de voyage*, 24-49, et l'introd. de P. MARAVAL à son éd., SC 296, Paris 1982, p. 60-79, qui énumère l'Anastasis, la Croix et le Martyrium, Sion, l'Éléona, l'église de l'agonie, Gethsémani.

2. La frappe des monnaies à l'effigie de Flavia Helena Augusta, avec la devise *Securitas reipublicae* (cf. P. BRUUN, *The Roman Imperial Coinage* : VII. *Constantinus and Licinius A.D. 313-337*, Londres 1966,

fit bâtir deux églises, l'une à Bethléem, près de la grotte de la naissance du Christ, l'autre au sommet du mont des Oliviers, d'où il s'éleva vers le ciel¹.

2 On a bien des preuves de la piété et des sentiments de révérence d'Hélène, mais la moindre n'est pas celle-ci. On dit qu'étant alors à Jérusalem elle invita à un festin les vierges sacrées, qu'elle les servit durant le repas, qu'elle leur présenta les mets et versa l'eau sur leurs mains, et fit tout ce qu'ont l'habitude de faire ceux qui servent à table. 3 Tandis qu'elle parcourait en ces temps-là les villes d'Orient, elle honora d'offrandes appropriées les églises locales, elle enrichit beaucoup de gens qui avaient perdu leur fortune, elle distribua libéralement le nécessaire aux pauvres, et elle délivra d'autres personnes de longs emprisonnements, de l'exil et du travail aux mines. Or il me semble qu'elle a reçu sa récompense d'une manière qui correspondait à ces mérites. 4 Car d'une part elle a mené jusqu'au bout sa vie mortelle dans un brillant et un éclat insurpassables : elle fut proclamée *Augusta*, elle a fait frapper la monnaie d'or de l'empreinte de sa propre image, elle a reçu de son fils tout pouvoir sur le trésor royal et elle y a puisé à son gré². Et d'autre part, quand il lui a fallu quitter cette vie, elle est morte en pleine gloire, ayant vécu près de quatre-vingts ans et laissant son fils, avec les Césars ses petits-fils, chef de tout l'Empire romain. 5 Et s'il y a aussi quelque utilité en ces choses, même morte, l'oubli ne l'a pas recouverte : car le siècle à venir possède,

p. 53 et p. 59) se poursuivit de 324/325 à 328/329, date présumée de la mort d'Hélène. Le pèlerinage aux Lieux saints avait été accompli aux frais du trésor impérial. Hélène possédait des terres dans le monde entier (PIGANIOL, p. 39). Elle habitait à Rome le palais Sessorien (cf. PIÉTRI, *Roma Christiana*, I, p. 14-15 : c'est dans la résidence impériale qui fut occupée par Hélène que Constantin établit la *basilica in palatio Sessoriano*, Sainte-Croix de Jérusalem).

αἰὼν τὴν ἐπὶ Βιθυνίας πόλιν καὶ ἑτέραν παρὰ Παλαιστίνοις, ἀπ' αὐτῆς λαβούσας τὴν προσηγορίαν. Ταῦτα μὲν ἡμῖν ὡδε περὶ Ἑλένης εἰρήσθω.

3

1 Ὁ δὲ βασιλεὺς ἀεὶ τι πονῶν εἰς εὐσέβειαν συνετέλει καὶ πανταχοῦ περικαλλεστάτους ναοὺς ἀνίστη τῷ Χριστῷ, διαφερόντως δὲ ἐν ταῖς μητροπόλεσιν, ὡς ἐπὶ τῆς Νικομηδέων τῆς Βιθυνῶν καὶ Ἀντιοχείας τῆς παρὰ τὸν Ὀρόντην ποταμὸν καὶ ἐπὶ τῆς Βυζαντίων πόλεως, ἣν ἴσα Ῥώμη κρατεῖν καὶ κοινωεῖν αὐτῇ τῆς ἀρχῆς κατεστήσατο. 2 Ἐπεὶ γὰρ κατὰ γνώμην αὐτῷ πάντα προὔχῳρει, κατάρθωτο δὲ καὶ τὰ πρὸς τοὺς ἄλλοφύλους πολέμοις καὶ σπονδαῖς, ἔγνωκεν οἰκίσαι πόλιν ὁμώνυμον ἑαυτῷ καὶ τῇ Ῥώμῃ ὁμότιμον. Καταλαβὼν δὲ τὸ πρὸ τοῦ Ἰλίου πεδίον παρὰ τὸν Ἑλλήσποντον ὑπὲρ τὸν Αἴαντος τάφον, οὗ δὴ λέγεται τὸν ναύσταθμον καὶ τὰς σκηνάς ἐσχηκέναι τοὺς ἐπὶ Τροίαν ποτὲ στρατευσαμένους

1. En Bithynie, c'est Drépanon, simple bourg où naquit Hélène. Par suite agrandi et élevé au rang de ville par Constantin, sous le nom d'Héliénopolis. Cf. K. RUGE, art. « Drepanon 4. », *PW* V, 2 (1905), c. 1697. En Palestine, je ne saurais dire quelle fut la ville nommée Héliénopolis. Rien en *PW* (A.-J. F.).

2. La principale église de Nicomédie avait été détruite lors de la grande persécution de Dioclétien (303). Dix ans plus tard, Licinius prit l'initiative de la reconstruction, que Constantin poursuivit et acheva, d'après EUSÈBE, *Vita Constantini*, 3, 49-50 : cf. *PW* XVII, 1 (1936), c. 468-492, notamment 477 (K. RUGE). A Antioche, Constantin entreprit la construction de la « Grande Église », qui ne fut achevée que sous le règne de Constance II. Elle fut fermée sur l'ordre de Julien en manière de représailles contre l'incendie du temple d'Apollon à Daphné, en oct. 362 (AMMIEN MARCELLIN, 22, 13, 2), rouverte par Jovien, confisquée par Valens au bénéfice des ariens. Parmi les églises de Constantinople, Sozomène a sans doute en vue celle de sainte Irène, l'église épiscopale, enjeu des luttes entre nicéens et ariens, et celle des saints Apôtres, où Constantin avait prévu et préparé son

comme gage de sa mémoire continuelle, la ville de Bithynie et une autre en Palestine qui toutes deux lui ont emprunté leur nom¹. Voilà ce que je voulais dire sur Hélène.

Chapitre 3

*Les églises construites par Constantin le Grand ;
fondation de la ville qui porte son nom ;
monuments qu'il fonda dans la ville ;
l'église de saint Michel archevêque en Sosthénion ;
les miracles qui eurent lieu en cette église.*

1 L'empereur ne cessait un seul instant de se dépenser pour la religion et il élevait partout de magnifiques églises au Christ, principalement dans les métropoles, comme à Nicomédie de Bithynie, à Antioche sur l'Oronte et à Byzance², dont il avait décidé qu'elle serait à égalité avec Rome et partagerait avec Rome le pouvoir³. 2 Comme en effet toutes choses lui réussissaient à son gré, qu'avaient été menées à bien, en guerres et en conclusions de traités, les relations avec les Barbares, il résolut de fonder une ville qui portât son nom et aurait même rang que Rome. S'étant rendu à la plaine devant Ilion⁴ près de l'Hellespont, au-delà de la tombe d'Ajax, là où les Achéens jadis en guerre contre Troie eurent, dit-on, leur mouillage et leurs baraquements,

tombeau : cf. JANIN, *Géographie*, p. 103-106 et 41-50 ; DAGRON, p. 388 s., et surtout p. 401-409.

3. Sur les intentions de Constantin à l'égard de la nouvelle capitale, intentions qui ne se dessinèrent que très progressivement, voir les analyses de DAGRON (p. 43 s.).

4. En réalité, Constantin, pour marquer fortement la réunification de l'Empire autant que pour affirmer sa propre légitimité et celle de ses fils et successeurs, hésita entre plusieurs capitales, recommandées par des raisons stratégiques ou symboliques : Sardique, Ilion, Chalcédoine, Thessalonique, Byzance. Cf. DAGRON, p. 29-30.

'Αχαιοῦς, οἷαν ἐχρῆν καὶ ὄσσην τὴν πόλιν διέγραψε· καὶ πύλας κατεσκευάσεν ἐν περιωπῇ, αἱ δὲ νῦν ἔτι ἀπὸ θαλάσσης φαίνονται τοῖς παραπλεύουσι. 3 Ταῦτα δὲ αὐτῷ ποιοῦντι |
 52 νύκτωρ ἐπιφανεῖς ὁ θεὸς ἔχρησεν ἕτερον ἐπιζητεῖν τόπον. Καὶ κινήσας αὐτὸν εἰς τὸ Βυζάντιον τῆς Θράκης πέραν Χαλκηδόνος τῆς Βιθυνῶν, ταύτην αὐτῷ οἰκίζεῖν ἀπέφηνε πόλιν καὶ τῆς Κωνσταντινίου ἐπωνυμίας ἀξιοῦν. Ὁ δὲ τοῖς τοῦ θεοῦ λόγοις πεισθεὶς τὴν πρὶν Βυζάντιον προσαγορευομένην εἰς εὐρυχωρίαν ἐκτείνας μεγίστοις τείχεσι περιέβαλεν. 4 Ἐπεὶ δὲ τοὺς αὐτόχθονας οὐχ ἱκανοὺς ἐνόμισεν εἶναι πολίτας τῷ μεγέθει τῆς πόλεως, μεγίστας οἰκίας ἀνὰ τὰς ἀγυῖας σποράδην οἰκοδομήσας, ἀνδρας ἐν λόγῳ σὺν τοῖς οἰκείοις δεσπότης ποιήσας ἐν ταύταις κατήκτισε, τοὺς μὲν ἐκ τῆς πρεσβυτέρας Ῥώμης, τοὺς δὲ ἐξ ἐτέρων ἐθνῶν μετακαλεσάμενος. 5 Φόρους δὲ τάξας, τοὺς μὲν εἰς οἰκοδομὰς καὶ κάλλη τῆς πόλεως, τοὺς δὲ εἰς ἀποτροφήν τῶν πολιτῶν, ἅσασί τε τοῖς ἄλλοις τὰ περὶ τὴν πόλιν διαθεῖς ἵπποδρόμῳ τε καὶ κρήναις καὶ στοαῖς καὶ λοιποῖς οἰκοδομήμασι φιλοτίμως κοσμήσας, Νέαν Ῥώμην Κωνσταντινουπόλιν ὠνόμασε, καὶ βασιλῖδα κατέστησε τῶν ὄσσην τὴν Ῥωμαίων ὑπήκοον γῆν οἰκοῦσι πρὸς ἄρκτον καὶ νότον καὶ ἥλιον ἀνίσχοντα καὶ τὰ ἐν μέσῳ πελάγῃ ἐκ τῶν περὶ τὸν Ἴστρον πόλεων καὶ Ἐπιδάμνου τῶν <τε> πρὸς τῷ Ἰονίῳ κόλπῳ μέχρι Κυρήνης καὶ τῶν τῆδε Λιβύων παρὰ τὸ Βόρειον καλούμενον. 6 Βου-
 940 λευτήριόν τε μέγα, ἦν σύγκλητον ὀνομάζουσι, ἕτερον συνε-

1. Constantin a notamment transformé le ravitaillement des habitants de Constantinople en « droit politique » et a détourné vers sa capitale les convois de blé d'Égypte jusque-là réservés à Rome (cf. DAGRON, p. 530 s.).

2. Sur l'hippodrome, cf. DAGRON, p. 320 s. Parmi les principaux « embellissements », il faut citer la place de l'Augustéon, décorée d'une colonne de porphyre surmontée par la statue d'Hélène ; le grand bâtiment à abside destiné au sénat sur cette même place ; le nouveau forum, au centre duquel une colonne de porphyre était sommée d'une statue du Soleil (ou de Constantin) ; le palais avec ses deux portiques

il traça le plan de la ville, telle et aussi grande qu'elle devait être ; et il fit bâtir des portes fortifiées sur une éminence, qui se laissent voir aujourd'hui encore depuis la mer à ceux qui naviguent au long de la côte. 3 Tandis qu'il était occupé à cet ouvrage, Dieu la nuit lui apparut et lui rendit oracle de chercher un autre lieu. Et l'ayant transporté (en songe) à Byzance de Thrace sur la rive opposée à Chalcédoine de Bithynie, il lui révéla de fonder là sa ville et de lui donner son nom de Constantin. Il obéit à l'oracle divin, fit s'étendre sur un large espace la ville antérieurement nommée Byzance et l'entoura de très puissants murs. 4 Estimant que les autochtones n'étaient pas un nombre suffisant d'habitants pour la vaste étendue de la ville, il fit bâtir çà et là le long des rues de très grandes maisons, il établit comme maîtres en ces maisons, avec leurs domestiques, des hommes en renom, ayant fait venir les uns de la Vieille Rome, les autres d'autres provinces. 5 Il imposa des contributions¹, les unes pour les bâtiments et l'embellissement de la ville, les autres pour l'alimentation des habitants, et entre tous autres ornements, dans sa disposition de la ville, il la décora brillamment d'un hippodrome, de fontaines, de portiques et des autres établissements², il dénomma Constantinople Nouvelle Rome et il en fit la capitale de tous les sujets de l'Empire romain au nord, au sud et au levant, et de ceux qui habitent les mers intermédiaires depuis les villes du Danube et depuis Epidamne³ et les villes de la mer Ionienne jusqu'à Cyrène et les régions de la Libye près du cap nommé Borée⁴. 6 Il y établit un autre grand conseil, qu'on nomme Sénat, et il lui attribua

le reliant au forum : cf. FIGANIOL, p. 50, et le plan de R. JANIN, *Constantinople byzantine*, Paris 1964² (carte I).

3. Nom ancien de Dyrrachium, sur la côte d'Illyrie. Epidamne fut une colonie grecque fondée en 627 ; aujourd'hui Durrës en Albanie.

4. Ce cap était également un port de Cyrénaïque, à l'extrémité orientale de la grande Syrte, légèrement au sud de Béréniké ; aujourd'hui Ras Tejûnes. Voir *PW* III, 1 (1897), c. 730 (E. OBERHUMMER).

στήσατο, τὰς αὐτὰς τάξας τιμὰς καὶ ἱερομηνίας, ἥ καὶ Ῥωμαίοις τοῖς πρεσβυτέροις ἔθος. Ἐν πᾶσι δὲ δεῖξαι σπουδάσας ἐφάμιλλον τῇ παρὰ Ἱταλοῖς Ῥώμῃ τὴν ὁμώνυμον αὐτῶ πόλιν οὐ διήμαρτεν. Εἰς τοσοῦτον γάρ, σὺν θεῷ φάναι, ἐπέδωκεν, ὡς καὶ τοῖς σώμασι καὶ τοῖς χρήμασι μείζονα συνομολογεῖσθαι. 7 Τούτου δὲ πρόφασιν ἡγοῦμαι τὸ τοῦ οἰκιστῆρος καὶ τὸ τῆς πόλεως θεοφιλὲς καὶ τῶν οἰκητόρων τὸν περὶ τοὺς ἐνδεεῖς ἔλεον καὶ φιλοτιμίαν. Εἰς τοσοῦτον γάρ τῆς εἰς Χριστὸν πίστεως ἐπαγωγὸς ἐστίν, ὡς πολλοὺς μὲν Ἰουδαίους, Ἕλληνας δὲ σχεδὸν ἀπαντας αὐτόθι χριστιανίζειν. Ἀρξαμένη δὲ βασιλεύειν, καθ' ἃν συνέβη χρόνον καὶ τὴν θρησκείαν εἰς πλῆθος ἐπιτιδόναι, οὔτε βωμῶν οὔτε Ἕλληρικῶν ναῶν ἢ θυσιαῶν | ἐπειράθη, πλὴν ὅσον παρὰ Ἰουλιανοῦ τοῦ βασιλεύσαντος ὕστερον πρὸς ὀλίγον ἐπεχειρήθη καὶ αὐτίκα ἀπέσβη.

Ταύτην μὲν οὖν ὥσει τινα νεοπαγῆ Χριστοῦ πόλιν καὶ ὁμώνυμον ἑαυτῷ γεραίρων Κωνσταντίνος πολλοῖς καὶ μεγάλαις ἐκόσμησεν εὐκτηρίοις οἴκοις. 8 Συνελαμβάνετο δὲ καὶ τὸ θεῖον τῇ προθυμίᾳ τοῦ βασιλέως καὶ ταῖς ἐπιφανείαις ἐπιστοῦτο ἁγίους καὶ σωτηρίους εἶναι τοὺς ἀνά τὴν πόλιν εὐκτηρίους οἴκους. Ἐπισημοτάτην δὲ μάλιστα ξένοις τε καὶ ἁστοῖς ἐξ ἐκείνου γενέσθαι συνωμολόγηται τὴν ἐν ταῖς Ἐστίαις ποτὲ καλουμέναις ἐκκλησίαν. Τόπος δὲ οὗτος ὁ νῦν Μιχαήλιον ὀνομαζόμενος ἐν δεξιᾷ καταπλέοντι ἐκ Πόντου

1. Dans son admiration pour Constantin et dans son patriotisme de citoyen de Constantinople, Sozomène va ici trop loin. Constantin n'a pas voulu créer un deuxième sénat qui concurrençât celui de Rome... ; il y eut sans doute une période où seuls les sénateurs venus de Rome étaient *clarissimi*, tandis que les nouveaux et les membres de l'ancienne *Boulè* de Byzance étaient simplement *clari*. Le « rattrapage » eut lieu plus tard et progressivement et se réalisa sous Constance (cf. DAGRON, p. 120 s.).

2. Ce mot désigne dans le vocabulaire religieux traditionnel des Grecs les jours fériés, ou, par extension, la période consacrée pendant laquelle se préparait ou se célébrait une fête. Sozomène fait peut-être ici allusion aux jeux et à la procession commémorative annuelle de la dédicace, le 11 mai, au sacrifice à la Tychè et à la vénération des Dioscures à l'Hippodrome (cf. FIGANIOL, p. 54).

les mêmes honneurs¹ et les mêmes hiéroménies² que ce qui est d'usage dans la Vieille Rome. Et son zèle à montrer qu'en toutes choses la ville qui porte son nom était la rivale de la Rome d'Italie ne fut pas déçu : car cette ville nouvelle, avec l'aide de Dieu, progressa si bien que, de l'avis commun, elle est plus grande en habitants et en richesses. 7 La cause en est, à mon avis, la piété tant du fondateur que de la ville, et la miséricorde et la libéralité des habitants à l'égard des pauvres. Elle attire en effet si fort à la foi dans le Christ que beaucoup de Juifs et presque tous les païens y deviennent chrétiens. Comme d'autre part elle a commencé de devenir capitale en un temps où notre religion aussi s'accroissait en nombre, elle n'a fait l'expérience ni des autels ni des temples ou sacrifices païens, sauf ce qui y a été tenté plus tard, pour un peu de temps, par Julien quand il fut empereur³, et qui s'éteignit sur le champ.

Cette ville donc, l'honorant comme une cité nouvellement construite pour le Christ et décorée de son nom, Constantin l'orna de beaucoup de grandes églises. 8 La Divinité assistait l'empereur en son zèle et lui confirmait, par des épiphanies, que ces maisons de prière dans la ville étaient saintes et salutaires. La plus remarquable, selon les dires unanimes des étrangers et des habitants, a été depuis ce temps l'église située dans le quartier qu'on nommait jadis Hestiaë. Le lieu est aujourd'hui appelé Michaélion : pour un navigateur qui vient du Pont à Constantinople, il est

3. Au cours du séjour que Julien fit dans la capitale, qui était aussi sa ville natale, du 11 décembre 361 au mois de mai 362 ; ou bien un peu plus tard, quand éclata, en 363, une émeute populaire provoquée par un soulèvement des moines, en protestation contre la persécution des chrétiens (cf. DAGRON, p. 243). C'est au cours du séjour de Julien à Constantinople qu'eut lieu l'altercation qui le mit aux prises avec un évêque aveugle, Maris de Chalcédoine (cf. SOCRATE, III, 12, 1 s. ; SOZOMÈNE, V, 4, 8). Mais Sozomène se garde de dire que Constantin fit construire des temples à la Tychè de Rome et à la Grande Mère et qu'il consacra des églises... à la Sagesse, à la Paix, à la Puissance.

εἰς Κωνσταντινούπολιν, διεστῶς αὐτῆς πλωτῆρι μὲν ἀμφὶ
 τριάκοντα καὶ πέντε στάδια, ἑβδομήκοντα δὲ καὶ πρὸς
 κύκλῳ περιοδεύοντι τὸν διὰ μέσου πορθμόν. **9** Ἐλαχε δὲ τὸ
 χωρίον τοῦτο τὴν νυκτὶ κρατούσαν προσηγορίαν, καθότι πεπίσ-
 τευται ἐνθάδε ἐπιφαίνεσθαι Μιχαὴλ τὸν θεῖον ἀρχάγγελον.
 Τοῦτο δὲ ἀγῶ εὐεργετημένος τὰ μέγιστα ἀληθὲς εἶναι
 σύμφημι. Δεικνύει δὲ τοῦθ' οὕτως ἔχειν καὶ ἀπὸ πολλῶν
 ἄλλων ἢ τῶν πραγμάτων πείρα· οἱ μὲν γὰρ περιπετεῖαις
 δειναῖς ἢ κινδύνοις ἀφύκτοις, οἱ δὲ νόσοις ἢ πάθεσιν ἀγνώστοις
 περιπεσόντες, εὐξάμενοι ἐνταῦθα τῷ θεῷ ἀπαλλαγὴν εὐρή-
 κασιν τῶν συμφορῶν. **10** Ἀλλὰ τὰ μὲν καθ' ἕκαστον ὅπως
 συνέβη καὶ τίσι, μακρὸν ἂν εἴη λέγειν· οἶον δὲ Ἀκυλίῳ
 ὑπῆρξεν, ἀνδρὶ εἰσέτι νῦν ἡμῖν συνδιατρίβοντι καὶ ἐν τοῖς
 αὐτοῖς δικαστηρίοις δίκας ἀγορεύοντι, τὰ μὲν παρ' αὐτοῦ
 ἀκούσας, τὰ δὲ καὶ θεασάμενος, ἀναγκαιῶς ἐρῶ. Ἐπεὶ γὰρ
 λάβρος πυρετὸς ὑπὸ ξανθῆς χολῆς κινήθεις ἐπέλαβεν αὐτόν,
 ἐπιλυτόν* τι φάρμακον δεδώκασιν αὐτῷ πειεῖν οἱ ἰατροί· καὶ
 941 τοῦτο ἐξήμεσεν, ἅμα δὲ τῷ ἐμέτῳ ἐκχυθεῖσα ἡ χολὴ πρὸς
 ὁμόχροον ἰδέαν ἔβαψε τὴν ἐπιφάνειαν· ἐκ τούτου δὲ πᾶν
 ὄψον καὶ ποτὸν ἐξήμει. Ὡς δὲ ἐπὶ πολλῶ τῷ χρόνῳ τοῦτο
 ὑπέμενε, μὴ ἡρεμούσης τε ἐν αὐτῷ τῆς τροφῆς ἠπύρει πρὸς
 54 τὸ πάθος ἢ | τῶν ἰατρῶν τέχνη, **11** ἤδη ἡμιθανὴς ὢν παρεκε-
 λεύσατο τοῖς οικείοις φέρειν αὐτὸν εἰς τὸν εὐκτῆριον οἶκον,
 ἰσχυρισάμενος ἢ αὐτόθι ἀποθανεῖσθαι ἢ τῆς νόσου ἀπαλ-
 λαγήσεσθαι. Κειμένῳ δὲ ἐνθάδε νύκτωρ ἐπιφανεῖσα θεία

*ὕπληατον Christopherson Festugière.

1. Si Sozomène met en relief cette église Saint-Michel, c'est à cause des grâces qu'il y a reçues. Le lieu Hestiaë se voit sur la carte XI de R. JANIN, *Constantinople byzantine*, Paris 1964², et l'église est celle de saint Michel de l'Anaplous ; cf., du même, *Géographie*, p. 351 : « Le premier auteur à parler d'une église Saint-Michel sur la côte européenne du Bosphore est Sozomène vers 440... C'est avec une certitude presque absolue que l'on identifie la localité nommée Hestiae par Sozomène, qui présente d'ailleurs cette dénomination comme

à droite à environ trente-cinq stades par mer, mais à plus de soixante-dix stades pour qui fait le trajet par terre en contournant le détroit (*la Corne d'Or*). **9** Le lieu a reçu sa dénomination actuelle du fait qu'on croit que le divin archange Michel y est apparu. Et de cela je m'accorde à certifier la vérité, car j'y ai été l'objet moi aussi de très grands bienfaits ; et ce qu'ont éprouvé aussi beaucoup d'autres montre que c'est vrai ; car les uns qui étaient victimes de terribles malheurs soudains ou de dangers inévitables, et d'autres qui étaient tombés en des maladies et des maux inconnus, après avoir là prié Dieu, ont été débarrassés de leurs infortunes¹. **10** Mais dire pour chaque cas ce qui est arrivé, et à qui, ce serait trop long. Cependant ce qui est advenu à Aquilinus, qui est encore en vie et mon collègue dans les tribunaux, il me faut le raconter : je l'ai entendu en partie de sa bouche, le reste, je l'ai vu. Comme une forte fièvre, suscitée par de la bile jaune, l'avait saisi, les médecins lui donnèrent à boire un remède purgatif². Il le vomit, et la bile sortie dans le vomissement fit que la peau prit elle aussi le même teint bilieux. De ce moment il vomissait toute nourriture et toute boisson. Comme le mal se prolongeait longtemps et qu'il ne gardait aucune nourriture, la science des médecins ne savait que faire eu égard au mal ; **11** à demi-mort déjà, il ordonna à ses domestiques de le transporter à cette église : ou bien il allait mourir là, soutenait-il, ou il guérirait. Comme il y était couché, la nuit une Puissance divine lui apparut

vieille, avec l'Anaplous des auteurs plus récents. » Dans cet ouvrage aussi, le Michaélion se voit très nettement, sur la côte européenne du Bosphore, près du lieu-dit Hestiae Asomatos, sur la carte intitulée le Bosphore (A.-J. F.). Toutefois, d'après DAGRON, p. 391-392 et surtout p. 396, c'est à tort que Sozomène attribue à Constantin la construction du Michaélion.

2. Ἐπιλυτόν τι φάρμακον Bidez : mais ἐπιλυτόν n'offre aucun sens. Diverses conjectures, nulle plausible ; la meilleure est ὑπλήατον, « qui purge par le bas », de Christopherson (A.-J. F.).

δύναμις προσέταξε τὰ ἐσθιόμενα πόματι βάπτειν τοιούτω, ὃ σύνθετον ἐκ μέλιτος καὶ οἴνου καὶ πεπέρεως ἀναμιγνυμένων ἅμα τὴν κατασκευὴν ἔχει. Ὁ δὲ τῆς νόσου ἀπήλλαξε τὸν ἄνθρωπον· καίτοι γε τοῖς ἰατροῖς κατὰ λόγον τῆς τέχνης ἐναντίον ἐδόκει παθήμασι ξανθῆς χολῆς πομάτων τὸ θερμότεον. **12** Ἐπυθόμην δὲ καὶ Προβιανόν, ἄνδρα τῶν ἐν τοῖς βασιλείοις στρατευσαμένων ἰατρῶν, χαλεπῶς ὑπὸ πάθους ποδῶν ὀδυνώμενον ἐνθάδε τῶν ἀλγηδόνων ἀπαλλαγῆναι καὶ παραδόξου θείας ὕψεως ἀξιωθῆναι. Ἐλληνίζοντι γὰρ αὐτῷ τὰ πρῶτα, ἐπεὶ χριστιανίζειν ἤρξατο, τὰ μὲν ἄλλα τοῦ δόγματός ἀμωσγέπως πιθανὰ ἐδόκει, τὸ δὲ τῆς πάντων σωτηρίας αἴτιον γενέσθαι τὸν θεῖον σταυρὸν οὐ προσίετο. **13** Ὡς δὲ ἔχοντι γνώμης θεία προφανεῖσα ὄψις ἔδειξέ τι σταυροῦ σύμβολον τῶν ἀνακειμένων ἐν τῷ θυσιαστηρίῳ τῆς ἐνθάδε ἐκκλησίας, καὶ διαρρήδην ἀπεφῆνατο, ἄφ' οὗ ἐσταυρώθη ὁ Χριστός, τῶν ὅσα γέγονεν ἐπ' ὠφελείᾳ κοινῇ τοῦ ἀνθρωπέου γένους ἢ ἰδίᾳ τινῶν, ἄνευ τῆς τοῦ σεβασμίου σταυροῦ δυνάμεως μηδὲν κατορθῶσαι μήτε τοὺς θεῖους ἀγγέλους μήτε τοὺς εὐσεβεῖς καὶ ἀγαθοὺς ἀνθρώπους. Ἀλλὰ ταῦτα μὲν, ὅτι μὴ πάντα καταλέγειν καιρός, ἐξ ὧν ἔγνων συμβεβηκέναι ἐν τῷδε τῷ νεῷ εἰπεῖν προήχθην.

4

1 Ἀναγκαῖον δὲ διεξελεθεῖν καὶ τὰ περὶ τὴν δρῦν τὴν Μαμβρῆ καλουμένην βεβουλευμένα Κωνσταντίνῳ τῷ βασιλεῖ. Τόπος δὲ οὗτος, ὃν νῦν Τερέβινθον προσαγορεύουσιν, ἀπὸ δέκα καὶ πέντε σταδίων γείτονα τὴν Χεβρῶν πρὸς μεσημ-

1. Le témoignage d'EUSÈBE, *Vita Constantini*, 3, 51-53, ainsi que celui de JÉRÔME, in *Zach.*, 3, 11, 45, confirment que la « panégyrie » que Sozomène décrit avec précision et pittoresque était une foire du térébinthe, que l'empereur Hadrien transforma en un marché d'esclaves.

et lui commanda de tremper les aliments avec une potion composée d'un mélange de miel, de vin et de poivre. Cela le débarrassa de la maladie ; pourtant, aux yeux des médecins, selon les principes de leur art, ce sont des potions extrêmement chaudes qui semblaient devoir s'opposer aux effets de la bile jaune. **12** J'ai appris aussi que Probianus, l'un des médecins du palais, qui souffrait d'un mal pénible aux pieds, y fut délivré de ses souffrances et gratifié d'une vision miraculeuse. D'abord païen, il était devenu chrétien ; mais, au début, s'il acceptait tant bien que mal le reste du dogme, il ne pouvait admettre que la divine Croix eût été le principe du salut de tous. **13** Comme il était en ces dispositions, une vision divine lui montra une image de la Croix parmi les offrandes sises dans le sanctuaire de l'église de saint Michel et lui révéla ouvertement que depuis la crucifixion du Christ, de tout ce qui avait été fait pour l'utilité commune du genre humain ou pour l'intérêt particulier de quelques personnes, ni les saints anges ni les hommes pieux et bons n'avaient pu le mener à bien sans la puissance de la vénérable Croix. Voilà, parmi les événements qui à ma connaissance se sont passés en cette église — car ce n'est pas le moment de les dénombrer tous —, ceux que je me suis laissé aller à rapporter.

Chapitre 4

*Réalizations de Constantin le Grand
concernant le chêne de Mambré ;
édification d'une église.*

1 Il faut aussi que je raconte ce que l'empereur Constantin délibéra au sujet du chêne dit de Mambré. Ce lieu, qu'on nomme aujourd'hui Térébinthe¹, a dans son voisinage, au midi, à une distance de quinze stades, la ville d'Hébron,

βρίαν ἔχων, Ἱεροσολύμων δὲ διεστῶς ἀμφὶ διακίβια καὶ
 944 πεντήκοντα στάδια. 2 Οὐ δὲ λόγος ἐστὶν ἀληθῆς ἅμα τοῖς
 κατὰ Σοδομιτῶν ἀποσταλεῖσιν ἀγγέλοις καὶ τὸν υἱὸν τοῦ
 θεοῦ φανῆναι τῷ Ἀβραάμ καὶ προειπεῖν αὐτῷ τοῦ παιδὸς
 τὴν γέννησιν. Ἐνταῦθα δὲ λαμπρὰν εἰσέτι νῦν ἐτήσιον πανή-
 γυριν ἄγουσιν ὥρα θέρους οἱ ἐπιχώριοι καὶ οἱ προσωτέρω
 Παλαιστῖνοι καὶ Φοίνικες καὶ Ἀράβιοι. 3 συνίασι δὲ πλεῖστοι
 55 καὶ ἐμπορείας ἕνεκα πωλή|σοντες καὶ ἀγοράσοντες. Πᾶσι
 δὲ περισπούδαστος ἡ ἑορτὴ, Ἰουδαίους μὲν καθότι πατριάρ-
 χην αὐχοῦσι τὸν Ἀβραάμ, Ἑλλῆσι δὲ διὰ τὴν ἐπιδημίαν
 τῶν ἀγγέλων, τοῖς δ' αὖ Χριστιανοῖς ὅτι καὶ τότε ἐπεφάνη
 τῷ εὐσεβεῖ ἀνδρὶ ὁ χρόνιος ὑστερον ἐπὶ σωτηρίᾳ τοῦ ἀνθρω-
 πείου γένους διὰ τῆς παρθένου φανερώς ἑαυτὸν ἐπιδείξας.
 Προσφόρως δὲ ταῖς θρησκείαις τιμῶσι τοῦτον τὸν χῶρον,
 οἱ μὲν εὐχόμενοι τῷ πάντων θεῷ, οἱ δὲ τοὺς ἀγγέλους ἐπι-
 καλούμενοι καὶ οἶνον σπένδοντες καὶ λίβανον θύοντες ἢ βοῦν
 ἢ τράγον ἢ πρόβατον ἢ ἀλεκτρούνα. 4 Ὁ γὰρ ἕκαστος ἐσπου-
 δασμένον καὶ καλὸν εἶχε, διὰ παντὸς τοῦ ἔτους ἐπιμελῶς
 τρέφων, καθ' ὑπόσχεσιν εἰς εὐωχίαν τῆς ἐνθάδε ἑορτῆς
 ἐφύλαττεν ἑαυτῷ τε καὶ τοῖς οἰκειοῖς. Τιμῶντες δὲ τὸν τόπον
 πάντες ἢ διὰ θεομηνίας κακῶς παθεῖν φυλαττόμενοι οὔτε
 γυναιξὶν ἐνθάδε συνουσιάζουσιν, ὡς ἐν ἑορτῇ κάλλους καὶ
 κόσμου πλείονος ἐπιμελουμέναις καὶ ἢ ἔτυχε φαινομέναις τε
 καὶ προϊούσαις, οὔτε ἄλλως ἀκολασταίνουσι, καὶ ταῦτα ὡς
 ἐπίπαν ὁμοῦ τὰς σκηνὰς ἔχοντες καὶ ἀναμιξὶ καθεύδοντες.
 5 Αἶθριος γὰρ καὶ ἀρόσιμος ἐστὶν ὁ χῶρος καὶ οὐκ ἔχων
 οἰκῆματα ἢ μόνον τὰ παρ' αὐτὴν τὴν δρυὸν πάλαι τοῦ Ἀβραάμ
 γενόμενα καὶ τὸ φρέαρ τὸ παρ' αὐτοῦ κατασκευασθέν· περὶ
 δὲ τὸν καιρὸν τῆς πανηγύρεως οὐδεὶς ἐντεῦθεν ὑδρευέτο.
 Νόμῳ γὰρ Ἑλληνικῷ οἱ μὲν λύχνους ἡμμένους ἐνθάδε ἐτί-
 θεσαν, οἱ δὲ οἶνον ἐπέχεον ἢ πόπανα ἔρριπτον, ἄλλοι δὲ

1. Cf. Gen. 18, 1-16.

et il est distant de Jérusalem d'environ deux cent cin-
 quante stades. 2 C'est là, dit-on de façon véridique, qu'en
 même temps que les anges envoyés contre les Sodomites,
 apparut aussi à Abraham le Fils de Dieu et qu'il lui prédit
 la naissance de son fils¹. Aujourd'hui encore il se célèbre
 là chaque année en été une panégyrie brillante des gens du
 lieu et d'autres venus de plus loin, Palestiniens, Phéni-
 ciens et Arabes. 3 Beaucoup s'y réunissent aussi en vue
 du marché, pour vendre et acheter. La fête est recherchée
 de tous avec empressement, des Juifs en tant qu'ils se
 vantent d'avoir Abraham comme patriarche, des païens
 à cause de la visitation des anges, des chrétiens à leur tour
 parce qu'est apparu alors à cet homme pieux celui qui plus
 tard s'est manifesté pour le salut du genre humain en nais-
 sant de la Vierge. Tous donc rendent des honneurs appro-
 priés à ce lieu, les uns priant le Dieu de l'univers, les autres
 invoquant les anges, leur offrant des libations de vin, leur
 sacrifiant ou un bœuf ou un bouc ou un mouton ou un coq.
 4 Ce que chacun en effet avait de plus cher et de meilleur
 comme bête, il le nourrissait avec soin durant toute l'année,
 et, en vertu d'une promesse, le gardait pour lui et les siens
 en vue de se régaler à la fête de là-bas. Par honneur pour
 le lieu ou par crainte d'y éprouver un malheur par une
 colère divine, nul là-bas n'y couche avec une femme, bien
 que, comme il arrive en une fête, elles y prennent davan-
 tage soin de leur beauté et de leur parure et, à l'occasion,
 s'y montrent et s'y produisent ; nul non plus ne s'y aban-
 donne d'autre façon à la licence, et cela bien que, en géné-
 ral, ils y aient tous leurs tentes proches les unes des autres
 et y couchent pêle-mêle. 5 Ce n'est en effet là qu'un champ
 à ciel ouvert, il ne s'y trouve pas de constructions sauf
 celles qu'on a bâties jadis près du chêne même d'Abraham
 et le puits qui y a été creusé par lui. A ce puits d'ailleurs,
 au temps de la panégyrie, nul ne puisait. Selon une coutume
 païenne en effet, les uns y plaçaient des lampes allumées,
 d'autres y jetaient du vin ou des gâteaux, d'autres des

νομίματα ἢ μύρα ἢ θυμιάματα. Καὶ διὰ τοῦτο, ὡς γε εἰκός, ἀχρεῖον τὸ ὕδωρ ἐγένετο τῇ μετουσίᾳ τῶν ἐμβαλλομένων.

6 Ταῦτα δὲ τὸν εἰρημένον τρόπον ἡδέως ἢ θέμις Ἑλλήσιν ἐπιτελούμενα παραγενομένη ποτὲ ἐνθάδε κατ' εὐχὴν ἢ τῆς γαμετῆς Κωνσταντίνου μήτηρ τῷ βασιλεῖ κατήγγειλεν. Ὁ δὲ πυθόμενος οὐ μετρίως ἠτιᾶτο τοὺς ἐπισκόπους Παλαιστίνης ὡς τοῦ προσήκοντος ὀλιγωρήσαντας καὶ τὸν τόπον ἅγιον ὄντα ὑπεριδόντας σπονδαῖς καὶ θύμασι βεβήλοις μαίνεσθαι.

7 Δείκνυσι δὲ αὐτοῦ τὴν εὐσεβῆ μέμφιν ἢ περὶ τούτου γραφεῖσα ἐπιστολὴ Μακαρίου τῷ Ἱεροσολύμων ἐπισκόπῳ καὶ

56 Εὐσεβίῳ τῷ Παμφίλου | καὶ τοῖς ἄλλοις Παλαιστίνων ἐπισκόποις· οὗς κατὰ ταῦτόν συνελθεῖν προσέταξε τοῖς ἐκ

945 Φοινίκης ἐπισκόποις, ὥστε πρότερον τοῦ ἐνθάδε βωμοῦ ἀνακαθαιρομένου ἐκ βάθρων πυρὶ τε τῶν ξοάνων παραδιδομένων ἐκκλησίαν αὐτόθι διαγράψαι τῆς τοῦ τόπου ἀρχαιότητος καὶ σεμνότητος ἀξίαν, καὶ τοῦ λοιποῦ προνοεῖν ἐλεύθερον σπονδῶν καὶ θυμάτων τοῦτον εἶναι, ὥστε μηδὲν ἕτερον πράττεσθαι ἢ τὸν θεὸν θρησκεύειν κατὰ τὸν τῆς ἐκκλησίας νόμον. 8 Εἰ δὲ τὰ πρότερόν τις ἐπιχειρῶν ἀλοίῃ, τοὺς ἐπισκόπους μνηνεῖν, ὥστε αὐτῷ μεγίστην τιμωρίαν ἐπαγαγεῖν. Κατὰ ταύτην τὴν βασιλέως ἐπιστολὴν ἄρχοντες καὶ ἱερεῖς Χριστοῦ ἔργῳ τὰ προστεταγμένα παρέδωσαν.

1. EUSÈBE ne dit pas autre chose dans la *Vita Constantini* (3, 52) : c'est sur l'intervention de sa belle-mère, Eutropia, scandalisée de la situation à Mambré, que l'empereur est intervenu. Eutropia, veuve de Maximien Hercule, le collègue de Dioclétien, n'avait donc pas rompu toutes relations avec son gendre après l'exécution de Fausta en 326.

2. La lettre de Constantin à Macaire de Jérusalem, à Eusèbe de Césarée et aux autres évêques de Palestine a été conservée par EUSÈBE, *ibid.*, 3, 52-53.

pièces de monnaie ou des parfums ou de l'encens. Et pour cette raison, comme il est naturel, l'eau devenait inutilisable, à cause du contact de ce qu'on y jetait. 6 Tout cela, qu'en la manière susdite les païens accomplissaient avec plaisir selon leur coutume, la mère de l'épouse de Constantin¹, s'étant rendue là un jour par vœu, le rapporta à l'empereur. A cette nouvelle, il accusa sans ménagement les évêques de Palestine d'avoir négligé leur devoir et d'avoir supporté que ce lieu, bien qu'il fût saint, fût souillé de libations et de sacrifices profanes. 7 Ses pieux reproches sont attestés par la lettre qu'il écrivit à ce sujet à Macaire, évêque de Jérusalem², à Eusèbe de Pamphile et aux autres évêques de Palestine. Il leur ordonna de se réunir avec les évêques de Phénicie, de telle sorte que, une fois détruit de fond en comble l'autel qui se trouvait là et livrées au feu les idoles de bois, on traçât à cet endroit le plan d'une église digne de l'antiquité et de la majesté du lieu³, on veillât à ce qu'il fût désormais libre de libations et de sacrifices, en sorte qu'on n'y fit rien d'autre que d'adorer Dieu selon les rites de l'Église. 8 Si quelqu'un était pris sur le fait de tenter les usages d'autrefois, les évêques devaient le dénoncer, en sorte qu'on lui infligeât le châtement le plus grave. En vertu de cette lettre impériale, les gouverneurs et les évêques du Christ mirent à exécution les ordres reçus.

3. En fait, les fouilles des modernes ont reconnu que la basilique « était de dimensions modestes et de construction bâclée » (cf. FIGANIOL, p. 43).

5

1 Ἐπειδὴ δὲ πολλοὶ δῆμοι καὶ πόλεις ἀνά πάσαν τὴν ὑπὴρκοον, εἰσέτι δεῖμα καὶ σέβας ἔχοντες τῆς περὶ τὰ ξόανα φαντασίας, ἀπεστρέφοντο τὸ δόγμα τῶν Χριστιανῶν, ἀρχαϊότητός τε ἐπεμελοῦντο καὶ τῶν πατρῶν ἑθῶν καὶ πανηγύρεων, ἀναγκαῖον αὐτῶ ἐφάνη παιδεῦσαι τοὺς ἀρχομένους ἀμελεῖν τῶν θρησκευομένων. Εἶναι δὲ τοῦτο εὐπετές, εἰ πρῶτον αὐτοὺς ἐθίσσειε καταφρονεῖν τῶν ναῶν καὶ τῶν ἐν αὐτοῖς ἀγαλμάτων. 2 Ἐννοηθέντι δὲ ταῦτα στρατιωτικῆς χειρὸς οὐκ ἐδέησεν, ἀλλ' ἄνδρες Χριστιανοὶ ἐν τοῖς βασιλείοις ἐπετέλουν τὰ δόξαντα διαβάντες τὰς πόλεις ἅμα γράμμασι βασιλικοῖς. Οἱ μὲν γὰρ δῆμοι περὶ αὐτῶν καὶ παίδων καὶ γυναικῶν δεδιότες, μὴ τι κακὸν πάθωσιν ἐναντιούμενοι, ἡσυχίαν ἤγον. Γυμνωθέντες δὲ τῆς τοῦ πλήθους ῥοπῆς οἱ νεωκόροι καὶ οἱ ἱερεῖς προὔδωκαν τὰ παρ' αὐτοῖς τιμιώτατα καὶ τὰ διοπετῆ καλούμενα, καὶ δι' ἑαυτῶν ταῦτα προῆγον ἐκ τῶν ἀδύτων καὶ τῶν ἐν τοῖς ναοῖς κρυφίων μυχῶν. 3 Βατά τε λοιπὸν ἦν τοῖς θέλουσι τὰ πρὶν ἄβατα καὶ μόνοις ἱερεῦσιν ἐγνωσμένα· τῶν δ' αὖ ξοάνων τὰ ὄντα τιμίας ὕλης καὶ τῶν ἄλλων, ὅσον ἐδόκει χρήσιμον εἶναι, πυρὶ διεκρίνετο καὶ δημόσια ἐγίνετο χρήματα, τὰ δὲ ἐν χαλκῷ θαυμασίως εἰργασμένα πάντοθεν εἰς τὴν ἐπάνυμον πόλιν τοῦ αὐτοκράτορος μετεκομίσθη πρὸς | κόσμον. 4 καὶ εἰσέτι νῦν δημοσίᾳ ἔδρυνται κατὰ τὰς ἀγυῖας καὶ τὸν ἱππόδρομον καὶ τὰ βασιλεια

57

1. Le mot néocore peut désigner le prêtre chargé d'administrer un naos. Mais ici il s'applique plutôt au simple gardien d'un temple.

2. Sozomène présente de façon anodine et optimiste la confiscation des biens et des revenus des temples dont le païen LIBANIOS se plaint amèrement dans le *Pro templis* (Or. XXX, 6).

Chapitre 5

Constantin fait détruire les temples des idoles et encourage ainsi davantage les populations à être chrétiennes.

1 Comme beaucoup des populations des campagnes et des villes avaient encore dans tout l'Empire crainte révérentielle et vénération pour la vanité des idoles et qu'ainsi elles se détournaient de la religion chrétienne, mais demeuraient attachées à leurs antiques traditions et aux coutumes et panégyries ancestrales, il parut nécessaire à l'empereur d'apprendre aux sujets à perdre le goût de leurs pratiques religieuses. Or c'était facile si on les accoutumait d'abord à mépriser les temples et les statues qui s'y trouvaient. 2 Cette idée lui étant venue, l'empereur ne fit pas appel à la troupe, mais c'étaient des chrétiens de son palais qui accomplissaient ses desseins en parcourant les villes avec des lettres impériales. Les gens en effet, craignant pour eux, leurs enfants et leurs femmes d'éprouver un malheur s'ils faisaient opposition, se tenaient en paix. Quant aux néocores¹ et aux prêtres, n'ayant plus derrière eux le soutien du peuple, ils livraient ce qu'il y avait chez eux de plus précieux et ce qu'on appelle objets tombés du ciel, et ils les tiraient d'eux-mêmes² du fond des sanctuaires et des retraites cachées dans les temples. 3 Étaient désormais accessibles à qui voulait les lieux auparavant inaccessibles et connus des seuls prêtres. Des statues à leur tour, celles qui étaient en métal précieux, ou la partie des autres qui semblait être utile, étaient fondues et devenaient de l'argent du fisc, et celles qui, de bronze, étaient de belles œuvres d'art étaient transportées de partout à la ville dénommée d'après Constantin pour y servir d'ornement. 4 Aujourd'hui encore se dressent en public le long des rues,

τὰ μὲν τοῦ Πυθίασι μαντικοῦ Ἀπόλλωνος καὶ Μοῦσαι αἱ Ἑλικωνιάδες καὶ οἱ ἐν Δελφοῖς τρίποδες καὶ ὁ Πάν ὁ βοώμενος, ὃν Πανσανίας ὁ Λακεδαιμόνιος καὶ αἱ Ἑλληνίδες πόλεις ἀνέθεντο μετὰ τὸν πρὸς Μήδους πόλεμον. Νεῶν δὲ οἱ μὲν θυρῶν, οἱ δὲ ὀρόφων ἐγυμνώθησαν, οἱ δὲ καὶ ἄλλως ἀμελοῦμενοι ἠρείποντό τε καὶ διεφθείροντο. 5 Κατεσκάφησαν δὲ τότε καὶ ἄρδην ἠφανίσθησαν ὁ ἐν Αἰγαῖς τῆς Κιλικίας Ἀσκληπιοῦ ναὸς καὶ ὁ ἐν Ἀφάκοις τῆς Ἀφροδίτης παρὰ τὸν Λίβανον τὸ ὄρος καὶ Ἀδῶνιν τὸν ποταμόν. Ἀμφω δὲ ἐπίσημοτάτω νεῶ ἐγενέσθη καὶ σεβασμίῳ τοῖς πάλοι, καθότι Αἰγαῖται μὲν ἠῦχον τοὺς κάμνοντας τὰ σώματα νόσων ἀπαλλάττεσθαι παρ' αὐτοῖς, ἐπιφαινομένου νύκτωρ καὶ ἰωμένου τοῦ δαίμονος· ἐν Ἀφάκοις δὲ κατ' ἐπίκλησίν τινα καὶ ῥητὴν ἡμέραν ἀπὸ τῆς ἀκρωρείας τοῦ Λιβάνου πῦρ διαῖσσον καθάπερ ἄστὴρ εἰς τὸν παρακείμενον ποταμόν ἔδυνεν. Ἐλεγον δὲ τοῦτο τὴν Οὐρανίαν εἶναι, ὡδὶ τὴν Ἀφροδίτην καλοῦντες. 6 Τούτων οὕτω συμβάντων κατὰ σκοπὸν προὔχρει τῷ βασιλεῖ τὸ σπουδαζόμενον. Οἱ μὲν γὰρ τὰ πρὶν σεμνὰ καὶ φοβερὰ εἰκῆ ἐρριμμένα καὶ καλάμης καὶ φορυτοῦ ἐνδοθεν βεβυσμένα ὀρῶντες εἰς καταφρόνησιν ἦλθον τῶν προτέρων σεβασμίῳ καὶ πλάνην τοῖς προγόνους ἐμέμφοντο, οἱ δὲ ζηλώσαντες τοὺς Χριστιανοὺς τῆς παρὰ τῷ βασιλεῖ τιμῆς ἀναγκαῖον ᾤθησαν τὰ τοῦ κρατοῦντος

1. Ces Muses de Béotie, qui séjournèrent sur les pentes du massif montagneux de l'Hélicon, étaient distinguées des Piérides, les Muses de Thrace. Leurs statues se trouvaient vraisemblablement dans le temple de Delphes (PAUSANIAS, X, 19, 4), d'où Constantin les fit retirer.

2. Le roi de Lacédémone Pausanias commandait l'armée grecque victorieuse à Platées en 479. La statue de Pan doit, elle aussi, être délphique ; mais elle n'est pas mentionnée par le géographe Pausanias. On connaît beaucoup mieux la statue de Pan, en marbre de Paros, que l'Athénien Miltiade fit placer dans la grotte de l'Acropole, pour commémorer l'apparition du dieu à Philippidès, non loin de l'Asclépeion, après la victoire de Marathon. Erreur de Sozomène ? Comme ESCHYLE, dans les *Perses* (v. 448), mêle le dieu Pan, très antique et dont le culte dépassait les limites du monde hellénique, à la victoire de... Salamine,

à l'hippodrome et au palais, les statues de l'Apollon donneur d'oracles à Delphes, les Muses de l'Hélicon¹, les trépieds de Delphes et le célèbre Pan que Pausanias de Lacédémone et les villes grecques dédièrent après la guerre contre les Mèdes². Parmi les temples, les uns furent privés de leurs portes, d'autres de leurs toits, d'autres, par ailleurs négligés, étaient démolis et détruits. 5 Furent alors détruits de fond en comble et disparurent complètement le temple d'Asclépios à Aegæ de Cilicie et celui d'Aphrodite à Aphaka près de la montagne du Liban et du fleuve Adonis³. Ces deux temples avaient été tout à fait illustres et en vénération pour les gens d'autrefois, attendu que les Égéates se vantaient de ce que chez eux les malades étaient délivrés de leurs maladies, Asclépios apparaissant la nuit et les guérissant ; à Aphaka d'autre part, après une certaine invocation, à un jour fixe, un feu s'élançait comme un astre depuis le sommet du Liban et il s'enfonçait dans le fleuve qui est auprès. Les gens disaient que c'était Ourania : c'est ainsi qu'ils nomment Aphrodite. 6 Après ces événements, tout alla à souhait selon les désirs du prince. Les uns en effet, voyant les lieux jadis traités par eux avec vénération et crainte renversés au sol et remplis au-dedans de chaume et d'immondices⁴, en vinrent à mépriser les sanctuaires auparavant révéérés et ils reprochaient aux ancêtres leur égarement ; les autres, jaloux chez les chrétiens l'honneur où les tenait le prince, jugèrent nécessaire d'imiter les sentiments de l'empereur. D'autres,

il est possible d'accepter le témoignage de notre historien : il permet d'apercevoir que Pan fut associé aux trois victoires, Marathon, Salamine et Platées, remportées par les Grecs sur les « Mèdes ».

3. Aegæ, sur le golfe d'Issos, était un port important à l'époque romaine : cf. *PW I*, 1 (1893), c. 945 (O. HIRSCHFELD). Aphaka (aujourd'hui Afkâ), située d'après ZOSIME, I, 58, entre Héliopolis et Byblos à la source du fleuve Adonis, était célèbre par son temple de Vénus Aphakitis, temple à prostituées sacrées, où se localise le mythe de Vénus et d'Adonis : cf. *PW I*, 2 (1894), c. 2709 (BENZINGER).

4. Cf. EUSÈBE, *Vita Constantini*, 3, 54.

ἦθη μιμήσασθαι. "Ἄλλοι δὲ καθέντες ἑαυτοὺς εἰς διάσκεψιν τοῦ δόγματος ἢ σημείοις ἢ ὄνειρασιν ἢ ἐπισκόπων ἢ μοναχῶν συνουσίαις ἐδοκίμασαν ἄμεινον εἶναι χριστιανίζειν. 7 Ἐξ ἐκείνου τε δῆμοι καὶ πόλεις ἕκοντι τῆς προτέρας μετέθεντο γνώμης· ἠνίκα δὴ τὸ ἐπίνειον τῆς Γαζαίων πόλεως, ὁ Μαΐουμᾶν προσαγορεύουσιν, εἰσάγαν δεισιδαιμονοῦν καὶ τὰ ἀρχαῖα πρὸ τούτου θαυμάζον εἰς Χριστιανισμὸν ἀθρόον πανδημεὶ μετέβαλεν. 8 Ἀμειβόμενος δὲ αὐτοὺς τῆς εὐσεβείας ὁ βασιλεὺς πλείστης | τιμῆς ἤξιωσε καὶ πόλιν οὐ πρότερον ὄν τὸ χωρίον ἀπέφηνε, καὶ Κωνσταντιανὴν ἐπωνόμασε, τῷ τιμιωτάτῳ τῶν παιδῶν γεραίρων τὸν τόπον διὰ τὴν θρησκείαν. Ἐκ τοιαύτης δὲ αἰτίας καὶ Κωνσταντιανὴν τὴν παρὰ Φοίνιξιν ἔγνω ἐπιγράψασθαι τὴν τοῦ βασιλέως ἐπωνυμίαν. 9 Ἀλλὰ γὰρ ἕκαστα συγγράφειν οὐκ εὐχερές· πλείσται γὰρ δὴ καὶ ἄλλαι πόλεις τῆνικαῦτα πρὸς τὴν θρησκείαν ἠυτομόλησαν καὶ αὐτόματοι βασιλέως μηδὲν ἐπιτάττοντος τοὺς παρ' αὐτοῖς ναοὺς καὶ ξόανα καθεῖλον καὶ εὐκτηρίους οἴκους φκοδόμησαν.

6

949 1 Πληθυνούσης δὲ τῆς ἐκκλησίας τοῦτον τὸν τρόπον ἀνά παῖσαν τὴν Ῥωμαίων οἰκουμένην, καὶ δι' αὐτῶν τῶν βαρβάρων ἢ θρησκεία ἐχώρει. "Ἦδη γὰρ τὰ τε ἀμφὶ τὸν Ῥῆνον φύλα ἔχριστιανίζον, Κελτοὶ τε καὶ οἱ Γαλατῶν ἔνδον τελευταῖοι τὸν ὠκεανὸν προσοικοῦσι, καὶ Γότθοι, καὶ ὅσοι τούτοις

1. Cf. EUSÈBE, *Vita Constantini*, 4, 38. Mais en 363, Julien récompensa Gaza, restée ou redevenue païenne, « en lui donnant le port chrétien de Constantia, l'ancienne Maïuma » (PIGANIOL, p. 156, se fondant sur Sozomène, *H.E.* V, 3). Sozomène donne ce renseignement très précis à cause de ses accointances personnelles avec Maïouma, le port de Gaza, en Palestine, non loin de Béthéléa, son village natal.

2. Antarados (A.-J. F.), le port d'Arados, à la frontière nord de la Phénicie, aujourd'hui Tartûs : cf. *PW* I, 2 (1894), c. 2347 (BENZINGER) ? Voir note complémentaire 1, p. 387.

s'étant appliqués à l'examen de la doctrine, furent conduits ou par des prodiges ou par des songes ou par des entretiens avec des évêques ou des moines à estimer qu'il valait mieux pour eux devenir chrétiens. 7 De ce moment les populations des campagnes et des villes abandonnèrent de bon gré leurs dispositions antérieures ; c'est en ce temps par exemple que le mouillage de Gaza, qu'on nomme Maïouma, très adonné à la superstition et qui, avant cela, honorait les anciennes coutumes, se convertit en masse au christianisme. 8 Pour les récompenser de leur piété, l'empereur leur accorda un très grand privilège, il fit de ce bourg une ville¹, alors qu'elle ne l'était pas, et il la dénomma Constantia, honorant ainsi ce lieu, à cause de sa religion, du nom du plus cher de ses fils. Pour la même raison, à ce que j'ai appris, la ville de Constantina en Phénicie² a pris pour elle le nom de l'empereur. 9 Mais il n'est pas facile de tout raconter en détail : car c'est un très grand nombre encore d'autres villes qui alors vinrent d'elles-mêmes à notre religion, et de leur propre mouvement, sans nul ordre du prince, les gens détruisirent les temples et les statues divines chez eux et bâtirent des églises.

Chapitre 6

Pour quels motifs, sous le règne de Constantin, le nom du Christ se répand dans le monde entier.

1 Alors que l'Église se multipliait ainsi dans tout l'Empire, la religion s'étendait aussi parmi les Barbares mêmes. Déjà, de fait, les tribus des bords du Rhin étaient chrétiennes ; les Celtes, et ceux des Gaulois qui habitent à l'extrémité des terres près de l'Océan, les Goths, et toutes les peuplades limitrophes qui étaient jadis près des rives

διομοιοι τὸ πρὶν ἦσαν ἀμφὶ τὰς ὄχθας Ἰστροῦ ποταμοῦ, πάλαι μετασχόντες τῆς εἰς Χριστὸν πίστεως ἐπὶ τὸ ἡμερώτερον καὶ λογικὸν μεθρημόσαντο. 2 Πᾶσι δὲ βαρβάρους σχεδὸν πρόφασιν συνέβη πρεσβεύειν τὸ δόγμα τῶν Χριστιανῶν οἱ γενόμενοι κατὰ καιρὸν πόλεμοι Ῥωμαίοις καὶ τοῖς ἀλλοφύλοις ἐπὶ τῆς Γαλλιῆνου ἡγεμονίας καὶ τῶν μετ' αὐτὸν βασιλείων. Ἐπεὶ γὰρ τότε πλῆθος ἄφατον μιγάδων ἔθνῶν ἐκ τῆς Θράκης περαιωθὲν τὴν Ἀσίαν κατέδραμεν ἄλλοι τε ἀλλαγῆ βάρβαροι ταῦτὸν εἰργάσαντο τοὺς παρακειμένους Ῥωμαίους, πολλοὶ τῶν ἱερέων τοῦ Χριστοῦ αἰχμάλωτοι γενόμενοι σὺν αὐτοῖς ἦσαν. 3 Ὡς δὲ τοὺς αὐτόθι νοσοῦντας ἰῶντο καὶ τοὺς δαιμονῶντας ἐκάθαιρον Χριστὸν μόνον ὀνομάζοντες καὶ υἰὸν θεοῦ ἐπικαλοῦμενοι, προσέτι δὲ καὶ πολιτεῖαν ἀμεμπτον ἐφιλοσόφουν καὶ ταῖς ἀρεταῖς τὸν μῶμον ἐνίκων, θαυμάσαντες οἱ βάρβαροι τοὺς ἄνδρας τοῦ βίου καὶ τῶν παραδόξων ἔργων εὖ φρονεῖν συνεῖδον καὶ τὸν θεὸν ἴλεων ἔχειν, εἰ τοὺς ἀμείνους φανέντας μιμήσαιντο καὶ ὁμοίως αὐτοῖς τὸ κρεῖττον θεραπεύοιεν. Προβαλλόμενοι οὖν αὐτοὺς τοῦ πρακτέου καθηγητὰς ἐδιδάσκοντο καὶ ἐβαπτίζοντο, καὶ ἀκολούθως ἐκκλησιάζον.

1. Sur les multiples invasions qui marquèrent le règne de Gallien (253-268), voir R. RÉMONDON, *La crise de l'Empire romain*, Paris 1970 : invasion des Alamans et des Francs en Gaule (253) ; raid des Goths sur les côtes d'Asie mineure et sur la rive droite du Danube (253) ; invasion de la Dacie par les Goths qui atteignent Salonique et font des raids en mer Noire et en Asie mineure (256) ; pillage de l'Asie mineure par les Goths (258) ; invasion de la Gaule par les Alamans et les Francs qui poussent jusqu'aux Pyrénées (259) ; invasion de l'Italie par les Alamans en 261 ; invasion des Balkans et de la Grèce par les Goths en 267 ; sans oublier les invasions victorieuses des Perses qui parviennent jusqu'à Antioche en 256 et qui, en 260, pénètrent en Cilicie et en Cappadoce.

2. Sozomène n'est pas le seul à attribuer la première évangélisation des Barbares et notamment des Goths à des prisonniers romains parmi

du Danube, participaient depuis longtemps à la foi dans le Christ et ainsi avaient pris de nouvelles façons d'être, plus civilisées et plus raisonnables. 2 Pour presque tous les Barbares, c'est un motif tout extérieur qui les amena à révéler la doctrine des chrétiens : les guerres successives qui se produisirent entre les Romains et les Barbares sous le règne de Gallien et de ses successeurs¹. Comme en effet, à cette époque, une foule indicible de peuplades mélangées se transporta depuis la Thrace pour faire des incursions en Asie et que d'autres Barbares, en d'autres lieux, attaquèrent de la même manière les Romains de leur voisinage, beaucoup de prêtres chrétiens, faits prisonniers par les Barbares, se trouvèrent avec eux. 3 Comme ils guérissaient les malades de chez les Barbares et purifiaient les possédés par le seul nom du Christ et l'invocation du Fils de Dieu, qu'en outre ils menaient avec sagesse une vie irréprochable et s'élevaient par leurs vertus au-dessus du blâme, les Barbares, ayant admiré ces hommes pour leur vie et leurs actions miraculeuses, comprirent qu'ils seraient avisés et qu'ils se rendraient Dieu propice s'ils imitaient ces hommes qui leur avaient paru meilleurs et s'ils adoraient la Divinité comme eux. Ils se donnaient donc ces prêtres comme guides de la conduite à tenir, ils étaient ainsi instruits et baptisés, et célébraient le culte religieux en conséquence².

lesquels se trouvaient des clercs : voir aussi le témoignage de COMMODIEN, *Apologeticum*, v. 810 — si cet ouvrage est bien du III^e s. —, de PHILOSTORGE, *H.E.* II, 5. BASILE DE CÉSARÉE loue le cappadocien Eutychès comme l'un de ces prisonniers devenus apôtres (*Ep.* 155) ; le célèbre Ulfilas, évangélisateur des Goths au IV^e siècle, était le petit-fils de prisonniers cappadociens qui avaient commencé à diffuser le message chrétien au siècle précédent. Voir ZEILLER, p. 139-143 et l'ouvrage essentiel de E. A. THOMPSON, *The Visigoths in the time of Ulfilas*, Oxford 1966.

59 | 1 Ἐπὶ δὲ τῆς προκειμένης βασιλείας λέγεται τοὺς Ἰβήρας τὸν Χριστὸν ἐπιγνώσασθαι. Ἔθνος δὲ τοῦτο βάρβαρον μέγα τε καὶ μαχιμώτατον, οἰκεῖ δὲ τῆς Ἀρμενίων ἐνδότερον πρὸς ἄρκτον. Παρεσκευάσθη δὲ αὐτοὺς τῆς πατρῴας θρησκείας ὑπεριδεῖν Χριστιανὴ γυνὴ αἰχμάλωτος· ἣ δὲ πιστοτάτη καὶ θεοσεβὴς ἄγαν οὖσα οὐδὲ παρὰ τοῖς ἀλλοφύλοις καθυφῆκε τῆς συνήθους πολιτείας. Φίλον δὲ τι αὐτῇ χρῆμα ἐτύγγανε νηστεία καὶ νύκτωρ καὶ μεθ' ἡμέραν εὐχεσθαι καὶ τὸν θεὸν εὐλογεῖν. Οἱ δὲ βάρβαροι ἐπυνθάνοντο μὲν ὅτου χάριν τοῦτο ὑπομένοι· τῆς δὲ ἀπλούστερον λεγούσης οὕτω χρῆμαι σέβειν τὸν Χριστὸν τὸν υἱὸν τοῦ θεοῦ, ζένον αὐτοῖς ἐδόκει καὶ τοῦ θρησκευομένου τὸ ὄνομα καὶ τῆς θρησκείας ὁ τρόπος. 2 Συμβάν δὲ μειράκιον ἐνταῦθα δεινῶς ἀσθeneῖν, περιφέρουσα καθ' ἑκάστον οἶκον ἢ μήτηρ ἐπεδείκνυ· ἔθος γὰρ Ἰβήρσι τοῦτο ποιεῖν, ἐν εἴ τις εὐρεθείη τοῦ νοσήματος ἰατρός, εὐπρόριστος γέννηται τοῖς κάμνουσιν ἢ τοῦ πάθους ἀπαλλαγῆ. 3 Ἐπεὶ δὲ μηδαμοῦ θεραπευθὲν καὶ παρὰ τὴν αἰχμάλωτον ἐκομίσθη τὸ παιδίον· « Φαρμάκων μὲν, ἔφη, οὔτε χριστῶν οὔτε ἐπιπλάστων εἶδον ἢ πεῖραν ἔχω· πιστεύω δὲ τὸν Χριστὸν ὃν σέβω, τὸν ἀληθινὸν καὶ μέγαν θεόν, σωτῆρα τοῦ σοῦ παιδὸς γενέσθαι, ὃ γύναι. » Παρα-

952

1. Le témoignage de Sozomène sur la conversion des Ibères (les habitants de l'actuelle Géorgie) remonte au récit de RUFIN, *H.E.* I [X], 11, que ce dernier affirme tenir du roi des Ibères, Bacurius, commandant des scutaires à la bataille d'Andrinople (*AMM.*, 31, 12, 16) et qui fut, sous Théodose I, duc de Palestine et comte des domestiques. D'une manière générale, sur la conversion des Ibères par une captive chrétienne nommée Nino, qui aurait décidé le roi Mirian à embrasser la foi du Christ, voir PALANQUE, p. 492, et DANIELOU-MARROU, p. 325. Beaucoup plus affinées sont les analyses du récit de Rufin — qui valent également pour celui de Sozomène — données par F. THÉLAMON,

Chapitre 7

Les Ibères reçoivent la foi dans le Christ.

1 C'est, dit-on, sous ce présent règne que les Ibères firent la connaissance du Christ¹. Ce peuple barbare est grand et très belliqueux, il habite à l'intérieur de l'Arménie vers le Nord. La personne qui leur fit quitter leur religion ancestrale fut une femme chrétienne faite prisonnière. Comme elle était très croyante et très pieuse, elle ne se relâcha pas, même chez les Barbares, de sa conduite habituelle. Elle aimait à jeûner, et, nuit et jour, à prier et bénir Dieu. Les Barbares lui demandaient pourquoi elle supportait ces pratiques : comme elle leur répondait naïvement qu'il faut adorer ainsi le Christ Fils de Dieu, ils trouvaient étranges et le nom de l'être adoré et le mode de l'adoration. 2 Il advint qu'un jeune garçon tomba là gravement malade, et sa mère le portait de maison en maison et le montrait : les Ibères ont en effet coutume d'agir ainsi pour que, s'il se trouve quelque médecin du mal, la guérison soit pour les malades facile à se procurer. 3 Or quand, n'ayant été nulle part guéri, l'enfant eut été porté aussi chez la prisonnière : « Je n'ai, dit-elle, mon amie, connaissance ou expérience ni de remède, ni de baumes ni d'emplâtres ; mais je crois que le Christ que j'adore, le Dieu vrai et grand, va être² le sauveur de ton fils. » Aussitôt, ayant prié pour

p. 85-122 (« La conversion des Ibères »). En résumé, « le récit de Rufin est la transposition (dans des catégories romaines et chrétiennes) d'un mythe géorgien de fondation d'un système religieux ».

2. Πιστεύω... γενέσθαι. Sozomène emploie l'infinitif présent ou aoriste au lieu d'un infinitif futur après les verbes *dicendi* et *sentiendi*, auxquels se rattache πιστεύειν ; cf. G. C. HANSEN, *Grammatikalisches Register* de l'éd. de Sozomène (*GCS*), p. 524 (A.-J. F.).

χρῆμά τε ὑπὲρ αὐτοῦ εὐξαμένη τῆς νόσου ἀπήλλαξεν αὐτὸν ὅσον οὐπω τεθνήξασθαι προσδοκώμενον. 4 Οὐ πολλῶ δὲ ὕστερον καὶ τὴν γαμετὴν τοῦ κρατοῦντος τοῦ ἔθνους ἀνιάτω πάθει διόλλυσθαι μέλλουσαν τῷ ἴσῳ τρόπῳ διέσωσε, καὶ τὴν τοῦ Χριστοῦ γνῶσιν ἐπαίδευσεν, ὑγείας ταμίαν καὶ ζωῆς καὶ βασιλείας καὶ πάντων κύριον αὐτὸν εἰσηγουμένη. Καὶ ἡ μὲν τῇ πείρᾳ τοῦ ἐπ' αὐτῇ συμβεβηκότος ἀληθεῖς εἶναι πιστεύσασα τοὺς τῆς αἰχμαλώτου λόγους, τὴν Χριστιανῶν θρησκείαν ἐπρέσβευε καὶ διὰ πολλῆς τιμῆς εἶχε τὴν ἀνθρωπον. 5 Ὁ δὲ βασιλεὺς θαυμάσας τὸ ταχὺ καὶ παράδοξον τῆς πίστεως καὶ ἰάσεως ἔμαθε τὴν αἰτίαν παρὰ τῆς γαμετῆς καὶ δώροις ἐκέλευσεν ἀμείβεσθαι τὴν αἰχμάλωτον. « Ἀλλὰ τούτων, ἔφη ἡ βασίλις, ὀλίγος αὐτῇ λόγος, κἂν πάνυ τίμια νομίζηται· μόνην δὲ περὶ πολλοῦ ποιεῖται τὴν εἰς τὸν ἴδιον θεὸν θεραπείαν. Ἦν οὖν αὐτῇ χαριεῖσθαι βουλοίμεθα καὶ ἀσφαλῶς πράττειν καὶ καλῶς σπουδάζοιμεν, ἄγε δὴ καὶ ἡμεῖς τοῦτον σεβώμεθα, κραταῖον θεὸν ὄντα καὶ σωτῆρα καὶ βασιλέα, ἣν βούληται, ἐν οἷς εἰσι διαμένειν ποιοῦντα, πάλιν τ' αὖ ἱκανὸν | ῥαδίως τοὺς μεγάλους μικροὺς ἀποφαίνειν καὶ τοὺς ἀδόξους ἐπιφανεῖς καὶ τοὺς ἐν δεινοῖς ὄντας σφύζειν. » 6 Τοιαῦτα πολλάκις εὖ λέγειν δοκούσης τῆς γυναικὸς ἀμφίβολος ἦν ὁ τῆς Ἰβηρίας ἡγούμενος καὶ οὐ πάνυ ἐπίθετο, τοῦ πράγματος τὸ νεώτερον ὑπονοῶν καὶ τὴν πατρίαν θρησκείαν αἰδούμενος. Μετ' οὐ πολὺ δὲ ἅμα τοῖς ἀμφ' αὐτὸν εἰς ὕλην ἐλθὼν ἐθήρα. Ἐξαπίνης οὖν ἀχλὺς πυκνοτάτη καὶ παχὺς ἀήρ ἐπιχυθεὶς αὐτοῖς πάντοθεν τὸν οὐρανὸν καὶ τὸν ἥλιον ἐκάλυψε· νύξ δὲ βαθεῖα καὶ σκότος πολὺ τὴν ὕλην κατεῖχεν. Ἐνταῦθα δὲ περὶ ἑαυτῶν δείσας ἕκαστος διεσκεδάσθησαν ἀλλήλων. 7 Ὁ δὲ βασιλεὺς μόνος ἀλώμενος, οἷα φιλεῖ συμβαίνειν τοῖς ἀνθρώποις ἀμηχανοῦσιν ἐν τοῖς δεινοῖς, ἐνενοήθη τὸν Χριστὸν· καὶ θεὸν αὐτὸν ἠγεῖσθαι καὶ τοῦ λοιποῦ σέβειν κατὰ νοῦν ἐδοκίμασεν, εἰ τὸ παρὸν διαφύγοι κακόν. Ἔτι δὲ αὐτοῦ ταῦτα ἐνθυμουμένου παραχρῆμα δι-

lui, elle le débarrassa de sa maladie alors qu'on s'attendait à ce qu'il dût bientôt mourir. 4 Peu après, alors que l'épouse aussi du roi de ce peuple allait périr d'un mal inguérissable, elle la sauva de la même manière, et elle l'instruisit dans la connaissance du Christ, lui ayant expliqué qu'il est le gardien de la santé, de la vie, de la royauté, et le Seigneur de toutes choses. Par l'expérience de ce qui lui était arrivé, la reine crut que les paroles de la prisonnière étaient vraies, elle adhéra à la religion chrétienne et tint en grand honneur la femme. 5 Tout étonné de la rapidité et du caractère paradoxal du changement de foi et de la guérison de son épouse, le roi en apprit d'elle la cause et il ordonna de récompenser la prisonnière par des présents. « Mais elle s'en soucie fort peu, dit la reine, même si on les estime très précieux. Elle ne fait cas que d'une chose, le culte à l'égard de son propre Dieu. Si nous voulons lui faire plaisir et si nous souhaitons de vivre avec sécurité et bonheur, eh bien donc, nous aussi, adorons-le, lui qui est un dieu puissant et sauveur, qui, s'il le veut, maintient les rois dans leur état et en retour est capable de rendre petits les grands, de donner gloire aux obscurs et de sauver ceux qui sont en péril. » 6 Bien que la reine lui parût souvent avoir raison, le roi des Ibères demeurait dans l'incertitude. Il ne se laissait pas entièrement persuader ; il se méfiait de la nouveauté de la chose et il avait scrupule à l'égard de la religion traditionnelle. Or, peu après, avec sa suite, il entra dans une forêt pour y chasser. Soudain un brouillard très dense et une nuée épaisse se répandirent sur eux de tout côté, cachant le ciel et le soleil : une nuit profonde, une forte obscurité couvraient toute la forêt. Chacun alors craignant pour lui-même, tous se dispersèrent. 7 Le roi errait seul et, comme il arrive aux gens ne sachant que faire dans les périls, il songea au Christ. Il résolut en esprit de le tenir pour Dieu et de l'adorer désormais s'il échappait au présent malheur. Alors qu'il y songeait encore, le brouillard soudain se dissipa, la nuée fit place à un ciel clair et, le

ελύθη ἡ ἀχλὺς καὶ ὁ ἀήρ εἰς αἰθρίαν μετέβαλεν, ἐμβαλοῦσης
 τε τῆς ἀκτίνος τῆ ὕλη διεσώθη ἐνθάδε. **8** Καὶ τὸ συμβὰν τῇ
 γαμετῇ κοινωσάμενος μετεπέμψατο τὴν αἰχμάλωτον καὶ
 τίνα τρόπον προσήκει τὸν Χριστὸν θρησκεύειν ἐκέλευσε
 διδάσκειν. Τῆς δὲ ὅσα γυναικὶ θέμις λέγειν τε καὶ ποιεῖν
 εἰσηγησαμένης ἀγείρας τοὺς ὑπηκόους ἐκεῖνος τὰς συμβάσας
 953 αὐτῷ τε καὶ τῇ γαμετῇ θείας εὐεργεσίας εἰς κοινὸν ἐξήγγειλε·
 μῆπω δὲ μνηθεὶς τὰ περὶ τοῦ δόγματος μετέδωκε τοῖς ἀρχο-
 μένοις· καὶ τὸν Χριστὸν πανδημεὶ σέβειν πειθοῦσιν, αὐτὸς
 μὲν τοὺς ἄνδρας, ἡ δὲ βασίλισσα ἅμα τῇ αἰχμαλώτῳ τὰς
 γυναικίας. **9** Καὶ ἐν τάχει κοινῇ συνθήκῃ παντὸς τοῦ ἔθνους
 φιλοτιμώτατα παρεσκευάσαντο ἐκκλησίαν οἰκοδομεῖν. Ἐπει
 δὲ κύκλω τοῦ νεῶ τὸν περίβολον ἤγειραν, στήσαντες μηχανὰς
 ἀνίμων τοὺς κίονας καὶ ἐπὶ τῶν βάσεων ἐστήριζον. Λέγεται
 δὲ τοῦ τε πρώτου καὶ δευτέρου ὀρθωθέντος ἐργώδη γενέσθαι
 τοῦ τρίτου κίονος τὴν στάσιν καὶ μῆτε τέχνη τῶν ἐπιστημόνων
 κατορθωθῆναι μῆτε ἰσχύι βιασθῆναι, καίπερ πολλῶν ὄντων
 τῶν ἐλκόντων. **10** Ἐσπέρας δὲ ἐπιγενομένης μόνῃ ἡ αἰχμά-
 λωτος αὐτόθι διενυκτέρευεν ἰκετεύουσα τὸν θεὸν εὐπετῇ
 γενέσθαι τῶν κίωνων τὴν διόρθωσιν, οἱ δὲ ἄλλοι πάντες
 ἀνεχώρησαν δυσφοροῦντες καὶ μάλιστα ὁ βασιλεὺς· ὀρθωθείς
 γὰρ μέχρι τοῦ μέσου ὁ κίων ἐγκάρσιος ἔμενε καὶ τῷ ἑδάφει
 ἐμπαγεὶς ἐκ τῆς κάτωθεν ἀρχῆς ἀκίνητος ἦν. Ἐμελλε δὲ
 διὰ τοῦτο ἢ τὰ πρὸ τούτου παράδοξα βεβαιωτέρας καὶ περὶ
 τὸ θεῖον ποιήσειν τοὺς Ἰβήρας. **11** Περὶ γὰρ τὴν ἕω παρα-
 γενομένων αὐτῶν εἰς τὴν ἐκκλησίαν — θαυμασίον τι χρῆμα
 καὶ ὄνειρῳ προσεικός — ὀρθὸς ἐφάνη ὁ τῇ προτεραία ἀκίνητος
 κίων ἀπὸ μικροῦ διαστήματος ἐπὶ τῆς ἰδίας βάσεως αἰωρού-
 61 μενος. | Καταπλαγέντων δὲ πάντων καὶ μόνον εἶναι θεὸν
 ἀληθινὸν συνομολογούντων τὸν Χριστὸν, θεωμένων πάντων
 ἡσυχῇ διολισθήσας αὐτομάτως ὡς ἀπὸ τέχνης τῇ βάσει

rayon ayant percé la forêt, il fut sauvé en ce lieu-même.
8 Il raconta la chose à son épouse, fit venir la prisonnière,
 et lui demanda de leur enseigner comment il fallait adorer
 le Christ. Quand elle leur eut expliqué, dans la mesure
 légitime à une femme, ce qu'il fallait dire et faire, il ras-
 sembla ses sujets et leur rapporta publiquement les bien-
 faits divins dont ils avaient joui, lui et sa femme. Bien que
 non baptisé encore, il fit connaître à ses sujets ce qui
 regarde la doctrine; tous deux les persuadent d'adorer
 en masse le Christ, lui les hommes, et la reine avec la pri-
 sonnière, les femmes. **9** Rapidement, par une convention
 commune de tout le peuple, on s'appréta à bâtir le plus
 brillamment possible une église. Lorsqu'ils érigèrent en
 cercle le péribole du temple, ayant mis en place des machines
 ils tiraient en haut les colonnes et les fixaient sur leurs
 bases. A ce qu'on raconte, une fois dressées la première
 et la deuxième colonnes, il y eut difficulté pour l'établisse-
 ment de la troisième, et l'on ne put y réussir ni par l'art des
 gens du métier ni par un déploiement de force, bien que
 fussent nombreux ceux qui tiraient. **10** Le soir venu, il n'y
 eut plus là que la prisonnière qui passait la nuit à supplier
 Dieu qu'on pût aisément dresser les colonnes, tous les
 autres s'étaient retirés en grand chagrin, et en particulier
 le roi: car, dressée jusqu'à mi-hauteur, la colonne restait
 dans une position oblique, et, comme elle était fixée au
 sol, il était impossible de la mouvoir du bas. Or cette
 femme allait, grâce à ce dernier miracle ou aux miracles
 précédents, confirmer les Ibères dans leur foi. **11** Quand
 en effet les gens furent arrivés à l'aube à l'église — prodige
 admirable et semblable à un songe —, la colonne que, la
 veille, on ne pouvait mouvoir, apparut toute droite, se
 balançant à une petite distance au-dessus de sa propre
 base. Cependant que tous, frappés de stupeur, confessaient
 que seul le Christ est le vrai Dieu, à la vue de tous, la
 colonne, ayant glissé à travers l'air, vint s'ajuster tranquil-
 lement d'elle-même à sa base, comme par une machine.

προσηρμόσθη. Μετὰ δὲ ταῦτα εὐπετώσ οἱ ἄλλοι ὠρθώθησαν, καὶ προθυμότερον οἱ Ἰβήρες τὰ λοιπὰ ἐπετέλουν. 12 Σπουδῇ δὲ τῆς ἐκκλησίας οἰκοδομηθείσης, ὑποθεμένης τῆς αἰχμαλώτου πέμπουσι πρέσβεις πρὸς Κωνσταντῖνον τὸν βασιλέα Ῥωμαίων συμμαχίαν καὶ σπονδὰς φέροντας, ἀντὶ δὲ τούτων ἱερέας τῷ ἔθνει ἀποσταλῆναι δεομένους. Διεξελθόντων δὲ τῶν πρέσβεων οἷα παρ' αὐτοῖς συνέβη, καὶ ὡς τὸ πᾶν ἔθνος ἐν ἐπιμελείᾳ πολλῇ σέβει τὸν Χριστόν, ἤσθη τῇ πρεσβείᾳ ὁ Ῥωμαίων βασιλεὺς, καὶ πάντα κατὰ γνώμην πράξαντας τοὺς πρέσβεις ἀπέπεμψεν. Ὡδε μὲν Ἰβήρες τὸν Χριστὸν ἐπέγνωσαν, καὶ εἰσέτι νῦν ἐπιμελῶς σέβουσιν.

8

1 [Ἐφεξῆς δὲ καὶ διὰ τῶν ὁμόρων φυλῶν τὸ δόγμα διέβη καὶ εἰς πλῆθος ἐπέδωκεν.] Ἀρμενίους δὲ πάλιν πρότερον ἐπυθόμην χριστιανίσαι. Λέγεται γὰρ Τηριδάτην τὸν ἡγούμενον 556 τότε τοῦ ἔθνους ἐκ τινος παραδόξου θεοσημείας συμβάσης περὶ τὸν αὐτοῦ οἶκον ἅμα τε Χριστιανίαν γενέσθαι καὶ πάντα τοὺς ἀρχομένους ὑφ' ἐνὶ κηρύγματι προστάξαι ὁμοίως θρησκεύειν.

2 Ἐφεξῆς δὲ καὶ διὰ τῶν ὁμόρων φυλῶν τὸ δόγμα διέβη καὶ εἰς πλῆθος ἐπέδωκε. Καὶ Περσῶν δὲ χριστιανίσαι τὴν ἀρχὴν ἡγοῦμαι, ἔσοι προφάσει τῆς Ὀσροηνῶν καὶ Ἀρμενίων ἐπιμιξίας, ὡς εἰκόσ, τοῖς αὐτόθι θεοῖς ἀνδράσιν ὁμίλησαν καὶ τῆς αὐτῶν ἀρετῆς ἐπειράθησαν.

1. En effet, « la christianisation de l'Arménie, vraisemblablement entamée dès le commencement du III^e siècle par des missionnaires syriens venus d'Édesse, fut l'œuvre de Grégoire l'Illuminateur dont on place la naissance en 257 » (ZEILLER, p. 141). Le baptême du roi Tiridate et de la famille royale se situe entre 290 et 310. Plus précisément, M.-L. CHAUMONT (*Recherches sur l'histoire de l'Arménie de l'avènement des Sassanides à la conversion du royaume*, Paris 1969, p. 163) place leur adhésion au christianisme entre l'abdication de Dioclétien (1^{er} mai 305) et la guerre de Maximin Daïa (311/312).

2. La religion chrétienne étant présente dès 220 jusque dans les provinces orientales de la Perse, cela suppose une évangélisation remontant à la fin du siècle précédent (cf. ZEILLER, p. 141). A côté

Après cela, toutes les autres colonies furent aisément dressées, et les Ibères n'en avaient que plus d'ardeur à achever l'ouvrage. 12 Quand donc l'église eut été bâtie avec empressement, sur le conseil de la prisonnière on députa des ambassadeurs à l'empereur Constantin, lui portant alliance et traité, et demandant en retour que soient envoyés au peuple des prêtres. Quand les ambassadeurs eurent relaté ce qui s'était passé chez eux et comment tout le peuple adorait le Christ avec grand soin, l'empereur des Romains se réjouit de cette ambassade, et il renvoya les ambassadeurs, qui avaient tout réglé selon leurs vœux. C'est ainsi que les Ibères reconnurent le Christ, et aujourd'hui encore ils l'honorent avec grand zèle.

Chapitre 8

Conversion au christianisme des Arméniens et des Perses.

1 J'ai entendu dire en revanche qu'auparavant déjà les Arméniens ont été chrétiens¹. On dit en effet que Tiridate, qui était alors le chef de ce peuple, à la suite d'un miracle qui s'était produit relativement à sa maison, était lui-même devenu chrétien et qu'en même temps il avait ordonné, par le fait d'une unique proclamation, que tous ses sujets partageassent le même culte que lui.

2 Par la suite, c'est aussi chez les peuplades limitrophes que pénétra la doctrine et qu'elle y fit des progrès. Et à mon avis, chez les Perses même, commencèrent à devenir chrétiens tous ceux qui, à cause de l'échange de relations entre Osroéniens et Arméniens, prirent contact, comme il est naturel, avec les saints hommes qui étaient chez ceux-ci et firent l'expérience de leurs vertus².

des relations de voisinage entre les habitants de l'Arménie chrétienne et de la province frontalière la plus occidentale de l'Empire perse, l'Oshroène, il faut faire aussi une place au rôle joué par les prisonniers chrétiens ramenés par Sapor I, après sa victoire sur Valérien en 260, et internés en Mésopotamie et en Perse.

9

1 Ἐπει δὲ τῷ χρόνῳ πλεῖστοι ἐγένοντο καὶ ἐκκλησιάζειν ἤρξαντο καὶ ἱερέας καὶ διακόνους εἶχον, ἐλύπει τοῦτο οὐ μετρίως τοὺς μάγους, οἳ τὴν Περσῶν θρησκείαν ὡσπερ τι φύλον ἱερατικὸν κατὰ διαδοχὴν γένους ἀρχῆθεν ἐπιτροπεύουσιν. Ἐλύπει δὲ καὶ Ἰουδαίους, τρόπον τινὰ φύσει ὑπὸ βασκανίας πρὸς τὸ δόγμα τῶν Χριστιανῶν ἐκπεπολεωμένους. Καὶ διαβάλλουσι πρὸς Σαβῶρην τὸν τότε βασιλέα 62 Συμεῶνην τὸν ἀρχιεπίσκοπον Σελευκείας | καὶ Κτησιφῶντος τῶν ἐν Περσίδι βασιλευουσῶν πόλεων ὡς φίλον ὄντα τῷ Καίσαρι Ῥωμαίων καὶ τὰ Περσῶν πράγματα τοῦτ'α καταμηνύοντα. 2 Πεισθεὶς δὲ ταῖς διαβολαῖς ὁ Σαβῶ-

1. Les traditions religieuses des mages, prêtres du mazdéisme, étaient encore antérieures au zoroastrisme qu'introduisit le réformateur Zarathustra entre 700 et 600 avant J.-C. Mais les « mages », organisés dans une hiérarchie très stricte qui s'étendait sur tout l'Empire perse, ne furent jamais aussi puissants que sous la dynastie sassanide, du III^e au IV^e siècle. Le chef des « évêques » (*mobeds*) de cette véritable Église, le *mobedan mobed*, prenait rang parmi les plus hauts dignitaires de l'État (cf. LABOURT, p. 5). Sur les mages, voir aussi A. CHRISTENSEN, *L'Iran sous les Sassanides*, Copenhague 1944², chap. 3, la notice de P. CLEMEN dans PW XIV, 1 (1928), c. 510-518, et les notes substantielles de J. FONTAINE à son éd. d'Ammien Marcellin, *Coll. des Univ. de France*, Paris 1977, 2^e partie, p. 82-86 (ad AMM., 23, 6, 32-35). — Ouvrage de référence en la matière : J. DUCHESNE-GUILLEMIN, *La religion de l'Iran*, Paris 1962.

2. Sur la situation des communautés juives, concentrées surtout dans une bande de territoire d'une longueur de 120 km environ, à l'Est et le long de l'Euphrate, depuis Néhardéa au Nord jusqu'à Sora au Sud en passant par Perozšabur, Pumbadita, et Mahoze, voir LABOURT, p. 7 : exerçant tous les métiers et pratiquant l'agriculture, importants aussi numériquement, les Juifs, dont le chef politique, l'Exilarque, descendait de la famille de David depuis la déportation générale du VI^e siècle, jouissaient d'une relative indépendance ; leur vassalité se bornait à verser certains impôts aux seigneurs du pays.

Chapitre 9

*Sapor, roi de Perse, est excité contre les chrétiens ;
l'évêque perse Syméon ;
martyre d'Ouasthazadès, eunuque du palais.*

1 Mais comme avec le temps ils étaient devenus très nombreux, qu'ils avaient commencé de célébrer le culte et qu'ils avaient prêtres et diacres, cela fâchait extrêmement les mages qui, depuis l'origine, dirigent la religion des Perses comme une sorte de race sacrée où l'on se succède de père en fils¹. Cela fâchait aussi les Juifs² qui, d'une certaine manière, mûs par jalousie, sont naturellement les ennemis de la religion chrétienne. Ils calomnient auprès de Sapor, le roi d'alors, Syméon, l'archevêque de Séleucie et de Ctésiphon, villes principales de la Perse, comme étant l'ami du César romain et lui dénonçant les affaires des Perses. 2 Persuadé par ces calomnies, Sapor³, tout d'abord,

Les mauvais rapports des chrétiens et des juifs dans l'Empire perse sont attestés, précisément pour la période qui nous occupe, par la polémique anti-juive du sermonnaire chrétien Afraat (cf. LABOURT, p. 39). Sur le « judaïsme babylonien », voir le sommaire de A. CHOURAQUI, *Histoire du judaïsme*, Paris 1957, p. 29. Pour une étude détaillée, voir l'œuvre monumentale de J. NEUSNER, *A history of the Jews in Babylonia*, Leyde 1966-1970, en 5 vol., en particulier le vol. 4 (1969) : *The age of Shapur II*.

3. Pour une vue d'ensemble de la persécution de Sapor II (309-378) contre les chrétiens, depuis la lettre que Constantin eut l'imprudence de lui adresser en leur faveur et qui, en fait, les désigna à sa vindicte comme des traîtres en puissance, voir PALANQUE, p. 492-493. La persécution commença vraiment à partir de 340, donc à l'époque de Constance II, et se poursuivit pendant 40 ans, donc au-delà de la mort de Sapor en 378.

ρης τὰ μὲν πρῶτα φόροις ἀμέτροις ἐπέτριβε τοὺς Χριστιανούς, καθότι τοὺς πλείστους ἔγνω ἀκτημοσύνην ἀσκεῖν, καὶ χαλεποῖς ἀνδράσιν ἐπέτρεψε τὴν εἰσπραξίν, ὥστε ἐνδεία χρημάτων καὶ ἀπηνεῖα τῶν εἰσπρακτόρων βιαζομένους ὑπεριδεῖν τὴν οἰκίαν θρησκείαν· τοῦτο γὰρ αὐτῷ ἐσπουδάζετο. Μετὰ δὲ ταῦτα τοὺς ἱερέας καὶ λειτουργοὺς τοῦ θεοῦ ἀναίρεθῆναι ξίφει προσέταξε, τὰς δὲ ἐκκλησίας κατασκαφῆναι καὶ τὰ κειμήλια δημόσια γενέσθαι, τὸν δὲ Συμεώνην ἀγεσθαι, ὡς προδότην τῆς Περσῶν βασιλείας καὶ θρησκείας γεγενημένον. 3 Οἱ μὲν οὖν μάγοι, συλλαβανομένων αὐτοῖς τῶν Ἰουδαίων, σπουδῆ τοὺς εὐκτηρίους οἴκους καθεῖλον. Συμεώνης δὲ συλληφθεὶς σιδηροδεσμώτης ὡς βασιλέα ἤχθη· ἔνθα δὴ γίνεται ἀνὴρ ἀγαθὸς καὶ ἀνδρεῖος. Ἐπεὶ γὰρ βασανισῶν αὐτὸν εἰσάγεσθαι προσέταξεν ὁ Σαβῶρης, οὔτε ἔδεισεν οὔτε προσεκύνησεν. 4 Ἐφ' ᾧ σφόδρα χαλεπήνας ὁ βασιλεὺς ἐπέθετο· « Τί δὴ ποτε νῦν οὐ προσεκύνησας, πρότερον τοῦτο ποίων; » « Ὅτι πρότερον, ἔφη ὁ Συμεώνης, οὐ δεσμώτης ἡγόμην ἐπὶ προδοσίᾳ τοῦ ἀληθοῦς θεοῦ, καὶ μηδὲν διαφερόμενος τὰ νεομισμένα περὶ τὴν βασιλείαν ἐπλήρου· νῦν δέ μοι οὐ θέμις τοῦτο ποιεῖν· ἤκω γὰρ ἀγωνιούμενος ὑπὲρ τῆς εὐσεβείας καὶ τοῦ ἡμετέρου δόγματος. » 5 Τοιαῦτα εἰπόντα παρεκελεύσατο ὁ βασιλεὺς προσκυνῆσαι τὸν ἥλιον, καὶ πειθομένῳ μὲν πολλὰ δῶρα δώσειν ὑπισχνεῖτο καὶ ἐν τιμῇ ἔξειν, ἀπειθοῦντα δὲ ἀπολέσειν ἠπειλήσεν αὐτὸν τε καὶ πᾶν τὸ Χριστιανῶν φύλον. Ἐπεὶ δὲ οὔτε ταῖς ἀπειλαῖς κατεκτύπει τὸν Συμεώνην οὔτε ταῖς ἐπαγγελίαις ἐμάλασσεν, ἀλλ' ἀνδρείως ἔμενεν ἰσχυριζόμενος μήποτε προσκυνήσειν

957

1. Sozomène est le seul des historiens grecs du ^ve siècle à donner un récit complet de la persécution de Sapor. Il ne se fonde plus ici sur Eusèbe, Socrate ou Rufin, mais, selon toutes apparences, sur des documents originaux, des Actes des martyrs orientaux, auxquels il fait clairement référence à la fin de son récit (*infra*, chap. 14, 5 : « énumérer les noms des martyrs a paru une tâche difficile aux Perses, aux Syriens et aux habitants d'Édesse, qui ont pris grand soin de la chose »). D'après LABOURT, p. 55, ces Passions ont « une grande valeur historique ». Voir les textes dans ΔΕΛΕΝΑΥΕ. Le récit de la passion de

se mit à écraser les chrétiens par des impôts démesurés — il savait que la plupart d'entre eux pratiquent la pauvreté — et il confia le recouvrement des impôts à des hommes très durs, en sorte que, forcés par l'indigence et par la cruauté des percepteurs, ils finissent par laisser de côté leur religion : c'est à quoi en effet il visait. Après cela, il ordonna de passer au fil de l'épée les prêtres et serviteurs de Dieu, de détruire les églises de fond en comble, de déclarer les vases sacrés propriété publique et de traduire en justice Syméon, comme ayant trahi le royaume des Perses et leur religion. 3 Les mages donc, avec le concours des Juifs, détruisirent avec empressement les églises. Syméon fut saisi¹ et traîné, chargé de chaînes, devant le roi. Mais là, il se conduisit en homme de grand mérite et en brave. En effet, quand Sapor ordonna qu'on l'amenât pour qu'il le fît torturer, ni il n'eut de crainte ni il ne fît le geste d'adoration. 4 Sur quoi, fortement irrité, Sapor lui demanda : « Pourquoi donc ne t'es-tu pas prosterné aujourd'hui, alors que tu faisais ce geste auparavant ? » « Parce qu'auparavant, dit Syméon, je n'étais pas traîné en justice comme prisonnier pour que je trahisse le vrai Dieu, et, sans me distinguer en rien des autres, je suivais les usages reçus touchant la majesté royale ; mais aujourd'hui il ne m'est pas permis de le faire, car je viens soutenir un combat pour la défense de la piété et de notre doctrine. » 5 Sur ces mots, le roi l'engagea à adorer le soleil : s'il obéissait, le roi lui promettait de lui faire de grands dons et de le tenir en honneur ; s'il désobéissait, le roi le menaça de le faire périr, lui et tout le peuple des chrétiens. Comme ni il ne le frappait par ses menaces ni il ne l'amollissait par ses promesses, mais que Syméon continuait à soutenir courageusement qu'il n'adorerait jamais le soleil et ne se montrerait pas

l'évêque de Séleucie, Simon Barsabba'ê, dérive précisément des Actes de la passion de ce martyr conservés dans la collection d'ASSEMBANI, p. 15-40.

τὸν ἥλιον μηδὲ προδότης φανήσεσθαι τῆς αὐτοῦ θρησκείας, προσέταξεν αὐτὸν τέως ἐν δεσμοῖς εἶναι, λογισάμενος ὡς εἰκὸς αὐτὸν μεταμεληθήσεσθαι.

6 Ἀπαγόμενον δὲ εἰς τὸ δεσμοτῆριον ἰδὼν Οὐσθαζάδης πρεσβύτες τις εὐνοῦχος, τροφεὺς Σαβάρου καὶ μείζων τῆς βασιλέως οἰκίας, προσεκύνησεν αὐτὸν ἀναστάς· ἔτυχε γὰρ πρὸ τῶν βασιλείων θυρῶν καθήμενος. Ὁ δὲ Συμεώνης ὑβριστικῶς ἐπέτιμησεν αὐτῷ καὶ θυμωθεὶς ἀνεβόησε καὶ ἀποστραφεὶς παρήμειψε· Χριστιανὸς γὰρ ὢν οὐ πρὸ πολλοῦ ἐβιάσθη προσκυνῆσαι τὸν ἥλιον. 7 Αὐτίκα δὲ δακρύσας μετ' οἰμωγῆς ὁ εὐνοῦχος, ἦν μὲν ἡμφίεστο λαμπρὰν ἐσθήτα ἀπέθετο, οἷα δὲ πενθῶν μέλαιναν περιβαλλόμενος πρὸ τῆς βασιλέως οἰκίας ἐκαθέζετο κλαίων καὶ στένων· « Οἷμοι ἐγώ, λέγων, οἷον χρῆ προσδοκᾶν εἶναι περὶ ἐμὲ ὃν ἠρνησάμην θεόν; Ὅπου γε τούτου χάριν ἐντεύθεν ἤδη πάλαι μοι συνήθης γεγονῶς Συμεώνης, οὐδὲ λόγου μεταδούς, ὧδέ με ἀπεστράφη καὶ παρέδραμεν. » Ἐπεὶ δὲ ἔγνω ταῦτα Σαβάρης, μετακἀλεσάμενος αὐτὸν ἐπυνθάνετο τὴν αἰτίαν τοῦ πένθους, καὶ εἰ συμφορᾶ τινι περὶ τὸν οἶκον ἐχρήσατο. 8 Ὑπολαβὼν δὲ Οὐσθαζάδης εἶπεν· « Ὁ βασιλεῦ, οὐδὲν περὶ τὸν ἐνθάδε οἶκον ἠτύχησα· εἴθε γὰρ ἀντὶ τοῦ συμβεβηκότος μοι παντοδαπαῖς ἀλλοίαις περιπέπτωκα συμφοραῖς, καὶ ῥᾶον ἦν. Πενθῶ δὲ νῦν ὅτι ζῶ καὶ πάλαι τεθνάναι ὀφείλων ὀρῶ τὸν ἥλιον, ὃν σοὶ χαριζόμενος, οὐκ ἀπὸ γνώμης, προσεκύνησα τῷ δοκεῖν, ὥστε κατ' ἀμφοτέρων δίκαιον εἶναι με ἀποθανεῖν, προδότην Χριστοῦ γεγενημένον καὶ περὶ σὲ ἀπατεῶνα. » Καὶ ὁ μὲν τοιαύδε εἰπὼν ὤμοσεν οὐρανοῦ καὶ γῆς δημιουργὸν μὴ μεταθήσεσθαι λοιπὸν τῆς γνώμης. 9 Σαβάρης δὲ πρὸς τὸ παράδοξον τῆς μεταβολῆς τοῦ εὐνοῦχου τεθηπῶς ἔτι μᾶλλον ἐχαλέπαινε τοῖς Χριστιανοῖς ὡς γοητείαις τὰ τοιαῦτα κατορθοῦσι. Φειδοῖ δὲ τῇ περὶ τὸν πρεσβύτερον πῆ μὲν πρῶτος, πῆ δὲ

traître à sa religion, le roi ordonna pour l'instant de le laisser dans les chaînes : il se dit que vraisemblablement Syméon changerait d'opinion.

6 Tandis qu'on l'entraînait à la prison, un vieil eunuque, Ouasthazadès, nourricier de Sapor et chef de la maison royale, l'aperçut, se leva et se prosterna devant lui : il se trouvait par hasard assis devant les portes du palais. Mais Syméon lui fit de violents reproches, poussa un grand cri de colère, se détourna et passa outre ; bien qu'en effet il fût chrétien, il avait peu auparavant, par contrainte, adoré le soleil. 7 Aussitôt l'eunuque, avec larmes et lamentation, se dépouilla de sa robe brillante, et revêtu, comme un homme en deuil, d'une robe noire, il se tenait assis devant la maison royale, pleurant et gémissant. « Malheur à moi, disait-il, que ne dois-je pas craindre que soit à mon égard le Dieu que j'ai renié ? Puisqu'à cause de cela, Syméon, depuis longtemps mon familier, sans même m'avoir adressé une parole, s'est déjà détourné de moi ainsi et a passé outre. » Sapor apprit la chose, fit venir l'eunuque et lui demanda la raison de son chagrin : lui était-il survenu quelque malheur concernant sa maison ? 8 Ouasthazadès prit la parole et dit : « Je n'ai encouru, ô roi, nulle malchance en ce qui regarde la maison d'ici-bas. Plût au ciel qu'à la place de ce qui m'est arrivé je fusse tombé en toute sorte de malheur d'un autre genre ! ce serait plus facile à supporter. Mon chagrin maintenant vient de ce que je vis et de ce que, moi qui aurais dû être mort depuis longtemps, je vois le soleil que, pour te faire plaisir et non de mon propre mouvement, j'ai fait semblant d'adorer ; aussi est-il doublement juste que je meure, et pour avoir trahi le Christ et pour t'avoir trompé. » Sur ces mots il prit à témoin le Créateur du ciel et de la terre qu'il ne changerait plus d'opinion. 9 Stupéfait de la conversion paradoxale de l'eunuque, le roi n'en fut que plus irrité contre les chrétiens, dans la pensée qu'ils obtenaient de tels succès par des artifices magiques. Pour épargner le vieillard, se montrant

ἀπληθὺς φαινόμενος παντὶ σθένει μεταπίθειν αὐτὸν ἐπειράτο.

10 Ὡς δὲ οὐδὲν ἤνυεν, ἰσχυριζομένου Οὐσθαζάδου μήποτε τοσοῦτον εὐήθη ἔσεσθαι, ὡς ἀντὶ τοῦ πάντων δημιουργοῦ θεοῦ τὰ πρὸς αὐτοῦ δεδημιουργημένα σέβειν, τότε δὴ πρὸς ὄργην κινήθεις προσέταξεν αὐτοῦ ξίφει τὴν κεφαλὴν ἀποτμηθῆναι. Ἐπὶ τοῦτο δὲ ἀγόμενος παρὰ τῶν δημίων, ἐπισχεῖν μικρὸν αὐτῶν ἐδεήθη, ὡς περὶ του βασιλεῖ δηλώσω. **11** Καὶ προσκαλεσάμενός τινα τῶν πιστοτάτων εὐνοῦχων ἐκέλευσε 960 τὰδε εἰπεῖν Σαβώρη « Ἦν μὲν ἐκ νέου μέχρι τοῦ νῦν εὐνοϊαν ἔσχον, ὦ βασιλεῦ, περὶ τὸν ὑμέτερον οἶκον, πατρὶ τε σῶ καὶ σοὶ σπουδῇ τῇ προσηκούσῃ διακονούμενος, οὐ μοι δοκεῖ μαρτύρων παρὰ σοὶ εἶ ταῦτα ἐπισταμένῳ δεῖσθαι. Ἄντι πάντων δὲ ὧν πάποτε κεχαρισμένος ὑμῖν ἐγενόμην, ἀπόδος μοι ταύτην τὴν ἀμοιβήν, τὸ μὴ δόξαι τοῖς ἀγνοοῦσι τιμωρίαν 64 ὑπέχειν ὡς ἀπιστον περὶ τὴν βασιλείαν ἢ ἄλλως κακοῦργον ἀλόντα. **12** Καὶ ὥστε δῆλον τοῦτο γενέσθαι, κῆρυξ βοῶν σημαεῖ πᾶσιν ὅτι Οὐσθαζάδης τὴν κεφαλὴν ἀποτέμνεται μοχθηρὸς μὲν οὐδαμῶς ἐν τινὶ ἐν τοῖς βασιλείοις φανεῖς, Χριστιανὸς δὲ ὧν καὶ τὸν ἴδιον θεὸν ἀπαρνεῖσθαι τῷ βασιλεῖ μὴ πειθόμενος. » **13** Καὶ ὁ μὲν εὐνοῦχος ἤγγειλε ταῦτα. Σαβώρης δὲ κατὰ τὴν αἴτησιν Οὐσθαζάδου κήρυκα βοῆσαι προσέταξεν. Ὡς γὰρ τοὺς ἄλλους ἐτοίμως παύεσθαι χριστιανίζειν, εἰ κατὰ νοῦν λάβοιεν ὡς οὐδενὸς Χριστιανοῦ φείσεται πρεσβύτην τροφέα καὶ οἰκεῖον εὐνοῦν ἀνελῶν. Οὐσθαζάδης δὲ ἐσπούδαζεν ἀνακηρυχθῆναι τὴν αἰτίαν τῆς αὐτοῦ τιμωρίας, λογιζόμενος ὡς, ἡνίκα εὐλαβηθεῖς προσεκύνησε τὸν ἥλιον, πολλοὺς Χριστιανῶν εἰς δέος κατέστησε, νυνὶ δὲ εἰ μάθοιεν αὐτὸν ὑπὲρ τῆς θρησκείας ἀναιρεθῆντα, μιμητὰς πολλοὺς ποιήσει τῆς οἰκειᾶς ἀνδρείας.

1. La protestation de loyalisme de l'eunuque Ouasthazadès répond, pour l'ensemble des chrétiens de l'Empire perse, à l'imputation de Sapor : « Ils habitent notre territoire et partagent les sentiments de César, notre ennemi » (cf. PALANQUE p. 492-493).

tantôt doux, tantôt intraitable, il essayait à toutes forces de le faire changer d'idée. **10** Comme il n'aboutissait à rien, que Ouasthazadès soutenait qu'il ne serait jamais assez sot pour adorer, en lieu et place du Dieu créateur universel, les œuvres qu'il a créées, alors, dans un mouvement de colère, le roi ordonna qu'il eût la tête tranchée. Comme il était conduit par les geôliers au supplice, il leur demanda d'attendre un instant : il avait quelque chose à faire dire au roi. **11** Il fit venir alors l'un des eunuques les plus fidèles et lui ordonna de dire ceci à Sapor : « La bienveillance que depuis l'enfance jusqu'à ce jour, ô roi, j'ai eue pour votre maison, en me mettant avec le zèle approprié au service de ton père et au tien, n'a pas besoin, me semble-t-il, de témoins auprès de toi puisque tu sais bien tout cela. En retour de tous les plaisirs que j'ai pu vous faire, rends-moi le service que voici : que je ne paraisse pas, aux yeux de ceux qui ne savent pas, encourir un châtement comme ayant été infidèle à l'égard du trône¹ ou autrement pris en flagrant délit de crime. **12** Et pour que ce soit évident, un héraut ira criant à tous que Ouasthazadès a la tête tranchée, non pour avoir été convaincu d'une faute en quoi que ce soit dans le palais, mais parce qu'il est chrétien et qu'il refuse au roi de renier son propre Dieu. » **13** L'eunuque transmit ces mots, et Sapor, sur la demande de Ouasthazadès, ordonna de faire cette proclamation. Il estimait, de fait, que les autres cesseraient volontiers d'être chrétiens s'ils se mettaient dans l'esprit que le roi n'épargnerait aucun chrétien, puisqu'il avait fait périr un vieillard qui était son nourricier et un familier plein de bienveillance. Ouasthazadès en revanche tenait à ce que fût proclamée la cause de son châtement, car il faisait ce calcul : quand il avait par pusillanimité adoré le soleil, il avait poussé à la crainte beaucoup de chrétiens, mais maintenant qu'ils apprendraient qu'il avait péri pour la religion, beaucoup imiteraient son courage.

10

1 Ὡς δὲ μὲν Οὐσθαζάδης ἐνδοξότατα τὴν ἐνθάδε βιοτὴν κατέλιπε· Συμεώνης δὲ μαθὼν ἐν τῷ δεσμοτηρίῳ εὐχαριστήρια περὶ αὐτοῦ τῷ θεῷ ἠΰξατο. Τῇ δὲ ἐξῆς ἡμέρᾳ — ἔτυχε δὲ ἕκτην τῆς ἐβδομάδος εἶναι, καθ' ἣν πρὸ τῆς ἀναστασίμου πανηγύρεως ἡ ἐτήσιος τοῦ σωτηρίου πάθους ἀνάμνησις ἐπιτελεῖται — καὶ τὸν Συμεώνην ἐψηφίσατο ὁ βασιλεὺς ξίφει ἀναιρεθῆναι. Προαχθεὶς γὰρ αὐθις ἐκ τοῦ δεσμοτηρίου εἰς τὰ βασιλεία γενναίως μάλα προσδιελέχθη Σαβῶρῃ περὶ τοῦ δόγματος καὶ οὔτε αὐτὸν οὔτε τὸν ἥλιον προσκυνῆσαι ἠνέσχετο. 2 Κατὰ δὲ τὴν αὐτὴν ἡμέραν ὁμοίως ἀναιρεθῆναι προσετάχθησαν καὶ ἄλλοι ἑκατὸν ἐν τῷ δεσμοτηρίῳ ὄντες, τελευταῖον δὲ αὐτοῖς ἐπισφαγῆναι Συμεώνην τὸν πάντων θάνατον θεασάμενον. Ἦσαν δὲ τούτων οἱ μὲν ἐπίσκοποι, οἱ δὲ πρεσβύτεροι καὶ ἄλλοι ἄλλων κληρικῶν ταγματῶν. 3 Ὡς δὲ πάντες τὴν ἐπὶ θάνατον ἤγοντο, παραγενόμενος ὁ μέγας ἀρχιμαγὸς ἤρετο αὐτούς, εἰ βούλοιντο
961 ζῆν καὶ βασιλεῖ παραπλησίως θρησκευεῖν καὶ τὸν ἥλιον σέβειν. Οὐδενὸς δὲ τὴν ἐπὶ τούτοις ζῶν ἐλομένου, ὡς εἰς τὸν τόπον ἤχθησαν οὐ κτείνεσθαι ἔμελλον, οἱ μὲν δῆμοι ἔργου εἶχοντο καὶ περὶ τὴν σφαγὴν τῶν μαρτύρων ἐπόνουν, 4 Συμεώνης δὲ παρεστῶς αὐτοῖς ἀναιρουμένοις παρεκελεύετο
65 θαρρεῖν, καὶ περὶ θανάτου καὶ περὶ ἀναστάσεως | καὶ περὶ εὐσεβείας διελέγετο· καὶ ἐκ τῶν ἱερῶν γραφῶν πιστούμενος ἐδείκνυ ζῶν μὲν ἀληθῶς εἶναι τὸ ὧδε ἀποθανεῖν, τὸ δὲ διὰ δειλίαν προδοῦναι θεὸν ὁμολογουμένως θάνατον· μετ' οὐ

1. C'est le 21 avril 344 (ou 341 ?), d'après E. HAMMERSCHMIDT, art. « Simon » du *Lexikon f. Theol.* 9 (1964), c. 764.

2. Sozomène appelle ainsi non le *mobedan mobed*, chef suprême du clergé mazdéen, qu'il désigne en 13,3 par le titre de « grand archi-

Chapitre 10

Exécution de chrétiens par Sapor en Perse.

1 C'est ainsi que, de la façon la plus glorieuse, Ouasthazadès quitta la vie d'ici-bas : Syméon, lui, quand il eut appris la nouvelle en prison, rendit à Dieu, pour lui, des actions de grâces. Le lendemain — c'était le sixième jour de la semaine, auquel, avant la fête de la Résurrection, on célèbre chaque année la mémoire de la Passion du Sauveur¹ —, le roi décida que Syméon aussi périrait par le glaive. Comme en effet on l'avait ramené de la prison au palais, il avait très courageusement discuté sur le dogme avec Sapor, et il n'avait accepté ni de l'adorer ni d'adorer le soleil. 2 Il fut ordonné que le même jour périraient semblablement cent autres chrétiens qui se trouvaient en prison ; Syméon devait être égorgé le dernier de tous après avoir assisté à la mort de tous ses compagnons. De ceux-ci, les uns étaient évêques, d'autres prêtres, d'autres en d'autres degrés du clergé. 3 Alors qu'ils étaient tous conduits à la mort, survint l'archimage² qui leur demanda s'ils voulaient vivre, partager la religion du roi et adorer le soleil. Aucun d'eux ne choisit de vivre à ces conditions : quand on les eut conduits au lieu où ils devaient être tués, cependant que les bourreaux s'appliquaient à leur ouvrage et s'occupaient d'égorger les martyrs, 4 Syméon, debout près des victimes, les exhortait à avoir du courage, il leur parlait de la mort, de la résurrection et de la piété ; tirant son assurance des saintes Écritures, il leur montrait que mourir ainsi était la vraie vie, mais que trahir Dieu par lâcheté était, de l'aveu général, la mort ; peu après en effet,

mage », mais l'un des *mobeds*, sorte d'évêques, résidant à la Cour, si l'on en croit aussi le pluriel employé en 12, 4.

πολύ γὰρ καὶ μηδενὸς ἀποκτένοντος αὐτομάτως τεθνήξονται· τοῦτο γὰρ ἀφυκτον παντὶ τικτομένῳ τέλος. Τὰ μετὰ ταῦτα δὲ διηγεκῆ ὄντα οὐ πᾶσιν ἀνθρώποις ὁμοίως ἀπαντήσῃ, ἀλλ' ὡς ἀπὸ στάθμης τινὸς ἀκριβῆ λόγον δώσουσι τῆς ἐνθάδε βιοτῆς. Καὶ ἀθανάτους ὦν ἕκαστος εὖ ἐποίησε τὰς ἀμοιβὰς λήψεται καὶ τὰς εὐθύνas τῶν ἐναντίων ὑφέξει. Μείζον δὲ πάντων ἐν ἀγαθοῖς καὶ μακαριώτατον ὑπὲρ θεοῦ ἐλέσθαι ἀποθανεῖν. 5 Τοιαῦτα Συμεώνου διεξιόντος, οἷα παιδοτρῖβου παρακελευομένου ἐν τοῖς ἀγῶσιν ὄν χρητὸν τρόπον ἐλθεῖν, ἕκαστος ἐπαίῳ προθύμως ἐπὶ τὴν σφαγὴν ἐχώρει. Ἐπεὶ δὲ τοὺς ἑκατὸν διήλθεν ὁ δῆμιος, τελευταῖον καὶ αὐτὸν Συμεώνην ἔκτεινε καὶ Ἀβεδεχαλάαν καὶ Ἀννίαν. Ἀμφοτέρω δὲ γηραλέοι πρεσβύτεροι τῆς ὑπ' αὐτὸν ἐκκλησίας ἅμα αὐτῷ συνελήφθησαν καὶ ἐν δεσμοῖς ἦσαν.

II

1 Τηνικαῦτα δὲ Πουσίκης, ὃς πάντων ἤρχε τῶν τοῦ βασιλέως τεχνιτῶν, αὐτόθι ἐστάς, ἰδὼν Ἀννίαν τρέμοντα ὡς ἠὺτρεπίζετο ἐπὶ τὴν σφαγὴν· « Πρὸς βραχὺ, ἔφη, ὦ γέρον, μῦσον τοὺς ὀφθαλμούς σου καὶ θάρρει· αὐτίκα γὰρ ὄψει τοῦ Χριστοῦ τὸ φῶς. » Ἄμα δὲ τοῦτο εἰπὼν συνελήφθη καὶ ὡς βασιλέα ἤχθη. 2 Καὶ Χριστιανὸς εἶναι ὁμολογήσας, καθότι ἐλευθεροστομῶν ὑπὲρ τοῦ δόγματος καὶ τῶν μαρτύρων προσδιελέχθη τῷ βασιλεῖ, ὡς οὐ δέον παρρησιασάμενον παραξένῳ καὶ ὁμοτάτῳ τρόπῳ ἀποθανεῖν προσέταξεν. Περὶ γὰρ τὸν τένοντα διορῶξαντες αὐτοῦ τὸν

1. Ce mot désigne le maître de gymnastique des enfants. Mais dans un emploi figuré, il désigne le maître, qui peut être Dieu lui-même, qui entraîne les athlètes de la foi que sont les martyrs : cf. LAMPE, *s.v.*, citant Grégoire de Nysse, Théodoret, Jean Chrysostome.

2. Sozomène résume très sommairement le long affrontement verbal qui mit aux prises le *quarugbed* (= chef des artisans) Pusaik et le roi Sapor ; mais il indique précisément le supplice prescrit par le roi à la fin du dialogue : « Parce qu'il a méprisé ma Majesté et parlé avec moi d'égal à égal, arrachez, déracinez sa langue au travers de son cou »

même si nul ne les tuait, ils mourraient d'eux-mêmes, car c'est là le terme inévitable pour quiconque est né ; la vie future en revanche, qui est continuelle, ne se présentera pas pour tous les hommes de la même façon, mais les hommes rendront un compte exact, comme tiré au cordeau, de leur conduite ici-bas ; et c'est de façon éternelle que l'un recevra la récompense de ses bonnes actions et l'autre, le châtement de ses mauvaises ; ce qui prévaut donc sur tout parmi les biens, ce qui est la condition la plus heureuse, c'est de choisir de mourir pour Dieu. 5 Voilà ce que disait Syméon, qui, tel un pédotribe¹, montrait comment il faut entrer dans le combat ; et chacun, en entendant ces paroles, marchait avec ardeur au massacre. Quand le bourreau eut fait sa tâche pour les cent, il tua en dernier Syméon aussi et Abdéchalaas et Anninas : c'étaient là deux prêtres âgés de son église, qui avaient été, en même temps que lui, saisis et mis en prison.

Chapitre II

Pousikès, chef des artisans de Sapor.

1 A ce moment, comme Pousikès, qui était le chef des artisans du palais, présent à la scène, avait vu Anninas tremblant quand il était préparé pour l'égorgement, il lui dit : « Ferme pour un instant tes yeux, vieillard, et prends courage : sur le champ tu verras la lumière du Christ. » Dès qu'il eut dit ces mots, il fut saisi et emmené chez le roi. 2 Il confessa qu'il était chrétien, et comme, avec grande liberté de langage, il avait parlé au roi pour la défense de la doctrine et des martyrs, Sapor, estimant qu'il avait usé d'une franchise inconvenante, ordonna qu'il mourût d'un genre de mort étrange et très cruel². Les bourreaux lui

(cf. LABOURT, p. 68, citant la Passion de Syméon, éd. ASSEMANI, p. 15-40).

αὐχένα οἱ δῆμοι τῆδε αὐτοῦ τὴν γλῶτταν ἐξείλκυσαν· ἐκ διαβολῆς δὲ τινων καὶ θυγάτηρ αὐτοῦ παρθένος ἱερὰ συλλαφθεῖσα τότε ἀνηρέθη.

3 Τοῦ δὲ ἐπιγενομένου ἔτους κατὰ τὴν ἡμέραν, ἥ τοῦ μὲν πάθους τοῦ Χριστοῦ ἡ ἀνάμνησις ἐπετελεῖτο, τῆς δὲ ἐκ νεκρῶν ἀναστάσεως ἡ πανήγυρις | προσεδοκᾶτο, ὡμοτάτη Σαβάρου πρόσταξις ἀνά πᾶσαν τὴν Περσῶν γῆν ἐφοίτα καταδικάζουσα θάνατον τῶν ἑαυτοὺς Χριστιανούς εἶναι ὁμολογούντων· ἠνίκα δὴ λέγεται ἀριθμοῦ κρείττονα πληθύν Χριστιανῶν ὑπὸ ξίφους πεσεῖν. 4 Οἱ τε γὰρ μάγοι κατὰ πόλεις καὶ κώμας ἐπιμελῶς ἐθήρων τοὺς λανθάνοντας, οἱ δὲ καὶ αὐτόματοι μηδενὸς ἔγοντος ἑαυτοὺς κατεμήνυον, ὥστε μὴ τῇ σιγῇ δόξαι τὸν Χριστὸν ἀπαρνεῖσθαι. Ἐφειδῶς δὲ πάντων Χριστιανῶν κτινυμένων πλεῖστοι καὶ ἐν αὐτοῖς τοῖς βασιλείοις ἀνηρέθησαν καὶ Ἀζάδης ὁ εὐνοῦχος, τὰ μάλιστα βασιλεῖ κεχαρισμένος ὢν. 5 Ὅν ἐπέπερ ἀποθανεῖν ὁ Σαβάρης ἐπίθετο, περίλυπος εἰσάγαν ἐγένετο, καὶ τὴν δημῶδη ταύτην σφαγὴν ἔστησε, μόνους δὲ τοὺς καθηγητὰς τῆς θρησκείας ἀναρεῖσθαι προσητάζε.

12

1 Κατ' ἐκεῖνο δὲ καιροῦ νόσω περιπεσούσης τῆς βασιλίδος συλλαμβάνεται ἡ Συμεώνου τοῦ ἐπισκόπου ἀδελφή, Ταρβούλα τοῦνομα, ἱερὰ παρθένος, σὺν θεραπαίνῃ τὸν αὐτὸν μετιούση βίον καὶ ἀδελφῇ μετὰ θάνατον ἀνδρὸς γάμω ἀπαγορευσάση καὶ ὁμοίως ἀγομένη. Ἐγένετο δὲ αὐτῶν ἡ σύλληψις ἐκ διαβολῆς τῶν Ἰουδαίων, ἐπαιτιωμένων ὡς φαρμάκοις τῇ κρατούσῃ ἐπεβούλευσαν διὰ τὸν Συμεώνου θάνατον μηνιῶσαι. 2 Ἡ δὲ βασιλὶς — φιλεῖ γὰρ πῶς τὸ νοσοῦν τοῖς ἀπευκταίοις παρέχειν τὴν ἀκοήν — ὑπέλαβεν ἀληθῆ εἶναι τὴν διαβολὴν

1. Sozomène est, ici encore, directement redevable aux Actes des martyrs : cf. ASSEMANI, p. 54-59, et DELEHAYE, p. 439-444.

percèrent le cou au tendon cervical et par là lui arrachèrent la langue. Sur une dénonciation de certains, sa fille aussi, qui était vierge sacrée, fut alors saisie et mise à mort.

3 L'année suivante, au jour même où d'une part on célébrait la mémoire de la Passion du Christ et où d'autre part on attendait la fête de sa Résurrection d'entre les morts, un ordre très cruel de Sapor se répandit dans toute la Perse, condamnant à mort ceux qui se confessaient chrétiens : à ce moment-là une foule innombrable de chrétiens périt, dit-on, par le glaive. 4 Les mages en effet, par les villes et les villages, poursuivaient avec soin ceux qui se cachaient ; les autres, sans que nul ne les poussât, se dénonçaient eux-mêmes, pour ne pas paraître renier le Christ par leur silence. Comme on tuait sans merci tous les chrétiens, beaucoup aussi périrent dans le palais même, entre autres l'eunuque Azadès, qui était très cher au roi. 5 Quand Sapor apprit sa mort, il en fut extrêmement peiné, et il arrêta ce massacre public, ordonnant que fussent seuls mis à mort les chefs de notre religion.

Chapitre 12

Tarboula, sœur de Syméon ; son martyre.

1 Vers ce temps-là¹, la reine étant tombée malade, on saisit la sœur de l'évêque Syméon, nommée Tarboula, vierge sacrée, ainsi que sa servante qui menait le même genre de vie, et une sœur qui, après la mort de son époux, avait renoncé au mariage et qui fut traduite également en justice. L'arrestation eut lieu à la suite d'une calomnie des Juifs, qui les accusaient d'avoir, par des poisons, machiné la mort de la reine par ressentiment de la mort de Syméon. 2 La reine — tout être malade prête usuellement l'oreille aux bruits odieux — conjectura que cette calomnie était

καὶ μάλιστα παρὰ Ἰουδαίων γεγεννημένην, ἐπεὶ τὰ αὐτῶν ἐφρόνει καὶ Ἰουδαϊκῶς ἐβίω καὶ ἀψευδεῖς αὐτοὺς ἠγεῖτο καὶ εὖνους αὐτῇ. Παραλαβόντες δὲ οἱ μάγοι Ταρβούλαν καὶ τὰς ἄλλας καταδικάζουσιν αὐτῶν θάνατον· καὶ πρόνι διχῆ τεμόντες ἀνεσκολόπισαν, καὶ ὡς ἀποτρόπαιον νόσου διὰ μέσου τῶν σκολόπων τὴν βασιλίδα παρελθεῖν ἐποίησαν. **3** Λέγεται δὲ Ταρβούλαν ταύτην εὐπρεπῆ καὶ μάλα καλὴν τὸ εἶδος γενέσθαι, ἐρασθῆναι τε αὐτῆς τινὰς τῶν μάγων καὶ περὶ 67 συνουσίας λάθρα προσπέμφασθαι μισθὸν ἐπαγγειλαμένους, εἰ πεισθῆι, σωτηρίαν αὐτῇ καὶ ταῖς συνούσαις· τὴν δὲ μήτε ἀσελοῦς ἀκοῆς ἀνασχομένην ἐνυβρίσαι μὲν αὐτοῖς καὶ ἀκολασίαν ὄνειδίσαι, προθυμότατα δὲ μᾶλλον ἐλέσθαι ἀπο- 965 θανεῖν ἢ τὴν παρθενίαν προδοῦναι.

4 Κρατήσαντος δὲ κατὰ τὴν Σαβῶρου πρόσταξιν, ὡς ἐν τοῖς πρόσθεν εἴρηται, τοὺς ἄλλους ἕαν, μόνους δὲ συλλαμβάνεσθαι τοὺς ἱερέας καὶ τοὺς ὑφηγητάς τοῦ δόγματος, περιμόντες μάγοι τε καὶ ἀρχίμαγοι ἀνὰ τὴν Περσῶν γῆν ἐπιμελῶς ἐκακούργουν τοὺς ἐπισκόπους καὶ πρεσβυτέρους, καὶ μάλιστα κατὰ τὴν Ἀδιαβηνῶν χώραν· κλίμα δὲ τοῦτο Περσικὸν ὡς ἐπίπαν χριστιανίζον.

1. Le martyr de Tarboula (ou Tarbō, ou Therma, ou Φερβοῦς) eut lieu, si l'on en croit la date de la fête de cette sainte chez les Syriens, le 5 mai 345 : cf. l'art. « Tarbō » du *Lexikon f. Theol.* 9 (1964), c. 1299, (E. HAMMERSCHMIDT), renvoyant à LABOURT, p. 69 s. L'histoire de Tarboula éveillant par sa beauté la concupiscence des mages est inspirée de celle de Suzanne.

2. Sur cette province d'Assyrie, limitrophe de l'Empire romain, située à cheval sur le Tigre, qui doit son nom aux fleuves qui la traversent, le Grand et le Petit Zab (en grec Diabas et Adiabab ; cf. AMM., 23, 6, 21), et qui subit l'influence de la Syrie chrétienne et de sa métropole Antioche, voir l'art. de FRAENKEL, *PW I*, 1 (1893), c. 360,

fondée, surtout en ce qu'elle était venue de Juifs, car elle partageait leurs croyances, elle vivait à la juive, et elle les tenait pour incapables de mensonge et bienveillants à son égard. Les mages donc, les ayant reçues de la main des soldats, condamnent à mort Tarboula et les autres. Elles furent sciées en deux, les tronçons furent empalés, et les mages firent passer la reine entre les pieux dans la pensée que cela éloignerait le mal¹. **3** Cette Tarboula avait été, dit-on, de noble apparence et très belle ; certains des mages s'étaient épris d'elle et lui avaient envoyé des messages secrets en vue de s'unir à elle, lui promettant en salaire, si elle les écoutait, le salut pour elle et ses compagnes : mais elle, sans même supporter d'écouter ces propositions impudiques, les avait traités avec mépris et blâmés pour leur licence, et avec ardeur avait mieux aimé mourir que de trahir sa virginité.

4 Comme, selon l'ordre de Sapor, ainsi que je l'ai dit plus haut (*chap. II, 5*), la règle était de laisser aller les autres et de ne saisir que les prêtres et les maîtres de la doctrine, les mages et archimages parcouraient la Perse et y molestaient avec soin les évêques et les prêtres, et cela surtout dans l'Adiabène : c'est une région de Perse qui est presque entièrement chrétienne².

citant PLINE, *nat.*, 5, 66 ; 6, 25 etc., et AMM., 23, 6, 20 s. Les noms de plusieurs martyrs d'Adiabène sont donnés par LABOURT, p. 74-77 : Jean, évêque d'Arbel, Abraham, son successeur, le laïc Hanania, le prêtre Jacques, sa sœur, la religieuse Marie, cinq autres religieuses, Barhadbešabba, diacre d'Arbel, Aithala, prêtre d'Arbel, le diacre Hafsai. Le prêtre Jacques et le diacre Azad clôturent la liste des martyrs d'Adiabène, en 372.

13

1 Ὑπὸ δὲ τοῦτον τὸν χρόνον καὶ Ἀκεψιμᾶν τὸν ἐπίσκοπον συνελάβοντο καὶ πολλοὺς τῶν ὑπ' αὐτὸν κληρικῶν. Ἐπιλογισάμενοι δὲ τῇ ἄγρᾳ τοῦ ἡγουμένου ἠρκέσθησαν, τοὺς δὲ ἄλλους ἀφῆκαν τὰς οὐσίας αὐτῶν ἀφελόμενοι. 2 Ἰάκωβος δὲ τις πρεσβύτερος ἐκοντῆς εἶπετο τῷ Ἀκεψιμᾷ, καὶ δεηθεὶς τῶν μάγων ὑπὸ τὸν αὐτὸν ἐγένετο δεσμὸν καὶ οἷα γηραλέφ προθύμως ὑπηρετεῖτο καὶ τὰς συμφορὰς αὐτῷ ἐκούφιζεν, ὡς ἐνήν, καὶ τὰς πληγὰς ἐθεράπευε. Μετ' οὐ πολὺ δὲ τῆς συλληψεως ἰμαῖσιν ὠμοῖς χαλεπῶς αὐτὸν ἐβασάνισαν οἱ μάγοι βιαζόμενοι προσκυνῆσαι τὸν ἥλιον· ὡς δὲ οὐκ εἴξε, πάλιν αὐτὸν ἐν δεσμοῖς εἶχον. 3 Κατ' ἐκεῖνο δὲ καιροῦ καὶ Ἀειθαλᾶς καὶ Ἰάκωβος πρεσβύτεροι, Ἀζαδάνης τε καὶ Ἀβδιησοῦς διάκονοι διὰ τὸ δόγμα δεσμοκτήριον ᾤκουν, χαλεπώτατα ὑπὸ τῶν μάγων μαστιγωθέντες. Χρόνου δὲ πολλοῦ παρελθόντος ἐκοινώσατο περὶ αὐτῶν βασιλεὶς ὁ μέγας ἀρχίμαγος. Καὶ ἐπιτραπεῖς ὡς βούλεται τιμωρήσασθαι αὐτούς, εἰ μὴ τὸν ἥλιον προσκυνήσουσι, δῆλῃν τοῖς ἐν τῷ δεσμοκτηρίῳ ἐποίησατο τὴν Σαβῶρου πρόσταξιν. 4 Ὡς δὲ ἀναφανδὸν ἀπεκρίναντο μήποτε σφᾶς προδότας φανήσεσθαι τοῦ Χριστοῦ μηδὲ τὸν ἥλιον προσκυνήσειν, ἀφειδῶς αὐτοὺς ἐβασάνισε. 68 Καὶ Ἀκεψιμᾶς | μὲν ἐν ταῖς τοῦ δόγματος ὁμολογίαις ἀνδρείως διαμείνας ἐτελεύτησε. Τινὲς δὲ τῶν ἐξ Ἀρμενίας παρὰ Πέρσαις ὁμήρων τὸ λείψανον αὐτοῦ λάθρα ἀνελόμενοι ἔθαψαν. 5 Οἱ δὲ ἄλλοι, καίπερ οὐχ ἤττον μαστιγωθέντες,

1. Akepsimas, évêque d'Anitha (Revanduz) passa 3 années en prison avant d'être exécuté en 378, le 10 octobre d'après la Vie grecque ; avec le prêtre Joseph et le diacre Aithalāhā, il compte parmi les dernières victimes de la persécution de Sapor II : cf. la notice du *Lexikon f. Theol.* 1 (1957), c. 236 (J. MÉCÉRIAN), renvoyant à DELBAYE, p. 478-557 (qui présente 4 recensions de la passion d'Akepsimas, la première accompagnée d'une trad. latine moderne).

2. Comme l'indique LABOURT, p. 62-63, les corps des suppliciés

Chapitre 13

Martyre de saint Akepsimas et de ses compagnons.

1 Vers ce temps-là ils saisirent aussi l'évêque Akepsimas¹ et beaucoup de membres de son clergé. A la réflexion, ils se contentèrent du butin que constituait l'évêque et ils relâchèrent les autres après avoir confisqué leurs biens. 2 Un certain prêtre, Jacob, voulut accompagner Akepsimas et, sur la demande qu'il fit aux mages, il fut mis sous les mêmes chaînes. Et, comme Akepsimas était âgé, il le servait avec ardeur, il allégeait, autant qu'il le pouvait, ses misères et il soignait ses plaies. Peu de temps après son arrestation, les mages torturèrent l'évêque de coups de lanière très cruels pour le forcer à adorer le soleil. Il ne céda pas, et ils le remirent dans les fers. 3 Il y avait à ce moment aussi en prison, à cause de la foi, les prêtres Aeithalas et Jacob, les diacres Azadanès et Abdièzous : ils avaient été très cruellement fouettés par les mages. Pas mal de temps s'étant passé, le grand archimage alla s'entretenir avec le roi à leur sujet. L'archimage ayant reçu permission de les châtier comme il voudrait s'ils n'adoraient pas le soleil, il fit afficher dans la prison l'ordre de Sapor. 4 Comme ils répondirent ouvertement qu'ils ne se montreraient jamais traîtres au Christ ni n'adoreraient le soleil, il les fit torturer sans merci. Akepsimas mourut ainsi après avoir persévéré avec courage dans sa confession de la foi. Certains des otages arméniens chez les Perses enlevèrent secrètement ses restes et les enterrèrent². 5 Les

étant livrés par les Perses aux bêtes sauvages, « les martyrs étaient pieusement recueillis par leurs frères... ; les chrétiens s'ingéniaient à séduire et à corrompre les gardes. » En l'occurrence, la Passion d'Akepsimas (cf. ASSEMANI, p. 171, cité par LABOURT, p. 80-81) précise que le corps de l'évêque martyr fut « soustrait à la vigilance des soldats par la fille du roi d'Arménie qui vivait comme otage dans une

παραδόξως ἔζων· καὶ μὴ μεταθέμενοι τῆς γνώμης πάλιν ἐν δεσμοῖς ἐγένοντο. Σὺν αὐτοῖς δὲ ἦν καὶ Ἀειθαλᾶς, ὃς ἐν τῷ τύπτεσθαι τεινόμενος, ὑπὸ τοῦ ἄγαν ἐλκυσμοῦ ἀπὸ τῶν ὤμων διεσπάσθη τοὺς βραχίονας καὶ νεκρὰς καὶ μόνον ἠωρημένας τὰς χεῖρας περιέφερεν, ὡς ἄλλους τῷ στόματι αὐτοῦ τὴν τροφήν προσάγειν.

968 6 Ἐπὶ ταύτης τῆς ἡγεμονίας μαρτυρία τοῦ βίου περιέστησαν πρεσβυτέρων τε καὶ διακόνων καὶ μοναχῶν καὶ ἱερῶν παρθένων καὶ τῶν ἄλλως περὶ τὰς ἐκκλησίας ὑπηρετούμενων καὶ περὶ τὸ δόγμα διακειμένων πλήθος ἀναρίθμητον, 7 ἐπίσκοποι δὲ ὄν ἐπυθόμην Βαρβασύμης καὶ Παῦλος καὶ Γαδδιάβης καὶ Σαβίνος καὶ Μαρέας καὶ Μώκιμος καὶ Ἰωάννης καὶ Ὀρμισδάς καὶ Βουλιδᾶς, Πάπας τε καὶ Ἰάκωβος καὶ Ῥώμας καὶ Μαάρης καὶ Ἄγας καὶ Βόχρης καὶ Ἀβδᾶς καὶ Ἀβδησοῦς, Ἰωάννης τε καὶ Ἀβράμιος καὶ Ἀβδελᾶς καὶ Σαβῶρης καὶ Ἰσαὰκ καὶ Δαυσᾶς, ὃς αἰχμάλωτος μὲν ἦν γενόμενος ὑπὸ Περσῶν ἀπὸ Ζαβδαίου χωρίου ὧδε προσαγορευομένου, κατ' ἐκεῖνο δὲ καιροῦ ὑπὲρ τοῦ δόγματος τέθηγκεν ἅμα Μαρεάβη χωρεπισκόπῳ καὶ κληρικοῖς τῶν ὑπ' αὐτὸν ἀμφὶ διακοσίους πεντήκοντα, οἳ παρὰ Περσῶν αἰχμάλωτοι σὺν αὐτῷ συνελήφθησαν.

forteresse de Médie ». La présence d'otages arméniens en Perse en 378, date de la passion d'Akepsimas, est une conséquence des affaires d'Arménie qui opposèrent Perses et Romains à partir de 368/370 (cf. AMM., 27, 12, où il est dit que Sapor, après s'être emparé d'Artogerassa, enleva l'épouse du roi d'Arménie, Arsace III [peut-être avec sa fille ?] ; suite des opérations rapportée en 29, 1, 1-4) et qui connurent une recrudescence entre 376 et 378, avant que l'empereur romain Valens fût obligé de bâcler un accord avec la Perse (ZOSIME, IV, 22), pour pouvoir revenir en Europe (un tel accord peut impliquer un échange d'otages).

1. Cf. ASSEMANI, p. 134-139, et DELEHAYE, p. 453.

2. Zabdaïon, localité à identifier vraisemblablement avec Bézabdé, ville souvent nommée par AMMIEN MARCELLIN (20, 7, 1 ; 11, 6 s. ; 21, 13, 11), devait être située en Zabdicène, l'une des cinq provinces « transtigritanes » (avec l'Arzanène, la Moxoène, la Réhimène et la Corduène) cédées par Jovien à la Perse par le traité de Nisibe en 363, à la suite de l'échec de l'expédition de Julien (AMM., 25, 7, 9). Pour

autres, bien qu'ils n'eussent pas été moins fouettés, restèrent en vie, contre toute attente ; et comme ils n'avaient pas changé d'opinion, on les remit dans les fers. Avec eux était aussi Aeithalas : pendant qu'on le frappait, on lui tendait les membres, et on avait tiré si fort que ses bras avaient été arrachés des épaules et qu'il promenait partout des mains comme mortes et seulement pendantes, en sorte que d'autres lui mettaient les aliments dans la bouche.

6 Sous ce règne de Sapor passèrent, par le martyre, de cette vie dans l'autre un nombre incalculable de prêtres, de diacres, de moines, de vierges sacrées et de ceux qui, dans d'autres fonctions, servaient dans les églises et soutenaient la doctrine orthodoxe. 7 Les évêques dont j'ai appris le nom¹ sont Barbasymès, Paul, Gaddiabès, Sabinos, Maréas, Mòkimos, Jean, Hormisdas, Boulidas, Papas, Jacob, Rômas, Maarès, Agas, Bochrès, Abdas, Abdiésous, Jean, Abramios, Abdélas, Sabôrès, Isaac, Dausas : celui-ci avait été fait prisonnier par les Perses au lieu-dit Zabdaïon², et il mourut à ce moment pour la foi en même temps que le chorévêque Maréabès³ et environ deux cent cinquante membres du clergé de ce chorévêque, qui avaient été faits prisonniers par les Perses avec lui.

que la Zabdicène ne soit pas encore province perse, il faut que le martyre de l'évêque Dausas soit antérieur à 363. Cela confirme que, comme il a été dit à propos de la passion d'Akepsimas, Sozomène a l'intention non pas de rapporter ici les seules persécutions exercées par les Perses à l'époque de Constantin, mais bien de donner un tableau d'ensemble, à ses yeux beaucoup plus édifiant, de la persécution longue de 40 ans, qui, en fait, ne sévit vraiment qu'après la mort de Constantin.

3. Formé à partir du mot *χώρα* (= la campagne), ce titre a une valeur précise et presque technique dans l'organisation ecclésiastique. Il désigne des personnages, très nombreux en Orient au IV^e s., qui, ayant reçu l'ordination épiscopale, n'avaient pas de diocèse propre mais aidaient les évêques titulaires de diocèses en exerçant pour eux le ministère religieux à la campagne ; cette sorte d'évêque coadjuteur de campagne subsista jusqu'à la fin du XI^e siècle.

14

1 Ὑπὸ τοῦτον τὸν χρόνον καὶ Μίλης ἐμαρτύρησεν· ὃς τὰ μὲν πρῶτα παρὰ Πέρσαις ἐστρατεύετο, μετὰ δὲ ταῦτα καταλιπὼν τὴν στρατείαν τὴν ἀποστολικὴν πολιτείαν ἐζήλωσε. Λέγεται δὲ πόλεως Περσικῆς ἐπίσκοπος χειροτονηθεὶς πολλὰ πολλὰκις παθεῖν καὶ πληγὰς ὑπομεῖναι καὶ ἐλκυσμούς. Ὡς
69 | δὲ οὐδένα ἔπεισε χριστιανίσαι, χαλεπῶς ἐνεγκῶν κατηγοράσατο τῇ πόλει καὶ ἀνεχώρησε. 2 Μετ' οὐ πολὺ δὲ τῶν ἐνθάδε πρωτευόντων ἐξαμαρτόντων εἰς βασιλέα παραγενομένη στρατιὰ μετὰ τριακοσίων ἐλεφάντων τὴν πόλιν κατέστρεψαν καὶ οἶα ἄρουραν γεωργήσαντες ἔσπειραν. 3 Μίλης
969 δὲ μόνον πῆραν ἐπιφερόμενος, ἐν ἧ τὴν ἱερὰν βίβλον τῶν εὐαγγελίων εἶχεν, εἰς Ἱεροσόλυμα ἀπῆλθεν εὐξόμενος, κἀκεῖθεν εἰς Αἴγυπτον ἐπὶ θεῶν τῶν αὐτόθι μοναχῶν. Οἶων δὲ τοῦτον τὸν ἄνδρα θεσπεσίων καὶ παραδόξων ἔργων δημιουργὸν γενέσθαι παρειλήφαμεν, μαρτυροῦσι Σύρων παῖδες, οἱ τὰς αὐτοῦ πράξεις καὶ τὸν βίον ἀνεγράψαντο. 4 Ἐμοὶ δὲ ἀρκεῖν ἡγοῦμαι ταῦτα τέως περὶ αὐτοῦ διεξελεθεῖν καὶ τῶν ἐν Περσίδι μαρτυρησάντων ἐπὶ τῆς Σαβῶρου βασιλείας. Σχολῆ γὰρ ἂν τις ἅπαντα τὰ ἐπ' αὐτοῖς γεγενημένα ἀπαριθμήσαι, τίνες τε ἦσαν καὶ πόθεν ἢ πῶς τὴν μαρτυρίαν ἐπετέλεσαν καὶ ποίας τιμωρίας ὑπέμειναν· παντοδαποὶ γὰρ τῶν τοιούτων τρόποι παρὰ Πέρσαις εἰς ὀμότητα φιλοτιμουμένοις. 5 Ὡς ἐνὶ δὲ συλλήβδην εἰπεῖν, λέγεται τῶν τότε

1. Le martyre de Milès eut lieu la même année (345) que celui de Tarboula : comparer le récit de Sozomène aux Actes des martyrs orientaux (ASSEMANI, p. 66-79), auxquels Sozomène se réfère explicitement au § 3 (« les Syriens en témoignent, qui ont écrit ses actes et sa vie »). LABOURT, p. 70, énumère, d'après ces Actes, les « exploits saints et miraculeux » de Milès, que Sozomène se contente d'évoquer en une phrase prudemment générale : il luttait victorieusement contre un dragon, franchit à pied un fleuve en furie, frappa de paralysie

Chapitre 14

Martyre de l'évêque Milès ; son genre de vie ; Sapor fait subir le martyre en Perse à seize mille nobles, sans parler des gens d'obscur origine.

1 En ce temps-là aussi Milès témoigna pour la foi¹. Il avait d'abord servi dans l'armée des Perses, puis il quitta l'armée et voulut mener la vie d'un apôtre. On dit que, ordonné évêque d'une ville de Perse, il y endura souvent bien des maux, subit des coups et le supplice du chevalet. Comme il ne parvenait à ne faire aucun chrétien, il en fut courroucé, maudit la ville et s'en alla. 2 Peu de temps après, comme les premiers de cette ville s'étaient révoltés contre le roi, une armée y survint avec trois cents éléphants, qui détruisit la ville, y fit passer la charrue comme en une terre cultivée et l'ensemence. 3 Milès, ne portant avec lui qu'une besace où il tenait le saint livre des évangiles, s'en alla à Jérusalem pour y prier, et de là en Égypte pour y visiter les moines de ce pays. De quels exploits saints et miraculeux nous avons appris que cet homme fut l'auteur, les Syriens en témoignent, qui ont écrit ses actes et sa vie. 4 M'est avis, quant à moi, que pour l'instant ce récit suffit sur lui et sur les martyrs de Perse sous le règne de Sapor. Car c'est avec peine qu'on dénombrerait tout ce qui leur est arrivé, qui ils étaient, d'où ils venaient, comment ils furent martyrisés et quels supplices ils subirent : les modes de ces supplices sont de toute sorte chez les Perses, car ils rivalisent de cruauté. 5 Autant qu'il est possible de le dire en résumé, on rapporte que ceux des martyrs

l'évêque Papa en lui lançant l'anathème, exerça son pouvoir de prophétie contre un diacre incestueux et contre ses propres juges qui, rendus furieux, le tuèrent.

μαρτύρων τοὺς ὀνομαστὶ φερομένους, ἀνδρας τε καὶ γυναῖκας, εἶναι εἰς μυρίους ἑξακισχιλίους, τὴν δὲ ἐκτὸς τούτων πληθὺν κρείττω ἀριθμοῦ, καὶ διὰ τοῦτο ἐργῶδες φανῆναι τὰς αὐτῶν προσηγορίας ἀπαριθμῆσασθαι Πέρσαις τε καὶ Σύροις καὶ τοῖς ἀνὰ τὴν Ἔδεσσαν οἰκοῦσιν, οἱ πολλὴν τούτου ἐπιμέλειαν ἐποιήσαντο.

15

1 Ἐπεὶ δὲ ὤδε πολεμῆσθαι τοὺς ἐν Περσίδι Χριστιανούς ἔγνω Κωνσταντῖνος ὁ Ῥωμαίων βασιλεὺς, ἡσχαλλέ τε καὶ σφόδρα ἐδυσφόρει. Καὶ βοηθεῖν αὐτοῖς σπουδάζων ἠπόρει ὅ τι ποιήσοι, ὡς ἂν καὶ αὐτοὶ βεβαίως διάγοιεν. Καὶ συμβὰν κατ' ἐκεῖνο καιροῦ πρέσβεις παρ' αὐτὸν ἔλθειν τοῦ Περσῶν βασιλέως, ἐπινεύσας τοῖς αἰτουμένοις κατὰ γνώμην πράξαντας ἀπέπεμψεν. 2 Εὐκαιρον δὲ τότε νομίσας παραθέσθαι Σαβῶρη τοὺς ἐν Περσίδι Χριστιανούς, ἔγραψε πρὸς αὐτόν, 70 μεγίστην καὶ ἀνάγραπτον αἰὲ χάριν ὁμολογῶν ἕξειν, | εἰ

1. D'après LABOURT, p. 81, ce chiffre est « peut-être quelque peu exagéré ». Toutefois, dès le début de la crise, le sermonnaire chrétien Afraat, témoin direct des événements, déclarait la persécution de Sapor aussi cruelle que celle de Dioclétien.

2. Sozomène en effet ne peut rien dire de plus précis puisque l'auteur de la Passion de Simon Barsabba' é lui-même, sur laquelle fait fond notre historien, déclare : « Quant aux noms des hommes, des femmes, des enfants qui ont été tués pendant cette persécution, on ne les connaît pas » (voir LABOURT, p. 68-69).

3. Régression chronologique considérable. On pourrait même y voir une erreur caractérisée, si l'on perdait de vue que l'intention de Sozomène est ici plus édifiante que purement historique. En effet, Constantin est mort *trois ans avant* le début de la persécution générale et acharnée. La lettre de Constantin que résume Sozomène est à identifier avec celle, citée par EUSÈBE dans la *Vita Constantini*, 4, 8-9, datée de 330 environ, dans laquelle l'empereur romain « félicitait Sapor de la bienveillance qu'il témoignait aux chrétiens et se réjouissait de la prospérité des églises persanes et de leur accroissement continu » (cf. LABOURT, p. 43-44). Mais en 336, Constantin, prévoyant des changements négatifs dans l'attitude des autorités perses à l'égard

d'alors dont le nom circule furent, hommes et femmes, au nombre de seize mille¹, que la foule des martyrs, outre ceux-là, est incalculable, et, pour cette raison, dénombrer leurs noms a paru une tâche difficile aux Perses, aux Syriens et aux habitants d'Édesse, qui ont pris grand soin de la chose².

Chapitre 15

*Lettre de Constantin à Sapor
pour mettre un terme à la persécution des chrétiens.*

1 Quand l'empereur des Romains Constantin eut appris que les chrétiens de Perse étaient ainsi persécutés, il en fut attristé et grandement irrité³. Il cherchait à leur venir en aide, mais ne savait que faire pour qu'eux aussi vécussent en sécurité. Par accident, vers ce temps, des ambassadeurs du roi des Perses vinrent à lui. Il donna son consentement à leurs demandes et les renvoya ayant mené à leur gré leur affaire. 2 Mais il estima que c'était une bonne occasion de recommander les chrétiens de Perse à Sapor, et il lui écrivit une lettre professant qu'il lui aurait une reconnaissance immense et inscrite en sa mémoire⁴, s'il montrait de

de la minorité chrétienne, dès lors que ses relations avec le puissant voisin sassanide avaient commencé, à partir de 334, à se détériorer, adressa une autre lettre où il se posait, cette fois, en protecteur universel des chrétiens. C'est donc plutôt à cette seconde lettre que conviendrait l'expression de Sozomène à la fin du § 5 : « Il avait la plus grande sollicitude pour les chrétiens de partout, tant sujets de l'Empire que Barbares. » Voir PALANQUE, p. 59, n. 5, et p. 493.

4. C'est le sens, je suppose, de ἀνάγραπτον (χάριν). Ailleurs (I, 14, 11 ; IX, 1, 11) le sens est le normal, « mis par écrit ». EUSÈBE, dans le parallèle, *Vita Constantini*, 4, 13, écrit ἀπερίγραπτον. LIDDELL-SCOTT (s.v. I a) donne le sens d' « immortalisé » (Himérius), du fait que c'est mis par écrit. Valois traduit *immortalem*. (A.-J. F.).

972 φιλόνηθρωπος γένοιτο περί τούς ὑπ' αὐτόν τὸ δόγμα τῶν Χριστιανῶν θαυμάζοντας· ἐπεὶ καὶ τῷ τρόπῳ, φησί, τῆς θρησκείας οὐδὲν ἐγκαλεῖν ἔστιν, εἴ γε μόναις εὐχαῖς ἀναιμάκτοις πρὸς ἱεσῖαν θεοῦ ἀρκοῦνται. Οὐ γὰρ αὐτῷ φίλον αἱμάτων χύσις, μόνη δὲ χαίρει ψυχῇ καθαρᾷ πρὸς ἀρετὴν καὶ εὐσέβειαν ὁρώσῃ, ὥστε καὶ ἐπαινεῖν χρῆναι τοὺς ὧδε πιστεύοντας. 3 Ἐπειτα δὲ τῇ περὶ τὸ δόγμα προνοίᾳ ἔλεω καὶ αὐτὸ ἔξεν τὸ θεὸν ὑπισχνεῖτο, τεκμηρίοις χρώμενος τοῖς Οὐάλλεριανῶ καὶ αὐτῷ συμβεβηκόσιν. Αὐτὸς μὲν γὰρ διὰ τὴν εἰς Χριστὸν πίστιν συμμαχῶ χρώμενος τῇ θεῶθεν ῥοπή ἔκ τοῦ πρὸς δύσιν ὠκεανοῦ ἀρξάμενος τὴν πᾶσαν Ῥωμαίων οἰκουμένην ὑφ' ἑαυτὸν ἐποιήσατο καὶ πολλοὺς πολέμους κατάρθωσε, πρὸς ἀλλοφύλους καὶ τοὺς τότε τυράννους μαχόμενος· καὶ μὴ δεηθῆναι σφαγίων ἢ μαντείων τινῶν, ἀλλ' ἀποχρῆσαι αὐτῷ εἰς νίκην τὸ τοῦ σταυροῦ σύμβολον τῶν οἰκείων στρατευμάτων προηγούμενον καὶ εὐχὴν καθαρὰν αἱμάτων καὶ ῥύπου. 4 Ὁ δὲ Οὐάλλεριανός, ἐφ' ὅσον οὐκ ἔκακούργει τὰς ἐκκλησίας, εὐήμερῶν διετέλει τὴν ἀρχήν· ἐπεὶ δὲ διωγμὸν ἐγείρειν ἐβουλεύσατο κατὰ τῶν Χριστιανῶν, θεῖα μῆνις ἐλάσασα αὐτὸν ὑπὸ Πέρσας ἐποίησε, παρ' ὧν

1. Constantin fait allusion à ses victoires sur les Goths, les Alamans, les Sarmates (cf. l'inscription datée de 337 dans *L'Année épigraphique*, 1934, 158 : *Imp. Caes. Fl. Constantinus p.f. vict. ac triumphat. August., pont. max., Germ. max. IIII, Sarm. max. II, Gothic. max. II, Dac. max.*...). Les « tyrans » (= usurpateurs) sont Maximien Hercule, le beau-père de Constantin qui, pour avoir comploté contre son gendre, dut se donner la mort ou fut assassiné (310); Maxence, fils du précédent, battu et tué à la bataille du Pont Milvius (312); Licinius, défait et exécuté en 324; peut-être aussi l'obscur Calocaerus (cf. PIGANIOU, p. 60) qui se proclama empereur à Chypre en 334 et fut exécuté en 335.

2. Jusqu'en 257 les chrétiens avaient été bien traités par Valérien — certains d'entre eux occupaient même des fonctions au Palais — et ils étaient protégés par l'impératrice Salonina, épouse de Gallien, fils de Valérien et élevé par lui à l'augustat. Mais les difficultés militaires, les grandes invasions, l'influence du préfet Macrin amenèrent en août 257 la publication d'un premier édit visant le haut clergé chrétien; puis en 258, un édit beaucoup plus général et rigoureux provoqua des martyres à Rome, en Afrique (celui de Cyprien, évêque de Carthage), en Espagne, en Gaule et en Orient. La fin de la persé-

l'humanité à l'égard de ceux qui, dans son royaume, pratiquaient la religion chrétienne : car il n'y avait, disait-il, rien à reprocher au mode de leur culte, s'il est vrai qu'ils se bornaient à implorer Dieu par des prières non accompagnées de sacrifices sanglants. Car Dieu ne se plaisait pas aux effusions de sang, seule lui était agréable une âme pure tournée vers la vertu et la piété, en sorte qu'il fallait approuver ceux qui croyaient de cette manière. 3 Outre cela, Constantin promettait que Sapor, s'il avait sollicitude pour la foi chrétienne, aurait la Divinité elle-même pour propice : il donnait comme preuve ce qui était arrivé à Valérien et à lui-même. Lui-même, à cause de sa foi dans le Christ, favorisé de l'alliance du secours divin, avait mis sous son autorité tout l'Empire romain en commençant depuis l'Océan à l'ouest, et il avait réussi en de nombreuses guerres, luttant contre les Barbares et les tyrans d'alors¹; et il n'avait eu besoin ni de sacrifices sanglants ni d'oracles, mais il lui avait suffi pour vaincre du symbole de la croix qui marchait en tête de ses propres troupes et d'une prière pure de sang et d'ordure. 4 Valérien d'autre part, tant qu'il n'avait pas maltraité les Églises, avait gouverné avec succès; mais du jour où il avait délibéré de susciter une persécution contre les chrétiens, la vengeance divine l'avait poussé pour le faire tomber sous le joug des Perses, il avait été capturé par eux et avait fini misérablement sa vie².

cution (édit de tolérance de Gallien en 260) ne survint que lorsque Valérien eut été défait et capturé par Sapor I, qui fit de lui son esclave et lui infligea des traitements ignominieux même après sa mort (cf. les fameux reliefs de Naqsh-e Rostam) : cf. ZEILLER, p. 152. Il y a sans doute une part d'exagération et de légende dans le récit de LACTANCE, *mort. pers.*, 5 (voir le comm. de J. MOREAU dans son éd., SC 39, Paris 1954, p. 221-225). Sur le problème de la captivité de Valérien, voir J. GAGÉ, « Comment Sapor a-t-il « triomphé » de Valérien ? », *Syria* 42 (1965), p. 343-388, avec la conclusion : « Valérien dut avoir non seulement la vie sauve, mais le corps intact. » Note très substantielle de F. PASCHOUX dans son éd. de Zosime, *Coll. des Univ. de France*, Paris 1971, p. 154-156 (ad Zos., 1, 36, 2).

αἰχμάλωτος ληφθεὶς ἐλεεινῶς τὸν βίον κατέπαυσε. 5 Τοιαῦτα Σαβῶρη γράψας Κωνσταντῖνος ἐπειρᾶτο πείθειν αὐτὸν εὐνοεῖν τῇ θρησκείᾳ. Πλείστη γὰρ ἐχρῆτο κηδεμονία περὶ τοὺς πανταχοῦ Χριστιανούς, Ῥωμαίους καὶ ἄλλοφύλους.

16

1 Οὐ πολλῶ δὲ ὕστερον τῆς ἐν Νικαίᾳ συνόδου Ἄρειος μὲν ἐπὶ τὴν ἐξορίαν ἀπαγόμενος ἀνεκλήθη, Ἀλεξανδρείας δὲ ἔτι ἐπιβαίνειν κεκώλυτο. Ἀμέλει τοι ὕστερον ἢ εἰς Αἴγυπτον αὐτῶ κάθοδος ἐσπουδάσθη, ὡς ἐν καιρῶ λελέξεται.

973 2 Οὐκ εἰς μακρὰν δὲ τὰς αὐτῶν ἐκκλησίας ἀπέλαβον Εὐσέβιος τε ὁ Νικομηδείας, Ἀμφίωνα τὸν ἀντ' αὐτοῦ χειροτονηθέντα ἐκβαλῶν, καὶ Θεόγνιος δὲ ὁ Νικαίας, Χρῆστον. Ἀνεκλήθησαν δὲ μετανόιας βιβλίον ὧδε ἔχον τοῖς ἐπισκόποις ἐπιδόντες:

71 | 3 « Ἦδη μὲν καταψηφισθέντες πρὸ κρίσεως παρὰ τῆς εὐλαβείας ὑμῶν, ὠφείλομεν σιωπᾶν τὰ κεκριμένα παρὰ τῆς εὐλαβείας ὑμῶν. Ἄλλ' ἐπειδὴ ἄτοπον καθ' ἑαυτῶν δοῦναι τῶν συκοφαντούντων τὴν ἀπόδειξιν τῇ σιωπῇ, τούτου ἕνεκεν ἀναφέρομεν, ὡς ἡμεῖς καὶ τῇ πίστει συνεδράμομεν καὶ

1. Sozomène semble bien ici faire allusion à la lettre de rappel, adressée par Constantin à Arius, que donne SOCRATE, *H.E.* I, 25, en la datant au jour près (le 5^e jour avant les calendes de décembre = 27 novembre), sans malheureusement spécifier l'année : depuis SCHWARTZ (*Gesamm. Schriften*, p. 208), on admet généralement qu'il s'agit du 27 nov. 327, mais BARDY, p. 107, n. 3, la date de 334, à tort, semble-t-il (voir à propos du § 5 *infra*, la discussion détaillée d'A.-J. Festugière).

2. Très peu de temps après le rappel d'Arius mentionné dans le libelle de repentance (*infra*, § 6), donc en 328 (cf. PHILOSTORGE, *H.E.* II, 7). N'admettant pas l'existence d'une seconde session du concile de Nicée en 327, BARDY, p. 100-101, attribue ce rappel des exilés non pas à un rapprochement doctrinal, mais à des raisons

5 Voilà ce que Constantin écrivit à Sapor dans son désir de le persuader d'avoir bienveillance pour notre religion. Il avait en effet la plus grande sollicitude pour les chrétiens de partout, tant sujets de l'Empire que Barbares.

Chapitre 16

*Les ariens Eusèbe (de Nicomédie)
et Théognios (de Nicée),*

*après avoir remis un libelle de soumission
aux décisions du concile de Nicée,
retrouvent leurs sièges épiscopaux.*

1 Peu de temps après le concile de Nicée, Arius, envoyé en exil, fut rappelé, mais avec défense encore d'entrer à Alexandrie¹. N'empêche que plus tard on fit effort pour qu'il revînt en Égypte, comme nous le dirons le moment venu (*chap.* 22, 1). 2 Non longtemps ensuite², Eusèbe de Nicomédie et Théognios de Nicée reprirent leurs sièges, après avoir chassé, l'un Amphion qui avait été ordonné à sa place, l'autre, Chrestos. Ils furent rappelés après avoir remis aux évêques le libelle de repentance³ dont voici les termes :

3 « Lorsque nous fûmes récemment condamnés, avant jugement, par vos Révérences, nous devions nous taire sur les décisions prises par vos Révérences. Mais comme il serait absurde de notre part de fournir contre nous-mêmes, par notre silence, la preuve aux calomniateurs, pour cette raison nous déclarons et que nous avons donné notre accord à la formule de foi et que, après avoir examiné le sens du

personnelles : l'influence exercée par Hélène, mère de Constantin, et par Constantia, sœur de ce dernier, en faveur des exilés.

3. Le texte de ce libelle (voir OPITZ, p. 65) se trouve aussi chez SOCRATE, *H.E.* I, 14, 2-6, auquel Sozomène l'a sans doute emprunté.

τὴν ἔννοιαν ἐξετάσαντες ἐπὶ τῷ ὁμοουσίῳ ὅλοι ἐγενόμεθα τῆς εἰρήνης, μηδαμοῦ τῇ αἰρέσει ἐξακολουθήσαντες. 4 Ὑπομνήσαντες δὲ ἐπὶ ἀσφαλείᾳ τῶν ἐκκλησιῶν, ὅσα τὸν λογισμὸν ἡμῶν ὑπέτρεχε, καὶ πληροφορηθέντες καὶ πληροφορήσαντες τοὺς δι' ἡμῶν πεισθῆναι ὀφείλοντας, ὑπεσημηνάμεθα τῇ πίστει· τῷ δὲ ἀναθεματισμῷ οὐχ ὑπεγράψαμεν, οὐχ ὡς τῆς πίστεως κατηγοροῦντες, ἀλλ' ὡς ἀπιστοῦντες τοιοῦτον εἶναι τὸν κατηγορηθέντα, ἐκ τῶν ἰδίᾳ πρὸς ἡμᾶς παρ' αὐτοῦ διὰ τε ἐπιστολῶν καὶ τῶν εἰς πρόσωπον διαλέξεων πεπληροφορημένοι μὴ τοιοῦτον εἶναι. 5 Εἰ δὲ ἐπεισθη ἡ ἅγια ὑμῶν σύνοδος, οὐκ ἀντιτείνοντες, ἀλλὰ συντιθέμενοι τοῖς παρ' ὑμῶν κεκριμένοις καὶ διὰ τοῦ γράμματος πληροφοροῦμεν τὴν συγκατάθεσιν, οὐ τὴν ἐξορίαν βαρέως φέροντες, ἀλλὰ τὴν ὑπόνοιαν τῆς αἰρέσεως ἀποδύομενοι. 6 Εἰ γὰρ καταξιώσητε νῦν γοῦν εἰς πρόσωπον ἐπαναλαβεῖν ἡμᾶς, ἔξετε ἐν ἅπασι συμψύχους, ἀκολουθοῦντας τοῖς παρ' ὑμῶν κεκριμένοις, καὶ μάλιστα ὅτε αὐτὸν τὸν ἐπὶ τούτοις ἐναγόμενον ἔδοξεν ὑμῶν τῇ εὐλαβείᾳ

1. Ce passage est difficile, parce que le langage est imprécis et que nous connaissons mal les faits ; de plus, il a donné lieu à des interprétations diverses, de la part de SCHWARTZ (*Gesamm. Schriften*, p. 205 s. et 205, n. 3) et de BARDY (p. 100 s.) par exemple. Deux points me paraissent sûrs : 1) εἰ δὲ ἐπεισθη... marque une opposition avec ce qui précède, où les évêques disaient qu'ils n'avaient pas souscrit à l'excommunication d'Arius. Ils ne peuvent donc dire maintenant : Si le saint concile s'est laissé persuader d'excommunier Arius, nous sommes entièrement d'accord. Le sens ne peut être que : Si le saint concile (ou : Puisque...) s'est laissé persuader de réhabiliter Arius, nous sommes entièrement d'accord. Ce sens est confirmé par la suite (§ 7), où ils disent : « Il serait absurde, alors que celui qui paraissait être coupable (Arius) a été rappelé et a présenté sa défense sur les points où on le calomniait, que nous gardions, nous, le silence... » Je ne m'accorde donc pas avec Schwartz qui entend εἰ δὲ ἐπεισθη comme de l'excommunication d'Arius (cf. *l.c.*, p. 205, n. 3 : « εἰ δὲ ἐπεισθη (Arius persönlich zu exkommunizieren) ἡ ἅγια ὑμῶν σύνοδος, οὐκ ἀντιτείνοντες ἀλλὰ συντιθέμενοι τοῖς παρ' ὑμῶν κεκριμένοις (damit kann nur die erste nicaenische Synode gemeint sein), καὶ διὰ τούτου τοῦ γράμματος (wie damals durch die Unterzeichnung der πίστις) πληροφοροῦμεν τὴν συγκατάθεσιν ». Dans cette interprétation il y a

mot 'homoousios' (consubstantiel), nous avons été entièrement du parti de la paix, sans jamais avoir suivi l'hérésie. 4 Ainsi donc, tout en mentionnant, pour la sécurité des Églises, tout ce qui s'était présenté à notre esprit, pleinement rassurés nous-mêmes et rassurant ceux qui doivent être convaincus par notre entremise, nous avons souscrit à la formule de foi. Mais nous n'avons pas donné notre signature à l'anathématisme (d'Arius), non que nous accusions la formule de foi, mais parce que nous doutions que l'accusé fût tel qu'on le disait ; car d'après ses relations personnelles avec nous et en raison de ses lettres et de nos entretiens en tête à tête, nous étions assurés qu'il n'était pas tel. 5 Mais puisque votre saint concile s'est laissé persuader, nous ne faisons pas opposition, mais nous nous associons à ce que vous avez décidé et, par le présent écrit, nous confirmons notre assentiment¹, non parce que nous supportons mal l'exil, mais pour nous dépouiller du soupçon d'hérésie. 6 Si de fait vous daignez maintenant du moins nous recevoir à nouveau en votre présence, vous nous trouverez unis de sentiment en tout, nous conformant aux décisions que vous avez prises, et surtout quand, celui-là même qui était poursuivi pour ces motifs, il a plu à vos Révérences de le traiter avec bonté et de le rappeler.

une contradiction radicale. Les évêques qui viennent de dire : Nous avons refusé d'excommunier Arius (*scil.* au concile de Nicée évidemment), ne peuvent poursuivre en disant : Mais si le concile ἐπεισθη d'excommunier Arius, nous ne nous y opposons pas. Et comment ces présents οὐκ ἀντιτείνοντες... συντιθέμενα... πληροφοροῦμεν seraient-ils possibles s'il s'agit de faits passés deux ans auparavant ? Le sens vrai est : Puisque vous avez maintenant réhabilité Arius, nous sommes entièrement d'accord. 2) Pour le reste, je me range entièrement à l'opinion de Schwartz, qui est la seule possible : εἰ δὲ ἐπεισθη ἡ ἅγια ὑμῶν σύνοδος ne souffre que le sens : Puisque votre saint concile a décidé que, et, comme il ne peut s'agir du 1^{er} concile de Nicée, il doit nécessairement s'agir d'un second concile (SCHWARTZ, p. 208, le date de nov. 327 : cf. la lettre de Constantin à Arius, qui est du 27 nov. 327) (A.-J. F.).

976 φιλανθρωπεύσασθαι καὶ ἀνακαλέσασθαι. 7 Ἐποιοῦν δὲ τοῦ δοκοῦντος εἶναι ὑπευθύνου ἀνακεκλημένου καὶ ἀπολογησαμένου, ἐφ' οἷς διεβάλλετο, ἡμᾶς ἐπισιωπᾶν καθ' ἑαυτῶν διδόντας τὸν ἔλεγχον. Καταξιώσατε οὖν, ὡς ἀρμόζει τῇ φιλοχρίστῳ ὑμῶν εὐλαβείᾳ, καὶ τὸν θεοφιλέστατον βασιλέα ὑπομνήσαι καὶ τὰς δεήσεις ἡμῶν ἐγχειρίσαι καὶ θᾶττον βουλεύσασθαι τὰ ὑμῖν ἀρμόζοντα ἐφ' ἡμῖν. »

Ἦδε μὲν αὐτοῖς Εὐσέβιος τε καὶ Θεόγνιος μετεμελήθησαν καὶ τὰς αὐτῶν ἐκκλησίας ἀπέλαβον.

17

1 Ἐπὶ δὲ τοῦτον τὸν χρόνον μέλλων τὸν βίον μεταλλάσσειν Ἄλέξανδρος Ἀλεξανδρείας ἐπίσκοπος διάδοχον αὐτοῦ καταλίπειν Ἀθανάσιον, θείαις | προστάξεσιν, ὡς ἡγοῦμαι, ἐπ' αὐτὸν ἐνέγκας τὴν ψῆφον· ἐπεὶ τὸν γε Ἀθανάσιόν φασιν ἀποφυγεῖν πειραθῆναι καὶ ἄκοντα βιασθῆναι πρὸς Ἀλεξάνδρου τὴν ἐπισκοπὴν ὑποδέξασθαι. 2 Καὶ μαρτυρεῖ Ἀπολλινάριος ὁ Σύρος ὡςδε λέγων·

« Οὐκ ὤκνει δὲ καὶ μετὰ ταῦτα πολεμεῖν ἢ δυσσέβεια, ἀλλὰ πρῶτον μὲν ἐπὶ τὸν μακάριον διδάσκαλον τοῦ ἀνδρός

1. « Se repentirent » est peut-être trop fort, mais le grec a ici μετεμελήθησαν et plus haut (§ 2) μετανοίας βιβλίον. BARDY (p. 100) dit « lettre de soumission » (A.-J. F.).

2. La mort d'Alexandre survint le 18 avril 328 (cf. BARDY, p. 99 : date établie d'après la chronique des lettres pascales), et la consécration d'Athanase eut lieu le 7 juin de la même année.

3. Sur Apollinaire de Laodicée (ou Apollinaire le Jeune), né vers 310, fidèle d'Athanase, défenseur acharné de l'orthodoxie, qui répliqua courageusement, grâce à sa vaste érudition sacrée et profane, à la politique scolaire de Julien (362-363), avant de fonder l'hérésie apollinariste, voir *Lexikon f. Theol.* 1 (1957), c. 714 (H. DE RIEDMATTEN). Sozomène est seul à transmettre le présent texte, qui constitue le fragment 168 de l'œuvre d'Apollinaire (éd. Lietzmann). Le partisan

7 Il serait absurde, alors que celui qui paraissait être coupable a été rappelé et a présenté sa défense sur les points où on le calomniait, que nous gardions, nous, le silence, fournissant contre nous-mêmes un motif de conviction. Daignez donc, comme il convient à vos Révérences amies du Christ, et nous rappeler au souvenir du très pieux empereur, et lui offrir nos prières et délibérer au plus vite sur ce qu'il est juste que vous fassiez pour nous. »

C'est ainsi donc qu'Eusèbe et Théognios se repentirent¹ auprès des évêques et reprirent leurs églises.

Chapitre 17

A la mort d'Alexandre d'Alexandrie, Athanase, désigné par lui, lui succède ; récit concernant l'enfance d'Athanase ; comment il devint prêtre sans avoir été instruit ; affection que lui voue le grand Antoine.

1 Vers ce temps-là, sur le point de quitter la vie, Alexandre, évêque d'Alexandrie, laissa pour lui succéder Athanase, qu'il avait choisi, comme je le pense, à la suite d'ordres divins². On raconte en effet qu'Athanase avait essayé de fuir et que c'est malgré lui qu'il fut contraint par Alexandre d'assumer l'épiscopat. 2 Cela, Apollinaire de Syrie³ l'atteste, qui parle ainsi :

« L'impiété après cela encore n'hésitait pas à faire la guerre. Elle s'arma d'abord contre le bienheureux précepteur de cet homme (*Athanase*), auquel il prêtait son

d'Athanase y développe le thème du refus du pouvoir, impérial ou épiscopal, comme signe de légitimité : ce lieu commun est habituel chez les panégyristes (SYMMAQUE, *or.* I, 10 ; III, 5 ; et PACATUS, *paneg.* 12, 11), chez les historiens, par ex. S.H.A., *Probus*, 10, 5 et 6, chez les hagiographes (*Vita s. Ambrosii*, 7-9).

ὠπλιζέτο, ᾧ καὶ οὗτος παρῆν συνήγορος ὡς πατρὶ παῖς, ἔπειτα καὶ ἐπ' αὐτόν, ὡς ἦκεν ἐπὶ τὴν τῆς ἐπισκοπῆς διαδοχὴν, πολλῇ μὲν ἀποφυγῇ χρησάμενος, κατὰ θεὸν δὲ ἀνευρεθείς, ὡς καὶ τῷ μακαρίῳ ἀνδρὶ τῷ τὴν ἐπισκοπὴν ἐγχειρίσαντι προδεδήλωτο θείαις δηλώσεσιν οὐχ ἕτερον ἔσεσθαι τὸν διάδοχον ἢ τοῦτον. 3 Ἐκαλεῖτο μὲν γὰρ ἐκ τοῦ βίου ἤδη δὲ πρὸς ἀπαλλαγὴν τυγχάνων Ἀθανάσιον ὀνομαστὶ μὴ παρόντα ἐκάλει. Καὶ ὡς ὁ παρὼν ὁμώνυμος ὑπήκουε τῇ κλήσει, πρὸς μὲν τοῦτον ἀπεσιώπα, ὡς οὐ τοῦτον καλῶν. Αὐθις δὲ ἐχρήτο τῇ κλήσει· καὶ ὡς ταῦτόν πολλακίς ἐγίνετο, ἀπεσιωπάτο μὲν ὁ παρὼν, ἐδηλοῦτο δὲ ὁ μὴ παρὼν. Καὶ προφητικῶς ἔλεγεν ὁ μακάριος Ἀλέξανδρος· Ἐθανάσιε, νομίζεις ἐκπεφευγέναι· οὐκ ἐκφεύξῃ δέ', δηλῶν ὡς πρὸς τὸν ἀγῶνα ἐκαλεῖτο. »

977

4 Ταῦτα μὲν Ἀπολλινάριος γράφει περὶ Ἀθανασίου. Οἱ δὲ ἀπὸ τῆς Ἀρείου αἰρέσεως λέγουσιν, ὡς Ἀλεξάνδρου τελευτήσαντος ἐκοινωνοῦν ἀλλήλοις οἱ τὰ Ἀλεξάνδρου καὶ Μελιτίου φρονοῦντες, συνελθόντες τε ἐκ Θηβαΐδος καὶ τῆς ἄλλης Αἰγύπτου πεντήκοντα καὶ τέσσαρες ἐπίσκοποι ἐνωμότως συνέθεντο κοινῇ ψήφῳ αἰρεῖσθαι τὸν ὀφείλοντα τὴν Ἀλεξανδρέων ἐκκλησίαν ἐπιτροπεύειν· ἐπιτορήσαντας δὲ ἐπτά τινας τῶν ἐπισκόπων παρὰ τὴν πάντων γνώμην κλέψαι τὴν Ἀθανασίου χειροτονίαν, καὶ διὰ τοῦτο πολλοὺς τοῦ λαοῦ καὶ τῶν ἀνὰ τὴν Αἴγυπτον κληρικῶν ἀποφυγεῖν τὴν πρὸς αὐτὸν κοινωνίαν.

73

5 Ἐγὼ δὲ πείθομαι τὸν ἄνδρα τοῦτον οὐκ ἄθεοι παρελθεῖν ἐπὶ τὴν ἀρχιερωσύνην, λέγειν τε καὶ νοεῖν ἱκανὸν καὶ πρὸς ἐπιβουλὰς ἀντέχειν, οἴου μάλιστα ὁ κατ' αὐτὸν ἐδεῖτο καιρὸς. Ἐγένετο δὲ ἐκκλησιαστικὸς ὅτι μάλιστα καὶ περὶ τὸ ἱεραῖσθαι ἐπιτηδεύοντος, ἐκ νέου, ὡς εἶπεῖν, αὐτοδίδακτος τοιοῦτος

1. Ils sont représentés par PHILOSTORGE, *H.E.* II, 11. En sens opposé, voir ATHANASE, *Apologia contra Arianos*, 6, 4, et SOCRATE, *H.E.* I, 23, 3, qui est sur ce point beaucoup plus rapide et vague que Sozomène. D'après notre historien lui-même, cette ordination brusquée fut l'une des raisons invoquées contre Athanase au concile de Tyr (cf. *infra*, 25, 6).

appui comme un fils à son père, puis elle lutta contre lui-même, lorsqu'il lui eut succédé dans l'épiscopat. Il avait pourtant fui au loin, mais il fut découvert par le vouloir de Dieu, du fait qu'il avait été annoncé par de divines révélations au bienheureux (Alexandre), qui lui avait confié l'épiscopat, qu'il n'aurait pas d'autre successeur que celui-là. 3 C'était au moment où il était rappelé hors de la vie ; déjà il allait la quitter quand il se mit à appeler par son nom Athanase qui n'était pas là. Comme son assistant, qui portait le même nom, répondait à l'appel, il se tut, car ce n'était pas lui qu'il appelait. Il réitéra son appel. Et alors que cela se renouvelait souvent, chaque fois, l'Athanase présent récoltait le silence et c'était l'Athanase absent qui était désigné. Et le bienheureux Alexandre répétait de manière prophétique : ' Tu crois y avoir échappé, Athanase : mais tu n'y échapperas pas ', signifiant par là qu'il l'appelait au combat. »

4 Voilà ce qu'Apollinaire écrit sur Athanase. Mais à ce que disent les partisans de l'hérésie d'Arius¹, après la mort d'Alexandre, ceux qui tenaient pour Alexandre et ceux qui tenaient pour Mélétiος se réunirent ; et lorsque se furent rassemblés de la Thébaidé et du reste de l'Égypte cinquante-quatre évêques, ils convinrent par serment, d'une commune voix, de choisir ensemble celui qui devait gouverner l'Église d'Alexandrie. Mais ensuite, ayant manqué à leur serment, sept de ces évêques, contrairement à l'avis commun, obtinrent par surprise l'ordination d'Athanase, et c'est là la raison pour laquelle beaucoup des laïcs et des clercs de l'Égypte se détournèrent de sa communion.

5 Cependant j'estime, quant à moi, que ce n'est pas sans le secours de Dieu que cet homme parvint au pontificat suprême, car il était à la fois bon orateur et intelligent, et capable de s'opposer aux embûches, tel surtout que l'exigeait le temps où il vécut. Il fut au plus haut point attaché aux fonctions ecclésiastiques et tout à fait propre à exercer le sacerdoce, et il apparut tel sans y avoir été instruit,

φανείς. 6 Ἀμέλει τοι οὐπω προσήβω γενομένῳ τόδε φασὶν ἐπ' αὐτῷ συμβεβηκέναι. Δημοτελῆ καὶ σφόδρα λαμπρὰν πανήγυριν εἰσέτι νῦν ἄγουσιν Ἀλεξανδρεῖς τὴν ἑτησίαν ἡμέραν τῆς μαρτυρίας Πέτρου τοῦ γενομένου παρ' αὐτοῖς ἐπισκόπου. Ταύτην τε ἐπιτελῶν Ἀλέξανδρος ὁ τότε τῆς ἐκκλησίας ἡγούμενος, ἤδη τὴν λειτουργίαν πληρώσας, περιέμενε τοὺς ἅμα αὐτῷ μέλλοντας ἀριστᾶν. 7 Καθ' ἑαυτὸν δὲ διάγων τοὺς ὀφθαλμοὺς εἶχεν ἐπὶ τὴν θάλασσαν. Ἰδὼν δὲ πόρρωθεν παρὰ τὸν αἰγιαλὸν παῖδας παίζοντας καὶ ἐπίσκοπον μιμουμένους καὶ τὰ τῆς ἐκκλησίας ἔθη, ἐφ' ὅσον ἀκίνδυνον ἑώρα τὴν μίμησιν, ἤδετο τῇ θεᾷ καὶ τοῖς γινομένοις ἔχαιρεν. Ἐπεὶ δὲ καὶ τῶν ἀπορρήτων ἤψαντο, ἐταράχθη καὶ μετακαλεσάμενος τοὺς ἐν τέλει τοῦ κλήρου ἐπέδειξε τοὺς παῖδας, καὶ συλληθέντας αὐτοὺς ἀχθῆναι κελεύσας ἐπυθάνετο, τίς αὐτοῖς ἦν ἡ παιδιὰ καὶ ποδαποὶ οἱ ἐπὶ ταύτῃ λόγοι καὶ πράξεις. 8 Οἱ δὲ δεισαντες τὰ πρῶτα ἠρνοῦντο, ἐπιμείναντος δὲ αὐτοῦ τῇ βασάνῳ κατεμήνυσαν ἐπίσκοπον μὲν καὶ ἀρχηγὸν γενέσθαι τὸν Ἀθανάσιον, βαπτισθῆναι δὲ παρ' αὐτοῦ τινὰς τῶν ἀμυήτων παιδῶν. 9 Οὗς ἐπιμελῶς ἀνέκρινεν Ἀλέξανδρος, τί μὲν αὐτοὺς ἤρετο ἢ ἐποίησεν ὁ τῆς παιδιᾶς ἱερεὺς, τί δὲ αὐτοὶ ἀπεκρίναντο ἢ ἐδιδάχθησαν. Ἀνευρῶν δὲ πᾶσαν τὴν ἐκκλησιαστικὴν τάξιν ἀκριβῶς ἐπ' αὐτοῖς φυλαχθεῖσαν, ἔδοκίμασεν ἅμα τοῖς ἄμφ' αὐτὸν ἱερεῦσι βουλευσάμενος μὴ χρῆναι ἀναβαπτίσει τοὺς ἀπαξ ἐν ἀπλότῃ τῆς θείας χάριτος ἀξιωθέντας· τὰ δὲ ἄλλα περὶ αὐτοὺς ἐπλήρου, ἃ θέμις μόνους τοὺς ἱερωμένους μυσταγωγῶντας ἐπιτελεῖν. 10 Ἀθανάσιον δὲ καὶ τοὺς ἄλλους παῖδας, οἱ πρεσβύτεροι καὶ διάκονοι ἐν τῷ παίζειν ἐτύγγανον, ὑπὸ μάρτυρι τῷ θεῷ τοῖς οἰκείοις παρέδωκεν ἀναθρέψαι τῇ ἐκκλησίᾳ καὶ ἀγαγεῖν ἐφ' ὃ ἐμι-

980

depuis sa jeunesse, si l'on peut dire. 6 Car voici, dit-on, ce qui lui arriva alors qu'il n'était pas encore adolescent. Aujourd'hui encore les Alexandrins célèbrent publiquement et avec éclat comme fête le jour anniversaire du martyr de Pierre¹, qui avait été chez eux évêque. Alexandre, alors chef de l'Église, avait célébré cette fête et, la liturgie achevée, il attendait ceux qui devaient jeûner avec lui. 7 Il était seul et il regardait vers la mer. Il vit de loin, sur le rivage, des enfants qui jouaient et qui, dans leur jeu, imitaient l'évêque et les cérémonies de l'Église. Tant qu'il voyait que cette imitation était sans risque, il prenait plaisir à cette vue et la chose l'amusait. Mais quand les enfants en vinrent aux parties secrètes de la messe, il fut pris de trouble. Et ayant fait venir les dignitaires de son clergé, il leur montra les enfants et leur ordonna de son prendre et de les lui amener. Il se mit alors à leur demander ce qu'était là ce jeu et d'où ils tenaient les paroles et les actes qu'il comportait. 8 Effrayés, les enfants d'abord refusaient de parler. Mais quand il eut poussé plus avant l'examen, ils lui révélèrent qu'Athanase était devenu pour eux évêque et initiateur, et que certains des enfants non initiés avaient été baptisés par lui. 9 Alexandre les examina soigneusement sur ce que leur demandait ou leur avait fait l'évêque de ce jeu, et sur ce qu'ils avaient répondu eux-mêmes ou avaient appris. Il découvrit que ces enfants avaient exactement suivi toutes les règles de l'Église et, après en avoir délibéré avec les prêtres de sa suite, il jugea qu'il ne fallait pas rebaptiser ceux qui, en toute simplicité, avaient été jugés dignes une fois de la grâce divine : il se borna à compléter² le reste des cérémonies, que seuls les initiés consacrés par le sacerdoce ont droit à accomplir. 10 Athanase donc et les autres enfants qui se trouvaient être prêtres et diacres dans le jeu, Alexandre les rendit à leurs parents, prenant Dieu à témoin, afin de les élever pour l'Église et les amener aux fonctions qu'ils avaient imitées. Peu après, il fit d'Athanase son commensal et

1. Pierre avait affronté le martyr le 26 novembre 311 : cf. *Lexikon f. Theol.* 8 (1963), c. 331 (P. CAMELOT).

2. On a l'imparfait (ἐπλήρου) parce qu'il s'agit d'une action qui se renouvelle pour chaque enfant. En français on ne peut traduire que par le passé défini (*supplevit* Valois). Pour ce rôle de l'imparfait en grec, cf. R. KÜHNER - B. GERTH, *Ausführliche Grammatik der griechischen Sprache*, Leverkusen 1955⁴, t. I, p. 162, Anmerk. 4 (A.-J.F.).

μήσαντο. Μετ' οὐ πολὺ δὲ ὁμοδίαιτον καὶ ὑπογραφέα τὸν Ἀθανάσιον εἶχεν. Εὖ δὲ ἀχθεῖς, γραμματικοῖς τε καὶ ῥήτορσι φοιτήσας, ἤδη εἰς ἀνδρας τελῶν, καὶ πρὸ τῆς ἐπισκοπῆς πείραν ἔδωκε τοῖς ὁμιλήσασιν αὐτῷ σοφοῦ καὶ ἔλλογίμου ἀνδρός. **11** Ἐπεὶ δὲ ἐτελεύτησεν Ἀλέξανδρος διάδοχον αὐτὸν καταλιπών, ἔτι μᾶλλον ἐπέδωκεν ἢ περὶ αὐτοῦ δόξα βεβαιουμένη ταῖς οἰκείαις ἀρεταῖς καὶ τῇ μαρτυρίᾳ Ἀντωνίου τοῦ μεγάλου μοναχοῦ. Μετακαλουμένου γὰρ αὐτοῦ ὑπήκουε καὶ ταῖς πόλεσιν ἐφοῖτα καὶ εἰς τὰς ἐκκλησίας συνῆει καὶ οἷς ἐδόξαζε περὶ Θεοῦ συνεψηφίζετο, καὶ φίλον ἐν πᾶσιν εἶχεν αὐτὸν καὶ τοὺς ἐναντιουμένους ἢ ἀπεχθανομένους αὐτῷ ἀπεστρέφετο.

18

1 Μάλιστα δὲ ἐνδοξότατον αὐτὸν κατέστησαν οἱ τὰ Ἀρείου καὶ Μελιτίου φρονοῦντες, αἱ μὲν ἐπιβουλεύσαντες, οὐδέποτε δὲ δικαίως αὐτὸν ἐλεῖν δόξαντες. **2** Τὰ μὲν οὖν πρῶτα δι' ἐπιστολῆς ἐπειράθη αὐτοῦ Εὐσέβιος δέχεσθαι τοὺς περὶ Ἀρείου· εἰ δὲ ἀπειθήσει, κακῶς αὐτὸν ποιήσειν ἀγράφως ἠπειλεῖ. Ὡς δὲ οὐκ εἴξε, μὴ δεκτοὺς εἶναι ἐνιστά-

1. Le texte de Sozomène dépend de RUFIN, *H.E.* I (X), 15, qu'il suit de très près. Le motif du destin d'un personnage préfiguré dans l'enfance par ses jeux est bien attesté dans les biographies impériales. Cf. THELAMON, p. 333-337.

2. Voir ATHANASE, *Vita Antonii*, 68-71, notamment 68, 3 pour l'hostilité d'Antoine aux ariens : « Il disait que leurs discours sont pires que le venin des serpents. »

3. Quand Sozomène dit « Eusèbe », il s'agit toujours d'Eusèbe de Nicomédie. Quand il veut indiquer Eusèbe de Césarée, il dit Εὐσέβιος ὁ Παμφίλου (A.-J. F.).

4. Lettre mentionnée par ATHANASE lui-même, dans *Apologia contra Arianos*, 59, 4 et reproduite par SOCRATE, *H.E.* I, 23, 4. L'habi-

son secrétaire. Comme il avait été bien éduqué, qu'il avait fréquenté les écoles des grammairiens et des rhéteurs¹, une fois arrivé à l'âge d'homme, c'est bien avant même l'épiscopat qu'il donna des preuves aux personnes en relations avec lui de sa sagesse et de sa compétence. **11** Quand Alexandre, à sa mort, l'eut laissé comme successeur, sa réputation s'accrut encore, confirmée par ses vertus et par le témoignage du grand moine Antoine². En effet, quand Athanase l'appelait à lui, Antoine obéissait, il fréquentait les villes, il l'accompagnait dans les églises, il joignait son vote aux définitions théologiques qu'exprimait Athanase, il l'avait pour ami en tout et il abhorrait ceux qui s'opposaient à lui ou le haïssaient.

Chapitre 18

Les ariens et les mélécien rendent Athanase célèbre. Eusèbe ; comment Athanase est sollicité de recevoir Arius ; le terme « homoousios » ; un différend extrêmement vif oppose Eusèbe de Pamphile et Eustathe d'Antioche.

1 Ceux qui rendirent surtout Athanase très illustre, ce sont les sectateurs d'Arius et de Mélétios, qui sans cesse intriguèrent contre lui mais ne purent jamais se prévaloir de l'avoir pris en faute. **2** Tout d'abord Eusèbe³ lui demanda par lettre de recevoir Arius et ses partisans⁴ : s'il refusait, il menaçait oralement de lui causer des torts. Comme Athanase ne céda pas, répliquant qu'on ne pouvait accepter

tude du temps, attestée par la correspondance de SYMMAQUE (livre 1, lettre 46) et l'*Histoire* d'AMMIEN MARCELLIN (par ex. 28, 8, 18), était de doubler la correspondance officielle par une correspondance officieuse, souvent orale, qui complétait, mais bien souvent aussi contredisait la teneur de la première : voir encore Sozomène, *infra*, 19, 6.

μενος τούς ἐπὶ νεωτερισμῷ τῆς ἀληθείας αἴρεσιν εὐρόντας καὶ παρὰ τῆς ἐν Νικαίᾳ συνόδου ἀποκηρυχθέντας, ἐσπούδαζεν ὅπως αὐτὸς ὁ βασιλεὺς προσδέξῃται τὸν Ἄρειον καὶ ἀθήσοι αὐτῷ παράσχη. Ἄλλὰ ταῦτα μὲν ὡς ἐγένετο, οὐκ εἰς μακρὰν ἐρῶ. 3 Ἐν δὲ τῷ τότε πάλιν πρὸς ἑαυτοὺς ἐστασίαζον οἱ ἐπίσκοποι ἀκριβολογούμενοι περὶ τὸ ὁμοούσιον ὄνομα. Οἱ μὲν γὰρ τοὺς τοῦτο προσδεχομένους βλασφημεῖν ᾤοντο, ὡς ὑπάρξεως ἐκτὸς τὸν υἱὸν δοξάζοντας καὶ τὰ Μοντανοῦ καὶ Σαβελλίου φρονοῦντας, οἱ δ' αὖ πάλιν ὡς Ἑλληνιστὰς τοὺς ἐτέρους ἐξετρέποντο καὶ πολυθείας εἰσάγειν διέβαλλον. 4 Κατετριβόντο δὲ μάλιστα περὶ τὰ τοιαῦτα Εὐσέβιος τε ὁ Παμφίλου καὶ Εὐστάθιος ὁ Ἀντιοχεύς. Ἀμφότεροι μὲν γὰρ τὸν υἱὸν τοῦ θεοῦ ἐν ὑποστάσει εἶναι ὡμολόγουν, ὡς περὶ δὲ ἀλλήλων μὴ ἐπαίοντες ἀλλήλους διέβαλλον. Καὶ Εὐστάθιος μὲν ἐπηρτιάτο Εὐσέβιον <ὡς> εἰς τὰ ἐν Νικαίᾳ δόξαντα περὶ τοῦ δόγματος καινοτομοῦντα, ὁ δὲ ταῦτα μὲν ἐπαινεῖν φησιν, Εὐσταθίῳ δὲ τὴν Σαβελλίου ὀνειδίξειν δόξαν.

1. Le montanisme est un mouvement apocalyptique, fondé par le prêtre Montan, qui prophétisait en Phrygie au cours de la seconde moitié du II^e siècle. A cause de ses traits ascétiques, ce mouvement connut une résurgence en Afrique et Tertullien se rallia à lui momentanément en 206: voir *Lexikon f. Theol.* 7 (1962), c. 578-580 (H. BACHT). Sabellius, théologien du début du III^e siècle, était, comme ses collègues Noet et Praxéas, partisan du monarchianisme: soucieux avant tout de préserver le monothéisme et l'unité, la « monarchie », de Dieu, il tombait dans l'hérésie du fait qu'il ne reconnaissait pas la « subsistance » indépendante du Fils. A l'intérieur du monarchianisme, Sabellius était le chef de file de la tendance modaliste, qui se distin-

les auteurs d'une hérésie qui révolutionnait la vraie doctrine et des hommes qui avaient été excommuniés par le concile de Nicée, Eusèbe s'efforçait d'obtenir que l'empereur lui-même accueillît Arius et lui procurât le retour à Alexandrie. Mais comment tout cela se fit, je le dirai d'ici peu (*chap. 22, 1 s.*). 3 Pour l'instant les évêques étaient de nouveau en dispute par un souci de précision quant au terme de *homousios*. Selon les uns, ceux qui acceptaient ce terme blasphémaient, du fait qu'ils tenaient le Fils pour sans existence propre et partageaient les hérésies de Montan et de Sabellius¹; mais les autres au contraire fuyaient comme païens ceux qui refusaient le terme et ils les accusaient d'introduire dans le christianisme du polythéisme. 4 La dispute était surtout vive à ce sujet entre Eusèbe de Pamphile et Eustathe d'Antioche. Tous deux convenaient que le Fils de Dieu est dans sa substance propre², mais, comme des gens qui ne s'écoutent pas, ils s'accusaient l'un l'autre. Eustathe accusait Eusèbe d'apporter des innovations contraires aux définitions dogmatiques de Nicée, Eusèbe répondait qu'il les approuvait, mais il reprochait à Eustathe de partager l'erreur de Sabellius.

guait de la tendance adoptianiste: cf. *Lexikon f. Theol.* 9 (1964), c. 193 (R. LACHENSCHMID), et DANÉLOU-MARROU, p. 250-252; 295; 298-301 (« le front commun antisabellien »).

2. Τὸν υἱὸν τοῦ θεοῦ ἐν ὑποστάσει εἶναι (pour ἐν ὑποστάσει εἶναι cf. LAMPE, s.v. ὑπόστασις II B), autrement dit ne se confond pas avec le Père. C'est le contraire de ὡς ὑπάρξεως ἐκτὸς τὸν υἱὸν δοξάζοντας (A.-J. F.).

19

1 Συνόδου δὲ ἐν Ἀντιοχείᾳ γενομένης ἀφαιρεῖται Εὐστάθιος τὴν Ἀντιοχέων ἐκκλησίαν, τὸ μὲν ἀληθές, ὡς ὁ πολὺς ἔχει λόγος, καθότι τὴν ἐν Νικαίᾳ πίστιν ἐπῆνει καὶ τοὺς 75 ἀμφὶ τὸν Εὐσέβιον καὶ Παυλῖνον τὸν Τύρου | ἐπίσκοπον καὶ Πατρόφιλον τὸν Σκυθοπόλεως, ὧν τῇ γνώμῃ οἱ ἀνὰ τὴν ἑω ἱερεῖς εἶποντο, οἷά γε τὰ Ἀρείου φρονοῦντας ἀπεστρέφετο καὶ φανερώς διέβαλλε, πρόφασιν δέ, ὡς οὐχ ὁσίαις πράξεσι τὴν ἱερωσύνην αἰσχύνας ἐφωράθη. 2 Μεγίστη δὲ διὰ τὴν αὐτοῦ καθαίρεσιν ἀνεκινήθη στάσις κατὰ τὴν Ἀντιόχειαν, ὡς μικροῦ δεῖν ξιφῶν ἀψασθαι τὸ πλῆθος καὶ πᾶσαν κινδυνεῦσαι τὴν πόλιν. Ἐβλαψε δὲ αὐτὸ τοῦτο οὐ μετρίως αὐτὸν πρὸς βασιλέα. Ὡς γὰρ ἔγνω ταῦτα συμβεβημένοι καὶ τὸν λαὸν τῆς ἐκκλησίας εἰς δύο διηγήσθαι, σφόδρα ἐχαλέπαινε καὶ ἐν ὑπονοίᾳ αὐτὸν εἶχεν ὡς αἴτιον τῆς στάσεως. Πέμπει δὲ ὁμοῦ τινὰ τῶν ἀμφ' αὐτὸν λαμπρῶς στρατευομένων, ἐντελέμενος εἰς δέος καταστῆσαι τὸ πλῆθος καὶ δίχα ταραχῆς καὶ βλάβης καταπαῦσαι τὴν στάσιν.

1. « Dès 330, à ce qu'il semble » : BARDY, p. 102 ; CAVALLERA, p. 37 (A.-J. F.).

2. D'après THÉODORET, *H.E.* I, 21, Eustathe aurait été calomnieusement accusé par une femme de l'avoir séduite. BARDY, p. 102, n. 4, relève que, d'après ATHANASE, Eustathe aurait été accusé auprès de Constantin d'avoir fait un affront à la mère de l'empereur, Hélène (le texte auquel Bardy se réfère sans le préciser est sans doute l'*Historia Arianorum ad monachos*, 4 : διαβάλλεται Κωνσταντίνω... πρόφασίς τε ἐπινοεῖται, ὡς τῇ μητρὶ αὐτοῦ ποιήσας ὕβριν).

3. Voir EUSÈBE, *Vita Constantini*, 3, 59, et SOCRATE, *H.E.* I, 24, 5. Du reste, d'après CAVALLERA, p. 66-70, Sozomène se trompe en interprétant Eusèbe. Ce dernier parlant de troubles, Sozomène, à la suite de Socrate, a cru qu'il s'agissait de troubles fomentés par Eustathe. Or les troubles n'éclatèrent que deux ans après la déposition d'Eustathe, quand ce dernier était parti et sans doute mort en exil.

Chapitre 19

*Synode d'Antioche ;
Eustathe est injustement déposé
et Euphronios lui succède comme évêque.
Lettre de Constantin le Grand au synode
et à Eusèbe de Pamphile qui avait refusé le siège d'Antioche.*

1 Un synode s'étant réuni à Antioche¹, Eustathe est déposé de l'Église d'Antioche. La vraie cause, comme on le dit généralement, est qu'il approuvait la foi de Nicée et repoussait et accusait ouvertement comme sectateurs d'Arius Eusèbe, Paulin évêque de Tyr, Patrophile évêque de Scythopolis, à l'opinion desquels s'étaient ralliés les évêques d'Orient ; le prétexte, c'est qu'il avait été pris en flagrant délit de déshonorer le sacerdoce par des actions indécentes². 2 Sa déposition suscita un très grand soulèvement à Antioche³, peu s'en fallut que la populace ne prit les armes et que toute la ville ne fût en péril. Cela même ne nuisit pas médiocrement à Eustathe auprès de l'empereur. Quand il connut en effet ces événements et que les fidèles étaient partagés en deux camps, il en fut très irrité et il soupçonnait Eustathe d'être la cause de cette division. Il se borna néanmoins à envoyer un de ses hauts dignitaires⁴, avec ordre de ramener la populace à la crainte et de mettre fin à la révolte sans trouble ni dommage.

4. Sozomène vise ici Strategius Musonianus, comes de Constantin, puis gouverneur de Thébaidé en 349, proconsul de Constantinople en 353, proconsul d'Achaïe, enfin préfet du prétoire d'Orient de 354 à 358. Sur ce personnage de haut fonctionnaire lettré, chrétien, mais entretenant des relations très cordiales avec Libanius, voir le portrait nuancé d'AMMIEN MARCELLIN, 15, 13, 1-2, et la notice de la *P.L.R.E.*, I, p. 611.

3 Λογισάμενοι δὲ οἱ καθελόντες Εὐστάθιον, οἳ δὴ τούτου χάριν εἰς Ἀντιόχειαν συνηγμένοι ἐτύγγανον, ὡς εἰ τῶν ὁμοδόξων αὐτοῖς προστήσαιντό τινα τῆς ἐνθάδε ἐκκλησίας βασιλεῖ γνώριμον καὶ ἐπὶ λόγων ἐπιστήμη εὐδόκιμον, ῥαδίως ἔξουσι πειθομένους τοὺς ἄλλους, εὖ ἔχειν ἐνόμισαν ἐπιτρέψαι τὸν Ἀντιοχέων θρόνον Εὐσεβίῳ τῷ Παμφίλου. Καὶ γράφουσι περὶ τούτου τῷ βασιλεῖ δηλώσαντες καὶ τῷ λαῷ ὑπερφυῶς τοῦτο κεχαρισμένον εἶναι. Ὡς γὰρ ἐξήτησαν καὶ ὅσοι τοῦ κλήρου καὶ τοῦ πλήθους ἀπεχθῶς εἶχον πρὸς Εὐστάθιον. 4 Ὁ γὰρ μὴν Εὐσέβιος ἔγραψε βασιλεῖ παραιτούμενος. Ἐπαινέσας δὲ αὐτοῦ τὴν παραίτησιν ὁ βασιλεὺς — νόμος γὰρ ἐκκλησιαστικὸς ἐκάλυε τὸν ἀπαξ ἡγησάμενον ἐκκλησίας ἐπισκοπὴν ἄλλην μὴ μετιέναι — καὶ ἔγραψεν οὖν Εὐσεβίῳ ἀποδεχόμενος αὐτὸν τῆς γνώμης καὶ μακάριον ἀποκαλῶν ὡς οὐ μιᾶς πόλεως, ἀλλὰ πάσης τῆς οἰκουμένης ἄξιον ὄντα ἐπισκοπεῖν. 5 Ἐγραψε δὲ καὶ τῷ λαῷ τῆς Ἀντιοχέων ἐκκλησίας περὶ τε ὁμοιοῦς καὶ τοῦ μὴ δεῖν ἐπίσθαι τοῦ παρ' ἄλλοις ἐπισκοποῦντος, ὡς οὐκ ἀγαθοῦ ὄντος τῶν ἄλλοιῶν ἐπιθυμεῖν. 6 Ἰδία δὲ παρὰ ταῦτα ἄλλην ἐπιστολὴν τῇ συνόδῳ διεπέμψατο· καὶ Εὐσέβιον | μὲν ὁμοίως τῆς παραιτήσεως ἐθαύμαζεν ἐν τοῖς πρὸς αὐτοὺς γράμμασιν, ὡς δοκίμους δὲ τὴν πίστιν εἶναι πυθόμενος Εὐφρόνιον Καππαδόκην πρεσβύτερον καὶ Γεώργιον Ἀρεθούσιον, ἐκέλευσε τούτων, ὃν ἂν κρίνωσιν, ἢ ἕτερον, ὃς ἄξιός, φησί, φανεῖν, χειροτονῆσαι τῆς Ἀντιοχέων ἐκκλησίας προστάτην.

Ἐπεὶ δὲ τὰ βασιλεῶς ἐδέξαντο γράμματα, Εὐφρόνιον

1. Naturellement, EUSEBE ne manque pas de reproduire la lettre que lui adressa Constantin et les lettres de l'empereur aux Antiochiens (*Vita Constantini*, 3, 61) et au synode (*ibid.*, 3, 62), qui sont également flatteuses pour lui.

2. Cette règle est le quinzième canon de Nicée ; cf. BARDY, p. 90 : « Il arrivait parfois que des évêques, des prêtres ou des diacres, quittassent l'Église pour laquelle ils avaient été ordonnés et acceptassent de passer dans une autre contrairement aux anciens usages : les

3 Cependant les évêques qui avaient déposé Eustathe, ceux qui précisément pour cela se trouvaient réunis à Antioche, se dirent que s'ils mettaient à la tête de l'Église d'Antioche quelqu'un de leur opinion, qui fût connu de l'empereur et en renom pour sa science, ils se rendraient aisément obéissants tous les autres : ils jugèrent bon, alors, de confier le siège d'Antioche à Eusèbe de Pamphile. Ils écrivirent à ce sujet à l'empereur, lui annonçant que ce serait aussi extrêmement agréable au peuple : c'est en effet ce qu'avaient demandé aussi tous ceux du clergé et du peuple qui haïssaient Eustathe. 4 Eusèbe pourtant exprima à l'empereur, par lettre, son refus. L'empereur loua son refus¹ — une règle ecclésiastique empêchait en effet que celui qui avait été mis une fois à la tête d'une Église passât à un autre évêché² — et il écrivit alors une lettre à Eusèbe³ en l'approuvant de sa décision et en le déclarant bienheureux de ce qu'il fût digne d'être évêque, non d'une seule ville, mais de la terre entière. 5 Il écrivit aussi aux fidèles de l'Église d'Antioche sur la concorde, et sur ce qu'il ne fallait pas rechercher celui qui était déjà évêque chez d'autres, car il n'est pas bien de désirer ce qui appartient à autrui. 6 Privément, outre ces lettres, il en adressa une autre au synode. Dans cette lettre aux évêques il exprimait également son admiration pour le refus d'Eusèbe, mais, comme il avait appris qu'Euphronios, prêtre de Cappadoce, et Georges d'Aréthuse étaient de bon renom quant à la foi, il leur recommandait d'ordonner comme chef de l'Église d'Antioche celui des deux qu'ils jugeraient bon, ou un autre, disait-il, qui leur aurait paru digne.

Au reçu de la lettre impériale, ils ordonnèrent Euphro-

canons 15 et 16 interdisent les translations et déclarent nulle toute ordination faite par un autre que le propre évêque du clerc. »

3. Il ne faut pas seulement supprimer avec Nolte δὲ καὶ τῷ λαῷ, mais aussi αὐτῷ qui n'a de sens que s'il y a dans le texte ce qui précède. T a le bon texte : καὶ ἔγραψεν οὖν Εὐσεβίῳ (A.-J. F.).

ἐχειροτόνησαν. 7 Εὐστάθιος δέ, ὡς ἐπιθύμην, ἡσυχῇ τὴν συκοφαντίαν ἤνεγκεν ὧδέ πη κρίνας εἶναι ἄμεινον, ἀνὴρ τὰ τε ἄλλα καλὸς καὶ ἀγαθὸς καὶ ἐπὶ εὐγλωττία δίκαιος θαυμάζομενος, ὡς ἐκ τῶν φερομένων αὐτοῦ λόγων συνιδεῖν ἔστιν ἀρχαιότητι φράσεως καὶ σωφροσύνη νοημάτων καὶ ὀνομάτων κάλλει καὶ χάριτι ἀπαγγελίας εὐδοκιμούντων.

20

1 Ὑπὸ δὲ τοῦτον τὸν χρόνον Ἰούλιος μὲν, Μάρκου μετὰ Σίλβεστρον ἐπ' ὀλίγῳ χρόνῳ ἐπίσκοπήσαντος, τὸν ἐν Ῥώμῃ διεῖπε θρόνον, Μάξιμος δὲ μετὰ Μακάριον τὸν Ἱεροσολύμων.

1. Sozomène ne donne pas un récit complet et chronologiquement correct des événements compliqués qui suivirent la déposition d'Eustathe au concile d'Antioche en 330. D'après CAVALLERA, p. 41, 47, et surtout p. 328 (résumé chronologique), en 330-331, Eustathe fut exilé à Trajanopolis en Thrace où il mourut avant 337. En 331, six mois après la déposition d'Eustathe, l'arien Paulin de Tyr, grand ami d'Eusèbe de Césarée qui lui a dédié le livre X de l'*Histoire Ecclésiastique*, fut transféré à Antioche : c'est alors qu'une fraction des catholiques, les orthodoxes, se sépara de l'Église officielle, sous la direction du prêtre Paulin (sur ce personnage qui, plus tard, en 362, fut ordonné évêque par Lucifer de Cagliari, puis, en 381, reconnu par Rome comme évêque légitime d'Antioche, voir la notice du *Lexikon f. Theol.* 8 [1963], c. 207 [A. VAN ROEY]). En 331, Eulalios succéda à Paulin de Tyr, décédé après 6 mois d'épiscopat, et n'acheva pas lui-même la seconde année de son ministère (331-332). Ce n'est donc qu'en 332 qu'Euphronios cité ici occupa le siège d'Antioche pendant un an et quelques mois jusqu'en 334. Son élection fut précédée de troubles : c'est alors que se place la candidature d'Eusèbe de Césarée, puis sa reculade... A partir de 334, Flacillos succéda à Euphronios.

2. Parmi les ouvrages d'Eustathe d'Antioche, seul le traité sur la pythonisse d'Endor (ville de Palestine, où Saül, avant de livrer bataille aux Philistins, consulta, par l'intermédiaire de la devineresse, l'ombre de Samuel : cf. *I. Sam.* 28), traité dirigé contre Origène, est conservé intégralement. Son traité *Sur l'âme*, ses autres ouvrages dogmatiques et exégétiques, ses homélies ne sont connus que par

nios¹. 7 Quant à Eustathe, comme je l'ai appris, il supporta patiemment la calomnie, ayant jugé que d'une certaine façon c'était meilleur pour lui : c'était un homme de grand mérite en général, et en particulier justement admiré pour son don de parole, comme il est possible de s'en rendre compte d'après les discours de lui en circulation, qui sont estimés pour le classicisme de l'expression, la sagesse des pensées, la noblesse du langage et la grâce du style².

Chapitre 20

Maxime obtient, après Macaire, le siège de Jérusalem.

1 En ce temps-là, c'est Jules qui occupait le siège de Rome³ — Marc, successeur de Silvestre, n'avait été évêque que peu de temps — et Maxime, successeur de Macaire, celui de Jérusalem⁴. Ce Maxime, à ce qu'on raconte, avait

des fragments : cf. A. VAN ROEY, notice du *Lexikon f. Theol.* 3 (1959), c. 1202, renvoyant à M. SPANNEUT, *Recherches sur les écrits d'Eustathe d'Antioche*.

3. « En ce temps-là » est une liaison temporelle vague et approximative, comme il arrive souvent chez Sozomène. En l'occurrence, Sozomène commet une erreur chronologique caractérisée. En effet, Jules n'a occupé le siège de Rome qu'à partir de 337, date de la mort de Constantin (cf. R. BAÜMER, notice du *Lexikon f. Theol.* 5 [1960], c. 1203). Pendant la plus grande partie du règne de Constantin, période que traite ici Sozomène, c'est Silvestre qui était évêque de Rome, de 314 à 335 (cf. H. U. INSTINSKY, notice du *Lexikon f. Theol.* 9 [1964], c. 757). L'erreur de Sozomène est d'autant plus surprenante qu'il paraît pourtant bien informé : il connaît le successeur de Silvestre, Marc, et le caractère éphémère de son épiscopat (cf. G. SCHWAI-GER, notice du *Lexikon f. Theol.* 7 [1962], c. 8).

4. D'abord confesseur (cf. *supra*, I, 10, 1-2), Maxime, partisan d'Athanase, succéda à Macaire sur le siège de Jérusalem un peu avant 335 et mourut vers 350 : cf. *Lexikon f. Theol.* 7 (1962), c. 210 (G. GARITTE).

Τούτον δὲ λόγος ἐπίσκοπον ὑπὸ Μακαρίου χειροτονηθῆναι τῆς ἐν Διοσπόλει ἐκκλησίας, ἐπισχεθῆναι δὲ παρὰ τῶν ἐν Ἱεροσολύμοις κατοικούντων ὁμολογητῆς γὰρ ὢν καὶ ἄλλως ἀγαθὸς τῇ δοκιμασίᾳ τοῦ λαοῦ ὑποψήφιος ἦν μετὰ τὴν Μακαρίου τελευτὴν εἰς τὴν ἐνθάδε ἐπισκοπὴν. 2 Ἐπεὶ δὲ χαλεπῶς τὸ πλῆθος ἔφερον οὐ τῆς ἀρετῆς ἐπειράθη ἀποστεροῦμενον, καὶ στάσις ἠπειλεῖτο, ἔδοξεν εὖ ἔχειν Διοσπολίταις μὲν ἕτερον αἰρεῖσθαι ἐπίσκοπον, Μάξιμον δὲ ἐν Ἱεροσολύμοις μεῖναι καὶ Μακαρίῳ συνιεῖσθαι, μετὰ δὲ τὴν αὐτοῦ τελευτὴν ἡγεῖσθαι τῆς ἐκκλησίας. Ἰστέον μέντοι ὡς οἱ τάδε ἡκριβωκότες κατὰ γνώμην Μακαρίου γενέσθαι τε καὶ σπουδασθῆναι τῷ πλήθει ταῦτα ἰσχυρίζονται· φασὶ γὰρ αὐτὸν μεταμεληθῆναι ἐπὶ τῇ Μαξίμου χειροτονίᾳ, ἐπιλογισάμενον ὡς ὀρθῶς περὶ θεοῦ δοξάζων καὶ διὰ τὴν ὁμολογίαν τῷ λαῷ κεχαρισμένος ἀναγκαίως φυλακτέος ἐστὶν εἰς τὴν αὐτοῦ διαδοχὴν. 3 Ἐδεδείκει γάρ, μὴ τελευτήσαντος αὐτοῦ καιρὸν εὐρόντες οἱ ἀμφὶ τὸν Εὐσέβιον καὶ Πατρόφιλον, οἱ δὴ τὰ Ἀρείου φρονοῦντες, ὁμοδόξῳ τὸν ἐνθάδε θρόνον ἐπιτρέψουσιν· ἐπεὶ καὶ Μακαρίου περιόντος νεωτερίσαι ἐπεχείρησαν, ἀφορισθέντες δὲ παρ' αὐτοῦ διὰ τοῦτο ἡσυχίαν ἤγουν.

21

1 Ἐν τούτῳ δὲ Αἰγυπτίους οὕτω τέλος εἶχεν ἢ ἐξ ἀρχῆς αὐτοῖς πρὸς ἀλλήλους κινηθεῖσα φιλονικία. Ἐπεὶ γὰρ ἐν τῇ 77 συνόδῳ τῇ κατὰ Νίκαιαν ἢ | μὲν Ἀρειανῆ ἀίρεσις παντά-

1. Diospolis est un autre nom de Lydda, ville de Palestine. Le christianisme y pénétra d'assez bonne heure ; le premier évêque de Diospolis historiquement connu, Aétios, participa au concile de Nicée. Le siège de Diospolis-Lydda, qui dépendait d'abord du métropolitain de Césarée, dépendit plus tard du patriarcat de Jérusalem (c'est déjà vrai pour l'époque considérée par Sozomène) : cf. *PW* XIII, 2 (1927), c. 2120-2122 (G. HÖLSCHNER).

2. *Scil.* au siège de Diospolis (A.-J. F.).

été ordonné par Macaire évêque de l'Église de Diospolis¹, mais les habitants de Jérusalem l'avaient empêché de partir : confesseur en effet et par ailleurs homme de mérite, il était susceptible d'être élu par un vote du peuple au siège de Jérusalem après la mort de Macaire. 2 Comme la populace supportait mal d'être privée d'un homme dont elle avait éprouvé la vertu, et qu'il y avait menace de révolte, il parut bon que fût choisi pour Diospolis un autre évêque et que Maxime demeurât à Jérusalem, y fût le coadjuteur de Macaire et présidât à l'Église après sa mort. Il faut savoir pourtant que les gens bien au courant de ces choses affirment que ces efforts de la populace correspondent aux vœux de Macaire. Il s'était en effet repenti, dit-on, après l'ordination de Maxime² : il s'était dit que Maxime était dans l'orthodoxie sur Dieu, que par suite de son caractère de confesseur, il était cher au peuple, et qu'il fallait donc nécessairement le garder pour sa succession. 3 Il craignait de fait que, lui mort, les tenants d'Eusèbe et de Patrophile, partisans d'Arius, trouvassent l'occasion bonne pour confier le siège à un homme de leur opinion, puisque, du vivant même de Macaire, ils avaient tenté d'innover et ne restaient tranquilles que parce qu'il les avait excommuniés.

Chapitre 21

*Les mélécien et les ariens s'unissent ;
Eusèbe et Théognios entreprennent
de rallumer l'hérésie arienne.*

1 A cette époque la rivalité qui avait été originellement mise en branle en Égypte n'avait pas encore atteint son achèvement. Après que, au concile de Nicée, l'hérésie arienne eut été entièrement excommuniée, et que les parti-

πασιν ἀπεκηρύχθη, οἱ δὲ τὰ Μελιτίου φρονοῦντες ἐπὶ τοῖς εἰρημένοις ἐδέχθησαν, ἐπανελθόντι Ἀλεξάνδρῳ εἰς Αἴγυπτον παρέδωκε Μελίτιος τὰς ἐκκλησίας, ἃς παρανόμως ὑφ' ἑαυτὸν ἐποίησατο, καὶ ἐν τῇ Λυκῶ διῆγε. 2 Μετ' οὐ πολὺ δὲ μέλλων τὸν βίον τελευτᾶν Ἰωάννην τινὰ τῶν αὐτῶ συνήθων παρὰ τὸ δόγμα τῆς ἐν Νικαία συνόδου κατέστησεν ἀντ' αὐτοῦ καὶ πάλιν αἴτιος ἀταξίας ταῖς ἐκκλησίαις ἐγένετο. 3 Ἰδόντες δὲ οἱ Ἀρείου τοὺς Μελιτίου νεωτερίζοντας συνετάρακτον καὶ αὐτοὶ τὰς ἐκκλησίας. Οἷα γὰρ φιλεῖ ἐν ταῖς τοιαύταις ταραχαῖς, οἱ μὲν τὴν Ἀρείου δόξαν ἐθαύμαζον, οἱ δὲ ἐδικαίουν τοὺς ὑπὸ Μελιτίου χειροτονηθέντας χρῆναι τῶν ἐκκλησιῶν ἡγεῖσθαι, καὶ τούτοις προσετίθεντο. Πρῶτον δὲ διαφερόμενοι πρὸς ἑαυτοὺς ἐκάτεροι, ὡς εἶδον τὸ πλῆθος ἐπόμενον τοῖς ἱερεῦσι τῆς καθόλου ἐκκλησίας, εἰς φθόνον κατέστησαν. 4 Καὶ πρὸς ἀλλήλους ἐσπέισαντο καὶ κοινήν τὴν ἔχθραν ἀνεδέξαντο πρὸς τὸν κλῆρον Ἀλεξανδρείας. Ἐπιμίξ τε πρὸς οὗς διελέγοντο τὰ ἐγκλήματα προέφερον καὶ τὰς ἀπολογίας ἐποιούντο ἐπὶ τοσοῦτον, ὡς προϊόντος τοῦ χρόνου Μελιτιανοὺς ἐν Αἴγυπτῳ παρὰ τῶν πολλῶν ὀνομάζεσθαι τοὺς τὰ Ἀρείου φρονοῦντας· καίτοι γε προστασίας μόνης ἔνεκεν ἐκκλησιῶν διεφέροντο, Ἀρειανοὶ δὲ

988

1. Cf. *supra*, I, 24 : Mélétius était confirmé comme évêque, mais seulement de Lycopolis ; les évêques ordonnés par lui resteraient en fonction, mais seraient subordonnés aux membres du clergé orthodoxe (athanasien) de chaque paroisse ou diocèse ; des méléciens pourraient être nommés évêques, à la mort d'évêques catholiques, mais à condition d'être confirmés par l'évêque d'Alexandrie : voir BARDY, p. 87-88 et note 2, précisant que « la solution donnée aux problèmes soulevés par Mélétius nous est connue par la lettre adressée par les membres du concile de Nicée aux évêques d'Égypte, de Libye et de Pentapole, *apud* SOCRATE, *H.E.* I, 9 ; THÉODORET, *H.E.* I, 8 ; GÉLASE, *H.E.* II, 34 ».

2. Cette période d'accalmie relative se place entre 325 (retour d'Alexandre du concile de Nicée) et 328 (mort d'Alexandre).

3. En effet, le concile de Nicée n'avait pas autorisé Mélétius à procéder à de nouvelles ordinations. Or Jean, dit Arkaph, est bien mentionné sur la liste des 28 évêques que Mélétius disait avoir ordonnés

sans de Mélétius eurent été reçus dans la communion aux conditions plus haut indiquées¹, quand Alexandre fut revenu en Égypte, Mélétius lui remit les Églises qu'il avait placées illégalement sous sa coupe et il se retira à Lycopolis². 2 Mais peu après, sur le point de mourir, il établit à sa place un certain Jean, de ses familiers, contrairement à la décision de Nicée³, et devint de nouveau la cause de trouble pour les Églises⁴. 3 Quand les partisans d'Arius eurent vu que ceux de Mélétius tentaient du nouveau, ils excitèrent eux aussi du désordre dans les Églises. Comme il arrive en de tels désordres, les uns approuvaient la thèse d'Arius, les autres trouvaient juste que les évêques ordonnés par Mélétius dussent gouverner leurs Églises et ils se joignaient à ces évêques. Alors que ces deux camps avaient été antérieurement en dissension, dès qu'ils eurent vu que la masse du peuple suivait les prêtres de l'Église catholique, ils entrèrent en des dispositions de jalousie à son égard. 4 Ils firent mutuellement la paix et tournèrent en commun leur haine contre le clergé d'Alexandrie. Dans les discussions qu'ils avaient, ils présentaient pêle-mêle leurs accusations et leurs défenses, si bien que, avec le temps, les tenants d'Arius étaient appelés par la plupart en Égypte des méléciens ; et cependant les méléciens n'étaient en différend avec les catholiques que sur la présidence des Églises, les ariens en revanche partageaient les opinions théologiques d'Arius.

avant le concile de Nicée (voir ATHANASE, *Apologia contra Arianos*, 71 : Ἐν Μέμφι Ἰωάννης κλεισθεὶς παρὰ τοῦ βασιλέως εἶναι μετὰ τοῦ ἀρχιεπισκόπου), mais au titre d'évêque « coadjuteur » de l'archevêque de Memphis. Son ordination comme évêque de Lycopolis, après 325, constitue bien un manquement à la règle établie à Nicée, d'autant que Mélétius et Jean se gardèrent bien de demander la confirmation de l'évêque d'Alexandrie !

4. Sur ces troubles d'Alexandrie et sur la personnalité de Jean Arkaph, « ambitieux et intrigant », qui se montra très ingénieux pour inquiéter Athanase, voir le témoignage d'ATHANASE lui-même, *Epist. fest.* 4 et *Apologia contra Arianos*, 65, et BARDY, p. 105.

ὁμοίως Ἀρειῶ περι θεοῦ ἐδόξαζον. 5 Ἄλλ' ὁμοίως ἰδίᾳ τὰ παρ' ἀλλήλων ἀναινόμενοι, ὑποκρίνεσθαι σφᾶς παρὰ γνώμην καὶ συμφωνεῖν ὑπέμενον ἐν τῇ κοινωνίᾳ τῆς ἔχθρας, ἕκαστοι προσδοκῶντες ῥαδίως κρατήσῃν ὧν ἐβούλοντο. Τῷ δὲ χρόνῳ, ὡς εἰκόσ, ἐκ τῶν περι ταῦτα διαλέξεσιν ἕξιν λαβόντες τῶν Ἀρειοῦ δογματῶν ὁμοίως περι θεοῦ ἐδόξαζον. Ἐντεῦθεν τε πάλιν εἰς τὴν προτέραν ταραχὴν ἐπανῆλθε τὰ κατὰ τὸν Ἀρειον, καὶ λαοὶ καὶ κληροὶ τῆς πρὸς ἀλλήλους ἀπεσχίζοντο κοινωνίας.

6 Οὐ μὴν ἀλλὰ καὶ ἐν ἄλλαις πόλεσιν καὶ μάλιστα παρὰ Βιθυνοῖς καὶ Ἑλλησποντίοις καὶ ἐν τῇ Κωνσταντινουπόλει 78 αὐθις ἀνεριπίζετο τὰ περι τῶν Ἀρειοῦ δογματῶν. Ἀμέλει τοι λέγεται ὡς Εὐσέβιος ὁ Νικομηδείας ἐπίσκοπος καὶ Θεόγνιος ὁ Νικαίας παρατείσαντες τὸν ὑπὸ τοῦ βασιλέως ἐπιτραπέντα φυλάττειν τὴν γραφὴν τῆς ἐν Νικαίᾳ συνόδου ἀπήλειψαν τὰς ἐαυτῶν ὑπογραφὰς καὶ εἰς τὸ φανερὸν ἐπεχειροῦν διδάσκειν μὴ χρῆναι ὁμοούσιον εἶναι τῷ πατρὶ τὸν υἱὸν δοξάζειν. 7 Περι δὲ τούτου ἐγκαλούμενον Εὐσέβιον ᾧδε ἀντικρυς πρὸς βασιλέα παρρησιάσασθαι καὶ εἰπεῖν ἐπιδείξαντά τι ὧν ἠμφέστο ὡς· « Εἰ τοῦτο τὸ ἱμάτιον ἐμοῦ θεωμένου διαίρεσθαι, οὐποτε ἀν φαίην τῆς αὐτῆς οὐσίας ἐκάτερον. » Ἐπὶ τούτοις δὲ χαλεπῶς ἄγαν ἔφερον ὁ βασιλεύς· οἰόμενος γὰρ μετὰ τὴν ἐν Νικαίᾳ σύνοδον πεπαῦσθαι τὰς τοιαύτας ζητήσεις, παρ' ἐλπίδας αὐθις ἀνακινουμένας ἐώρα. 8 Οὐχ ἥμισυ δὲ αὐτὸν ἐλύπησεν Εὐσέβιος καὶ Θεόγνιος Ἀλεξανδρεῦσί τισι κοινωνήσαντες, οὐς εἰς μεταμέλειαν ἢ σύνοδος

1. J'ai clarifié la phrase de Sozomène qui, comme il arrive souvent quand il résume, n'est pas claire. Ce qu'il résume est la lettre de Constantin aux habitants de Nicomédie (nov.-déc. 325), aussitôt après le concile de Nicée ; cf. OPPITZ, document 27, §§ 15-16 : « Mais tout d'abord, pour laisser de côté les autres traits de sa perversité (scil. d'Eusèbe), écoutez, je vous prie, ce qu'il a fait principalement avec Théognios, qu'il a comme associé en sa démente. J'avais ordonné que fussent envoyés ici (à Nicomédie) certains Alexandrins qui s'étaient séparés de notre foi, parce que la torche de la discorde avait été allumée à cause d'eux. Or ces excellents évêques non seulement ont accueilli et gardé auprès d'eux ces gens que le concile plein de vérité

5 Mais pourtant, bien que chaque camp désavouât dans le privé ce qui lui venait de l'autre, ils acceptaient de se jouer la comédie contrairement à leur opinion propre et de s'accorder dans la communion de leur haine, chaque camp espérant bien qu'il se rendrait aisément maître de ce qu'il désirait. Avec le temps, comme il est naturel, ayant pris l'habitude des thèses d'Arius en raison des entretiens qu'ils avaient à ce sujet, tous pensaient également de même sur Dieu. A partir de ce moment les affaires d'Arius revinrent aux premiers désordres et il y avait scission et dans le peuple fidèle et dans le clergé.

6 D'autre part, dans d'autres villes aussi et surtout en Bithynie, dans l'Hellespont et à Constantinople, les disputes relatives aux thèses d'Arius reprenaient flamme. Par exemple, dit-on, Eusèbe évêque de Nicomédie et Théognios évêque de Nicée, ayant réussi à persuader celui qui, selon les ordres de l'empereur, avait été chargé de garder le texte du concile de Nicée, effacèrent leurs signatures, et tentaient ouvertement d'enseigner qu'il ne fallait pas tenir le Fils comme consubstantiel au Père. 7 Eusèbe fut accusé à ce sujet et, s'adressant au prince avec grande audace lui dit tout droitement, montrant l'un de ses vêtements : « Si ce manteau était déchiré sous mes yeux, je ne pourrais jamais dire que les deux morceaux sont substantiellement les mêmes. » Tout cela était extrêmement pénible à l'empereur, car il avait pensé que ces sortes de disputes prendraient fin après le concile de Nicée, et, contre son attente, il les voyait suscitées de nouveau. 8 Ce qui ne l'avait pas le moins fâché contre Eusèbe et Théognios, c'est qu'ils étaient entrés en communication avec certains Alexandrins, que le concile avait mis en surveillance comme non orthodoxes, pour qu'ils se repentissent ; mais l'empereur, estimant qu'ils étaient causes de la discorde et que c'était pour cela qu'ils avaient quitté leur patrie, ordonna qu'ils fussent bannis¹.

avait mis une bonne fois en surveillance pour qu'ils se repentissent, mais ils ont participé à leur mauvaise manière de croire. Aussi ai-je

989 τετηρήκει ὡς μὴ ὀρθῶς δοξάζοντας, αὐτοὺς δὲ ὡς αἰτίους τῆς διχονοίας καὶ ἐπὶ τούτῳ τῆς πατρίδος ἐκδημοῦντας ἐκπεμφθῆναι προσέταξεν. Ἐκ ταύτης δὲ τῆς αἰτίας εἰσὶν οἱ λέγουσιν ὀργισθέντα τὸν βασιλέα καταδικάσαι φυγὴν Εὐσεβίου καὶ Θεογνίου. Ἀλλὰ περὶ μὲν τούτου ἐν τοῖς πρόσθεν ἔγραψα, ἄπερ παρὰ ἀκριβῶς ἐπισταμένων ἀκήκοα.

22

1 Ἀθανασίῳ δὲ τῶν ἐπιγενομένων δυσχερῶν πρῶτοι γεγόνασιν αἰτίοι. Πλείστην γὰρ ἔχοντες παρὰ βασιλεῖ παρρησίαν καὶ δύναμιν τὸν Ἄρειον μὲν ὡς ὁμόδοξον καὶ φίλον κατάγειν εἰς τὴν Ἀλεξάνδρειαν ἐσπούδαζον, τὸν δὲ τῆς ἐκκλησίας ἐκβαλεῖν ὡς ἐναντίον αὐτοῖς γινόμενον. Διαβάλλουσιν οὖν αὐτὸν πρὸς Κωνσταντῖνον ὡς στάσεων καὶ θορύβων αἴτιον τῇ ἐκκλησίᾳ γενόμενον καὶ εἴργοντα τοὺς βουλομένους εἰς τὴν ἐκκλησίαν εἰσιεῖναι, ἔξῃ πάντας ὁμονοεῖν, εἰ τοῦτο μόνον συγχωρηθεῖ. 2 Ἐπιστοῦντο δὲ ἀληθεῖς εἶναι τὰς κατ' αὐτοῦ διαβολὰς πολλοὶ τῶν μετὰ Ἰωάννου ἐπισκόπων καὶ κληρικῶν, συνεχῶς βασιλεῖ προσιόντες ὀρθοδόξους τε σφᾶς εἶναι λέγοντες καὶ φόνων δὲ καὶ δεσμῶν 79 καὶ πληγῶν ἀδίκων καὶ τραυμάτων καὶ ἐμπρησμῶν | ἐκκλησιῶν κατηγοροῦντες αὐτοῦ καὶ τῶν ὑπ' αὐτὸν ἐπισκόπων. 3 Ἐπεὶ δὲ καὶ Ἀθανάσιος ἐδήλωσε τῷ βασιλεῖ, παρανόμους χειροτονίας ἐγκαλῶν τοῖς ἀμφὶ τὸν Ἰωάννην καὶ νεωτερισμὸν τῶν ἐν Νικαίᾳ δοξάντων καὶ πίστιν οὐχ ὑγιᾶ καὶ στάσεις καὶ ὕβρεις κατὰ τῶν ὀρθῶς περὶ θεοῦ δοξάζόντων, οὐκ εἶχε λοιπὸν ὅτῳ πιστεύσειεν ὁ Κωνσταντῖνος. 4 Τοιαῦτα

jugé bon d'agir contre ces ingrats (les Alexandrins) : j'ai ordonné qu'ils fussent saisis et bannis au plus loin. » Ces « Alexandrins » sont Théonas de Marmarikhè et Secundus de Ptolémaïs (en Libye) : cf. SCHWARTZ, *Gesamm. Schriften*, p. 202 s. (A.-J. F.).

1. Sozomène brouille les dates et les faits. Renvoyant au livre I (22, 5), c'est-à-dire à la déposition des deux évêques, déposition

C'est pour cette raison, disent certains, que l'empereur, mis en colère, condamna à l'exil Eusèbe et Théognios. Mais j'ai écrit plus haut à ce sujet ce que j'ai appris de gens exactement au courant¹.

Chapitre 22

*Machinations contre saint Athanase
organisées par les ariens et les mélécians, sans résultat.*

1 Des embarras qui survinrent à Athanase, les premiers fauteurs furent ces évêques. Comme ils avaient très grande liberté de langage et influence auprès de l'empereur, ils faisaient effort pour ramener Arius, leur ami et cosectateur, à Alexandrie et chasser Athanase de l'Église parce qu'il s'opposait à eux. Ils le calomnièrent donc auprès de Constantin comme ayant été la cause de séditions et de troubles pour l'Église et comme empêchant ceux qui le voulaient d'entrer à l'église, alors qu'il serait possible que tous fussent d'accord, si seulement on le leur permettait. 2 Ce qui faisait croire à la vérité de ces calomnies, c'est que beaucoup des évêques et des clercs de la suite de Jean (cf. chap. 21, 2) approchaient continuellement l'empereur ; ils disaient qu'ils étaient orthodoxes et ils accusaient Athanase et les évêques sous sa coupe de meurtre, d'emprisonnements, de coups iniques, de blessures et d'incendies d'églises. 3 Comme d'autre part, Athanase avait écrit à l'empereur, accusant Jean et ses partisans d'ordinations illégitimes, d'innovations à l'égard des dogmes de Nicée, de foi non orthodoxe, de séditions et de violences contre les orthodoxes, Constantin ne savait plus qui croire. 4 Alors

ordonnée en cette même lettre de Constantin de fin 325, il oublie qu'il a dit au livre II, chap. 16, 2 qu'Eusèbe et Théognios ont été rétablis sur leur siège (en 327) (A.-J. F.).

δὲ αὐτῶν ἐγκαλούντων ἀλλήλοις καὶ πολλὰκις πολλῶν κατηγόρων ἐκατέρωθεν ὀχλούντων, ἐπεὶ σφόδρα αὐτῷ ἐμῆλε τῆς ὁμοιοῦσας τῶν λαῶν, γράφει Ἀθανασίῳ μηδένα τῆς ἐκκλησίας εἶργεσθαι· εἰ δὲ τοῦτο καὶ εἰς ὕστερον μνησθεῖη, πέμπειν ἀμελλητί τὸν ἐξελάσσοντα αὐτὸν τῆς Ἀλεξανδρέων πόλεως. Εἴ τῳ δὲ φίλον καὶ αὐτῇ τῇ τοῦ βασιλέως ἐντυχεῖν ἐπιστολῇ, ὧδε ἔχει τὸ περὶ τούτου μέρος·

5 « Ἐχων τοίνυν τῆς ἐμῆς βουλήσεως τὸ γνῶρισμα πᾶσι τοῖς βουλομένοις εἰς τὴν ἐκκλησίαν εἰσελθεῖν ἀκώλυτον παράσχου τὴν εἴσοδον. Ἐὰν γὰρ γινῶ, ὡς κεκώλυκας αὐτῶν τινὰς τῆς ἐκκλησίας μεταποιουμένους ἢ ἀπεῖρξας τῆς εἰσόδου, ἀποστελῶ παραχρῆμα τὸν καθαιρήσοντά σε ἐξ ἐμῆς κελεύσεως καὶ τῶν τόπων μεταστήσοντα. »

6 Ἐπεὶ δὲ γράφων Ἀθανάσιος καὶ τὸν βασιλέα ἐπειθε μὴ μεταδοτέον κοινωνίας τοῖς Ἀρείου πρὸς τὴν καθόλου ἐκκλησίαν, συνιδὼν Εὐσέβιος ὡς οὐκ ἐπιτεύξεται τοῦ σκοποῦ, Ἀθανασίου τάναντία σπουδάζοντος, ῥήθη δεῖν πάσῃ μηχανῇ ἐκποδᾶν αὐτὸν ποιῆσαι. Πρόφασιν δὲ μὴ ἔχων ἰκανὴν πρὸς τοσαύτην ἐπιβουλήν, ὑπέσχετο τοῖς Μελιτίου συλλαμβάνεσθαι πρὸς βασιλέα <καὶ> τοὺς ἀμφ' αὐτὸν δυναμένους, ἣν ἐθέλωσιν Ἀθανασίου κατηγορεῖν. 7 Ἐντεῦθεν τε πρώτην ὑπομένει γραφὴν ὡς χιτωνίων λινῶν φόρον ἐπιθεῖς Αἰγυπτίοις καὶ παρὰ τῶν κατηγόρων τοιοῦτον δασμὸν εἰσπραξάμενος. Παρατυχόντες <δὲ> αὐτόθι Ἀπισ καὶ Μακάριος, πρεσβύτεροι τῆς Ἀλεξανδρέων ἐκκλησίας, ψευδῆ τὴν κατηγορίαν ἐσπούδασαν διελέγξαι. 8 Ἐκ ταύτης τε τῆς αἰτίας

1. Ayant refusé de recevoir les ariens à la communion comme Eusèbe le lui demandait, ATHANASE reçut une lettre de Constantin dont il nous a conservé un fragment (*Apologia contra Arianos*, 59, 6), reproduit par Gélase de Cyzique, Socrate (I, 27, 4) et Sozomène.

2. Καὶ τὸν βασιλέα ἐπειθε. Cf. ATHANASE, *Apologia contra Arianos*, 60 : βασιλέα γράφων ἐπειθον (A.-J. F.).

3. Comme le note SCHWARTZ, *Gesamm. Schriften*, III, p. 193, 2, cette imposition faisait tort au fisc (A.-J. F.). C'est au cours de l'hiver 331-332 que Jean Arkaph, le successeur de Mélétios, envoya à la Cour quatre de ses suffragants, Ision, Eudaemon, Callinicos et Hiéra-

qu'on s'accusait ainsi de part et d'autre et que beaucoup d'accusateurs l'importunaient souvent de chacun des deux côtés, comme il se souciait extrêmement du bon accord des fidèles, il écrivit à Athanase¹ de ne plus refuser à personne l'entrée de l'église : s'il apprenait dorénavant un pareil fait, il enverrait sans retard un commissaire qui l'expulserait d'Alexandrie. S'il plaît à quelqu'un de lire la lettre même du prince, voici le passage relatif à ce point : 5 « Puisque tu as donc maintenant connaissance de ma volonté, fais que tous ceux qui veulent entrer à l'église puissent y entrer sans empêchement. Si j'apprends que tu en as empêché certains parmi eux qui désiraient participer à l'assemblée ou que tu leur as refusé l'entrée, j'enverrai sur-le-champ un commissaire qui, sur mon ordre, te déposera et t'éloignera du lieu. »

6 Comme de son côté Athanase, par une lettre, avait persuadé aussi l'empereur² qu'il ne fallait pas accepter les partisans d'Arius dans la communion de l'Église catholique, Eusèbe comprit qu'il n'atteindrait pas son but tant qu'Athanase ferait effort en sens contraire et il pensa qu'on devait employer tout moyen pour le chasser. Comme il n'avait pas de prétexte suffisant pour une si grande embûche, il promit aux mélécians de les assister auprès de l'empereur et des gens influents de son entourage, s'ils acceptaient d'accuser Athanase. 7 De là vint qu'Athanase subit la première accusation publique, comme quoi il avait imposé aux Égyptiens une contribution sur les tuniques de lin³ et exigé cette contribution de ses accusateurs même. Mais Apis et Macaire, prêtres de l'Église d'Alexandrie, qui se trouvaient par hasard à la Cour, s'empressèrent de convaincre cette accusation de mensonge. 8 Pour cette

cammon : cf. BARDY, p. 105 (remarquer que Sozomène ne mentionne pas ici une seconde accusation portée contre Athanase, celle d'avoir fait briser le « calice d'Ischyas » ; il le fera seulement en 23, 1).

μετακληθέντα Ἀθανάσιον πάλιν ἐγράψαντο, ὡς ἐπιβουλεύων τῷ κρατοῦντι λάρνακα χρυσοῦ Φιλουμενῶ τινι πέπομφεν. | Ἐπει δὲ συκοφαντίαν κατέγνω τῶν κατηγορῶν ὁ βασιλεὺς, ἐπέτρεψεν Ἀθανασίῳ ἐπανελθεῖν οἴκαδε· καὶ τῷ λαῷ τῆς Ἀλεξανδρείας ἔγραψε μαρτυρήσας αὐτῷ πολλὴν ἐπιείκειαν καὶ πίστιν ὀρθήν, ἀσμένως τε αὐτῷ συντετυχηκέναι καὶ θεῖον εἶναι ἄνδρα πεπεισθαι· φθόνου τε χάριν τὴν γραφὴν ὑπομείναντα κρείττω φανῆναι τῶν αὐτοῦ κατηγορῶν. 9 Πυθόμενός τε πολλοὺς ἔτι ἀπὸ τῶν Αἰγυπτίων ζυγομαχεῖν ἐκ τῆς Ἀρείου καὶ Μελιτίου προφάσεως, διὰ τῆς αὐτοῦ ἐπιστολῆς παρεκάλεσε τὸ πλῆθος εἰς θεὸν ἀπιδεῖν καὶ τὴν παρ' αὐτοῦ κρίσιν εἰς νοῦν λαβεῖν, εὐνοεῖν τε ἀλλήλοις καὶ τοὺς ἐπιβουλεύοντας τῇ αὐτῶν ὁμονοίᾳ παντὶ σθένει διώκειν. Καὶ ὁ μὲν βασιλεὺς ᾧδὲ πη γράφων εἰς τὸ κοινόν, πάντας εἰς ὁμόνοιαν ἐκάλει, καὶ μὴ διασπᾶσθαι τὴν ἐκκλησίαν ἐσπούδαζε.

23

1 Μελιτιανοὶ δὲ τῆς προτέρας ἀποτυχόντες πείρας ἐτέρας ὕφαινον κατὰ Ἀθανασίου γραφάς, τὴν μὲν ὡς ποτήριον

1. Entrevue de Psamathia (faubourg de Nicomédie), nov. 331. Du même temps, lettre de Constantin « au peuple fidèle de l'Église catholique d'Alexandrie », où il justifie Athanase : cf. SÆCK, *Regesten*, à l'année 331 fin (A.-J. F.).

2. THÉODORE, *H.E.* I, 26, 4 est plus précis. C'est l'argent produit par la taxe sur les tuniques de lin qui aurait été envoyé « à un homme qui préparait une usurpation » (τυραννίδα κατασκευάζοντι). L'accusation est évidemment absurde, mais il est possible que Philoumène eût influence à la Cour et qu'Athanase voulût se le concilier : voir la note d'OPITZ ap. ATHANASE, *Apologia contra Arianos*, 60, 4, p. 141, 1 (A.-J. F.). — Sozomène ne précise pas non plus que le tout-puissant préfet du prétoire Ablabius fut pour beaucoup dans l'absolution qu'obtint Athanase à propos de l'affaire de Philoumène. Sur ce dernier personnage, voir la notice de la *P.L.R.E.*, I, p. 699. L'histoire

raison, Athanase fut mandé à la Cour¹, et de nouveau ses ennemis intentèrent une action publique contre lui, comme quoi, conspirant contre l'empereur, il avait envoyé une cassette d'or à un certain Philoumène². Mais après que l'empereur eut convaincu les accusateurs de calomnie, il permit à Athanase de rentrer chez lui³. Et il écrivit au peuple fidèle d'Alexandrie, portant témoignage à l'équité et à l'orthodoxie d'Athanase, assurant qu'il avait eu plaisir à le rencontrer et qu'il était convaincu de sa sainteté : c'est par jalousie qu'il avait subi une accusation publique et il l'avait emporté, à l'évidence, sur ses accusateurs. 9 Apprenant en outre qu'il y avait encore beaucoup de rixes en Égypte sous le prétexte d'Arius et de Mélétios, l'empereur, par sa lettre, engagea le peuple à regarder vers Dieu, à prendre en considération le jugement divin, à être mutuellement bienveillants et à chasser de toutes leurs forces ceux qui conspiraient contre leur bon accord. Écrivant à la communauté à peu près en ces termes, le prince les invitait tous à la concorde et il faisait effort pour que l'Église ne fût pas déchirée.

Chapitre 23

*Calomnie concernant saint Athanase
par l'entremise d'Arsène.*

1 Comme ils avaient échoué dans leur premier essai, les mélécians tissaient de nouvelles accusations publiques

des tuniques de lin n'est pas dissimulée par ATHANASE lui-même : voir *Apologia contra Arianos*, 60.

3. Athanase put célébrer à Alexandrie la fête de Pâques de 332 et c'est lui qui rapporta aux Alexandrins la lettre de Constantin, très louangeuse pour leur évêque, très dure pour les perturbateurs, citée également par SOCRATE, *H.E.* I, 27, 38 : voir *Apologia contra Arianos*, 61, et BARDY, p. 105.

993 ἱερὸν συνέτριψε, τὴν δὲ ὡς Ἀρσένιον τινα κτείνας ἐξέτεμεν αὐτοῦ τὸν βραχίονα καὶ παρ' ἑαυτῷ ἔχει γοητείας ἐνεκεν. Οἷα δὲ κληρικὸς ἐλέγετο ὁ Ἀρσένιος οὗτος ἀμαρτήματα περιπεσῶν κρύπτεσθαι· δίκην γὰρ ὑφωράτο δώσειν παρὰ τῷ ἐπισκόπῳ εὐθιγόμενος. 2 Τὸ δὲ συμβᾶν οὕτως εἰς ἐσχάτην διαβολὴν διεσκευάσαν οἱ ἐπιβουλευόντες Ἀθανασίῳ. Καὶ τὸν μὲν Ἀρσένιον ἐπιμελῶς ἀναζητήσαντες εὐρον, καὶ φιλοφρονησάμενοι καὶ πᾶσαν εὖνοιαν καὶ ἀσφάλειαν παρέβειν αὐτῷ ὑποσχόμενοι ἄγουσι λάθρα πρὸς τινα τῶν αὐτοῖς συνήθων καὶ τὰ αὐτὰ σπουδαζόντων· Πρίνης ὄνομα αὐτῷ ἦν, πρεσβύτερος μοναστηρίου· ἐνταῦθά τε τὸν Ἀρσένιον κρύψαντες σπουδῆ περιήεσαν κατὰ τὰς ἀγοράς καὶ τοὺς συλλόγους τῶν ἐν τέλει λογοποιούντες τοῦτον πεφονεῦσθαι παρὰ Ἀθανασίου. Παρασκευάστο δὲ πρὸς τοιαύτην κατηγορίαν 81 καὶ Ἰωάννης μοναχὸς τις ὁ Ἀρχάφ λεγόμενος. 3 Ταύτης δὲ τῆς αἰσχρᾶς φήμης εἰς πολλοὺς διασπαρείσης ἐπὶ τοσοῦτον, ὡς καὶ βασιλέως ἀκοὰς φθάσαι, ὁρῶν Ἀθανάσιος ὡς, εἰ συμβαίη αὐτὸν καὶ ἐπὶ ταύτῃ τῇ αἰτίᾳ γραφὴν ὑπομεῖναι, χαλεπὸν ἐστὶν ἀπολογῆσασθαι παρὰ δικασταῖς τοιαύταις φήμαις προκατελημμένοις, ἀντεστρατήγει ταῖς τῶν ἐναντίων τέχναις, καὶ ὡς ἐνεδέχεται πάντα πιστούμενος ἐπόνει μὴ καλύπτεσθαι τὴν ἀλήθειαν ταῖς αὐτῶν διαβολαῖς. 4 Ἦν

1. Arsène était l'évêque mélicien d'Hypsélé. L'accusation portée contre Athanase à son sujet peut être datée de la fin 333 ou du début de 334 : cf. BARDY, p. 106. Pour l'histoire du faux meurtre d'Arsène, voir aussi RUFIN, *H.E.* I (X), 16 s. ; *Vita Athanasii*, 12 (PG 25, c. CXCV).

2. Le récit de Sozomène dépend, à partir d'ici et jusqu'au § 6, d'ATHANASE, *Apologia contra Arianos*, 65-67 : l'évêque d'Alexandrie y cite une lettre adressée à Jean Arkaph par un prêtre, qu'il nomme Pinnes, du monastère de Ptémencyris, dans le nome d'Antéopolis : cf. BARDY, p. 107, n. 1.

3. C'est généralement l'évêque Jean, successeur de Mélétios, qui est ainsi surnommé. Sozomène paraît les distinguer (A.-J. F.). — Jean Arkaph était évêque de Memphis, avant même la mort d'Alexandre d'Alexandrie (cf. la liste fournie à ce dernier par Mélétios, conservée dans ATHANASE, *Apologia contra Arianos*, 71), et c'est en cette qualité qu'il reçut la lettre de Pinnes, citée dans l'*Apologia contra Arianos*, où le prêtre lui donne le titre de Père. Dans ses *Annotationes*, VALOIS

contre Athanase. L'une était qu'il avait brisé un vase sacré, l'autre qu'il avait tué un certain Arsène¹, lui avait coupé le bras et gardait chez lui ce bras pour des opérations magiques. Cet Arsène était dit avoir commis une faute en tant que clerc et se cacher ; il craignait en effet d'avoir à rendre des comptes devant l'évêque et d'être puni. 2 Ceux qui conspiraient contre Athanase transformèrent ce qui s'était ainsi passé en la calomnie la plus atroce. Ils cherchèrent avec soin Arsène, le découvrirent, le comblèrent de prévenances, lui promirent bons soins et pleine sécurité, puis le conduisirent en secret chez l'un de leurs amis qui pensait comme eux ; il s'appelait Prinès² et était prêtre d'un monastère. Après avoir caché là Arsène, ils parcoururent avec empressement les marchés et les réunions des gens en place, racontant que cet Arsène avait été assassiné par Athanase : un certain moine Jean, dit Archaph³, intriguait aussi en vue de cette accusation. 3 Ce bruit honteux s'étant répandu chez beaucoup au point qu'il parvint aux oreilles de l'empereur, Athanase comprit que, s'il lui arrivait d'être l'objet d'une accusation publique pour cette cause aussi, il lui serait difficile de se défendre devant des juges prévenus par de telles rumeurs ; il manœuvrait donc contre les stratagèmes de ses ennemis et, s'assurant, autant que possible, la fidélité de tous, il tâchait de faire que la vérité ne fût pas couverte par leurs calomnies. 4 Il était

propose de corriger le texte des mss Ἰωάννης μοναχὸς τις ὁ γραφόμενος, en substituant ὁ Αρχάφ λεγόμενος à ὁ γραφόμενος (PG 67, c. 993-994). Mais il reconnaît ne pas pouvoir expliquer le titre de moine donné ici à l'évêque. Deux solutions : ou bien, comme le pense le Père Festugière, il s'agit d'un autre personnage que Jean Arkaph (mais la présence de Jean Arkaph, l'évêque mélicien, dans cette affaire paraît attestée par la lettre à lui adressée par Pinnes, qui l'appelle Père) ; ou il s'agit bel et bien de Jean dit Arkaph, qui aurait été, comme bien d'autres, moine, avant d'être ordonné évêque de Memphis, puis de Lycopolis par Mélétios. Tenant pour nulles ces deux ordinations, Sozomène « réduit » ici, d'une manière polémique et méprisante, l'évêque chef des méliciens à l'état de simple moine.

996 δὲ ἄρα τοὺς πολλοὺς πείθειν ἐργῶδες Ἀρσένιου μὴ φαινομένου. Λογισάμενος οὖν ὡς οὐκ ἂν ἄλλως ἑαυτὸν καθάροι τῆς ὑπονοίας, εἰ μὴ ζῆν ἀπελέγξειε τὸν τεθνάναι λεγόμενον, πέμπει τῶν ἀμφ' αὐτὸν πιστότατόν τινα διάκονον ἀναζητήσοντα τοῦτον. Ὁ δὲ παραγεγόμενος εἰς Θηβαίδα ἐξαγγειλάντων τινῶν μοναχῶν ἔγνω ὅπου διῆγεν. Ἐπεὶ δὲ ἦκε πρὸς Πρίνην, παρ' ᾧ ἐκρύπτετο, αὐτὸν μὲν Ἀρσένιον οὐ καταλαμβάνει· προμαθόντες γὰρ τὴν ἄφιξιν τοῦ διακόνου μετέστησαν τοῦτον εἰς τὴν κάτω Αἴγυπτον. 5 Παραλαβὼν δὲ τὸν Πρίνην ἤγαγεν εἰς Ἀλεξάνδρειαν, ἅμα δὲ καὶ Ἥλιαν, ἓνα τῶν αὐτῶ συνόντων, ὃς ἐλέγετο τὸν Ἀρσένιον ἐτέρωθι μεταστῆσαι. Ἀμφω τε προσαχθέντες τῷ ἄρχοντι τῶν ἐν Αἰγύπτῳ στρατιωτικῶν ταγμάτων ὡμολόγησαν ἐν ζῶσιν εἶναι Ἀρσένιον, λαθεῖν δὲ παρ' αὐτοῖς πρότερον κρυπτόμενον, καὶ νῦν ἐν Αἰγύπτῳ διάγειν. 6 Ταῦτα οὕτω συμβάντα δῆλα γενέσθαι Κωνσταντίνῳ ἐσπούδασεν Ἀθανάσιος. Τῷ δὲ βασιλεὺς ἀντέγραψεν ἔχειν τῆς ἱερωσύνης ἐπιμελῶς καὶ τῆς τοῦ λαοῦ εὐταξίας καὶ εὐσεβείας προνοεῖν, παρ' οὐδὲν δὲ ἠγεῖσθαι τὰς τῶν Μελιτιανῶν ἐπιβουλὰς, ὡς καὶ αὐτοῦ εἶδος εἰδότες φθόνον αὐτοὺς ἐγείρειν εἰς τοιαύτας ψευδεῖς καὶ πεπλασμέναις γραφὰς καὶ τοὺς κατὰ τῆς ἐκκλησίας θορύβους. 7 Αὐτόν τε τοῦ λοιποῦ μὴ συγχωρεῖν τὰ τοιαῦτα, ἀλλὰ δικαστὴν ἔσεσθαι κατὰ τοὺς πολιτικοὺς νόμους, εἰ μὴ ἡσυχίαν ἄγειν, καὶ δίκην λαβεῖν παρ' αὐτῶν ὡς οὐ μόνον ἀδίκως τοῖς ἀθώοις ἐπιβουλευόντων, ἀλλ' ἀδίκως τῇ εὐταξίᾳ τῆς ἐκκλησίας καὶ τῇ εὐσεβείᾳ λυμαινομένων. Τοιαῦτα γράψας ὁ βασιλεὺς Ἀθανάσιῳ προσέταξεν εἰς τὸ κοινὸν ἀναγνωσθῆναι τὴν ἐπιστολήν, ἵν' εἰδέναι πάντες ἔχοιεν τὴν αὐτοῦ προαίρεσιν. 8 Τὸ δὲ ἐξ ἐκείνου περιδεεῖς γενόμενοι οἱ τὰ Μελιτιῶν φρονοῦντες τῶς ἡρέμουν ὑφορώμενοι τὴν τοῦ κρατοῦντος ἀπειλήν. Εἰρηνευομένη δὲ ἡ κατὰ πᾶσαν Αἴγυπτον ἐκκλησία

1. Elle a été conservée dans l'*Apologia contra Arianos*, 68. D'après Sozomène, l'enquête fut menée par le *dux Aegypti*. En fait, Constantin

assurément difficile de persuader la plupart tant qu'Arsène restait invisible. S'étant donc dit qu'il ne pourrait se purifier du soupçon à moins de convaincre qu'était bien en vie celui qu'on disait mort, il envoya un diacre de sa suite, tout à fait sûr, pour le rechercher. Parvenu en Thébaïde, sur les dires de certains moines, ce diacre sut où vivait l'homme. Mais lorsqu'il fut arrivé chez Prinès, chez qui Arsène était caché, il ne le trouva pas ; ayant su en effet à l'avance l'arrivée du diacre, on l'avait fait passer en la Basse-Égypte. 5 Le diacre alors prit avec lui Prinès et le conduisit à Alexandrie, ainsi qu'Élias, l'un des compagnons de Prinès, dont on disait qu'il avait fait passer Arsène ailleurs. Ils furent amenés tous deux devant le *dux* des troupes en Égypte, ils confessèrent qu'Arsène était vivant, qu'à l'insu de tous, il avait été d'abord caché chez eux, et qu'il était maintenant en Égypte. 6 Athanase s'empresse de faire connaître la vérité sur ces faits à Constantin. L'empereur lui répondit de rester bien attaché à sa fonction épiscopale, de veiller au bon ordre et à la piété du peuple, et de ne tenir pour rien les intrigues des mélécien, car il savait fort bien lui-même que la seule jalousie les avait excités à de telles accusations mensongères et imaginaires et à jeter du trouble dans l'Église. 7 Lui-même désormais n'accueillerait plus de telles plaintes, mais jugerait selon les lois civiles, s'ils ne se tenaient pas en paix, et tirerait d'eux une punition comme non seulement s'en prenant criminellement à des innocents, mais nuisant criminellement au bon ordre de l'Église et à la piété. Cette lettre écrite¹, l'empereur enjoignit à Athanase de la faire lire publiquement, pour que tous connussent la décision impériale. 8 Depuis ce moment les mélécien, devenus timides, se tinrent pour l'instant tranquilles, car ils redoutaient la menace du prince. L'Église, dans toute l'Égypte, était en paix, et, dirigée par

chargea son demi-frère, le censeur Delmatius de mener l'enquête et d'instruire la cause : cf. BARDY, p. 106.

82 καὶ ὑπὸ | τοσοῦτου ἱερέως προστασίᾳ ἰθυνομένη πολυπλα-
 σίων ὁσημέραι ἐγένετο, πολλῶν προστιθεμένων ἐκ τοῦ
 Ἑλληνικοῦ πλήθους καὶ τῶν ἄλλων αἱρέσεων.

24

1 Ὑπὸ δὲ τοῦτον τὸν χρόνον παρειλήφαμεν καὶ τοὺς ἔνδον
 τῶν καθ' ἡμᾶς Ἰνδῶν, ἀπειράτους μείναντας τῶν Βαρθολο-
 μαίου κηρυγμάτων, μετασχεῖν τοῦ δόγματος ὑπὸ Φρου-
 μεντίῳ, ἱερεῖ καὶ καθηγητῇ γενομένῳ παρ' αὐτοῖς τῶν ἱερῶν
 μαθημάτων. Ἴνα δὲ γνοίημεν καὶ ἐν τῷ παραδόξῳ τοῦ
 συμβάντος περὶ τοὺς Ἰνδοὺς οὐκ ἔξ ἀνθρώπων, ὡς τισι
 τερατολογεῖσθαι δοκεῖ, τὴν σύστασιν λαβεῖν τὸ τῶν Χρισ-
 τIANῶν δόγμα, ἀναγκαῖον καὶ τὴν αἰτίαν τῆς Φρουμεντίου
 χειροτονίας διεξεληθεῖν· ἔχει δὲ ὧδε. 2 Περὶ πολλοῦ τοῖς παρ'
 997 Ἑλλησιν εὐδοκιμωτάτοις φιλοσόφοις ἐγένετο πόλεις καὶ
 τόπους ἀγνώτας ἱστορεῖν. Οὕτω γοῦν Πλάτων ὁ Σωκράτους
 ἐταῖρος Αἰγυπτίους ἐνεδήμησε τὰ παρ' αὐτοῖς μαθησόμενος,

1. Littéralement « des Indiens de notre côté », τῶν καθ' ἡμᾶς Ἰνδῶν
 selon une manière de dire commune chez les Anciens depuis ESCHYLE,
Suppl., 284-286 (A.-J. F.). Voir note complémentaire 2, p. 387.

2. Barthélemy, l'un des douze apôtres, est couramment identifié
 à Nathanaël (cf. B. KRAFT, « Bartholomäus, Apostel », in *Lexikon f.*
Theol. 2 [1958], c. 9-10) : la désignation de Barthélemy-Nathanaël
 comme apôtre pour l'Orient est attestée dès le II^e siècle ; des témoi-
 gnages plus tardifs lui font exercer sa prédication chez les Indiens de
 l'Est (EUSÈBE, *H.E.* V, 10), dans le voisinage de l'Éthiopie d'après
 RUFIN (*H.E.* I [X], 9) et SOCRATE (*H.E.* I, 19), ou encore en Arabie
 heureuse, l'actuel Yémen. Comme il l'indique liminairement (« Pour
 qu'on sache bien... que les fondations de la religion chrétienne ne sont
 pas dues à des hommes, comme l'inventent mensongèrement cer-
 tains »), Sozomène, en nommant ici Barthélemy et en comparant, à la
 fin du chapitre, Frumentius aux apôtres, veut, exactement comme
 Rufin qu'il suit ici de près, directement ou par l'intermédiaire de
 Socrate (RUFIN, *H.E.* I [X], 9 : « Dans ce partage de la terre, qui fut
 opéré par tirage au sort par les apôtres pour prêcher la parole de Dieu,
 alors que les diverses provinces étaient dévolues à différents apôtres, la

un si grand pontife, elle se multipliait de jour en jour,
 beaucoup se joignant à elle, venus de la masse des païens
 et des autres sectes.

Chapitre 24

*Les Indiens de l'intérieur aussi reçoivent à ce moment la foi
 chrétienne, grâce aux prisonniers Frumentius et Édesius.*

1 Vers ce temps-là, comme nous l'avons appris, les
 peuples de l'intérieur de l'Inde citérieure¹, qui n'avaient pas
 été touchés par la prédication de Barthélemy², participèrent
 à la foi sous l'influence de Frumentius, qui avait été ordonné
 évêque et qui leur enseigna les saintes vérités. Pour qu'on
 sache bien, par le caractère paradoxal aussi de ce qui arriva
 en « Inde », que les fondations de la religion chrétienne ne
 sont pas dues à des hommes, comme l'inventent mensongè-
 rement certains, il est nécessaire de raconter aussi la
 cause de l'ordination de Frumentius. Voici ce qu'il en est.
 2 Les plus en renom des philosophes grecs ont toujours
 attaché un haut prix à l'enquête sur des villes et des régions
 inconnues. C'est ainsi en tout cas que Platon, le disciple de
 Socrate³, visita l'Égypte pour y apprendre les choses de ce
 pays, et qu'il navigua vers la Sicile pour y voir les cratères

Parthie, dit-on, fut attribuée par le sort à Thomas, l'Éthiopie à
 Mathieu, et l'Inde citérieure, qui lui est contiguë, à Barthélemy »
 [trad. F. Thelamon]), situer explicitement les aventures de Frumentius
 et leur issue dans le *plan divin* de l'évangélisation de toute la terre.

3. Les voyages de Platon en Égypte et en Cyrénaïque, son premier
 voyage en Italie méridionale et en Sicile se situent entre la condam-
 nation à mort de Socrate (399) et le retour à Athènes, marqué par la
 fondation de l'Académie en 387 : cf. DIOGÈNE LAËRCE, 3, 18 ; ATHÉ-
 NÉE, 11, 507 B ; OLYMPIODORE, *Vita Plat.*, 4. L'historien AMMIEN
 MARCELLIN va même jusqu'à attribuer au séjour de Platon en Égypte
 une influence décisive sur sa formation (22, 16, 22).

ἐπλευσε δὲ καὶ εἰς Σικελίαν ἐπὶ θεᾶ τῶν αὐτόθι κρατήρων, ἐν οἷς αἰεὶ μὲν ὡς ἀπὸ πηγῆς ἀναδιδόμενον αὐτόματον παφλάζει πῦρ, πολλάκις δὲ ὑπερχέον ποταμοῦ δίκην ῥεῖ καὶ τὴν γείτονα γῆν ἐπιβόσκειται τοσοῦτον, ὡς ἔτι νῦν πολλοὺς ἀγροὺς φαίνεσθαι κατακεκαυμένους καὶ μῆτε σπόρον δέχεσθαι μῆτε φυτεῖαν δένδρων, οἷά γε περὶ τῆς Σοδομιτῶν χώρας καταγγέλλουσι. 3 Τούτους δὲ τοὺς κρατήρας καὶ Ἐμπέδοκλῆς ἱστορήσεν, ἀνὴρ λαμπρῶς παρ' Ἑλληνισι φιλοσοφήσας καὶ ἐν ἔπεσιν ἡρώοις τὴν ἐπιστήμην πραγματευσάμενος· διαπορούμενος δὲ περὶ τῆς ἀναδόσεως τοῦ πυρός, ἣ τούτῳ τῷ τρόπῳ ἄμεινον ἀποθανεῖν δοκιμάσας, ἣ — τό γε ἀληθέστερον εἰπεῖν — οὐδὲ αὐτὸς ἴσως εἰδὼς οὐ χάριν πρὸ καιροῦ τὴν τοιαύτην εὖρεν ἑαυτῷ τοῦ βίου ἀπαλλαγὴν, ἤλατο εἰς τὸ πῦρ καὶ διεφθάρη. 4 Οὐ μὴν ἀλλὰ καὶ Δημόκριτος ὁ Κῶος πλείστας ἱστορήσεν πόλεις, ἀέρα τε καὶ χώρας καὶ ἔθνη· καὶ ἐπὶ ἔτεσιν ὀγδοήκοντα διαγαγεῖν ἐπὶ ξένης αὐτὸς που περὶ ἑαυτοῦ φησιν. "Ἄλλοι τε ἐπὶ τούτοις μυρῖοι τῶν παρ' Ἑλληνισι σοφῶν, ἀρχαῖοι καὶ νεώτεροι, τοῦτο ἐσπούδασαν. 5 Οὗς ζηλώσας Μερόπιός τις φιλόσοφος Τύριος τῆς Φοινίκης παρεγένετο εἰς Ἰνδοῦς. Εἶποντο δὲ αὐτῷ παῖδες δύο, Φρουμέντιός τε καὶ Ἐδέσιος, ἄμφω δὲ γένει αὐτῷ προσήκοντες· οὓς διὰ λόγων ἤγε καὶ ἐλευθερίως ἐπαίδευεν. Ἰστορήσας δὲ τῆς Ἰνδικῆς | ὅσα γε αὐτῷ ἐξεγένετο, τῆς ἐπανόδου εἶχετο νηὸς ἐπιτυχῶν στελλομένης εἰς Αἴγυπτον. Συμβάν δὲ κατὰ χρεῖαν ὕδατος ἢ τῶν ἄλλων ἐπιτηδεῖων εἰς ὄρμον τινὰ προσσχεῖν τὴν ναῦν, καταδραμόντες οἱ τῆδε Ἰνδοὶ

1. D'Empédocle d'Agrigente (*circa* 490), auteur d'un poème sur l'*Univers* et des *Purifications*, certains disent qu'il mourut dans le Péloponnèse, d'autres en se jetant dans le cratère de l'Etna : voir les diverses traditions dans *DIOGÈNE LAËRCE*, 8, 67-74.

2. Propre à Sozomène ; en général DÉMOCRITE est dit d'Abdère. Au surplus ce qui suit doit être emprunté à Clément d'Alexandrie (cf. fr. 299 Diels-Kranz, t. II, p. 208 s.), avec la même faute de « quatre-vingts », peut-être pour cinq (cf. *apparat*, p. 209, l. 1) (A.-J. F.). Démocrite (460 env. — 370 env.) est souvent lié à l'illustre médecin Hippocrate de Cos (460-377). La confusion commise par Sozomène s'explique-t-elle par une lecture rapide de Diogène Laërce, source

locaux, en lesquels le feu jaillit constamment de lui-même, comme d'une source, et bouillonne, et souvent débordant coule à la manière d'un fleuve, et se repaît si bien de la terre avoisinante qu'aujourd'hui encore on peut voir beaucoup de champs brûlés qui n'admettent ni ensemencement ni plantation d'arbres, comme il est arrivé, dit-on, à la région de Sodome. 3 Ces cratères, Empédocle aussi les a visités¹, qui fut un philosophe brillant chez les Grecs et qui exposa sa science en vers héroïques. Comme il était dans l'incertitude sur le jaillissement de ce feu, ou parce qu'il jugea meilleur pour lui de mourir de cette façon, ou — pour dire plus probablement le vrai — sans même savoir peut-être lui-même pourquoi il se donnait avant l'heure cette sorte de mort, il se jeta dans le feu et périt. 4 D'autre part, Démocrite de Cos² visita beaucoup de villes, de climats, de régions et de peuples ; et il dit quelque part, sur lui-même, qu'il vécut quatre-vingts ans à l'étranger. Outre ceux-là, des quantités de sages grecs, parmi les anciens et les récents, se sont empressés à cette activité. 5 Dans un esprit d'émulation un certain Mérope, philosophe de Tyr en Phénicie, s'en alla chez les « Indiens ». Il était suivi de deux jeunes gens, Frumentius et Édésius, qui tous deux lui étaient apparentés : il les formait aux bonnes lettres et leur donnait une éducation libérale. Ayant visité dans l'« Inde » tout ce qu'il lui avait été possible de voir, il était sur le retour, ayant trouvé un bateau en partance pour l'Égypte. Il arriva que le bateau, par besoin d'eau ou d'autre ravitaillement, jeta l'ancre en un certain mouillage et que les « Indiens » du lieu³, étant accourus, tuèrent tout le monde, y compris

fréquente de telles anecdotes « érudites » ? En effet, *DIOGÈNE LAËRCE* rapporte qu'Hippocrate vint voir Démocrite et cite deux anecdotes à ce sujet (9, 34-48, et notamment 42).

3. Ces « Indiens » de la *côte* peuvent-ils relever des « peuples de l'intérieur de l'Inde citérieure » (probablement les Axoumites : voir p. 45, n. 3, et p. 386, note complémentaire 2) auxquels Frumentius apporta l'Évangile (II, 24, 1) ? En fait, les Axoumites ont pu, au

κτείνουσι πάντας καὶ τὸν Μερόπιον· ἔτυχον γὰρ τότε λύσαντες τὰς πρὸς Ῥωμαίους σπονδὰς. **6** Τοὺς δὲ παῖδας νέους ὄντας οἰκτεῖραντες ἐζώγησαν καὶ βασιλεῖ τῷ ἑαυτῶν προσήγαγον. Ὁ δὲ τὸν μὲν νεώτερον οἰνοχόον κατέστησε, μείζονα δὲ τῆς αὐτοῦ οἰκίας τὸν Φρουμέντιον καὶ τῶν χρημάτων ἐπίτροπον· ἔγνω γὰρ αὐτὸν ἐχέφρονα καὶ διοικεῖν ἱκανώτατον. Ἐπὶ πολὺν δὲ χρόνον χρησίμους σφᾶς καὶ πιστοὺς παρασχομένους, τελευτῶν ἐπὶ παιδί καὶ γαμετῇ, ἐλευθερίᾳ τῆς εὐνοίας αὐτοὺς ἠμείψατο καὶ ἡ βούλοιντο διάγειν ἐπέτρεψε. **7** Καὶ οἱ μὲν εἰς Τύρον πρὸς τοὺς οἰκείους ἐπανελθεῖν ἐσπούδαζον· ἔτι δὲ τοῦ βασιλέως υἱοῦ νέου κομιδῇ ὄντος ἐδεήθη ἡ τούτου μήτηρ ἐπ' ὀλίγον χρόνον περιμεῖναι ἄμφω τὴν βασιλείαν ἐπιτροπεύοντας, ἄχρις ἂν ὁ παῖς ἀνδρωθείη. Ἀντιβολοῦσαν δὲ τὴν βασιλίδα ἠδέσθησαν, καὶ τὰ βασιλεία καὶ τὴν ἡγεμονίαν Ἰνδῶν διόκουν. **8** Ὁ δὲ Φρουμέντιος θείαις ἰσως προτραπεῖς ἐπιφανείαις ἢ καὶ αὐτομάτως τοῦ θεοῦ κινουῦντος ἐπυνθάνετο, εἴ τινες εἶεν Χριστιανοὶ παρ' Ἰνδοῖς ἢ Ῥωμαῖοι τῶν εἰσπλεόντων ἐμπόρων. Ἐπιμελῶς δὲ τούτους ἀναζητῶν μετεκαλεῖτο πρὸς ἑαυτὸν· ἀμφογαπάζων τε καὶ φιλοφρονούμενος εὐχῆς ἕνεκεν συνιέναι ἐποίει καὶ ἡ Ῥωμαῖοις ἔθος ἐκκλησιάζειν, καὶ διὰ πάντων προὔτρεπετο τὸ θεῖον πρεσβεύειν, εὐκτηρίους οἴκους οἰκοδομήσας. **9** Ἦδη δὲ τοῦ βασιλέως υἱοῦ εἰς ἐφήβους τελοῦντος, παραιτησάμενοι αὐτὸν καὶ τὴν βασιλίδα οὐκ ἀνεκτὸν ἡγουμένους χωρίζεσθαι σφῶν, πείσαντες καὶ φίλοι ἀπαλλαγέντες, παρεγένοντο εἰς τὴν Ῥωμαίων ὑπήκοον. Καὶ Ἐδέσιος μὲν τοὺς οἰκείους ὀφόμενος εἰς Τύρον ἦλθεν, ἔνθα δὴ μετὰ ταῦτα πρεσβυτερίου ἠξιώθη. Φρουμέντιος δὲ τὴν ἐπὶ Φοινίκην ὁδὸν τέως ἀναβαλλόμενος ἀφίκετο εἰς Ἀλεξάνδρειαν· ἔδοξε γὰρ αὐτῷ οὐ καλῶς ἔχειν πατρίδος καὶ γένους δευτερεύειν τὴν περὶ τὰ θεῖα σπουδῆν.

1000

IV^e siècle, établir leur suzeraineté sur un point de la côte : cf. J. DE-SANGES, « Une mention altérée d'Axoum dans l'*Expositio totius mundi et gentium*, *Annales d'Éthiopie* 7 (1967), p. 150, n. 1.

Méropé ; à ce moment en effet ils avaient rompu la trêve avec les Romains. **6** Ils eurent pitié néanmoins des garçons, vu leur jeune âge, les firent prisonniers et les conduisirent à leur roi. Celui-ci fit du plus jeune son échanson, et de Frumentius le chef de sa maison et l'intendant de son trésor ; il lui avait reconnu en effet de la prudence et une très grande capacité à administrer. Après que ces jeunes gens se furent montrés un long temps utiles et fidèles, au moment de mourir en laissant un fils et son épouse, il récompensa leur bonne volonté par l'affranchissement et leur permit de vivre où ils voudraient. **7** Ils avaient envie de retourner à Tyr chez leurs proches ; mais comme le fils du roi était encore tout jeune, sa mère les pria tous deux de rester encore un peu de temps à gouverner le royaume, jusqu'à ce que ce fils fût arrivé à l'âge d'homme. Ils eurent égard aux supplications de la reine, et administrèrent le palais et le royaume des « Indiens ». **8** Cependant, Frumentius, encouragé peut-être par des apparitions divines ou bien spontanément sous l'impulsion de Dieu, s'était mis à demander s'il y avait des chrétiens chez les « Indiens », ou bien si parmi les négociants qui arrivaient par mer il y avait des Romains. Il les recherchait avec soin et les faisait venir à lui, et, les entourant d'affection et de prévenances, il les faisait se réunir pour la prière et tenir des assemblées de culte comme chez les Romains, et, ayant fait bâtir des églises, il les encourageait de toute manière à rendre culte à la Divinité. **9** Quand le fils du roi fut parvenu à l'âge d'éphèbe, ils refusèrent les propositions du prince et de la reine, qui ne pouvaient supporter la pensée de se séparer d'eux, ils parvinrent à les persuader, les quittèrent en amitié, et arrivèrent à la terre soumise aux Romains. Édésius retourna voir ses parents à Tyr, et il fut là, quelque temps après, ordonné prêtre. Frumentius, lui, remit pour l'instant à plus tard son retour en Phénicie, et il se rendit à Alexandrie ; il estima en effet qu'il ne convenait pas que le zèle des choses de Dieu passât après sa patrie et sa famille.

10 Συντυχῶν δὲ Ἀθανασίῳ τῷ προΐσταμένῳ τῆς Ἀλεξανδρέων ἐκκλησίας τὰ κατ' Ἰνδοῦς διηγήσατο καὶ ὡς ἐπισκόπου δέοι αὐτοῖς τῶν αὐτόθι Χριστιανῶν ἐπιμελησομένου. Ὁ δὲ Ἀθανάσιος τοὺς ἐνδημοῦντας ἱερέας ἀγείρας ἐβουλεύσατο περὶ τούτου καὶ χειροτονεῖ αὐτὸν τῆς Ἰνδικῆς ἐπίσκοπον, λογισάμενος ἐπιτηδειότατον εἶναι τοῦτον καὶ ἱκανὸν πολλὴν ποιῆσαι τὴν θρησκείαν, παρ' οἷς πρῶτος αὐτὸς ἔδειξε τὸ Χριστιανῶν ὄνομα καὶ σπέρμα παρέσχετο τῆς τοῦ δόγματος μετουσίας. 11 Ὁ δὲ Φρουμέντιος πάλιν εἰς Ἰνδοῦς ὑποστρέψας λέγεται τοσοῦτον εὐκλεῶς τὴν ἱερωσύνην μετελθεῖν, ὡς ἐπαινεθῆναι παρὰ πάντων τῶν αὐτοῦ πειραθέντων, οὐχ ἦττον ἢ τοὺς ἀποστόλους θαυμάζουσι, καθότι καὶ ἐπισημότατον αὐτὸν ὁ θεὸς ἀπέφηνε, πολλὰς καὶ παραδόξους ἰάσεις καὶ σημεῖα καὶ τέρατα δι' αὐτοῦ δημιουργήσας. Ἡ μὲν δὴ παρ' Ἰνδοῖς ἱερωσύνη ταύτην ἔσχεν ἀρχήν.

25

1 Ἀθανασίῳ δὲ πάλιν αἱ τῶν ἐναντίων ἐπιβουλαὶ ἀνεκίβητον πράγματα καὶ μῖσος παρὰ τῷ βασιλεῖ κατασκευάζον καὶ κατηγόρων ἐπήγειρον πλῆθος. Παρ' ὧν ὀχλούμενος ὁ βασιλεὺς σύνοδον γενέσθαι προσέταξεν ἐν Καισαρείᾳ τῆς

1. Sur le problème historique de la conversion des « Indiens », voir PALANQUE, p. 495, qui distingue, dans le récit de Rufin et dans ceux de Socrate et de Sozomène qui en sont étroitement tributaires, des éléments véridiques (c'est bien au IV^e siècle que furent évangélisés les deux royaumes riverains de la mer Rouge, l'Arabie homérite et l'Abyssinie axoumite ; cependant Sozomène se garde bien de préciser que la pénétration antérieure du judaïsme facilita la christianisation de ces pays !), mais aussi des éléments romanesques (l'épisode de Frumentius), et dénonce un excès d'optimisme dans l'appréciation des résultats obtenus par le christianisme dès le IV^e siècle (la conversion officielle et générale ne serait effective qu'au VI^e siècle). En sens contraire, J. DORESSE, dans un article plus récent portant sur « Les premiers monuments chrétiens de l'Éthiopie et l'église archaïque de Yéha », *Novum Testamentum*, I, 3 (1956), p. 209-224, écrit,

10 Il eut un entretien avec Athanase, alors chef de l'Église d'Alexandrie, lui décrivit l'état des choses en « Inde » et lui dit qu'il leur fallait un évêque pour prendre soin des chrétiens qui étaient là. Athanase rassembla les prêtres de son conseil et délibéra avec eux à ce sujet ; et il ordonna Frumentius évêque de l'« Inde », s'étant dit qu'il y était tout à fait propre et capable d'accroître la religion, puisqu'il avait été le premier à leur révéler le nom des chrétiens et qu'il avait jeté la semence de la participation à la foi. 11 Frumentius retourna donc en « Inde » et il y accomplit si brillamment, dit-on, son office d'évêque qu'il fut loué de tous ceux qui eurent affaire à lui, non moins qu'on admire les apôtres, attendu que Dieu l'avait rendu tout à fait illustre, ayant opéré par lui nombre de guérisons extraordinaires, de miracles et de prodiges. Telles furent donc les origines du culte chrétien en « Inde »¹.

Chapitre 25

Concile de Tyr ; déposition inattendue de saint Athanase.

1 Cependant, de nouveau, les intrigues de ses adversaires créaient des difficultés à Athanase, suscitaient contre lui de la haine chez l'empereur et mettaient en mouvement une foule d'accusateurs. Importuné par eux, l'empereur ordonna

p. 209 : « La conversion de l'empire d'Axoum se situe sous le roi Ezana, vers le second quart du IV^e siècle... Le premier roi se nommait Ela-Amida, le fils de ce dernier Ezana. L'envoi de Frumentius par Athanase se situe entre 328 et 356. La lettre de Constance II aux Axoumites (356) atteste que leur empire est, dès lors, chrétien. » Sur le récit de Rufin, source de celui de Sozomène, et qui repose lui-même sur le rapport oral d'Édésius, compagnon de Frumentius, voir le commentaire approfondi de F. THELAMON, hostile à l'opinion de Doresse, p. 37-83. (« L'introduction du christianisme dans le royaume d'Axoum »).

Παλαιστίνης. Εἰς ἣν κληθεῖς οὐχ ὑπήκουσεν, Εὐσεβίου τοῦ τῆδε ἐπισκόπου καὶ τοῦ Νικομηδείας καὶ τῶν ἄμφ' αὐτοῦ δεισας τὴν σκαιωρίαν. Ἀλλὰ τότε μὲν καίτοι συνελθεῖν ἀναγκαζόμενος ἄμφι τοὺς τριάκοντα μῆνας ἀνεβάλλετο· 2 μετὰ δὲ ταῦτα σφοδρότερον βιασθεὶς ἦκεν εἰς Τύρον.

Ἐνθα δὲ συνελθόντες πολλοὶ τῶν ἀνά τὴν ἑω ἐπισκόπων ἐκέλευον αὐτὸν τὰς εὐθύνas ὑπέχειν τῶν κατηγορουμένων. 3 Κατηγόρου δὲ αὐτοῦ τοῦ μέρους Ἰωάννου Καλλίνικος ἐπίσκοπος καὶ Ἰσχυρίων τις ὡς μυστικὸν ποτήριον συνέτριψε καὶ ἐπισκοπικὸν καθεῖλε θρόνον καὶ Ἰσχυρίωνα τοῦτον πρεσβύτερον ὄντα πολλάκις καθεῖρξε καὶ συκοφαντήσας πρὸς Ὑγῖνον τὸν Αἰγύπτου ὑπαρχον, ὡς βασιλικὰς εἰκόνας λιθάσαντα, δεσμωτήριοι οἰκεῖν παρεσκεύασε, 4 Καλλίνικον δὲ ὡς ἐπίσκοπον ὄντα ἐν Πηλουσίῳ τῆς καθόλου ἐκκλησίας καὶ μετὰ Ἀλεξάνδρου συναγόμενον καθεῖλεν, ὅτι γέ, φησι, παρητεῖτο κοινωεῖν αὐτῷ, εἰ μὴ πεισθεῖη περὶ τοῦ συντετριφθαι ὑπονοουμένου μυστικοῦ ποτηρίου, Μάρκῳ δὲ τινι πρεσβυτέρῳ ἀφηρημένῳ τὴν Πηλουσίου ἐκκλησίαν ἐπέτρεψεν, αὐτὸν δὲ Καλλίνικον στρατιωτικῆς φρουρᾶς καὶ αἰκισμῶν καὶ δικαστηρίων πειραθῆναι ἐποίησε. 5 Καὶ Εὐπλος δὲ καὶ Παχώμιος καὶ Ἰσαὰκ καὶ Ἀχιλλεὺς καὶ Ἑρμαίων, τῶν ἄμφ' Ἰωάννην ἐπίσκοποι, πληγῶν αὐτοῦ κατηγόρου,

qu'un concile eût lieu à Césarée de Palestine. Athanase y fut convoqué, mais n'obéit pas, car il craignait les machinations d'Eusèbe évêque du lieu, d'Eusèbe de Nicomédie et de leurs partisans. A ce moment donc, bien que contraint de se présenter, il différa durant environ trente mois, 2 mais ensuite, sous une contrainte plus forte, il se rendit à Tyr¹.

A Tyr donc, beaucoup des évêques d'Orient, s'étant réunis², ordonnaient qu'Athanase rendît ses comptes sur les points dont on l'accusait. 3 Voici les accusations de Callinicos, évêque du parti de Jean³, et d'un certain Ischyriion : il avait brisé un vase sacré et déposé de son siège épiscopal Callinicos ; cet Ischyriion, qui était prêtre, il l'avait souvent enfermé et, après l'avoir calomnié auprès du préfet d'Égypte Hygin⁴ comme ayant jeté des pierres contre des statues de l'empereur, il avait fait en sorte qu'il fût mis en prison. 4 Callinicos, lui, qui était évêque de l'Église catholique à Péluse et avait été en communion avec Alexandre⁵, il l'avait déposé, parce que, disait-il, Callinicos refusait d'être en communion avec lui aussi longtemps qu'il n'aurait pas été persuadé touchant le vase sacré dont on soupçonnait qu'Athanase l'avait brisé ; il avait confié l'Église de Péluse à un certain Marc qui avait été exclu du clergé presbytéral, et il avait fait en sorte que Callinicos lui-même fût gardé par des soldats et devint la victime d'outrages et de procès. 5 De leur côté Euplos, Pachôme, Isaac, Achille et Hermaïon, évêques du parti de Jean, l'accusaient de coups.

1. *Scil.* au concile de Tyr, été 335 (7 mai : lettre de Constantin au concile ; 11 juillet : arrivée d'Athanase ; 8 sept. : remise du placet des prêtres de la Maréotide au préfet d'Égypte en faveur d'Athanase ; 29 oct. : Athanase quitte Tyr pour Constantinople ; cf. les *Regesten* de SÆBECK pour 335 ; SCHWARTZ, *Gesamm. Schriften*, p. 257, 2, date l'arrivée à Constantinople du 30 octobre). Les dates du concile de Césarée sont controversées. Se fondant sur les « trente mois » du présent passage, SCHWARTZ dit « février-mars 333 » (*ibid.*, p. 200, 1). H. I. BELL, *Jews and Christians in Egypt*, Londres 1924, p. 48 et note 1, tient pour 334. Sozomène en tout cas n'est pas conséquent, car, en 25, 17, il donne le concile de Césarée comme ayant eu lieu un an avant celui de Tyr, donc en 334 (A.-J. F.).

2. Le déroulement du concile de Tyr est connu par PHILOSTORGE, *H.E.* II, 11 et par ATHANASE, *Apologia contra Arianos*, 3-19, qui reproduit une longue lettre du concile égyptien de 340 rapportant à sa

manière le synode de Tyr ; voir aussi *ibid.*, 71-87, le récit du synode avec citation de plusieurs pièces authentiques. D'après BARDY, p. 109, n. 2, le récit de Sozomène dérive de la relation que les évêques envoyèrent à Constantin (cf. *infra*, § 16) et que lui-même a pu trouver dans le recueil de Sabinos.

3. L'évêque mélicien, successeur de Mélétius (A.-J. F.).

4. Préfet d'Égypte en 332 (SÆBECK, *Regesten*, p. 181). Sur ce personnage, voir aussi *P.L.R.E.*, I, p. 446 : originaire d'Italie, il succéda à Florentius comme préfet d'Égypte en 331.

5. L'ancien évêque d'Alexandrie (A.-J. F.).

6 κοινή δὲ πάντες, ὡς δι' ἐπιτοκίας τινῶν εἰς τὴν ἐπισκοπὴν παρῆλθεν, συνθεμένων πάντων μηδένα χειροτονεῖν, πρὶν τὰ ἐν αὐτοῖς ἐγκλήματα διαλύσωσιν· ἀποστῆναι δὲ διὰ τοῦτο αὐτοὺς ἀπατηθέντας τῆς πρὸς αὐτὸν κοινωνίας· τὸν δὲ μὴ ἀξιῶσαι πείσαι, ἀλλὰ βιάζεσθαι, καὶ δεσμοτηρίοις αὐτοὺς ἐμβαλεῖν.

85 | 7 Ἐπὶ τούτοις τε καὶ τὰ κατὰ Ἀρσένιον ἀνεκινεῖτο. Καὶ οἷα φιλεῖ ἐν σπουδαζομέναις ἐπιβουλαῖς, ἀπροσδόκητοι καὶ τῶν νομιζομένων φίλων ἀνεφύοντο κατήγοροι. Καὶ γραμματεῖον ἀνεγινώσκετο δημοτικῶν ἐκβοήσεων, ὡς τῶν ἀνὰ τὴν Ἀλεξάνδρειαν λαῶν δι' αὐτὸν ἐκκλησιάζειν μὴ ἀνεχομένων. 8 Ὁ δὲ Ἀθανάσιος ἀπολογήσασθαι προσταχθεὶς, προελθὼν πολλὰ εἰς τὸ δικαστήριον τὰ μὲν τῶν ἐγκλημάτων ἀπελύσατο, τῶν δὲ πρὸς ἐπίσκεψιν ὑπέρθεσιν ἤτησεν. Ἦπόρει δὲ λίαν καὶ τοὺς κατηγόρους τοῖς δικασταῖς ὄρων κεχαρισμένους καὶ μάρτυρας πολλοὺς κατ' αὐτοῦ παρεσκευασμένους ἐκ τῶν τὰ Ἀρείου καὶ Μελιτίου φρονούντων καὶ τοὺς συκοφάντας, ἐφ' οἷς ἐγκλήμασιν ἐκράτει, συγγνώμης ἀξιουμένους, καὶ μάλιστα ἐπὶ τῇ κατὰ Ἀρσένιον γραφῇ, οὗ γοητείας ἐνεκα κατηγορεῖτο τὸν βραχίονα ἐκτεμεῖν, καὶ <τῇ κατὰ> γυναῖκά τινα, ἣ δῶρα ἐπὶ ἀσελγείᾳ δεδωκέναι καὶ νύκτωρ ἀκούσῃ συνδιαφθαρεῖν ἐνεκαλεῖτο. 9 Ἐκατέρωθεν <δὲ> γραφῇ γελοία ἐφωράθη καὶ συκοφαντίας ἀνάπλευσεν. Ἐπεὶ γὰρ συνειλεγμένων ἐπισκόπων κατηγόρει ταῦτα ἡ γυνή, παρεστῶς Ἀθανασίῳ Τιμόθεος Ἀλεξάνδρεος πρεσβύτερος, ὡς αὐτοῖς λάθρα συνεδόκει, ὑπολαβὼν πρὸς τὸ

6 Tous enfin l'accusaient en commun de n'être parvenu à l'épiscopat que grâce au parjure de certains, alors que tous avaient juré en commun de n'ordonner aucun évêque avant qu'ils n'eussent réfuté les accusations qu'ils se portaient l'un contre l'autre¹ ; c'était là la raison, disaient-ils, de ce que, ayant été trompés, ils s'étaient séparés de sa communion ; mais lui n'avait pas daigné les persuader, loin de là, il usait contre eux de violence et les avait jetés en prison.

7 Par là-dessus, on soulevait à nouveau l'affaire d'Arsène². Et, comme il arrive lorsqu'on fomenté des intrigues, il jaillissait des accusateurs, contre toute attente, dans les rangs même de ceux qu'on croyait amis. On lisait même un document de plaintes publiques, comme quoi les fidèles d'Alexandrie ne voulaient plus célébrer le culte à cause d'Athanase. 8 Lors donc qu'il eut reçu l'ordre de se défendre, Athanase, ayant comparu souvent devant le tribunal, réfuta certains chefs d'accusation et, pour d'autres, demanda un délai en vue de les examiner. Ce qui le mettait en grande difficulté, c'est qu'il voyait que les accusateurs avaient les faveurs des juges, qu'ils s'étaient procuré beaucoup de témoins contre lui parmi les partisans d'Arius et de Mélétius, et que les calomnieurs obtenaient leur pardon pour des chefs d'accusation où lui-même l'emportait, principalement dans le cas de l'action publique concernant Arsène, dont on l'accusait d'avoir coupé le bras en vue d'opérations magiques, et dans le cas de l'action publique concernant une femme, à qui on lui faisait grief d'avoir donné de l'argent dans un dessein impudique et de s'être uni une nuit malgré elle. 9 Or, dans l'un et l'autre cas, il fut flagrant que l'accusation était ridicule et bourrée de calomnie³. Comme en effet, les évêques s'étant rassemblés, la femme portait cette accusation, Timothée, prêtre d'Alexandrie⁴, se tenant près d'Athanase — ils avaient convenu secrètement de la

grec, qui peut avoir servi de modèle à Rufin pour son *Historia monachorum* (cf. *supra*, p. 180, n. 1).

1. Cf. *supra*, chap. 17, 4 (A.-J. F.).

2. Cf. *supra*, chap. 23, 1-5 (A.-J. F.).

3. Cf. RUFIN, *H.E.* I (X), 18 ; *Vita Athanasii*, 13, PG 25, c. CXCVI ; THÉODORET, *H.E.* I, 30 ; PHILOSTORGE, *H.E.* II, 11. Pour achever de déconsidérer ce racontar, Sozomène souligne au § 11 qu'il n'est même pas mentionné dans les Actes du concile, ce qui semble indiquer qu'il les a consultés, au moins dans le recueil de Sabinos.

4. Naturellement, il ne peut s'agir ici de l'archidiacre d'Alexandrie, nommé également Timothée, auquel on attribue l'ouvrage, rédigé en

γύναιον· « Ἐγὼ σε, ἔφη, ἐβιασάμην, ὦ γύναι; » Ἡ δὲ « Ἄλλ' οὐ σύ; », καιρὸν λέγουσα καὶ τόπον ἐν ᾧ δῆθεν βεβίαστο. **10** Ἀρσένιον δὲ εἰς μέσον παρήγαγε καὶ ἀμφότερας ἀρτίους αὐτοῦ χειρας ἐπέδειξε τοῖς δικασταῖς, καὶ ἔδειτο αὐτῶν εὐθύνας ὑπέχειν τοὺς κατηγοροὺς οὐ ἐπεφέροντο βραχίονος. Ἔτυχε γὰρ Ἀρσένιος οὗτος, ἢ θεϊθὲν ἐλαυνόμενος ἢ, ὡς λέγεται, ὑπὸ τῶν ἐπιβούλων Ἀθανασίου κρυπτόμενος, ἀναγγείλαντός του δι' αὐτὸν κινδυνεύειν τὸν ἐπίσκοπον, ἀποδράς νύκτωρ καὶ πρὸ μιᾶς τοῦ δικαστηρίου κατάρας εἰς Τύρον. **11** Ἐκατέρου δὲ ἐγκλήματος ὤδε λυθέντος, ὡς μηδὲν ἀπολογίας προσδεηθῆναι, τὸ μὲν πρῶτον, ὡς οἶμαι, ἐπὶ προφάσει δῆθεν τοῦ μὴ χρῆναι οὕτως αἰσχρὸν καὶ γελοιῶδες πρᾶγμα ἐπὶ συνόδου ἀναγράφεσθαι, οὐκ ἐμφέρεται τοῖς πεπραγμένοις. **12** Πρὸς δὲ τὸ δεύτερον ἤρκεσεν εἰς ἀπολογίαν τοῖς κατηγοροῖς εἰπεῖν, ὡς Πλουσιανὸς τις ἐπίσκοπος τῶν ὑπὸ Ἀθανάσιον κατὰ πρόσταξιν αὐτοῦ τὴν Ἀρσένιου οἰκίαν κατέφλεξε, καὶ κίονι προσδήσας

86 καὶ ἱμάσιν αἰκισάμενος ἐν οἰκίσκῳ καθεῖρε· | διὰ θυρίδος
1005 δὲ ἀποδρᾶσαι τοῦτον καί, ἐπειδὴ ζητητέος ἦν, ἐπὶ χρόνον λαθεῖν κρυπτόμενον, μὴ φαινόμενον δὲ εἰκότως ἀποθανεῖν νομισθῆναι. Καὶ οἶά γε ἐπιφανῆ ἄνδρα καὶ ὁμολογητὴν οἱ ἀμφὶ τὸν Ἰωάννην ἐπίσκοποι ἐζήτουν αὐτὸν προσιόντες τοῖς ἄρχουσι.

13 Ταῦτ' οὖν λογιζόμενος Ἀθανάσιος περιδεῆς ἦν· ἅμα δὲ ὑφωρᾶτο, μὴ καιρὸν εὐρόντες οἱ ἐπιβουλευόντες λάθρα ἀνέλωσιν αὐτόν. Μετὰ πολλὰς δὲ συνόδους, θορόβου καὶ

1. Sans doute s'agit-il ici de l'un des sept évêques qui avaient ordonné Athanase sans attendre que fût aplani le différend opposant mélécien et orthodoxes (cf. *supra*, § 6, renvoyant à II, 17, 4).

2. Notamment le comte Flavius Dionysius, représentant Constantin au concile; cf. la lettre de Constantin ap. THÉODORETT, *H.E.* I, 29, 4. Sur ce personnage, voir *P.L.R.E.*, I, p. 259; il était originaire de Sicile, gouverneur de Phénicie en 328/329; consulaire de Syrie en 329-335; comte du Consistoire en 335; encore influent à la cour de Constantinople en 341.

3. Jusqu'à νομισθῆναι, on a ce que disent les accusateurs d'Athanase pour leur défense dans le cas d'Arsène. La phrase Καὶ οἶά γε...

chose, Athanase et lui —, l'interrompit et lui dit : « C'est bien moi qui t'ai violée, femme? » Elle alors : « Mais n'est-ce pas toi? », et elle indiquait l'heure et le lieu où, à l'en croire, elle avait été violée. **10** Quant à Arsène, il l'introduisit en plein milieu, montra aux juges qu'il avait les deux mains bien intègres et réclama que les accusateurs eussent à rendre des comptes sur le bras qu'ils apportaient avec eux. Il était arrivé en effet que cet Arsène, ou poussé par la Providence divine, ou parce que, à ce qu'on raconte, tandis qu'il était caché par ceux qui tendaient des pièges à Athanase, quelqu'un l'avait averti qu'à cause de lui l'évêque était en péril, avait fui de nuit et abordé à Tyr la veille du jour du procès. **11** Des deux chefs d'accusation ainsi réfutés au point qu'il n'y eut plus besoin de défense, le premier n'est pas rapporté dans les Actes du concile, sous le prétexte, je suppose, qu'il ne fallait pas, apparemment, inscrire au compte du concile une affaire aussi honteuse et ridicule. **12** Quant au second, les accusateurs jugèrent suffisant de dire pour leur défense que Plousianos, l'un des évêques suffragants¹ d'Athanase, avait, sur l'ordre de celui-ci, incendié la maison d'Arsène, l'avait attaché à une colonne et torturé à coups de fouet, puis enfermé dans une cabane; qu'Arsène avait fui par une fenêtre; que, comme il était l'objet de poursuites, il s'était longtemps tenu caché, et alors, comme il ne paraissait pas, on l'avait à bon droit jugé mort. Et ainsi les évêques du parti de Jean allaient trouver les magistrats² et recherchaient l'alliance d'Arsène, comme si c'était un héros illustre et un confesseur de la foi³.

13 Réfléchissant donc à tout cela, Athanase était pris de crainte. En même temps il redoutait que, ayant trouvé une occasion propice, ceux qui intriguaient contre lui ne le déposassent secrètement de son siège. Après plusieurs

ἐζήτουν, où la construction change (*verbum absolutum*), marque la conclusion et annonce la suite (Athanase περιδεῆς ἦν). A mon sens il faut un point, non un point en haut après νομισθῆναι. (A.-J. F.).

ταραχῆς ἐμπλησθέντος τοῦ συλλόγου, κεκραγόντων τε τῶν κατηγόρων καὶ τοῦ περὶ τὸ δικαστήριον πλήθους πάσῃ μηχανῇ χρῆναι αὐτὸν ἐκποδῶν ποιεῖν ὡς γόητα καὶ βίαιον καὶ ἱερωσύνης ἀνάξιον, δείσαντες οἱ παρὰ τοῦ βασιλέως προστεταγμένοι παρεῖναι τῇ συνόδῳ εὐταξίας ἕνεκα, μὴ, ὡς εἰκὸς ἐν στάσει, καταδραμόντες αὐτόχειρες αὐτοῦ γένωνται, λάθρα αὐτὸν ὑπεξήγαγον τοῦ δικαστηρίου. 14 Ὁ δὲ λογιζάμενος οὐκ ἀκίνδυνον αὐτῷ διατρίβειν ἐν Τύρῳ οὔτε ἀσφαλὲς δικάσασθαι πρὸς πλῆθος κατηγόρων παρὰ δικασταῖς ἔχθροῖς, φεύγει εἰς Κωνσταντινούπολιν. 15 Καταδικάζουσι δὲ αὐτοῦ ἐρήμην ἡ σύνοδος καὶ καθαιροῦσι τῆς ἐπισκοπῆς· καὶ ψηφίζονται αὐτὸν μηκέτι τὴν Ἀλεξάνδρειαν οἰκεῖν, ἵνα μὴ, φησι, θορύβους καὶ στάσεις παρῶν ἐργάζηται. Ἰωάννην δὲ καὶ τοὺς σὺν αὐτῷ πάντας ὡς οὐ δικαίως κακῶς παθόντας εἰς κοινωσίαν προσίενται, καὶ τὸ ἐν τῷ κλήρῳ ἀξίωμα ἐκάστω ἀπέδωκαν*. 16 Δηλοῦσι δὲ τὰ πεπραγμένα τῷ βασιλεῖ καὶ γράφουσι τοῖς πανταχῇ ἐπισκόποις μὴ μεταδοῦναι αὐτῷ κοινωσίας μήτε γράφειν μήτε γράμματα παρ' αὐτοῦ δέχεσθαι, ὡς ἐλληλεγμένους ἐν οἷς διήκουσαν καὶ διὰ τῆς φυγῆς καὶ ἐπὶ ταῖς μὴ ἀγωνισθείσαις γραφαῖς ἀλόγους. 17 Ἐδήλουν δὲ διὰ τῆς ἐπιστολῆς ἐπὶ τοιαύτην προῆχθαι ψῆφον πρῶτον μὲν ὅσα χαλεπαίνοντες, καθότι τοῦ βασιλέως προστάξαντος ἐν τῷ παρελθόντι ἐνιαυτῷ συνελθεῖν αὐτοῦ χάριν εἰς Καισάρειαν τοὺς ἀνὰ τὴν ἑῷ ἐπισκόπους οὐκ ἀπήνητησεν, ἐπὶ μακρῷ χρόνῳ τάλαιπωρομένην τὴν σύνοδον ἰδῶν καὶ τῶν τοῦ κρατοῦντος προσταγμάτων καταφρονήσας. 18 Πλειόνων δὲ συνελθόντων εἰς Τύρον ἅμα πλήθει ἀφίκετο καὶ ταραχὰς καὶ θορύβους ἐνεποίει τῇ συνόδῳ, πῆ μὲν τὰς ἀπολογίας

*ἀπέδωκαν Schwartz Festugière : διέδωκαν codd. Bidez.

1. Je préfère ἀπέδωκαν (Schwartz) à διέδωκαν, possible à la rigueur, mais de langue très bizarre (A.-J. F.).

2. Il s'agit notamment des 49 évêques d'Égypte (ATHANASE,

séances, comme le concile était rempli de tumulte et de trouble, que les accusateurs et la foule qui entourait le tribunal hurlaient qu'il fallait par tout moyen le chasser comme sorcier, usant de violence et indigne du sacerdoce, les fonctionnaires préposés par l'empereur pour assister au concile en vue d'assurer l'ordre, craignant que, comme il est naturel en une sédition, on ne courût sus à Athanase et le tuât, le firent sortir secrètement du tribunal par une porte dérobée. 14 S'étant dit alors qu'il n'était pas sans péril pour lui de rester à Tyr et qu'il n'y avait pas de sûreté dans un procès contre une foule d'accusateurs devant des juges qui le haïssaient, Athanase s'enfuit à Constantinople. 15 Les Pères du concile le condamnèrent par défaut et le déposèrent de son siège ; ils votèrent qu'il n'habiterait plus à Alexandrie, pour ne pas créer par sa présence, disaient-ils, du trouble et des séditions. Ils admirent à leur communion, comme ayant été brimés de façon inique, Jean et tous ses partisans, et ils rendirent¹ à chacun son rang dans le clergé. 16 Les Pères transmirent les Actes au prince et ils écrivirent aux évêques de partout de ne pas admettre Athanase en leur communion, de ne pas lui écrire et de ne pas accueillir de lettre de lui, car il avait été convaincu de crime dans les matières où ils l'avaient écouté jusqu'au bout, et il avait été condamné aussi par sa fuite dans les procès auxquels il n'avait pas répondu. 17 Ils signifiaient par cette lettre qu'ils avaient été amenés à ce vote d'abord par irritation, attendu que l'année d'avant, malgré l'ordre de l'empereur que les évêques d'Orient se réunissent à cause de lui à Césarée, il n'avait pas daigné paraître, laissant ainsi le concile se fatiguer longtemps pour rien et méprisant les ordres impériaux. 18 Ensuite, quand beaucoup d'évêques étaient déjà rassemblés à Tyr, il était arrivé avec toute une masse de gens² et avait causé troubles et tumultes dans le concile,

Apologia contra Arianos, 79) qui ne furent pas admis au concile : cf. BARDY, p. 108 et n. 3.

87 παρακρουόμενος, πῆ δὲ τῶν ἐπισκόπων ἕκαστον προ|πλη-
κίζων, ἄλλοτε δὲ καλούμενος ὑπ' αὐτῶν μὴ ὑπακούων, ποτὲ
δὲ κρῖνεσθαι μὴ ἀξιῶν. 19 Περιφανῶς δὲ πεφωῶσθαι αὐτὸν
ἐπὶ τοῦ μυστικοῦ ποτηρίου τῆ συντριβῆ κατήγγελλον, μάρ-
τυρας ἐπὶ τούτῳ προϊσχύμενοι Θεόγνιον τὸν Νικαίας ἐπί-
σκοπον καὶ Μάριν τὸν Χαλκηδόνος καὶ Θεόδωρον τὸν Ἡρα-
κλείας, Οὐάλεντά τε καὶ Οὐρσάκιον καὶ Μακεδόνιον· οὗς
ἀπέστειλαν εἰς Αἴγυπτον, ὥστε παραγενομένους εἰς τὴν
κώμην, ἐνθα συντετριφθαι τὸ ποτήριον ἐλέγετο, τὸ ἀληθὲς
ἀνευρεῖν. Τοιαῦτα ἔγραψαν, καθ' ἕκαστον ἐγκλημα δικανικῶς
ἐφαψάμενοι καὶ οἶον ἐκ τέχνης τινὸς διαβολὴν κατασκευάσαι
σπουδάζοντες. 20 Οὐχ ὑγιῶς δὲ ταύτην τὴν κρίσιν ἔχειν καὶ
1008 πολλοῖς τῶν παρόντων ἱερέων κατεφαίνετο. Λέγεται γοῦν
Παφνούτιον τὸν ὁμολογητὴν τῆ συνόδου ταύτη παραγενομένον,
λαβόμενον τῆς χειρὸς ἐξαναστῆσαι Μάξιμον τὸν Ἱεροσολύ-
μων ἐπίσκοπον, ὡς οὐ δέον συλλόγου κοινωνεῖν πονηρῶν
ἀνθρώπων ὁμολογητὰς αὐτοὺς ὄντας καὶ δι' εὐσέβειαν τοὺς
ὀφθαλμοὺς αὐτῶν κεκομμένους καὶ τὰς ἀγκύλας πεπη-
ρωμένους.

1. Théognios de Nicée et Maris de Chalcédoine, « vétérans des controverses ariennes » (BARDY, p. 108), avaient déjà participé au concile de Nicée (cf. *supra*, p. 208, n. 1). Au contraire, Valens de Mursa et Ursace de Singidunum, deux évêques pannoniens qu'Arius pourrait avoir catéchisés au cours de son exil (sur cette hypothèse, voir toutefois les réserves de M. MESLIN, *Les Ariens d'Occident (335-430)*, Paris 1967, p. 71-84), apparaissent ici pour la première fois. Mais après la mort d'Eusèbe de Nicomédie (341), ils deviendront les chefs du parti arien et, conseillers attirés de Constance II, ils domineront les innombrables conciles qui marquèrent le règne de cet empereur. Sur ces deux personnages d'intrigants, voir *Lexikon f. Theol.* 10 (1965), c. 568 (A. HAMMAN), notice commune retraçant leur carrière jusque sous Valens. Macédonios fut installé par les eusébiens dans le siège de Constantinople en 342, au prix d'émeutes sanglantes, alors que Paul de Thessalonique, qui avait déjà été élu régulièrement évêque à la

tantôt refusant de se défendre, tantôt couvrant de boue chacun des évêques, d'autres fois n'obéissant pas quand ils le convoquaient ou ne daignant pas se montrer au procès. 19 Ils rapportaient qu'il avait été manifestement convaincu d'avoir brisé le calice, et ils présentaient comme témoins sur cette accusation Théognios, évêque de Nicée, Maris de Chalcédoine, Théodore d'Héraclée, et Valens, Ursace et Macédonios¹; ils les avaient en effet envoyés en Égypte pour que, parvenus au village où, disait-on, le vase avait été brisé, ils découvrirent la vérité². Voilà ce qu'ils écrivirent, touchant à chaque grief en avocats habiles et s'efforçant de forger une accusation qui fût le produit d'un art consommé. 20 Cependant, aux yeux de beaucoup aussi des évêques présents, ce jugement ne semblait pas correct. On raconte en tout cas que Paphnuce le Confesseur, qui assistait à ce concile, prit par la main Maxime, évêque de Jérusalem³, et le fit se lever, disant qu'ils ne devaient pas s'associer à une assemblée de malfaiteurs, eux qui étaient confesseurs, qui avaient eu, pour la foi, leurs yeux arrachés et leurs jarrets estropiés.

mort d'Alexandre (336), mais évincé par Eusèbe de Nicomédie, avait tous les droits de récupérer son siège épiscopal. Sur Macédonios, lui aussi au début de sa carrière (il soutiendra par la suite le parti semi-arien et défendra sa cause au concile de Séleucie d'Isaurie en 359, avant de mourir en 362), voir *Lexikon f. Theol.* 6 (1961), c. 1314-1315 (V. GRUMEL). Théodore, évêque d'Héraclée (335-355), fut également l'un des semi-ariens les plus en vue; il prit part au synode d'Antioche en 341 (Sozomène, *H.E.* III, 5), fut envoyé par Constance II à son frère Constant pour justifier l'exil d'Athanase et de Paul de Constantinople: cf. *Lexikon f. Theol.* 10 (1965), c. 40 (A. VAN ROEY).

2. Sur cette « commission d'enquête », qu'Athanase avait acceptée à condition qu'elle ne fût pas recrutée « parmi ses ennemis les plus notoires », voir BARDY, p. 110.

3. Cf. *supra*, I, 10, 1-2 et 23, 3. Voir RUFIN, *H.E.* I (X), 18, et le commentaire de F. THELAMON, p. 427-430.

26

1 Ἐν τούτῳ δὲ ἀμφὶ τὴν τρίτην δεκάδα τῆς Κωνσταντινίου ἡγεμονίας ἐξεργασθέντος τοῦ ἐν Ἱεροσολύμοις νεῶ περι τὸν <τοῦ> Κρανίου χώρον, ὃ μέγα μαρτύριον προσαγορεύεται, παραγενόμενος εἰς Τύρον Μαριανός, ἀνὴρ τῶν ἐν ἀξίᾳ, βασιλικὸς ταχυγράφος, ἀπέδωκε τῇ συνόδῳ βασιλέως ἐπιστολὴν παρακελευομένην ἐν τάχει τὰ Ἱεροσόλυμα καταλαβεῖν καὶ τὸν νεῶ καθιεῶσαι. 2 Τοῦτο δὲ καὶ πρὶν βεβουλευμένος ἀναγκαῖον ἐνόμισε πρότερον ἐν Τύρῳ συνελθόντας τοὺς ἐπισκόπους διαθεῖναι τὰς πρὸς ἀλλήλους διαφοράς, οὕτω τε κεκαθαμένους διχονοίας καὶ λύτης ἐπὶ τὴν ἀφιέρωσιν τοῦ νεῶ χωρήσαι· πρόσφορον γὰρ εἶναι τῇ τοιαύτῃ πανηγύρει τὴν ὁμόνοιαν τῶν ἱερέων. 3 Καὶ οἱ μὲν ἦγον εἰς Ἱεροσόλυμα καὶ τὸν ναὸν καθιέρωσαν καὶ τὰ παρὰ τοῦ βασιλέως ἀποσταλέντα κειμήλιά τε καὶ ἀναθήματα, ἃ εἰσέτι νῦν ἐν τῷδε τῷ ἱερῷ οἴκῳ ἀνάκεινται καὶ πολὺ παρέχει θαῦμα τοῖς θεωμένοις πολυτελείας τε καὶ μεγέθους ἕνεκα. 4 Ἐξ ἐκείνου δὲ ἐτήσιον ταύτην τὴν ἑορτὴν λαμπρῶς μάλα ἄγει ἡ Ἱεροσολύμων ἐκκλησία, ὡς καὶ μυήσεις | ἐν αὐτῇ τελεῖσθαι, καὶ ὀκτῶ ἡμέρας ἐφεξῆς ἐκκλησιάζειν, συνιέναι τε πολλοὺς

1. *Tricennalia* : 25 juillet 335. Consécration de l'église de la sainte Croix à Jérusalem par l'évêque Macaire : 17 sept. 335. Cf. *ΣΕΒΕΚ, Regesten*, année 335 (A.-J. F.).

2. A l'époque de Constantin, tachygraphes chargés d'établir les procès-verbaux des délibérations du Consistoire impérial (JONES, t. I, p. 103), les *notarii* furent, sous ses successeurs immédiats, intégrés dans une *schola notariorum*, organisée selon une hiérarchie militaire : les *notarii* sont d'abord protecteurs, puis tribuns, enfin tribuns prétoriens ; à leur tête est placé le primicier des notaires, qui tient le grand tableau d'avancement, le *lateralium maius*. D'abord chargés de missions importantes ou confidentielles, ils furent souvent, dès le règne de Constance, chargés de l'exécution des basses besognes avec les *agentes in rebus*. Sur Marianus, cf. *P.L.R.E.*, I, p. 559 : il était resté

Chapitre 26

L'église de Jérusalem fondée par Constantin le Grand sur le Golgotha; sa consécration.

1 En ce temps-là, au moment des *tricennalia*¹ du règne de Constantin, comme avait été achevée, à Jérusalem, l'église du Golgotha, qui est appelée le grand martyrium, arriva à Tyr un dignitaire, Marianus, notaire impérial², qui remit au concile une lettre de l'empereur lui ordonnant de se rendre en hâte à Jérusalem pour la consécration de l'église. 2 Déjà auparavant, l'empereur avait délibéré de la chose, et il avait jugé nécessaire que les évêques rassemblés à Tyr commençassent par régler leurs différends et qu'ils allassent, ainsi purgés de la discorde et des frictions mutuelles, à la consécration de l'église : la concorde des évêques ajouterait à l'éclat d'une telle fête. 3 Les évêques³ se rendirent donc à Jérusalem, et y consacrèrent l'église, ainsi que les vases sacrés et offrandes envoyés par le prince, qui aujourd'hui encore sont déposés en cette sainte église et y causent grande admiration chez les spectateurs pour leur richesse et leur grandeur. 4 C'est à partir de cette date que l'Église de Jérusalem célèbre brillamment chaque année, cette fête, au point qu'il s'y pratique des baptêmes, qu'on y fait les offices huit jours à la suite, et qu'il s'y

fermement chrétien en dépit de la persécution. Constantin lui donna la charge des « Encaenies » en 335 (cf. EUSÈBE, *Vita Constantini*, 4, 44).

3. Οἱ μὲν n'est pas « les uns », il n'y a pas de οἱ δέ. A ce οἱ μὲν s'oppose Τηνικαῦτα δὲ... οἱ τὰ Ἀρείου φρονοῦντες τῶν ἐπισκόπων ἐσπούδασαν γενέσθαι ἐν Ἱεροσολύμοις κτλ. (chap. 27, 1). Tous les évêques vont donc à Jérusalem, et là, certains d'entre eux etc. (A.-J. F.).

1009 σχεδὸν ἐκ πάσης τῆς ὑφ' ἡλίον, οἱ καθ' ἱστορίαν τῶν ἱερῶν τόπων πάντοθεν συντρέχουσι κατὰ τὸν καιρὸν ταύτης τῆς πανηγύρεως.

27

1 Τηνικαῦτα δὲ καιροῦ λαβόμενοι οἱ τὰ Ἀρείου φρονοῦντες τῶν ἐπισκόπων ἐσπούδασαν γενέσθαι ἐν Ἱεροσολύμοις σύνοδον καὶ κοινωνίας αὐτῶ μεταδοῦναι καὶ Εὐζωίω· ἐθάρρησαν δὲ ταῦτα κατὰ πρόφασιν τοιάνδε. 2 Πρεσβύτερός τις ἦν συνήθης τῇ ἀδελφῇ τοῦ βασιλέως, ἐπαινέτης τῶν Ἀρείου δογμάτων. Καὶ ὅτι τάδε ἐφρόνει, τὰ πρῶτα ἐλάνθανεν. Ὡς δὲ πολλοῖς προελθὼν χρόνοις οικειότερον ἑαυτὸν κατέστησε Κωνσταντία — τοῦτο γὰρ ὄνομα ἦν τῇ ἀδελφῇ Κωνσταντίνου —, ἀδείας λαβόμενος ἐπαρρησιάσατο πρὸς αὐτήν, καὶ κατεμέμφετο μὴ δικαίως Ἀρειοὺ τὴν πατρίδα φεύγειν καὶ τῆς ἐκκλησίας ἐκβεβλήσθαι, διὰ φθόνον καὶ ἰδίας ἔχθρας ἐκβληθέντα παρὰ Ἀλεξάνδρου τοῦ ἐπιτροπεύσαντος τὴν Ἀλεξανδρέων ἐκκλησίαν· εὐδοκιοῦντα γάρ,

1. Sur les fêtes qui marquèrent à Jérusalem la dédicace de la basilique dite plus tard de l'Anastasis, voir EUSÈBE, *Vita Constantini*, 4, 43-45, qui exalte la splendeur des cérémonies liturgiques et l'éloquence des discours prononcés : cf. BARDY, p. 112 et FIGANIOL, p. 41. Sur le rôle de l'Anastasis dans la liturgie à Jérusalem, cf. EGÉRIE, *Journal de voyage*, 24-35 et 37-48.

2. Ce diacre d'Arius (cf. *supra*, livre I, chap. 15, 7) devint par la suite, très officiellement, évêque d'Antioche : cf. DANIELOU-MARROU, p. 303 et I. DANIELE, art. « Euzoio », *Enciclopedia cattolica* 5 (1950), c. 874 : c'est en 361 qu'Euzoios fut élevé au siège d'Antioche et, la même année, il baptisa l'empereur Constance à Mopsucrène sur son lit de mort. Très en faveur sous le règne de Valens, empereur arien, il mourut vers 376.

3. Flavia Iulia Constantia, étant l'un des six enfants de Constance I et de Théodora, était la demi-sœur de Constantin. Épouse de Licinius (313), puis veuve de ce dernier (324), elle subit l'influence d'Eusèbe de Césarée et d'Eusèbe de Nicomédie. L'histoire que rapporte

rassemble des multitudes de presque toute la terre, qui, au moment de cette panégyrie, accourent de partout pour visiter les Lieux saints¹.

Chapitre 27

*Le prêtre qui persuada Constantin
de rappeler d'exil Arius et Euzoios ;
libelle concernant la profession de foi d'Arius ;
Arius est de nouveau accueilli
par le concile rassemblé à Jérusalem.*

1 Alors les évêques partisans d'Arius saisirent cette occasion et s'employèrent à ce qu'il y eût à Jérusalem un concile où l'on rendrait la communion à Arius et à Euzoios². Ils y furent enhardis pour la raison que voici. 2 Il y avait un prêtre qui était familier de la sœur de l'empereur et qui approuvait les thèses d'Arius. Qu'il fût partisan d'Arius, on ne le sut pas tout d'abord. Mais quand, avec le temps, il fut entré plus étroitement dans l'intimité de Constantia³ — ainsi se nommait la sœur de Constantin —, parvenu à la sécurité, il lui parla avec franchise et faisait ouvertement des reproches : injustes, disait-il, étaient l'exil d'Arius et son exclusion de l'Église ; il en avait été chassé à cause d'envie et de haine particulière par Alexandre, l'évêque d'Alexandrie ; comme Alexandre en effet l'avait vu en

Sozomène à la suite de RUFIN, *H.E.* I (X), 12, et de SOCRATE, *H.E.* I, 25 (mais ce dernier se trompe sur la date de la mort de Constantia qu'il place immédiatement après le concile de Nicée, alors qu'elle survint aux alentours de 333), est sans doute destinée à rendre compte, d'une manière flatteuse pour Constantin, de ses sympathies de plus en plus affirmées pour l'arianisme. Sur Constantia, voir *P.L.R.E.* I, p. 221. Nous connaissons le nom, Eutokios, du prêtre qu'elle recommanda à l'empereur.

ἔφη, παρὰ τῷ πλήθει ὁρῶν αὐτὸν ἐζηλοτύπησεν. 3 Ἀληθῆ δὲ ταῦτα πεισθεῖσα Κωνσταντία, ἐν ᾗ μὲν περιῆν, οὐδὲν ἔφθασε νεωτερίσαι τῶν ἐν Νικαίᾳ δοξάντων· ἐπεὶ δὲ νόσῳ περιέπεσε, καθυφωρᾶτο τελευτᾶν· καὶ παραγενόμενον ὡς αὐτὴν τὸν ἀδελφὸν ἐκέλευσε τελευταίαν αὐτῇ δοῦναι χάριν, ἣν ἂν αἰτήσειεν. Ἐδεῖτο δὲ οἰκείον ἔχειν τὸν εἰρημένον πρεσβύτερον καὶ ὡς ὀρθῶς δοξάζοντι περὶ τὸ θεῖον πείθεσθαι· ἑαυτὴν μὲν γάρ, ἔφη, οἴχεσθαι καὶ λοιπὸν τῆς ἐνταῦθα βιοτῆς μηδὲν φροντίζειν· περὶ αὐτοῦ δὲ ὀρωδεῖν μὴ τι πάθοι ὑπὸ θεομηνίας ἢ αὐτὸς κακῶς πράξας ἢ τὴν ἡγεμονίαν αἰσχυρῶς ἀποβαλὼν, ἐπεὶ δικαίους, ἔφη, καὶ ἀγαθοὺς ἀνδρας ἀδίκως πεισθεῖς τισιν ἀιδίῳ φυγῇ ἐζημίωσεν. 4 Ἐντεῦθεν ὁ βασιλεὺς οἰκειότατα διετέθη περὶ τὸν πρεσβύτερον τοῦτον· καὶ παρησίας αὐτῷ μεταδούς καὶ κοινωσάμενος περὶ ὧν ἐνετείλατο ἡ ἀδελφή, φήθη χρῆναι πάλιν πειραθῆναι τῶν κατὰ τὸν Ἄρειον, ὡς εἰκὸς ὑποτοπήσας ἀληθεῖς εἶναι τὰς διαβολὰς ἢ τῇ | ἀδελφῇ χαριζόμενος. Οὐκ εἰς μακρὰν τε μετεκαλέσατο Ἄρειον ἀπὸ τῆς φυγῆς, καὶ γραφὴν ἐκέλευσεν ἐκδοῦναι ὧν πιστεύει περὶ θεοῦ. 5 Ὁ δὲ τὸ καινὸν ἐκκλήνας ὧν πρότερον εὔρεν ὀνομάτων, ἑτέραν ὕφανεν ἔκθεσιν ἀπλοῖς ῥητοῖς καὶ ἐγνωσμένοις ταῖς ἱεραῖς βίβλοις χρῆσάμενος, καὶ ὄρκον ὤμοσεν ἢ μὴν ὧδε πιστεύειν καὶ κατὰ νοῦν ταῦτα φρονεῖν καὶ μηδὲν ἕτερον ἐννοεῖν παρὰ ταῦτα. Ἐχει δὲ ὧδε·

6 « Τῷ εὐσεβεστάτῳ καὶ θεοφιλεστάτῳ δεσπότῃ ἡμῶν βασιλεῖ Κωνσταντίνῳ Ἄρειος καὶ Εὐζώιος πρεσβύτεροι.

1012 Καθὼς προσέταξεν ἡ θεοφιλῆς σου εὐσέβεια, δέσποτα βασιλεῦ, ἐκτιθέμεθα τῇν ἑαυτῶν πίστιν <καὶ> ἐγγράφως

1. Cette nouvelle profession de foi d'Arius, datée de 335, se trouve également chez SOCRATE, *H.E.* I, 26, et constitue le document 30 du recueil de OPITZ. Ce document devait figurer dans la *Συναγωγὴ τῶν συνοδικῶν* de l'évêque Sabinos d'Héraclée de Thrace, qui rassemblait les Actes de tous les conciles d'Orient depuis Nicée jusqu'à 373 au moins (pour la dépendance de Sozomène sur ce point, voir BARDY, p. 108, n. 1).

renom auprès de la foule, il l'avait jalosé. 3 Bien qu'elle eût pris ces dires pour des vérités, Constantia, tant qu'elle vécut, ne se hâta pas de rien innover contre ce qui avait été décidé à Nicée. Mais quand elle fut tombée malade, elle eut le soupçon qu'elle allait mourir, et, comme son frère était venu auprès d'elle, elle le pria de lui accorder une dernière faveur, celle qu'elle demanderait. Or, elle lui demandait de tenir pour son familier le dit prêtre et de lui obéir comme ayant des opinions théologiques orthodoxes. Elle-même, dit-elle, s'en allait et désormais ne se souciait plus en rien de cette vie mortelle ; mais elle craignait pour son frère qu'il ne fût victime d'une colère divine soit en éprouvant du malheur lui-même soit en perdant honteusement le règne, puisque, dit-elle, persuadé par certains, il avait injustement puni de bannissement éternel des hommes justes et bons. 4 De ce moment l'empereur fut tout à fait intime avec ce prêtre. Il lui donna toute liberté de parole et s'étant entretenu avec lui de ce que lui avait recommandé sa sœur, il estima qu'il fallait ouvrir à nouveau l'enquête sur l'affaire d'Arius, soit qu'il eût soupçonné, comme il est vraisemblable, que les accusations du prêtre étaient vraies, ou pour faire plaisir à sa sœur. Peu après il rappela Arius de l'exil et il lui ordonna de lui remettre un écrit sur ses opinions théologiques. 5 Arius donc, ayant abandonné la nouveauté des formules dont il avait d'abord usé, tissa, à l'aide des saintes Écritures, une nouvelle exposition de foi en termes simples et reconnus, il jura que telle était bien sa foi, que les opinions ici exprimées répondaient à ses sentiments et qu'il n'avait rien en tête que ce qui était dit là. Voici ce texte¹ :

6 « A notre très pieux et très ami de Dieu souverain, l'empereur Constantin, Arius et Euzoïos, prêtres.

Selon ce qu'a ordonné votre Piété amie de Dieu, souverain empereur, nous exposons notre foi et, devant Dieu,

ὁμολογοῦμεν ἐπὶ θεοῦ οὕτως πιστεύειν, καὶ αὐτοὶ <καὶ> πάντες οἱ σὺν ἡμῖν, ὡς ὑποτέτακται.

7 Πιστεύομεν εἰς ἕνα θεὸν πατέρα παντοκράτορα καὶ εἰς κύριον Ἰησοῦν Χριστὸν τὸν υἱὸν αὐτοῦ, τὸν ἐξ αὐτοῦ πρὸ πάντων τῶν αἰώνων γεγεννημένον θεὸν λόγον, δι' οὗ τὰ πάντα ἐγένετο, τὰ τε ἐν οὐρανῷ καὶ τὰ ἐπὶ τῆς γῆς, τὸν ἐλθόντα καὶ σάρκα ἀναλαβόντα καὶ παθόντα καὶ ἀναστάντα καὶ ἀνελθόντα εἰς τοὺς οὐρανοὺς καὶ πάλιν ἐρχόμενον κρῖναι ζῶντας καὶ νεκρούς. Καὶ εἰς ἅγιον πνεῦμα καὶ σαρκὸς ἀνάστασιν, καὶ εἰς ζωὴν τοῦ μέλλοντος αἰῶνος, καὶ εἰς βασιλείαν οὐρανῶν, καὶ εἰς μίαν ἐκκλησίαν καθολικὴν τοῦ θεοῦ τὴν ἀπὸ περάτων ἕως περάτων.

8 Ταύτην δὲ τὴν πίστιν παρελήφαμεν ἐκ τῶν ἁγίων εὐαγγελίων λέγοντος τοῦ κυρίου τοῖς ἑαυτοῦ μαθηταῖς· 'Πορευθέντες μαθητεύσατε πάντα τὰ ἔθνη, βαπτίζοντες αὐτοὺς εἰς τὸ ὄνομα τοῦ πατρὸς καὶ τοῦ υἱοῦ καὶ τοῦ ἁγίου πνεύματος.' 9 Εἰ δὲ μὴ ταῦτα οὕτως πιστεύομεν καὶ ἀποδεχόμεθα ἀληθῶς πατέρα καὶ υἱὸν καὶ ἅγιον πνεῦμα, ὡς πᾶσα ἡ καθολικὴ ἐκκλησία καὶ αἱ ἅγιοι γραφαὶ διδάσκουσιν, αἷς κατὰ πάντα πιστεύομεν, κριτῆς ἡμῶν ἔσται ὁ θεὸς καὶ νῦν καὶ ἐν τῇ μελλούσῃ ἡμέρᾳ.

90 10 Διδὸ παρακαλοῦμέν σου τὴν εὐσέβειαν, θεοφιλέστατε ἡμῶν βασιλεῦ, ἐκκλησιαστικούς ἡμᾶς ὄντας καὶ τὴν πίστιν καὶ τὸ φρόνημα τῆς ἐκκλησίας καὶ τῶν ἁγίων γραφῶν ἔχοντας ἐνοῦσθαι ἡμᾶς διὰ τῆς εἰρηνοποιῦ σου καὶ θεοσεβοῦς εὐσεβείας τῇ μητρὶ ἡμῶν, τῇ ἐκκλησίᾳ δηλαδή, περιηρημένων τῶν ζητημάτων καὶ τῶν ἐκ τῶν ζητημάτων περισσολογιῶν, ἵνα καὶ ἡμεῖς καὶ ἡ ἐκκλησία μετ' ἀλλήλων εἰρηνεύσαντες τὰς συνήθεις εὐχὰς ὑπὲρ τῆς εἰρηνικῆς σου καὶ εὐσεβοῦς βασιλείας καὶ παντὸς τοῦ γένους σου κοινῇ πάντες ποιώμεθα. »

11 Ταύτης τῆς πίστεως τὴν γραφὴν οἱ μὲν ἔλεγον τεχνικῶς συγκεῖσθαι καὶ τῷ δοκεῖν τοῖς ῥητοῖς διαλλάσσειν, συμφέρεσθαι δὲ καὶ οὕτως τοῖς Ἀρείου δόγμασι κατὰ τὴν

professons par écrit que nous croyons ainsi, et nous et nos partisans, comme il est écrit ci-dessous :

7 Nous croyons en un seul Dieu Père tout-puissant, et dans le Seigneur Jésus Christ son Fils, qui a été engendré de lui avant tous les siècles Dieu Verbe, par lequel toutes choses ont été créées, et celles du ciel et celles de la terre, qui est venu, a pris chair, a souffert, est ressuscité et remonté au ciel, et qui doit revenir juger les vivants et les morts. Et dans le Saint Esprit, dans la résurrection de la chair, la vie du siècle à venir, le royaume des cieux, et une seule Église catholique de Dieu qui subsiste d'un bout de la terre à l'autre.

8 Cette foi, nous l'avons reçue en transmission des saints évangiles, quand le Seigneur dit à ses disciples (*Matth. 28, 19*) : 'Allez, enseignez toutes les nations, baptisez-les au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit.' 9 Si nous ne croyons pas ces choses en la façon susdite et n'admettons pas sincèrement le Père, le Fils et le Saint Esprit en la façon où l'enseignent toute l'Église catholique et les saintes Écritures en lesquelles nous croyons en tout, Dieu sera notre juge et maintenant et au Jour à venir.

10 C'est pourquoi nous demandons à votre Piété, notre très aimé de Dieu empereur, comme nous sommes hommes d'Église et que nous tenons la foi et le dogme de l'Église et des saintes Écritures, que, par votre Piété pacificatrice et sainte, nous soyons unis à notre mère, c'est à savoir l'Église, par la suppression des controverses et des subtilités issues des controverses, afin que et nous et l'Église, ayant conclu mutuellement la paix, nous adressions tous en commun à Dieu les prières habituelles pour votre règne pacifique et pieux et pour toute votre famille. »

11 De cette exposition de foi, les uns disaient qu'elle avait été artificieusement composée, qu'en apparence il y avait des différences quant aux expressions, mais qu'au fond, même ainsi, elle s'accordait avec les thèses d'Arius selon l'interprétation des termes, qui fournissaient le

ἐκδοχὴν τῶν ὀνομάτων, ἄδειαν παρεχόντων ἐπαμφοτερίζειν καὶ πρὸς ἑκατέραν διάνοιαν ταῦτα ἐκλαμβάνειν. **12** Ὑπολαβὼν δὲ ὁ βασιλεὺς παραπλήσια δοξάζειν Ἄρειόν τε καὶ Εὐζόιον τοῖς ἐν Νικαίᾳ συνελθούσιν ἤσθη τῷ πράγματι. Οὐ μὴν ἑαυτῷ ἐπέτρεψεν εἰς κοινωνίαν αὐτοὺς δέξασθαι πρὸ κρίσεως καὶ δοκιμασίας τῶν τούτου κυρίων κατὰ τὸν νόμον τῆς ἐκκλησίας. **13** Πέμπει δὲ αὐτοὺς πρὸς τοὺς ἐν Ἱεροσολύμοις τότε συνελθόντας ἐπισκόπους, γράψας σκοπηθῆναι αὐτῶν τὴν ἔκθεσιν τῆς πίστεως, φιλόνηρον δὲ ψῆφον ἐνεγκεῖν ἐπ' αὐτοῖς τὴν σύνοδον, ἣν τε ὀρθῶς φανεῖεν δοξάζοντες καὶ φθόνου χάριν ἐπιβουλευθέντες ἦν τε μηδὲν ἔχοντες μέμφεσθαι τοῖς ἤδη ἐπ' αὐτοῖς κεκριμένοις μεταμεληθεῖεν. **14** Καιροῦ δὲ λαβόμενοι οἱ ταῦτα πάλαι σπουδάζοντες προφάσει τῶν βασιλέως γραμμάτων ἐδέξαντο αὐτοὺς εἰς κοινωνίαν. Καὶ ὅτε τοῦτο ἐποίησαν, αὐτῷ τε τῷ βασιλεῖ ἔγραψαν καὶ τῇ ἐκκλησίᾳ Ἀλεξανδρείας καὶ τοῖς ἀνα τὴν Αἴγυπτον καὶ Θηβαΐδα καὶ Λιβύην ἐπισκόποις καὶ κληρικοῖς, παρακελευσάμενοι προθύμως αὐτοὺς δέξασθαι, ὡς καὶ τοῦ βασιλέως μαρτυρήσαντος ὀρθὴν εἶναι τὴν αὐτῶν **91** πίστιν, ἣν καὶ τῇ οικείᾳ ἐπιστολῇ ὑπέταξαν, καὶ τῆς | συνόδου ἐπιψηφισαμένης τῇ τοῦ βασιλέως κρίσει. Καὶ τὰ μὲν ὧδε ἐν Ἱεροσολύμοις ἐσπουδάζετο.

1. Cf., dans le même sens, l'appréciation de BARDY, p. 107-108 : « une profession de foi assez anodine et qui, avec un peu de bonne volonté, pouvait être regardée comme à peu près orthodoxe par ses lecteurs... le consubstantiel de Nicée n'y figure pas, mais Arius y reconnaît que le Fils est né de Dieu avant tous les siècles. »

2. En fait, Constantin dicta bel et bien sa volonté au concile, dont la majorité était, du reste, assez disposée à le suivre dans la ligne et le prolongement du concile de Tyr, où Athanase avait été condamné et déposé. Au § 13, Sozomène écrit, sans s'apercevoir du risque de contradiction avec ce qu'il a affirmé précédemment, que Constantin demanda par écrit aux évêques que « le concile rendit son vote sur eux (Arius et Euzoïos) avec clémence », laissant seulement aux Pères conciliaires le choix du motif (« soit qu'ils parussent être orthodoxes..., soit que... ils se fussent repentis ») ! Cf. BARDY, p. 112 : « Une lettre de Constantin fit connaître ses ordres aux évêques ; ceux-ci obtinrent. »

moyen de tenir le milieu entre deux opinions et de comprendre le texte dans l'un ou l'autre sens¹. **12** Mais l'empereur fut d'avis qu'Arius et Euzoïos pensaient de la même façon que les pères réunis à Nicée et il se réjouit de la chose. Cependant il ne se permit pas à lui-même de les recevoir dans la communion avant jugement et examen de ceux qui avaient autorité sur ce point d'après la loi de l'Église². **13** Il les envoya donc aux évêques alors rassemblés à Jérusalem, ayant demandé par écrit à ceux-ci que fût examinée leur exposition de foi et que le concile rendit son vote sur eux avec clémence, soit qu'ils parussent être orthodoxes et avoir été victimes d'embûches par jalousie, soit que, sans qu'ils eussent rien à reprocher à la décision jadis portée contre eux, ils se fussent repentis. **14** Prenant prétexte de la lettre impériale, ceux qui depuis longtemps travaillaient dans ce dessein profitèrent de l'occasion et les reçurent dans leur communion. Cela fait, ils écrivirent d'une part à l'empereur lui-même, d'autre part à l'Église d'Alexandrie et aux évêques et clercs d'Égypte³, de Thébaidé et de Libye. Ils y invitaient ces évêques à accueillir, avec empressement, Arius et Euzoïos, attendu que l'empereur avait témoigné en faveur de l'orthodoxie de leur profession de foi, qu'ils avaient jointe à leur lettre, et que le concile avait confirmé par son vote le jugement de l'empereur. Voilà donc à quoi on s'appliquait à Jérusalem.

3. Cf. ATHANASE, *De synodis*, 21, et *Apologia contra Arianos*, 84. Cette lettre n'empêcha pas — ou même suscita — à Alexandrie des manifestations en faveur d'Athanase que Sozomène ne mentionne qu'au chapitre 31. Le prestigieux moine Antoine adressa à Constantin plusieurs lettres pour demander le retour de l'évêque : si Athanase ne fait pas état de la correspondance échangée entre Antoine et Constantin à son sujet, c'est sans doute parce que l'empereur s'exprimait très sévèrement sur son compte alors qu'il veut toujours accréditer l'idée que Constantin n'a jamais cessé de le soutenir (cf. BARDY, p. 112, n. 3).

28

1 Ἀθανάσιος δὲ φεύγων ἐκ Τύρου εἰς Κωνσταντινούπολιν ἦλθε, καὶ προσελθὼν Κωνσταντίνῳ τῷ βασιλεῖ, ἃ πέπονθεν ἀπαδύρετο παρόντων τῶν καταδικασάντων αὐτοῦ ἐπισκόπων, καὶ εἶδετο τῶν ἐν Τύρῳ κεκριμένων γενέσθαι τὴν ἐξέτασιν ἐπὶ αὐτοῦ βασιλέως. Κωνσταντῖνος δὲ εὐλογον εἶναι δοκιμάσας τὴν αἵτησιν τάδε ἔγραψε τοῖς ἐν Τύρῳ συνελθοῦσιν ἐπισκόποις·

2 « Ἐγὼ μὲν ἀγνοῶ τίνα ἐστὶ τὰ ὑπὸ τῆς ὑμετέρας συνόδου μετὰ θορύβου καὶ χειμῶνος κριθέντα δοκεῖ δέ πως ὑπό τινας ταραχώδους ἀταξίας ἢ ἀλήθεια διεστράφθαι, ὑμῶν δηλαδὴ διὰ τὴν πρὸς τοὺς πέλας ἐρεσχελίαν, ἣν ἀήτητον εἶναι βούλεσθε, τὰ τῷ θεῷ ἀρέσκοντα μὴ συνορώντων. 3 Ἀλλὰ ἐστὶ τῆς θείας προνοίας ἔργον καὶ τὰ τῆς φιλονικίας ταύτης κακὰ φανερώς ἀλόντα διασκεδάσαι καὶ ἡμῖν διαρρήδη ἐπιδείξαι εἴ τινα τῆς ἀληθείας αὐτόθι συνελθόντες ἐποιήσασθε φροντίδα καὶ εἰ τὰ κεκριμένα χωρὶς τινος χάριτος καὶ ἀπεχθείας ἐκρίνατε. 4 Τοιγαροῦν ἠπειγμένως πάντας ὑμᾶς πρὸς τὴν ἐμὴν ἐλθεῖν εὐλάβειαν βούλομαι, ἵνα τὴν τῶν πεπραγμένων ὑμῖν ἀκρίβειαν καὶ <ἐφ' > ἡμῶν αὐτῶν παραστήσητε. 5 Τίνος δὲ ἔνεκεν ταῦτα γράψαι πρὸς ὑμᾶς ἐδικαίωσα καὶ ὑμᾶς πρὸς ἑμαυτὸν διὰ τοῦ γράμματος καλῶ, ἐκ τῶν ἐπομένων γνώσεσθε. Ἐπιβαίνοντί μοι λοιπὸν τῆς ἐπωνύμου ἡμῶν καὶ πανευδαίμονος πατρίδος τῆς Κωνσταντινουπόλεως — συνέβαινε δέ με τῆνικαῦτα ἐφ' ἵππου ὀχεῖσθαι — ἐξαίφνης Ἀθανάσιος ὁ ἐπίσκοπος ἐν μέσῳ τῆς λεωφό-

1. Non sans mal, si l'on en croit ATHANASE, *Apologia contra Arianos*, 86, qui dit avoir essuyé plusieurs refus avant de pouvoir aborder Constantin au cours d'une promenade à cheval que faisait l'empereur. Aux §§ 5-6, Sozomène donne, à l'intérieur du document qu'il cite, des détails sur les circonstances exactes de cette entrevue pathétique.

2. Cf. ATHANASE, *Apologia contra Arianos*, 86 ; SOCRATE, *H.E.* I,

Chapitre 28

*Lettre de l'empereur Constantin au concile de Tyr ;
exil d'Athanase par suite de l'intrigue des ariens.*

1 Athanase de son côté, fuyant de Tyr, était arrivé à Constantinople. Il y eut une entrevue avec l'empereur Constantin¹, s'y plaignit de ce qu'il avait souffert, en la présence des évêques qui l'avaient condamné, et demanda qu'enquête fût faite devant l'empereur lui-même sur les décisions de Tyr. Constantin estima que cette demande était raisonnable et il envoya aux évêques qui s'étaient réunis à Tyr la lettre suivante² :

2 « J'ignore les jugements qu'a portés votre concile dans le tumulte et l'agitation, mais la vérité semble avoir été de quelque façon opprimée par du trouble et du désordre, dès lors que, de toute évidence, à cause de votre dispute contre le prochain, où vous ne voulez pas être vaincus, vous ne considérez pas ce qui plaît à Dieu. 3 Eh bien, il appartient à la divine Providence et de dissiper les maux manifestement montrés à nu de cet esprit de querelle et de nous faire voir ouvertement si, réunis là-bas, vous avez eu quelque souci de la vérité et si vous avez porté vos jugements sans parti pris et sans haine. 4 C'est pourquoi je veux que vous veniez en hâte auprès de ma Piété pour que vous nous rendiez compte exactement devant nous-mêmes, de vos actes. 5 La raison pour laquelle j'ai jugé bon de vous écrire cette lettre et de vous appeler par elle près de moi, connaissez-la par ce qui suit. Alors que je rentrais dans mon éponyme et très bienheureuse patrie, Constantinople — je me trouvais alors à cheval —, soudain, au milieu de la

34 ; GÉLASE DE CYZIQUE, *H.E.* III, 18, avec des interpolations (cf. BARDY, p. 111).

1015 ρου μετὰ ἐτέρων τινῶν, οὐς περὶ αὐτὸν εἶχεν, ἀπροσδοκῆτως
 οὕτω προσῆλθεν, ὡς καὶ παρασχεῖν ἐκπλήξεως ἀφορμὴν.
 92 6 Μαρτυρεῖ μοι γὰρ ὁ πάντων ἔφορος θεός, ὡς οὐδὲ ἐπιγινῶναι
 αὐτὸν ὅστις ἦν <παρὰ τὴν πρώτην ὄψιν ἠδυνήθη, εἰ μὴ τῶν
 ἡμετέρων τινές, καὶ ὅστις ἦν> καὶ τὴν ἀδικίαν ἦν πέπονθε,
 πυνθανομένοις, ὥσπερ εἰκός, ἀπήγγειλαν ἡμῖν. 7 Ἐγὼ μὲν
 οὖν οὐ διειλέχθην αὐτῷ κατ' ἐκεῖνο καιροῦ οὔτε ὀμιλίας
 ἐκοινωνήσα. Ὡς δὲ ἐκεῖνος μὲν ἤξιου, ἐγὼ δὲ παρητούμην
 καὶ μικροῦ δεῖν ἀπελαύνεσθαι αὐτὸν ἐκέλευον, μετὰ πλείονος
 παρηρησίας οὐδὲν ἕτερον παρ' ἡμῶν ἦται ἢ τὴν ὑμετέραν
 ἀφιξιν, <ἦν> ἤξιωσεν ὑπάρξαι, ἐν' ὑμῶν παρόντων, ἀ πέπον-
 θεν ἀναγκαίως ἀποδύρασθαι δυνηθεῖη. 8 Ὅπερ ἐπειδὴ
 εὐλογον εἶναι καὶ τοῖς καιροῖς πρέπον κατεφαίνετο, ἀσμένως
 ταῦτα γραφῆναι πρὸς ὑμᾶς προσέταξα, ἵνα πάντες, ὅσοι τὴν
 σύνοδον τὴν ἐν Τύρῳ γενομένην ἐπληρώσατε, ἀνυπερθέτως
 εἰς τὸ στρατόπεδον τῆς ἡμετέρας ἡμερότητας ἐπειχθῆτε τοῖς
 ἔργοις αὐτοῖς ἐπιδείξοντες τὸ τῆς ὑμετέρας κρίσεως καθαρὸν
 τε καὶ ἀδιάστροφον, ἐπ' ἐμοῦ, ὃν τοῦ θεοῦ γνήσιον εἶναι
 θεράποντα οὐκ ἂν ἀρνηθεῖητε. 9 Τοιγαροῦν διὰ τῆς ἐμῆς
 πρὸς τὸν θεὸν λατρείας τὰ πανταχοῦ εἰρηνεύεται, καὶ τῶν
 βαρβάρων αὐτῶν τὸ τοῦ θεοῦ ὄνομα γνησίως εὐλογούντων,
 οἳ μέχρι νῦν τὴν ἀλήθειαν ἠγγύουν· δῆλον δὲ ὅτι ὁ τὴν ἀλή-
 θειαν ἀγνοῶν οὐδὲ τὸν θεὸν ἐπιγινώσκει. 10 Πλὴν ὅμως,
 καθὰ προεῖρηται, καὶ οἱ βάρβαροι νῦν δι' ἐμὲ τὸν τοῦ θεοῦ
 θεράποντα γνήσιον ἐπέγνωσαν τὸν θεὸν καὶ εὐλαβεῖσθαι
 μεμάθησαν, ὃν ὑπερασπίζειν μου πανταχοῦ καὶ προνοεῖσθαι
 τοῖς ἔργοις αὐτοῖς ἤσθοντο· ὅθεν μάλιστα καὶ ἴσασιν τὸν
 θεόν, ὃν ἐκεῖνοι μὲν διὰ τὸν πρὸς ἡμᾶς φόβον εὐλαβοῦνται,
 11 ἡμεῖς δὲ οἱ τὰ μυστήρια τῆς εὐμενεῖας αὐτοῦ δοκοῦντες
 προβάλλεσθαι — οὐδὲ γὰρ ἂν εἴποιμι φυλάττειν —, ἡμεῖς,

1. Ἀναγκαίως va naturellement avec ἀ πέπονθεν. Donc pas de virgule après πέπονθεν. ORTIZ, ap. *Apologia secunda*, 86, 8 (p. 165, 15), a la bonne ponctuation (A.-J. F.).

2. *Scil.* nous chrétiens, par opposition aux Barbares (A.-J. F.). Constantin fait preuve ici d'une remarquable clairvoyance, assez rare chez lui, qui rejoint les observations sarcastiques de son neveu et suc-

grand-rue, l'évêque Athanase, avec d'autres gens de sa suite, m'a abordé de façon si inattendue qu'il m'a rempli de stupeur. 6 Car Dieu qui voit tout m'est témoin que je n'eusse pas même pu reconnaître à première vue qui c'était, si certains de ma suite, interrogés par moi, comme il est naturel, ne m'avaient appris qui c'était et l'iniquité qu'il avait subie. 7 A ce moment-là donc ni je ne m'entretins avec lui, ni je ne lui donnai audience. Il me suppliait pourtant, et moi je refusais et peu s'en fallut que je n'ordonnasse de le chasser. Mais il s'enhardit davantage et ne me demanda rien d'autre que votre venue ici. Il estima qu'elle dût avoir lieu, afin qu'en votre présence il pût se plaindre des contraintes qu'il avait subies¹. 8 Comme cela me paraissait raisonnable et approprié aux circonstances, j'ai volontiers ordonné que vous fût écrite cette lettre, pour que, vous tous qui vous êtes réunis au complet au concile qui a eu lieu à Tyr, vous vous hâtiez sans délai vers le camp de ma Mansuétude, afin de montrer, par vos actes mêmes, la pureté et l'impartialité de votre jugement, devant moi, dont vous ne sauriez nier que je suis l'authentique serviteur de Dieu. 9 Et c'est pour cela, à cause du culte que je rends à Dieu, que l'Empire est partout en paix, que les Barbares eux-mêmes bénissent authentiquement le nom de Dieu, eux qui jusqu'ici ignoraient la vérité; or il est clair que celui qui ignore la vérité ne reconnaît pas non plus Dieu. 10 Eh bien, pourtant, quand les Barbares, comme j'ai dit, par moi l'authentique serviteur de Dieu, aujourd'hui ont reconnu Dieu et ont appris à le révéler, puisqu'ils ont constaté à l'œuvre même qu'il me protège partout et prend soin de moi — et c'est là la cause principale de ce qu'ils connaissent Dieu —, quand, dis-je, ces Barbares, par la crainte qu'ils ont de moi, révèrent Dieu, 11 nous autres², qui faisons semblant de mettre en avant les mystères de la bonté de Dieu — car je ne saurais dire que nous les gar-

cesseur Julien et d'AMMIEN MARCELLIN, l'historien de ce dernier (22, 5, 4).

φημί, οὐδὲν πράττομεν ἢ τὰ πρὸς διχόνοιαν καὶ μῖσος συντείνοντα καὶ, ἀπλῶς εἰπεῖν, τὰ πρὸς ὄλεθρον τοῦ ἀνθρωπίνου γένους ἔχοντα τὴν ἀναφορὰν. 12 Ἄλλ' ἐπειχθητε, καθὰ προεῖρηται, καὶ πρὸς ἡμᾶς σπεύσατε πάντες ἢ τάχος, πεπεισμένοι ὡς παντὶ σθένει κατορθῶσαι πειράσομαι, ὅπως ἐν τῷ νόμῳ τοῦ θεοῦ | ταῦτα ἐξαιρέτως φυλάττωνται, οἷς οὔτε 93 ψόγος οὔτε κακοδοξία τις δυνήσεται προσπλακῆναι, διασκοδασθέντων δηλαδὴ καὶ συντριβέντων ἄρδην καὶ παντελῶς ἀφανισθέντων τῶν ἐχθρῶν τοῦ νόμου, οἵτινες ἐπὶ προσχήματι τοῦ <ἀγίου> ὀνόματος ποικίλας καὶ διαφόρους βλασφημίας παρέχουσι. »

13 Τάδε τοῦ βασιλέως γράψαντος οἱ μὲν ἄλλοι δείσαντες οἴκαδε ἀνεχώρησαν, οἱ δὲ ἀμφὶ τὸν Εὐσέβιον τὸν Νικομηδείας ἐπίσκοπον παραγενόμενοι πρὸς βασιλέα δίκαια ψηφίσασθαι ἐπὶ Ἀθανασίῳ τὴν ἐν Τύρῳ σύνοδον δισχυρίζοντο. Καὶ μάρτυρας παραγαγόντες εἰς μέσον Θεόγνιον καὶ Μάριν 1017 καὶ Θεόδωρον, Οὐάλεντά τε καὶ Οὐρσάκιον ἔπεισαν ὡς μυστικὸν ποτήριον συνέτριψεν, ἄλλα τε πολλὰ λοιδορησάμενοι ἐκράτησαν ταῖς διαβολαῖς. 14 Ὁ δὲ βασιλεὺς ἢ ἀληθῆ τάδε πιστεύσας ἢ λοιπὸν ὁμονοεῖν τοὺς ἐπισκόπους ὑπολαβὼν, εἰ ἐκποδῶν γένηται Ἀθανάσιος, προσέταξεν αὐτὸν ἐν Τριβέρει τῶν πρὸς δύοσιν Γαλατῶν οἰκεῖν. Καὶ ὁ μὲν ἀπήχθη.

1. Dans ce style à la fois imprécis et amphigourique de Constantin, je suppose que ταῦτα désigne les vérités de Nicée. C'est ce que semble indiquer la suite οὔτε κακοδοξία τις δυνήσεται προσπλακῆναι. A noter que cette conclusion ne répond pas au but précis de la lettre : révision du procès d'Athanase. Mais il s'y montre la grande préoccupation de Constantin, garder avant tout la paix de Nicée (A.-J. F.).

2. Les adversaires d'Athanase (*Apologia contra Arianos*, 9 et 87) prétendaient aussi que l'évêque d'Alexandrie s'était vanté de pouvoir affamer Constantinople en empêchant le départ des convois de blé d'Égypte qui lui étaient destinés (cf. SOCRATE, *H.E.* I, 35 ; et BARDY, p. 111).

3. Les Gaulois d'Occident par opposition aux Gaulois d'Orient ou Galates. Au surplus, le récit de Sozomène réclame des précisions. Athanase arrive à Constantinople le 29 ou 30 octobre 335. Il trouve le moyen de parler à l'empereur au cours d'une promenade de celui-ci. L'empereur envoie sa lettre. Celle-ci ne peut avoir été envoyée à Tyr

dions —, nous, dis-je, nous ne produisons dans nos actes rien d'autre que ce qui tend à la discorde et à la haine, et, d'un mot, ce qui a rapport à la ruine du genre humain. 12 Eh bien, hâtez-vous, comme j'ai dit, venez tous au plus vite vers moi, en étant bien assurés que, de tout mon pouvoir, je m'efforcerais de faire en sorte que, dans la loi de Dieu, ces vérités soient tout spécialement maintenues¹, et que ni blâme ni aucune fausse opinion ne puisse s'y enlacer, je veux dire parce qu'auront été dispersés, complètement écrasés et absolument anéantis les ennemis de la loi divine, qui, sous couleur de défendre le saint nom de Dieu, profèrent une multitude variée de blasphèmes. »

13 Quand l'empereur eut écrit cette lettre, les uns, pris de crainte, rentrèrent chez eux. En revanche Eusèbe, évêque de Nicomédie et ses partisans, venus chez l'empereur, soutenaient que le vote émis par le concile de Tyr sur Athanase était juste. Ils présentèrent des témoins, Théognios, Maris, Théodore, Valens et Ursace, ils persuadèrent l'empereur qu'Athanase avait brisé un vase sacré et, ayant produit toutes sortes d'autres reproches injurieux², ils l'emportèrent par leurs accusations. 14 L'empereur, soit qu'il eût cru que ce fût vrai, soit qu'il eût pensé que les évêques seraient désormais en concorde si l'on chassait Athanase, ordonna qu'il fût exilé à Trèves chez les Gaulois de l'Ouest³. Athanase donc y fut emmené.

puisque les évêques étaient partis pour Jérusalem : elle est adressée aux évêques qui avaient été à Tyr (SCHWARTZ, *Gesam. Schriften*, p. 259, 1, note justement que πάντες ὅσοι τὴν σύνοδον τὴν ἐν Τύρῳ γενομένην ἀνεπληρώσατε ne convient qu'à un synode qui a eu lieu, non à un synode encore en séance). Et de toute façon, où qu'elle ait été envoyée, Tyr ou Jérusalem, l'intervalle entre le 30 oct. et le 7 nov., date de l'exil d'Athanase, est trop court pour le voyage de la lettre et le retour à Constantinople d'Eusèbe de Nicomédie et de ses partisans. Ceux-ci se trouvaient donc à Constantinople, où peut-être ils s'étaient rendus, comme le conjecture SCHWARTZ (*l.c.*, p. 260), dès qu'ils avaient appris le départ d'Athanase pour la capitale. Athanase obtint de l'empereur une seconde audience le 7 nov., irrita, semble-t-il, l'empereur par un langage trop libre (*ibid.*, p. 258, 2) et fut ce jour même exilé (A.-J. F.).

29

1 Μετὰ δὲ τὴν ἐν Ἱεροσολύμοις σύνοδον ἦκεν Ἄρειος εἰς Αἴγυπτον. Μὴ κοινωνούσης δὲ αὐτῷ τῆς Ἀλεξανδρέων ἐκκλησίας πάλιν ἦλθεν εἰς Κωνσταντινούπολιν. Ἐπίτηδες δὲ συνδραμόντων τῶν τὰ αὐτὰ φρονούντων ἰδίᾳ καὶ τῶν πειθομένων Εὐσεβίῳ τῷ Νικομηθείας ἐπισκόπῳ, καὶ σύνοδον ποιῆσαι παρασκευαζομένων, αἰσθόμενος τῆς αὐτῶν σπουδῆς Ἀλέξανδρος ὁ τότε τὸν ἐν Κωνσταντινουπόλει διέπων θρόνον ἐπειράθη διαλύσαι τὴν σύνοδον. 2 Ὡς δὲ τοῦτο οὐκ ἐξεγένετο, ἀντικρυς ἀπηγόρευε ταῖς πρὸς Ἄρειον σπονδαῖς, μὴ θεμιτὸν μηδὲ ἐκκλησιαστικὸν εἶναι λέγων σφῶν αὐτῶν τὴν ψῆφον ὄνειρον ποιεῖν καὶ τῶν ἅμα αὐτοῖς ἐκ πάσης σχεδὸν τῆς ὑφ' ἡλίον συνεληλυθότων εἰς Νίκαιαν. Οἱ δὲ ἀμφὶ τὸν Εὐσεβίον, ὡς τὰ πρῶτα λόγοις οὐκ ἐπειθον τὸν Ἀλέξανδρον, ἐμπαροινήσαντες αὐτῷ μετὰ ἀπειλῆς διεμαρτύραντο, εἰ μὴ προσδέξεται τὸν Ἄρειον εἰς ῥητὴν ἡμέραν, αὐτὸν μὲν ὑπερῳρίαν οἰκήσειν ἐκβληθέντα τῆς ἐκκλησίας, Ἄρειῳ δὲ κοινωνήσειν τὸν μετ' αὐτόν. 3 Ἐπὶ τούτοις τε ἀπηλλάγησαν τότε ἀλλήλων, οἱ μὲν τῇ προθεσίᾳ περιμένοντες ἐπιτελέσαι τὰς ἀπειλάς, ὁ δὲ Ἀλέξανδρος προσευχόμενος μὴ εἰς ἔργον ἐκβῆναι τοῦς Εὐσεβίου λόγους. Μάλιστα δὲ αὐτὸν περιδεῶς ἐποίει καὶ ὁ βασιλεὺς ἐνδιδόναι τρόπον τινὰ συμπειθεῖς. Τῇ δὲ πρὸ τῆς προθεσμίας ἡμέρᾳ εἰσδύς ὑπὸ τὸ θυσιαστήριον παννύχιος

1. Ce voyage est attesté par RUFIN, *H.E.* I (X), 13, que suivent SOCRATE, *H.E.* I, 37, et Sozomène. L'information dérive-t-elle du *Synodikon* d'Athanase ? Comme Athanase dans sa *Lettre à Sérapion sur la mort d'Arius* ne parle pas de ce retour d'Arius à Alexandrie, l'existence de ce voyage paraît à BARDY, p. 113, « assez difficile à admettre ».

2. Alexandre, évêque de Constantinople après 325, mourut en 336/337. Voir SOCRATE, *H.E.* I, 18, et la notice du *Lexikon f. Theol.* 1 (1957), c. 314 (L. UEDDING).

Chapitre 29

*Alexandre, évêque de Constantinople,
refuse d'accueillir en communion Arius;
Arius « éclate », pris de colique dans un lieu d'aisance.*

1 Après le concile de Jérusalem, Arius arriva en Égypte¹. Mais comme l'Église d'Alexandrie lui refusait la communion, il retourna à Constantinople. Accoururent vers lui en privé, à dessein, ceux qui étaient de même opinion et les sectateurs d'Eusèbe, évêque de Nicomédie, et ils tâchaient à constituer un synode ; Alexandre², qui occupait alors le siège de Constantinople, eut vent de leur empressement et il s'efforça de dissoudre le synode³. 2 Comme cela n'était pas possible, il rompit ouvertement la trêve avec Arius, disant qu'il n'était pas permis ni conforme aux lois ecclésiastiques d'infirmer le vote qu'ils avaient émis eux-mêmes⁴ et les Pères rassemblés avec eux à Nicée de presque toute la terre. Comme, de leur côté, Eusèbe et ses partisans n'arrivaient pas d'abord à persuader Alexandre par leurs propos, ils l'insultèrent et lui affirmèrent avec menaces que, s'il n'accueillait pas Arius à un certain jour fixé, il irait, chassé de l'Église, en exil et son successeur entrerait en communion avec Arius. 3 Ils se séparèrent alors sur ces mots, les uns attendant d'accomplir leurs menaces au jour fixé, Alexandre faisant des prières pour que la menace d'Eusèbe ne fût pas mise à exécution. Ce qui l'effrayait surtout, c'est que l'empereur consentait d'une certaine manière à se laisser fléchir. La veille donc du jour fixé, s'étant glissé sous l'autel, il resta là couché tout de son long la nuit entière,

3. Διαλύσαι τὴν σύνοδον, ce qui implique que le synode s'est réellement réuni. C'est ce que dit également RUFIN, I, (X), 13 (A.-J. F).

4. *Scil.* à Nicée comme il est dit plus loin (A.-J. F.).

1020 ἔκειτο πρηνῆς τοῦ θεοῦ δεόμενος ἐμποδισθῆναι τὸ τέλος τῶν
κατ' αὐτοῦ βεβουλευμένων. 4 Κατὰ δὲ ταύτην τὴν ἡμέραν
ἀπιῶν που περὶ δειλὴν ὄψιαν Ἄρειος, ἐξαπίνης ἀνακινή-
σάσης αὐτὸν τῆς γαστροῦ, τοῦ κατεπείγοντος ἐγένετο καὶ εἰς
δημόσιον τόπον πρὸς τοιαύτην χρεῖαν ἀφωρισμένον ἦλθεν.
Ὡς δὲ ἐπὶ πολλῶ οὐκ ἐξῆει, εἰσελθόντες τινὲς τῶν ἕξω
προσδεχομένων αὐτὸν καταλαμβάνουσι νεκρὸν ἐπὶ τῆς καθέ-
δρας κείμενον. 5 Ἐπεὶ δὲ τοῦτο δῆλον ἐγένετο, οὐ ταῦτά
πάντες ἐνόμιζον περὶ τῆς αὐτοῦ τελευτῆς. Ἐδόκει δὲ τοῖς
μὲν ἀθρόα νόσῳ ληφθεὶς περὶ τὴν καρδίαν, ἢ πάρεσιν ὑπο-
μείνας ὑφ' ἡδονῆς τῶν κατὰ γνώμην ἀπαντησάντων πραγμά-
των, αὐθωρὸν τεθνάναι, τοῖς δὲ ὡς δυσσεβήσας δεδωκέναι
δικήν. Οἱ δὲ τὰ αὐτοῦ φρονούντες γοητείαις ἐλογοποιοῦν
ἀνηρησθαι τὸν ἄνδρα. Οὐκ ἄτοπον δὲ τὰ περὶ αὐτοῦ εἰρημένα
Ἀθανασίῳ τῷ ἐπισκόπῳ Ἀλεξανδρείας εἰς μέσον ἀγαγεῖν·
ἔχει δὲ ὧδε·

30

1 « Καὶ γὰρ καὶ αὐτὸς Ἄρειος ὁ τῆς μὲν αἵρέσεως ἕξαρχος,
Εὐσεβίου δὲ κοινωνός, κληθεὶς ἐκ σπουδῆς τότε τῶν περὶ
Εὐσέβιον παρὰ τοῦ μακαρίτου Κωνσταντίνου τοῦ Αὐγούστου,
ἀπαιτούμενος ἐγγράφως εἰπεῖν τὴν ἑαυτοῦ πίστιν, ἔγραψεν
ὁ δόλιος κρύπτων τὰς ἀναιδεῖς τῆς δυσσεβείας λέξεις, ὑπο-
κρινόμενος καὶ αὐτὸς ὡς ὁ διάβολος τὰ τῶν γραφῶν ῥήματα
ἀπλά καὶ ὡς ἐστὶ γεγραμμένα. 2 Εἶτα λέγοντος τοῦ μακαρίου

1. Le terme *πάρεσις* désigne la paralysie ou plus précisément un *ictus apoplectique*. Le mot est employé dans ce sens chez les auteurs médicaux grecs relativement tardifs, par exemple *ARÉTÉE* (S D 1, 7 ; éd. Hude, C.M.G. II, p. 44-45), où on désigne ainsi la privation de mouvement, la paralysie (note aimablement communiquée par le professeur M. D. GRMEK, directeur d'Études à l'E.P.H.E.).

2. Sur la mort d'Arius, comparer *RUFIN*, H.E. I (X), 14, commenté par F. THELAMON, p. 446-452. Le récit de Rufin, comme celui de *SOCRATE*, H.E. I, 38, et de *Sozomène*, dépend de sources athanasienues : l'*Epist. ad episcopos Aegypti et Libyae*, 18-19, d'après le

suppliant Dieu d'empêcher l'accomplissement de ce qui avait été délibéré contre lui. 4 Ce même jour, sortant de chez lui, tard dans la soirée, Arius, soudain pris de colique, avait cédé à ce besoin pressant et était allé à un lieu public déterminé pour ces sortes de nécessités. Comme, au bout d'un long temps, il n'en était pas sorti, quelques-uns de ceux qui l'attendaient dehors y entrèrent et ils le trouvèrent mort assis sur le siège. 5 Quand la chose fut connue, les avis difféèrent sur sa mort. Les uns estimaient qu'il était mort sur l'heure victime d'une crise cardiaque, ou parce que la joie de voir les choses lui réussir à son gré avait causé en lui une apoplexie¹ ; d'autres pensaient qu'il avait été puni pour son impiété ; et ses partisans inventaient cette fable qu'il avait été tué par des opérations magiques. Il n'est pas hors de place de présenter au public ce que dit de lui Athanase, l'évêque d'Alexandrie. Voici ce texte² :

Chapitre 30

Ce qu'écrivit le grand Athanase sur l'« éclatement » d'Arius.

1 « De fait Arius aussi, le chef de la secte, l'associé d'Eusèbe, fut convoqué alors, du fait du zèle empressé des partisans d'Eusèbe, par le bienheureux Constantin Auguste. L'empereur lui demanda de déclarer par écrit sa foi, et le rusé l'écrivit, couvrant d'un voile les impudentes formules de son impiété, usant par feinte, lui aussi, comme le diable, des termes des Écritures, tout simples et tels qu'ils sont écrits. 2 Ensuite, comme le bienheureux Constantin lui

P. Festugière, mais peut-être aussi la *Lettre à Sérapion sur la mort d'Arius*, d'après *BARDY*, p. 113, n. 3. Une version particulièrement scatologique, presque sûrement une interpolation, est donnée par *THEODORET* dans l'*Histoire des moines de Syrie*, I, 10 : voir A. LEROY-MOLINGHEN, « Un imbroglio suspect », *Byzantion* 37 (1967), p. 126-135.

Κωνσταντίνου· 'Εἰ μὴδὲν ἕτερον ἔχεις παρὰ ταῦτα ἐν τῇ
 διανοίᾳ, μάρτυρα τὴν ἀλήθειαν δός· ἀμυνεῖται γὰρ ἐπιπορή-
 σαντά σε αὐτὸς ὁ κύριος', ὡμοσεν ὁ ἄθλιος μὴτ' ἔχειν μὴτ'
 95 εἶη παρ' | αὐτοῦ. 'Ἄλλ' εὐθύς ἐξεληθὼν ὡσπερ δικὴν δούς
 1021 κατέπεσε 'καὶ πρηγῆς γενόμενος ἐλάκησε μέσος'. 3 Πᾶσι
 μὲν οὖν ἀνθρώποις κοινὸν τοῦ βίου τέλος θάνατός ἐστιν, καὶ
 οὐ δεῖ τινος ἐπεμβαίνειν, κἂν ἐχθρὸς ᾖ ὁ τελευτήσας, ἀδήλου
 ὄντος, μὴ ἕως ἐσπέρας καὶ αὐτὸν τοῦτο καταλάβῃ. Τὸ δὲ
 τέλος Ἀρείου, ἐπειδὴ οὐχ ἀπλῶς γέγονε, διὰ τοῦτο καὶ
 διηγῆσεώς ἐστιν ἄξιον. 4 Τῶν γὰρ περὶ Εὐσέβιον ἀπει-
 λούντων εἰσαγαγεῖν αὐτὸν εἰς τὴν ἐκκλησίαν, ὁ μὲν ἐπίσκοπος
 τῆς Κωνσταντινουπόλεως Ἀλέξανδρος ἀντέλεγεν. 'Ὁ δὲ
 Ἀρειὸς ἐθάρρει τῇ βίᾳ καὶ ταῖς ἀπειλαῖς Εὐσεβίου· σάββατον
 γὰρ ἦν, καὶ προσεδόκα τῇ ἐξῆς συνάγεσθαι· πολὺς δὲ καὶ
 νῦν ἀγὼν ἦν ἐκείνων μὲν ἀπειλούντων, Ἀλεξάνδρου δὲ
 εὐχομένου. Ἀλλ' ὁ κύριος κριτὴς γενόμενος ἐβράβευσε κατὰ
 τῶν ἀδικούντων. Οὕτω γὰρ ὁ ἥλιος ἔδου, καὶ χρεῖας αὐτὸν
 ἐλκυσάσης εἰς τόπον ἐκεῖ κατέπεσε, καὶ ἀμφοτέρων, τῆς τε
 κοινωνίας καὶ τοῦ ζῆν, εὐθύς ἐστερήθη. 5 Καὶ ὁ μὲν μακα-
 1024 ρίτης Κωνσταντῖνος ἀκούσας ἐθαύμασεν εἰδὼς ἐλεγχθέντα
 τοῦτον ἐπίσκοπον, πᾶσι δὲ τότε γέγονε φανερόν, ὅτι τῶν μὲν
 περὶ Εὐσέβιον ἠσθένησαν αἱ ἀπειλαὶ καὶ ἡ ἐλπίς δὲ Ἀρείου
 ματαία γέγονεν. Ἐδείχθη δὲ πάλιν ὅτι παρὰ τοῦ σωτῆρος
 ἀκοινωνήτος γέγονεν ἡ Ἀρειανὴ μανία καὶ ὧδε καὶ ἐν τῇ
 ' τῶν πρωτοτόκων ἐν οὐρανοῖς ἐκκλησίᾳ '. Τίς οὖν οὐ θαυμά-
 σαιεν ὁρῶν τούτους δικαιῶσαι φιλονικούντας, ὃν ὁ κύριος
 κατέκρινε, καὶ βλέπων αὐτοὺς ἐδικουῦντας τὴν αἵρεσιν, οὐδ'
 ἀκοινωνήτους ἠλεγξεν ὁ κύριος, μὴ ἀφείς τὸν αὐτῆς ἔξαρχον
 εἰς τὴν ἐκκλησίαν εἰσελθεῖν. »

1. Avec κἂν εἰρησθαι πάποτε εἶη παρ' αὐτοῦ, il faut évidemment sous-entendre ἄλλα, à prendre un peu avant : μὴτ' ἄλλα παρὰ τὰ νῦν γραφέντα φρονεῖν (A.-J. P.).

2. D'après BARDY, p. 113, n. 3, « Il n'y a pas de raison sérieuse pour récuser ce témoignage. La mort d'Arius apparaît à Athanase comme un châtement providentiel. Mais Athanase n'aurait guère pu, sitôt après les événements, accréditer une légende. »

disait : ' Si tu n'as rien d'autre dans l'esprit que cela, jure au nom de la Vérité ; car, si tu t'es parjuré, le Seigneur lui-même te châtiara ', le malheureux jura qu'il n'avait rien d'autre dans l'esprit, et qu'il n'avait pas d'autre opinion que celle qui était là écrite, même s'il était arrivé qu'il eût jamais dit autre chose¹. Mais à peine sorti, comme s'il était puni, il s'effondra et, ' renversé, creva par le milieu ' (Act. 1, 18). 3 Certes, pour tout homme le terme commun de la vie est la mort, et il ne faut attaquer quiconque, le mort fût-il un ennemi, étant donné qu'on ne sait pas si, d'ici au soir, la mort ne vous aura pas vous-même surpris. Mais comme la mort d'Arius n'a pas eu lieu tout simplement, il vaut la peine pour cela de la raconter. 4 Eusèbe et ses partisans avaient menacé d'introduire de force Arius dans l'Église. L'évêque de Constantinople, Alexandre, s'y opposait. Arius, de son côté, comptait sur les moyens de violence et les menaces d'Eusèbe ; c'était le samedi, et il s'attendait à ce qu'il fût admis dans la communion le lendemain : cependant, à cette heure même, grande était la lutte, les ennemis menaçant, Alexandre se tenant en prière. Mais le Seigneur se fit l'arbitre contre les criminels. Le soleil en effet ne s'était pas encore couché que, un besoin ayant tiré Arius vers les latrines, il s'y effondra, et fut aussitôt privé des deux, et de la communion et de la vie. 5 Le bienheureux Constantin, à l'ouïe de la nouvelle, admira la chose, ayant reconnu qu'Arius avait été convaincu de parjure, et il devint alors manifeste à tous que les menaces d'Eusèbe et de ses partisans avaient été sans force et que l'espoir d'Arius s'était révélé vain. Il fut démontré en outre que la folie arienne avait été exclue par le Sauveur de sa communion, et ici même et dans ' l'Église des premiers-nés dans les cieux ' (Hébr. 12, 23). Qui donc ne s'étonnerait à voir ces gens-là s'efforçant de justifier celui que le Seigneur a condamné, à les voir prendre la défense d'hérétiques que le Seigneur a convaincus d'être hors de la communion, puisqu'il n'a pas permis que leur chef entrât dans l'Église² »

6 Ὡς δὲ μὲν Ἄρειον ἀποθανεῖν παρελήφαμεν. Λόγος οὖν ἐπὶ πολλῷ χρόνῳ μηδένα χρήσασθαι τῇ καθέδρᾳ ἐφ' ἣ τέθνηκεν· οἷα δὲ εἰς δημόσιον χώρον διὰ τὴν χρεῖαν ὄχλουμένων, ὡς φιλεῖ ἐν πλήθει γίνεσθαι, καὶ παρακελευομένων ἀλλήλοις τῶν εἰσιόντων φυλάττεσθαι τὴν καθέδραν, ἀποτρόπαιος ἦν καὶ τοῖς μετὰ τὰῦτα ὁ τόπος, ὡς ἀσεβείας ποινὰς αὐτόθι δεδωκότος Ἄρειου. 7 Χρόνῳ δὲ ὕστερον τῶν τὰ αὐτοῦ φρονούντων τις πλούσιός τε <καὶ> ἐν δυνάμει σπουδῆ 98 χρησάμενος ἐπρίατο τοῦτον τὸν τόπον παρὰ τοῦ | δημόσιου καὶ οἰκίαν κατεσκεύασε καθελῶν τὴν προτέραν ὄψιν, ὥστε λήθην γενέσθαι τῷ δήμῳ καὶ μὴ τῇ διαδοχῇ τῆς τοιαύτης ἀναμνήσεως τὸν Ἄρειου θάνατον κωμωπεῖσθαι.

31

1 Ἀλλὰ γὰρ οὐδὲ τούτου τελευτήσαντος τέλος ἔσχεν ἡ ζήτησις ὧν ἤνθον δογματῶν, οὐδὲ ἐπαύσαντο οἱ τὰ αὐτοῦ φρονούντες τοῖς τάναντία δοξάζουσιν ἐπιβουλεύοντες. 2 Ἀμέλει τοι καὶ τοῦ Ἀλεξανδρέων δήμου συνεχῶς ἐκβοῶντος καὶ ἐν λιταῖς ἰκετεύοντος περὶ τῆς Ἀθανασίου καθόδου καὶ Ἀντωνίου τοῦ μεγάλου μοναχοῦ πολλάκις περὶ αὐτοῦ γράψαντος καὶ ἀντιβολοῦντος μὴ πείθεσθαι τοῖς Μελιτιανοῖς, 1025 ἀλλὰ συκοφαντίας ἡγεῖσθαι τὰς αὐτῶν κατηγορίας, οὐκ ἐπέισθη ὁ βασιλεὺς, ἀλλὰ τοῖς μὲν Ἀλεξανδρεῦσιν ἔγραψεν ἄνοιαν καὶ ἀταξίαν ἐγκαλῶν, κληρικοῖς δὲ καὶ ταῖς ἱεραῖς παρθένοις ἡσυχίαν ἐπιτάττων· καὶ μὴ μετατεθῆσθαι τῆς γνώμης ἰσχυρίζετο μηδὲ μετακαλεῖσθαι τὸν Ἀθανάσιον, ὡς στασιώδη καὶ ἐκκλησιαστικῇ καταδεδικασμένον κρίσει. 3 Ἀντωνίῳ δὲ ἀντεδήλωσε μὴ οἶός τε εἶναι τῆς συνόδου

6 Telle fut, comme nous l'avons appris, la mort d'Arius. Le bruit court que pendant longtemps nul ne se servit du siège sur lequel il était mort. Attendu que des gens sont forcés d'aller aux latrines publiques pour leurs besoins naturels, ainsi qu'il arrive dans une foule, et que ceux qui entraient se recommandaient les uns aux autres d'éviter ce siège, même par la suite on se détourna du lieu, parce qu'Arius y avait été puni de son impiété. 7 Plus tard, un homme riche et puissant parmi les partisans d'Arius, pris de zèle, acheta ce lieu à l'État, démolit ce qu'on voyait avant et bâtit une maison, en sorte que le peuple finit par oublier la chose, et qu'on cessa de se moquer de la mort d'Arius en se transmettant le souvenir de l'événement.

Chapitre 31

*Événements arrivés après la mort d'Arius ;
ce qu'écrivit Constantin aux habitants d'Alexandrie.*

1 Cependant, même Arius mort, la controverse sur les dogmes qu'il avait inventés ne s'acheva point et ses partisans ne cessèrent pas de dresser des embûches contre les orthodoxes. 2 Au surplus non seulement le peuple d'Alexandrie poussait continuellement des clameurs et faisait des prières de supplication pour le retour d'Athanase, mais encore le grand moine Antoine écrivit plusieurs fois à l'empereur sur Athanase, le suppliant de ne pas suivre les mélécieniens, mais de tenir leurs témoignages comme des calomnies. L'empereur pourtant ne se laissa pas persuader. Dans une lettre aux Alexandrins il les accusait de démence et de désordre, et il ordonnait aux clercs et aux vierges sacrées de se tenir tranquilles ; il affirmait qu'il ne changerait pas d'avis et ne rappellerait pas Athanase, car c'était un séditionnaire et il avait été condamné par un jugement ecclésiastique. 3 A Antoine il répondit qu'il ne pouvait

ὑπεριδεῖν τὴν ψῆφον. Εἰ γὰρ καὶ ὀλίγοι, φησί, πρὸς ἀπέχθειαν ἢ χάριν ἐδίκασαν, οὐ δῆπου πιθανὸν τοσαύτην πληθὺν ἑλλογιμῶν καὶ ἀγαθῶν ἐπισκόπων τῆς ὁμοίας γενέσθαι γνώμης· τὸν γὰρ Ἀθανάσιον ὑβριστὴν τε εἶναι καὶ ὑπερήφανον καὶ διχονοίας καὶ στάσεων αἴτιον. Οἱ γὰρ ἐναντίως ἔχοντες πρὸς αὐτὸν περὶ ταῦτα μάλιστα διέβαλλον αὐτόν, καθότι ὑπερφῶς τοὺς τοιούτους ὁ βασιλεὺς ἀπεστρέφετο. 4 Τότε γοῦν πυθόμενος διχῆ μεμερίσθαι τὴν ἐκκλησίαν καὶ τοὺς μὲν Ἀθανάσιον, τοὺς δὲ Ἰωάννην θαυμάζειν, σφόδρα ἠγανάκτησε καὶ αὐτὸν Ἰωάννην ἐξώρισεν. Ἦν δὲ οὗτος ὁ Μελέτιον διαδεξάμενος καὶ παρὰ τῆς ἐν Τύρῳ συνόδου προσταχθεὶς τῇ ἐκκλησίᾳ κοινωνεῖν καὶ τὰς τιμὰς τῶν ἰδίων κλήρων ἔχειν αὐτὸς τε καὶ οἱ τὰ αὐτοῦ φρονοῦντες. 5 Καίτοι γε παρὰ γνώμην τοῦτο ἀπέβη τοῖς Ἀθανασίου ἐχθροῖς, ἀλλ' ὅμως ἐγένετο, καὶ οὐδὲν ὠνήσεν Ἰωάννην τὰ δεδογμένα τοῖς ἐν Τύρῳ συνεληλυθόσι. Κρείττων γὰρ ἦν ὁ βασιλεὺς ἰκεσίας καὶ παντοδαπῆς παραιτήσεως πρὸς τὸν ὑπονοούμενον εἰς στάσιν ἢ διχονοίαν ἐγείρειν τὰ πλήθη τῶν Χριστιανῶν.

32

1 Τὸ δὲ Ἀρείου δόγμα, εἰ καὶ πολλοῖς ἐν ταῖς διαλέξεσιν ἐσπουδάζετο, οὐπω εἰς ἴδιον διεκέκριτο λαὸν ἢ ὄνομα τοῦ εὐρόντος, ἀλλὰ πάντες ἅμα | ἐκκλησιαζόν καὶ ἐκοινωνοῦν,

1. Athanase ne signalant ni les manifestations en sa faveur ni les lettres échangées entre Antoine et Constantin (cf. *supra*, chap. 28, 14, n. ad. loc.), Socrate lui-même ne citant pas cette lettre, la documentation de Sozomène paraît ici particulièrement intéressante et originale.

passer au-dessus du vote du concile¹. Même si, disait-il, un petit nombre avait jugé par haine ou faveur, il n'était sans doute pas croyable qu'une si grande assemblée d'évêques en renom et vertueux eût jugé par les mêmes sentiments : Athanase était un violent, un orgueilleux, un fauteur de discorde et de division. De fait, c'est sur ce point précisément que les ennemis d'Athanase l'accusaient le plus, étant donné que l'empereur abhorrait à l'extrême de telles gens. 4 Il est sûr en tout cas que, ayant appris alors que l'Église était divisée, les uns tenant pour Athanase, les autres pour Jean, il en fut très irrité et exila Jean lui-même. C'était le successeur de Mélétios, au sujet duquel le concile de Tyr avait prescrit qu'il fût réintroduit dans la communion de l'Église et que lui-même et ses partisans reprissent leur rang dans le clergé. 5 Cette mesure de Constantin fut contraire aux vœux des ennemis d'Athanase, mais enfin elle fut prise, et les décisions des Pères de Tyr ne servirent de rien à Jean. Car l'empereur était inflexible à toute espèce de supplication et d'intercession quand il s'agissait d'un homme qu'il soupçonnait de pousser la masse des chrétiens à la division ou à la discorde.

Chapitre 32

Constantin édicte une loi contre toutes les sectes ordonnant que le culte ne soit célébré que dans l'Église catholique ; il en résulte la disparition de la plupart des sectes : les ariens, autour d'Eusèbe de Nicomédie, s'efforcent par un subterfuge de supprimer le terme « consubstantiel ».

1 Même si la doctrine d'Arius avait la faveur de beaucoup de gens dans leurs conversations, néanmoins il n'y avait pas encore eu de séparation de manière à former un peuple à part désigné par le nom de l'auteur, mais tous

πλὴν Ναυατιανῶν καὶ τῶν ἐπικαλουμένων Φρυγῶν, Οὐαλεντίνων τε καὶ Μαρκιωνιστῶν καὶ Παυλιανῶν, καὶ εἴ τινες ἕτεροι ἑτέρας ἤδη ἠύρημένας αἱρέσεις ἐπλήρουν. 2 Κατὰ τούτων δὲ πάντων νόμον θέμενος ὁ βασιλεὺς προσέταξεν ἀφαιρεθῆναι αὐτῶν τοὺς εὐκτηρίους οἴκους καὶ ταῖς ἐκκλησίαις συνάπτεσθαι, καὶ μήτε ἐν οἰκίαις ἰδιωτῶν μήτε δημοσίᾳ ἐκκλησιαάζειν. Κάλλιον δὲ τῇ καθόλου ἐκκλησίᾳ κοινωνεῖν εἰσηγεῖτο καὶ εἰς ταύτην συνιέναι συνεβούλευε. Διὰ τοῦτο δὲ τὸν νόμον τούτων τῶν αἱρέσεων οἶμαι τὴν πολλὴν ἀφανισθῆναι μνήμην. 3 Ἐπὶ μὲν γὰρ τῶν πρὶν βασιλέων, ὅσοι τὸν Χριστὸν ἔσεβον, εἰ καὶ ταῖς δόξαις διεφέροντο, πρὸς τῶν Ἑλληνιστῶν οἱ αὐτοὶ ἐνομιζόντο καὶ κακῶς ὁμοίως ἔπασχον. Σφᾶς δὲ αὐτοὺς πολυπραγμονεῖν διὰ τὰς κοινὰς συμφορὰς οὐκ ἠδύνατο, καὶ διὰ τοῦτο ῥαδίως καθ' ἑαυτοὺς ἕκαστοι συνιόντες ἐκκλησιαάζον καὶ συνεχῶς ὁμιλοῦντες ἀλλήλοις, εἰ

1. Sur le fondateur de cette secte, voir *supra*, p. 181, n. 3. Comme le reconnaît Sozomène au § 5, les novatiens étaient orthodoxes ; ils n'en furent pas moins excommuniés. A Nicée, leur évêque Acésius, bien qu'il eût souscrit au Credo, fut critiqué par Constantin comme persistant dans le schisme par péché d'orgueil sur le problème des *lapsi* (*supra*, I, 22).

2. Autrement dit les montanistes : cf. *supra*, p. 304, n. 1.

3. Disciples de Valentinus, fondateur, au II^e siècle, d'une secte gnostique réservant l'accès du « plérôme » aux seuls *Pneumatici* (qui sont les valentiniens eux-mêmes), assez influente et dangereuse pour mériter la réfutation de Tertullien dans son traité *Adversus Valentinianos*.

4. Disciples de l'hérétique Marcion, excommunié en 144, pour lequel l'Évangile chrétien étant un évangile d'Amour, à l'exclusion de la Loi, l'Ancien Testament ne compte pas, ni non plus une grande part du Nouveau. Le succès de cette hérésie est attesté par le nombre et la qualité de ceux qui s'employèrent à la réfuter, entre autres Irénée de Lyon, Tertullien, Hippolyte de Rome.

5. Sectateurs de Paul de Samosate, évêque d'Antioche en 260. Sa christologie, une forme du monarchianisme dynamique, fut condamnée par deux (ou trois) synodes à Antioche et il fut déposé en 268. C'est lors de la dispute que provoquèrent ses doctrines qu'apparut le mot *homousios*. Les paulianistes refusant d'admettre la Trinité, le 19^e canon de Nicée exigeait qu'ils fussent rebaptisés pour rejoindre la communion catholique.

célébraient le culte en commun avec les catholiques et participaient à leur communion, sauf les novatiens¹, ceux qu'on nommait Phrygiens², les valentiniens³, les marcionites⁴, et les paulianistes⁵ et tout ce qu'il pouvait y avoir d'autres qui formassent des sectes déjà en existence. 2 Contre tous ces hérétiques l'empereur édicta une loi⁶ où il ordonna qu'on détruisit leurs oratoires, qu'ils se ralliassent aux églises et ne célébrassent plus le culte ni dans des maisons privées ni en public. Il émettait l'avis qu'il valait mieux rentrer dans la communion de l'Église catholique et il conseillait de s'y rattacher. C'est par cette loi, à mon avis, qu'a été quasi anéanti le souvenir de ces hérésies. 3 Sous les empereurs précédents en effet, tous ceux qui adoraient le Christ, même s'ils différaient d'opinion, étaient tenus pour les mêmes par les païens et ils souffraient tous également. A cause de ces malheurs communs, ils ne pouvaient se mêler indiscrètement des affaires les uns des autres, et pour cette raison, les tenants de chaque secte pouvaient facilement se rassembler et célébrer le culte entre eux, et, alors qu'ils formaient continuellement des conciliabules, ils ne furent pas dissous, bien qu'ils ne fussent

6. Sozomène parle d'une loi postérieure aux conciles de Tyr et de Jérusalem, donc datée des toutes dernières années du règne. Il ne peut donc s'agir des lois *De Hereticis*, consécutives au concile de Nicée, conservées dans le *Code Théodosien*, XVI, 5, 1 (1^{er} sept. 326), et XVI, 5, 2 (25 sept. 326). Sozomène suit ici EUSÈBE qui, au livre 3 de la *Vita Constantini*, donne le texte d'une constitution de Constantin dirigée contre les hérétiques (chap. 65) et, au chapitre suivant, d'une loi de Constantin enlevant aux hérétiques leurs lieux de réunion (chap. 66) : ces lois, qui visent nommément les novatiens, les valentiniens, les paulianistes et les Phrygiens, leur interdisent les réunions même privées, ferment leurs lieux de culte et enjoignent que les édifices appartenant aux hérétiques soient incontinent remis à l'Église catholique. Sozomène, assez peu intéressé par l'Occident, ne dit mot de la persécution entreprise simultanément par Constantin en Afrique contre les donatistes (en 336). Les lois dont il parle furent en fait beaucoup moins efficaces qu'il le prétend, puisque Théodose dut encore légiférer contre les hérésies.

καὶ ὀλίγοι ἦσαν, οὐ διελύθησαν. 4 Μετὰ δὲ τοῦτον τὸν νόμον οὔτε δημοσίᾳ ἐκκλησιάζειν ἠδύναντο κωλυόμενοι οὔτε λάθρα τῶν κατὰ πόλιν ἐπισκόπων καὶ κληρικῶν παρατηρούντων. Ἐντεῦθεν δὲ περιδεεῖς οἱ πλείους γενόμενοι τῇ καθόλου ἐκκλησίᾳ προσέθεντο. Οἱ δὲ καὶ ἐπὶ τῆς αὐτῆς μείναντες γνώμης οὐκέτι διαδόχους τῆς αὐτῶν αἱρέσεως καταλιπόντες ἐτελεύτησαν, ὡς μήτε εἰς ταῦτόν συνιέναι συγχωρούμενοι μήτε ἀδεῶς ὁμοδόξους ἐκδιδάσκειν δυνάμενοι. Ἐπεὶ καὶ τὴν ἀρχὴν αἱ μὲν ἄλλαι αἱρέσεις ὀλίγους τοὺς ζηλώσαντας ἔσχον ἢ διὰ σκαιότητα δογμάτων ἢ φαυλότητα τῶν εὐρόντων καὶ καθηγητῶν τούτων γενομένων. 5 Οἱ δὲ τὰ Ναυάτου φρονοῦντες, ὡς ἀγαθῶν ἡγεμόνων ἐπιτυχόντες καὶ τὰ αὐτὰ περὶ τὸ θεῖον τῇ καθόλου ἐκκλησίᾳ δοξάζοντες, πολλοὶ τε ἦσαν ἐξ ἀρχῆς καὶ διέμειναν, οὐδὲν μέγα βλαβέντες ὑπὸ τούτου τοῦ νόμου. Ὡς γὰρ οἶμαι, καὶ ὁ βασιλεὺς ἐκὼν καθυφίει, φοβῆσαι μόνον, οὐ λυμῆνασθαι τοὺς ὑπηκόους προθέμενος. Καὶ Ἀκέσιος δὲ ὁ τότε ἐν Κωνσταντινουπόλει τῆς αὐτῶν αἱρέσεως ἐπίσκοπος, βασιλεῖ κεχαρισμένος ὦν 98 διὰ τὸν βίον, ὡς εἰκός, ἐβοήθει τῇ ὑπ' αὐτὸν | ἐκκλησίᾳ. 6 Φρύγες δὲ κατὰ τὴν ἄλλην ἀρχομένην παραπλήσια τοῖς ἄλλοις ὑπέμειναν, πλὴν Φρυγίας καὶ τῶν ἄλλων ἔθνῶν τῶν ἐκ γειτόνων, ἐνθα δὴ ἐκ τῶν κατὰ Μοντανὸν χρόνων πλῆθος ἀρξάμενοι καὶ νῦν εἰσι.

7 Περὶ δὲ τοῦτον τὸν χρόνον οἱ ἀμφὶ τὸν Εὐσέβιον τὸν Νικομηδείας ἐπίσκοπον καὶ Θεόγνιον τὸν Νικαίας ἐγγράφως ἤρξαντο νωτερίζειν περὶ τὴν ἔκθεσιν τῶν ἐν Νικαίᾳ συνεληλυθότων. Καὶ ἀναφανδὸν μὲν ἐκβάλλειν τὸ ὁμοούσιον εἶναι τῷ πατρὶ τὸν υἱὸν οὐκ ἐθάρρησαν· ἦδσαν γὰρ βασιλεῖα ὧδε δοξάζοντα. 8 Ἐτέραν δὲ ἐκθέμενοι γραφὴν ἐπὶ ῥηταῖς ἐρμηναίας καταδεδέχθαι τὰ ὀνόματα τοῦ ἐν Νικαίᾳ δόγματος

encore qu'un petit nombre. 4 Mais après cette loi ils ne purent célébrer le culte ni en public, car ils en étaient empêchés, ni en cachette, car les évêques et les clercs en chaque ville les surveillaient. A partir de ce moment, la plupart furent pris de crainte et se joignirent à l'Église catholique. Ceux d'autre part qui avaient persévéré dans leurs sentiments moururent sans laisser désormais de successeurs de leur hérésie, puisque ni ils n'avaient plus le droit de se réunir, ni ils ne pouvaient plus catéchiser librement leurs coreligionnaires. Il faut bien dire d'ailleurs que dès le principe, la plupart des hérésies n'avaient eu que peu de zéloteurs soit à cause de la bizarrerie des doctrines, soit par la médiocrité de ceux qui les avaient inventées et qui en avaient été les précepteurs. 5 Seuls furent nombreux dès le début et le restèrent les novatiens, parce qu'ils avaient eu la chance d'avoir de bons chefs et parce qu'ils partageaient sur la Divinité les dogmes de l'Église catholique, et ils ne souffrirent nul grand dommage de cette loi. A mon avis en effet, l'empereur même céda volontairement par-dessous : il ne voulait qu'effrayer ses sujets, non les ruiner. Au surplus, Acésius même, qui était alors à Constantinople, évêque de leur secte, comme il était cher à l'empereur à cause de sa sainte vie, portait secours, comme il est naturel, à l'Église sous sa direction. 6 Quant aux Phrygiens, dans l'Empire en général, ils subirent le sort des autres hérétiques¹, sauf en Phrygie et dans les provinces limitrophes où, depuis le temps de Montan, ils furent dès le début et sont encore une grande foule.

7 Vers ce temps-là Eusèbe, évêque de Nicomédie, et Théognios, de Nicée, commencèrent d'innover par écrit touchant l'exposition de foi des Pères réunis à Nicée. Ils n'osèrent pas rejeter ouvertement la formule de la consubstantialité du Père et du Fils ; ils savaient en effet que l'empereur y tenait. 8 Mais, ayant publié une autre exposition de foi, ils signifièrent aux évêques d'Orient qu'ils ne recevaient les termes du dogme de Nicée que sous condition

1. Scil. : furent de moins en moins nombreux (A.-J. F.).

ἐμήνυσαν τοῖς ἀνά τὴν ἔω ἐπισκόποις. Ἐκ τούτου δὲ τοῦ ῥητοῦ καὶ διανοίας εἰς διάλεξιν πεσοῦσα ἢ προτέρα ζήτησις καὶ δόξασα πεπαῦσθαι πάλιν ἀνεκινεῖτο.

33

1 Ἐν δὲ τῷ τότε καὶ Μάρκελλον τὸν Ἀγκύρας ἐπίσκοπον τῆς Γαλατῶν, ὡς καινῶν δογμάτων εἰσηγητὴν καὶ τὸν υἱὸν τοῦ θεοῦ λέγοντα ἐκ Μαρίας τὴν ἀρχὴν εἰληφέναι καὶ τέλος ἔξειν τὴν αὐτοῦ βασιλείαν, καὶ γραφὴν τινα περὶ τούτου 1029 συντάξαντα, συνελθόντες ἐν Κωνσταντινουπόλει καθεῖλον καὶ τῆς ἐκκλησίας ἐξέβαλον· καὶ Βασιλείῳ δεινῶ λέγειν καὶ ἐπι παιδεύσει ὑπειλημμένῳ ἐπιτρέπουσι τὴν ἐπισκοπὴν τῆς Γαλατῶν παροικίας. Καὶ ταῖς αὐτόθι ἐκκλησίαις ἔγραψαν

1. Cet évêque avait participé au concile de Nicée et combattu vigoureusement les ariens. Eusèbe de Nicomédie et Eusèbe de Césarée l'accusèrent de sabellianisme et d'ébionisme ; il fut déposé en 336 (toutefois BARDY, p. 104, adoptant la chronologie de E. SCHWARTZ, « Zur Geschichte des Athanasius », VIII, dans les *Nachrichten* de Göttingen, 1911, p. 400-407, contre le témoignage de Socrate et de Sozomène, croit la déposition de Marcel contemporaine de celle d'Eustathe d'Antioche, vers 330) ; rétabli en 337, à la mort de Constantin, il fut chassé de nouveau par le successeur de ce dernier, Constance II, en 339. En dépit des critiques portées contre sa doctrine par les Orientaux aux conciles de Constantinople en 336 et d'Antioche en 341, l'Occident reconnut son orthodoxie aux conciles de Rome en 340 et de Sardique en 343 : cf. O. PERLER, « Markellos », *Lexikon f. Theol.* 7 (1962), c. 4.

2. Le Περὶ ὑποταγῆς contre l'arien Astérius. Préoccupé avant tout de maintenir l'union de Dieu et du Logos, Marcel ne donnait d'existence individuelle au Fils de Dieu que pour l'œuvre de la Rédemption : il ne commençait d'être, donc, qu'à partir de Marie (ἐκ Μαρίας τὴν ἀρχὴν εἰληφέναι) et son règne de Rédempteur s'achevait à la Résurrection, après laquelle il rentrait dans le sein de Dieu (cf. A. von HARNACK, *Lehrbuch der Dogmengeschichte*, II, Tübingen 1932⁵, p. 235, 1). Au concile de Sardique (343), Marcel soutiendra qu'il n'avait exprimé là que des recherches, non des vérités reconnues de tous, « que ni il ne donnait de commencement au Logos de Dieu à partir de la sainte Marie (seulement), ni il ne donnait une fin à son règne, mais qu'il avait

de certaines interprétations. En conséquence de la lettre de ce texte et de son esprit, l'ancienne controverse fut remise sur le tapis et, alors qu'on l'avait crue achevée, elle était soulevée à nouveau.

Chapitre 33

Marcel d'Ancyre, son hérésie, sa déposition.

1 A ce moment-là aussi les évêques réunis à Constantinople déposèrent de son siège et exclurent de l'Église Marcel, évêque d'Ancyre¹ en Galatie, comme ayant introduit des doctrines révolutionnaires, soutenu que le Fils de Dieu n'a commencé d'exister que tiré du sein de Marie et que son règne aura une fin, et comme ayant composé un écrit à ce sujet². Les évêques confièrent l'épiscopat du diocèse de Galatie à Basile³, homme éloquent et approuvé pour sa formation intellectuelle. Et ils écrivirent aux Églises de la région de rechercher et détruire le livre de Marcel et de

écrit que ce règne du Logos était sans commencement et sans fin » : cf. ATHANASE, *Apologia secunda*, 45, 1 (lettre synodale des évêques d'Occident). On voit bien que tout change, une fois l'expression « Fils de Dieu » (= le Christ) remplacée par « Logos ». Mais les évêques d'Occident ne percevaient pas ces subtilités. — La date de la déposition de Marcel est controversée. Sozomène semble la placer ici après le concile de Tyr et celui de Jérusalem, à la fin du règne de Constantin (335 ou 336). SCHWARTZ, *Gesamm. Schriften*, p. 230-238, la date de peu après Nicée, quand Eusèbe de Nicomédie reprend de l'influence et qu'Eustathe d'Antioche ennemi d'Eusèbe est également déposé (330) (A.-J. F.).

3. Représentant de l'arianisme modéré, il fut, après avoir remplacé Marcel en 336, déposé lui-même par le concile de Sardique en 343, puis réinstallé par Constance II en 348. Il participa aux synodes arianisants de Sirmium (351), Ancyre (358), Séleucie (359). Mais, en prenant ses distances par rapport à l'arianisme extrême d'Aétius et d'Eudoxius, il mécontenta ses partisans qui le firent chasser de son siège en 360 et bannir en Illyricum où il mourut : voir la notice du *Lexikon f. Theol.* 2 (1958) c. 31-32 (O. PERLER).

ἀναζητῆσαι τὴν Μαρκέλλου βίβλον καὶ ἐξαφανίσει καὶ τοὺς τὰ αὐτὰ φρονοῦντας, εἴ τινας εὐροίεν, μεταβάλλειν. **2** Καὶ διὰ μὲν τὸ πολῦστιχον τῆς γραφῆς μὴ τὸ πᾶν ὑποτάξει βιβλίον ἐδήλωσαν, ῥητὰ δὲ τινα ἐνέθησαν τῇ αὐτῶν ἐπιστολῇ πρὸς ἔλεγχον τοῦ δοξάζειν αὐτὸν τάδε. Ἐλέγετο δὲ πρὸς τινων ταῦτα ὡς ἐν ζητήσει εἰρήσθαι Μαρκέλλω καὶ ὡς ὁμολογημένα διαβεβλήσθαι καὶ αὐτῷ τῷ βασιλεῖ παρὰ τῶν ἀμφὶ τὸν Εὐσέβιον, καθότι ὑπερφυῶς ἐχαλέπαινον αὐτῷ μήτε ἐν τῇ κατὰ Φοινίκην συνόδῳ συντεθειμένῳ τοῖς ὑπ' αὐτῶν ὀρισθεῖσι μήτε ἐν Ἱεροσολύμοις ἐπὶ Ἀρειῷ μήτε τῆς ἀφιέρωσης τοῦ μεγάλου μαρτυρίου μετασχόντι δι' ἀποφυγῆς τῆς πρὸς αὐτοὺς κοινωνίας. **3** Ἀμέλει τοι γράφοντες περὶ αὐτοῦ τῷ βασιλεῖ καὶ ταῦτα εἰς διαβολὴν προὔφερων, ὡς καὶ αὐτοῦ ὑβρισμένου ὑπ' αὐτοῦ μὴ ἀξιώσαντος τὴν ἀφιέρωσιν τιμῆσαι τοῦ ἐν Ἱεροσολύμοις νεῶ οἰκοδομηθέντος. **4** Πρόφασις δὲ γέγονε Μαρκέλλω ταύτης τῆς γραφῆς Ἀστέριος τις ἐκ Καππαδοκίας σοφιστής, ὃς καὶ περὶ τοῦ δόγματος λόγους συγγράφων τῇ Ἀρειοῦ δόξῃ συμφερομένους περιῶν τὰς πόλεις ἐπεδείκνυτο καὶ τοῖς ἐπισκόποις καὶ ταῖς γινόμεναις συνόδοις ὡς ἐπίπαν παρεγίνετο. Ἀντιλέγων γὰρ αὐτῷ Μάρκελλος ἢ ἐκὼν ἢ οὐχ οὕτω νοήσας εἰς τὴν Παύλου τοῦ Σαμοσατέως ἐξεκυλισθῆ δόξαν. Ἄλλ' ὁ μὲν <ἐν> τῇ ἐν Σαρδοῖ συνόδῳ ὕστερον τὴν ἐπισκοπὴν ἀνείληφε μὴ φρονεῖν ὧδε λογισάμενος.

1. Comme l'a vu SCHWARTZ, *Gesamm. Schriften*, III, p. 237, 1, ce sont les termes mêmes de la synodale des évêques occidentaux à Sardique. C'est donc à ce texte que Sozomène a emprunté son renseignement (A.-J. F.).

2. Sozomène désigne ainsi la basilique du Saint-Sépulcre du Golgotha, appelée plus tard basilique de l'Anastasis, à Jérusalem, dont la dédicace eut lieu en 335 : cf. H. LEBLERCQ, art. « martyrium », *DACL* X, 2 (1932), c. 2515-2523, et notamment c. 2515-2516 ; le terme est fréquemment appliqué aux églises élevées communément sur le tombeau des martyrs (cf. Sozomène, *H.E.* IX, 2 : église des quarante martyrs de Sébaste). Dans le présent texte, on constate donc une extension de l'emploi de ce terme, qui n'est du reste pas spéciale

convertir tous ceux de son opinion qu'ils trouveraient. **2** Ils signifièrent que, à cause de la longueur de l'écrit de Marcel, ils n'avaient pas mis sous leurs yeux tout le livre, mais qu'ils avaient adjoint à leur lettre certaines formules pour convaincre que Marcel soutenait bien ces opinions. Certains disaient pourtant que Marcel avait parlé ainsi par manière de recherche et que ses paroles avaient été calomnieusement présentées à l'empereur même, par Eusèbe et son parti, comme vérités reconnues¹, attendu qu'ils avaient été extrêmement irrités contre lui de ce qu'il ne s'était pas associé à leurs décisions au concile de Phénicie (*Tyr*) ni non plus à Jérusalem dans le cas d'Arius, et qu'il n'avait pas participé à la consécration du grand martyrium² parce qu'il se séparait de la communion. **3** Au surplus, dans leur lettre à l'empereur sur Marcel, les évêques mettaient en avant aussi ces points-là pour l'accuser, alléguant que l'empereur lui-même avait été outragé par Marcel, qui n'avait pas daigné honorer la consécration de l'église bâtie à Jérusalem. **4** Quant à la cause de cet écrit de Marcel, la voici : un certain Astérius, sophiste de Cappadoce, qui, écrivant lui aussi sur le dogme, avait donné son assentiment à la thèse d'Arius, parcourait les villes, s'y produisait au grand jour, et de façon générale se présentait aux évêques et aux synodes qui se tenaient. C'est à lui en effet que Marcel avait répondu, mais, soit de plein gré, soit qu'il ne l'eût pas voulu, il tomba dans l'hérésie de Paul de Samosate³. Plus tard cependant, au concile de Sardique, il recouvra son siège, après avoir démontré⁴ que telle n'était pas sa manière de penser.

à Sozomène, puisque, dans la *Vita Constantini*, 4, 47, EUSÈBE applique le mot *martyrion* à la même basilique du Golgotha.

3. Cf. *supra*, chap. 32, 1, et la note *ad. loc.* sur les paulianistes. En effet, les tendances sabellianistes de Marcel pouvaient l'entraîner vers le monarchianisme dynamique de Paul de Samosate.

4. Ce sens de λογίζεσθαι paraît ici s'imposer ; *sic* Valois : *cum... demonstrauisset* (A.-J. F.).

34

1 Ὁ δὲ βασιλεὺς ἤδη πρότερον εἰς τοὺς παῖδας Καίσαρας ὄντας τὴν ἀρχὴν διελὼν, καὶ Κωνσταντίνῳ μὲν καὶ Κώνσταντι τὰ πρὸς δύσιν ἀπονείμας, Κωνσταντίῳ δὲ τὰ πρὸς ἑῷ, μαλακισθεὶς τὸ σῶμα ὡς αὐτομάτοις λουτροῖς χρησόμενος ἦκεν εἰς Ἐλενόπολιν Βιθυνῶν. Χαλεπώτερον δὲ διατεθεὶς διεκομίσθη εἰς Νικομήδειαν, ἐνθα δὴ ἐν προαστείῳ διάγων ἐμνήθη τὴν ἱερὰν βάπτισιν· ἐπὶ τούτῳ τε σφόδρα ἡσθεὶς χάριν ὁμολογεῖ τῷ θεῷ. 2 Διαθήκην τε ποιήσας τοῖς μὲν παισὶ διένειμε τὴν ἀρχὴν ὡς πρότερον, πρεσβεῖα δὲ τὰ μὲν τῇ πρεσβυτέρᾳ Ῥώμῃ, τὰ δὲ τῇ ἐπώνυμῳ αὐτοῦ καταλιπὼν ἔδωκε τὴν διαθήκην τῷ πρεσβυτέρῳ, ὃν ἐπαινέτην ὄντα Ἀρείου, ἀγαθὸν δὲ τῷ βίῳ, παρέθετο αὐτῷ τελευτῶσα Κωνσταντία ἡ ἀδελφὴ, καὶ ὄρκον προσθεὶς ἐνετείλατο Κωνσταντίῳ δοῦναι ἐπειδὴν ἀφίκεται· οὔτε γὰρ οὗτος οὔτε ἄλλος τῶν Καισάρων παρῆν τῷ πατρὶ τελευτῶντι. 3 Καὶ ὁ μὲν ταῦτα ἐντειλάμενος ὀλίγας ἐπεβίω ἡμέρας· καὶ ἐτελεύτησεν ἀμφὶ πέντε καὶ ἐξήκοντα ἔτη γεγονώς, ἐν τούτοις δὲ τριάκοντα

1. Sozomène omet — ou se garde — de préciser, ici et un peu plus loin (§ 2), que Constantin avait prévu le partage de l'Empire entre ses trois fils et ses deux neveux, Delmatius et Hannibalianus, fils de son demi-frère, le censeur Delmatius ! C'est pour notre historien la façon la plus simple d'effacer de son récit le « massacre des princes » qui marqua tristement l'avènement de Constance II (cf. AMMIEN MARCELLIN, 21, 16, 8 et X. LUCIEN-BRUN, « Constance II et le massacre des princes », *Bull. Assoc. G. Budé* 32 [1973], p. 585-602).

2. C'est Drépanon ; cf. *supra*, chap. 2, 5. Sources d'eau chaude ; cf. K. RUGE, art. « Drepanon 4. », *PW* V, 2 (1905), c. 1697, 61 s. En avril 337 selon SEECK, *Regesten*, à l'année 337 (A.-J. F.).

3. Cf. *supra*, chap. 27, 2 et la note *ad loc.* SOCRATE, *H.E.* I, 39, nomme ce prêtre Eutokios. Une tradition rapportée par PHILOSORGE, *H.E.* II, 16, prétend que Constantin aurait chargé ce même Eutokios d'avertir ses fils qu'il mourait empoisonné par ses frères. Naturellement, Sozomène, n'ayant pas mentionné le projet de partage

Chapitre 34

*Mort de Constantin le Grand ;
baptisé sur le tard, il meurt et est enterré
dans l'église des saints Apôtres.*

1 L'empereur qui, auparavant déjà, avait partagé l'Empire entre ses fils¹, qui étaient Césars, ayant assigné à Constantin et à Constant l'Occident, à Constance l'Orient, s'étant affaibli de corps se rendit à Héléropolis de Bithynie pour y prendre les eaux qui jaillissent spontanément du sol². S'étant senti plus mal, il fut transporté à Nicomédie, et c'est là, que, dans un faubourg, il reçut le baptême : cela le remplit d'une joie extrême et il rendit grâce à Dieu. 2 Ayant fait son testament, où il partageait l'Empire entre ses fils comme déjà auparavant et où il accordait des privilèges, tant à la Vieille Rome qu'à sa ville éponyme, il le remit au prêtre, sans doute sectateur d'Arius, mais homme de vie vertueuse, que sa sœur Constantia lui avait recommandé à sa mort³ ; et, l'ayant fait jurer par serment, il lui commanda de remettre ce testament à Constance quand il serait arrivé ; ni lui en effet ni aucun autre des Césars n'était présent au lit de mort de leur père. 3 Après ce commandement il ne survécut que peu de jours. Et il mourut⁴ âgé d'environ soixante-cinq ans, après avoir

de l'Empire entre les trois fils et les deux neveux de Constantin, n'a que faire de cette légende, qui justifia *a posteriori* « le massacre des princes » (cf. FIGANIOL, p. 69, n. 7).

4. A Ancyro, faubourg de Nicomédie, le 22 mai 337 (A.-J. F.). Cf. EUSÈBE, *Vita Constantini*, 4, 60-61, et SOCRATE, I, 39-40, mais aussi AURÉLIUS VICTOR, *Caesares*, 41, 16 (*rure proximo Nicomediae — Achyronam uocant — excessit*). Sozomène se garde de préciser que Constantin reçut le baptême des mains de l'évêque du lieu, Eusèbe de Nicomédie, le chef des ariens (cf. FIGANIOL, p. 69).

καὶ ἐν βασιλεύσας, ἀνὴρ ἐς τὰ μάλιστα τῆς Χριστιανῶν θρησκείας ἐπαινέτης, ὡς καὶ πρῶτος βασιλέων ἄρξαι τῆς περὶ τῆς ἐκκλησίας σπουδῆς καὶ εἰς ἄκρον ἀγαγεῖν ἐπιδόσεως, 4 ἐπιτευκτικὸς δὲ ὡς οὐκ οἶδ' εἴ τις ἕτερος ἐν οἷς ἐπεχείρησεν· ἄνευ γὰρ θεοῦ, ἐμοὶ δοκεῖν, οὐκ ἐπεχείρει, ὅς γε πολέμων τε τῶν ἐπ' αὐτῷ συμβάντων πρὸς τε Γότθους καὶ Σαυρομάτας περιεγένετο καὶ τὴν πολιτείαν πρὸς τὸ δόξαν αὐτῷ οὕτω ραδίως μετεσχημάτισεν, ὡς ἑτέραν καταστήσαι βουλὴν καὶ βασιλίδα πόλιν τὴν ἐπάνυμον αὐτοῦ, τὴν δὲ Ἑλληνικὴν θρησκείαν ἅμα τε ἐπεχείρησε καὶ ἐν ὀλίγῳ | καθέλειν ὑπὸ τε ἀρχόντων καὶ ἀρχομένων ἐκ τοσοῦτου χρόνου σπουδασθεῖσαν.

100

5 Ἐπεὶ δὲ ἐτελεύτησε, διεκομισθῆ αὐτοῦ τὸ σῶμα εἰς Κωνσταντινούπολιν ἐν λάρνακι χρυσῇ καὶ ἐπὶ βήματός τινος ἐν τοῖς βασιλείοις ἀπετέθη. Τιμὴ δὲ καὶ τάξις ὡσπερ εἰς ζῶντα ἢ αὐτῇ ἐγένετο παρὰ τῶν ἐν τοῖς βασιλείοις. Ὡς δὲ τὴν τοῦ πατρὸς τελευτὴν θᾶττον αὐτῷ μνηθεῖσαν ἔγνω Κωνσταντῖος ἐν τῇ ἔφ' διατρέβων, σπουδῆ τὴν Κωνσταντινούπολιν κατέλαβε· καὶ βασιλικῶς κηδεύσας αὐτὸν ἔθαψεν

1. S'il n'y a pas de problème pour la durée du règne de Constantin (306-337), l'expression même de Sozomène, « âgé d'environ soixante-cinq ans », montre que, dès son époque, il y avait incertitude sur la date de la naissance de Constantin. En effet, EUTROPE (10, 4) le fait mourir à 65 ans, ce qui le fait naître vers 272. AURÉLIUS VICTOR (*Caesares*, 41, 16) le fait mourir à 62 ans : Constantin serait né vers 275. Constantin serait né « peu après 280 », d'après BENJAMIN, *PW IV*, 1 (1900), c. 1014 ; en 285, d'après J. VOGT, *Lexikon f. Theol.* 6 (1961), c. 478. La *P.L.R.E.*, I, p. 223, paraît plus près de la vérité en faisant naître Constantin « peut-être vers 272 », ce qui est conforme à l'indication d'Eutrope et de Sozomène.

2. Sur ces victoires de Constantin, voir RUFIN, *H.E.* I (X), 8. Récapitulant ici l'œuvre militaire de Constantin, Sozomène reprend ce qu'il en a dit en I, 8, 8 (voir la note *ad loc.*) : en 322, victoires sur les Sarmates qui avaient envahi la Pannonie ; en 323, sur les Goths qui avaient forcé le diocèse thracique (cf. STEIN, p. 104) ; en 331-332,

régné dans ce nombre trente et un ans¹. Il avait été un homme au plus haut point admirateur de la religion chrétienne, en sorte qu'il fut le premier des empereurs à prendre l'initiative du zèle pour l'Église et à la conduire à un haut degré d'accroissement ; 4 et il avait réussi, plus qu'aucun homme que je connaisse, en ce qu'il avait entrepris : car ce n'est pas sans le secours divin, à mon avis, qu'il entreprenait les choses, lui qui l'avait emporté dans les guerres qui eurent lieu de son fait contre les Goths et les Sarmates², lui qui transforma si facilement les institutions dans le sens qui lui plaisait qu'il avait fondé un second sénat et une seconde capitale, celle qui porte son nom, lui qui enfin tout à la fois attaqua et détruisit en peu de temps le culte païen qui avait été depuis si longtemps l'objet du zèle et des gouvernants et des sujets.

5 Quand il fut mort, son corps fut transporté à Constantinople dans un cercueil d'or et déposé au palais sur une estrade. Il lui fut donné par les gens du palais mêmes honneurs et même rang que de son vivant. On avertit au plus tôt Constance, qui se trouvait en Orient, de la mort de son père et, quand il l'eut apprise, il revint en hâte à Constantinople. Il fit à son père des funérailles impériales³ dans l'église surnommée d'après les apôtres⁴, où, de son

succès de Constantin César sur les Goths qui avaient envahi la Scythie mineure ; en 334, Constantin vint lui-même au secours des Sarmates libes (ou Argaragantes) malmenés par leurs esclaves, les Limigantes : cf. STEIN-PALANQUE, p. 129 et FIGANIOL, p. 59-60.

3. Le détail en est donné par EUSÈBE, *Vita Constantini*, 4, 65 s. Cf. FIGANIOL, p. 70.

4. Sur l'église des Apôtres, voir JANIN, *Géographie*, p. 41 s. : dédiée à l'ensemble des apôtres — et pas seulement à saint André, saint Luc et saint Timothée dont les reliques y furent déposées —, l'église fut projetée par Constantin qui en fit commencer la construction, peut-être en 336 ; mais elle ne fut inaugurée que sous son fils et successeur, avant 356.

ἐν τῇ ἐπωνύμῳ τῶν ἀποστόλων ἐκκλησίᾳ, ἐνθα δὴ περιὼν αὐτὸς Κωνσταντῖνος ἑαυτῷ τάφον κατασκεύασεν, 6 ἀπὸ τούτου δὲ ὡς ἐκ τινος ἀρχῆς ἔθους γενομένου καὶ οἱ μετὰ ταῦτα τελευτήσαντες ἐν Κωνσταντινουπόλει βασιλεῖς Χριστιανοὶ κεῖνται, οὐ μὴν ἀλλὰ καὶ ἐπίσκοποι, ὡς καὶ τῆς ἱερωσύνης ὁμοτίμου οἶμαι τῇ βασιλείᾳ οὕσης, μᾶλλον μὲν οὖν ἐν τοῖς ἱεροῖς τόποις καὶ τὰ πρῶτα ἐχούσης.

1. Constantin avait voulu ainsi, orgueilleusement, se donner, *post mortem*, dans cette église où douze θῆκαι renfermaient les statues des apôtres, la place de treizième Apôtre, sinon même celle du Christ ! Sous la pression des fidèles scandalisés par la prétention de l'empereur à confondre culte impérial et culte martyrial, Constance II dut remanier l'ensemble du monument et placer le tombeau de son père dans un mausolée qu'il fit construire *accolé* à l'église elle-même : cf. DAGRON, p. 401-409. Sozomène se garde de parler de ce remaniement significatif et la dernière phrase du livre II laisse entendre que les volontés de Constantin, scrupuleusement observées, furent à

vivant encore, Constantin avait fait préparer sa tombe¹. 6 Depuis ce temps, comme si une coutume avait pris là son commencement, les empereurs chrétiens aussi, qui après cela sont morts à Constantinople, reposent là, et pareillement des évêques, attendu que le sacerdoce a même rang, je pense, que la royauté, ou plutôt tient même le premier rang dans les lieux sacrés.

l'origine d'une tradition qui se prolonge sans histoire jusqu'à son époque. En fait, les dernières volontés de Constantin créèrent pour longtemps des difficultés à l'autorité impériale. M. Jean Rougé a bien voulu nous signaler une loi du 30 juillet 381 (*Code Théodosien*, IX, 17, 6), interdisant de se prévaloir du fait que les empereurs sont enterrés aux Saints-Apôtres pour se faire enterrer à l'intérieur des cités. Qu'il soit ici vivement remercié pour toutes les corrections et additions précieuses qu'il nous a aimablement suggérées tout au long des présentes notes aux livres I et II.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

1. La ville de Constantina en Phénicie (II, 5, 8)

A.-J. FESTUGIÈRE a identifié de façon intéressante, mais sans expliciter ses justifications, la « ville de Constantina en Phénicie », dont parle Sozomène en II, 5, 8, avec Antarados, le port d'Arados. Toutefois, dans son ouvrage sur *Arados et sa Pérée aux époques grecque, romaine et byzantine*, Paris 1974, J.-P. REV-COQUAIS ne fait pas état de notre texte. Il nous semble aussi que le passage de Sozomène n'est pas assez précis pour qu'on puisse identifier sûrement la ville qu'il mentionne avec *Constantia*, l'ex-Antarados, mentionnée par THÉOPHANE, *Chron.* 57, 10 Bonn (= 38, 8 Boor), qui lui donne une date de nouvelle fondation certainement incorrecte, ou avec *Constantina*, mentionnée par HÉROCLÈS, *Synecd.* 716, 7, comme siège d'un évêché, à côté d'Arados et d'Antarados (cf. les notices de BENZINGER, *PW* IV, 1 [1900], c. 951-953 pour « Constantia » et c. 960-961 pour « Constantina »).

2. L'Inde citérieure (II, 24)

Le texte de Sozomène (II, 24, 1) dit « les Indiens de notre côté » (τῶν καθ' ἡμᾶς Ἰνδῶν) pour désigner, selon la tradition, l'« Inde citérieure », plus proche des Grecs et des Romains que la grande Inde. Cette Inde africaine (cf. VIRGILE, *Énéide*, 6, 794-795 et 8, 705), dans l'arrière-pays de laquelle (τοὺς ἐνδον τῶν καθ' ἡμᾶς Ἰνδῶν) Frumentius a exercé sa prédication, ne peut pas se confondre avec le royaume d'Axoum puisqu'un ouvrage à peu près contemporain des événements, l'*Expositio totius mundi et gentium* (composée vers 359/360), distingue la région d'Axoum, en l'appelant *Exomia* (pour *Axomia*) *regio*, à la fois de l'*India maior* et de l'*India minor* : voir le commentaire de J. ROUGÉ, pour les chap. xvi-xviii, aux p. 228-231 de son éd., *SC* 124, Paris 1966, et l'article de J. DESANGES, « Une mention altérée d'Axoum dans l'*Expositio totius mundi et gentium* », *Annales d'Éthiopie* 7 (1967), p. 141-155. Est-elle pour autant la Nubie de Méroë et de Napata et Frumentius a-t-il annoncé l'Évangile, non pas dans le royaume d'Axoum, mais dans une contrée qui s'étendrait à l'intérieur d'un

continent entre l'Inde citérieure et la Parthie (= l'Inde actuelle), comme le pensent F. ALTHEIM et R. STIEHL, « Die Datierung des König Ezana von Aksum », *Klio* 39 (1961), p. 234-248, interprétant RUFIN, *H.E.* I (X), 9 ? On croira plutôt, à la suite de la critique que A. DIHLE a faite de l'interprétation précédente dans *Umstrittene Daten. Untersuchungen zum Aufreten des Griechen am Roten Meer*, Cologne-Opladen 1965, p. 32-64, que l'« *India citerior* de Rufin (= τῶν καθ' ἡμᾶς Ἰνδῶν) est la zone côtière de la mer Rouge et que l'*India ulterior* de Rufin (= τοὺς ἔνδοθεν τῶν καθ' ἡμᾶς Ἰνδῶν de Sozomène), jusqu'où Frumentius assura la pénétration du christianisme, est le pays d'Axoum (*ulterior* se comprend du point de vue du navigateur qui doit aller « au-delà » de la côte pour atteindre Axoum). Dans le même sens que Dihle, J. DESANGES, *art. cit.*, p. 150, n. 1. Du reste, l'identification avec Axoum est appuyée par le texte d'ATHANASE, *Apologie à Constance*, 29. Sur l'ensemble de la question et pour des références complètes, nous renvoyons à la mise au point de F. THELAMON, p. 49-54, que nous remercions d'avoir attiré notre attention sur ce point, comme sur d'autres où le texte de Rufin aide à la compréhension ou à l'appréciation exacte de celui de Sozomène.

TABLE DES MATIÈRES

(Les chiffres renvoient aux pages)

Avant-propos	7
INTRODUCTION	9
Chapitre I : La vie et l'œuvre (B. Grillet)	9
Le nom de Sozomène (9); naissance de Sozomène (11); enfance et adolescence (13); l'âge mûr (20); les voyages (22); la mort (24); composition de l'ouvrage (25)	
Chapitre II : L' <i>Histoire ecclésiastique</i> (B. Grillet).	32
Sozomène historien (32); valeur apologétique de l'ouvrage (36); regards sur le christianisme au IV ^e siècle (41); Sozomène et les hérésies (48); l'arianisme (51)	
Chapitre III : Sozomène et Socrate (G. Sabbah).	59
La construction de l'histoire (60); la méthode historique (65); Sozomène et son public (78)	
Notes bibliographiques	89
TEXTE ET TRADUCTION	
texte critique de l'édition Bidez	
traduction par † A.-J. Festugière	
notes de G. Sabbah	
Dédicace	92
Livre I	104
Livre II	220
Notes complémentaires	387